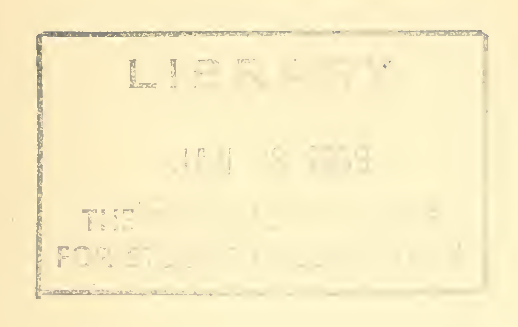




LES

SÉMINAIRES DE BORDEAUX
ET DE BAZAS

Tiré à 300 exemplaires.





HISTOIRE

DES

SÉMINAIRES DE BORDEAUX

ET

DE BAZAS

PAR

L. BERTRAND

DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

Directeur au Grand Séminaire de Bordeaux



TOME DEUXIÈME

SÉMINAIRES DE BORDEAUX

AU XIXe SIÈCLE



BORDEAUX

LIBRAIRIE FERET ET FILS

15, Cours de l'Intendance, 15

M DCCC XCIV

HISTOIRE

DES

SÉMINAIRES

DE BORDEAUX ET DE BAZAS

LIVRE QUATRIÈME

SÉMINAIRES DE BORDEAUX AU XIXe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LE SÉMINAIRE DE LA RUE ROHAN
(1804-1805)

Rétablissement du culte catholique en France. — Mgr D'Aviau du Bois de Sanzay est nommé archevêque de Bordeaux. — Il songe aussitôt à établir un séminaire. — Ses négociations avec le Gouvernement pour avoir un local, spécialement l'ancien couvent des Capucins. — Il tâche d'obtenir des prêtres de Saint-Sulpice : correspondance de M. Émery avec le prélat sur ce sujet. — M. Drivet est nommé supérieur. — Sa famille : Pierre Drivet, avocat en la Cour et conseiller en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. — Joseph, son fils, épouse Marguerite Delage ; leurs enfants : Pierre I, conseiller en la Cour des Aides ; Pierre II, curé de la paroisse Saint-Martial de Bordeaux. — Jean Drivet : ses études, ses fonctions à Périgueux, son émigration, son retour et ses occupations à Bordeaux. — M. Bouny : sa conversion au catholicisme, ses emplois, son talent oratoire. — M. Drivet chargé de rétablir le séminaire : sa lettre circulaire. — Il loue une maison dans la rue Rohan. — Les premiers élèves. — Règlement de la journée. — Le personnel enseignant et les

ressources. — Lettre pastorale de Mgr D'Aviau sur la nécessité et les moyens de pourvoir sans délai à l'établissement et à l'entretien d'un séminaire pour l'éducation des clercs. — La rentrée d'octobre 1804.

Des jours meilleurs avaient enfin lui pour la religion en France. Les églises étaient rouvertes et le culte catholique rétabli. Un concordat était conclu entre le Pape et le Gouvernement français : si ce traité n'accordait pas à l'Église tout ce qu'elle désirait, il contenait du moins tout ce que le Souverain Pontife avait pu obtenir. Usant de la plénitude de son pouvoir, il avait, par une bulle mémorable, anéanti l'ancienne église de France et lui en avait substitué une autre. La circonscription civile qui formait le département de la Gironde formait aussi la circonscription ecclésiastique du nouveau diocèse de Bordeaux. A la tête de ce diocèse, qu'il fallait organiser et en quelque sorte créer avant de l'administrer, la Providence, toujours miséricordieuse, venait de placer un prélat comme il en fallait dans ces temps difficiles, doué de toutes les qualités qui font les grands évêques, orné de toutes les vertus qui font les grands saints.

Charles-François D'Aviau du Bois de Sanzay était né le 7 août 1736, au château du Bois de Sanzay, paroisse de Saint-Martin, dans le diocèse de Poitiers, aujourd'hui commune du canton de Thouars (Deux-Sèvres). Après de brillantes études à La Flèche et à Poitiers sous la direction des PP. Jésuites, il entra, en 1753, au Grand Séminaire d'Angers, alors, comme aujourd'hui, dirigé par les prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice. Le futur archevêque de Bordeaux y eut pour supérieur et directeur de sa conscience un Bordelais, le seul, à notre connaissance, qui soit entré dans cette Société avant la Révolution, M. Jean-Baptiste Dumoulin, né à Bordeaux le 20 février 1708, mort le 29 décembre 1775 (1).

(1) Voir sa notice dans mes *Mélanges de biographie et d'histoire*; Bordeaux, 1885, in-8°, p. 553, 554.

Ordonné prêtre le 20 septembre 1760, reçu docteur en théologie de l'Université d'Angers le 30 juillet 1761, l'abbé D'Aviau, ne pouvant obtenir de son évêque l'autorisation de partir pour les missions étrangères, se livra d'abord au ministère de la prédication et de la confession dans le diocèse de Poitiers. Le 21 novembre 1769, il fut installé chanoine de la collégiale Saint-Hilaire, et bientôt après associé à l'administration du diocèse. Ce fut entre ses mains que Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire remit la haute direction de ses séminaires, et le jeune vicaire général y montra cette sagesse et ce zèle que nous allons lui voir déployer sur le siège archiépiscopal de Bordeaux. Celui de Vienne en Dauphiné ayant vaqué par la nomination de M. Lefranc de Pompignan à la feuille des bénéfices, le Ministre désigna l'abbé D'Aviau pour le remplacer. Celui-ci, après avoir longtemps résisté, céda enfin aux sollicitations du roi, et fut sacré le 3 janvier 1790 dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

Nous ne le suivrons pas dans le gouvernement de son diocèse, ni dans ses divers voyages et séjours en Savoie, en Suisse et en Italie durant la Révolution, non plus que dans l'administration des diocèses de Vienne, de Die et de Viviers, ministère dans lequel il fut aidé par trois vicaires généraux qu'il prit dans la Compagnie de Saint-Sulpice, M. Cartal, M. Gassendy de Tartonne et M. Vernet. Nommé à l'archevêché de Bordeaux le 9 avril 1802, il se résigna non sans peine à accepter le fardeau qui lui était imposé (1), fut institué canoniquement le

(1) Il faut lire dans l'*Histoire de Mgr D'Aviau du Bois de Sanzay* (t. II, p. 263-296) tout ce qui concerne sa nomination au siège archiépiscopal de Bordeaux. Toutefois, nous citerons ce brouillon écrit de la main même de l'édifiant et désintéressé prélat. — « Le 2 ou 3 mai 1802, j'ai écrit à M. le Légat ce qui suit : — Monsieur, il m'a été écrit de Paris que j'étois nommé au siège de Bordeaux, et cela a été mis, il y a déjà quelque temps, dans les gazettes ; cependant, rien d'officiel ne m'est parvenu. Je serois charmé d'apprendre que l'annonce n'étoit pas

2 juin, fit son entrée à Bordeaux le 25 juillet, et fut installé solennellement le 15 août 1802 dans l'église Saint-Dominique, aujourd'hui Notre-Dame, alors affectée au service de la cathédrale, celle de Saint-André ayant été en partie incendiée pendant la Révolution.

Organiser le chapitre métropolitain, déterminer la circonscription des paroisses du diocèse, y établir des curés et des vicaires, ce n'était là qu'une partie des sollicitudes et des occupations de l'éminent archevêque : il devait aussi, conformément aux instructions de Pie VII, établir le plus tôt possible un séminaire, et lui donner des règlements propres à former à la science et aux vertus de leur état les jeunes gens appelés de Dieu au sacerdoce (1). Or, pour faire un séminaire, il

fondée, ou qu'on a changé de détermination ; car je serois soustrait au fardeau redoutable, sans avoir par des refus absolus et spontanés fourni l'occasion d'un de ces choix si redoutés par nos églises. Aller, à mon âge et avec si peu de capacité et de ressources, former un grand diocèse où tout me seroit étranger, c'est une effrayante perspective. J'aurois eu moins de répugnance à occuper, non une autre métropole, mais un simple évêché où je retrouverois des portions plus ou moins considérables de mon ancien troupeau. Et même si je demeurois sans titre, je me prêterois volontiers, tant que je conserverois quelques forces, à aider tel ou tel des nouveaux prélats à qui mes services pourroient devenir agréables. Dans le cas où je me verrai appelé à Paris, je m'empresserai, Monsieur, de faire ma cour à V. E., et j'aurai beaucoup de choses à lui demander. Actuellement, une de nos principales occupations est de calmer les esprits sur le placement des évêques ci-devant auteurs ou fauteurs principaux du schisme ; et pour cela, il nous seroit avantageux d'être plus instruits et assurés des réparations auxquelles ils auront été enfin déterminés par votre zèle et par l'autorité suprême... » (Archives de l'Archevêché de Bordeaux ; *Correspondance de Mgr D'Aviau.*)

(1) Seminarium quoque, ut in suprà memoratà conventione similiter firmatum est, ad erudiendam in pietate, litteris, omnique ecclesiasticà disciplinâ juventutem, quæ clericalis militiæ est viam ingressura, quibus poterunt modis ac temporalibus adjumentis, ad SS. Canonum et Conciliorum sanctiones Archiepiscopi et Episcopi omnes

faut des bâtiments qui puissent abriter les élèves, des professeurs et des directeurs qui les dirigent et les enseignent, des jeunes gens aptes à remplir un jour les fonctions ecclésiastiques, enfin, de l'argent pour les nourrir, au moins en partie, et les entretenir. De ces quatre choses, toutes — même la quatrième — également nécessaires, Mgr D'Aviau commença par les deux premières.

Deux mois environ après son arrivée à Bordeaux, dès le 2 octobre 1802, il demande au Ministre de l'intérieur que l'ancien séminaire Saint-Raphaël soit affecté au logement de l'archevêque, de ses vicaires généraux, du secrétariat et des archives; puis il ajoute : — « Pour la formation du séminaire, qui doit comprendre deux établissements tendant à la même fin, un petit séminaire pour l'enseignement des belles-lettres, et un grand séminaire pour l'enseignement des sciences ecclésiastiques, le bâtiment des Feuillants, en y joignant la petite église qui en dépend, a paru plus propre à remplir toutes les vues de convenance et d'économie. J'aurois désiré pouvoir établir dans deux bâtiments séparés le grand et le petit Séminaires, comme ils l'ont été autrefois; mais dans les circonstances où nous sommes, j'ai craint tout ce qui pourroit rendre à charge à la commune des établissements qui ne doivent jamais lui être qu'utiles. — Pour rendre à leur destination naturelle et primitive une partie des livres confusément entassés au dépôt des Feuillants, et qui proviennent presque tous des bibliothèques ecclésiastiques du diocèse, il paraît aussi juste qu'utile qu'il en soit formé 1° une bibliothèque choisie à l'archevêché pour l'usage

ecclesiis novæ circumscriptionis præficiendi, quàm citissimè fieri poterit, curent instituendum; eique sic erecto et instituto eas leges præscribant, tum quod ad scientiarum studia, tum quod ad omnem pietatis et disciplinæ rationem, quæ magis accommodatæ suarum ecclesiarum utilitatibus, temporumque circumstantiis ipsis in Domino videbuntur. (Bulle *Qui Christi Domini vices*, § 28.)

de l'archevêque et pour le service du diocèse; 2° une bibliothèque particulière dans les bâtiments du séminaire, à l'usage des professeurs et de leurs élèves. »

L'archevêque de Bordeaux écrivit la même chose, quatre jours après (6 octobre 1802), au préfet de la Gironde. M. Dubois (1) répondit, sur le dernier point, qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que le désir de Mgr D'Aviau fût satisfait sans retard, et qu'il chargeait le citoyen Monbalon (2), bibliothécaire de la ville, de s'entendre avec Sa Grandeur pour le triage des volumes qui devaient composer ces deux bibliothèques. Néanmoins, on tarda beaucoup à exécuter les ordres du préfet, car ce n'est qu'en 1804 que M. Monbalon remit au P. Conne, ancien cordelier et bibliothécaire de Mgr D'Aviau, les trois bibliothèques qui formèrent le premier fonds de celle du Grand Séminaire de Bordeaux, savoir, les bibliothèques des Carmes Déchaussés, des Capucins et du Séminaire de la Mission. Provisoirement, elles furent mises en dépôt dans les bâtiments de l'ancien doyenné de Saint-André, alors résidence de l'archevêque de Bordeaux (3).

(1) Dieudonné Dubois, préfet de la Gironde du 21 septembre 1800 à 1804. Cfr. Édouard Feret, *Biographie du département de la Gironde;* Bordeaux, 1889, p. 200.

(2) Jean-Baptiste-Henry Monbalon, né à Sorde (Landes) le 15 juillet 1755, mort à Bordeaux le 21 septembre 1837. Il fut conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux depuis le mois de juillet 1804 jusqu'en 1830. Cfr. Éd. Feret, *op. cit.*, p. 458, 459.

(3) Nous avons déjà dit que l'habitation du doyen de Saint-André occupait l'emplacement aujourd'hui vacant où se trouve le groupe *Gloria Victis,* entre la cathédrale et le bâtiment de la Caisse d'épargne. — Quand le séminaire eut été transféré dans le couvent des Capucins, M. Drivet fit d'abord placer la bibliothèque au rez-de-chaussée du bâtiment ouest, là où sont aujourd'hui les parloirs et la boutique. Mais les livres y souffrant de l'humidité, on les porta au-dessus de l'ancien chœur des religieux, c'est-à-dire dans leur bibliothèque même, et c'est là qu'ils sont aujourd'hui. Au mois d'octobre 1816, Mgr D'Aviau

Quant au monastère des Feuillants, M. Dubois répondit qu'il s'informerait sans retard si l'on pouvait en disposer conformément au désir du prélat. La conclusion de l'enquête fut, sans doute, négative; car le 1er brumaire an XI (23 octobre 1802), Mgr D'Aviau écrivit au préfet une nouvelle lettre « ayant pour objet de faire réserver, afin d'y établir le séminaire diocésain, le ci-devant couvent des Capucins », en partie occupé par une filature de coton, « avec les cours et jardins qui en dépendaient ». Cinq jours après, le 6 brumaire an XI (28 octobre 1802), M. Dubois donna un arrêté conçu en ces termes :

« Vu la demande faite par M. l'Archevêque de Bordeaux contenue dans sa lettre du 1er de ce mois, tendante à ce que les bâtiments du ci-devant couvent des Capucins et ses dépendances soient affectés à l'établissement d'un séminaire ; — Considérant que, d'après l'examen fait des bâtiments et dépendances du ci-devant couvent des Capucins de Bordeaux, il a été reconnu que, au moyen de quelques réparations intérieures, ce local étoit très propre par sa situation et par sa distribution à l'établissement d'un séminaire ; que, d'ailleurs, il est le seu des bâtiments nationaux restant disponibles à Bordeaux qui puisse remplir d'une manière convenable l'objet de la demande de M. l'Archevêque ; — Considérant que la jouissance d'une partie desdits bâtiments a été accordée à titre de loyer à la compagnie La Chavautière, par arrêté du ci-devant Directoire exécutif en date du 5 messidor an VII (23 juin 1799), pour y établir une filature de coton ; qu'il convient de

obtint encore du préfet que l'on mît à la disposition du Grand Séminaire les volumes de l'ancien prieuré de La Réole restés disponibles après le triage fait pour la bibliothèque de la ville. En 1819 et 1820, le Ministre de l'intérieur donna les *Œuvres complètes de Bossuet* éditées à Versailles par Lebel en 43 volumes in-8°, et en juillet 1822, les Classiques latins édités par Lemaire. — Le 24 thermidor an XII (12 août 1804), Mgr D'Aviau avait également prié le préfet de la Gironde de mettre à sa disposition, pour l'établissement tant de la bibliothèque de l'Archevêché que de celle du séminaire, les rayons de la bibliothèque du Collège de Guyenne qui ne servaient qu'à embarrasser quelques-uns de ses appartements. Ceux-ci furent, en effet, *débarrassés*, mais ce ne fut pas conformément au désir exprimé par Mgr D'Aviau.

résilier le bail à loyer passé en faveur de ladite compagnie et de lui accorder un délai moral pour vuider et laisser libre la partie du couvent qu'elle occupe; Arrête : — Art. 1er. Les bâtiments du ci-devant couvent des Capucins, ainsi que les cours et jardins qui en dépendent, demeurent réservés pour l'établissement d'un séminaire diocésain. — Art. 2. Le citoyen Combes (1), architecte de la Préfecture, constatera de suite par un devis estimatif les réparations nécessaires auxdits bâtiments pour être employés à l'usage auquel ils sont destinés par l'article précédent. — Art. 3. Il est accordé un délai d'un mois aux citoyens La Chavautière et Cie pour vuider la partie dont la jouissance leur a été accordée. — Art. 4. Le présent arrêté sera adressé au Conseiller d'État chargé de toutes les affaires relatives aux Cultes et au Ministre des finances pour être soumis à l'approbation du Gouvernement. »

Cet arrêté ne pouvant être mis à exécution, au moins dans sa première partie, qu'après cette approbation, M. Dubois le transmit aussitôt, avec tous les renseignements nécessaires, au Ministre des cultes et au Ministre des finances.

Le Ministre des finances ne voulut pas confirmer l'arrêté du préfet avant que le Gouvernement eût, par un consentement positif, autorisé l'établissement d'un séminaire à Bordeaux. Sur la demande du Ministre des cultes, ce consentement fut donné par le premier Consul pendant le séjour que fit à Paris l'abbé Praire de Terre-Noire, grand vicaire de Bordeaux (2). Dès lors, rien ne

(1) Louis-Guy Combes, né à Podensac (Gironde), mort à Bordeaux le 7 mars 1818. Il restaura l'église cathédrale Saint-André et construisit le Dépôt de Mendicité, qui devint plus tard le petit séminaire. Cfr. Éd. Feret, *op. cit.*, p. 149.

(2) Étienne Praire de Terre-Noire, né à Saint-Étienne-en-Forez, était, avant la Révolution, vicaire général de Mgr du Chilleau, évêque de Châlon-sur-Saône. Quoiqu'il n'eût prêté aucun serment, il n'émigra point; on croit cependant qu'il quitta le diocèse sur la fin de 1797, mais on l'y retrouve en 1801, et peut-être y était-il déjà en 1800. Sur la recommandation de l'abbé Vincent, un de ses grands vicaires à Vienne, Mgr D'Avian, en 1802, s'attacha l'abbé Praire de Terre-Noire, et l'amena avec lui à Bordeaux, où cet ecclésiastique avait fait, étant jeune, quelques études, et par conséquent comptait un certain nombre de condisciples dans la classe élevée de la société. Il fut nommé vicaire

s'opposait plus à ce que l'arrêté préfectoral du 6 brumaire an XI fût confirmé par le Ministre des finances. Mais dans les régions ministérielles, il y a loin du pouvoir à l'acte. Il fallut que Mgr D'Aviau suppliât encore onze mois après, le 16 fructidor an XI (3 septembre 1803). Portalis, conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, répondit : « Le Ministre des finances, Monsieur l'Archevêque, est, en effet, chargé de présenter au Gouvernement un projet d'arrêté pour mettre à votre disposition les bâtiments que vous demandez pour votre séminaire. Je presserai ce Ministre de terminer cet *objet.* » Si le Ministre fut *pressé,* il ne se pressa cependant pas d'agir, et le 20 janvier 1804, Mgr D'Aviau en était réduit à envier le sort de certains prélats plus heureux que lui parce qu'ils tenaient de plus près à la personne de Napoléon. « Hommage au séminaire de Lyon, écrivait l'archevêque de Bordeaux à M. Cartal, professeur dans cet établissement : nous n'en avons point encore. Tout nous manque : directeurs, élèves, local et argent. Le Gouvernement fait espérer des attentions et des secours pour les séminaires de métropole. »

Il fallut les *espérer* encore longtemps.

Au bout d'une nouvelle période de onze mois, le 11 fructidor an XII (22 août 1804), M. Charles Delacroix (1), préfet de la Gironde, écrit pour le même « objet » au Ministre des finances et au Ministre des

général de Bordeaux le 27 juin 1803, et mourut à l'âge de 43 ans, le 30 novembre 1808, victime de sa charité envers les prisonniers espagnols atteints du typhus. Cfr. Lyonnet, *Histoire de Mgr D'Aviau,* t. II, p. 356, 565. — Bauzon, *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution ;* tome Ier, l'arrondissement de Châlon ; Châlon-sur-Saône, 1889, in-8°, p. 121, 122.

(1) Charles Delacroix de Constant, père du célèbre peintre Eugène Delacroix, naquit en Champagne l'an 1740, devint préfet de la Gironde en 1804 et mourut à Bordeaux en 1805. Cfr. Éd. Feret, *op. cit.,* p. 176.

cultes. Ce dernier répond, le 24 fructidor an XII (11 septembre 1804), « qu'il s'occupe de l'exécution de la loi sur les séminaires métropolitains, et que dans les mesures générales qu'exigera cette exécution se trouveront les moyens de satisfaire aux désirs de l'archevêque en ce qui concerne l'arrêté de M. Dubois ». — « Je désirerais, ajoute le préfet en adressant cette réponse à Mgr D'Aviau, je désirerais pouvoir remplir *l'objet* de votre lettre du 18 de ce mois et vous mettre dès à présent en jouissance des bâtiments dont il s'agit; mais d'après ce qui m'a été annoncé par Son Excellence le Ministre des cultes, je ne puis rien changer à l'état actuel des choses jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur l'arrêté de mon prédécesseur. »

Nous voici arrivés à l'an XIII de la République « une et indivisible », ou — vieux style — à l'an 1805 de l'ère chrétienne : Mgr D'Aviau supplie encore, supplie toujours le Ministre des finances.... Celui-ci répond enfin : « Monsieur l'Archevêque, j'ai l'honneur de vous observer (1) que le Ministre des cultes m'a fait connaître qu'il convenoit d'attendre que le travail dont il s'occupoit sur le placement des séminaires métropolitains fût terminé. Aussitôt qu'il m'aura informé que votre demande est susceptible d'être accueillie, je m'empresserai de la mettre sous les yeux du Gouvernement. Paris, le 1er pluviôse an XIII (21 janvier 1805). »

Serait-il bien téméraire de penser que l'arrêté de M. Dubois doit être célèbre dans les annales de la bureaucratie? Il est signé depuis trois ans : le Gouvernement va-t-il enfin lui donner son approbation? Non; il se dispose à s'en occuper. Voilà cependant quinze mois qu'a été portée la loi du 23 ventôse an XII (14 mars

(1) Sur cet emploi du verbe *observer*, voir *l'observation* que nous avons faite et l'anecdote que nous avons racontée aux pages 189, 190 de notre tome premier.

1804) : elle dit : « Art. 1. Il y aura par chaque arrondissement métropolitain, et sous le nom de *séminaire,* une maison d'instruction pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique; Art. 7. Il sera accordé une maison nationale et une bibliothèque pour cet établissement ». Or, « pour parvenir à l'exécution » de ce dernier *article,* le Ministre des cultes — ayant appris du Ministre des finances que le ci-devant couvent des Capucins était pour Bordeaux la « maison nationale » indiquée comme « susceptible de recevoir l'application dudit article 7 » — le Ministre des cultes, disons-nous, demande encore au préfet de la Gironde, le 25 prairial an XIII (14 juin 1805), un supplément d'informations qui lui est absolument nécessaire. « Il est nécessaire, dit-il, que je connaisse l'état de ces bâtiments, afin de rendre compte à Sa Majesté des réparations qu'ils exigent pour pouvoir être affectés à leur destination, et quel pourrait être, par aperçu, le montant de ces réparations, surtout des plus indispensables. Je vous prie de vouloir bien me donner le plus tôt possible ces informations, en distinguant les réparations qui pourront être faites successivement, et dont la dépense peut être reportée sur plusieurs années, de celles qu'il est nécessaire de faire sur-le-champ ».

Après qu'on lui eut présenté le devis des dépenses urgentes, le Gouvernement se contenta d'allouer une somme de 5,000 fr. sur le budget de l'année 1806; puis, au mois de juin 1807, le Ministre approuva « la dépense qui avait été faite, s'élevant à 26,014 fr. 65 c. »; mais elle était déjà payée des libéralités qu'on avait reçues des fidèles. Quant à approuver l'arrêté pris le 28 octobre 1802 par le préfet Dubois, les Ministres n'y songèrent même pas : il ne le fut qu'en 1808, ainsi qu'on le verra au chapitre troisième.

Il ne fut pas plus facile à Mgr D'Aviau de trouver un supérieur pour diriger son séminaire qu'une maison pour l'y loger. Même avant d'être préconisé en consis-

toire, ç'avait été pour lui un sujet de grave préoccupation. Naturellement, ses regards se portèrent tout d'abord vers ceux dont il avait reçu son éducation cléricale. Mais il pressentait bien la première objection qui serait faite à sa première ouverture. Voici, en effet, ce qu'il écrivait de Paris, le 7 juin 1802, à M. Cartal, qui était alors à Lyon : — « C'est un adieu, Monsieur, un bien triste adieu qu'il faut vous adresser. Je serai toujours reconnoissant de ce que vous avez fait pour moi en tant de circonstances, et de la disposition où je vous crois d'y ajouter encore. J'ai vu votre père (M. Émery) et ceux qui le voient. Il ne désespère point de rentrer dans sa grande maison d'ici (le séminaire de Saint-Sulpice). Je lui ai parlé de m'en procurer une en Gascogne. Il ne s'y refuseroit pas, et même il songeoit à y employer le Nagot qu'il doit rappeler d'outre-mer, où vous savez que celui-ci a peu de réussite (1). Mais

(1) François-Charles Nagot, né à Tours le 20 avril 1734, entra en 1753 à la petite communauté de Saint-Sulpice, partit pour Baltimore en 1791, donna sa démission de supérieur en 1810, et mourut le mardi-saint 9 avril 1816. Cfr. *Biographies* de Michaud, de Hœfer, de Feller (édit. Simonin, Lyon, 1860), et dans *L'Ami de la Religion* (t. VIII, p. 286-288), une notice signée G. (Garnier), et *Vie de M. Émery;* Paris, 1862, t. I et II *passim.* On a de M. Nagot plusieurs ouvrages, tant imprimés que manuscrits.

Imprimés. — 1. *Recueil de conversions remarquables nouvellement opérées dans quelques protestants;* Paris, Crapart, 1789, in-12; 1791, in-12 de XII-532 pages; 3e édition augmentée, 1796, in-12; nouvelle édition augmentée d'une notice sur la conversion de M. de Haller, Paris et Lyon, Rusand, 1822, in-12; nouvelle édition augmentée, Avignon, Aubanel, 1829, in-12. Cfr. Barruel, *Journal ecclésiastique,* décembre 1789; *L'Ami de la Religion,* t. XXXI, p. 114-116. — 2. *Vie de M. Olier, curé de Saint-Sulpice à Paris, fondateur et premier supérieur du séminaire du même nom;* Versailles, J.-A. Lebel, 1818, in-8o de XXII-646 pages. Publiée par les soins de M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice. Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. VIII, p. 81-88. — 3. M. Nagot édita en 1784 : *Instructions familières sur l'oraison mentale pour ceux qui commencent à s'appliquer à ce saint exercice,*

vous savez aussi que la concurrence des anciens propriétaires de Saint-Lazare seroit un obstacle invincible, vu la délicatesse respective dans les procédés; or, ceux-ci ont déjà témoigné de la volonté. Au reste, il est douteux si rien réussira chez moi en ce genre. » — Et le 20 du même mois, étant encore à Paris : « J'aurois peut-être, dit le prélat, quelque moyen de vous appeler pour un séminaire, sans les prétentions des Lazaristes que M. Émery ne voudroit pas contrarier. Je dis *peut-être*, car je n'ai rien su jusqu'ici de ce qu'entend faire le département à cet égard, et c'est le département que cela regarde pour les fonds à fournir. »

L'objection subsiste encore quelques mois plus tard : elle se complique même d'une autre plus difficile à résoudre. A une nouvelle instance du prélat, M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, répond le 18 octobre (1802) : « Je ne peux pas encore vous répondre nettement sur

in-18. — Il a *traduit* : 4. *La doctrine de l'Écriture sur les miracles, où l'on examine et on développe avec impartialité leur nature, etc., d'après les lumières de la Révélation et les principes de la saine raison,* avec une addition de l'éditeur; Paris, imprimerie des Sourds-Muets, sous la direction d'Ange Clo; janvier 1808, 3 vol. in-12 de XX-419, 421 et 460 pages. L'auteur de cet ouvrage est Georges Hay, évêque d'Édimbourg. L'édition fut donnée par les soins de M. Émery et de l'abbé Hémey-d'Auberive, dont les *Observations et Additions* occupent les 158 dernières pages du 3e volume. Cfr. *Mélanges de philosophie,* t. IV, p. 193 et suiv. — 5. *Fêtes mobiles, jeûnes et autres observances annuelles de l'Église catholique, ouvrage traduit librement de l'anglais d'Alban Butler,* par M. Nagot, ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice, pour servir de continuation et de complément aux *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints, traduites de l'anglais du même auteur par l'abbé Godescard, chanoine de Saint-Honoré;* Versailles, J.-A. Lebel, 1811, in-8o de IV-722 pages.

Manuscrits conservés à la bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris : 1. *Catéchisme, ou Exposition de la doctrine chrétienne,* in-4o de 651 pages. — 2. *Cinquante raisons ou Motifs de préférer la Religion catholique, apostolique et romaine à toutes les autres*

ce qui fait l'objet principal de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ce qui me gêne le plus, c'est que votre séminaire a été occupé par MM. de Saint-Lazare, et que nous avions pour maxime, dans les temps anciens, de ne nous charger d'aucun établissement qui eût été occupé par ces messieurs ou d'autres membres de congrégations séculières. Je sens la différence des temps; mais ma peine n'est pas encore évanouie : il faut encore trouver des sujets convenables à vous donner, ce qui n'est pas facile. J'aurai l'honneur de vous écrire incessamment : je peux cependant vous dire dès à présent qu'il seroit effectivement convenable que le petit et le grand séminaires fussent sous la conduite des personnes du même état. Mais cela n'est point nécessaire. Il suffit que vous mettiez à la tête du petit séminaire un sujet qui soit docile et plein de l'esprit ecclésiastique. Mais vous n'avez point encore de maison, et je crains bien que de longtemps vous n'ayez la faculté de commencer votre établissement. »

Ce que nous avons dit précédemment prouve que

sectes de ce jour dans le christianisme, in-4° de VIII-105 pages. — 3. *Le chrétien sincère instruit dans la foi de Jésus-Christ par la parole écrite* (par Hay), 2 vol. in-4° de 518 et 546 pages. — 4. *Le chrétien catholique instruit dans la doctrine des Sacrements, du Sacrifice, des Cérémonies et des pratiques de l'Église, par demande et par réponse* (par M. Challoner), in-4° de 308 pages. — 5. *Le chrétien pieux, ou le chrétien formé à la science du salut par Jésus-Christ et les paroles de sa loi* (par Hay), 2 vol. in-4° de XXVI-652 et 548 pages. — 6. *Guide du chrétien dans les voyes du salut*, traduit de l'anglais, et ouvrage divisé en deux parties, dont la première a pour objet d'inspirer la ferme résolution de travailler à son salut éternel, la seconde traite des obstacles et des difficultés qui s'y opposent, et des moyens de les aplanir ou de les surmonter, par Robert Parsons, prêtre de la Compagnie de Jésus; 2 vol. in-4° formant ensemble 1177 pages. — 6. *Considérations sur les vérités et les devoirs du christianisme en forme de méditations pour tous les jours de l'année*, ouvrage traduit de l'anglais, très utile à toutes les personnes qui veulent vivre de la plus pure et plus solide piété; 2 vol. in-4°.

M. Émery voyait loin et juste. Un an s'écoule, en effet, sans qu'il soit apporté aucun changement à cet état de choses. Cependant, sur la fin de cette année 1802, le procureur général de Saint-Lazare ayant, faute de sujets, refusé de reprendre la conduite du séminaire de Saint-Flour, dirigé par les Lazaristes avant la Révolution, M. Émery, cédant aux vives instances de l'évêque, consentit à lui donner des prêtres de Saint-Sulpice. C'était aussi le cas du séminaire de Bordeaux, et « dans les circonstances présentes, je ne pense pas, écrivait M. Cartal, que cela souffre de grandes difficultés » (29 novembre 1802). Mgr D'Aviau commence donc à espérer un peu pour lui-même : « J'ai vu, écrit-il à M. Cartal le 27 août 1803, j'ai vu depuis quelque temps deux de vos confrères, M. Giraud, — avec qui je m'étois trouvé à Rome; il a passé ici allant dans sa patrie (1), — et M. Maréchal, qui m'a demandé où vous étiez : il venoit de Baltimore (2). M. Nagot, se trouvant incom-

(1) Gaspard-René Giraud, élève de M. Émery au grand séminaire d'Angers, fut admis par lui dans la Compagnie de Saint-Sulpice et employé d'abord dans les séminaires d'Autun et d'Avignon. Après la Révolution, M. Émery l'appela à remplir les fonctions d'économe dans celui de Paris. Ses infirmités, et surtout le désir d'avoir plus de temps pour se préparer à la mort, le portèrent, en 1824, à demander d'être déchargé de son emploi. Il continua néanmoins à aider la maison d'Issy de ses conseils et de son expérience. Il mourut à la suite de plusieurs attaques d'apoplexie, le 9 février 1829. Cfr. *Vie de M. Émery*; Paris, 1862, t. I, p. 204; t. II, p. 275, 361, 365. La charité avec laquelle M Giraud remplit ses fonctions d'économe le fit, dit-on, surnommer *la mère des séminaristes*. Qu'y a-t-il là d'étonnant? « La fonction d'économe », dans un séminaire, ne « représente » -t-elle pas « le rôle de la mère de famille dans son ménage? Une communauté est une grande famille; l'économe y tient la place de la mère ». (*Traité de l'administration temporelle des grands et des petits séminaires...* par P. Durieu, prêtre de Saint-Sulpice; Paris, 1890, in-8°, p. 238.)

(2) Ambroise Maréchal, né le 5 décembre 1768 au diocèse d'Orléans, envoyé à Baltimore par M. Émery pendant la Révolution, en fut rappelé en 1803, y retourna en 1811 et en devint archevêque — avec per-

modé, n'avoit pu s'embarquer avec lui; mais toute cette colonie revient. Peut-être cela donnera-t-il à M. Émery des facilités pour s'occuper de nous. S'il y avoit plus d'avances et de sûreté pour notre établissement de séminaire, je lui demanderais dans la composition de vous mettre plutôt à Bordeaux que dans le Cantal » (1).

Le prélat sollicite donc de nouveau, et demande qu'on lui accorde au moins un supérieur pour le mettre à la tête de l'établissement, M. Vernet (2), par exemple, ou bien M. Roux (3), ancien administrateur du diocèse

mission du supérieur de Saint-Sulpice — en 1817. Il est mort le 29 janvier 1828. Voir la notice que lui a consacrée l'*Ami de la Religion,* tome LXI, p. 141-143. Voir encore le même journal, t. XIII. p. 154, 155; t. XXI, p. 289-300; t. XXIX, p. 59-61.

(1) Dans sa lettre à Mgr D'Aviau datée du 29 novembre 1802. M. Cartal disait : « M. Émery m'a marqué que j'avois été réclamé par M. de Saint-Flour; il disposera de moi comme il le jugera à propos; je suis enfant obéissant. Il est bien certain que si je pouvois suivre le vœu de mon cœur, il me porteroit en Gascogne, où vous êtes. Tout ce qui me rapprochera de vous me flattera infiniment. Les bontés dont vous m'avez honoré vous donnent des droits sur moi : toute ma crainte seroit de prendre la place de quelqu'un qui vous rendroit plus de services que moi : je m'aperçois tous les jours que je ne suis bon à rien. »

(2) Joseph-Laurent Vernet, né le 21 septembre 1760 à Villeneuve-de-Berg, diocèse de Viviers, mourut le 4 mai 1843. Cfr. *Vie de M. Vernet, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Grand Séminaire de Viviers, grand vicaire du diocèse, fondateur et supérieur de la congrégation des sœurs de la Présentation de Marie;* Paris et Lyon, 1848, in-8° de XXXII-380 pages. M. l'abbé Lucot, dans l'édition qu'il a donnée de la *Vie de la mère Agnès de Jésus* par M. de Lantages, attribue cet ouvrage à la supérieure des sœurs de la Présentation : il est de M. Dabert, aujourd'hui évêque de Périgueux.

(3) Jean-Baptiste Roux naquit le 6 octobre 1738, à Saint-Sauveur, commune du canton de Bourg-Argental (Loire). En 1747, il entra au collège de Tournon, alors dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Quelques années plus tard, il était admis au grand séminaire du Puy, à la tête duquel se trouvait M. Picart, docteur de Sorbonne et membre de la Compagnie de Saint-Sulpice. Quand M. Roux eut été

d'Avignon. « M. Roux, répond M. Émery le 8 décembre 1803, est arrhé à M. l'Archevêque d'Aix ; mais je ne doute pas qu'il ne travaillât avec bien plus de plaisir auprès de vous. Je vais lui écrire; mais écrivez-lui aussi comme si on vous avoit dit qu'il flottoit entre Avignon et Aix. J'ai déjà écrit à M. Vernet pour sonder la possibilité de le tirer d'où il est, mais écrivez-lui de votre côté. Je pense, Monseigneur, que vous ferez fort bien de voir en même temps quels sont les sujets auprès de vous et dans votre diocèse qui vous conviendroient, et de les avoir prêts sous votre main. Je crois devoir vous dire confidemment que demain, sur le désir du Consul, le Ministre doit proposer un plan pour l'établissement de dix séminaires dont le Gouvernement feroit les frais. Le plan seroit présenté au Corps Législatif pour obtenir les fonds nécessaires. Je vois, par bien des raisons, ce plan avec peine; je vous en dirai dans la suite les raisons. On prendroit dans ces séminaires des degrés qui seroient nécessaires pour occuper certaines places. Mais si cela réussit, cela

ordonné prêtre, en 1760, M. Picart le retint auprès de sa personne et lui confia la chaire de philosophie : ce n'est qu'au mois d'octobre 1765 que M. Roux entra à la Solitude. Son année de préparation achevée, il fut envoyé au séminaire de Toulouse pour y enseigner la théologie; puis, au mois de septembre 1775, il fut nommé directeur du grand séminaire d'Angers. Il professa ensuite successivement la morale à Clermont (1776) et à Lyon (1777), et fut enfin nommé supérieur du séminaire de Saint-Charles d'Avignon. Pendant la Révolution, il refusa de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, et soutint le courage des religieuses et des prêtres persécutés. Au mois d'août 1792, il se rendit à Rome, où il se lia d'amitié avec Mgr D'Aviau. Le pape Pie VI le consultait souvent sur les affaires de France. A son retour, M. Roux se rendit à Avignon; mais de nouveau contraint d'en sortir par la nomination au siège d'Avignon de Mgr Périer, évêque intrus du Puy-de-Dôme, il alla fonder le grand séminaire d'Aix. Malheureusement, il y contracta peu de temps après une maladie de poitrine, et il dut, sur l'ordre des médecins, retourner à Avignon, où il mourut le 13 mars 1805.

éclatera bientôt, à cause que l'assemblée du Corps Législatif est proche. Vous pourriez toujours commencer un séminaire quelconque, si vous aviez des maîtres : *dimidium facti, qui cœpit, habet.* »

L'archevêque de Bordeaux écrit donc à M. Roux le 20 et à M. Vernet le 22 décembre 1803 (1). Ce dernier répond au prélat comme il l'a déjà fait à M. Émery, que pour le moment, son entrée dans un séminaire serait préjudiciable à la fois au diocèse de Viviers, à la congrégation de Mlle Rivier, dont les règles et constitutions ne sont pas encore dressées, à l'ancienne maison de l'Instruction du Puy, qu'il est chargé par l'évêque de Saint-Flour de réorganiser et de perfectionner.

Nullement découragé, cependant, Mgr D'Aviau revient à la charge et écrit de nouveau à M. Émery, toujours impuissant à satisfaire le désir de l'excellent prélat. « Vous êtes bien bon, Monseigneur, de persévérer à désirer avoir à la tête de votre séminaire quelque membre de la Compagnie. MM. Roux et Vernet ne m'ont point écrit que vous leur eussiez fait l'honneur de les inviter à venir travailler sous vos ordres. Le premier

(1) Mgr D'Aviau avait aussi écrit dans le même but à M. Nagot, supérieur du séminaire de Baltimore. La lettre du prélat, datée du 26 novembre, ne parvint à M. Nagot que la veille de l'Assomption de l'année 1804. « J'ai su, répondit-il, par plusieurs lettres de M. Émery que vous aviez quelquefois pensé à moi pour me faire travailler auprès de vous; mais je lui ai marqué l'impuissance absolue où me mettent mon âge et ma santé de remplir quelque poste que ce soit dans aucun des séminaires de France; et en dernier lieu, je lui ai écrit qu'il ne m'étoit plus possible de hasarder prudemment le voyage. Mes infirmités ont augmenté beaucoup ces deux dernières années. Je souffre très souvent des nerfs, et le défaut habituel d'appétit et de sommeil, joint à des maux de tête considérables, m'a singulièrement affoibli. Que j'aurois eu de consolation, Monseigneur, à finir ma pauvre carrière auprès de vous ! Dieu ne l'a pas voulu, comme il ne veut pas, ainsi que je l'espérais encore l'année dernière, que j'aie le bonheur d'embrasser M. Émery avant ma mort : sa sainte volonté soit faite » (16 août 1804).

ne peut plus guères se détacher de M. l'Archevêque d'Aix, qui a compté sur lui, et le second se prétend lié par un établissement de maîtresses d'école qui n'a pas encore reçu sa dernière forme. Je ne suis pas sans quelque espérance de voir arriver avec M. Nagot un sujet qui seroit propre à l'œuvre. J'ai écrit encore à un autre; j'ignore ce qu'il me répondra. Mais, Monseigneur, n'attendez point. Si vous trouvez un sujet qui vous convienne, employez-le aussitôt, ou du moins retenez-le. — Le projet sur les séminaires métropolitains est très réel. Le premier Consul en a parlé à M. le Cardinal et au clergé de Paris, lorsqu'ils ont été, dans ces derniers jours, le complimenter. Je connoissois le projet dans sa naissance; j'avois fait bien des observations à celui qui avoit bien voulu me le communiquer; j'avois prédit que, sur le fondement de la dotation, le Gouvernement s'attribueroit la nomination des professeurs et directeurs; et j'entends dire que cela sera ainsi, sur la présentation cependant des évêques. Vous ferez là-dessus telle réflexion que vous voudrez. Si, comme je le crois, la présentation au Corps Législatif a lieu dans la session présente, comme elle ne doit guères durer que jusqu'à la fin de ce mois, vous ne tarderez pas d'être instruit de tout le détail. Le plan ne sera pas cependant exécuté de sitôt, à ce que je crois, parce que les fonds ne seront pas sitôt prêts. »

Quelque temps après, et probablement sans en avoir été prié par Mgr D'Aviau, M. Émery lui écrit encore : « J'ai persévéré à chercher quelqu'un qui pût être propre à la conduite de votre séminaire. J'en ai découvert un ou deux sur lesquels je n'osois pas trop compter pour le retour aux fonctions de leur état : je les ai interpellés de me dire définitivement quelle étoit à cet égard leur intention. L'un d'eux étoit demandé par l'évêque de son diocèse pour prendre le gouvernement de son séminaire (1), c'est M. l'Évêque de Mont

(1) C'était M. Barthélemi Dalga, né en 1747 à Puimisson, canton de

pellier. L'un et l'autre m'ont répondu d'une manière satisfaisante; de sorte qu'on peut, à ce que je crois, compter sur l'un d'eux. Mais voilà que la nouvelle loi sur les séminaires métropolitains va déconcerter vos mesures et mes vues. Vous êtes assez pénétrant, Monseigneur, pour en voir toutes les suites. J'ignore quels sont les règlements particuliers qui seront faits pour l'administration. Un séminaire composé de directeurs hétérogènes les uns aux autres, et qui seroient conduits par des vues d'intérêt, manqueroit entièrement son but. Nous ne pourrions donc nous charger de conduire un séminaire et espérer de faire le bien qu'autant qu'il seroit formé actuellement, ou bientôt du moins, d'hommes homogènes. Ces séminaires seront des espèces d'Universités. On prétend que ce séminaire n'empêchera pas le séminaire propre du diocèse. L'exécution de tout cela me paroît encore dans un grand lointain. Quoi qu'il en soit, que voulez-vous que je fasse ou que je dise à l'un des sujets dont j'ai eu l'honneur de vous parler, et que je désirois avant tout faire venir à Paris et y rester environ un mois auprès de moi, pour le soustraire à la demande de son évêque? Je crois que vous serez embarrassé de me répondre. Je suis aussi embarrassé moi-même sur ce qui me concerne et la maison que je conduis; je prends le parti d'aller en avant comme si rien n'étoit arrivé. »

Murviel, dans l'ancien diocèse de Béziers. L'évêque de Montpellier Jean-Louis-Simon Rollet le choisit, en effet, pour supérieur de son séminaire; mais bientôt « des reproches immérités » de la part de l'évêque, « des méfiances injustes, des tracasseries sans nom occasionnèrent une rupture entre le prélat et le supérieur ». Mgr De Cicé, archevêque d'Aix, en profita pour demander M. Dalga, et celui-ci remplaça effectivement M. Roux à la fin de 1804 ou au commencement de 1805. M. Dalga mourut à Aix le 21 août 1829. Cfr. Fisquet, *La France Pontificale, diocèse de Montpellier*, p. 300. 301. — *L'Ami de la Religion*, t. LXI, p. 329. 330.

On conjecturera aisément ce que Mgr D'Aviau répondit à ces deux lettres écrites au mois de mars 1804 (1), lorsqu'on saura que, dès le mois de février précédent, il avait paru une circulaire signée du supérieur de l'établissement clérical à fonder dans le diocèse de Bordeaux. Il est également facile de deviner ce que le prélat eût répondu au supérieur de Saint Sulpice, si ces lettres lui fussent parvenues quelques semaines plus tôt, le 20 janvier 1804, par exemple. Ce jour-là, en effet, Mgr D'Aviau — nous l'avons vu plus haut — résumait la situation de l'affaire du séminaire en ces termes tristement laconiques : « Hommage au séminaire de Lyon. Nous n'en avons point encore. Tout nous manque : directeurs, élèves, local et argent ». Voyant donc que, malgré son désir de l'obliger. M. Émery n'y pouvait réussir, Mgr D'Aviau suivit son conseil : il n'attendit plus, et chercha auprès de lui un supérieur de séminaire. Il avait bien sous la main d'anciens directeurs du séminaire Saint-Raphaël : M. Dinéty, exerçant alors à la cathédrale les fonctions de vicaire; M. Freneau, vicaire à Saint-Nicolas; M. Louis Larrouy, qui commençait ou allait commencer une maison d'éducation dans la rue Permentade; mais aucun ne pouvait remplir, ou tous refusèrent d'accepter la charge difficile de supérieur. L'archevêque de Bordeaux jeta alors les yeux sur un digne prêtre qui n'était pas du diocèse, mais qui depuis quelque temps était attaché au diocèse : il avait déjà quelque expérience des séminaires : Dieu semblait l'avoir conduit à Bordeaux et en quelque sorte réservé pour que, de concert avec Mgr D'Aviau, il travaillât à jeter les

(1) Ces deux lettres ne sont datées ni du mois, ni de l'année. Cependant, il parait bien par leur contenu que la première fut écrite avant, et la seconde après le vote de la loi sur les séminaires métropolitains. Or, cette loi fut votée le 23 ventôse an XII (14 mars 1804) et promulguée le 3 germinal suivant (24 mars 1804).

premiers fondements d'une œuvre si importante : ce prêtre, c'était M. Jean Drivet.

Son aïeul paternel, Pierre Drivet, avocat et conseiller du roi en la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, était né sur la paroisse de Lussac, où sa famille possédait un riche patrimoine (1), au village du Léonat, non loin de l'abbaye de Faise, du diocèse de Bordeaux. Pierre Drivet fut chargé d'en régir les domaines, à titre de fermier, par Joseph Secondat de Montesquieu, abbé de Faise et doyen du Chapitre Saint-Seurin de Bordeaux, oncle du célèbre Montesquieu (2). Bien plus, par son testament daté du 17 avril 1720, l'abbé lègue au conseiller « tous les meubles et effets, de quelque nature qu'ils soient, qui appartiennent audit abbé tant dans le château de la Tour-de-Faise que hors du château, tous les fonds de terre qu'il a ci-devant acquis, toutes les dettes actives qui se trouveront lui être dues, rentes, lods et ventes et semblables dans l'étendue de la juridiction de l'abbaye, pour être le tout employé par ledit Drivet, selon la volonté expliquée » du testateur (3). Le légataire testa à son tour le 16 février 1742 ; mais il vivait encore en 1755, et ne

(1) Parmi les papiers de la famille Drivet, appartenant à M. Henri Drivet, habitant naguères le château de Terrien, paroisse de Lussac, on trouve une convention matrimoniale passée le 28 juillet 1641 entre Jean Drivet, fils de Michel Drivet, et Jacquette Durand, fille de François Durand, notaire royal.

(2) On lit dans une lettre de M. Boudin, chanoine de Saint-Seurin, datée du 31 décembre 1739 : « M. Drivet, référendaire en la Chancellerie de Bordeaux, avocat, est ami de M. le Doyen et de nous tous » (Archives départementales de la Gironde ; *Chapitre de Saint-Seurin*).

(3) *A juger en l'audience de la Grand'Chambre, pour maître Pierre Drivet, conseiller du roi honoraire en la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Monsieur le Procureur général du roi, demandeur*, p. 2. (Factum imprimé de 14 pages in-folio, provenant des archives du Léonat, ainsi que les pièces, citées plus loin, concernant la famille Drivet.)

mourut qu'après avoir atteint et même dépassé l'âge de 80 ans. Il eut un frère curé de Montagne, aujourd'hui paroisse-cure du doyenné de Lussac.

De son mariage avec Marie Boussier, Pierre Drivet eut un fils unique nommé Joseph, avocat en la Cour comme son père, et après lui conseiller du roi en la Chancellerie près le Parlement de Guyenne. Joseph épousa Marguerite Delage, dont le père possédait au village des Grillaux, sur la paroisse de Ménestérol, au diocèse de Périgueux, le joli château que l'on voit encore aujourd'hui, et au bas duquel la rivière d'Isle promène ses eaux en décrivant de gracieux contours (1). C'est dans ce château que les conventions matrimoniales entre les futurs époux furent passées le 19 août 1749 : le mariage fut célébré le 2 septembre suivant par-devant le curé et dans l'église de Ménestérol (2). Voici le texte des *conventions,* pièce curieuse à plus d'un titre.

« Au nom de Dieu soit. Sachent tous que, par-devant les notaires royaux en Guienne soussignés, ce dix-neuf août mil sept cent qua-

(1) « Le petit château des Grillaux, flanqué de deux pavillons, n'a rien d'absolument remarquable au point de vue architectural, mais sa position est vraiment admirable. Situé sur un petit plateau et adossé à de superbes coteaux, autrefois plantés de vignes fertiles, aujourd'hui, hélas! à peu près disparues; environné d'une demi-douzaine de métairies, il domine la plaine de l'Isle, et de ses hauteurs on a devant soi le plus gracieux panorama : des fontaines abondantes qui arrosent les jardins et les cours du château, des terres très bien cultivées et des prairies verdoyantes, des maisons semées çà et là; un peu sur la droite, et sur la rive gauche de l'Isle, Menesplet avec son importante minoterie; un peu plus loin, et à gauche, Ménestérol et Montpont; enfin, la rivière de l'Isle, avec ses bords charmants et ses contours gracieux, forme comme l'enceinte de la propriété » (*Lettre de M. Letournel, curé de Ménestérol*).

(2) « Le second septembre mil sept cent quarante-neuf, après les fiançailles et la première publication d'un ban avec dispense des deux derniers, entre sieur Joseph Drivet, avocat en la Cour, natif de la paroisse de Lussac en Bordelois, et demoiselle Marguerite Delage, habi-

rante-neuf, après midi, furent présents M. Me Joseph Drivet, avocat en la Cour, *demeurant en sa maison du Léonat,* paroisse de Lussac en Puynormand, fils légitime de M. Me Pierre Drivet, conseiller du roi en sa Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, et de demoiselle Marie Boussier, ses père et mère, d'une part; — Et demoiselle Marguerite Delage, *demeurant au lieu du Grillau,* paroisse de Ménestérol, fille légitime de défunt sieur Guillaume Delage et demoiselle Louise de Bucherie, ses père et mère, d'autre; — Ledit sieur Drivet faisant du consentement desdits sieur et demoiselle ses père et mère, et l'un et l'autre de l'avis de leurs parents et amis, soussignés, promettent se prendre l'un l'autre époux épouse en foy et loy de mariage qui sera solennisé en face de notre sainte mère Église catholique, apostolique et romaine, le plus brièvement que faire se pourra, suivant le vouloir de leurs dits parents et amis, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts; — En faveur du présent mariage ledit sieur Drivet père de son chef constitue et fait donation en fonds et fruits de ce dit jour, au sieur futur époux son fils, tout icelui domaine à lui appartenant, soit labours, vignes, prés, bois, maisons et autres héritages, avec les bestiaux et outils aratoires, et généralement tout ce qui en dépend appelé de La Clotte, sis et situé en la paroisse de Lussac, tout ainsi et de même que ledit sieur Drivet père le jouit et possède à présent, sans exception ni réserve; — De même, ledit sieur Drivet père constitue et fait donation audit sieur Drivet son fils, après toutefois qu'il aura gagné le vétéranat, de la charge de conseiller référendaire près la Cour de Parlement dont il est pourvu, avec tous les droits et attributions qui y sont attachés; avec consentement par ledit sieur son père que ledit sieur son fils, le vétéranat échu, se pourvoie vers le roi ou Monseigneur son chancelier pour qu'il leur plaise lui accorder des lettres de provision dans ladite charge, de même que ledit sieur constituant en est pourvu, sans restriction, le tout prisé à la somme de dix mille livres:

tante du lieu dit *Grillaux,* présente paroisse, sans qu'il se soit découvert aucun empêchement civil ni canonique audit mariage; Je soussigné, curé de Menesteyrol-Monpon, du consentement du sieur Brazin, curé de la paroisse de Lussac, leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescripte par notre mère la sainte Église romaine, en présence des soussignés. (Signés) *Drivet, Delage, Drivet, Peyruchaud, Angélique Delage, Brieux, Fayard, Thérèse Balestard,* et *Mazeau,* curé de Menesteyrol-Monpon » (*Acte copié sur les registres par M. le Secrétaire de la mairie de Montpont.*)

— En même faveur, ladite demoiselle Boussier, autorisée dudit sieur son mari, sous la réserve de la jouissance pendant sa vie, fait constitution et donation audit sieur Drivet son fils, de la tierce de tous ses biens par préciput, ladite tierce prisée la somme de trois mille livres ; — Encore et en même faveur, ladite demoiselle Delage, future épouse. se constitue en tous ses biens et droits présens et à venir, meubles et immeubles, droits, noms, raisons et actions, rescindantes et rescissoires ; s'il arrive que ledit sieur futur époux les reçoive, il les hypothèque dès à présent sur tous ses biens, aussi présents et à venir. — Les sieur et demoiselle, futurs époux, s'associent par moitié aux acquêts qu'ils feront pendant leur mariage, qui appartiendront aux enfans qui en proviendront, desquels acquêts ils se réservent la jouissance et le pouvoir d'en précipüer comme bon leur semblera. — Le survivant des futurs époux gagnera pour agencement » (de *agentiamentum,* donation à cause de noces, augment de dot), « sur les biens du prémourant, la somme de quinze cents livres dont ils se font donation. — Le sieur futur époux reconnoit et fait donation à la demoiselle future épouse, pour bagues et joyaux, la somme de mille livres, le tout réversible aux enfants dudit mariage, et l'usufruit réservé au survivant. — Ce fut fait et passé audit lieu du Grillau, paroisse de Ménestérol, et ont signé, etc. »

C'est encore aux Grillaux, dont les époux paraissent avoir fait leur demeure ordinaire et habituelle, que naquirent les nombreux enfants issus de leur union : c'est là aussi que leur mère, Marguerite Delage, dicta, le 3 octobre 1763, à un notaire son testament *nuncupatif* (1). Après avoir déclaré qu'elle veut être ensevelie dans l'église de Ménestérol, après avoir légué 100 livres pour messes de *Requiem* à dire dans l'an de son décès, et 150 livres à distribuer aux pauvres, elle dit que « de son mariage avec Joseph Drivet sont provenus et *existants* » (à la date susdite) « sieurs *Pierre, Jean,* autre *Pierre,* autre *Jean,* et *François* Drivet ; demoiselles *Jeanne* et *Anne* Drivet ; *sept* en nombre » : elle ajoute qu'elle est « actuellement enceinte » : l'enfant qui naquit quelques jours plus tard fut une fille nommée *Anne,* ainsi que nous le dirons bientôt.

Voici, en effet, d'après les registres baptismaux de

(1) C'est-à-dire, dicté par le testateur.

Ménestérol, aujourd'hui conservés à l'Hôtel de Ville de Montpont, — et que M. Letournel, curé de Ménestérol, aidé de l'obligeant secrétaire de la mairie, a bien voulu parcourir et dépouiller à notre intention, — voici, disons-nous, dans quel ordre les enfants de Joseph Drivet vinrent au monde et furent baptisés : — 1. *Jeanne* I, née le 12 septembre 1750, baptisée le 14 ; — 2. *Jeanne* II, née le 25 juillet 1751, baptisée le même jour ; — 3. *Pierre* I, né le 22 juillet 1752, baptisé le 23 ; — 4. *Joseph*, né le 19 juillet 1753, baptisé le 21 ; — 5. *Jean* I, né le 24 octobre 1757, baptisé le 26 ; — 6. *Pierre* II, né le 6 février 1758, baptisé le 7 ; — 7. *Jean* II, né le 13 février 1759, baptisé le même jour (1) ; — 8. *François*, né le 15 mars 1760, baptisé le même jour ; — 9. *Anne*, née le 18 octobre 1763, baptisée le 19 (2).

(1) « Le 13 février 1759 a été baptisé, au village des Grillaux, Jean Drivet, fils légitime de sieur Joseph Drivet, conseiller au Parlement, et de Mademoiselle Marguerite Delage, conjoints. Parrains, sieur Jean Drivet et Mademoiselle Delage. Témoins, sieur Gabriel Peyruchaud, bourgeois, et Raymond Dumont, du présent bourg. Signé, le susdit *Peyruchaud*, et non le susdit Raymond, pour ne savoir, de ce enquis ; *Jeanne Delage ; Peyruchaud ; Marguerite Delage ; Martranchard*, curé. » En nous envoyant copie de cet acte, M. le curé de Ménestérol ajoutait : « Vous remarquerez que ce dernier *Jean* a été baptisé le jour même de sa naissance, et au château des Grillaux. Est-ce à cause de la faiblesse du nouveau-né ? Peut-être. L'acte de baptême a été aussi rédigé par une main autre que celle du curé Martranchard, qui l'a pourtant signé. Ne vous étonnez pas trop, d'ailleurs, de ce baptême fait à la maison. Autrefois, m'a-t-on dit, le château des Grillaux possédait une chapelle de famille qui n'existe plus aujourd'hui : on y voit cependant des pierres sur lesquelles on a sculpté un calice et d'autres emblèmes religieux. Peut-être est-ce en souvenir de cette antique chapelle que Mme Exhauw, quoique mariée à un protestant, avait converti un de ses appartements en oratoire domestique. En quittant les Grillaux, elle fit don à Ménestérol de son autel, qui nous sert maintenant d'autel à la Vierge. »

(2) Il est à remarquer que cette *Anne* est née quinze jours après la rédaction du testament dans lequel sa mère parle d'une autre *Anne* comme encore *existante :* quand donc naquit celle-ci, que nous ne

Le 16 février 1790, Pierre I, — ou l'aîné des garçons. — « conseiller du roi en la Cour des Aides et Finances de Guyenne, fils légitime de Joseph Drivet, conseiller honoraire en la Chancellerie du Parlement de Bordeaux, et de *feue* dame Marguerite Delage, *habitant avec son père* au village du Léonat, paroisse de Lussac en Puynormand », — contracte mariage avec « demoiselle Marguerite-Pomponne Queyreau, fille légitime de François Queyreau de Florimond, avocat en la Cour ». L'acte fut fait et passé en la maison presbytérale de Saint-Seurin-sur-l'Isle, dont le curé, nommé Queyreau, était oncle de la future. — Après la mort de ses père et mère, « le sieur Drivet aîné était héritier contractuel de ceux-ci, et les droits légitimaires de chacun de ses frères et sœurs furent fixés à 19,583 livres 6 sols 9 deniers; le domaine des Grillaux fut adjugé, à titre de licitation, pour le prix de 85,000 livres », à un cousin germain de Pierre Drivet, le sieur « Jean-Jacques Moru-Lacotte, maire de la commune de Saint-Gerans-de-Corps, y habitant au lieu de Chaudeau »; mais les intérêts ne devaient commencer à courir qu'à partir du 1er janvier 1791 (1).

Pierre II, ou le cadet, appelé aussi — peut-être pour le distinguer de son aîné — Pierre *Debarthe*, entra dans l'état ecclésiastique et s'attacha d'abord au diocèse de Périgueux. Il fut ordonné sous-diacre vraisemblablement en décembre 1779, son titre clérical étant daté du 8 novembre précédent. Il était vicaire de la paroisse de Saint-Jean de Libourne, lorsqu'il fut pourvu d'un titre de bénéficier vacant dans cette église par la dé

rencontrons pas sur cette liste des enfants Drivet? Peut-être en 1755, année dont le registre manque à la collection de Montpont.

(1) Après avoir été possédé jusqu'en 1839 par M. Moru-Lacotte, le château des Grillaux devint la propriété et pendant vingt-cinq ans fut l'habitation de M. Exhauw, marié à une nièce de Mgr Dupuch, évêque d'Alger. Aujourd'hui, il appartient à M. le comte de Chantérac. L'acte de vente fut passé par-devant Me Loste, notaire à Bordeaux.

mission de Jean-Baptiste Larchevesque, prêtre et curé de la paroisse Saint-Vincent de La Teste. Nommé à ce bénéfice le 6 février 1783, Pierre Drivet en prit possession le 29 mars suivant. Il fut incorporé au diocèse de Bordeaux par Mgr Champion de Cicé, le 10 juin de la même année 1783. Arnaud de Gayrosse, curé de Saint-Genest de Soulignac en Benauge, ayant ensuite résigné son bénéfice, Pierre Drivet en fut pourvu par bref pontifical daté du 22 août 1785, visé à Bordeaux le 8 octobre suivant (1) : le nouveau titulaire entra en possession le surlendemain. Durant la Révolution, il ne sortit pas de France, ni même du diocèse de Bordeaux, et à travers mille périls, travailla sans relâche à la sanctification des âmes privées de leurs pasteurs légitimes.

Dès que Mgr D'Aviau eut été nommé à l'archevêché de Bordeaux, les habitants de Castelnau-en-Médoc lui demandèrent un prêtre pour desservir la paroisse jusqu'à la nomination définitive du curé; et comme le presbytère était occupé par un intrus, ils s'offraient « à loger, nourrir et salarier d'après ce qui serait convenu » celui qui leur serait envoyé. En outre, ils exprimaient l'espoir que l'archevêque de Bordeaux obtiendrait de l'autorité civile que le pasteur légitime serait seul mis en possession de l'église de la paroisse.

L'intrus était un nommé Barrère, natif de Mont-de-Marsan, vicaire aux environs de Marmande avant la Révolution. Depuis cinq ou six ans, il scandalisait les paroissiens de Castelnau par ses mauvais exemples, qui l'avaient fait chasser de Bommes, où il était allé d'abord s'établir en qualité de desservant. Chargé par son évêque d'administrer la première de ces paroisses, M. Pierre Drivet y arriva au mois de décembre 1802. Aussitôt, Barrère lui proposa « de travailler ensemble.

(1) Dans le texte de ce visa, on trouve deux fois écrit, *Petro De Barthe Drivet.*

afin de maintenir la paix et l'union dans la commune » : à quoi M. Drivet « auroit répondu qu'il ne pouvoit entrer dans l'église si Barrère y entroit, mais que s'il rétractoit son serment, ils seroient bons amis et lui serviroit d'acolythe ». C'est du moins ce que Barrère rapporte dans une supplique adressée au citoyen Portalis pour obtenir son appui; elle resta inefficace malgré son style ampoulé, et n'empêcha pas Mgr D'Aviau de lancer contre son auteur une sentence d'interdit.

Quand le saint archevêque réorganisa les paroisses de Bordeaux, en 1803, M. Pierre Drivet fut nommé curé de Saint-Martial; il la gouverna saintement jusqu'à l'âge de 77 ans et mourut le 10 novembre 1834. Le lendemain, on l'enterra dans le caveau des prêtres, à la Chartreuse : sur l'inscription, il est appelé *Pierre Debarthe Drivet* (1).

Son testament est une preuve authentique de sa charité envers les pauvres, auxquels il légua d'abondantes aumônes, et de son tendre amour pour sa paroisse et son église, à qui il donna la maison dans laquelle il avait fixé sa résidence, et qu'il avait acquise de ses propres deniers.

Jean étant le nom de celui dont nous allons enfin parler, il devrait, ce semble, s'il figure dans la liste que nous avons donnée des enfants de Joseph Drivet, et puisque, d'ailleurs, il était le cadet de Pierre II, curé

(1) Un autre frère de M. Drivet, qui embrassa pareillement l'état ecclésiastique, périt victime d'un accident quelques mois avant la Révolution. Il se rendait à Montpont avec son frère Jean : tous deux étaient dans une barque avec leurs chevaux pour traverser la rivière d'Isle; tout à coup, un des chevaux prend peur, saute dans la rivière et fait chavirer le bateau. M. Jean Drivet fut assez heureux pour pouvoir remonter à cheval et passer sur l'autre bord; mais son frère reçut de sa monture un coup de pied qui le renversa dans la rivière, et il se noya, pendant que son frère prononçait sur lui les paroles de l'absolution. Ce triste événement laissa dans l'âme de M. Drivet une impression que le temps ne parvint pas à effacer.

de Saint-Martial, il devrait, disons-nous, être né en 1759 : il devrait être Jean II. Mais, d'autre part, l'acte authentique de sa sépulture, acte daté du 6 mai 1808, le dit mort âgé de *quarante-six ans*, ce qui place sa naissance en l'année 1762. Cependant, le registre paroissial de Ménestérol pour 1762 n'indique aucun Drivet baptisé cette année-là. *Notre* Jean est-il né et a-t-il été baptisé ailleurs, par exemple à Lussac? Y a-t-il erreur dans les mots *quarante-six ans* écrits en toutes lettres dans l'acte cité plus haut et que nous avons lus de nos propres yeux? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre : heureusement, il importe beaucoup moins de connaître à quelle date précise M. Jean Drivet commença à vivre que de savoir comment il a vécu.

Quand il eut atteint sa dixième année, ses parents l'envoyèrent étudier au collège de Mussidan. Cette maison était alors en grande réputation, parce que plusieurs jésuites s'y étaient retirés et y enseignaient depuis la dissolution de leur Compagnie. On cite surtout parmi eux le P. Jean-Baptiste Chaminade, né à Périgueux le 3 février 1745, entré au noviciat de Bordeaux le 6 septembre 1759. Plus encore que son profond savoir, ses grandes vertus faisaient l'admiration de tous : on louait spécialement sa simplicité, son recueillement habituel, sa pauvreté, et par-dessus tout son ardent amour pour Jésus-Christ, dont il avait presque toujours le nom béni sur les lèvres. Il mourut dans la chapelle du collège, au pied même de l'autel où il venait d'offrir le saint sacrifice. A la nouvelle de sa mort, le peuple, qui le vénérait comme un saint, accourut en foule. Chacun voulait faire toucher à son corps des chapelets et autres objets de piété. Émerveillé de tout ce qu'il voyait et entendait, un gendarme qui se trouvait là dégaine subitement son sabre, s'ouvre résolument un passage à travers la foule, menaçant quiconque aurait l'air de vouloir lui faire obs-

tacle. Arrivé auprès du corps, il prend la houppe du bonnet carré déposé sur le corps du défunt, la coupe, la montre à l'assemblée et l'emporte triomphalement en disant : « Cette relique m'appartient, et je défie qui que ce soit d'oser me la ravir ».

Les talents du jeune Drivet le placèrent bientôt à la tête de ses condisciples, dont plusieurs furent également ses amis. Il contracta surtout une liaison plus étroite avec les deux frères Lasserre, dont l'un est mort curé de Bergerac, où sa mémoire est encore en bénédiction ; l'autre, après lui avoir succédé dans sa cure, devint vicaire général de Périgueux, lorsque ce siège épiscopal eut été rétabli, en 1821, et donné à Mgr de Lostanges, mort en 1835 (1).

Après avoir terminé à Mussidan son cours de philosophie, M. Drivet entra au séminaire de Périgueux. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Flamarens, évêque de cette ville, mort au mois de juin 1815, à Londres, où il s'était réfugié pendant la Révolution (2). Avant son ordination au sacerdoce et immédiatement après qu'il eut reçu le diaconat, M. Drivet fut associé à la Compagnie des prêtres qui dirigeaient le séminaire de Périgueux et faisaient des missions dans le diocèse (3). Ses

(1) Alexandre-Louis-Charles Rose de Lostanges, né à Versailles le 29 octobre 1763, fut nommé en 1817 à l'évêché de Périgueux, mais il ne fut sacré que le 21 octobre 1821 (Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. LXXXVI, p. 419, 420. — *Périgueux, Souvenirs historiques, biographiques et archéologiques*, recueillis par l'abbé Théodore Pecout, de Périgueux ; Lille, 1890, p. 359-362).

(2) La duchesse d'Angoulême assista à ses obsèques. Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. IV, p. 313.

(3) « Cette congrégation unique dans son espèce, disait l'évêque de Périgueux en 1747, ne dépend que de l'évêque et ne s'étend point hors du diocèse » (Archives départementales de la Gironde, *Université* : Mémoire présenté par Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux, à l'Université de Bordeaux pour obtenir que les élèves de ses séminaires de philosophie et de théologie y soient aggrégés). Elle fut fondée vers

éloquents discours et plus encore le zèle du jeune missionnaire le firent surnommer le *nouveau Chrysostôme*.

La Révolution interrompit ces travaux apostoliques. Cependant, M. Drivet continua encore quelque temps à exercer le saint ministère dans le diocèse de Périgueux; mais enfin, se voyant exposé sans cesse aux plus graves dangers, il céda aux pressantes exhortations de ses amis, et au commencement de l'année 1793, il alla se fixer dans la ville de Léon, en Espagne; il y resta jusqu'en 1799. Alors il vint à Bordeaux, et y prêcha avec d'autant plus de fruit que les populations, depuis longtemps privées de la parole de Dieu, étaient plus avides de l'entendre. Au rapport des contemporains, M. Drivet fut, à Bordeaux, un des prédicateurs les plus goûtés de cette époque.

le milieu du XVIIe siècle par un ami de Saint Vincent de Paul, Jean de la Cropte de Chantérac, archiprêtre de Chantérac, qui fut aidé dans cette œuvre par « M. de Mèredieu, archidiacre de la cathédrale de Périgueux, mort en odeur de sainteté le 21 octobre 1654 » (*Périgueux, Souvenirs historiques, biographiques et archéologiques,* recueillis par l'abbé Théodore Pecout, de Périgueux; Lille, 1890, in-8°, p. 285). Louis XIV l'érigea en communauté par lettres patentes en l'année 1651. Lorsque, grâce surtout aux libéralités de Mme D'Aguesseau de Javerlhac, tante du célèbre chancelier, la ville de Périgueux eut été dotée d'un séminaire, la congrégation des missionnaires fut chargée de le diriger et d'y enseigner la philosophie et la théologie. Le cours des professeurs, connu sous le nom de *Théologie de Périgueux,* parut vers la fin du XVIIe siècle avec deux titres distincts : 1. *Theologia speculativa et dogmatica, jussu et authoritate Episcopi Petrocorensis ad usum sui seminarii edita ;* Parisiis, 1700, 2 vol. in-12. — 2. *Theologia moralis, jussu et authoritate Episcopi Petrocorensis ad usum sui seminarii edita ;* tertia editio auctior; Parisiis, 1720, 4 vol. in-12. Les approbations sont datées de 1693 et 1694, époque probable de la première édition. On attribue également aux missionnaires de Périgueux les *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Périgueux sur l'usage des sacremens,* imprimées aussi à Paris en 1683, 2 vol. in-12. La bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux possède l'exemplaire de cet ouvrage qui a appartenu à M. Drivet, dont il porte la signature : « *Drivet, p. mis.* ».

Le décret du cardinal Caprara pour la nouvelle circonscription des diocèses de France supprimait le diocèse de Périgueux et l'unissait à celui d'Angoulême. Or, l'évêque nommé à ce dernier siège par Bonaparte était ce fameux Dominique Lacombe qui, d'abord principal du collège de Guyenne, puis curé constitutionnel de la paroisse Saint-Paul, à Bordeaux, en 1791, fut, en 1797, élu évêque métropolitain du Sud-Ouest à la place de Pierre Pacareau (1). On comprend que M. Drivet éprouvât de la répugnance à quitter le diocèse de Bordeaux, administré par un saint prélat, et consentît à être le sujet d'un pareil évêque, même après que celui-ci eut été institué par le Pape. D'autre part, Mgr D'Aviau désirait plus vivement encore conserver à son diocèse un homme qu'on lui dépeignait ainsi lors de son arrivée à Bordeaux, au mois de juillet 1802 : « M. Jean Drivet, frère du curé de Soulignac, et missionnaire du diocèse de Périgueux. Il seroit bien intéressant de conserver ce sujet excellent, à qui nous ne connaissons d'autre défaut qu'une santé très délicate qui s'oppose à ce qu'on lui donne un poste fixe. Son zèle est tel qu'il seroit bientôt perdu pour la Religion. Il a besoin de se reposer souvent, après avoir donné tout l'essor à son zèle dans une mission ou autre espèce de bonne œuvre » (2).

S'étant donc attaché au diocèse de Bordeaux, M. Drivet évangélisa plusieurs paroisses, particulièrement celle de Castelnau en Médoc, où, durant près d'un an, il travailla avec son frère Pierre à rétablir le culte catholique. Il se fit aussi son coopérateur, quand celui-ci eut été nommé curé de la paroisse

(1) Cfr. Fisquet, *La France pontificale, diocèse de Bordeaux*, p. 409-416.

(2) Archives de l'Archevêché; *Noms des prêtres étrangers qui ont travaillé depuis la Révolution dans la ville et dans le diocèse, et qui paroîtroient désirer y rester, quoiqu'ils n'aient pas jusqu'à présent d'*exeat *de leurs évêques.*

Saint-Martial à Bordeaux. L'église était alors la modeste chapelle dite de Bacalan, près du passage de Lormont, non loin de laquelle a été construite la nouvelle église de Saint-Rémi. Les deux frères Drivet, étant « fort à leur aise de leur patrimoine », achetèrent dans la rue Poyenne un vaste immeuble dont ils firent une église : on y célébra les saints offices jusqu'au 29 octobre 1840, jour où l'église actuelle de Saint-Martial, bâtie par les soins de M. Rigagnon, successeur de M. Pierre Drivet, fut solennellement consacrée. Enfin, en 1804, le pape Pie VII ayant ouvert à l'Église les trésors du jubilé, M. Drivet fut chargé spécialement de prêcher dans la cathédrale Saint-André, de concert avec MM. Lacroix et Maurel : après quoi, il fut forcé de prendre quelque repos pour réparer ses forces épuisées dans ces travaux apostoliques.

Il eut à Saint-Martial, pour imitateur et coopérateur de son zèle, un de ses compatriotes, autrefois son condisciple au collège de Mussidan, son confrère dans la Société des Missionnaires de Périgueux, son compagnon d'exil pendant l'émigration, son ami partout, que nous verrons bientôt devenir son collaborateur dans l'œuvre du séminaire. C'était M. Pierre Bouny, né en 1745 sur la paroisse de Fleix, aujourd'hui commune du canton de La Force, arrondissement de Bergerac, diocèse de Périgueux. Sa famille, actuellement disparue, était considérable dans le pays. Son père était catholique, mais sa mère, nommée Jeanne Guy, appartenait à la religion protestante. Protestante aussi, ou du moins nulle à-peu près sous le rapport catholique, fut l'éducation donnée aux enfants issus de leur mariage. Dieu, cependant, avait sur quelques-uns d'entre eux des vues de miséricorde. D'après M. Rigagnon, qui connut M. Bouny au séminaire de Bordeaux, voici en quels termes ce digne prêtre racontait lui-même comment, à l'âge de treize ans, il fut converti au catholicisme :

« Un jour que je m'amusais sur la place avec les en-

fants de mon âge, j'entendis annoncer le sermon d'un capucin. Attiré par la curiosité et entraîné, d'ailleurs, par mes camarades, je me rendis avec eux à l'église. Je m'assis sur les degrés de l'autel, et beaucoup plus occupé du costume de l'orateur que de son discours, je fus bientôt envahi par un profond sommeil. Tout à coup, je suis réveillé par un éclat de voix du prédicateur : il menace, il tonne contre les criminels et les impies. Sa parole captive mon attention; je l'écoute; je suis effrayé de ce que j'entends; le sujet du discours était l'Enfer et ses peines éternelles. L'impression que j'éprouvai dura longtemps : une sorte d'inquiétude mal définie ne me laissait aucun repos. Je m'en ouvris à une bonne dame qui me conduisit chez M. le Curé. Ce bon pasteur, voyant la crainte salutaire dont j'étais pénétré et en ayant su la cause, me fit appréhender davantage encore de partager le sort des réprouvés si je vivais éloigné de la religion véritable. Alors, je conçus pour l'église catholique un amour tel, que je me décidai à l'embrasser sur l'heure, quelque opposition que pût rencontrer mon dessein. Mais quand ils virent que j'étais bien résolu à l'exécuter, mes parents ne s'opposèrent pas à mon inclination. Je me rendis donc assidûment au catéchisme de la paroisse, et je trouvai effectivement le bonheur et le repos de mon âme dans la religion catholique. Plus tard, mon frère l'embrassa à son tour, et comme moi, il se consacra au service des autels » (1).

La sœur de M. Bouny ne lui donna pas la même consolation. Après l'abjuration de ses deux frères, elle fut de la part des ministres protestants l'objet de soins

(1) Il se nommait Étienne et était né en 1758. Vers la fin de l'année 1824, il fut nommé curé de Montpont, mais en 1825, ses infirmités le contraignirent à se retirer du saint ministère. Il mourut âgé de 75 ans, au faubourg des Granges, commune de Montpont, le 7 du mois de septembre 1833, à une heure du matin. Son corps fut inhumé devant l'église de Ménestérol.

assidus, et ils finirent par prendre sur son esprit un ascendant tel, que ni la science, ni la piété, ni la tendre affection de M. Bouny pour cette sœur qu'il aimait beaucoup, ne purent vaincre son obstination et son attachement à la secte. Vainement fit-il plusieurs fois, pour la dissuader, le voyage du Périgord : il ne trouva jamais dans sa sœur qu'une sectaire opiniâtre et zélée jusqu'au prosélytisme, car elle alla jusqu'à tenter de convertir son frère au protestantisme qu'il avait abjuré.

M. Bouny fit ses études au collège de Mussidan, où il rencontra M. Drivet et se lia d'amitié avec lui. Ils furent également condisciples au grand séminaire de Périgueux. Après avoir reçu la prêtrise, M. Bouny revint dans sa paroisse natale, et il y exerça les fonctions de vicaire l'espace d'une année (1771-1772). Mais la vie apostolique allait mieux à ses aptitudes et à ses goûts : il s'agrégea à la Société des Missionnaires de Périgueux. Ceux-ci, à cette époque, avaient établi un collège dans la ville de Bergerac, sur la paroisse Saint-Jacques, dont ils étaient curés, et il est à conjecturer que M. Bouny y enseigna pendant quelque temps. Ce qui est sûr, du moins, c'est que deux ans après, en 1774, on le retrouve avec le titre de *prêtre de la Mission* (1). C'est le même qualificatif qu'il prend en 1791 dans les registres de la paroisse du Fleix, où il revint exercer le saint ministère au commencement de la Révolution (2). Mais bientôt, dénoncé aux autorités civiles comme prêtre réfractaire, M. Bouny dut quitter

(1) *Souvenirs historiques et biographiques sur la contrée du Fleix*, recueillis par l'abbé Th. Pecout, curé du Fleix; 1884, in-12, p. 298, 299.

(2) Par exemple, le 29 mars 1791, il baptisa Pierre-Eustache Guy, qui probablement était son neveu maternel. Il fit aussi la cérémonie d'une sépulture le 31 mai suivant, dix-neuf jours avant l'installation du curé constitutionnel (*Lettre de M. Pecout, curé de Fleix*).

son pays : grâce à un déguisement, il put gagner la ville de Bordeaux, d'où il passa en Espagne.

Non seulement son zèle comme missionnaire avait opéré de nombreux fruits de conversion, mais encore le prédicateur s'était acquis de la célébrité par la force de sa logique, la pureté de sa diction, la chaleur et le pathétique de ses mouvements oratoires. La pensée des fins dernières — pensée à laquelle il devait sa conversion — produisait sur son âme timorée à l'excès une telle impression, qu'il ne pouvait ni prêcher, ni même entendre prêcher sur l'Enfer. « En contemplant M. Bouny, écrit M. Rigagnon, j'ai souvent été frappé de la ressemblance de sa figure avec celle de Bourdaloue, d'après le portrait qu'en a donné Rigaud et que l'on trouve en tête des œuvres de cet orateur. J'ai rarement entendu prêcher M. Bouny, mais je sais que l'on appréciait infiniment ses discours. Pourquoi son humilité l'a-t-elle porté à les détruire? Ayant un jour, à leur occasion, ressenti quelques mouvements de vanité, il résolut d'y couper court par un généreux sacrifice; et, à l'exception de son discours sur la Passion de Notre-Seigneur, qui passait pour un chef-d'œuvre, et d'un sermon pour le jour de Pâques, il livra aux flammes tous ceux qu'il avait composés avec tant de soin. »

Tels étaient les deux prêtres que Mgr D'Aviau appela à coopérer avec lui dans l'œuvre de restauration du séminaire. Un jour qu'il s'entretenait de ce dessein avec M. Drivet, le saint archevêque lui déclara tout à coup qu'il le chargeait de jeter les fondements d'une maison destinée à élever des clercs et qu'il l'en nommait supérieur, ajoutant, néanmoins, qu'il le seconderait de tout son pouvoir.

Jamais, peut-être, mission plus importante pour un diocèse ne fut plus difficile à remplir. « M. Drivet, dit M. Rigagnon, était comme un père sans famille, un juge sans tribunal ». Nous l'avons dit : tout était à

créer, ou du moins tout était à chercher et à trouver : les élèves et un local convenable pour les recevoir, la maison et ses habitants. La première chose que fit M. Drivet fut de se procurer quelques fonds. Avec l'autorisation et l'appui moral de Mgr D'Aviau, il fit appel à la charité des fidèles par une circulaire imprimée, signée de son nom, et que nous allons reproduire d'après le seul exemplaire que nous connaissions (1).

« Bordeaux, le 17 février 1804 (27 pluviôse an XII);

» Notre vertueux et vénérable archevêque, animé d'un saint zèle pour réparer les ruines de l'impiété en ce vaste diocèse, que la Divine Providence lui a confié, et remédier au malheur d'une infinité d'âmes qui périssent journellement, soit par l'ignorance des vérités de la Foi et l'oubli de leurs devoirs, soit par la contagion des vices qui pénètrent et répandent partout la licence et la corruption, soit encore par le petit nombre de prêtres, la plupart incapables de soutenir le poids et les fatigues du saint ministère, a sagement pensé aux moyens : il a cru que le plus court et le plus efficace est d'établir un Séminaire où, sous ses yeux, se formeront à la science et à la piété ceux que Dieu destine à remplacer un jour les pasteurs que cette Église, autrefois si florissante, a perdus et perd encore tous les jours. Est-il de fidèle, pour peu qu'il soit sensible à l'honneur de Dieu et au salut de ses frères, qui doive rien ménager et qui puisse rien refuser pour un établissement de cette importance? Hé! mon Dieu! sans cette ressource, en quelle décadence achèvera de tomber bientôt ce pauvre diocèse, et que deviendront tant d'ouailles que vous avez rachetées au prix de votre sang?

» Commis par M. l'Archevêque pour jeter les premiers fondements de cet important édifice, je ne dois rien négliger pour seconder ses vues si conformes à l'esprit de l'Église. Mais le moyen, si la charité n'y contribue? Comment former et entretenir cette maison sans fonds, et quel autre fonds a-t-elle présentement que la Divine Providence et l'aumône des fidèles? C'est donc à vous, pieux et charitables fidèles, que s'adresse le saint prélat que Dieu nous a donné dans sa miséricorde, et c'est sur vous qu'il fonde toute son espérance. Son âme sèche de douleur à la vue de son troupeau sur le point d'être aban-

(1) Il a deux pages in-4°, et fait partie d'un recueil factice appartenant au Grand Séminaire de Bordeaux, et composé en grande partie de lettres pastorales de Mgr D'Aviau, auquel il a appartenu.

donné, et de son héritage presque entièrement détruit. Au nom de Dieu, hâtez, hâtez-vous tous de le consoler. Vous le ferez en fournissant par vos largesses de quoi assembler, de quoi nourrir et de quoi instruire dans la science ecclésiastique les sujets que Dieu appelle au Sacerdoce, et qui n'ont pas les moyens d'y entrer.

» Nous connaissons bien mieux que personne la charité des fidèles de ce diocèse. Nous avons eu faim, et ils nous ont donné à manger ; nous avons eu soif, et ils nous ont donné à boire ; nous avons été nus, et ils nous ont revêtus ; nous avons été malades, et ils nous ont assistés ; nous errions çà et là, et ils nous ont retirés ; nous étions en prison, et ils nous y ont visité. Motif bien fondé pour rendre par avance à Dieu de très humbles actions de grâces, et pour le bénir des aumônes abondantes que ces fidèles, si chers à nos cœurs, vont verser dans ce séminaire naissant, destiné à rétablir tant de paroisses désolées.

» A cette fin, de l'aveu et par l'ordre de M. l'Archevêque, j'ai l'honneur de prévenir tous les fidèles de ce diocèse que M. Lacroix, chanoine honoraire de Saint-André, demeurant à Bordeaux, rue du Loup, n° 3, ensemble avec moi, même rue, n° 27, recueillerons en une ou plusieurs fois chaque année, par voie de souscription, ou autre qu'il plaira à MM. les Curés et Desservants de prendre, les aumônes, quelque légères et de quelque nature qu'elles soient, que leur charitable piété voudra bien consacrer à l'établissement du séminaire. Dans le cas où l'envoi direct des susdites aumônes ne serait pas facile, ils voudront bien les confier à MM. les Curés et Desservants, ou aux personnes employées par eux à cet effet.

» Jean DRIVET, prêtre. »

Après la lecture de cette touchante circulaire, une pieuse dame que M. Rigagnon dit avoir connue, mais dont il a voulu taire le nom, remit à M. Drivet une pièce d'or de 48 fr. ; ce fut le grain de sénevé que Dieu multiplia par la suite. Cependant, au rapport de M. Bouny, qui tenait la chose de M. Drivet lui-même, celui-ci n'avait que 100 fr. lorsque, pour abriter les enfants que le Ciel allait lui envoyer, il loua, tout près de la cathédrale Saint-André, la maison portant le n° 9 de la rue Rohan (1).

(1) Comme presque toutes celles dont les numéros étaient impairs, elle a été démolie pour servir d'emplacement au Musée actuel de peinture.

On y entra le mercredi de Pâques, 4 avril 1804 : ce jour peut donc être regardé comme celui de la naissance — ou de la *renaissance* — du séminaire de Bordeaux. Ainsi qu'au lendemain de la Résurrection de Notre-Seigneur, ce petit collège apostolique se composait de onze membres seulement. Quatre d'entre eux étaient des enfants de la paroisse Saint-Paul, initiés déjà aux cérémonies de l'Église et ayant reçu de M. Noël Lacroix un commencement d'éducation cléricale; ils entrèrent le 18 août 1804; les autres étaient des jeunes gens de la Congrégation établie dans l'église de la Madeleine, rue Lalande, par M. Joseph Chaminade, qui en tira les premiers éléments de la Société de Marie fondée par lui en 1817 (1).

(1) Guillaume-Joseph Chaminade, né à Périgueux en 1761, mourut le 22 janvier 1850, âgé de 89 ans. Une lettre qu'il écrivit à Mgr D'Aviau le 19 juin 1802 nous apprend comment, au sortir de la Révolution, il fut nommé administrateur de l'ancien diocèse de Bazas.

« Monseigneur,

» Je profitte avec un sensible plaisir de l'offre qu'on me fait de vous transmettre une de mes lettres, pour vous témoigner la joye que tout le diocèse de Bazas a partagée avec moi en apprenant votre nomination à l'archevêché de Bordeaux. Vous êtes généralement attendu avec cette sorte d'impatience que fait naître le retard d'un bien qu'on désire avec ardeur. Les heureuses dispositions du clergé et du peuple sont un pronostic favorable des succès que vous promet votre nouveau ministère. La plus grande partie de l'évêché de Bazas se trouve réunie par le concordat à l'archevêché de Bordeaux, comme faisant partie du département de la Gironde. Je n'entrerai dans ce moment dans aucun détail sur l'état où se trouve ce diocèse. J'aurai l'honneur de vous présenter, à votre arrivée, les tableaux des divers arrondissements avec tous les renseignements que j'ai pu jusqu'à ce moment me procurer, tant sur les qualités des prêtres que sur les localités des paroisses et l'état des églises. Quoique j'y travaille, Monseigneur, avec assez d'intérêt, il y aura beaucoup d'imperfections. Toutes espèces de papiers, jusqu'au pouillé du diocèse, tout avoit été brûlé. Il n'y a que dix-huit mois environ que le saint archevêque d'Auch me força en quelque manière d'accepter l'administration de ce diocèse. Par le tendre et respectueux

Comment se nommaient ces appelés de la première heure, et que devinrent-ils dans la suite? Une liste contenant les *Noms des élèves du séminaire,* au nombre de *onze,* nous paraît contenir la réponse à la première de ces deux questions : car, bien qu'elle ne soit pas datée, ce que nous y lisons sur l'âge des élèves, rapproché de ce que nous savons par ailleurs du jour de la naissance ou *d'entrée* de quelques-uns, nous autorise pleinement à affirmer que ce tableau fut dressé à la fin d'août ou au commencement de septembre 1804, et que

dévouement que j'ai pour lui, et plus encore par l'amour que Dieu m'a inspiré pour son Église, je cédai à ses pressantes invitations et je réunis cette pénible charge aux nombreuses occupations que m'offroit l'état de la ville de Bordeaux et le délaissement surtout de la jeunesse.

» Puissent mes travaux, Monseigneur, avoir procuré quelque gloire à Jésus-Christ notre divin Maitre, avoir un peu contribué au rétablissement de notre sainte Religion et vous avoir rendu plus facile à cultiver cette portion de l'héritage du Seigneur dont la Providence vous a fait le premier pasteur!

» Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» G.-Joseph CHAMINADE,
» administrateur du diocèse de Bazas.

» A Bordeaux, le 19 juin 1802. »

La Société fondée par M. Chaminade possède en France plusieurs collèges recherchés aujourd'hui par les pères et mères de famille qui veulent procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne. Cette Société prit la direction du collège Stanislas, à Paris, le 2 janvier 1855. Un des premiers disciples du fondateur, l'abbé Lalanne, né à Bordeaux, remplaça l'abbé Goschler, successeur de l'abbé Gratry, successeur de M. Buquet, successeur de M. Augé, successeur de M. Liautard, qui avait ouvert cette maison d'éducation le 15 août 1804. En attendant le jour, très prochain, espérons-le, où paraîtra la vie du P. Chaminade, on peut consulter : *Dictionnaire des ordres religieux* de l'abbé Badiche, publié par M. Migne, t. IV, art. *Société de Marie;* — *Le Collège Stanislas; Notice historique* (1804-1870); Paris, 1881, in-8°; — *Vie de l'abbé de Lagarde*, par le R. P. J. Simler; Paris, 1887, deux in-8°.

nous avons bien ici la première liste de ce genre qui ait été présentée à Mgr D'Aviau.

Ces onze appelés n'étaient cependant pas tous élus pour le sacerdoce : quelques-uns ne dépassèrent pas le premier degré de la cléricature. Tel Pierre-Eugène Filleau, alors âgé de 16 ans et né à Bordeaux, sur la paroisse Saint-André; il fut bien tonsuré le 6 septembre 1805, mais après il disparaît de toutes les listes. Tels encore Bernard Duclos et Jacques Loustalet, tonsurés tous deux le samedi des IV-Temps de la Pentecôte de l'an 1805. Le premier, né sur la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux, de Raymond Duclos et de Thérèse Lacombe, âgé de 15 ans en 1804, sortit du séminaire « environ le carnaval de 1808 ». Le second, appelé aussi Puyalet, né à Arbus, dans le diocèse de Bayonne, était âgé de 18 ans : il fut incorporé au diocèse de Bordeaux le 23 juillet 1804, mais il quitta pareillement le séminaire en la même année 1808, à l'époque de Pâques.

Les huit autres parvinrent tous au sacerdoce, mais tous n'en exercèrent pas longtemps les sublimes fonctions. Par exemple, François-Joseph Tapy, ordonné prêtre le 17 décembre 1808, ne célébra qu'une fois la sainte messe : il mourut le 18 février 1809, après une maladie qui, durant plusieurs mois, l'avait tenu éloigné du séminaire. Il était alors âgé de 32 ans; il en avait 25 lorsqu'il y entra, étant né le 3 mai 1777 de Jean Tapy et de Jeanne Labadie, à Castelnau-en-Médoc : de même qu'il fut parmi ses condisciples de la rue Rohan le premier élevé au sacerdoce, il avait aussi été le premier d'entre eux à recevoir la tonsure, le 17 décembre 1803. Cette cérémonie n'eut lieu que le 21 février 1807 pour Jean-Antoine Richon, fils de Jean Richon et d'Anne Flynn, né à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Pierre, le 31 janvier 1785. Il était, en 1814, curé de Savignac-sur-l'Isle, canton de Guîtres, et mourut le 3 janvier 1816.

Entré le 19 août 1804, à l'âge de 22 ans, Denis-Marie Joffre, fils d'un instituteur de La Brède, fut plus tard ce

curé de Gaillan-en-Médoc bien connu et bien apprécié de tous ses contemporains : nous aurons plus d'une fois occasion d'en parler. Le lendemain de son entrée à la maison de la rue Rohan, on vit aussi arriver un enfant de la paroisse Saint-André de Bordeaux, sur laquelle il était né le 24 mars 1783. Il était fils de Jean Labrouche et de Guillelmine Magrin. Ordonné prêtre le 23 mai 1812, il devint curé de Langoiran et Lestiac, puis de Pujard et Virsac en 1833, et enfin de La Brède en 1848 : il donna sa démission en 1851, fut nommé chanoine honoraire de la métropole, et mourut à Bordeaux le 28 juin 1853, âgé de 73 ans et 3 mois.

Le 18 août 1804 dut être pour le cœur de M. Drivet une journée bien consolante. Ce jour-là, en effet, il ouvrit les portes de sa maison à quatre jeunes gens, conduits sans doute par M. Lacroix, leur premier père et leur premier maître, car tous quatre appartenaient à la paroisse de Bordeaux qui porta le nom de Saint-Paul après la nouvelle circonscription faite en 1803, bien que, avant le concordat, nos quatre séminaristes fussent nés sur quatre paroisses différentes : l'un sur la paroisse Sainte-Eulalie, l'autre sur la paroisse Saint-Maixant; celui-ci sur la paroisse Sainte-Colombe, celui-là, comme Étienne Labelle, sur la paroisse Saint-Siméon. Il avait alors 17 ans. Son père se nommait Pierre, et sa mère Jeanne Baranne. Il reçut la prêtrise le 19 décembre 1812 : Mgr D'Aviau lui avait conféré la tonsure, ainsi qu'aux trois autres, la veille de la fête de la Trinité, en 1805. Curé de Cavignac et Saint-Mariens en 1816, puis de Portets en 1827, Étienne Labelle mourut dans ce dernier poste le 12 août 1847, âgé de 60 ans.

Marie-Bernard Perrey, fils de Jean Perrey et d'Anne Blanc, naquit le 11 août 1789. Il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1814. Nous le voyons ensuite curé de Cardan et Villenave-de-Rions (1816), puis de Saint-Magne (1817), canton de Castillon, enfin, en 1848, au-

mônier de la maison de détention, à Cadillac : c'est aussi là qu'il mourut le 14 juin 1849, âgé de 60 ans. Il n'en avait que 15 en entrant au séminaire.

Plus jeune encore d'un an était Mathieu Lasserre, né de Pierre Lasserre et d'Électe Gardère, le 4 septembre 1790. Ordonné prêtre le 24 septembre 1814, il mourut curé de Saint-Nicolas de Graves, à Bordeaux, le 25 août 1849, vers les quatre heures du matin, à l'âge de 59 ans.

Jean-Joseph Allary, fils de Jean et de Louise Flagergue, naquit le 6 octobre 1787. Il reçut l'ordre de prêtrise le 18 décembre 1813, à côté de Charles Duburg, le futur curé de Saint-Michel de Bordeaux. En 1824, M. Allary, qui s'était associé aux missionnaires diocésains, les quitta pour faire chaque dimanche, à la messe de six heures, un cours d'instructions familières qu'il continua encore lorsqu'il fut devenu vicaire de la métropole (1825). C'est là que, sept ans après, en 1832, il fut pris pour être curé de Saint-Éloi, à Bordeaux; mais, en 1858, il donna sa démission pour cause de santé, et mourut à Saint-Macaire le 22 août 1860, âgé de 72 ans et 10 mois. Mgr D'Aviau l'honora « d'une bienveillance particulière » et le lui prouva « mille fois par ses paroles autant que par ses actes ». Aussi M. Allary eut-il un instant le projet de réaliser le dessein conçu par M. Barrès d'écrire la vie du saint prélat, « une vie, disait-il dans une lettre à Mgr Donnet (4 mai 1838), une vie si pleine de travaux et de vertus ». Mais il ne fut pas donné suite à ce projet, et nous n'avons de M. Allary, en tant qu'écrivain, d'autre ouvrage que le *Manuel de la Confrérie des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ, établie dans la paroisse Saint-Éloi de Bordeaux* (1).

(1) Bordeaux, 1850, in-18 de VIII-234 pages. — En 1892, M. Cartau, curé de Saint-Éloi, fit richement décorer la chapelle des Cinq-Plaies et placer au-dessus de l'autel l'inscription suivante :

Outre les onze « internes » dont nous venons de parler, il y avait encore au séminaire de la rue Rohan trois « externes » : deux seulement entrèrent au séminaire et en sortirent prêtres : Raymond Richon, de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux, âgé de 16 ans; et Pierre Dalga, né à Lavaur, aujourd'hui du diocèse de Montpellier, alors âgé de 25 ans.

A la suite de ces quatorze noms et sur la même feuille de papier, on a également transcrit le *Règlement de la journée:* il doit donc être de la même date. Le lever était à cinq heures et demie. A six heures, on faisait en commun la prière, après laquelle on entendait la sainte messe. A sept heures, étude; à huit heures, déjeuner; à huit heures et demie, la classe; à onze heures et quart, classe de chant ou de cérémonies; à onze heures trois quarts, la récollection, suivie de la lecture d'un chapitre de l'Évangile. On sonnait le dîner à midi; il était suivi de la récréation, qui se prolongeait jusqu'à une heure et demie. On faisait alors la lecture spirituelle. A deux heures, étude; à trois heures, classe; à quatre heures et demie, goûter; puis étude à cinq heures, et à six heures et demie, l'Office ou l'examen particulier, ou le chapelet. Souper à sept heures; récréation à sept heures et

In · hoc · Sacello · Qvinqve · Christi · Vvlneribvs · dicato
Congregatvr · *Sodalitas* · eorvmdem · Qvinqve · Vvlnervm · cvltvi et · ipsa · dicata
Qvam · anno · MCCCCXCVI · apvd · Reg · S · Aug · Canonicos in · hâc · vrbe · erectam
Atqve · voto · Jvratorvm · civitatis · civivmqve · pietate · perpetvò illvstrem
Necnon · mvltis · SS · PP · beneficentia · spiritvalibvs · donis avctam
DD · D'Aviau · Archiep · Bvrdeg · pristinorvm · pivs · svscitator
In · hacce · parochiali · ecclesia
Anno · S · R · MDCCCV
Solemniter · Restitvit · ac · Instavravit.

demie; prière à huit heures et demie; on devait être couché à neuf heures.

Le personnel dirigeant et enseignant était en proportion avec celui des élèves. M. Drivet, quoique supérieur, faisait lui-même une classe : il était secondé par un pieux laïque, M. Momus, qui s'offrit à enseigner gratuitement le latin aussi longtemps que le séminaire aurait besoin de ses services. Entré au séminaire à la même époque, M. Bouny enseignait aussi les éléments de la langue latine, et remplissait en même temps les fonctions d'économe ou de syndic. Par l'ordre de M. Drivet, il transforma une des salles de la maison en chapelle, et les exercices de piété s'y firent dès lors aussi régulièrement et avec autant de ferveur que dans la suite.

Mais comment s'établir, comment subsister avec peu ou presque point de ressources assurées? La divine Providence pourvut à tout : meubles, linge, argenterie même, au moins dans la mesure du nécessaire, rien ne manqua. On n'avait pas de quoi payer des domestiques : Dieu en suscita qui n'attendaient leur salaire que de lui seul. Tous les matins, une vertueuse fille nommée *Louise*, pénitente de M. Drivet, venait de Mérignac vendre à Bordeaux les produits de ses vaches et de son jardin : avant de retourner à son domicile, elle passait au séminaire, faisait les chambres, vaquait à d'autres soins domestiques, et ensuite se retirait. « Elle nous a rendu bien des services jusqu'à sa mort », écrivait plus tard M. Bouny. Il en faut dire autant de sœur *Victoire*, religieuse d'un ordre qu'on ne nomme pas, mais dont le couvent, dit encore M. Bouny, était « du côté de Carcassonne ». Cette bonne fille, qui s'était réfugiée à Bordeaux pendant la Terreur, allait tous les jours au séminaire préparer les repas et le réfectoire, balayer la maison, blanchir le linge, et quand le soir était venu, elle rentrait dans son logis. C'est elle qui, en 1805, par la médiation de Mme Delacroix, femme du

préfet de la Gironde, obtint que celui-ci autorisât M. Drivet à s'installer dans le couvent des Capucins, les chaleurs prochaines de l'été menaçant d'être fatales à ces pauvres enfants entassés dans une maison aussi étroite que celle qui leur servait de demeure.

La communauté naissante vécut ainsi, pauvrement, pieusement, et sans doute assez joyeusement, l'espace d'environ six mois. Vers la fin de septembre 1804, les élèves furent envoyés en vacances; et comme ils gardaient dans leurs familles l'habit ecclésiastique que les lois civiles les obligeaient à porter dans la maison, ils étaient, à leur grand étonnement, salués partout du nom de *Monsieur l'abbé*. Mgr D'Aviau fixa la rentrée au 27 octobre suivant, afin que le séminaire, qui, les dimanches et jours de fêtes, assistait à la messe et aux vêpres de la cathédrale, pût être présent aux offices pontificaux le jour de la Toussaint.

Deux jours avant cette rentrée, le digne prélat adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale « sur la nécessité et les moyens de pourvoir sans délai à l'établissement et à l'entretien d'un séminaire pour l'éducation des clercs ». Après avoir sommairement rappelé ce que firent pour l'établissement et la dotation des séminaires le concile œcuménique de Trente, les conciles provinciaux de France et spécialement celui de Bordeaux en 1582, le vénéré prélat aborde l'objet direct de sa lettre. « Les espérances » de secours que donne le Gouvernement n'étant pas encore « réalisées », les « libres subventions de la religion et de la charité sont aujourd'hui les seuls moyens qui nous restent pour fournir aux dépenses qu'exigent, et plus nécessairement que jamais, les éducations cléricales. Déjà plusieurs, commencées sous nos yeux, nous font concevoir de justes et douces espérances. Aidés de quelques pieuses largesses, nous avons pu ouvrir un asile provisoire, où des élèves dociles et pleins d'émulation répondent dignement aux sollici-

tudes d'un zèle éclairé et capable de les former à toutes les vertus comme à toutes les fonctions du saint ministère ». Mais cette œuvre si importante, qui la soutiendra? Ceux d'abord « que la divine Providence a distingués de la multitude et qu'elle a rendus riches ici-bas »; ceux mêmes « que les dispositions de cette même Providence tiennent dans un état de médiocrité, et peut-être au-dessous. Que ne pouvons-nous les proclamer ici, N. T. C. F., ces héroïques offrandes de la médiocrité? Elles ont commencé le modeste ameublement de la maison cléricale. Oui, que n'est-il permis de les manifester, ces dons d'une simplicité noble et confiante, celui, entre autres, du lit qu'on n'ose pas recevoir sans s'être assuré d'abord, par de prudentes et secrètes informations, si celui qui l'offre se sera réservé du moins sa pauvre couche?

« Nous nous flattons que ces touchants exemples, joints aux motifs qui viennent d'être exposés, exciteront une heureuse émulation. Si la charité nous presse, si la charité a dicté nos sollicitations, nous devons nous flatter qu'une religieuse charité les entendra, et qu'elles en seront exaucées. Oui, nous oserons le dire, c'est un cœur animé et dilaté par ce sentiment qui s'adresse à vous, N. T. C. F., et vous aussi, élargissez vos cœurs (1).

» Et afin de pourvoir sans délai à l'établissement et aux besoins journaliers de notre Séminaire, par tous les moyens que le zèle et la piété des fidèles pourront consacrer à une œuvre aussi sainte et aussi nécessaire, nous réglons provisoirement ce qui suit :

« I. — Il sera formé à Bordeaux un bureau composé d'Ecclésiastiques de notre choix, destinés à procurer et à recueillir les ressources nécessaires à l'établissement du Séminaire.

» II. — Nous nommerons parmi les membres composant ce bureau un secrétaire et un trésorier.

(1) Os nostrum patet ad vos. . . . . cor nostrum dilatatum est. . . . . dilatamini et vos. 2. *Cor. VI*, 11, 13.

» III. — Les fonctions du secrétaire sont de tenir registre des dons et souscriptions offerts pour le Séminaire ; de conserver la liste des souscripteurs ; de s'employer avec un zèle particulier à en accroître le nombre, et à procurer l'acquittement des souscriptions aux époques convenues.

» IV. — Les fonctions du trésorier seront de recevoir le montant des souscriptions, les dons et offrandes volontaires ; d'en rendre compte tous les trois mois au bureau, et d'en verser les produits, aux mêmes époques, entre les mains de l'économe du Séminaire.

» V. — Le bureau s'assemblera toutes les fois qu'il sera nécessaire, dans une des salles de l'archevêché, sous notre présidence ou celle de l'un de nos vicaires généraux.

» VI. — Les souscriptions de toutes sommes seront admises par le secrétaire du bureau. Les souscripteurs devront avoir l'attention de le prévenir, six mois à l'avance, s'ils sont dans l'intention de continuer leur souscription pour l'année suivante.

» VII. — Toute personne ou toute paroisse qui aura souscrit pour une somme de 700 fr. aura le droit de présenter un sujet, qui, après un examen convenable de sa vocation, de ses mœurs et de sa capacité, sera reçu et formé gratuitement au Séminaire, tant que la souscription faite en sa faveur sera acquittée.

» VIII. — A la fin de chaque année, l'économe du Séminaire adressera au secrétaire, pour être communiqué au bureau, un compte de l'emploi des sommes reçues, du nombre des élèves, de leur admission aux saints Ordres, ou de leur sortie du Séminaire.

» IX. — Hors de Bordeaux, les curés et desservans de chaque paroisse recommanderont souvent, au prône et dans leurs autres instructions, l'œuvre du Séminaire ; ils recevront les souscriptions qui seroient offertes par leurs paroissiens, et feront passer exactement à Nous-même ou à l'économe du Séminaire les noms des souscripteurs et le produit de leurs souscriptions.

» X. — Nous autorisons lesdits curés et desservans à s'adjoindre dans leurs paroisses tel nombre de personnes pieuses qu'ils jugeront convenable, pour les aider dans cette bonne œuvre.

» XI. — Tous les ans, après la récolte des blés et après les vendanges, une collecte sera faite dans chaque canton pour les besoins des Séminaires, à la diligence des curés des chefs-lieux de canton, et par les commissaires que nous aurons nommés.

» XII. — Cette collecte sera annoncée au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui précédera l'arrivée dans chaque paroisse des

commissaires chargés de recueillir les offrandes volontaires, autres que les souscriptions, et qui seront faites en argent ou en fruits de la récolte.

» XIII. — Les curés des chefs-lieux de canton nous désigneront les personnes les plus propres, par leur zèle et leur activité, à remplir les fonctions de commissaires dans leur arrondissement.

» Ils tiendront l'état exact des offrandes recueillies dans chaque paroisse du canton ; ils l'enverront à l'économe du Séminaire, afin qu'il soit inscrit sur le registre des recettes générales. Ils seront chargés de pourvoir au dépôt et à la conservation des fruits recueillis, et aux moyens de les faire parvenir avec moins de frais à Bordeaux.

» XIV. — Nous invitons les dames pieuses qui voudront s'intéresser à l'œuvre du Séminaire à Bordeaux, à former entre elles un bureau particulier, conformément aux dispositions des articles I, II, III, IV et V ci-dessus.

» XV. — Tous les mois, l'on dira dans la chapelle du Séminaire une messe pour ses bienfaiteurs vivans, et une messe pour ses bienfaiteurs décédés.

» XVI. — Le présent règlement aura son effet jusqu'à ce que les Séminaires promis par le Gouvernement soient définitivement et solidement établis.

» A Bordeaux, le 25 octobre 1804 (3 brumaire an 13).

» † CH.-FR., Archevêque de Bordeaux. »

Le jour de la rentrée, aux onze premiers disciples de M. Drivet s'en étaient joints dix-neuf autres, bien déterminés à suivre la carrière à laquelle ils se croyaient appelés de Dieu. On les exerça aussitôt à faire les cérémonies et à psalmodier les Petites-Heures du bréviaire. D'autres vinrent encore grossir la petite troupe, si bien qu'au bout de quelques mois, le chiffre total des élèves de la rue Rohan était de quarante-cinq à cinquante. Comme la maison ne pouvait les loger tous, plusieurs allaient coucher à l'Archevêché, Mgr D'Aviau imitant ainsi ces anciens évêques qui tenaient dans leur palais même leurs écoles cléricales, — et l'on sait que l'habitation du modeste prélat, c'est-à dire l'ancien doyenné de la cathédrale, quel que fût peut-être, d'ailleurs, son mérite archéologique, était loin de ressembler à un

palais; — mais cet état de choses prit fin quand M. Drivet eut loué dans la rue Rohan une seconde maison située vis-à-vis de la première.

Tel fut le berceau de l'établissement destiné à remplacer les anciens séminaires de Saint-Raphaël et de la Mission. On y séjourna, le temps des vacances excepté, depuis le 4 avril 1804 jusqu'au 5 juillet 1805. A cette dernière date, le séminaire fut transporté dans l'ancien couvent des Capucins, ainsi que nous le dirons plus en détail au chapitre suivant.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE SÉMINAIRE EST TRANSFÉRÉ AU COUVENT DES CAPUCINS. — DERNIÈRES ANNÉES DE M. DRIVET (1805-1807)

État de l'ancien couvent des Capucins ; réparations considérables qu'il exige. — On y transfère le séminaire. — Les aumônes des fidèles et leur emploi. — Les quêteurs : Mgr D'Aviau, le P. Lambert, les séminaristes. — Le séminaire d'après les lettres de Mgr D'Aviau à M. Cartal et l'État envoyé au Ministre le 1er mars 1807. — Règlement donné par Mgr D'Aviau à son séminaire. — *Portrait de M. Drivet. — Il se retire à Lussac, chez son frère. — Sa lettre testamentaire à Mgr D'Aviau. — Sa maladie et sa mort. — Sa confiance en Dieu et sa dévotion envers la Très Sainte Vierge. — Regrets que sa perte inspire aux séminaristes.*

Résumons d'abord en deux lignes ce que nous avons longuement détaillé à la fin de notre premier volume (1) touchant la maison des Capucins de Bordeaux. Fondé en 1601 par le cardinal François de Sourdis, reconstruit en 1768 d'après les dessins de l'architecte Laclotte, devenu propriété nationale en 1793, le couvent des Capucins de Bordeaux avait été, l'an

(1) Voir l'article intitulé *Les Capucins de Bordeaux*, p. 407.

1799, cédé en partie à un nommé La Chavautière pour y établir une filature de coton : le reste des bâtiments servit ensuite à loger des nègres venus de Saint Domingue en 1802. Ce simple énoncé fait suffisamment entendre l'état déplorable où se trouvait alors cette maison, et les réparations considérables qu'elle exigeait pour être appropriée à sa nouvelle destination. Par ce que nous dirons de l'église, on devinera ce qu'était le reste. La nef du milieu avait été convertie en salle d'hôpital : les malades y manquaient d'air, parce que dans les nefs latérales, on avait construit des chambres séparées par des murs qu'il fallut démolir. Au contraire, il fallut murer de très grandes fenêtres pratiquées dans les murs latéraux ou du pourtour. Une croisée avait pris la place de la porte d'entrée : celle-ci fut rétablie et refaite à neuf, ainsi que son imposte. On ouvrit aussi deux portes pour mettre le sanctuaire en communication avec la sacristie et une autre pièce opposée. Les six grands vitraux supérieurs de la nef du milieu avaient totalement disparu : ils furent remplacés, après que l'on eut réparé et peint les châssis. On fit de même pour la rosace et deux grandes fenêtres (murées depuis) de la façade donnant sur la cour d'entrée. Le chœur des religieux était séparé du reste de l'église par une cloison : celle-ci fut maintenue, et même, plus tard, élevée et continuée jusqu'à la voûte, mais le « sol fut exhaussé de six pieds et six pouces et carrelé à neuf ».

Ainsi que nous l'avons dit, sur les instances pressantes et réitérées de Mgr D'Aviau, le préfet de la Gironde, M. Charles Delacroix, prit enfin sur lui d'autoriser le séminaire à s'établir dans le couvent des Capucins. L'arrêté est du 9 mai 1805 : le préfet promettait en même temps de procurer une toiture neuve aux bâtiments, mais il mourut avant qu'une réparation si importante eût été faite. M. Drivet prit donc possession du couvent le 10 mai 1805, et commanda

aussitôt les réparations les plus indispensables et les plus urgentes.

« Mais par où commencer? écrivait M. Bouny en 1821. Il n'y avait à notre disposition que le haut, depuis la bibliothèque (actuelle) jusqu'à la chambre de M. le Supérieur, laquelle était en face de l'escalier », — c'est-à-dire une partie seulement du premier étage de l'aile *est*, située du côté du jardin. — « Tout le reste, soit au premier étage, soit au rez-de-chaussée, sauf la sacristie, était occupé. L'église était remplie de mécaniques. Ce n'est même qu'au bout d'un temps assez long que l'on fut débarrassé de la filature. Toutefois, son chef ayant fait de mauvaises affaires, ses employés prirent à leur compte chacun une partie des mécaniques, et ils allèrent s'établir ailleurs. »

« On fit d'abord crépir les deux salles du côté du jardin, dans le haut » (premier étage du bâtiment *est*). Quand ce fut fait, je me rendis dans la maison avec cinq ou six domestiques. Dès que ce fut bien balayé, nous y fîmes porter nos lits. Auparavant, nous allions dîner chez M. Louis Larrouy, qui avait une maison d'instruction rue Permentade (1), et souper dans la rue

(1) Il avait pour collaborateur et associé un prêtre nommé B. Martial. Le séminaire de Bordeaux n'ayant pu, en 1808-1809, faire les frais d'un professeur de rhétorique et d'un professeur d'humanités, les élèves de ces deux classes suivirent ceux de l'institution située rue Permentade, dans le bâtiment occupé plus tard, puis délaissé par les Carmélites. Ce pensionnat, vu le bon esprit qui y régnait, pouvant aisément être transformé en école secondaire ecclésiastique, Mgr D'Aviau, qui multipliait autant que possible ces précieuses pépinières du clergé, en demanda l'autorisation au Ministre de l'intérieur dans le courant du mois de septembre 1816. « Le diocèse de Bordeaux, disait l'éminent prélat, n'a pour grand et petit séminaire qu'une seule maison, ancien couvent des Capucins de la ville; en sorte que ce qui étoit appelé *École secondaire ecclésiastique* s'y trouve beaucoup trop resserré. M. Martial, prêtre estimable, tient, à peu de distance, un pensionnat, dont j'avois fait mention à Votre Excellence dans une précédente lettre, et sur lequel

Rohan. Lorsque nous eûmes nos lits, nous couchâmes dans l'ancien couvent avec cinq ou six séminaristes qui aidaient au nettoiement; et alors, la Jeannette, cette vieille et bonne fille que vous avez connue, nous fournit le linge et la vaisselle dont nous avions besoin, et nous préparait des œufs pour le

M. le comte de Marcellus, qui vous rendra celle-ci, Monseigneur, peut vous donner les éclaircissements que vous jugerez convenables. Je me persuade que ce ne sera point m'écarter de vos vues ni des religieuses intentions de Sa Majesté, si je regarde ce médiocre établissement comme fraction de mon petit séminaire. Permettez-moi d'en prévenir M. le Recteur de l'Académie, et agréez tous mes sentimens respectueux. » Le Ministre répondit par un refus : néanmoins, il promettait son concours pour le cas où le prélat voudrait transporter dans ce local son petit séminaire de Bordeaux. Mgr D'Aviau préféra et obtint l'ancien Dépôt de Mendicité, ainsi que nous le dirons au chapitre huitième de ce quatrième livre. — Le pensionnat de M. Martial produisit des magistrats et des négociants honorables, des médecins et des avocats distingués : « sa prudence, sa douceur, son attachement pour ses élèves lui donnoient un grand ascendant sur eux ». Au mois de juin 1817, il se donna à Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane, qui, avant même son départ de Bordeaux, lui expédia des lettres de vicaire général. Arrivé à la Nouvelle-Orléans, M. Martial y fit un établissement semblable à celui de la rue Permentade. La maison prospéroit par ses soins et son activité, lorsque le local qu'il occupoit et qui appartenoit à des Ursulines leur devint nécessaire. Obligé de se retirer, M. Martial passa au Kentucky en mai 1825 avec cinquante élèves qui furent reçus dans le collège de Saint-Joseph de Bardstown. Mgr Flaget, évêque du diocèse, apprécia le mérite de M. Martial et le fit son grand vicaire. « Serait-il né au Kentucky, écrivait le 10 octobre 1825 le saint évêque de Bardstown au saint archevêque de Bordeaux, M. Martial ne pourroit pas y travailler avec plus d'ardeur, ni témoigner aux deux évêques plus d'amitié et de dévouement qu'il ne fait. J'espère qu'il partira le printemps prochain pour porter des dépêches importantes à la cour de Rome, et pour butiner chemin faisant, afin de consolider nos établissements déjà faits et en élever de nouveaux. » M. Martial partit, en effet, d'Amérique en 1826, visita la France et l'Italie, et recueillit les dons des princes et des fidèles pour l'église du Kentucky. Le Saint-Père, le roi de Naples, les cours de Sardaigne, de Modène et de

souper; mais nous allions toujours dîner chez M. Larrouy. Je dressai une chapelle dans l'ancienne sacristie des Capucins. Pendant ce temps, les ouvriers préparaient le réfectoire, la cuisine, les deux salles dont j'ai parlé et les deux alcôves — ou chambres — qui sont vis-à-vis les degrés, pour M. Drivet et pour moi.

France, lui firent des présents pour son évêque. Charles X donna une garniture d'autel pour la cathédrale. L'esprit insinuant et le mérite de M. Martial furent pour beaucoup dans son succès. Il retourna aux États-Unis au printemps de 1828, fit un voyage au Canada et se fixa à la Nouvelle-Orléans, où il étoit supérieur des Ursulines. Le 28 juillet 1832, il perdit tout à coup connaissance. La violence du mal fit craindre qu'on ne pût l'administrer, mais il reprit ses sens et put recevoir les sacremens. Cet excellent prêtre mourut trois jours après, le 31 juillet 1832, à 8 heures du matin, âgé de 62 ans, laissant son respectable évêque, tout le clergé et ses amis consternés d'une telle perte. Doué des qualités les plus attachantes, il les relevoit encore par une piété, une activité et une sagesse dont il avoit donné des preuves en une foule de circonstances » (*L'Ami de la Religion*, t. LXXIII, p. 550, 551, et t. LV, p. 294, 295). « Par ses talens, lit-on dans *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans* du 2 août 1832, par l'aménité de son caractère, la douceur de ses mœurs, l'abbé Martial avoit su s'attirer l'estime et l'amitié de toutes les personnes qui le connaissaient; et la tolérance, qui étoit la compagne de ses devoirs dans l'exercice de sa profession, lui avoit gagné tous les cœurs ». M. Rey, à cette époque maître de pension, rue des Menuts, nº 50, et pendant six ans collaborateur à Bordeaux de M. Martial, lui consacra dans le *Journal de la Guyenne* (numéro du 30 octobre 1832) quelques lignes où nous apprenons que ce digne ecclésiastique était né à Bordeaux, en 1770, de parents peu aisés. Il sortit de France à l'époque de la Révolution, quoiqu'il ne fût pas encore engagé dans les ordres sacrés. Il acheva ses études théologiques à Rome, et ayant été ordonné prêtre en 1794, il devint précepteur d'un jeune homme dont la famille était une des plus honorables de Forli, ville de la Romagne. Depuis, il visita l'Italie avec son élève, et la visita avec fruit. Il rentra en France vers l'époque du Concordat, quand la paix eut été rendue à l'Église. On possède, aux archives de l'Archevêché, des lettres écrites d'Amérique par M. Martial et adressées à Mgr D'Aviau : elles sont datées des 21 octobre 1818, 30 avril 1819 et 15 avril 1822.

« Le 2 juillet 1805, tout le séminaire, c'est-à-dire trente et quelques jeunes gens aspirants au sacerdoce, avec leur Supérieur, quittèrent la rue Rohan et vinrent s'établir là où il est maintenant (1). J'y dressai la chapelle dans l'ancien chœur des religieux : elle servit en même temps de salle d'exercices jusqu'au 8 septembre, fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge. Ce jour-là, l'église ayant été suffisamment réparée sous la direction de M. Roux, architecte du séminaire, elle fut bénite par Mgr D'Aviau. Peu de temps après, toutes les autres *salles* furent évacuées, et nous commençâmes à jouir de toute la maison. »

Par *salles*, — il n'est peut-être pas inutile de le faire remarquer, — M. Bouny n'entend pas seulement les pièces du rez-de-chaussée : il désigne aussi celles du premier étage — alors seul existant — où il n'y avait pas encore de chambres ou cellules distinctes : dans le bâtiment du milieu était la salle d'étude, et dans les deux ailes étaient des dortoirs pouvant contenir environ trente élèves. Plus tard, M. Bouny fit construire des alcôves en brique avec des rideaux bleus pardevant : en hiver, on y souffrait du froid; en été, on y souffrait de la chaleur et... des insectes. C'est seulement vers la fin de 1810 que l'on commença à construire au premier étage du bâtiment *est*, alors occupé par le *Grand Séminaire*, des chambres telles qu'on les voit aujourd'hui (2).

(1) On regarda cette translation comme une marque de la Providence spéciale de Dieu sur le séminaire ; car, peu de jours après, à la suite de travaux entrepris pour curer les fossés de la Chartreuse, une violente épidémie sévit sur les paroisses de Saint-Bruno, de Sainte-Eulalie, de Saint-Seurin et de Saint-André.

(2) Le mur qui sépare la cour d'entrée de la *place du Séminaire* et de la *rue Du Hamel* a été construit en 1815, sur la demande du supérieur du séminaire, « pour préserver, disait-on, cet établissement des atteintes et des tracasseries que ses habitants éprouvent de la part des enfants du voisinage ». Mais si l'on en juge par ce que l'on voit, la

Les réparations faites en 1805 sans l'autorisation préalable du Gouvernement furent payées au moyen des aumônes versées par les pieux fidèles. Pendant le carême de 1806, les quêtes que l'on fit pour le séminaire en différentes paroisses de la ville produisirent, celle de Saint-André exceptée, près de 6,500 fr. (1). Grâce à ces ressources, M. Drivet put encore fournir la chapelle de linge, d'ornements, de vases sacrés et même de tableaux. C'est ainsi qu'il acheta en 1806 : un *Sauveur*, 50 fr.; *le Sauveur rejetant la Chananéenne*, 150 fr.; le *Sommeil de Saint Joseph*, 100 fr.; l'*Ascension de Jésus-Christ*, 100 fr. Inutile d'ajouter que ces toiles ne sont signées ni de Raphaël ni de Rubens : elles décorent (?) aujourd'hui le réfectoire de théologie. Enfin, ces dons de la piété servaient aussi à faire subsister les élèves du séminaire; car, bien que l'on exigeât de chacun, en principe, une pension de 400 fr., en fait, elle n'était alors — comme depuis — payée à peu près par personne.

Outre les aumônes en argent, quelques autres faites en nature n'étaient pas accueillies avec moins de reconnaissance. Depuis le 2 août 1805, la paroisse de

clôture faite alors, du moins en ce qui concerne les « enfants du voisinage », n'a guère d'autre résultat que de leur ménager un emplacement commode, où ils peuvent en toute sécurité et liberté prendre leurs ébats, jouer, crier, se houspiller; importuner, obséder, quelquefois même insulter ceux qui entrent et qui sortent de la maison. Fallait-il donc murer aussi la porte d'entrée?

(1) Savoir : Saint-Paul, 1,778 fr.; — Saint-Éloi, 874 fr.; — Notre-Dame, 813 fr.; — Saint-Louis, 544 fr.; Saint-Martial, 496 fr.; — Sainte-Eulalie, 363 fr.; — Saint-Nicolas-de-Graves, 113 fr.; — Saint-Michel, 395 fr.; — Sainte-Croix, 228 fr.; — Saint-Pierre, 492 fr.; — Libourne, 100 fr.; — Lussac, 127 fr.; — Gironde, 170 fr. — Total, 6,493 fr. En juillet 1807, le Gouvernement donna au séminaire 5,000 fr. « à valoir sur les réparations faites à la maison et à l'église du séminaire de Bordeaux ». Suivant le devis qui en avait été fait, la dépense totale devait monter à 34,126 fr. 30 c.

Libourne avait pour curé M. Moulinié, maître ès arts, né le 26 avril 1744 et précédemment curé de Langon (1). Il était très bien porté pour le séminaire, qui lui tenait au cœur, disait-il, « plus que sa propre existence, qu'il avait en quelque chose sacrifiée pour lui ». Au mois de décembre 1805, il envoya au séminaire une petite somme et 22 ou 24 barriques de vin, qu'il avait obtenues des Libournais (2). En même temps, il pria

(1) Jean-Baptiste Moulinié, né à Notre-Dame-du-Pian, canton de Saint-Macaire, de Jean-Baptiste Moulinié et de Françoise Robert. Il fut ordonné prêtre par Mgr Lequien de La Neufville, évêque de Dax, dans l'église des Filles de Notre-Dame, à Bordeaux, le 27 février 1779 : il avait été tonsuré par le même prélat le 13 juin 1772. Après avoir exercé à Saint-Macaire les fonctions vicariales (25 août 1779), il fut nommé aumônier de l'hospice de la Manufacture, à Bordeaux (7 mai 1782), puis vicaire de la paroisse Saint-Rémi, dans la même ville. Pendant la Révolution, il émigra en Espagne, et se fixa dans le diocèse de Léon. A son retour, M. Boyer, qui gouvernait le diocèse au nom de Mgr De Cicé, chargea M. Moulinié d'administrer la paroisse Saint-Rémi, dont le curé était mort. Le quartier appelé des Chartrons, par conséquent la rue Doidy, dépendait alors de cette paroisse. Comme on avait élevé dans cette rue un oratoire public pour y réunir les fidèles, M. Moulinié en prit possession, et y remplit les fonctions curiales avec un succès béni du ciel et fécondé encore par le zèle et les prédications de MM. Chaminade et Cheylard. Nommé par Mgr D'Aviau à la cure de Langon, M. Moulinié en prit possession le 8 juillet 1803. Il mourut curé de Libourne, le 10 février 1810, à 5 heures du matin, victime de son dévouement à administrer les pauvres pestiférés, durant la terrible épidémie qui désolait alors cette ville. Son vicaire, digne émule de son zèle, mourut le même jour, à 9 heures et demie du soir, âgé de 56 ans : il se nommait Jean Darrodez, et était né à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). « M. Moulinié, dit M. Rigagnon, avait un esprit vif et pénétrant ; il était d'une grande gaieté, et rendait la piété aimable, sans rien relâcher de l'exactitude qu'il faut avoir à observer les règles de l'Église ».

(2) En 1823, M. Joffre, curé de Gaillan, quêta de même et envoya « au Grand Séminaire » plusieurs « boisseaux de haricots », légume excellent pour une communauté. Au rapport de Saint Jérôme, c'était, avec le pain, la nourriture ordinaire des anciens religieux. « Les lé-

M. Drivet « d'avoir bien soin du contenant, afin de pouvoir le renvoyer tous les ans », M. Moulinié ayant parole de ses « bons paroissiens qu'ils le rempliroient chaque année ». Il faut croire que les Libournais ne se démentirent pas, et qu'ils furent plus constants dans leur générosité que tel peuple des bords de la Garonne, dont un Bordelais a dit qu'il est « généreux par élan, égoïste par réflexion », et qu'il faut profiter de « son premier mouvement », qui est la « sympathie et l'obligeance », parce que, « une minute après, sympathie et obligeance auront disparu » (1).

Mais le premier, le principal solliciteur de la charité publique était naturellement le père du séminaire et du clergé, c'était Mgr D'Aviau. Dans son mandement pour le carême de 1807, il recommande « spécialement aux fidèles de mettre les secours pour le séminaire au nombre des œuvres de charité qu'ils destineront à remplacer l'abstinence », dont le vénérable prélat accorde dispense partielle; et cette recommandation, il la

gumes, dit le P. Saint-Jure, sont ainsi appelés, selon Varron et Saint Isidore, *quòd manu legantur, neque sectionem requirant*, de ce qu'on les cueille avec la main, et que pour les avoir, le couteau n'y est pas nécessaire. On met pour les principaux, les pois, les fèves, les lentilles, les faisoles, les pois chiches et les lupins; mais je trouve que ceux dont on usoit davantage étoient les pois avec des herbes; d'où vient cette agréable réponse d'un religieux plaisant qui, étant interrogé ce qu'il avoit mangé ce jour-là, répondit : *Olera cum pisis;* et quoi le jour d'auparavant, *pisa cum oleribus;* et le troisième, *pisa et olera;* et le quatrième, *olera et pisa;* et toujours comme cela. On donnoit aux religieux cette sorte de nourriture, parce qu'elle charge, nourrit et échauffe moins le corps, qu'elle est plus aisée à digérer, et plus facile à apprêter. *Olerum*, dit Saint Jérôme, *pomorum, ac leguminum facilior apparatus est, et arte impendiisque coquorum non indiget, et sinè curâ sustentat corpus, moderatèque sumptus leviori digestione concoquitur* ». (*L'homme religieux*, par le P. Jean-Baptiste Saint-Jure; Paris, 1694, t. I, p. 438, 439).

(1) *Les Bordelais en 1845* (par Justin Dupuy); Bordeaux, p. 27.

renouvela, comme la dispense, dans les mandements des années suivantes.

Au reste, dans ce genre d'apostolat, le saint archevêque avait aussi de zélés coopérateurs. C'était tantôt M. Drivet, tantôt M. Bouny, tantôt M. Noël Lacroix; d'autres fois, les prédicateurs de stations ou les missionnaires excitaient par leur parole éloquente la pieuse générosité de leurs auditeurs. Entre tous, on cite surtout le P. Lambert, membre de la Société des Pères de la Foi (1). Mgr D'Aviau disait que si l'éloquence des autres orateurs avait le pouvoir de faire monter sur les confessionnaux, celle du P. Lambert avait le don de faire entrer dedans (2). Pendant une mission qu'il donnait en 1807 dans la paroisse Saint-Louis de Bordeaux, le P. Lambert, « un des protecteurs les plus zélés des séminaires » (3), prêcha en faveur de celui de Bordeaux un sermon de charité, après lequel il fit la quête en personne. Avec une somme d'environ 1,800 fr., on trouva dans le bonnet carré du prédicateur un diamant dont on ne put estimer la valeur d'une manière précise. Parmi les orfèvres de Bordeaux, l'un en donnait 300 fr., l'autre 400 fr., un troisième 600 fr. Mgr D'Aviau jugea que le bijou valait davantage et qu'il

(1) Louis-Aimable-Victor Lambert, né à Cherbourg le 20 avril 1767, entra chez les Pères de la Foi en 1797 ou 1798 et dans la Compagnie de Jésus le 25 avril 1817; mais il fut obligé, pour cause de surdité, d'en sortir au mois de mai suivant. Il s'attacha alors au diocèse de Poitiers, dont il fut nommé chanoine, puis supérieur d'une maison de missions, et enfin grand vicaire en 1820. Il mourut le 3 octobre 1833, et non 1831, comme dit la *Biographie universelle* de Michaud. Parmi ses discours imprimés séparément, je ne citerai que son *Oraison funèbre de Mgr Ch.-Fr. D'Aviau Dubois de Sanzay, prononcée dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers le 11 janvier 1827, jour où son cœur y a été déposé*; Poitiers, 1827, in-8° de 30 pages.

(2) Ce mot de Mgr D'Aviau est cité par M. de Marcellus dans une lettre à *L'Ami de la Religion*, année 1833, t. LXXVII, p. 608.

(3) *L'Ami de la Religion*, t. LXXVII, p. 569.

en obtiendrait un prix supérieur des orfèvres de Paris. Et en effet, le vénéré prélat ayant présenté le diamant à l'orfèvre de la Cour, celui-ci en offrit 1,500 fr., s'excusant de ne pouvoir en donner davantage. La somme fut acceptée et aussitôt envoyée au supérieur du séminaire.

Le pauvre est souvent de sa propre cause l'avocat le plus persuasif, parce que sa misère plaide pour lui. De l'avis et d'après l'impulsion de leurs supérieurs, les séminaristes quêtaient aussi eux-mêmes aux portes des églises de Bordeaux, le dimanche des Rameaux, les Jeudi, Vendredi et Samedi Saints, ainsi que le jour de Pâques. Souvent même ils allaient quêter à domicile, et ces demandes, quoique généralement adressées à des personnes dont on connaissait d'avance les ressources et la générosité, n'étaient pas toujours sans quelque mérite pour le quêteur. L'auteur de la *Vie de M. Joffre,* curé de Gaillan, raconte sur ce sujet une anecdote intéressante arrivée pendant que M. Lacroix était supérieur du séminaire.

« Quand on manquait des choses indispensables pour se nourrir et se vêtir, dit-il, on allait, chacun à son tour, quêter par la ville. Mais le tour de l'abbé Joffre arrivait plus souvent : il était l'aîné et le plus courageux; il prenait la place des autres élèves sur leur demande et par dévouement. Il avait ses portes connues.

» Il connaissait surtout la maison d'un vieux rentier, où il recevait toujours une abondante aumône. Mais un jour, comme il frappait à cette porte, le rentier se met à se fâcher, à dire qu'on le ruine, qu'on ferait mieux de travailler, que M. Drivet a tort en cela, et qu'il est temps que la mendicité soit interdite. M. Joffre pense en lui-même que son homme est de mauvaise humeur, et lui demande, de sa voix la plus suppliante, si l'on ne peut rien obtenir. « Eh! que voulez-vous que je vous donne, reprend le rentier, d'un ton chagrin : tenez, voilà tout, et ne revenez plus ».

» Ce disant, il laisse tomber dans la main du quêteur une belle pièce d'or. L'abbé la reçoit, et dit en souriant : « Permettez-moi, mon cher Monsieur, de garder pour moi seul vos paroles, et de ne porter que votre or à M. Lacroix, qui vient d'être nommé supérieur du séminaire, en remplacement de M. Drivet ».

» Après ces mots, M. Joffre s'en alla, et le rentier parut confus en rentrant dans sa maison.

» Mais voilà que, quelques mois plus tard, arrive au séminaire un vieillard qui demande l'abbé Joffre. Celui-ci se présente, et le vieillard lui adresse ce doux reproche : « Pourquoi, Monsieur l'abbé, ne venez-vous plus à ma porte ? — Monsieur, vous me l'avez défendu. — Pardonnez-moi, je vous prie, les paroles que je vous ai dites, et qui ne sortaient point de mon cœur, mais seulement de ma tête, en ce moment-là peu calme. Du moins, n'avez-vous point rapporté ces propos, que je déplore, au très digne abbé Lacroix ? — Non, Monsieur, il les ignore ; il n'a reçu que votre or. — Eh bien ! donnez-lui encore cette pièce ; et quand vous passerez, n'oubliez pas ma maison » (1).

A la rentrée de 1805, le nombre des séminaristes fut de 65 : les deux années suivantes, il oscilla entre 75 et 85. Pendant l'année scolaire 1806-1807, M. Bouny enseigna la *Logique*, puis la *Métaphysique*, et il finit par le traité *De Deo* qu'il prit dans le cours de théologie. Au reste, l'état du séminaire à cette époque, les appréhensions et désirs ou les regrets du saint archevêque touchant cette œuvre si intéressante, sont vivement exprimés dans les lettres qu'il écrivait alors à M. Cartal.

(1) *Vie de M. Joffre*, par l'abbé Degan ; Bordeaux, 1862, in-12, p. 59-61. L'auteur de cet ouvrage était né à Queyrac (Bas-Médoc) le 10 mai 1826, et fut ordonné prêtre en décembre 1852. Successivement vicaire de Gaillan, curé de Soulac, et enfin de Villandraut, il fit partout du bien, et mourut victime de son zèle et de son amour pour *l'étude*, le 23 octobre 1864. Cfr. *L'Aquitaine* du 30 octobre 1864, p. 199.

directeur au séminaire Saint Irénée, à Lyon. « Pour monter une manufacture de bons prêtres, disait-il le 14 mars 1806, j'aurois un extrême besoin des entrepreneurs et ouvriers venus ou restés à Lyon. Je les salue de loin, ne pouvant mieux faire. Du reste, il s'agit ici d'une création à cet égard. Vous avez, dites-vous, cent dix théologiens; et moi j'ai dans l'ancien couvent des Capucins une soixantaine de commençants environnés des terreurs de la conscription. On m'a rapporté que cette loi avoit enlevé trente ou quarante sujets de votre séminaire. Si les choses en sont là chez vous, Messieurs, nous, inconnus et faibles, qu'avons-nous à espérer?... Par le peu que j'en ai dit, vous voyez, Monsieur, que notre séminaire n'est proprement qu'un petit collège; l'emplacement et les bâtiments sont assez beaux. Cette maison est conduite par un excellent prêtre qui a appartenu au Séminaire et aux Missions de Périgueux. Nul auxiliaire propre à le remplacer, s'il manque. Le séminaire fût-il monté et tenu par votre congrégation, nous aurions toujours besoin de ces collèges préparatoires; et nous avons déjà sollicité le P. Lambert de nous en procurer *ad instar* des vôtres. Nos propositions sont accueillies. C'est un homme admirable à entendre que ce P. Lambert. Puisse-t-il nous convertir tous! Vous ne trouverez pas à notre abbé Rauzan un aussi magnifique organe; mais vous serez content de l'ensemble de qualités qu'il réunit. »

L'année suivante, l'état du séminaire est un peu meilleur, mais combien il laisse encore à désirer! « J'ai un fervent séminaire, mais de commençants, et le supérieur, qui y est tout, n'a qu'un souffle de vie. Vous comptez vos théologiens par centaines; et moi, à proprement parler, je n'en ai pas un. Quand aurai-je vos 20 à 25 prêtres! Si vous ne pouvez venir à mon secours, je compte au moins sur votre commisération et sur celle de M. le Supérieur, et sur celle de M. de Tartonne.

Je pense bien que le P. Émery auroit aussi pitié de moi, mais je crois qu'il lui reste peu de disponible : on accapare avec un certain égoïsme en certains endroits » (9 juillet 1807).

Quel était au juste, à cette date, c'est-à-dire en l'année scolaire 1806-1807, l'état du séminaire de Bordeaux? Le voici, d'après le *Tableau* dressé par M. Drivet et par lui envoyé au Ministre des cultes le 1er mars 1807. Ainsi que nous le dirons plus amplement au chapitre cinquième de ce livre, le séminaire comprenait alors des *internes* et des *externes*.

Chez les *externes* : 64 enfants, formant la seconde classe de lecture, avaient pour maître le frère Alexandre des Écoles chrétiennes; 61 autres composaient la première classe dirigée par le frère Paulin, lequel, aidé de M. Mervis, apprenait à 24 enfants plus avancés la lecture, l'écriture et le calcul. M. P.-M. Momus faisait la *huitième* à 14 élèves et la *septième* à 38; M. Jean-Charles Mongin en avait 29 dans sa classe de *sixième*. Tel était le personnel de l'école laïque annexée au *séminaire* proprement dit.

Dans celui-ci, on comptait : — en *septième* : professeur, M. P.-M. Momus; 17 élèves; — en *sixième* : professeur, M. Jean-Charles Mongin; 8 élèves; — en *cinquième* : N..., professeur; 12 élèves, parmi lesquels Jean Rigagnon, âgé de 16 ans, le futur curé de Saint-Martial de Bordeaux; — en *quatrième* : professeur, Gabriel Trincaud; 16 élèves, dont Louis-Marie Maillard, le futur jésuite; — en *troisième* : professeur, Pierre Villepreux; 7 élèves, parmi lesquels MM. Allary, Lasserre et Perrey, dont nous avons déjà parlé. Il n'y avait encore point d'*humanistes* ni de *rhétoriciens*. La classe de *philosophie* faite par M. Bouny, aidé d'un suppléant qu'on ne nomme pas, comprenait 23 élèves : nous retrouvons parmi eux François Tapy, Denis Joffre, Jérôme Labrouche, Étienne Labelle, et nous remarquons Charles Duburg, le futur curé de Saint-

Michel de Bordeaux. « Les susdits étudiants de philosophie, ajoute-t-on, commenceront très prochainement l'étude de la théologie ». Enfin, M. Jean-Baptiste Paul surveillait la salle des études. Le chiffre exact et total des *internes* était de 63.

C'est donc avec vérité que, au mois d'août de cette même année 1807, répondant au préfet de la Gironde, qui désirait être renseigné sur l'état du diocèse de Bordeaux, Mgr D'Aviau lui disait : « Quant au séminaire diocésain, qui n'a encore aucune espèce de dotation, il y a eu pendant le premier trimestre de 1807 80 élèves résidants, dont 3 diacres, 3 sous-diacres, 8 minorés, 26 tonsurés. Il faut observer, ajoutait Mgr D'Aviau, que les élèves compris dans ces deux dernières classes sont trop jeunes pour pouvoir donner des espérances prochaines de leur promotion au sacerdoce. D'ailleurs, ce séminaire est parfaitement bien tenu : les études s'y font avec soin : la piété y est exemplaire » (1).

(1) Voici « l'article 1er » de ce rapport, daté du 14 août 1807 :

« Quant à l'état actuel du culte catholique et aux besoins de ses ministres, j'ai pour fournir au service du culte dans mon diocèse,

» 1º Un *chapitre* composé de 12 titulaires et de quelques membres honoraires dont six sont résidants et donnent du secours (total : 18). Ce Chapitre tient lieu de deux chapitres cathédraux très nombreux et de plusieurs collégiales qui existaient dans mon diocèse avant la Révolution. Il les remplace, soit pour les besoins de l'administration ecclésiastique, soit pour le service de la prière publique, la prédication et les autres fonctions qui ne peuvent convenir aux curés, desservants et vicaires. occupés à tous les instants des devoirs de la sollicitude pastorale.

» 2º *Cures*, 48 ; — succursales dotées par le Gouvernement, 24[illegible] ; — succursales à la charge des communes, 94 ; — total : 385, desquels il faut déduire 52 cures des succursales actuellement vacantes ; il reste donc en activité de service 333 curés et desservants. Sur quoi il faut observer que ce nombre est inférieur de plus de moitié à celui des cures des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas qui forment mon diocèse actuel.

» 3º Des *vicaires* au nombre d'environ 50. Il faut également observer

C'était dire en d'autres termes que la règle s'y observait avec exactitude et ponctualité. Quel était donc

que, avant la Révolution, quoique les cures eussent beaucoup moins d'étendue et fussent environ de moitié plus multipliées, il y avait en outre un nombre de vicaires très considérable qui excédait environ six fois celui des vicaires actuels. Si l'on ajoute qu'il y avait dans l'étendue de ces deux diocèses un grand nombre d'abbayes, de monastères et de congrégations régulières qui faisaient le service du culte catholique, et dont le travail doit retomber aujourd'hui sur les curés, desservants et vicaires, on sentira mieux encore le besoin d'aviser aux moyens d'en augmenter le nombre.

» 4° Des aumôniers d'hospices et des prêtres habitués qui forment une masse d'environ 90.

» Total des prêtres en activité de service : 491. Parmi lesquels 78 sont âgés de plus de 60 ans, et 117 ont de 50 à 60 ans (total : 195). Dans les autres catégories, la proportion des prêtres âgés est encore plus forte. La masse des prêtres est donc d'un âge avancé, et comme l'excès du travail se joint au fardeau des années, il y a peu d'espoir qu'ils puissent fournir une longue carrière. Aussi, depuis 1806, il est mort 14 curés ou desservants ; et cependant, depuis cette même époque, je n'ai pu ordonner qu'un prêtre, 3 diacres et 3 sous-diacres. Les vacances de cures succursales, qui sont déjà si nombreuses, vont donc s'accroître incessamment dans une progression effrayante.

» 5° L'état de détresse dans lequel on retient les ministres du culte doit être mis, avec l'âge avancé, les infirmités et l'excès du travail, au rang des causes qui tendent à procurer l'anéantissement du clergé, puisque cet état de détresse doit naturellement détourner d'une vocation déjà pénible par elle-même, et diminuer le nombre des aspirants au sacerdoce. Presque nulle part, dans mon diocèse, les communes n'ont voté de traitement, ni de supplément de traitement. Là où ces votes ont eu lieu, sauf trois ou quatre exceptions, il n'y a été donné aucune suite. Les mesures du Gouvernement n'ayant été que facultatives et nullement obligatoires, sont devenues illusoires et de nul effet. Les autorités administratives de ce département n'ont pas cru pouvoir, ou devoir les rendre exécutoires.

» Voilà, Monsieur le Préfet, un aperçu de l'état du culte et de ses ministres dans mon diocèse. Ceux qui ont le bonheur d'aimer la Religion doivent désirer qu'il s'améliore promptement. »

ce règlement? Le voici tel que M[gr] D'Aviau le fit imprimer :

Règlement donné par M[gr] Charles-François D'Aviau, Archevêque de Bordeaux, à son Séminaire.

« Établir des Séminaires dans ces jours malheureux, former des élèves pour le sanctuaire, dans ces temps où un grand nombre de paroisses sont privées de pasteurs, est une des œuvres les plus importantes de la religion. Elle a été constamment l'objet de notre sollicitude pastorale, et pour la conduire à sa perfection, nous avons jugé à propos de prescrire les règles suivantes :

INSTRUCTION POUR LES ÉLÈVES DU SÉMINAIRE DE BORDEAUX

» On reçoit dans ce Séminaire les jeunes gens âgés de douze ans au moins, s'ils sont de bonnes mœurs, enclins au Saint Ministère, et en état de pouvoir suivre le cours des études ; on n'en reçoit point qui ne sache lire et écrire.

» On enseigne toutes les sciences ordinaires des anciens Collèges, depuis la sixième jusqu'à la théologie inclusivement. Chacune a son professeur particulier ; de plus, les jours de congé, il y a des leçons de géographie et d'histoire, selon que ces sciences sont convenables à l'âge et à la capacité des élèves ; on leur enseigne encore la pureté de la langue française et la manière de bien prononcer. On leur apprendra le plain-chant.

» Les élèves portent l'habit ecclésiastique au moins les dimanches et les fêtes. Les jours ouvriers, on peut porter une lévite, veste, culotte, bas et cravatte noirs, ou un rabat ; ils auront les cheveux courts et propres, et seront pourvus de linge de toute sorte pour pouvoir changer souvent ; d'un sac pour le linge sale, de serviettes, d'un gobelet, d'un cuiller, d'une fourchette et d'un couteau.

» On ne néglige rien de ce qui peut intéresser leur santé ; en conséquence, on veille à entretenir la propreté qui y contribue. On donne aux malades les soins et les attentions que demande l'état où ils se trouvent ; s'ils ont fait une dépense particulière, les parens en tiennent compte, aussi bien que des soins des médecins, des chirurgiens, et des frais des remèdes.

» Les aumônes des fidelles ne sont que pour les jeunes gens pauvres, vertueux et intelligens, et qu'on croit avec fondement appelés à l'état ecclésiastique.

» La pension pour les autres est de quatre cents francs pour l'année

classique, elle se paye moitié en entrant, et moitié au bout de cinq mois : on ne comprend pas ici la malle, le lit, les draps, le linge de table et le blanchissage. On donne de plus, en entrant, six francs pour le commissionnaire ; chacun doit apporter les livres qui conviennent à sa classe.

» L'ouverture des classes se fait le 9 de Novembre, elles se ferment le lendemain de la Nativité de la Sainte Vierge. On ne permet à personne de se retirer avant ce terme. On ne retranchera rien sur la pension pour une légère absence, sinon pour cause de maladie, lorsqu'elle est notable.

EXERCICES JOURNALIERS DES ÉLÈVES DU SÉMINAIRE

» On se lève à cinq heures, et à la demie, on se rend en silence, au son de la cloche, à l'oraison ; à six heures, on assiste à la messe, ensuite l'étude jusqu'à huit heures. Le déjeuner et la récréation jusqu'à huit heures et demie ; ensuite, la classe jusqu'à dix heures et demie : après la classe, on se rend à la salle d'étude ; à onze heures trois quarts, la lecture d'un chapitre du nouveau Testament, suivie de l'examen particulier. Le dîner à midi ; après le dîner, la récréation jusqu'à une heure et demie, ensuite la lecture spirituelle jusqu'à deux heures ; de là tous vont à l'étude ; à deux heures et demie, les élèves entrent en classe jusqu'à quatre heures et demie ; à la sortie de la classe, ils vont goûter ; à cinq heures, l'étude ; à six heures et demie, le chapelet ; ensuite, le souper : après souper, la récréation jusqu'à huit heures et demie ; la récréation finie, la prière suivie de la visite au Saint-Sacrement ; à neuf heures, le coucher en silence.

» Les jours de dimanches et de fêtes, à sept heures et demie, les séminaristes vont en surplis à l'église, où on chante la messe ; à neuf, ils déjeunent ; et à neuf et demie, ils se rendent à l'oratoire pour réciter le nouveau Testament ou le Catéchisme, suivant qu'ils sont plus ou moins avancés ; à dix heures et demie, ils étudient jusqu'à onze heures trois quarts ; après la lecture, qui se fait à l'heure ordinaire, tous doivent se rendre en surplis à l'église, où on chante vêpres ; ensuite, le goûter et la récréation ; à quatre heures et demie, l'étude ; le reste, comme il est marqué ci-dessus pour les jours ouvriers.

» Tous les exercices seront présidés par un des directeurs du Séminaire : il sera exact et attentif pour que les élèves se tiennent dans l'ordre : et aucun d'eux ne pourra s'absenter sans permission.

AVIS GÉNÉRAUX

» 1° Chaque étudiant est indispensablement obligé de se confesser



tous les mois, et il communiera suivant l'avis de son directeur. Les élèves du Séminaire le feront plus souvent, selon l'usage établi dans la maison.

» 2° Soit que l'on fasse les prières dans l'oratoire ou dans l'église, on doit y assister avec dévotion, sans s'accouder, y répondre distinctement et sans précipitation. Les séminaristes surtout se souviendront qu'ils doivent y assister, et principalement au saint Sacrifice de la Messe, avec une piété et un recueillement qui puissent servir d'exemple à tous leurs condisciples externes.

» 3° *L'étude.* Le temps de l'étude étant venu, après le *Veni sancte,* etc., chacun se rendra en silence et sans bruit à sa place ; on étudiera avec application, on apprendra ses leçons de manière à ne pas interrompre ses voisins.

» 4° *La classe.* Que tous les séminaristes se souviennent qu'ils doivent se comporter de telle sorte, pendant tout le temps de la classe, qu'ils soient, pour les écoliers externes, des modèles de sagesse, d'attention et de soumission à l'égard de leurs professeurs.

» 5° *Le repas.* Aux heures des repas, tous doivent se rendre en silence au réfectoire, se découvrir en y entrant, et se ranger dans les places qui leur sont marquées, répondre au *benedicite* et aux grâces avec dévotion et d'un ton modéré, et écouter la lecture avec attention. On leur recommande de manger proprement, et de garder à table toutes les règles de la civilité.

» 6° *Les récréations.* Les séminaristes ne doivent jamais s'écarter de la présence des directeurs pendant les récréations : ils s'interdiront les railleries piquantes, les reproches sur les défauts naturels, et autres choses semblables, qui sont des semences de querelles et de division. Ils doivent, au contraire, se prévenir par des manières obligeantes et honnêtes, évitant néanmoins toute amitié particulière.

» 7° *Les promenades et sorties en ville.* Les élèves ne doivent point, dans les promenades, s'éloigner de la vue des directeurs. Aucun ne peut sortir en ville sans une permission expresse. On ne permet jamais d'y manger. Il est également défendu d'avoir aucun commerce avec les écoliers externes, de faire de petits repas dans la maison, et de rien faire venir ou recevoir du dehors à cette fin.

» 8° *Le lever et le coucher.* Au moment du réveil, il faut faire le signe de la croix, donner son cœur à Dieu, et s'habiller modestement et en silence. Il faut également, après la prière du soir, se retirer en silence dans le dortoir, où chacun a son lit particulier ; se coucher avec modestie, et s'endormir dans de saintes pensées. A neuf heures, tous

doivent être au lit. Pendant ce temps, les directeurs font leurs visites pour voir si tout se passe dans l'ordre ; et ils ont soin de s'assurer qu'à neuf heures, tous sont couchés, et que les lumières sont éteintes.

» 9° *La nuit.* Il est expressément défendu de parler dans la nuit, à moins qu'on ait besoin de quelque chose : pour lors, celui du même dortoir, qui en a la surveillance, y pourvoit.

» 10° *Les vacances.* Les étudians du Séminaire doivent se souvenir que, pour bien passer le temps des vacances, si dangereux pour la jeunesse, ils doivent fuir l'oisiveté et la mauvaise compagnie ; faire exactement leurs prières et lecture spirituelle, comme dans le Séminaire ; assister journellement à la sainte Messe, s'ils le peuvent ; être respectueusement soumis à leurs parens, et fréquenter les Sacremens avec dévotion. Ils auront soin de demander à M. le Curé de leur paroisse un certificat de conduite régulière et ecclésiastique, pour le présenter en rentrant.

» 11° *L'entrée.* Tous doivent entrer au Séminaire au temps fixé, pour ne pas porter préjudice à leurs études, et troubler le bon ordre de la maison. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait la première communion pour être admis : on se charge volontiers du soin d'y disposer ceux qui ne l'auront pas faite.

» 12° *Les externes.* Les externes doivent aussi, pour les mêmes raisons, commencer leurs études le même jour que les séminaristes. Ceux qui ne sont pas déjà admis auront soin de se présenter au supérieur du Séminaire pendant le cours des vacances : ils payeront cinq francs par mois. On aura égard aux réclamations des pauvres. Le payement se fera au supérieur du Séminaire, le premier jour de chaque mois. Ceux qui porteront l'habit ecclésiastique assisteront en surplis aux Offices du Séminaire, les dimanches et fêtes. »

Le bon esprit des séminaristes et la douce fermeté du supérieur assuraient d'avance à Mgr D'Aviau l'observation exacte de ces sages règlements. « Jamais, dit M. Rigagnon parlant de M. Drivet, jamais peut-être on ne vit de supérieur plus digne de ses fonctions et qui en remplît mieux les devoirs. Juste et bon à l'égard de tous, grave et affable en même temps, chacune de ses paroles était une sentence qui se gravait dans l'esprit, chacun de ses actes tendait à augmenter dans les cœurs l'amour de l'ordre et de la règle. Il suffisait de le voir ou de le savoir dans la maison pour se tenir

fidèle à son devoir. Aussi la règle était-elle parfaitement observée, et la réputation de piété, de régularité dont jouissait le séminaire lui attira-t-elle des élèves nés dans les diocèses voisins, principalement dans celui de Périgueux, où le souvenir de M. Drivet était resté toujours vivant » (1).

De son côté, M. Gachet, mort curé de Pauillac, et élève de M. Drivet, en a tracé ce portrait : « Il était très adroit pour conduire le séminaire : il avait le don de se faire craindre et aimer en même temps : il parlait peu : il avait l'œil fin : il assistait aux exercices spirituels, mais jamais aux récréations, soit par petite politique, soit surtout à cause de sa santé ».

La santé de M. Drivet ne répondait pas, en effet, à l'ardeur de son zèle. Durant l'année 1806, il dépérissait à vue d'œil; cependant, il ne put encore se résoudre à prendre du repos. Il prêcha même, quoique très souffrant et crachant le sang, le carême de 1807 à Saint-Nicolas de Bordeaux, pour faire profiter le séminaire des honoraires si péniblement gagnés par le prédicateur. Ce dernier effort acheva d'épuiser ses forces, et il dut prier Mgr D'Aviau de le décharger, au moins provisoirement, d'un fardeau qu'il était impuissant à porter.

Son frère aîné, Pierre I Drivet, habitait la propriété du Léonat, dans la paroisse de Lussac (2) : c'est chez

(1) Entre ces jeunes lévites, tous distingués par les qualités de l'esprit et du cœur, il faut mettre au premier rang M. de Pradilhon, mort en 1843 dans la ville de Mussidan, dont il avait pendant longtemps fait le bonheur en qualité de curé. Les regrets du clergé et du peuple qui éclatèrent à sa mort montrèrent bien à quel degré il jouissait de l'estime générale, et en même temps quel profit il avait retiré des tendres soins de celui qui avait dirigé son éducation cléricale.

(2) Était-il membre de cette famille, le Jean Drivet, fils de Jean Drivet et de Marguerite Rabion, habitant la paroisse de *Lussac*, qui fut tonsuré par l'archevêque de Bordeaux le 17 décembre 1694? (Archives de l'Archevêché; *Registres des ordinations.*)

lui que M. Drivet prit sa retraite; c'est aussi là qu'il devait finir ses jours. Il le sentait bien lui-même, car voici ce qu'il écrivait à Mgr D'Aviau le 13 janvier 1808 : « Travaillé par une longue infirmité qui m'a déjà conduit une fois près du tombeau, je ne devrois tenir à aucune place, je ne devrois tenir à rien. Regardez, je vous prie, comme vacante celle que j'ai occupée jusqu'à ces derniers temps, et ne vous laissez point arrêter par trop de bonté pour moi dans le changement que vous jugez nécessaire ou utile. Si Dieu me rend la santé, vous ferez de moi ce que vous voudrez. »

Dieu ne jugea pas bon de rendre la santé à M. Drivet : deux mois après, il écrivit encore à Mgr D'Aviau cette lettre, qui est en quelque sorte son testament :

« Lussac, 22 mars 1808 ;

» Monseigneur; Mon état étant devenu plus dangereux, il est prudent que je règle mes petites affaires, pour n'avoir à la fin de ma vie qu'à m'occuper de mon éternité.

» Je vous prie de vous rappeler qu'en partant de Bordeaux, je vous laissai, d'un côté 7,200 livres pour le séminaire, et de l'autre 4,000 livres dans une petite poche couleur foncée, avec mes intentions en cas de mort. Je vous prie, Monseigneur, de prendre la peine de déchirer ces premières dispositions de mon argent et de les remplacer par celles-ci :

» 1° Je donne à trois jeunes gens nécessiteux et pieux, du nombre desquels seront MM. Groud et Joffre, une soutane, une veste, avec deux paires de bas de laine.

» 2° 600 livres aux dames D'Abzu (s'adresser à l'abbé Éliçagaray).

» 3° 600 livres au Séminaire. Plus 600 livres pour deux lampes pour les autels de Notre-Dame des Douleurs et de Saint-Jean.

» 4° Le reste sera employé à dire des messes par les prêtres du séminaire pour le repos de mon âme, et par

quelqu'autres prêtres. M. Bouni, mon ancien ami, prendra la peine de les leur distribuer.

» Je suis, Monseigneur, avec la haute estime, la tendre et profonde vénération que vous me connoissez, votre très humble et très obéissant serviteur. — DRIVET, *chanoine honoraire.* »

Dans son enfance, M. Drivet avait souvent prié au pied d'une croix plantée sur le chemin, en face de la maison de son frère. Comme tant d'autres, cette croix avait été renversée pendant la Révolution. M. Drivet voulut qu'une autre fût érigée à la même place, et la bénédiction solennelle en fut faite au milieu d'un grand concours de peuple, le 1er mai 1808, trois jours avant sa mort.

Son mal, effectivement, augmentait de jour en jour. Vers la fin, la déglutition des aliments lui était devenue très difficile et très pénible, et il rendait souvent par le nez le lait qu'il prenait et qui composait à lui seul toute sa nourriture. Sentant ses forces diminuer, il demanda les derniers sacrements; mais les vomissements auxquels il était fréquemment sujet ne permettant pas de lui donner le saint viatique, le curé de la paroisse lui administra l'Extrême-Onction, et M. Drivet reçut ce sacrement avec une dévotion qui édifia tous les assistants. Puis il continua à offrir à Dieu sa vie, suivant avec calme et résignation les progrès du mal, et répétant fréquemment le mot de Saint Paul : *quotidiè morior*. Un ancien élève en pharmacie, alors élève du séminaire et simple minoré, M. Joffre, dont nous parlions tout à l'heure, avait accompagné M. Drivet pour le soigner dans sa maladie. Quand le vénéré supérieur vit approcher sa fin, il appela M. Joffre et lui dit à l'oreille : « Que voulez-vous que je demande pour vous au bon Dieu quand je serai au ciel »? Le pieux séminariste exposa alors les désirs de son cœur pour sa sanctification personnelle et pour le succès de son ministère à venir. M. Drivet répondit : « Bien, c'est assez ».

Quelques instants après, il lui dit encore ces paroles de l'apôtre : *Mihi vivere Christus est et mori lucrum*; et ayant répété encore une fois, *mori lucrum,* il s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 4 mai 1808, à 9 heures du soir.

Le bruit de sa mort s'étant bientôt répandu dans la contrée, chacun voulut le voir sur le lit funèbre où il était exposé. Ceux qui l'avaient connu dans son enfance répétaient tous comme à l'envi : « Oh ! c'est bien un saint; quand il était tout petit, nous disions déjà : *Cet enfant sera un saint* ». Et ces braves gens en étaient tellement persuadés, qu'ils emportaient comme des reliques tout ce qu'ils croyaient avoir été à son usage.

On l'inhuma le 6 mai 1808, au pied de la croix du cimetière : le peuple assista en foule à ses obsèques, ainsi que le témoigne l'acte même de sa sépulture (1).

Il fallait un homme tel que M. Drivet pour fonder dans des temps aussi difficiles une œuvre comme celle du séminaire : il fallait aussi pour l'entreprendre une confiance en Dieu égale à la sienne. Un jour, il dit aux séminaristes ces belles paroles : « Messieurs, pour fournir aux dépenses quotidiennes de la maison, nous n'avons plus de ressources que pour un mois; mais bannissons soigneusement le péché mortel de notre cœur, et rien ne nous manquera jamais ». Il avait établi la Très Sainte Vierge sa trésorière; ce qu'il rendait sensible en mettant son image dans le sac où il déposait l'argent du séminaire. Chaque fois qu'il en retirait quelque somme, il baisait d'abord respectueu-

(1) « L'an mil hüit cent huit, le six de may, a été inhumé dans le cimetière M. Jean Drivet, prêtre, supérieur du séminaire de Bordeaux, âgé de quarante-six ans, décédé chez Mr son frère le quatre, muni de tous ses sacremens. La sépulture a été faite en présence des soussignés et d'une affluence de monde. *Signé,* Battut, *c. de Lussac;* — Lemonnier, *curé de Montagne;* — Arné, *curé de Saint-Germain;* — F. Cyprien Oger, *Rel. capp.* » (Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Lussac.)

sement la petite statue en métal, et la replaçait ensuite dans le sac. Quand il prit possession du séminaire, il le consacra à la Mère de Dieu, et pour montrer à tous qu'elle en était la reine et la maîtresse, il fit placer au-dessus du grand autel une belle statue en bois représentant cette reine du ciel assise sur un trône et recevant les hommages de clercs qui prient à ses pieds. Cette statue, au grand regret de ceux qui avaient répandu leur cœur devant elle, fut dans la suite cédée à M. Soupre, curé de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux.

La mort de M. Drivet causa dans le cœur des séminaristes de profonds regrets ; car si jamais supérieur peut-être n'aima davantage la règle, jamais aussi supérieur ne fut plus aimé de ses élèves. Comme l'on se persuade aisément ce que l'on désire, on croyait toujours qu'il reprendrait les fonctions qu'il n'avait quittées, pensait-on, que pour un temps. Aussi, durant plusieurs jours, on ne cessa de le pleurer et de prier Dieu pour lui : on regardait sa perte définitive comme une calamité pour le séminaire. Et cependant il avait été remplacé par un homme de mérite qui fut aussi un saint prêtre, par M. Noël Lacroix, dont nous avons maintenant à parler.

CHAPITRE TROISIÈME

LE SÉMINAIRE SOUS M. LACROIX (1807-1809)

Naissance, études, ordinations, emplois divers de M. Lacroix. — Il émigre en Portugal. — Rentré à Bordeaux, il s'attache à l'église Saint-Paul et se livre à l'éducation des jeunes gens. — Il est nommé chanoine de Saint-André et succède à M. Drivet dans la charge de supérieur du séminaire. — Il reçoit la visite de quelques seigneurs portugais. — L'Empereur incognito *au séminaire. — Décret impérial autorisant d'une manière définitive son établissement dans l'ancien couvent des Capucins. — Mgr D'Aviau en prend authentiquement possession. — Entretien de l'Empereur avec M. Lacroix. — Sermon de l'abbé Anglade : il est dénoncé au ministre de la Police, puis interné au séminaire, et enfin exilé à Bazas. — M. Lacroix est destitué comme supérieur. — Ses adieux aux séminaristes : il continue cependant à leur donner des soins spirituels. — Sa maladie et sa mort. — Son portrait. — M. Louis Chaminade.*

M. Noël Lacroix naquit à Bordeaux le 31 janvier 1746 sur la paroisse Saint-Siméon, et fut baptisé le 2 février suivant dans l'église cathédrale Saint-André (1). « Il appartenait à une honnête famille d'artisans qui l'élevèrent dans la crainte du Seigneur. Il était encore en bas âge lorsqu'il perdit sa mère; mais son amabilité lui gagna tellement le cœur de celle qui la remplaça peu de temps après, que loin de se montrer pour lui une marâtre, elle ne le distingua pas dans son affection de ceux à qui elle donna le jour » (2).

(1) « Du mercredi 2e février 1746. A été baptisé Noël, fils légitime de Barthélemi Lacroix, mt (maître) perruquier, et de Marie Verger, paroisse Saint-Siméon; parrain, Noël Seygnoré, et marraine demoiselle Élisabeth Depeychiers; naquit le 31e du mois dernier, à six heures du soir. Le parrain n'a sceu signer. (Signé) Lacroix père; Élisabeth Depeychiers » (Archives municipales de Bordeaux; Registres des baptêmes de Saint-André).

(2) *Vie de M. Lacroix, chanoine titulaire de Bordeaux, ancien supérieur du Grand Séminaire*, par un prêtre du diocèse de Bordeaux (M. Taillefer, chanoine); Bordeaux, 1847, in-18, p. 2. — Malgré les

Son père le destinait au commerce, et le jeune Noël entra d'abord dans un comptoir; mais se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il obtint enfin, grâce à l'intervention de M. Allary, bénéficier de Sainte-Colombe, à Bordeaux, la permission de prendre la soutane et de suivre les cours du collège de Guyenne. Il fit ensuite ses études théologiques, tout en se livrant, pendant les intervalles libres, aux œuvres de zèle, telles que la visite des pauvres, des malades, des prisonniers, et surtout à l'instruction des militaires.

« Quelque effort qu'il fît pour les envelopper des voiles de l'humilité, elles ne purent être ignorées de l'illustre prélat qui gouvernait le diocèse. Mgr De Lussan le fit venir souvent à l'archevêché, lui donna des marques signalées de son estime et de sa confiance, et ne dédaigna pas, dit-on, de conférer avec lui sur des affaires importantes. Il montra combien il comptait sur sa vertu et le cas qu'il faisait de son mérite lorsqu'arriva l'époque de sa promotion aux Ordres-sacrés. C'était alors assez l'usage de n'entrer au séminaire que pour se disposer au sous-diaconat, c'est-à-dire deux ans avant que d'être ordonné prêtre. L'archevêque, en considération du grand bien qu'il faisait dans la ville, dispensa M. Lacroix de son noviciat sacerdotal : il ne passa donc qu'un an au séminaire Saint-Raphaël. »

Mgr De Lussan lui conféra la tonsure le 16 juin 1764, et les quatre Ordres-mineurs le 20 mai 1769. Comme le prince de Rohan, successeur de Mgr De Lussan, résidait habituellement à Paris, M. Lacroix en obtint des

larges emprunts faits ici à cet opuscule, on ne peut cependant se dispenser de le lire si l'on veut avoir une idée complète des qualités, des vertus et des actions de M. Lacroix. Il faut aussi voir son *Éloge... prononcé à la distribution solennelle des prix du Petit Séminaire de Bordeaux, le 25 août 1845,* par l'éminent professeur de rhétorique d'alors, et réimprimé dans *Éloges, Oraisons funèbres et Discours académiques,* par M. l'abbé Gaussens, archiprêtre de la basilique de Saint-Seurin; 2e édition, Bordeaux, 1878, t. I, p. 71-97.

dimissoires, et reçut des mains de l'évêque de Bazas, et très probablement à Bazas, les trois Ordres-sacrés dans le courant de l'année 1770, savoir : le sous-diaconat au mois de juin, le diaconat en septembre, et enfin la prêtrise au mois de décembre.

M. Lalanne, archiprêtre de Saint-Estèphe, obtint d'avoir M. Lacroix pour vicaire; mais le climat du Bas-Médoc étant contraire à sa santé, il revint à Bordeaux pour se rétablir, et succéda, le 16 août 1771, à M. Allary dans son bénéfice de Sainte-Colombe (1).

Il lui succéda aussi dans son apostolat auprès des jeunes clercs. En ce temps-là, ainsi que nous le disions tout à l'heure, « la plupart des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique n'entraient au séminaire que pour se préparer aux Ordres-sacrés. Ils pouvaient, en restant dans leur famille, suivre leur cours théologique à l'Université de Bordeaux. Quant à ceux plus nombreux qui appartenaient aux autres contrées du diocèse ou de la province de Guienne, s'ils n'étaient pas admis à Saint-Raphaël ou au Grand Séminaire des Lazaristes, ils habitaient dans des maisons particulières. Les mœurs plus patriarcales, les vertus plus austères de l'époque éloignaient bien des dangers, qui existeraient dans l'état actuel de la société. D'ailleurs, les maisons cléricales n'auraient pu contenir les aspirants au sacerdoce, dont le nombre était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Néanmoins, ces jeunes étudiants, ceux surtout qui, étant étrangers à la ville, n'avaient pas la vigilance de leurs parents pour protéger leur vertu, étaient exposés à bien des séductions. Tous trouvaient dans M. Lacroix la tendre sollicitude d'une mère, la prudence d'un bon père qui les préservait des pièges tendus à leur innocence » (2).

(1) Le 16 août 1771, M. Lacroix reçut de l'archevêque prince de Rohan la chapelle fondée par Guillaume Ducasse dans l'église paroissiale Sainte-Colombe de Bordeaux.

(2) *Vie de M. Lacroix*, p. 21, 22.

Ces aspirants au sacerdoce, épars dans la ville de Bordeaux, formaient entre eux une association pieuse, que sa soumission aux décrets du Saint-Siège avait tout particulièrement rendue odieuse aux jansénistes. Ils lui avaient donné le nom de *Béguinguins*, et ils ne se faisaient pas faute de publier contre elle les plus invraisemblables calomnies. Ainsi, en février 1734, le correspondant bordelais des *Nouvelles ecclésiastiques* lui écrit : « Cette société, fameuse en ce pays-ci, est composée d'ecclésiastiques de bonnes mœurs, mais absolument dévoués à tout ce qui porte le nom de l'autorité papale, et conséquemment très dévots à la constitution *Unigenitus* » (1). Et en juillet 1780 : « Après avoir essuyé toutes les impertinences de M. Simon de Langoiran, un des examinateurs du Conseil pour le gouvernement du diocèse, les prêtres étrangers qui y viennent travailler sont envoyés à M. *Lacroix, chef des Béguinguins*, ou à M. Dinéty, son substitut, pour faire une confession générale et subir une rigide fustigation (!). La fustigation est en grand honneur chez ces *sulpiciens bordelois* (2). C'est le vrai sceau de la

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 1er février 1734, p. 24.

(2) La haine et l'horreur du *sulpicien* troublaient décidément la vue aux jansénistes, et leur faisaient voir ces monstres même là où il n'y en avait point, comme à Bordeaux au XVIIIe siècle. Mais aussi quel crime était le leur ! Ils faisaient, dit le gazetier janséniste, « vœu d'obéissance entière au Saint-Siège » (*Nouvelles ecclésiastiques* du 9 septembre 1731, p. 176). — A propos d'une *Bibliothèque ecclésiastique*, ou catalogue de livres d'où l'on avait exclu les auteurs jansénistes et où l'on recommandait les auteurs jésuites, catalogue publié par les sulpiciens de Toulouse — ils l'étaient vraiment, ceux-là ! — un autre écrivain du parti s'écriait dans une brochure dirigée contre eux et contre leur *Bibliothèque* : « Quels hommes que ces sulpiciens ! Quel fléau pour l'Église et pour la patrie ! Quelle peste pour le Clergé et pour le peuple ! Que nous devons être coupables et que la colère divine doit être irritée pour nous frapper d'une telle plaie ! Voilà, cependant, des hommes précieux et chers à la plupart de nos évêques.

capacité ecclésiastique, et c'est à Sainte-Colombe qu'est le principal bureau où se distribuent ces importantes provisions ; comme c'est aussi dans la communauté de cette paroisse qu'est l'arsenal des calomnies et des complots contre ceux qui ne veulent point être fouettés, ni pratiquer les minutieuses dévotions qu'on y enseigne » (1), telle que, par exemple, ajouterons-nous, celle de ne jamais calomnier son prochain.

On dirait même qu'il y a dans l'épiscopat du XVIIIe siècle une conspiration générale pour confier l'éducation du jeune clergé à ces maîtres si pernicieux et si indignes d'une fonction si importante, et dont les suites sont si sérieuses..... Quand je considère, poursuit cet auteur, les maîtres auxquels est confiée l'importante éducation du jeune clergé ; maîtres si ignorans et si fanatiques, passionnés pour tant de mauvais livres flétris par la puissance publique et convaincus de contenir un enseignement corrompu, séditieux et meurtrier ; opposés à tant de bons ouvrages, où les devoirs de l'homme, les droits de Dieu et ceux de César sont si hautement et si solidement montrés ; livrés aux opinions et erreurs ultramontaines ; étrangers à nos précieuses maximes ; ennemis de nos saintes libertés, que foncièrement ils traitent de simples opinions, ou qu'ils regardent comme des privilèges que Rome a accordés, et que Rome peut, à sa volonté, reprendre, etc.... , j'avoue que je suis dans le plus grand étonnement et dans la plus vive douleur » (*Lettre d'un Prieur à un Curé, sur la* Bibliothèque Ecclésiastique *sulpicienne de Toulouse, le 1er avril 1784 ;* in-12, p. 83, 93, 94). — Ainsi, en 1731 et 1784, selon les ennemis des sulpiciens, ceux-ci font « vœu d'obéissance entière au Saint-Siège », ils sont « livrés aux opinions ultramontaines, étrangers aux maximes et ennemis des libertés gallicanes » ; en 1886, au contraire, selon leurs... *amis,* « on ne voit pas qu'ils aient pris, comme tant d'autres, les consignes du Saint-Siège ; leur attachement aux décisions et à l'autorité de l'Église doit s'entendre des décisions et des opinions de l'église gallicane ». (*Histoire de l'Église,* par l'abbé Darras, continuée par Mgr Fèvre, t. XXXVII, p. 404. Au sujet de cette *Continuation,* nous savons un fait bien curieux et qui explique bien des *énigmes*, mais il ne nous convient pas de le divulguer.)

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 17 juillet 1780, p. 116. — On retrouve les mêmes facéties mises en vers dans un *Noël historico-critique* sur le clergé de Bordeaux en 1787 :

« Pendant que M. Lacroix se livrait avec succès à ces travaux apostoliques, l'orage révolutionnaire commençait à gronder. Déjà la tête de M. l'abbé Langoiran avait roulé sur les degrés du palais archiépiscopal, et le cadavre de M. Dupuis avait été traîné dans les rues. Le ministère de M. Lacroix avait jeté trop d'éclat pour que ses amis ne redoutassent pas pour lui le même sort (1). Cédant à leurs instances, il partit de Bordeaux

« Fi donc, comme un jésuite
» Qu'on traite ce frippon (l'abbé Langoiran),
» Dit Jésus ». — « C'est trop vite »,
Reprit un grand garçon ;
« Les braves compagnons du bienheureux Ignace
» Sont chassés de la part du roi.
» Chacun les fuit, excepté moi :
» Les miens ont pris leur place ».

Alors, lorgnant la mère.
On vit l'abbé Guinguin
Se courber jusqu'à terre
Avec un air bénin.
Dans un discours mielleux, il priait l'assistance
De confondre les mécréans
Qui n'admireraient pas de ses gens
L'audace et l'ignorance.

Puis le satirique ajoute en note : « L'abbé Lacroix était chef d'une confrérie établie à Sainte-Colombe pour de jeunes ecclésiastiques connus à Bordeaux sous le nom de *Béguinguins*. Les confrères se distinguaient par la saleté de leurs costumes et par des manières bizarres. On dit que c'était une continuation de la secte des Béguarres ou Béguins proscrite par Clément V, dit le *pape Gascon*, qui n'était cependant pas dévot! » (Bibliothèque municipale de Bordeaux; Manuscrits de Bernadau, t. XLIII, p. 18.)

(1) Une satire contre les non-jureurs publiée en 1791 montre bien que le zèle et l'orthodoxie de M. Lacroix l'avaient désigné spécialement à la haine des Constitutionnels. Voici comment le poète fait parler une dévote qui ne veut, non plus que sa sœur, avoir de commerce religieux avec les intrus :

en 1792, et se rendit d'abord en Espagne, puis à Lisbourne, en Portugal..... On ne tarda pas à le distinguer dans cette ville..... Sa réputation alla même jusqu'à la Cour, et un grand seigneur, le comte de Mesquitella, le sollicita, à plusieurs reprises, de venir chez lui diriger l'éducation de ses enfants et de ceux du duc de Cadaval, proche parent du roi. M. Lacroix céda aux instances du comte, à condition toutefois qu'il ne serait point gêné dans ses œuvres de zèle. »

Rentré à Bordeaux le 28 octobre 1802, il fut attaché comme prêtre-sacriste à l'église Saint-Paul, et par ses catéchismes, ses conférences, il eut bientôt renouvelé la face de cette paroisse, où le schisme avait comme établi son trône. « Mais son œuvre de prédilection, ce fut l'éducation des jeunes clercs destinés à combler les vides du sanctuaire. Il aida de tout son pouvoir au rétablissement du séminaire, quêtant de porte en porte pour soutenir cette œuvre, montrant un courage à toute épreuve, s'exposant à bien des rebuts. Ses efforts furent couronnés de succès, et, chose étrange, il sut faire coopérer par leurs largesses à la perpétuité du sacerdoce plusieurs de ceux qui, peu auparavant, avaient conspiré pour l'éteindre ».

M. Lacroix était donc naturellement désigné au choix de Mgr D'Aviau pour remplacer M. Drivet comme supérieur du séminaire : dans le même temps, après le

J'ai déjà fait *incognito*
De mon boudoir une chapelle ;
Deux saints de bois, quatre *ex-voto*
Meublent la paroisse nouvelle.
C'est là, qu'en tout bien tout honneur,
Des *Intrus* bravant la colère,
Nous prendrons Simon (*Langoiran*) pour pasteur,
L'abbé La-† (*Lacroix*) pour directeur,
Et l'abbé M*** pour vicaire.

(*Journal de Bordeaux et du département de la Gironde,* numéro du 3 mai 1791 ; *Épître d'une dévote à sa sœur,* p. 592.)

décès de M. Marcellin Comet, il fut nommé chanoine titulaire de Saint-André (1). Il était chanoine honoraire depuis le 27 juin 1803. « Si, avant la Révolution, lorsqu'il était bénéficier de Sainte-Colombe, il avait montré tant d'habileté dans la direction des clercs disséminés dans la ville, quels succès ne dut-il pas obtenir quand il eut des disciples qu'il pouvait, à chaque instant, protéger de sa vigilance, éclairer par ses conseils, édifier par ses exemples!... Quels progrès rapides ne leur faisait-il pas faire dans la vertu! Combien, à son école, la pratique en était aimable et facile! Aussi quelle vénération, quel amour ne lui portaient-ils pas? C'étaient deux sentiments que conservaient toujours pour lui ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître » (2).

Après l'occupation du Portugal, l'empereur Napoléon envoya comme otages, à Bordeaux, plusieurs seigneurs de distinction : le duc de Cadaval, proche parent du roi, et dont M. Lacroix avait, comme nous l'avons vu, dirigé les premières études; le marquis de Penalva et son fils; l'évêque de Coïmbre, Mgr François de Lemos de Faria Pereira Coutinho, Grand Inquisiteur. Dès qu'ils furent arrivés, ces seigneurs s'empressèrent d'aller rendre visite à M. Lacroix. Le jour du Jeudi-Saint, le duc de Cadaval donna vingt-cinq pièces d'or au séminariste qui faisait la quête à la porte de la chapelle. L'évêque de Coïmbre voulut voir la communauté assemblée : M. Lacroix lui parla tantôt en latin, tantôt en portugais; le prélat répondait très gracieusement en latin. Il ne pouvait se lasser d'admirer l'institution des séminaires et cette manière de former les clercs à leur vocation, le Portugal ne possédant rien de sem-

(1) La nomination fut agréée par décret impérial du 17 octobre 1807. M. Taillefer (p. 64) et ceux qui, avant ou après lui, ont écrit sur M. Lacroix, disent tous qu'il ne fut nommé chanoine titulaire qu'après sa destitution comme supérieur du séminaire : c'est évidemment un erreur.

(2) *Vie de M. Lacroix*, p. 61. 62.

blable. Après avoir tout visité, il fut conduit à la chapelle : là il donna sa bénédiction à la communauté, et en quittant la maison, il lui fit une abondante aumône (1).

Quelque temps après, un autre visiteur vint également au séminaire, mais celui-là ne laissa pas d'aumône — peut-être eût-il alors laissé son effigie : — il ne daigna même pas dire son nom. Parti de Paris le 2 avril 1808, à onze heures du matin, l'Empereur était arrivé à Bordeaux le 4 du même mois, à neuf heures du soir (2). Or, pendant son séjour dans cette ville, un personnage mystérieux, « vêtu d'un frac vert et d'un pantalon de nankin, ne portant d'ailleurs aucune marque extérieure de distinction », c'est-à-dire aucune décoration, pénètre un jour dans la maison, « par un temps magnifique, vers les neuf heures du matin »; et sans se faire annoncer, sans se faire connaître, sans être accompagné, arrive jusqu'au haut de l'escalier du bâtiment *est* qui a façade sur le jardin. Là, rencontrant par hasard un séminariste, — c'était M. Rigagnon, auteur de ce récit, — il lui demande s'il pourrait voir l'Empereur, qui devait venir dans l'établissement. L'élève répondit que, à la vérité, on parlait bien de cette visite comme d'une chose assurée, mais

(1) Lorsque, au mois d'avril 1810, Mgr Flaget, évêque nommé de Barstown, vint à Bordeaux pour s'y embarquer afin de retourner en Amérique, il daigna aussi visiter le séminaire, et il y chanta la messe, à la grande édification des séminaristes. Il partit au mois de juin, « conduisant à Baltimore quatre trappistes qui ont merveilleusement édifié dans mon séminaire », écrivait Mgr D'Aviau. Leur supérieur, Dom Augustin de Lestrange, passant à Bordeaux, attendit également au séminaire le départ du navire qui devait l'emporter aux États-Unis : il en revint en 1814, après la chute du premier Empire.

(2) Le biographe de Mgr D'Aviau ne cite pas les discours de félicitation adressés par l'archevêque de Bordeaux à l'Empereur et à l'Impératrice des Français : on peut les voir dans le *Journal de l'Empire*, numéros des 11 et 16 avril 1808.

qu'elle n'était guère probable, à cause des grandes occupations de Sa Majesté. Le visiteur affirme de nouveau, et avec insistance, que l'Empereur visitera certainement la maison, attendu que, dit-il, il veut tout voir par lui-même (1). A ce moment-là, M. Lacroix était absent : le séminariste propose alors au personnage inconnu de le conduire chez le premier directeur, qui avait son logement dans l'autre aile — l'aile ouest — du bâtiment. Pour s'y rendre, le visiteur et son *cicerone* traversent la salle d'études qui était devant eux, et située, comme nous l'avons dit, au premier étage du bâtiment qui relie les deux autres. A la vue inopinée de cet étranger, tous les séminaristes se lèvent spontanément dans un profond silence : il salue poliment à droite et à gauche en continuant sa marche; puis, arrivé à la porte de la chambre du directeur, pendant que le séminariste va le prévenir qu'un étranger veut lui parler, le visiteur fait un pas en arrière, descend l'escalier qui est du côté de la cour des philosophes, et disparaît, « sans que j'aie pu le revoir jamais », ajoute M. Rigagnon. « Un moment après, des ouvriers qui travaillaient alors dans la maison et avaient plusieurs fois vu l'Empereur en ville, m'assurèrent que c'était bien lui. Je commençais, d'ailleurs, à m'en douter; car j'avais éprouvé, à sa vue, une impression que je ne saurais définir. Son œil d'une incomparable vivacité paraissait lire dans les âmes. Je me trouvai comme asphyxié. On rapporte que son regard d'aigle ou, comme l'ont dit certaines personnes, de vautour, fit tomber en syncope une dame de Bor-

(1) « A Bordeaux, dit M. Thiers, l'Empereur avait occupé ses loisirs, comme il avait coutume de le faire partout, à s'instruire de ce qui intéressait le pays, à prendre des informations sur le commerce de cette grande cité, et sur les moyens d'entretenir les relations de la France avec ses colonies » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*; Paris, 1849, t. VIII, p. 570).

deaux qui l'avait fixé lorsqu'il passait à cheval dans un des quartiers de la ville : elle s'estima heureuse de pouvoir se cacher dans la foule ».

L'Empereur partit de Bordeaux le 13 avril pour se rendre à Mont-de-Marsan et ensuite à Bayonne. C'est dans cette dernière ville qu'il donna — qu'il *data* — le décret autorisant Mgr D'Aviau à établir définitivement le séminaire dans l'ancien couvent des Capucins. Voici en quelques mots l'histoire de ce qui précéda immédiatement la rédaction et la signature de ce décret. Au mois d'avril 1808, le Ministre des cultes, Bigot de Préameneu, se fit « rendre compte de l'état où se trouvaient les séminaires diocésains de l'Empire ». Des pièces placées sous les yeux du Ministre par ses employés, il résultait : 1° que le 6 brumaire an XI (28 octobre 1802), M. Dubois, préfet de la Gironde, avait mis à la disposition de l'archevêque de Bordeaux le couvent des Capucins; 2° que cet arrêté n'avait pas été exécuté, bien que, depuis cette époque jusqu'au 12 nivôse an XIII (2 janvier 1804), Mgr D'Aviau n'eût cessé d'en réclamer l'exécution; 3° que, d'après une lettre écrite par le prélat à M. Portalis le 1er mars 1807, il était en possession du couvent des Capucins, mais seulement « par attribution de M. Delacroix, alors préfet », et Mgr D'Aviau demandait par la même lettre « si cette attribution n'avoit pas besoin d'être revêtue de certaines formes ».

« Il n'est pas douteux, ajoutait le Ministre des cultes dans sa lettre du 11 avril à l'archevêque de Bordeaux, — il n'est pas douteux que l'arrêté de M. le Préfet a besoin de la sanction du Gouvernement pour que l'effet en soit définitif et solide; et comme mon intention est de mettre, autant que je le pourrai, votre séminaire dans un état pareil, je vous prie de m'envoyer une expédition de l'arrêté de M. Delacroix, afin que je puisse lui obtenir cette sanction. Je vous prie de me donner en même temps les renseignements qui me

manquent sur ce qui a été fait avant cet arrêté, et en général tous ceux qui concernent l'établissement de votre séminaire. »

Huit jours après, l'Empereur signait le décret suivant : — « Bayonne, le 19 mai 1808. Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin ; Sur le rapport de notre Ministre des finances, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : — Art. 1er. Les bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des Capucins de Bordeaux, dans lesquels est établi le séminaire de ce diocèse, sont définitivement mis à la disposition de M. l'Archevêque pour cet établissement. — Art. 2. Nos Ministres des finances et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. (Signé) Napoléon. Par l'Empereur, le Ministre secrétaire d'État, (Signé) Hugues B. Maret. »

Le décret fut adressé, avec mission de l'exécuter, au directeur de l'Administration de l'Enregistrement et du Domaine national. Ce fonctionnaire pria aussitôt Mgr D'Aviau de lui désigner le jour et l'heure où il voudrait prendre possession, afin qu'il pût l'accompagner et rédiger le procès-verbal dont copie devait être envoyée à l'Administration des Domaines. L'aimable prélat répondit par ce gracieux billet, daté du 30 juin 1808 : — « M. le Directeur ; je suis reconnaissant de l'avis que vous avez eu la complaisance de me donner par votre lettre d'hier, concernant le décret impérial qui met définitivement à ma disposition les bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des Capucins où est établi le séminaire de mon diocèse, et je suivrai volontiers votre conseil pour la prise de possession. Si cela vous était commode, nous y procéderions demain vendredi, après le repas frugal que vous voudrez bien prendre à l'archevêché vers les deux heures. Ayez la bonté, si cela n'entre pas dans vos arrangements, de m'indiquer un autre moment ou

jour, mais sans que je sois privé de l'honneur de vous recevoir à dîner. »

Le lendemain, 1er juillet, l'archevêque de Bordeaux et le directeur du Domaine se transportèrent dans l'ancien couvent des Capucins, et après l'avoir parcouru ensemble, Mgr D'Aviau déclara en prendre possession. « De tout quoi » — sauf du « repas frugal » qui avait précédé — il fut dressé procès-verbal authentique signé des deux parties.

Napoléon revint à Bordeaux au mois d'août suivant. Ce n'est cependant pas alors, mais bien à son premier passage, au mois d'avril précédent, dans l'ancien palais archiépiscopal, — devenu momentanément palais impérial, puisque l'Empereur y était logé, — qu'il eut avec MM. Lacroix, Thierry et Delort cet entretien célèbre dont l'issue fut fatale aux trois derniers. Ce qui s'y passa, et quelle fut en particulier pour M. Lacroix la vraie cause de sa destitution, jamais on ne l'a su avec certitude. Selon les uns, l'Empereur, s'adressant soudain à M. Lacroix, lui aurait brusquement demandé s'il enseignait à ses élèves les libertés de l'église gallicane. Tout interdit par cette interpellation inattendue, M. Lacroix aurait répondu timidement : « Sire, nous n'en sommes pas encore là ». Ces paroles pouvaient signifier, et dans la bouche de M. Lacroix elles signifiaient réellement, dit-on, que le professeur de théologie n'était pas encore arrivé à cette question dans son cours; mais l'Empereur aurait compris, au contraire, que M. Lacroix n'était pas dans les sentiments des théologiens gallicans, Pithou, Launoy, Richer et autres.

Suivant une autre version, la question du divorce qui préoccupait déjà l'Empereur, et sur laquelle il cherchait dès lors à se concilier des partisans, aurait été l'occasion du désaccord et de la disgrâce qui s'ensuivit. D'après l'historien de Mgr D'Aviau et M. le comte d'Haussonville, voici comment les choses se seraient passées :

« A son retour de Bayonne, dit M. le comte d'Haussonville, recevant de nouveau l'archevêque et le clergé de ce diocèse, qu'il avait tant de raisons de croire bien disposés pour lui, l'Empereur, devenu tout à coup casuiste, et dans le but évident de sonder l'opinion des ecclésiastiques qui l'entouraient, se mit à disserter à fond sur la convenance du divorce. Aussitôt, un abbé Thierry, vieux docteur de Sorbonne, qui était loin de soupçonner ses intentions, essaya de lui objecter le passage connu de l'Évangile : « Il n'appartient pas à l'homme de séparer ce que Dieu a uni ». — « Oui, cela est bon, reprit l'Empereur, dans les cas ordinaires de la vie, sans quoi il n'y aurait plus rien de stable dans l'institution du mariage; mais lorsque des causes majeures interviennent, lorsque le bien de l'État l'exige, cela ne peut-être. », Son interlocuteur obstiné soutint intrépidement que le précepte de l'Évangile n'admettait pas d'exceptions. — « Eh quoi ! monsieur l'abbé, s'écria l'Empereur, êtes-vous donc protestant ? — Comment ? reprit le grand vicaire, très étonné de cette accusation. — Vous ne reconnaissez donc pas la tradition ? — La tradition est unanime comme l'Écriture sur l'indissolubilité du lien conjugal. — Non, affirma de nouveau l'Empereur, la tradition est pour moi. Ne l'ai-je pas vu dans la Pologne, dans le grand-duché de Posen, dans les États de Hongrie et autres pays du Nord où j'étais il y a si peu de temps ? » L'Empereur interpella alors directement, pour avoir son avis, le supérieur général du Grand Séminaire de Bordeaux. Au lieu d'abonder dans le sens du théologien couronné, celui-ci vint en aide à son collègue et se mit à expliquer assez longuement que les cas de dissolution dont l'Empereur voulait parler n'étaient communément que des cas antérieurs de nullité.

» Étonné de la contradiction inattendue que lui opposaient successivement des ecclésiastiques plus versés à coup sûr dans la science du droit canon que dans les

affaires de ce monde, et qui probablement ignoraient sur quel terrain brûlant ils avaient été appelés, Napoléon congédia brusquement Mgr D'Aviau et ses grands vicaires. Il était rouge de colère, raconte l'abbé Lyonnet, à qui nous empruntons ces détails, et pendant quelque temps, on le vit, à l'issue de ce colloque, se promener de long en large dans son appartement sans faire aucune attention aux personnes qu'on lui annonçait. Quelques brèves paroles échappées par intervalles de sa bouche témoignaient de son vif mécontentement. « De quels hommes s'entoure donc cet archevêque de Bordeaux? Il n'y a pas un seul théologien parmi eux; mais du moins les ai-je bien mis au sac. »

» Il eût été heureux pour les ecclésiastiques que nous venons de nommer que, satisfait de les avoir, à son sens, si péremptoirement réfutés, leur impérial contradicteur n'eût pas voulu en avoir raison d'une tout autre façon. Peu de jours après son retour dans sa capitale, Napoléon donnait ordre à M. Bigot de Préameneu de faire savoir à Mgr D'Aviau qu'il ne reconnaissait plus M. Thierry pour grand vicaire, M. Delort pour secrétaire général, ni M. Lacroix pour supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux. C'était dire en style officiel qu'il fallait les destituer, et l'archevêque, consterné, dut, avec un regret infini, pour des motifs purement politiques, se séparer à tout jamais des auxiliaires qu'il avait jugés les plus capables de l'aider dans sa mission religieuse » (1).

Mgr D'Aviau essaya vainement, à plusieurs reprises, de faire revenir l'Empereur de ses préventions : tout fut inutile; il fallut donner un successeur à M. Lacroix; mais avant d'assister au départ du vénérable supérieur et d'entendre ses adieux, nous dirons

(1) *L'Église romaine et le premier Empire*, par le comte d'Haussonville; Paris, 1870, t. III, p. 199-201.

quelques mots d'un autre prêtre bordelais qui, à la même époque, s'étant aussi rendu désagréable à l'Empereur, fut durant quelques mois interné dans le séminaire : *l'épisode,* d'ailleurs, — car c'en est un — n'est pas totalement dépourvu d'intérêt (1).

Un décret impérial du 19 février 1806 statuait : — « Art. 6. La fête de l'anniversaire de notre couronnement et celle de la bataille d'Austerlitz seront célébrées, le premier dimanche du mois de décembre, dans toute l'étendue de l'Empire. — Art. 7. Les autorités militaires, civiles et judiciaires y assisteront. — Art. 8. Il sera prononcé dans les églises, dans les temples, et par un ministre du culte, un discours sur la gloire des armées françaises, et sur l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son prince et à la patrie. » Objet de la fête et sujet du sermon mis à part, ne croirait-on pas entendre un évêque parlant à ses diocésains dans une lettre pastorale?

Or, en 1808, selon le préfet de la Gironde, « on avait *négligé* de désigner le prédicateur, et c'est deux jours à l'avance seulement » que l'abbé Anglade, prêtre né à Sainte-Foy (Gironde) et âgé de 42 ans, qui, d'ailleurs, prêchait alors la station de l'Avent à la cathédrale, — fut « prévenu qu'il était chargé de prêcher le dimanche 4 décembre, sans lui indiquer le sujet que le décret qui prescrit cette importante réunion *ordonne* de traiter ». Telle est la version officielle du préfet dans son rapport au ministre de la Police.

D'après un autre témoin bien placé pour être renseigné exactement, « on avait en vain cherché un prédicateur : il fallait un discours d'apparat avec quelques

(1) L'historien de Mgr D'Aviau (t. II, p. 569-574) raconte aussi cet épisode, avec force amplifications, à son ordinaire, et en mêlant à son récit bien des conjectures hasardées et des assertions contredites par les documents officiels. Ils sont aux Archives départementales de la Gironde, série V, *Culte.*

éloges pour le héros de la fête; personne ne voulut de cet honneur. Pressé par Monseigneur d'accepter cette mission, l'abbé Anglade refusa aussi, alléguant le peu de temps qui restait pour préparer un sermon de circonstance. *Mon cher abbé,* lui dit l'archevêque, *donnez un de vos sermons écrits.* Poussé dans ses derniers retranchements, l'abbé s'inclina et promit d'obéir. Le sermon qu'il savait le mieux traitait de l'énormité du péché mortel » (1). « Au lieu donc de s'occuper de *l'objet* de la réunion », pour nous servir des termes du ministre de la Police, le prédicateur « parla des dangers et des malheurs du pécheur endurci », faisant même, dès le début, entendre à ses auditeurs ces paroles du prophète Jérémie, qu'il prit pour texte : *Scito et vide quià malum et amarum est dereliquisse te Dominum Deum tuum :* en un mot, l'abbé Anglade fit ce que font souvent les plus grands orateurs, il donna une nouvelle édition d'un vieux sermon, se contentant d'y coudre un exorde et une péroraison adaptés à la circonstance.

« Les autorités furent choquées d'avoir à entendre parler d'un pareil sujet : prévenues dès l'exorde, elles n'écoutèrent plus qu'avec peine le développement d'une vérité si insolite pour elles ». Le mécontentement augmenta encore quand le prédicateur proféra les assertions que le Ministre, informé de son incartade, résume ainsi : — « On ne peut, a-t-il dit, faire entendre la voix des batailles dans le temple consacré au Dieu de la paix : on ne peut que célébrer les victoires remportées sur les passions. Gloire, honneur, salut, ne sont dus dans le lieu saint qu'au Très-Haut. Parmi les

(1) *Mémorial des curés de la paroisse Saint-André, église primatiale de Bordeaux.* Nous devons à la bienveillance de M. Raymond, chanoine-archiprêtre de la Métropole, la communication de cet intéressant manuscrit, que nous aurons plus d'une fois encore occasion de citer.

malheurs de l'endurcissement dans le péché, il a cité : le bouleversement des Empires, l'accablement des familles, la misère publique et particulière, la disparition des générations, la dépopulation des villes et des campagnes (1); enfin, a-t-il ajouté, tous les fléaux qui nous affligent ne sont que la suite de nos crimes : nous sommes les monuments anticipés de la vengeance céleste. »

Mais il y eut un détail surtout qui déplut particulièrement, au rapport du témoin cité plus haut. « Dans le corps du discours, le prédicateur, sans aucune mauvaise intention, racontant le trait d'Achab, roi de Samarie, qui par un crime atroce s'était emparé de l'héritage de Naboth, répéta les terribles paroles du prophète au roi usurpateur : *Parce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher les anciens d'Israël, je vais faire fondre tous les maux sur vous.* Le général Junot, duc d'Abrantès, qui était présent et venait d'éprouver un échec en Portugal (30 août 1808), vit de suite dans cette citation ce que les courtisans de Louis XIV

(1) Quelques années plus tard, l'orateur aurait pu parler des DIX-SEPT CENT MILLE morts que les guerres de l'Empire ont coûtés à la France. Voir dans *Les émigrés et la société française sous Napoléon Ier*, tome IIIe de l'*Histoire générale des Émigrés*, par M. Forneron (Paris, 1890, in-8°), le chapitre intitulé *La récapitulation des cadavres.* De ces 1.700,000 morts qui durent faire dire bien des millions de *De profundis*, il faut, comme contraste, rapprocher les innombrables *Te Deum* napoléoniens. Un auteur a calculé que, « pendant l'espace d'environ douze ans (de 1802 à 1813), le clergé concordataire français, à lui seul, a chanté pour *Buonaparte* plus de QUATORZE CENT MILLE *Te Deum* ». Il faut, poursuit-il, y ajouter les *Te Deum* chantés par les protestants, ainsi que ceux du clergé des pays situés hors de France. Cfr. *Recueil de pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique à la fin du* XVIIIe *siècle et au commencement du* XIXe (sans nom d'auteur ni d'imprimeur), 1823, in-8°, p. 692 et suiv.

avaient entrevu dans le *Télémaque* de Fénelon, une allusion frappante aux usurpations incessantes de son maître. L'Espagne, le Portugal, c'était la vigne de Naboth; les *anciens d'Israël* coupables avec lui, c'étaient les généraux de l'Empire. Certes, le prédicateur n'avait songé à rien de semblable; il l'assurait encore à ses amis plus de trente ans après; n'importe, le général qui venait de capituler devant les Anglais à Cintra ne voulut pas céder ici aux instances des gens les plus sensés : il dénonça à l'Empereur l'abbé Anglade comme ayant, en chaire, par des allusions faciles à saisir, provoqué à la haine de son gouvernement » (1).

De son côté, l'archevêque de Bordeaux interdit provisoirement la chaire au prédicateur, espérant que par cet acte de rigueur, dont il informa aussitôt le Ministre des cultes, l'affaire en demeurerait là (2). Et, en effet, Mgr D'Aviau put croire que son désir était exaucé, quand il reçut de Paris cette réponse, datée du 16 décembre 1808 : — « Monsieur l'Archevêque; J'ai reçu votre lettre en date du 6 de ce mois, concernant le discours prononcé dans votre cathédrale le jour anniversaire du sacre et du couronnement de Sa Majesté. J'ai écrit sur-le-champ au Ministre de la Police générale pour lui faire part des mesures que vous avez prises contre l'orateur, quoique persuadé de la pureté de ses intentions, et j'ai lieu de *présumer* qu'il ne sera donné aucune suite à cette affaire. Pour empêcher que vous ne soyez désormais exposé à pareil désagrément, il y

(1) *Mémorial* cité.

(2) Le 11 décembre 1808, Mgr D'Aviau écrivait à M. Cartal : « Outre mes afflictions particulières » — le prélat venait de perdre celui qu'il appelle dans cette lettre son *bras droit,* l'abbé Praire de Terre-Noire — « outre mes afflictions particulières rendues plus sensibles par l'idée de celles qui nous sont communes à tous, en voilà encore une pour ici : le prédicateur d'Austerlitz, au premier dimanche de ce mois, a parlé d'une manière assez incongrue; et il faut bien que j'en réponde : ainsi fort tapage... »

aurait un moyen : ce serait d'obliger, en pareille occasion, l'orateur dont vous auriez fait choix à vous soumettre son discours avant de le prononcer. »

Le Ministre des cultes *présumait* trop de la longanimité du Ministre de la police : le préfet de la Gironde ne tarda pas à recevoir de celui-ci l'ordre de « vérifier les faits ; et s'ils sont exacts, ajoutait Fouché, vous ferez arrêter le sieur Anglade et lui ferez subir un interrogatoire sur les propres termes dont il s'est servi ».

La lettre du Ministre était du 11 janvier 1809 : le 18 du même mois, l'abbé Anglade était arrêté en son domicile, rue Désirade, n° 8, et conduit au séminaire par le commissaire de police, lequel, toutefois, avant de quitter son prisonnier, eut la délicatesse de « recommander au concierge, en sa présence, d'avoir pour lui tous les égards dus à son caractère ».

Obligé de s'éloigner de Bordeaux « par suite du *travail* de la conscription », le préfet signa, le 20 janvier, un arrêté conçu en ces termes : — « 1. Le sieur Duparc, archiviste de la Préfecture, se rendra demain, 21 du courant, au séminaire de Bordeaux : il fera paraître devant lui le sieur Anglade, prêtre, détenu par ordre supérieur dans cette maison. — 2. Il exigera que ledit lui remette le manuscrit du sermon prêché par cet ecclésiastique dans l'église métropolitaine de cette ville, le jour du dernier anniversaire de S. M. l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz. — 3. Le sieur Duparc fera au sieur Anglade subir un interrogatoire dont il dressera procès-verbal, signé de lui et de l'interrogé. »

Cette fois, paraît-il, les délateurs n'avaient pas menti, et le prédicateur était bien réellement coupable d'avoir attribué aux péchés de la France les innombrables fléaux dont elle était affligée. Le préfet expédia au Ministre le procès-verbal avec les pièces de conviction, savoir, le « cahier contenant le sermon et les deux feuilles volantes » sur lesquelles étaient écrits l'exorde

et la péroraison prononcés le 3 décembre. En « homme qui connoît le monde » et sait faire sa cour, le préfet ajoutait : « Le sieur Anglade n'est qu'un faiseur de phrases : c'est un homme qui ne connoît point le monde; il ne l'a vu que chez des dévotes, des marguilliers et quelques individus qui se vengent de la perte de leur ancienne gloire féodale et de certains privilèges en se rendant importants auprès de Dieu. Il me seroit difficile d'indiquer un motif à sa sottise. »

L'Empereur n'eut pas assez de grandeur d'âme pour pardonner une *sottise :* il exigea que l'orateur malencontreux fût « mis en surveillance dans une commune éloignée de Bordeaux ». Informé de cette décision par une lettre du préfet de police (18 avril 1809), le préfet de la Gironde pria Mgr D'Aviau de choisir lui-même le lieu où l'abbé Anglade expierait sa faute. L'archevêque répondit, le 22 mai 1809, par le billet suivant : — « Usant de la permission que vous m'avez donnée, j'ai notifié à M. Anglade que vous désignerez Bazas pour le lieu où il doit être en surveillance; et en conséquence de ce que m'avait marqué à son égard S. E. le Ministre des cultes, je l'y établirai vicaire de la paroisse. Je ne crains pas de solliciter pour lui vos bontés. »

L'abbé Anglade exerça, en effet, à Bazas les fonctions de vicaire : il ne fut donc pas, comme l'avance l'historien de Mgr D'Aviau, « consigné dans un séminaire, loin de la ville métropolitaine », ni occupé « à l'éducation des jeunes lévites que les Pères de la Foi avaient été forcés d'abandonner, jusqu'à ce que des jours meilleurs lui permissent de reprendre le ministère de la parole évangélique » (1). Il était encore vicaire à Bazas en 1816. Au reste, il s'y comporta bien, et en cette même année 1816, le sous-préfet de Bazas fut le premier à demander que l'infortuné prédicateur de 1808 fût remis dans la « condition ordinaire des bons ci-

(1) *Histoire de Mgr D'Aviau,* t. II, p. 574.

toyens ». Il devint plus tard chanoine honoraire de Bordeaux, et mourut le 11 juin 1841, âgé de 75 ans.

Avant que l'abbé Anglade eût quitté sa prison préventive, en 1809, M. Lacroix, qui durant plus de deux mois lui avait en quelque sorte servi de geôlier, fut à son tour exilé, non de la ville métropolitaine, mais du séminaire qu'il gouvernait depuis moins de deux ans.

Le matin du mardi de Pâques 1809, jour qui, cette année-là, tombait le 4 avril, tout le séminaire étant assemblé à la salle des exercices pour l'oraison, quand la prière qui la précède fut terminée, M. Lacroix fit asseoir les séminaristes et leur adressa un discours dont le texte était le souhait de Jésus-Christ apparaissant à ses apôtres après sa résurrection : *Pax vobis*. Sans dire à ses chers enfants qu'il leur parlait pour la dernière fois, — chose que quelques-uns d'entre eux ne laissèrent pas que de conjecturer, — il leur fit entendre que le moyen d'avoir la paix était l'obéissance à l'autorité, l'amour réciproque, les égards mutuels, enfin, la piété, qui est utile à tout, qui est le principe du bonheur dans le temps comme dans l'éternité. Ensuite, on se rendit à la chapelle. M. Lacroix célébra la sainte messe comme à l'ordinaire, sans laisser paraître aucune émotion, bien qu'il ait avoué plus tard qu'un coup de poignard lui eût été moins sensible que cette séparation. Aussitôt après la messe, les séminaristes se réunirent dans la salle des exercices, et décidèrent unanimement qu'on prierait M. Lacroix de venir recevoir l'expression de leur profonde douleur. M. Joffre fut député pour remplir cette douce mission. Il trouva M. Lacroix agenouillé au pied de l'autel. Informé de ce qu'on désirait de lui, le pieux supérieur prit la main du séminariste et lui dit : « Ce n'est pas nécessaire ». Puis il se leva et sortit de la chapelle, non par la sacristie ni par la porte qui donne sur le cloître, mais par la grande porte extérieure, et il se rendit à la cathédrale pour assister au chœur, concentrant en son âme le chagrin qui l'ac-

cablait. « Nous ne sûmes qu'il était parti, dit M. Rigagnon, que lorsque nous vîmes un de nos directeurs présider aux exercices de la journée. Je me souviens très bien de l'émotion de chacun de nous. Ce jour fut vraiment pour tous un jour de deuil : à peine osions-nous parler en récréation. Et pourtant, croirait-on que le bruit courut dans le monde que le départ de M. Lacroix avait causé parmi nous une véritable joie? Si le fait était vrai, ce serait de notre part la plus révoltante des ingratitudes; mais c'est une atroce calomnie, contre laquelle nous avons plusieurs fois protesté. »

« Le soir même du jour où M. Lacroix nous avait fait ses adieux, continue M. Rigagnon, Mgr l'Archevêque vint au séminaire, accompagné de deux grands vicaires et de M. Vlechmans. Le prélat se rendit immédiatement à la salle des exercices, qui était la même que celle d'aujourd'hui. Après avoir en termes émus témoigné de la part qu'il prenait à l'affliction générale, le saint archevêque rappela les services rendus à la maison par le dernier supérieur, et présenta M. Vlechmans, qu'il avait choisi pour lui succéder, nous confiant à sa paternelle sollicitude et nous recommandant d'être fidèles à l'honorer et à lui obéir, comme c'était, d'ailleurs, notre devoir. Mgr D'Aviau ajouta que les relations de M. Lacroix avec le séminaire ne seraient néanmoins pas totalement rompues, mais qu'il continuerait encore quelque temps à venir confesser ceux qui, avant son départ, s'adressaient à lui. »

M. Lacroix, en effet, « n'abandonna pas ses chers séminaristes : il continua toujours à diriger leurs consciences. Toutes les fois qu'il venait au séminaire, on eût dit un père entouré de sa nombreuse famille. Chacun d'eux en recevait des paroles amicales et s'en croyait particulièrement chéri. C'était lui qui, tous les ans, y donnait les exercices de la retraite, tant à l'ouverture des classes qu'aux ordinations, et on ne se lassait pas de l'entendre. Les derniers qu'il donna au

petit séminaire furent surtout remarquables par les fruits de grâce qu'ils produisirent. Il parut avoir des pressentiments de sa fin prochaine. Ses paroles avaient quelque chose de solennel. C'était un patriarche mourant qui bénissait ses fils, et qui les exhortait à rester fidèles à la loi du Seigneur. Il les conjura, en les quittant, par toute l'affection qu'il leur portait, de prier pour lui aussitôt qu'ils auraient appris que son âme avait paru devant Dieu. »

Ce temps était proche. Depuis quelques mois, M. Lacroix était tombé dans un état de langueur qui lui occasionnait de fréquentes défaillances. Le 13 juin 1813, fête de la sainte Trinité, après avoir déjà prêché, il donna un second sermon à Saint-Paul. En descendant de chaire, il se sentit si mal, qu'il ne put retenir ces paroles : *Bientôt, je ne serai plus.* Toutefois, il commença, le lendemain, au petit séminaire, la retraite dont nous venons de parler, et il la continua jusqu'au vendredi. Ce jour-là, ses forces l'abandonnèrent entièrement. Le soir venu, il se coucha pour ne plus se relever.

« Le dimanche suivant, sa maladie présenta tous les symptômes d'une fluxion de poitrine du caractère le plus grave et le plus alarmant. On lui prodigua, mais vainement, tous les secours de l'art ; son état allait toujours en empirant... On redoubla, le mercredi, l'application des remèdes, et l'on ne fit qu'accroître ses souffrances. Son corps était couvert de plaies qui lui rappelaient celles du Sauveur dont il collait l'image sur ses lèvres, ou qu'il pressait amoureusement sur son cœur. Enfin, le jeudi, son abattement fut extrême : à peine pouvait-il parler, mais on le voyait sourire affectueusement en pressant la main de ceux qui l'approchaient. Il faisait effort pour dire quelques paroles d'encouragement aux jeunes gens qui se pressaient autour de son lit. A onze heures, il donna sa bénédiction à sa famille, et entra aussitôt en agonie. Il expira

deux heures après, le 24 juin, jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, en l'année 1813, dans sa 68e année, en prononçant ces paroles de l'apôtre : *Cursum consummavi, fidem servavi.*

» Dès que la nouvelle de sa mort fut connue dans la ville, il se fit un grand concours pour contempler ses vénérables restes. Les séminaristes surtout laissaient éclater la plus vive douleur... Lorsque, le lendemain, précédé des deux séminaires, d'un nombreux clergé et du Chapitre, le corps fut porté à l'église métropolitaine, les pauvres formaient la haie sur son passage, les personnes les plus recommandables de la ville, la jeunesse en foule l'accompagnaient, et Mgr D'Aviau ne pouvait s'empêcher de dire en pleurant : *Quel prêtre, quel saint nous avons perdu !* » (1).

Son portrait, dessiné par Deyres aîné, a été gravé par Geslin. Au bas, on lit ces paroles : « *Noël Lacroix, né le 30* (sic) *janvier 1746, mort le 24 juin 1813. — Méditer, aimer, annoncer Jésus-Christ, mourir victime du zèle dont son cœur a toujours brûlé pour lui, telle fut la vie et la mort de ce saint prêtre* ».

Oui, M. Lacroix fut un saint prêtre : aussi n'hésiterons-nous pas à révéler ici les quelques lacunes remarquées en lui par ses contemporains, au moins sous le rapport des qualités toutes spéciales qu'exigeait la fonction de supérieur du séminaire, dans un temps où tout était non seulement à former, mais encore à créer : n'est-ce pas avec cette impartialité que l'on devrait écrire, et par là rendre plus *encourageante* la vie des saints ?

Interrogé par Mgr D'Aviau sur M. Lacroix, trois mois environ après que celui-ci eut pris en main le gouvernement du séminaire, M. Drivet, son prédécesseur, après avoir protesté qu'il ne faisait qu'obéir, écrivit au vénérable prélat, le 13 janvier 1808, de Lussac, où il devait bientôt mourir :

(1) *Vie de M. Lacroix,* p. 65-71.

« J'aurois cru que M. Lacroix, profitant de la considération publique dont il jouit, auroit été d'une autre ressource pour le séminaire. La disposition des professeurs et des élèves de cette maison étant bonne, la pratique de votre règlement en vigueur, ses trois collaborateurs, prêtres pleins de vertu, de la meilleure volonté du monde, exacts et ponctuels, expérimentés dans la conduite de la jeunesse, auroient absolument pu se passer de lui.

» Il m'a écrit qu'il y a peu d'argent, et son administrateur qu'on ne lui porte pas un sol (1). Plus libre avec celui-ci, j'ai répondu qu'ils savent bien ce que font les pauvres qui n'ont pas de pain, et que si, pour avoir négligé un moyen que la Providence paroît vouloir qu'on employe, cette maison venoit à tomber ou à languir, il leur sera bien difficile de se persuader qu'ils n'ont aucun reproche à se faire.

» Sans doute que celui qui le remplacera se mettra bien dans la tête qu'il ne sera pas là seulement pour présider les exercices communs, donner quelques avis, le coup de couteau à table. Ce seroit un homme presque nul. Le séminaire a besoin d'un homme qui, comme on dit, fasse venir. S'il n'est pas bien habile dans le métier, il faut qu'il l'apprenne, et qu'il ne se croie maître que lorsqu'il verra venir l'eau à plein canal. Plus il en fera venir, meilleur supérieur il sera. Surtout, qu'il ne se déconcerte jamais. En voici une preuve bien récente. Un prêtre devoit 300 livres et plus au séminaire. A la première demande que je lui en ai faite, il a répondu qu'il ne doit rien. N'ayant point de

(1) D'après le post-scriptum d'une lettre écrite par M. Drivet le 6 mars 1808, les choses avaient alors changé de face. « Il paroît, dit-il, que la divine Providence assiste autrement le séminaire que les années précédentes. Ce n'étoit pas par des dons assez considérables de quelques personnes ; c'étoit par des aumônes presque journalières, depuis 6, 12 livres, etc., jusqu'à 1,000 livres. Je n'ai reçu dans le cours de mon administration que deux sommes assez fortes. »

titre, j'ai employé, pour le convaincre de son erreur, les raisons les plus évidentes : même réponse. J'ai dit que je soumettrai l'affaire au supérieur : courrier par courrier, j'ai reçu un mandat de la somme. Il gronde un peu : ça lui passera. D'ici étant, je vais lui sauter au col, l'embrasser de tout mon cœur, et tout sera fini. »

Redisons-le : ces conseils à un supérieur de séminaire étaient bons pour les circonstances où ils étaient donnés, et M. Drivet était trop judicieux pour en faire une règle générale applicable à tous les temps. Du moins, ces lignes, tracées d'une main si vigoureuse, nous feront-elles mieux apprécier le caractère énergique et résolu de celui qui les a écrites. Sous ce rapport encore, M. Lacroix ne ressemblait pas à son prédécesseur. Au dire de M. Gachet, qui fut son élève, outre qu'il ne possédait pas au même degré que M. Drivet « le tact et l'habileté nécessaires pour bien conduire et gouverner un séminaire, M. Lacroix était quelquefois trop foible, trop familier avec les élèves, et son trop grand laisser-aller avec eux faisait qu'ils ne le respectaient pas toujours assez ».

Mais ces ombres, appendices inhérents à la nature humaine, toujours défectueuse par quelque côté, disparaissent absorbées dans l'éclat de ses vertus, qui seul entoure aujourd'hui encore la mémoire de M. Lacroix. « Il me semble, écrivait M. Rigagnon en 1866, il me semble le voir encore présidant comme un père à tous nos exercices, répandant sur nos récréations un charme ineffable par des récits toujours nouveaux et toujours intéressants, nous adressant des exhortations toujours onctueuses, expliquant le catéchisme avec une grâce parfaite et nous apprenant ainsi à le bien faire; enfin, nous inspirant par tous les moyens qui étaient en son pouvoir l'amour de l'étude et le goût des connaissances nécessaires à notre état. Je suis encore ému en me rappelant son discours d'adieu, et je vois encore ce visage patriarcal et vénérable dont on

pouvait dire comme un père de l'Église des visages des apôtres : *Sonantes vocem et uniuscujusque vocem repræsentantes.*

Parmi les collaborateurs de M. Lacroix pendant les deux années à peine qu'il gouverna le séminaire, nous devons mentionner au moins M. Blaise-Louis Chaminade, né à Périgueux et ordonné sous-diacre au mois de mai 1782. Sa mort, arrivée dans le courant du mois de juin 1808, fut pour les élèves ce qu'avait été sa vie, un sujet de grande édification (1). Ses talents distingués, son caractère aimable et enjoué, sa parfaite douceur, sa foi vive, en un mot, sa piété parfaite l'avait fait estimer, aimer, admirer de tous. Ce qu'il dit peu de temps avant de rendre son âme à Dieu montre bien quelle était son aversion pour la moindre apparence de mal. En face de son lit était sa nombreuse bibliothèque, et parmi ses livres l'Encyclopédie du XVIII[e] siècle. L'avant-veille de sa mort, le séminariste qui le veillait se permit de prendre, pour en lire quelque chose, le volume qui traite de la musique. M. Chaminade, que l'on croyait endormi, s'en étant aperçu, éleva subitement la voix : « Monsieur, dit-il au séminariste imprudent, qui vous a permis de toucher à cet ouvrage ? Ne savez-vous pas que la lecture en est prohibée ? Remettez ce livre à sa place, et craignez, en y touchant, de perdre la foi et la piété ». Belle leçon, bonne encore à rappeler dans un temps où pullulent des livres qui, sous le rapport du danger qu'ils font courir à « la foi et à la piété », laissent bien loin derrière eux les épais volumes de l'ennuyeuse et indigeste *Encyclopédie.*

(1) Il était frère de Joseph Chaminade, fondateur de la Société de Marie, dont nous avons déjà parlé.

CHAPITRE QUATRIÈME

LE SÉMINAIRE SOUS M. VLECHMANS (1809-1814)

Naissance de M. Vlechmans. — Il entre dans la Société des Prêtres de la Mission : ses emplois. — Sa vie pendant la Révolution et après son retour à Bordeaux. — Il fonde avec Mlle Fatin l'institut des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus : commencements de cette congrégation. — M. Vlechmans supérieur du séminaire : caractère de son gouvernement. — Séparation du séminaire en deux communautés : M. Vlechmans reste supérieur du Grand Séminaire. — Ordonnance de Mgr D'Aviau pour les élèves de cette maison. — M. Vlechmans ayant cessé d'être supérieur du séminaire devient chanoine titulaire de Saint-André, et continue à diriger l'institut de la Réunion. — Sa correspondance avec le supérieur de Saint-Lazare au sujet de son rappel dans le sein de la congrégation. — Sa maladie, sa mort et sa sépulture. — La règle... la charité...

M. Vlechmans, fils de François Vlechmans, maître serrurier, et de Suzanne Larrieu, naquit à Bordeaux, au faubourg Saint-Seurin, le 12 septembre 1755, et fut baptisé le surlendemain dans l'église collégiale (1). Il reçut alors le nom de *Pierre*, auquel il ajouta plus tard celui de *Vincent*, vraisemblablement après qu'il eut été agrégé à la société fondée par Saint-Vincent de Paul. Nous avons même vu une lettre de lui signée, *Vincent de Paul :* elle est adressée aux Dames de la Réunion

(1) « Le même jour (14 septembre 1755) a été baptisé Pierre, fils légitime de François Vlechmans, maître serrurier, et de Suzanne Larrieu, de cette paroisse, né l'avant-veille; parrain, sr Pierre Laporte; marraine, de Marie Dorse Declède, qui ont signé. — Monreny, *vicaire ;* Laporte, Declède » (Archives municipales de Bordeaux; *Registres des baptêmes de la paroisse Saint-Seurin*). — François Vlechmans demeurait à côté du séminaire des Ordinands et travaillait pour cette maison : du 14 mai 1772 au 25 août 1775, il y fit ou posa des ferrures pour une somme de 2,854 livres.

au Sacré-Cœur de Jésus, lesquelles, aujourd'hui encore, appellent leur fondateur *Monsieur Vincent,* ou le *Père Vincent.* Il eut deux sœurs, Marie, baptisée dans l'église Saint-Seurin le 17 janvier 1758, et Marguerite, baptisée le 7 octobre 1759 : l'une se consacra à Dieu parmi les Filles de la Charité, l'autre embrassa l'état du mariage.

Parvenu à l'âge de 18 ans, M. Vlechmans se présenta à la Congrégation des Prêtres de la Mission ou Lazaristes, et ayant été reçu au séminaire interne de Cahors le 17 juin 1773, il y fit les vœux deux ans après, le 18 juin 1775, en présence de M. Alasia. C'est aussi à Cahors qu'il reçut tous les Ordres : la tonsure et les ordres-mineurs au mois de mars 1778; le sous-diaconat, en juin suivant; le diaconat, au carême de 1779, et la prêtrise, aux Quatre-Temps de septembre de la même année.

Il fut ensuite, ainsi qu'il l'écrivait plus tard au supérieur de Saint-Lazare, « employé dans deux campagnes de mission »; puis, jusqu'en 1789, il demeura dans le séminaire de Pau. Pendant la Révolution, il exerça le saint ministère dans la ville de Bordeaux, déguisé tantôt en bourgeois, tantôt en marchand ambulant; la nuit, il se cachait dans les ruines du Château-Trompette ou ailleurs. « Un jour, cependant, raconte l'annaliste des Dames de la Réunion, il faillit être reconnu et arrêté. A peine était-il entré dans une maison pour y confesser quelques personnes, que les inquisiteurs de la Révolution y pénétrèrent. La maîtresse du logis cacha aussitôt M. Vlechmans dans un placard habilement dissimulé; mais elle ne s'aperçut pas, après avoir fermé la porte, qu'une partie des vêtements du prêtre étaient restés dehors. Heureusement, les regards des persécuteurs se portèrent sur un lit où était couchée une domestique malade, — ou qui avait ordre de le paraître, — et M. Vlechmans échappa ainsi aux fureurs de ces forcenés ». A la fin, il se résolut à

chercher hors de France un refuge plus sûr; il partit pour Rome et y demeura tout le temps que dura son émigration.

Il revint à Bordeaux en 1799, avant le 18 fructidor. On le signalait à Mgr D'Aviau, en 1802, comme un « excellent sujet, très instruit, ayant un grand zèle, beaucoup de piété et surtout de docilité ». Lors de la réorganisation des paroisses, en 1803, l'archevêque de Bordeaux le nomma curé de la Chartreuse, appelée aussi Saint-Vincent-de-Paul (1). M. Vlechmans refusa : mais comme pour prouver authentiquement son refus, il signa le procès-verbal qui constatait la prise de possession de celui que Mgr D'Aviau lui substitua : il se nommait Louis-Marie Dufay, et était né dans le diocèse de Rennes le 4 avril 1745 : son installation eut lieu le 7 septembre 1803; c'est lui qui fut réellement le premier curé de cette nouvelle paroisse.

En 1804, M. Vlechmans donna, comme il le dit lui-même, « quelques secours de retraite pendant le jubilé ». Au mois de juin 1806, il apporta son concours à une mission prêchée dans la paroisse de Sainte-Foy-la-Grande. Du 1er mai au 6 juin 1808, il travailla également à une mission dans la paroisse de Monségur, de concert avec le P. Gloriot (2) et M. Barault, fondateur de l'Œuvre des Bons livres à Bordeaux (3). « Cette

(1) Dans le mandement d'organisation des paroisses, elle est appelée *Chartreuse;* dans le procès-verbal d'installation du curé, elle porte le nom de *Saint-Vincent-de-Paul :* c'est aussi sous ce titre qu'elle fut érigée en succursale par Louis XVIII le 5 mai 1820 : depuis longtemps, elle est désignée sous le nom de paroisse Saint-Bruno.

(2) Charles-Joseph Gloriot, né à Pontarlier (Doubs) le 13 septembre 1768, entra dans la Société des Pères du Sacré-Cœur, puis dans la Compagnie de Jésus lorsqu'elle eut été rétablie par Pie VII. Il mourut le 18 février 1844. Cfr. *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus,* par le P. Achille Guidée; Paris, 1860, t. 1, p. 23-38.

(3) Cfr. *Notice sur M. Barault,* à la suite de la *Vie de M. Lacroix* Bordeaux, 1847, in-32, p. 79-116.

mission, dit un registre conservé dans l'église de Monségur, a produit des effets admirables de conversion par le zèle apostolique et la profondeur des matières développées avec la science des saints... Les communiants ont été vivement touchés, les larmes ont coulé, des cris se sont fait entendre dans tout l'auditoire par l'effet des discours pathétiques et onctueux que M. Vlechmans, missionnaire célébrant, a prononcés avant et après la sainte communion » (1).

Mais l'œuvre principale à laquelle M. Vlechmans s'était appliqué dès son retour à Bordeaux, en 1799, c'est l'établissement des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus. La fondatrice de cette nouvelle société naquit à Bordeaux le 25 mars 1773 : elle se nommait Marie-Eulalie-Angélique Fatin ; son père, Ardouin-Meslon Fatin, était conseiller du roi et notaire à Bordeaux. « Rétablir la vie religieuse en ouvrant un asile aux âmes qui voulaient être victimes comme Notre-Seigneur l'est dans l'Eucharistie, tel était son désir. Cette sainte fille n'ayant pour toute fortune qu'une somme de 150 fr., prit en location un appartement situé Fossés de Bourgogne, n° 49, et s'y installa dans la nuit du 1er au 2 octobre 1799 » (2). Avant la fin de ce même mois, elle reçut deux postulantes : Mlle Jeanne Duboscq et Mlle Adélaïde Laffitte ; celle-ci était fille d'un négociant de la Louisiane. M. Vlechmans leur permit alors, non pas de faire les vœux de religion, mais de s'offrir à Dieu pour mener ensemble la vie commune ; ce qu'elles firent, en effet, le premier vendredi du mois de novembre 1799. Elles se transportèrent en 1800 dans la rue Bouhaut, puis, en 1804, auprès de l'église Saint-Seurin ; enfin, en 1869, elles ont établi leur maison-mère dans la belle propriété

(1) *L'Aquitaine* du 3 avril 1885, p. 205-207.

(2) *Notice sur la Congrégation des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus*, dans le *Calendrier ecclésiastique à l'usage du diocèse de Bordeaux pour l'an de grâce 1870,* p. 196-203.

qu'elles possèdent non loin de là, 15, rue de la Croix-Blanche.

A sa naissance, la communauté avait eu l'assentiment de M. Boyer, vicaire général de Mgr de Cicé et administrateur du diocèse de Bordeaux : en 1805, M. Vlechmans alla solliciter pour elle, à Paris, l'approbation du Gouvernement. Le lendemain de son arrivée, 7 octobre, il écrivit à Mlle Fatin une lettre qui finissait par ces mots : « Dites à toutes nos filles mille et mille tendres choses. Je m'unis à toutes leurs prières. Si elles sont fidèles à leurs pratiques, surtout à celles du renoncement intérieur, j'y ai la plus grande confiance. Donnez-moi des nouvelles du bien cher curé (M. Collineau, curé de Saint-Seurin). Dites-lui pour moi mille jolies choses, et toujours de très honnêtes à tous ceux qui vous demanderont des nouvelles de mon voyage. Et vous, soyez sage, ma chère fille, la plus sage, le modèle du troupeau : voilà ce qui attirera sur lui des bénédictions abondantes, et qui doublera l'estime et le sincère attachement que vous me connaissez et avec lequel je suis pour la vie, etc. »

Citons encore un extrait de la lettre écrite également de Paris le 5 novembre 1805 : il prouvera que M. Vlechmans avait le cœur plus sensible que ne le supposaient ses élèves et qu'il ne le montrait lui-même quelquefois : « Adorons la bonne Providence qui n'afflige que pour préparer à de nouvelles consolations. Aimons-la bien, même avec ses rigueurs apparentes ; nous trouverons dans cette soumission des délices inconnues aux mondains.. Encouragez encore nos chères filles : dites-leur combien je m'occupe d'elles, combien je partage leur peine, et surtout ce que je fais pour leur vrai repos. Ayez bien soin de leur santé, et qu'elles prennent garde à ne pas l'altérer par des imprudences. Vous-même, travaillez à remettre vos nerfs. Voici un remède qui a bien réussi à un grand observateur un peu chimiste. Prenez six tasses d'eau de fontaine ; ajoutez-y une

tasse de bon lait; mettez-y du sucre en proportion, de manière qu'il en résulte une boisson fort douce. Ce remède l'a radicalement guéri d'une humeur dartreuse qui déjà couvrait de croûte sa figure, et il a donné à ses nerfs cette élasticité qui fait le bonheur de la vie » (1).

L'élasticité des nerfs, bonheur de la vie! Qu'en pense Épicure, ou Zénon?... Quoi qu'il en soit, le mot est joli, et il montre au moins que, en matière de bonheur temporel, M. Vlechmans se contentait de fort peu. Il éprouva certainement un bonheur plus sensible quand il reçut pour sa communauté l'autorisation ministérielle qu'il sollicitait. La lettre par laquelle il annonça cette bonne nouvelle à Mlle Fatin est du 10 novembre 1805.

Jusque-là, ni elle, ni ses compagnes n'avaient encore fait de vœux : elles n'avaient même pas quitté le costume qu'elles portaient dans le monde, afin de moins attirer sur elles l'attention du public. M. Vlechmans jugea enfin venu le moment de leur faire prendre un habit religieux et de les préparer à prononcer prochainement les vœux qui les lieraient à Dieu pour toujours. Le 25 mars 1806, anniversaire de la naissance de Mlle Fatin, fut le jour fixé pour la cérémonie de la vêture. Elle fut présidée par Mgr D'Aviau, assisté de MM. Boyer et Praire de Terre-Noire, ses grands vicaires. Dix postulantes prirent alors l'habit : voici leur nom de famille, suivi de celui qu'elles portèrent en religion : Marie-Eulalie-Angélique Fatin (sœur de l'Incarnation); Jeanne Duboscq (sœur Jeanne); Hélène Jai (sœur Hélène); Marinette Laborde (sœur Marie-Thérèse); Ninette Guénet (sœur Gertrude); Milady Peychaud (sœur Séraphine); Adrienne Dorassy (sœur Vincent); Mimi Rateau (sœur Émilie); Augustine Regnault (sœur

(1) Archives des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus, à Bordeaux.

Eulalie); Prudence Lessage (sœur Ursule, plus tard sœur Sainte-Croix). Les huit premières firent profession le 1er novembre 1808; les deux autres ne prononcèrent leurs vœux qu'en 1809.

Ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, c'est le 4 avril de cette même année 1809 que M. Vlechmans fut installé supérieur du séminaire. Assurément, il était difficile, presque au sortir de la Révolution, de trouver dans le diocèse un homme capable de remplacer dignement M. Lacroix, et surtout de faire oublier M. Drivet. M. Vlechmans avait des qualités solides, même des vertus éminentes : et néanmoins, le choix de Mgr D'Aviau causa de l'étonnement parmi le clergé, qui connaissait peut-être mieux le nouvel élu. Il manquait, en effet, de certaines qualités extérieures qui sans doute n'ajoutent rien au mérite personnel, mais que l'on regrette de ne pas rencontrer en celui qui occupe un poste élevé. « Il ne brillait pas, dit M. Gachet, dans les questions qu'il nous adressait, ni dans les arguments qu'il nous proposait aux examens de théologie : sa langue, alors, s'embarrassait et il ne faisait que bredouiller : aussi, ajoute le témoin, nous le turlupinions tant et plus » .... De tout temps, *cet âge fut sans pitié!* Cependant, le vénérable et trop peu vénéré supérieur, suivant un usage encore alors invariablement observé, prenait la peine d'interroger et d'argumenter en *latin*, circonstance atténuante ou mérite dont il serait injuste, particulièrement aujourd'hui, de ne pas lui tenir quelque compte.

D'un autre côté, la vertu de M. Vlechmans était austère et rappelait de trop loin la piété douce et aimable du saint évêque de Genève. « Il traitait ses pauvres religieuses plus durement même que les séminaristes, dit encore M. Gachet : aussi il fallait voir comme elles tremblaient devant lui! *Quod vidi testor* ». Cette fermeté, cette sévérité même peut convenir au supérieur d'un ordre naissant, à l'égard d'âmes déjà avancées dans

la vertu et appelées à être les modèles de leur institut jusqu'à la fin de son existence : avec des jeunes gens, avec des enfants surtout, il faut plus de condescendance, plus de douceur, de bénignité, de patience, et M. Vlechmans en donnait des marques beaucoup trop rares. « Aussi n'était-il pas aimé, dit M. Gachet; quelquefois même, il n'était pas respecté : mais on le craignait beaucoup parce qu'il expulsait facilement du séminaire : les sujets ainsi renvoyés trop précipitamment n'étaient pas toujours perdus pour l'Église, il est vrai, mais ils l'étaient souvent pour le diocèse. » L'excellent, le saint M. Rigagnon, qui fut plus tard curé de Saint-Martial, en fit l'expérience. Dès ses premières années, au rapport de ceux qui ont vécu avec lui, sa vie fut celle d'un jeune homme fervent. Toutefois, un jour, il s'oublia, et commit, paraît-il, quelque infraction au règlement : le cas fut jugé exclusif par M. Vlechmans, et celui dont toute la ville de Bordeaux admira plus tard la constante vertu resta exilé du séminaire durant les deux dernières années que M. Vlechmans en fut supérieur. Cependant, M. Rigagnon continua ses études théologiques auprès de M. Delort, qui lui en donnait des leçons : puis il rentra au séminaire quand la Compagnie de Saint-Sulpice en eut accepté la direction. Ce fait, que nous tenons d'un prêtre vénérable qui a longtemps vécu avec le digne curé de Saint-Martial, est d'ailleurs confirmé par l'auteur de son *Éloge funèbre* (1).

(1) « Le grand séminaire était alors dirigé par des (?) hommes qui avaient tous les mérites, sauf peut-être celui de comprendre les natures qui ne leur ressemblaient pas. Dieu permit qu'ils se trompassent sur ses desseins à l'égard de leur nouveau disciple. Ils l'aimaient et l'estimaient, parce qu'il était impossible de lui refuser l'estime et l'affection; mais il leur parut que ce jeune homme avait trop peu de poids vers notre sol terrestre, qu'il était né pour planer au-dessus de la malice des hommes et non pour frayer avec elle, et comme le sacerdoce ne s'exerce qu'ici-bas et parmi les humains, ils doutèrent de sa vocation. Le séminariste dut retomber dans le monde, avec ses plus chères espé-

Il rend assez vraisemblable ce que dit encore M. Gachet : « Le bruit s'étant un jour répandu dans le séminaire que M. Vlechmans allait être remplacé, nous étions tous aux Anges ».

rances à demi naufragées. Par bonheur, il trouva, en touchant terre, pour lui tendre la main et réparer le désastre, un homme d'esprit et de cœur, qui voyait mieux et plus loin que les directeurs du séminaire : c'était un membre du conseil archiépiscopal, l'abbé Berreterot, curé de Saint-Louis... Grâce au crédit dont il jouissait auprès de Mgr D'Aviau, il obtint que Paul Rigagnon continuerait son cours de théologie sous la direction de deux professeurs de la Faculté (*Éloge funèbre de l'abbé Paul Rigagnon, chanoine honoraire de Bordeaux, curé de Saint-Martial, prononcé dans l'église Saint-Martial le 23 février 1871, par M. l'abbé Félix Laprie;* Bordeaux, 1871, in-8°, p. 14). — Jean-Paul Rigagnon, à qui cette *Histoire* doit tant de détails précieux, était fils de Bernard Rigagnon et de Jeanne Randon. Il naquit le 29 août 1792, à Bordeaux, rue Notre-Dame, sur la paroisse Saint-Louis, et fut baptisé le lendemain. Il nous apprend lui-même que, « vers 1802 », il fut « envoyé par ses parents dans la ville d'Angers pour y faire ses études », et que là il connut un vénérable prêtre, ancien condisciple de Mgr D'Aviau, qui se souvenait encore de sa douce piété et de son vif amour pour l'étude. Entré au séminaire de Bordeaux le 12 novembre 1807, il y était encore en 1811. Il fut tonsuré le 11 juin 1808, et reçut les Ordres-sacrés dans le cours de l'année 1816, les 9 mars, 8 juin et 21 septembre. Son premier poste — il n'en occupa que deux durant sa longue vie — fut la paroisse même de Saint-Louis, où il exerça les fonctions de vicaire. Combien son zèle y fut actif et béni du Ciel dès les premières années, son curé le témoignait à Mgr D'Aviau dans la prière qu'il adressait au prélat le 18 janvier 1821, pour obtenir de n'être pas privé d'un si précieux collaborateur, celui-ci ayant demandé alors l'autorisation de s'associer aux missionnaires du diocèse. « J'espère, Monseigneur, disait le vénérable curé de Saint-Louis, que selon votre promesse, vous voudrez bien me rendre M. Rigagnon pour la deuxième semaine du carême au plus tard ; si toutefois sa faible santé et sa misérable poitrine lui permettent de prolonger jusqu'à cette époque ses travaux apostoliques. Si je devais le perdre tout à fait, j'aimerais autant que vous me demandassiez ma démission. Je me hâterai d'autant plus de vous la remettre, qu'indépendamment du repos que vous assureriez à ma conscience en me déchargeant du plus redoutable des fardeaux

Pour comble de malheur, et, selon toute apparence, sans qu'il y eût aucune faute du côté de M. Vlechmans, un professeur eut l'imprudence de faire expliquer à ses élèves le IVe livre de l'Énéide. Il en résulta dans l'esprit

pour ne m'occuper que de mon éternité, je croirais mon abdication moins funeste sous plusieurs rapports à mon troupeau, que le déplacement de cet ecclésiastique *que mes pressantes sollicitations vous décidèrent dans le temps à sauver du terrible anathème prononcé contre lui.* Ce n'est pas, Monseigneur, que je tienne à aucun de mes vicaires au préjudice de la gloire de Dieu et des dispositions de votre sagesse; mais dix-huit ans d'expérience m'ont fait connaître le caractère difficile du peuple que vous m'avez confié. Or, il est certain que M. Rigagnon, par son désintéressement, son zèle, ses charités, et la réunion de toutes les vertus ecclésiastiques, a singulièrement obtenu l'estime des fidèles de toutes les classes, et surtout la confiance de la classe ouvrière, qui forme l'immense majorité de mon troupeau. Il en confesse, lui seul, la troisième partie. Les conversions qu'il y a opérées, les concubinages dont il l'a désinfecté, tiennent du prodige. Sur dix malades de cette classe, neuf le réclament, et mourraient impénitents sans vouloir se confesser à d'autres. Tout ce bien tomberoit par sa fuite. L'exemple de M. Barault ne l'a que trop prouvé ». Croyant avoir suffisamment « rempli son devoir devant Dieu » par ses démarches, M. Rigagnon s'en remit pleinement à la décision de son saint archevèque. Elle fut négative, comme on le pense bien; mais elle n'éteignit pas le feu qui brûlait au fond du cœur de M. Rigagnon. Lorsque, au mois de septembre 1823, Mgr Édouard Fenwick, dominicain et premier évêque de Cincinnati, débarqua à Bordeaux pour de là se rendre à Rome afin d'y solliciter des secours pour son église naissante, M. Rigagnon entra en relation avec l'évêque missionnaire, lui offrit ses services, et mérita d'être nommé grand vicaire de Cincinnati à Bordeaux. En cette même année 1823, M. Faget s'étant démis de la cure de Guitres, le conseil archiépiscopal tenu le 1er décembre décida « que M. Rigagnon y serait nommé, si ce poste n'était pas opposé à ses inclinations et incompatible avec ses relations de grand vicaire de Cincinnati ». M. Rigagnon présenta ses observations : elles furent agréées, et il fut arrêté « qu'il ne seroit pas nommé à Guîtres ». Le digne vicaire avait une bien autre ambition que celle d'être promu curé de canton. Espérant être plus heureux en 1825 qu'il ne l'avait été en 1821, il écrivit à Mgr D'Aviau le 30 mai : — « Monseigneur; Pressé

de plusieurs des impressions fâcheuses qui amenèrent la perte de leur vocation; malheur d'autant plus déplorable que, parmi eux, se trouvaient les sujets les plus

depuis longtemps du désir de m'attacher aux missions étrangères et d'y consacrer à Dieu mon dernier soupir, croyant aussi que le moment de réaliser ce projet peut enfin être arrivé, je me permets de vous écrire pour vous en demander l'autorisation. Quelques personnes respectables m'ont, il est vrai, donné un avis contraire, alléguant les occupations dont je suis chargé ici; mais j'ai la confiance, Monseigneur, que vous rendrez assez justice à mes vues, pour ne pas me condamner à vivre toujours éloigné d'un genre de vie vers lequel me porte une inclination constante aussi bien que les plus fortes raisons. L'absence d'un prêtre comme moi ne saurait faire ici aucun vide, tandis que dans le diocèse auquel Votre Grandeur a permis que je m'attachasse, il me sera bien doux, si je suis honoré de votre assentiment, de pouvoir parler de Dieu à quelque infidèle ou sauvage qui ne connaît pas encore ses bienfaits. J'ai l'honneur d'être, etc. » — Le lendemain même, 31 mai, le conseil archiépiscopal arrête « qu'il sera répondu à M. Rigagnon qu'on ne peut encore consentir à ses désirs à cet égard, tant à raison de la nécessité de son ministère à Saint-Louis que de la conviction où l'on est que ses soins pour les missions étrangères sont plus utiles en France que sur les lieux mêmes ». Il fallut que M. Rigagnon se résolût à concentrer son zèle sur la paroisse Saint-Louis. Cependant, il succéda en 1834 à M. Pierre Drivet dans la cure de Saint-Martial, à Bordeaux, et mourut le 31 janvier 1871, âgé de 79 ans. M. Nolibois, dans *L'Aquitaine* du 11 février 1871, lui consacra une notice où il loue surtout son immense charité : il y a toutefois dans cet article quelques inexactitudes auxquelles ces lignes pourront servir de correctif. D'après une note de M. l'abbé Lavielle, M. Rigagnon serait l'auteur des *Études historiques sur le Crucifix,* par M. H. N.; Bordeaux, imprimerie de Balarac jeune, 1845, in-8° de 15 pages, imprimé en caractères gothiques. Je doute que cet opuscule ait été mis dans le commerce.

M. Rigagnon avait deux frères et deux sœurs. « L'aîné mourut jeune : le troisième, nommé Alexis, périt dans les fameux massacres de Saint-Domingue » (*L'Aquitaine,* loc. cit., p. 441). Ce dernier fut, étant encore enfant, l'objet d'un miracle dont M. Larrieu, supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux, arracha en quelque sorte le récit à la modestie du saint curé de Saint-Martial : sa lettre est du 14 juillet 1869. — « Sans la distance qui nous sépare et l'énorme chaleur qui nous accable, je vous eusse porté les renseignements que vous désirez

distingués du séminaire, et que leur départ contribua encore à dépeupler cette pauvre maison.

Considérant donc, d'un côté, ce triste état de choses,

sur M. l'abbé Langoiran. J'aime mieux dire qu'écrire, parce que je répugne à voir figurer mon nom, que j'ai déjà refusé à l'historien des *Martyrs de la Révolution ;* cependant, s'il faut glorifier Dieu dans ses œuvres, je vais vous raconter, mais sans vous permettre de nommer, ce qui se rattache à ce fait miraculeux. — Vers la fin de la Révolution, avant que Mgr D'Aviau arrivât à Bordeaux, les trois frères R. (Rigagnon) s'amusaient sur le seuil de leur porte, un jour où une fête avait attiré le peuple dans l'église des Constitutionnels, où les trois frères n'allaient jamais, non plus que leur famille. Parmi les enfants qui étaient là au nombre de cinq ou six, un vint à crier : *Voilà ces aristocrates, tuons-les ;* et sans autre forme de procès, il lance des pierres contre ces inoffensives victimes. Une de ces pierres tomba perpendiculairement sur la main d'Alexis, pénétra entre les jointures des os de la main, et y déposa un morceau d'ardoise qu'on ne put retirer. De là résulta une tumeur qui, augmentant tous les jours, ne fit bientôt plus de tout le corps qu'une plaie, que ni les bains, ni les emplâtres, ni les douches et toute la pharmacopée ne purent guérir. Dans l'extrémité de son affliction, Mme R. (Rigagnon) pensa que son fils guérirait si elle pouvait appliquer sur lui le bréviaire de M. Langoiran, taché de son sang, et conservé chez M. Boyer, le grand vicaire. Après l'avoir vainement demandé plusieurs fois, elle l'obtint enfin, et le soir du 5 décembre 1803, elle l'appliqua sur la main, premier siège de la maladie, l'enveloppa de langes, et recommanda à l'enfant de demander à Dieu sa guérison. Le 6 au matin, elle était en prière, lorsqu'elle comprit que le petit malade s'agitait d'une façon inaccoutumée. — *Que fais-tu? lui dit-elle. — Maman, je suis guéri. — S'il en est ainsi, sors du lit, viens te montrer à M. B. (Barault), afin qu'il voie le premier le miracle.* — Cet ecclésiastique, qu'on avait préservé de la mort en lui donnant un asile sûr, constata en effet le miracle, et en parla, le jour même, à Mgr D'Aviau. Le bruit s'en répandit. M. de Marcellus accourut de Marmande pour s'assurer du fait. J'ai entendu dire que le pape Pie VII, étant à Paris, apprit cet événement, et donna à cette occasion un chapelet à la sœur de l'enfant miraculé. J'étais alors à Angers, pensionnaire dans le collège de Saint-Nicolas, où mon frère, guéri, vint me voir. Je ne puis en dire davantage; mais une note de M. Archbold, médecin, renferme tous les détails de la maladie. »

et de l'autre, l'impossibilité où il était alors de remplacer le supérieur de son séminaire, Mgr D'Aviau divisa cet établissement en deux communautés : l'une, composée des élèves en théologie et en philosophie, sous le nom de *Grand Séminaire ;* l'autre, sous le nom de *Petit Séminaire,* comprenant les rhétoriciens jusques aux classes inférieures. Cette division, en toute hypothèse si désirable, ne put néanmoins être exécutée à la rentrée de 1809 : M. Vlechmans continua encore pendant l'année 1809-1810 à gouverner toute la maison : mais à la rentrée de 1810, il ne fut plus chargé que des théologiens et des philosophes.

C'est pour ceux-ci, c'est pour les élèves du *Grand Séminaire,* que Mgr D'Aviau donna, le 17 avril 1812, l'ordonnance suivante :

« Nous Charles-François,

» Considérant que l'un des principaux devoirs d'un évêque, celui dont l'acquit est le moyen le plus propre à procurer l'édification, la gloire et l'accroissement du troupeau confié à ses sollicitudes, c'est de pourvoir de tous ses efforts à ce qu'il n'y ait que des ministres capables par leurs lumières et leurs vertus de servir et d'honorer l'Église ; que c'est surtout d'une marche régulière et la plus conforme possible aux saints canons dans ce qui concerne l'éducation des jeunes clercs, leur préparation et leur admission aux saints ordres, qu'il peut se promettre ce précieux avantage ; que pour assurer de plus en plus, tant pour l'Église que pour les ministres eux-mêmes, les succès et les fruits désirables de leur vocation au sacerdoce, il importe de surveiller, diriger et encourager d'une manière particulière les premiers travaux de ceux qui y sont nouvellement promus.

» Avons réglé et réglons, ordonné et ordonnons ce qui suit pour être observé à l'avenir :

» 1° Désormais, la rentrée des élèves au séminaire aura lieu le vingt-deux octobre.

» 2° Le vingt-trois octobre au soir, s'ouvrira pour tous les élèves une retraite qui durera huit jours en comptant le premier et le dernier, qui n'auront chacun qu'un exercice.

» 3° L'un des premiers jours que nous aurons désignés après la rentrée de l'Université, il y aura pour tous les élèves en théologie un

examen, auquel ils se seront préparés pendant les vacances, sur l'un des traités suivants que le supérieur leur aura successivement désigné en les congédiant à la fin de l'année scolastique.

» Ces traités sont les *Péchés,* les *Censures,* les *Cas réservés,* les *Irrégularités,* l'*Office divin* et le *Rituel.*

» 4° Le supérieur du séminaire nous présentera, trois mois avant l'ordination, la liste des sujets qui, par leur âge et le tems de leurs études, devront être proposés à l'ordination. Il y joindra ses observations par écrit sur chacun desdits sujets.

» 5° Le supérieur avertira les sujets qui lui auront été désignés par nous de se préparer à l'ordination, et leur donnera ses avis tant pour ce qui regarde l'examen qui devra précéder, que sur les autres soins qui devront les disposer à la réception des saints Ordres.

» 6° Six semaines avant l'ordination pour le sous-diaconat, chacun des élèves qui devront être promus fera connaître au supérieur, et celui-ci à nous, ses ressources pour son titre clérical, et sera averti immédiatement après son examen de faire publier au prône de la paroisse, pendant trois dimanches consécutifs (sauf notre dispense), sa future promotion au sous-diaconat. Il rapportera de son curé un certificat de ladite publication qui attestera qu'il n'est parvenu à sa connaissance rien qui puisse mettre obstacle à ladite promotion.

» 7° Afin qu'il y ait un tems suffisant pour que ces préliminaires puissent être remplis, l'examen pour le sous-diaconat aura lieu un mois avant l'ordination.

» 8° L'ordination des autres élèves pour les Ordres sacrés supérieurs sera également annoncée au prône de leurs paroisses le dimanche de la semaine des Quatre-Tems. Leur examen aura lieu douze jours avant l'ordination, laquelle sera toujours précédée d'une retraite de trois jours pleins.

» 9° Les élèves auront à présenter pour leurs examens jusqu'au sacerdoce inclusivement les traités suivants :

1. » *Pour le Dogme :* La *Religion* avec les *Lieux Théologiques ;* les traités de *Dieu,* de la *Trinité* et de l'*Incarnation ;* ceux de l'*Église* et de la *Grâce.*

2. » Pour la *Morale :* Les *Actes humains* avec la *Conscience* et les *Loix,* la *Justice* et les *Contrats :* les *Sacrements en général ;* l'*Eucharistie sacrement et sacrifice ;* le *Décalogue.*

» Ces traités seront présentés par les élèves dans l'ordre suivant : un traité pour les ordres-mineurs ; deux pour le sous-diaconat ; trois pour le diaconat et trois pour la prêtrise.

» 10° Il y aura un dernier examen pour les lettres d'approbation : on y présentera les traités du *Mariage*, de la *Pénitence* et des *États*.

» 11° A chaque renouvellement de pouvoirs pendant les six premières années de prêtrise, il y aura un examen sur un traité de morale fixé par nous ; et en outre, on présentera en même tems un prône dont le sujet aura été désigné l'année précédente.

» 12° Lorsqu'il y aura dans l'*école secondaire ecclésiastique* des sujets qui souhaiteront recevoir la tonsure, ils s'adresseront au directeur de ladite école, qui nous en présentera, un mois d'avance, la liste avec ses observations par écrit sur leur âge, leur conduite et leur capacité

» 13° Lesdits élèves admis par nous se rendront pour l'examen en même tems que ceux du Grand Séminaire. Ils auront à répondre sur ce que c'est que la tonsure et ses effets, et expliqueront le *Nouveau Testament*.

» La présente ordonnance sera consignée dans les archives de notre secrétariat. Copie en sera envoyée au supérieur du Grand Séminaire et au directeur de l'école secondaire ecclésiastique, afin qu'ils l'exécutent selon sa forme et teneur, chacun en ce qui le concerne. Elle sera lue au Grand Séminaire, cette année, après la réception, et désormais à chaque rentrée, en même tems que les autres règlements.

» Donné à Bordeaux, le 17 avril 1812. — Ch.-Fr., *archevêque de Bordeaux.* »

Deux années après, aux vacances de 1814, Mgr D'Aviau appelait les sulpiciens dans son grand séminaire. La santé de M. Vlechmans était alors gravement compromise, beaucoup plus qu'elle n'avait coutume de l'être à la fin de chaque année scolaire ; car son médecin lui avait déclaré qu'il mourrait avant la fin de l'année 1815, s'il continuait à exercer des fonctions qui l'obligeraient à parler souvent. Il lui en coûtait donc moins de les résigner (1). D'ailleurs, un canonicat venait de vaquer

(1) Le 5 novembre 1814, lorsque M. Vlechmans se retirait, quinze jours avant l'arrivée de M. Cartal, il fut dressé un *État du mobilier du Grand Séminaire de Bordeaux,* où nous glanons quelques détails intéressants : — « *Église :* un ciboire, un ostensoir, trois calices, dont un en vermeil, le tout d'argent ; 16 tableaux ; un lutrin avec les livres de chant ; à l'autel de l'*Ascension,* quatre chandeliers d'étain ; *deux*

dans le Chapitre Saint-André par la mort de M. Filhol (1); M. Vlechmans en fut pourvu, et prit possession le 1er novembre 1814. Il ne laissa pas néanmoins d'assister comme auparavant au Conseil de l'Archevêché, d'exercer assidûment le ministère de la confession, de diriger les pénitentes d'une maison de refuge, et surtout de continuer ses soins à l'institut des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus.

Cependant, il n'avait pas cessé d'appartenir à la Congrégation des Prêtres de la Mission. Au mois de mars

confessionnaux ; 300 chaises; 12 croisées avec leurs rideaux; un grand tapis pour le grand autel et un pour le petit. — *Sacristies :* six ornements complets; quatre rochets pour le confessionnal, deux surplis pour les étrangers, *le tout en batiste.* — *Réfectoire :* huit tables couvertes de toile cirée, une table ronde de 12 à 14 couverts; six grands chandeliers de fer-blanc pour le réfectoire; six chandeliers d'étain pour les chambres, etc. — *Linge :* 86 linceuls, 17 nappes, 250 serviettes, 108 tabliers de cuisine. — *Appartements :* quatre chambres de maître. L'appartement de M. le Supérieur est fourni d'un lit, un bureau de bois d'acajou, deux tables, une commode à tiroirs, deux placards, un prie-Dieu, une bibliothèque garnie de livres, seize chaises fines et deux fauteuils... Une grande salle d'exercice boisée et tapissée, avec des rideaux aux quatre fenêtres, *un poêle,* deux tableaux, un reverbère... — *Cuisine :* une chaudière, un *tourne-broche,* etc. *Nota.* La *Louise* a en propre son lit, cabinet, deux fers à lisser, quelques cuillers et fourchettes communs, avec une table. — *Bibliothèque :* elle est remplie d'une infinité de livres, une grande table de noyer avec un pupitre, deux rideaux à une fenêtre, quatre vieux fauteuils couverts de drap rouge, une bergère, 10 à 12 chaises fines, un fauteuil doré, garni d'un velours cramoisi, avec son surtout, une grande échelle pour monter à la cloche. »

(1) Philippe Filhol, fils de Jean Filhol et de Jeanne Chaloux, était né à Montboyer, au diocèse de Saintes, le 14 juillet 1765. Il avait été tonsuré par Mgr Champion de Cicé le 12 du mois d'août 1782. Le 8 janvier 1791, il était depuis un an révolu second vicaire de Notre-Dame de Puy-Paulin, à Bordeaux. Mgr D'Aviau le fit chanoine titulaire de sa cathédrale le 23 août 1813. Il mourut le 24 octobre 1814, âgé de 49 ans.

1816, le supérieur de cette Société lui demanda s'il pouvait disposer de lui et à quel ministère on pourrait l'appliquer. Dans sa réponse datée du 1er avril suivant, M. Vlechmans affirme d'abord son « inviolable attachement aux engagements » qu'il a « contractés en s'aggrégeant à la Congrégation ». Ce qu'il peut faire? Pas grand'chose. Missionnaire à l'étranger? Il n'en a jamais eu l'attrait; et puis, il est dans sa 61e année. On peut l'inscrire sur le tableau des Prêtres de la Mission; mais quarante-deux ans d'un travail presque continuel, parfois très pénible, ont fatigué sa tête, altéré sa santé, qui fut toujours très délicate. Sa voix, naturellement faible, ne lui permet pas de se faire entendre ailleurs que dans une salle de retraites. Depuis sept ou huit ans, il ne prêche plus; d'ailleurs, ajoute-t-il avec humilité, il n'a « jamais eu de sermons ni su en faire ». Conclusion : qu'il plaise au supérieur le laisser vaquer aux emplois qu'il remplit jusqu'aux vacances prochaines.

A la fin de 1816, quand le supérieur de Saint-Lazare lui offre la direction du séminaire de Sarlat, M. Vlechmans allègue à peu près les mêmes raisons dilatoires. En 1818, il accepte la mission d'aller au séminaire de Montauban; néanmoins, il demande encore quelque délai, afin d'aider de ses conseils les Dames de la Réunion dans une affaire très importante.

« La Réunion, dit-il, n'avoit eu jusques à ce moment qu'une existence précaire, et cette existence étoit, l'année dernière, à la veille d'être mise à la plus cruelle des épreuves, celle d'être délogée, parce qu'elle n'étoit que locataire, et que les maisons allaient être vendues. Au fort de cette crise, la Providence nous envoie un homme de qualité, plus de ma connoissance que mon ami, mais qui, depuis que j'ai l'honneur de le connoître, m'a prodigué mille preuves d'intérêt et de bienveillance, le vicomte de Tauzia (1), qui a l'honneur d'être député par la ville de Bordeaux pour aller chercher en Angleterre notre roi.

(1) Le vicomte de Tauzia était chef de la Loterie royale alors établie en France, et employé au Ministère. Il appartenait à la religion réformée.

Cet excellent homme vint nous voir; la supérieure lui fait part de ses inquiétudes et de son impuissance absolue pour parer le coup qui menace la communauté, n'ayant aucune ressource pour acheter, moins encore pour fournir aux frais d'un nouveau logement. Touché d'une situation si fâcheuse, il offre ses services auprès du roi et des princes : il ne désespère pas de réussir s'il peut parvenir à faire connoître à ces augustes personnages tout le bien que fait à Bordeaux la Réunion et dont il est lui-même témoin. Il part pour la capitale, où il occupe un poste éminent, armé de toutes pièces à l'appui de sa demande. Il s'adjoint *ad hoc* le brave comte de Marcellus, notre ami commun; ils ouvrent les négociations dès le mois de novembre dernier; mais quels que fussent les soins que se donna le vicomte, rien ne put avancer jusques vers la fin de mars. Les besoins devenant alors plus pressants, la Providence hâta les secours. Le cardinal de Périgord parle au roi de notre affaire, et le roi promet tout ce qu'il pourra faire pour notre maison. Alors s'ouvre entre le vicomte et moi une correspondance qui a servi la chose avec tant de rapidité, que, dans tout le mois d'avril suivant, nous avons eu la garantie du plus heureux succès. Nous avons acheté les maisons; mais nous n'avons encore pu en payer tout le prix, parce que la Cour ne nous a envoyé qu'un peu moins de la somme obtenue ou accordée. Le roi a bien voulu en être pour la portion la plus forte. Monsieur, frère du roi, Madame, duchesse d'Angoulême, et son auguste époux ont déjà contribué de leur contingent, et nous l'avons reçu. Mais restent à payer les sommes promises par le Ministre de l'intérieur et le reste de celles qui doivent sortir de la caisse du roi. Depuis que le bon ami a quitté Paris, rien n'a bougé : nous n'avons entendu parler de rien de nos affaires, quoique trois mois se soient déjà écoulés. Mais il va repartir, s'il n'est déjà en route, et son zèle pour la Réunion va rouvrir la même carrière, et surtout pour l'approbation définitive de cet établissement, que le Ministre de l'intérieur a proposée à Mgr notre archevêque, en lui demandant, dans l'intérêt de ces dames, leurs statuts et règlements. Ils furent envoyés sur-le-champ; mais comme il n'y avoit sur les lieux personne qui pût pousser à la roue, tout en est encore là, et les fonds sont retardés. M. de Tauzia arrivant à Paris va tout mettre en mouvement... L'approbation une fois obtenue et le reste de la somme reçue, qui va à 13,000 fr., ne serai-je pas un peu utile pour diriger les indispensables et très importantes réparations qu'il faudra faire dès que les fonds nous seront parvenus? J'ai cru, très honoré Père, que cette année me seroit encore comme nécessaire pour mettre la dernière main à une

œuvre que la Providence a si heureusement commencée, et que Dieu seul a visiblement et presque miraculeusement si avancée. Je vous en laisse le juge... A Bordeaux ou à Montauban, je serai toujours, sous vos lois, prêtre de la Mission » (1).

Comme son prédécesseur M. Verbert, M. Boujard (2), vicaire général de la Congrégation de la Mission, insista auprès de M. Vlechmans et de Mgr D'Aviau pour qu'il rentrât à Saint-Lazare. « Notre congrégation, écrivait-il au prélat le 10 juillet 1820, notre congrégation rétablie par le roi a un besoin urgent de ses anciens membres pour son accroissement et pour se soutenir. Vous en avez deux dans votre diocèse qui pourroient y concourir avec succès, MM. Vlechmans et Denucé. Je vous supplie, Monseigneur, de permettre qu'ils se rendent à l'invitation que je leur ai faite de rentrer dans cette société, qui réclame leur secours, et que vous honorez de votre estime. J'ai la confiance que vous voudrez bien m'accorder la faveur que je sollicite de votre bonté. »

(1) Archives des prêtres de la Congrégation de la Mission à Paris.

(2) « Charles-Catelin Boujard, né à Trévoux, et l'un des plus pieux prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, fut, après la mort de M. Verbert, et à la demande des missionnaires réunis à Paris, le 13 mai 1819, nommé par le Souverain-Pontife vicaire général de l'institut et supérieur général des Filles de la Charité. Avant la Révolution, M. Boujard exerçait les fonctions de supérieur du séminaire de Narbonne, et s'y était préparé longtemps par l'enseignement de la théologie. Il se retira en Espagne lors de la proscription des prêtres, et y rendit son ministère utile à tous les Français, entre autres à plusieurs de ceux qui furent pris ou blessés dans la première guerre contre l'Espagne. Après sa rentrée en France, il fut nommé curé de Saint-Bernard, l'une des succursales de Lyon, et au moment de son élection, il était supérieur local de la maison chef-lieu des Lazaristes, rue de Sèvres, nº 95. M. Boujard gouverna la congrégation jusqu'en 1827. Après la révolution de 1830, il se retira à Saint-Denis, près Paris; mais il mourut en cette dernière ville, rue Jacob, nº 17, le 29 mai 1831, à l'âge de 78 ans » (Fisquet, *La France Pontificale;* diocèse de *Paris,* t. II, p. 787). — Voir aussi *L'Ami de la Religion,* t. LXVIII, p. 247.

Mgr D'Aviau répondit le 24 du même mois : — « Je ne dois pas différer davantage ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 10 courant. Les deux anciens membres de votre sainte congrégation, desquels vous me parlez, ne m'ont rien communiqué jusqu'ici des invitations qu'alors vous leur aviez déjà adressées, et vu leur grande utilité en mon diocèse, il ne me conviendroit pas de prendre à cet égard l'initiative. Aussi vous bornez-vous à requérir la simple permission. Feu M. votre prédécesseur paraissait songer plutôt à venir en quelque sorte qu'à rappeler et rapprocher pour maintenir. Quoi qu'il en soit de la manière de voir, je forme des vœux sincères pour que la digne et précieuse famille de l'incomparable Vincent de Paul refleurisse avec un nouvel éclat et se perpétue » (1).

(1) Le 22 novembre 1816, Mgr D'Aviau avait adressé à M. Verbert, vicaire général de Saint-Lazare, une lettre dont l'autographe est conservé dans les archives de la Congrégation, et que nous sommes heureux de pouvoir consigner ici :

« Monsieur le Vicaire général ;

» Si vos soins pour rendre à leurs premières œuvres en notre France les enfants de Saint-Vincent de Paul, et leur procurer de dignes successeurs, ont toute la réussite que nous devons désirer, le diocèse de Bordeaux ne réclamera-t-il pas des droits particuliers dans les avantages de cette heureuse restauration ? Jusqu'aux bouleversements révolutionnaires, la Congrégation y conserva de précieux établissements. Quelques-uns de ses membres y sont encore employés, et y travaillent avec zèle. Ils n'auront pas manqué de vous apprendre ou vous rappeler, Monsieur le Vicaire général, que son beau séminaire, livré maintenant à des usages étrangers et publics, n'a cependant point été vendu. Espérons des temps où le gouvernement aura plus de moyens pour effectuer ce qu'il a déjà promis d'atteindre à cet égard. Mais s'il ne s'agissait à présent que de simples missions selon la méthode et sous les auspices du saint Fondateur, on n'aurait pas besoin de bâtiments et accessoires aussi considérables. En formant des vœux pour un avenir jusqu'ici trop obscur, surtout à cause de mon âge, je me borne à témoigner aujourd'hui une juste reconnaissance pour le passé, à ré-

Quand elles connurent le dessein qu'avait formé M. Boujard de rappeler M. Vlechmans à Paris, la supérieure et les religieuses de la Réunion supplièrent pour qu'on leur laissât le vénérable prêtre dont les sages conseils étaient si utiles, si nécessaires même à leur communauté. La réponse de M. Boujard fut négative : il l'adressa à M. Vlechmans, et le chargea en même temps de « préparer » les bonnes religieuses « à cette séparation ». Il s'y prépara lui-même efficacement, et le jour de son départ était arrêté, « lorsque », dit l'annaliste de la Réunion, « voilà qu'un matin, en venant de célébrer la sainte messe, ce bon père fut atteint d'une sorte d'attaque de paralysie qui embarrassa sa langue et le priva en partie de la vue. Évidemment, le départ n'était plus possible. On fit un vœu à Notre-Dame des Roses, dont l'autel est dans l'église Saint-Seurin. La vue revint d'un côté seulement; mais le bon père ne put plus dire la messe qu'assisté de M. Rabanel, premier vicaire de Saint-Seurin, qui avait pour M. Vlechmans une affection toute filiale. Chaque jour, une religieuse lui lisait son bréviaire, qu'il répétait fidèlement. Il vécut encore onze ans, et bien que sa vigueur physique et morale allât toujours en déclinant, il put perfectionner son œuvre en lui consacrant un zèle et un dévouement qui, eux, ne déclinaient pas. » Il eut, avant de mourir, la consolation de voir l'institut des Dames de la Réunion civilement autorisé par Charles X en 1825, et leurs constitutions canoniquement approuvées par le Souverain Pontife Pie VIII, le 8 février 1830.

La maladie de M. Vlechmans alla en augmentant

clamer les bienfaisantes attentions d'un sage régime, et à présenter les assurances d'un dévouement sincère et respectueux dans lequel j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le Vicaire général,

» votre très humble et obéissant serviteur,

» † Ch. Fr., archevêque de Bordeaux. »

durant les quatre dernières années de sa vie : à la fin, la paralysie s'étendit à tout le corps. Dans cet état, néanmoins, le malade conserva toute sa lucidité d'esprit et reçut en pleine connaissance les derniers sacrements. M. Rabanel, qui les lui avait administrés, lui dit quelques instants avant sa mort : « Mon père, vous souffrez beaucoup; mais vous devez éprouver une grande joie en pensant à tout ce que vous avez fait pour la gloire de Dieu, en particulier pour cette œuvre de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus que vous avez fondée, qui s'est continuée et se continuera longtemps encore par les soins et la sollicitude de la bonne mère, laquelle vous a si bien secondé ». M. Vlechmans répondit simplement ces mots : « Elle a fait, et elle fera » son devoir ». Il expira le 27 juin 1831, à 4 heures du soir, dans la 76e année de son âge.

M. Vlechmans avait son domicile au n° 42 de la rue Saint-Seurin, et il était chanoine titulaire de Saint-André. En conséquence, le lendemain de sa mort, son corps fut porté d'abord à l'église Saint-Seurin, puis à la cathédrale, où furent célébrées les obsèques solennelles; les Dames de la Réunion furent placées dans le chœur, tout près du catafalque. On se rendit ensuite au cimetière de la Chartreuse, et le corps du vénéré défunt fut déposé dans le caveau réservé aux prêtres du diocèse (1).

De retour au couvent, les religieuses allèrent toutes se jeter aux pieds de la fondatrice, leur supérieure, et lui renouvelèrent l'expression de leur respectueuse affection et parfaite obéissance. La vénérable mère les accueillit avec bonté, et leur recommanda de conserver

(1) « Le vingt-huit juin mil huit cent trente-un, les honneurs funèbres ont été rendus au sieur Pierre Vlechmans, prêtre et chanoine titulaire de la métropole, âgé de 76 ans, natif de Bordeaux, fils de François Vlechmans et de Suzanne Larrieu, décédé hier à quatre heures de relevée, rue Saint-Seurin, n° 42. (*Signé*) J.-J. ALLARY. » (*Registres des décès de la paroisse Saint-André de Bordeaux.*)

l'esprit de famille qui avait toujours animé la communauté. « Vous y parviendrez, mes chères filles, leur dit-elle, en observant entre vous un grand esprit de charité. Notre père vous disait souvent : *Mes filles, la règle, la règle...* A cette recommandation, j'ajoute celle-ci : *Mes filles, la charité, la charité* » (1).

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ENSEIGNEMENT AU SÉMINAIRE (1804-1814)

Programme des études et auteurs enseignés. — Les professeurs de latin et de littérature en 1807. — Les professeurs de théologie : MM. Moutardier, Breluque. — L'Empereur veut qu'on enseigne les quatre articles de 1682. — M. Breluque est remplacé par M. Delort. — Nouvelle correspondance entre le Ministre des cultes et Mgr D'Aviau au sujet de l'enseignement de la Déclaration du Clergé. — Création de la Faculté de Théologie : lettre de M. Émery sur la nomination des professeurs. — Quels sont ceux qui furent présentés par Mgr D'Aviau. — Installation solennelle de la Faculté de Théologie. — Les cours. — Les examens : les Palatins.

Jusqu'ici, nous avons parlé presque exclusivement des supérieurs, du matériel et des règlements du séminaire : à présent, nous traiterons des choses enseignées et des personnes qui enseignaient sous la direction des trois supérieurs dont nous avons esquissé la biographie.

On lit dans un *État* du séminaire dressé par M. Drivet le 1er mars 1807 pour être présenté au Ministre de l'instruction publique : « Les études du séminaire diocésain de Bordeaux ont pour objet les divers élémens des sciences qui étoient enseignées dans les anciens séminaires de France, depuis la septième classe jusqu'à la théologie inclusivement.

(1) Archives des Dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus.

» Pour le plan des études (littéraires) et la manière d'enseigner, on suit la méthode de Rollin et de Jouvancy (1).

» Les livres classiques sont, d'abord, la grammaire française et la grammaire latine de Lhomond; puis — en septième, l'*Epitome historiæ sacræ* du même et un abrégé de chronologie et de géographie; — en sixième, *De viris illustribus urbis Romæ, Appendix de Diis*, et un abrégé d'Histoire-Sainte; — en cinquième, *Cornelius Nepos,* première partie du *Selectæ è profanis historiæ*, Phèdre, et un abrégé d'Histoire ecclésiastique; — en quatrième, Quinte-Curce, la seconde partie du *Selectæ è profanis;* puis Ovide (morceaux choisis), les Bucoliques de Virgile, la prosodie de Chevalier, et un abrégé de l'histoire ancienne; — en troisième, les Catilinaires de Cicéron, Salluste, Virgile, et un abrégé de l'Histoire romaine; — en seconde, *Narrationes è Livio excerptæ ;* Cicéron, *De Signis,* ou *De Suppliciis;* Virgile, Horace; abrégé de l'Histoire de France; — en rhétorique, Cicéron, *Pro Milone ;* Virgile, Horace, *Conciones selectæ,* puis Tacite (2).

(1) Tout le monde connaît le *Traité des Études* de Rollin, le *sage et judicieux* Rollin, excepté toutefois quand il appelait de la bulle *Unigenitus* ou qu'il allait prier sur le tombeau du diacre Pâris. Le P. Jouvancy, jésuite non moins célèbre, a composé plusieurs ouvrages. Celui qui contient sa *méthode* a pour titre : *Magistris scholarum inferiorum Societatis Jesu, De ratione discendi et docendi,* in-8°.

(2) Est-ce un oubli? On ne voit dans ce programme ni le *De Bello gallico* ni le *De Bello civili!* Cependant, à en croire certains latinistes français de nos jours, César est le seul auteur dont le latin soit constamment pur et correct. Cicéron lui-même, au moins le Cicéron des Tusculanes et du *De Officiis,* le Cicéron philosophe en un mot, sous le rapport de la langue est déjà un « décadent ». — A un autre point de vue, ce programme sera encore critiqué par une autre catégorie de personnes. — Quoi ! pas un auteur *chrétien,* tous *païens!* A quoi peut aboutir une pareille éducation, sinon à faire des ecclésiastiques païens dans leurs mœurs comme dans leur style... quand ils écriront



» Dans toutes les classes de latinité, on donne à faire des thèmes proportionnés à la force des élèves.

» On apprend l'Évangile latin dans toutes les classes jusqu'en Philosophie inclusivement (1).

» On voit le catéchisme diocésain jusqu'en troisième inclusivement. Dans les autres classes, on lui substitue le *Catéchisme des fondements de la foi*, de M. Aimé, lequel sert de texte aux conférences qui tiennent lieu de catéchisme les Dimanches et les Fêtes.

» Deux fois par semaine, leçon de plain-chant, divisée en quatre cours. Trois fois par semaine, exercice des cérémonies de l'Église, divisé en plusieurs cours. »

Si, dans ce programme, il n'est fait aucune part à l'étude du grec, il ne faut pas en être étonné : on sait, au moins par les ouvrages de M. l'abbé Sicard sur les *Études classiques avant la Révolution,* dans quel discrédit le grec était tombé à cette époque. Les premiers professeurs, au commencement de ce siècle, n'étaient donc pas plus préparés à l'enseigner que convaincus de son importance : il n'en fut pas de même dans la suite, et sur ce point comme sur tous les autres, les Petits Séminaires de Bordeaux et de Bazas purent rivaliser avec les collèges et les lycées de l'État.

En ce même mois de mars 1807, le séminaire se composait d'internes et d'externes. Les internes, selon l'ex-

en latin ou en grec... Citons cependant, pour atténuer au moins un peu le scandale, ce passage de Jouvancy dont on suivait la « méthode » : *Auctorum interpretatio sit ejusmodi, ut scriptores, quamvis ethnici et profani, omnes fiant quodammodo Christi præcones, hoc est, ut ad virtutis laudationem et vitii vituperationem omnia revocentur* (*De Ratione discendi et docendi*, 2 part., art. 2; Florentiæ, 1708, p. 107).

(1) Quand il fut recteur de l'Université, Rollin érigea en loi cet usage observé déjà par quelques professeurs de commencer toujours la leçon par la récitation et l'explication de quelques versets de la Sainte-Écriture. Voir parmi ses *Opuscules* son *Mandatum ad consecranda studia Sacræ Scripturæ recitatione.*

pression de M. Drivet, étaient « des élèves clercs prochainement disposés à la cléricature et résidants dans le séminaire ». Les externes formaient deux catégories. La première comprenait les huitièmes, les septièmes et les sixièmes : ils pouvaient se rendre dans leurs classes respectives sans troubler le silence de la maison. La seconde catégorie d'externes se composait d'enfants auxquels l'instruction était donnée par les Frères des Écoles chrétiennes; car, dit encore M. Drivet dans l'*État* cité plus haut, « en vue d'arracher à l'oisiveté, au libertinage et à l'ignorance les enfants des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, on a formé des écoles de lecture, d'écriture et de calcul dans un bâtiment assez vaste et isolé, quoique situé dans l'enceinte du séminaire. Elles sont tenues par trois Frères des Écoles chrétiennes. Le préfet de la Gironde les a visitées et en a reconnu la nécessité. Il a interrogé plusieurs élèves, examiné les cahiers d'écriture de quelques autres, et satisfait de leurs progrès, il les a exhortés à continuer, et a donné à tous des encouragements. Cette école laïque est d'ailleurs le moyen le plus naturel de recruter le clergé et celui qui doit donner les plus solides espérances. Compensation faite des faibles ressources fournies par les élèves de cette école et des dépenses qu'elle a occasionnées, et qui ont été couvertes par les aumônes faites au séminaire, la balance est de 600 livres au détriment du séminaire. Mais l'utilité de cette école est telle, à cause du renouvellement du clergé, qui s'éteint, que l'on se propose d'en rendre l'admission gratuite pour la totalité des enfants (1).

(1) Il y avait à Bordeaux, en 1799, deux jeunes hommes très habiles dans le commerce et jouissant auprès de leurs compatriotes d'une grande considération : c'étaient MM. Éloi Lafargue et Paulin Darbignac. En Espagne, où le sort de la guerre les avait fait aller, leur vie avait couru les plus grands dangers : l'un, M. Lafargue, reçut une blessure qui lui valut d'être congédié : l'autre, entré dans Tolosa avec l'armée française, fut laissé pour mort, ayant été frappé de plusieurs coups de

» En logique et en physique, ajoute M. Drivet, on voit les cahiers des professeurs. Les étudiants de philosophie commenceront très prochainement l'étude de

sabre et même atteint de plusieurs balles, sans toutefois avoir perdu l'usage des sens. Attribuant ce miracle à la protection de la Très Sainte Vierge, dont il portait le scapulaire, M. Darbignac résolut de se dévouer au service de Dieu dès que sa santé serait rétablie. Il fit part de son dessein à son ancien compagnon d'armes, qu'il trouva dans les mêmes dispositions : tous deux alors firent, sous la direction de M. Chaminade, une retraite dont la conclusion fut qu'ils embrasseraient l'institut fondé par le bienheureux Jean-Baptiste de La Salle. Ils se procurèrent sa règle, et bientôt après ouvrirent une école dans la rue des Étuves, attenante à la rue Ségur (aujourd'hui de Cursol). Les deux maîtres prirent alors le nom de frère Éloi et de frère Paulin, sous lesquels ils furent désignés par la suite. L'institut des Frères des Écoles chrétiennes ayant été rétabli légalement en France au mois de décembre 1803, nos deux instituteurs obtinrent que la maison établie à Lyon enverrait deux frères diriger l'école de Bordeaux conformément aux règles et y ouvrir un noviciat. A leur requête, qui fut appuyée par Mgr D'Aviau, le Conseil municipal de Bordeaux répondit, le 3 juillet 1806, par cette délibération, approuvée du préfet de la Gironde le 18 août suivant : — « Sur les douze écoles primaires actuellement payées à raison de 600 fr. chacune, huit seront supprimées, et les 4,800 fr. économisés seront affectés à l'établissement des quatre écoles de charité qui existoient autrefois dans les quatre paroisses de Sainte-Eulalie, Saint-Michel, Saint-Seurin et Saint-Louis ». Une de ces écoles fut installée dans l'ancienne chapelle où les PP. Capucins réunissaient la confrérie des artisans et les membres de la congrégation du Tiers-Ordre de Saint François. C'est aujourd'hui la chapelle des *Philosophes :* elle communiquait alors par une grande porte cochère avec la rue Marbotin. « C'était, dit un témoin oculaire (M. Rigagnon), un spectacle bien édifiant de voir chaque jour, à heure fixe, accourir cette nombreuse foule d'enfants des quartiers Sainte-Croix et Saint-Michel, et obéir en ordre et en silence aux moindres volontés des Frères. Toutes les fois que Mgr D'Aviau venait au séminaire, il ne manquait pas de faire une visite à cette chère école. On raconte avec admiration la simplicité toute apostolique avec laquelle il agissait dans ces circonstances. Il s'asseyait sur le premier banc venu : là, il écoutait attentivement et respectueusement les explications du catéchisme si bien faites par les

la théologie. Le livre adopté pour servir de texte aux leçons théologiques est celui qui est connu sous le nom de théologie de Poitiers » (1). On lui substitua

chers frères à leurs petits écoliers. Le frère Paulin surtout avait un rare talent et une grâce d'onction toute spéciale pour ce genre d'instruction. Les vicaires généraux qui accompagnaient Sa Grandeur prenaient le même plaisir à ce spectacle édifiant. » — Les disciples du bienheureux de La Salle s'établirent à Bordeaux pour la première fois en janvier 1759. Voir sur ce premier établissement, *Annales de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes;* Paris, 1883, t. II, p. 215, 216; — l'abbé Allain, *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution ;* III, Frères des Écoles chrétiennes de Bordeaux; dans la *Revue catholique de Bordeaux*, XV[e] année, 1893, p. 343-350; 376-383.

(1) Le titre exact est, *Compendiosæ institutiones theologicæ ad usum Seminarii Pictaviensis.* « Cette théologie, dit Barbier (*Dictionnaire des ouvrages anonymes,* édit. de 1822, n. 20072), est en partie l'ouvrage de M. de La Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers depuis 1702 jusqu'à 1732 : il la forma des cahiers qu'il avait lui-même étudiés au Séminaire de Saint-Sulpice, et la fit revoir par les PP. de Latour et Salton, jésuites et professeurs en théologie à Poitiers ». L'abbé Guillot, chanoine de l'église Sainte-Radegonde à Poitiers, dans son oraison funèbre du prélat (10 février 1733), lui attribue formellement la composition et le mérite de cet ouvrage. La première édition parut de 1708 à 1709 en 4 volumes, et fut annoncée avec éloge par le *Journal des savants* et les *Mémoires de Trévoux* (mars 1709. p. 441-447; mai 1711, p. 796-810). Il y eut d'autres éditions en 1717, 1723, 1729, 1731, 1753. Le *Journal de Verdun* en rendit compte dans ses numéros d'avril 1732 et novembre 1753 (p. 346). L'édition donnée en 1758 et réimprimée en 1767, 1772 et 1778, fut considérablement améliorée et augmentée par M. Louis-Joseph Segretier, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, successivement directeur dans les séminaires de Nantes, Angers, Lyon et Clermont. Un de ses confrères, M. Denans, lui reprocha pourtant de s'être trop servi du *Compendium* de Collet. Celui-ci fait probablement allusion à ces emprunts dans la préface de la 4[e] édition de son *Traité des Devoirs d'un pasteur,* car il s'y plaint des plagiaires, et dit qu'un auteur récent l'a copié si servilement qu'il n'a pas même oublié les fautes. — La *Théologie de Poitiers*, comme on l'appelait couramment, n'était pas composée dans les principes des

plus tard la théologie de Bailly; et quand celle-ci eut été mise à l'index *donec corrigatur*, elle fut à son tour remplacée par la théologie dite de Toulouse, laquelle est la théologie même de Poitiers, d'abord revue, corrigée et augmentée, puis enfin transformée quant au fond et aussi, hélas! quant au style (1).

jansénistes : aussi publièrent-ils en 1737 une *Lettre à l'évêque de Blois* pour le détourner de faire enseigner cet ouvrage dans son séminaire. Après la mort du P. Maille, de l'Oratoire, arrivée en 1762, on publia en 1765 son *Examen critique de la Théologie du Séminaire de Poitiers* (in-12 de XXXVI-671 pages); mais de l'aveu, et au grand regret du gazetier janséniste, l'ouvrage n'eut pas de débit (*Nouvelles ecclésiastiques*, 4 décembre 1766, p. 197). M. Paulze d'Ivoy de Vertrieu a reproduit en entier l'article du *Journal des savants*, ainsi que les principales plaintes et critiques des *Nouvelles ecclésiastiques*. Cfr. *Un évêque de Poitiers au* XVIIe *siècle; Mgr Jean-Claude de La Poype de Vertrieu*, par Paulze d'Ivoy de La Poype; Poitiers, 1889, in-8o, p. 319-328. Ce beau volume, dont le contenu avait été déjà publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, semble avoir été inconnu au R. P. Armand Jean, jésuite, auteur de l'ouvrage intitulé, *Les archevêques et évêques de France depuis 1682 jusqu'en 1801* (Paris, 1891, in-8o) : la publication de celui-ci est pourtant bien postérieure à celle du premier; mais c'est là sans doute un des innombrables effets des « *expulsions* » (*Avant-propos*, p. X); effet regrettable encore, parce que le Révérend Père eût appris du biographe de Mgr De La Poype que l'auteur de son oraison funèbre est l'abbé Zacharie Guillot, chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers (Cfr. *Op. cit.*, p. 358, 359).

(1) Mgr D'Aviau et quelques autres évêques de France ayant prié M. Duclaux de charger un membre de la Compagnie de rééditer, après révision et correction, les *Compendiosæ institutiones theologicæ*, la proposition en fut faite, aux vacances de 1824, à M. Vieusse, directeur au Grand Séminaire de Toulouse, et en 1826, celui-ci fit réimprimer l'ouvrage sous ce titre : *Compendiosæ institutiones theologicæ ad usum seminarii Tolosani*, 6 in-12. Dans la seconde édition donnée en 1828, les traités *De justitiâ* et *De contractibus* furent accommodés au nouveau droit français par M. Berger, vicaire général de Toulouse. Il y eut une 3e édition en 1829, une 4e en 1835, une 5e en 1842..., une 7e en 1856. M. Vieusse étant mort avant d'avoir achevé une nouvelle

Le cours de théologie ne commença qu'à la rentrée de 1807. Il fut suivi par 24 élèves dont quelques-uns étaient en même temps professeurs. Ainsi, durant cette année 1807-1808, Pierre Villepreux, tonsuré, né à Befferry (Lot-et-Garonne) le 24 juillet 1787, enseigna les *humanités;* Gabriel Trincaud, aussi tonsuré, né le 12 novembre 1790 à Lauzun (Lot-et-Garonne), enseigna la *troisième;* Louis-Joseph Pourquery, sous-diacre, né le 2 décembre 1772 à Périgueux, enseigna la *septième*. La *rhétorique* était professée par M. Didier, prêtre, mort curé d'Eysines; la *quatrième*, par M. Vuitreau, externe; la *cinquième*, par M. Jean-Charles Mongin, qui en 1809

rédaction du Traité de l'*Église*, son œuvre fut terminée par M. Bonal, alors professeur de dogme au Grand Séminaire de Toulouse. Il prépara aussi, de concert avec M. Malet, qui y enseignait la morale, l'édition 8e, dont il fut parlé dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (t. XII, p. 371-376, article signé E. J. D.). Précédemment, cette même revue avait — dans ses numéros d'avril, juillet, août, novembre 1860, février et mars 1861, — publié un *Examen critique* de la 7e édition, signé *Jacquenet*, prêtre, depuis évêque d'Amiens. M. Bonal eut seul le mérite de l'édition 9e : elle parut en 1867 avec ce titre nouveau : *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum adaptatæ, primùm ad usum seminarii Tolosani editæ*. Ce fut la matière de deux articles : l'un, signé *Montrouzier*, jésuite, parut dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (t. XVIII, p. 532-542); l'autre, signé *l'abbé Roquebert*, fut inséré dans le journal *le Monde* du 31 juillet 1868. L'auteur-éditeur prit tout à fait possession de l'ouvrage dans l'édition 10e publiée en 1869 : *Institutiones theologicæ*... AUCTORE *A. Bonal*... Cette édition fut encore critiquée dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, par le P. Montrouzier, mais cette fois, il se cacha sous le pseudonyme de *Durand*. Je sais un archevêque de France auquel le numéro ne fut pas envoyé — et pour cause — peut-être que, aujourd'hui encore, le numéro manque à sa collection... Depuis 1869, les éditions de la ci-devant *Théologie de Toulouse* — qui *fut* la *Théologie de Poitiers* — se succèdent et se pressent : en 1874, la 11e et la 12e simultanément; en 1879, la 13e et la 14e; en 1884, la 15e et la 16e; en 1891, la 17e et la 18e...

Quand nous serons à *vingt*, nous ferons une croix.

entra au séminaire Saint-Sulpice, à Paris; la *sixième*, enfin, par M. Jean-Baptiste Lacombe, le futur supérieur du petit séminaire de Bazas. M. Mervis donnait des leçons d'écriture, et les Frères Alexandre et Paulin apprenaient à lire aux enfants externes.

Outre M. Noël Lacroix, supérieur, et M. Bouny, professeur de philosophie, il y avait encore au séminaire un prêtre qui portait le titre de *directeur* : il se nommait Antoine Dussolier.

Quant aux élèves, leur nombre, en 1807-1808, s'élevait à 87, y compris les théologiens et les philosophes. Une note de M. Lacroix présentée à Mgr D'Aviau porte que, parmi eux, « bon nombre a une faible constitution et se trouve meublé de vésicatoires; beaucoup aussi ont commencé leurs études à l'âge de 20 à 30 ans : une trop grande application leur a affecté la poitrine : c'est l'avis du médecin ». Au mois de décembre 1809, « sur 90 à 100 élèves, il n'y avait, selon Mgr D'Aviau, qu'une vingtaine de médiocres théologiens ».

Les premiers qui enseignèrent la théologie au séminaire de Bordeaux, à partir de novembre 1807, sont M. Moutardier pour le dogme et M. Breluque pour la morale (1).

Jean-Pierre Moutardier, né à Lesparre le 31 août 1759, obtint le 26 mars 1773 un dimissoire l'autorisant à recevoir la tonsure cléricale des mains de l'évêque de Poitiers. Il entra dans l'ordre des Augustins, congrégation de Chancelade, et il résidait dans l'abbaye de

(1) Une lettre de M. J. Drivet à Mgr D'Aviau, datée de Lussac le 6 mars 1808, nous apprend que le saint archevêque songea un moment à confier une partie de l'enseignement de son séminaire à l'abbé Éliçagaray, né vers 1760 dans le diocèse de Bayonne, et professeur de philosophie à Toulouse avant la Révolution. « C'est, dit M. Drivet, c'est au moins pour la troisième fois que je vois le pauvre Éliçagaray trompé dans ses belles espérances. Il m'a écrit aussi, en m'annonçant une lettre plus détaillée. Vous auriez en lui, Monseigneur, un professeur solide et brillant, parlant bon latin, et avec la plus grande facilité, ne

Verteuil quand survint la Révolution. Il quitta alors son couvent, et vint exercer le saint ministère à Bordeaux. Laboubée rapporte dans ses notes que, « lorsqu'il était caché pendant la Révolution, on faisait chez lui des conférences philosophiques sur les philosophes les plus hardis ». Mgr D'Aviau le fit chanoine honoraire le 4 mai 1803, aumônier du lycée de Bordeaux le 10 août 1804, et chanoine titulaire le 17 mars 1810. On l'avait représenté au saint prélat comme un « ecclésiastique plein de talents, d'esprit et d'instruction. Son goût, ajoutait-on, le porte à professer la théologie, et c'est la place qui lui convient le mieux. Il a réellement tout ce qu'il faut pour cela. » L'expérience prouva que l'on avait dit vrai. « L'enseignement de M. Moutardier était clair et lucide, écrit M. Rigagnon ; les développements qu'il donnait en classe à la *Théologie* de Bailly se gravaient profondément dans les esprits. Il était surtout admirable quand il expliquait la Sainte-Écriture. Oh ! qu'il était content, quand nous lui récitions des chapitres entiers de Saint Paul, ou bien des pages contenant les preuves théologiques de nos dogmes ! Il était souverainement aimé. » — « Il avait un talent extraordinaire pour l'enseignement », disait aussi Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne; et « ces anciens théologiens, ajoutait-il, sont bien difficiles à remplacer ».

M. Breluque n'appartenait pas au diocèse de Bordeaux. Il était né au village de Raincourt, petite commune du canton de Jussey, arrondissement de Vesoul.

faisant point acception d'écoliers. Si je ne me trompe, ses *engagements sacrés* sont des engagements de reconnaissance envers une famille dont on a vendu tous les biens. Il voudroit l'attirer et l'entretenir là où il sera. Au reste, il ne m'en a dit mot ». Bientôt, la création de l'Université impériale ouvrit à l'abbé Éliçagaray une carrière différemment semblable : il fut nommé recteur de l'Académie de Pau, professeur de philosophie, doyen de la Faculté des Lettres, enfin proviseur du lycée établi dans cette ville. Voir la suite de sa vie dans la *Biographie* de Michaud. Il mourut le 22 décembre 1822.

au diocèse de Besançon. Les heureuses dispositions qu'il montra dans sa jeunesse engagèrent les directeurs du séminaire à se l'associer, suivant l'usage établi dans ce diocèse. M. Breluque professa la théologie au séminaire jusqu'au moment où la Révolution dispersa les maîtres et les élèves. Alors, il se retira en Suisse, probablement à Fribourg. En 1795, le Nonce apostolique le chargea avec l'abbé Zosso de parcourir la Suisse en vue de solliciter des secours pour le soulagement des prêtres français émigrés et résidants à Fribourg au nombre d'environ 1,500, ainsi que pour d'autres familles françaises, victimes comme eux de la Révolution. Les deux zélés quêteurs rendirent compte de leur voyage dans une lettre datée de février 1795, adressée au Nonce apostolique en Suisse, lequel mit ensuite la relation sous les yeux de Sa Sainteté (1). M. Breluque revint en France peu après la Terreur, avec des pouvoirs de grand vicaire. Pendant plusieurs années, il travailla avec zèle à ranimer la religion dans son diocèse, et réussit surtout à ramener au sein de l'Église un assez bon nombre de prêtres constitutionnels. Ce n'était pas là un titre de recommandation auprès de Le Coz, nommé archevêque de Besançon en 1802. Non seulement ce prélat le laissa sans place, mais il l'accusa de le contrarier dans son adminis-

(1) Elle a été publiée par le P. Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France* (1790 à 1800) *extraits des archives secrètes du Vatican;* Paris, 1858, t. II, p. 563-566. A la fin de ce volume, il y a une *Liste des principaux prêtres français émigrés et réfugiés dans les États du Pape :* j'y note les noms suivants : — Jean-Baptiste-François-de-Paule de Carrière, de Bordeaux, âgé de 82 ans, conseiller-clerc au Parlement de Bordeaux (demeurant) à côté de Saint-Louis; mort (p. 641); — Joseph-Louis de Gassendi de Tartonne, diocèse de Senez, âgé de 41 ans, vicaire général de Die, maison della Pace et Saint-Alexis (p. 645); — Jean-François-Hugues Du Tems, âgé de 50 ans, chanoine archidiacre de Bordeaux, vicaire général de Cambrai, venu de Venise (p. 654).

tration. On dit même qu'il le dénonça comme hostile au Gouvernement. En outre, M. Breluque se trouva compromis pour des fonds du séminaire qu'on avait soustraits à la confiscation : il fut arrêté et retenu quelque temps en prison; mais à la demande de Mgr D'Aviau, qui se fit caution de sa conduite, il fut relâché et autorisé à travailler dans le diocèse de Bordeaux. Le pieux archevêque voulut même l'avoir pour commensal : il le nomma supérieur des Ursulines établies alors rue des Treilles (aujourd'hui de Grassi), chanoine honoraire de la cathédrale, grand vicaire du diocèse, et enfin professeur de théologie morale au séminaire (1).

Quelques mois après l'ouverture des cours de théologie, et quelques jours avant le second passage de Napoléon à Bordeaux, Mgr D'Aviau reçut de M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, la lettre suivante :

« Paris, le 26 avril 1808;

» Monsieur l'Archevêque; Pour vous faciliter l'exécution de l'article 24 de la loi du 18 germinal an X, qui porte que *ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la Déclaration du Clergé de France de 1682*, etc., je vous transmets quatre exemplaires de cette déclaration imprimés dans le texte latin. Je vous invite à les faire signer partiellement par le Directeur et chacun des professeurs de votre séminaire. Votre diocèse se trouvera ainsi dans l'uniformité désirable avec tous les autres diocèses de l'Empire qui ont déjà satisfait à la loi, et ont obtenu en conséquence la nomination aux bourses et demi-bourses. Agréez, Monsieur l'Archevêque, les assurances de ma considération distinguée. »

Mgr D'Aviau répondit le 16 mai suivant :

(1) *L'Ami de la Religion*, numéro du 31 mars 1832, t. LXXI, p. 407. M. Breluque habitait l'archevêché, et chaque jour il se rendait au séminaire pour y faire sa leçon.

« Il m'eût été difficile de répondre plus tôt à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 26 dernier, concernant la signature des quatre articles de 1682 exigée du supérieur et des professeurs de mon séminaire. Le supérieur (M. Drivet) a été deux mois agonisant, pour ainsi parler, et il a succombé enfin pendant que j'étais en cours de visites. Celui qui le suppléait pendant sa longue maladie, M. Lacroix, chanoine, le remplace, au moins provisoirement. Lui et les deux professeurs, MM. Moutardier et Breluque, ont signé partiellement sur les formules que votre Excellence m'avoit envoyées, et que je joins ici (1). Je n'ai point d'autres professeurs de théologie dans mon séminaire, où il ne se trouve encore qu'un petit nombre d'écoliers; et même le second (M. Breluque), qui est d'une complexion très faible, aspire à la retraite; ce qu'il a assez inutilement exprimé en disant : *Pro nunc professor*. Je vous prie, Monseigneur, d'avoir égard à nos besoins en nous procurant les nominations aux bourses et demi-bourses. Agréez, etc. »

La santé de M. Breluque l'obligea, en effet, de se retirer, aux vacances de 1809; il avait enseigné à Bordeaux l'espace de deux ans. Après la Restauration, il fut nommé chapelain de Monsieur, Comte d'Artois. En 1817, il s'agrégea au séminaire des Missions-Étrangères en qualité de directeur, et en 1820, il fut élu supérieur de cette maison (2). Il en remplit les fonctions pendant

(1) Voici le texte de cette formule : « Ego N. infrà scriptus doctrinam in suprà relatâ declaratione Cleri gallicani contentam me profiteri ac docere velle hisce promitto. Die... anno... »

(2) M. Breluque écrivait de Paris à Mgr D'Aviau, le 31 janvier 1820 : — « Votre Grandeur sait déjà quel fardeau m'a été imposé. Je croyais l'avoir victorieusement repoussé, et après de nouvelles instances, j'ai eu la faiblesse de céder et la témérité de le prendre. Une seule chose me soutient et me console, c'est que vous m'aiderez souvent, Monseigneur, à le porter : les bontés que vous avez eues pour moi me sont un gage assuré de celles que j'espère dans une fonction qui vous est chère. Je

trois ans; mais il ne fut pas réélu en 1823, parce qu'il accepta d'être grand vicaire de Chartres, ce siège ayant été rétabli en 1821 (1). C'est aussi à Chartres que M. Bre-

ne me regarde ici que comme ayant charge des successeurs des apôtres, pour travailler en leur nom à la propagation de la foi, au vôtre surtout, Monseigneur, qui avez tant à cœur cette bonne œuvre ».

(1) Cette autre lettre de M. Breluque à Mgr D'Aviau est datée de Chartres le 28 octobre 1822 : « Monseigneur; J'ai quitté, il y a un an, la grande sollicitude des Missions-Étrangères, et je suis bien résolu de ne la reprendre jamais. J'avois consenti, à la demande d'un bon nombre de Messeigneurs les évêques de France qui me pressoient de ne pas abandonner les missions, de quitter Chartres, toutefois à la condition que, conformément à nos statuts, on appelleroit deux nouveaux directeurs qui porteroient une partie du fardeau et seroient capables de former de bons missionnaires pour les églises des grandes Indes. Ils ont même supplié Monseigneur l'archevêque de Paris, de qui cela dépendoit entièrement comme étant notre premier supérieur, d'exiger le choix : il le leur avoit promis, et rien ne s'est exécuté. Dans l'état donc où est actuellement le Séminaire des Missions, il m'est impossible de me dévouer de nouveau à ce pénible travail : il y auroit même pour moi, j'ose le croire, une sorte de blâme de rester à la tête d'un séminaire si mal organisé, et inorganisable avec la plupart des membres qui le composent. Les dix-sept missionnaires qui, depuis mon entrée dans ce séminaire, sont déjà en plein exercice de leurs fonctions apostoliques, et les anciens qui ne me connaissent que par eux, m'ont écrit les lettres les plus touchantes pour me prier de continuer mon travail. Je regrette de ne pouvoir le faire. J'espère que Dieu, propice à leurs vœux, suscitera une main plus propre à cette grande œuvre. L'avant-dernière lettre de Votre Grandeur avoit achevé de me déterminer à rester, si on m'eût donné deux confrères tels que je les demandois : faute de ce secours, je n'ai plus hésité à prendre le parti contraire, où je trouve du moins des avantages personnels tels qu'on peut les désirer sans cesser de travailler à la gloire de Dieu... J'aimerai cependant toujours nos chères missions. Nous avions deux sujets prêtres, tout disposés, ce semble, à partir, lorsque dans le moment le moins attendu, pendant une de mes absences, ils ont l'un et l'autre quitté les Missions. J'en connois la cause, la même qui m'a affligé tant de fois, et ils étoient les seuls, depuis un an, qu'on ait eu à envoyer... Je me propose d'aller à Paris dans le cours de novembre prochain : j'y passerai trois ou quatre

luque éprouva une attaque de paralysie qui le laissa infirme pour le reste de ses jours, sans rien ôter à la lucidité de son esprit ni à l'aménité de son caractère. Bientôt il retourna à Besançon, et quelques mois avant sa mort, il se retira à l'ancienne abbaye d'Acey, où un de ses amis, M. Bardenet, avait ouvert un asile pour les prêtres âgés ou infirmes. C'est là que, le 8 janvier 1832, M. Breluque éprouva une nouvelle attaque à laquelle il succomba deux jours après, sans avoir recouvré la connaissance (1).

La chaire de morale laissée vacante par la retraite de M. Breluque avait été donnée à M. Pierre-Justin Delort. Celui-ci naquit à Bordeaux, sur la paroisse Sainte-Eulalie, le 20 décembre 1758, de Mathurin Delort, pharmacien, et de Catherine Baas. Il fit ses études au collège de Guyenne, et les succès les plus brillants répondirent à l'amour ardent pour l'étude qu'on remarqua en lui dès sa jeunesse. Agé seulement de 21 ans, il se présenta à un concours ouvert pour la chaire de philosophie au collège de Guyenne; il l'obtint sans avoir *concouru*, parce que la réputation de science dont il jouissait déjà avait écarté tous les concurrents. On cite une belle réponse qu'il fit dans cette circonstance à M. Dudon, procureur général et membre du Conseil d'examen. Comme ce magistrat lui exprimait la crainte que, vu son jeune âge, il ne parvînt pas à se faire assez craindre de ses élèves, « si je ne sais pas me faire craindre, aurait répondu le jeune professeur, je saurai peut-être me faire aimer » (2). Les Doctrinaires

mois, tant pour mon service auprès de Monsieur que pour me démettre de la supériorité des Missions, que l'on m'a forcé de garder jusqu'à ce jour, et en finir les opérations. » (Archives de l'Archevêché : *Correspondance de Mgr D'Aviau.*)

(1) *L'Ami de la Religion*, loc. cit., p. 408.

(2) *Vie de M. l'abbé Charles Duburg, curé de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux*, par M. Justin Dupuy; Bordeaux, 1851, in-12. p. 26.

ayant pris la direction du collège de Guyenne, M. Delort dut quitter la chaire qu'il occupait avec une grande distinction. Il se livra alors à l'étude du droit avec cette volonté ferme et constante qui le caractérisait, et bientôt il concourut pour une chaire de droit civil. Ses talents et ses connaissances lui donnaient droit de l'occuper, mais il ne put l'obtenir, au témoignage même de son concurrent, à cause de son caractère de prêtre, qui fut, aux yeux de ses juges, un titre d'exclusion.

M. Delort avait reçu la tonsure des mains de Mgr Charles-Auguste Lequien de Laneufville, évêque de Dax, le samedi avant le dimanche de la Passion, 4 avril 1778 (1). A l'époque de la Révolution, il fit, au témoignage de Laboubée, imprimer « des thèses en anglais et une réponse au réquisitoire de Gensonné, procureur de la commune de Bordeaux, sur le serment civique du Clergé ». Cette réponse parut sous le voile de l'anonyme et avec ce titre : *Lettre à M. Gensonné, procureur de la commune, ou Réfutation de son réquisitoire concernant le serment des prêtres fonctionnaires publics* (sans lieu ni date, in-8° de 63 pages).

L'auteur était encore à Bordeaux quand il publia cet ouvrage. Bientôt après, il émigra en Irlande (2) : il y

(1) En même temps que Jean-Pierre Larrouy, frère aîné de Louis Larrouy, que nous avons rencontré parmi les directeurs du séminaire Saint-Raphaël. Né le 3 décembre 1760, il était, avant la Révolution, vicaire de Saint-Siméon, à Bordeaux. « Bon ecclésiastique, bien suffisamment instruit, ne manquant pas de zèle, mais étant d'une mauvaise santé. » Il revint d'Espagne avant le 18 fructidor, fut nommé vicaire de la paroisse Sainte-Eulalie, à Bordeaux, en 1803, transféré en la même qualité à Saint-Éloi le 27 mai 1809, devint ensuite aumônier du collège royal de Bordeaux, puis chanoine honoraire, et mourut le 6 janvier 1832, âgé de 71 ans.

(2) D'autres ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux se réfugièrent en Angleterre pendant la Révolution française. Les plus connus sont : — Jérôme-Marie de Cicé, archevêque de Bordeaux, 1801, Londres. —

fut accueilli par un grand nombre d'ecclésiastiques qui avaient, à Bordeaux, reçu de lui les principes d'une saine philosophie. A cette époque, les évêques d'Irlande venaient d'établir, ou de rétablir, dans une petite localité du comté de Kildare, à 15 milles anglais de Dublin, le célèbre séminaire ou Collège royal de Saint-Patrice de Maynooth (1). La chaire de mathématiques et de physique fut donnée à M. Delort : sa nomination est datée du 27 juin 1795, jour où fut nommé tout le personnel primitif enseignant. Lorsque M. Delort revint en France, en 1801, sa place fut donnée à M. André Darré ou Darret, du diocèse d'Auch. Celui-ci, qui avait

Philibert D'Andrezel, vicaire général, 1795, Londres. — Jean-Joseph Beylot, curé de Vérac, 1792, Londres. — F.-Henri Boinol, religieux bénédictin, 1794, Londres. — Jean de La Borde, vicaire de Saint-Seurin, 1794, Londres. — Raymond de La Borde, chanoine, curé de Saint-Laurent-d'Arce, 1795, Liverpool. — Brown, supérieur du séminaire Irlandais, 1795, Londres. — Jean-Baptiste Cambon, clerc-acolythe, 1803, Wilsted St Fore. — Joseph Carrier, curé de Montagne, 1792, Londres. — Jean-Noël Chaigneau, prêtre, 1795, Londres. — Chauvin, vicaire de Montagne, 1793, Jersey. — Pierre-Justin Delort, professeur au collège de Bordeaux, 1795, Maynooth. — D'Égrigny, chanoine et vicaire général, 1795, Londres. — Pierre Fournié, clerc tonsuré, 1803, Londres. — Jacques Gilmel, prêtre, 1802, Londres. — De La Grange, professeur en l'Université, 1794, Londres. — Emmanuel-Alexandre D'Héral, chanoine et vicaire général, 1794, Londres. — Pierre Maigné, curé de Guîtres, 1793, Londres. — Pierre-Joseph Malavergne, bénéficier de Saint-Michel, 1795, Londres. — Armand-Ferdinand de La Porte, vicaire général, 1800, Londres. — Bernard-Paulin Sintey, desservant d'Asques, 1793, Londres. — Bertrand Tessency, sous-diacre, 1793, Londres. — Guillaume Vergne, curé de Saint-Michel, 1794, Londres. — *Le Clergé français en Angleterre*, par F.-X. Plasse, chanoine titulaire de l'insigne cathédrale de Clermont ; Paris, 1886, t. II, p. 424, 425.

(1) Sur cet établissement, qui a rendu tant de services à l'Église catholique d'Irlande, voir *L'Ami de la Religion*, t. LIII, p. 88 et suiv.; t. XXIII, p. 193. — *Le Clergé français réfugié en Angleterre*, par F.-X. Plasse, t. II, p. 334-356.

été nommé professeur de philosophie le 27 juin 1796, ne se retira qu'à l'époque de la Restauration, laissant à la maison où il avait enseigné l'espace de vingt ans le souvenir d'un homme de mérite, que n'éclipsa pas l'incontestable supériorité d'un autre professeur, l'abbé Louis-Gilles de la Hogue, surnommé le père du Séminaire de Maynooth (1).

Les *Notes* sur les prêtres du diocèse données à Mgr D'Aviau en 1803 disent de M. Delort : « C'est un bon prêtre, très instruit, très pieux, qu'il seroit bien important de conserver au diocèse pour le placer dans l'instruction ». Mgr D'Aviau retint, en effet, auprès de lui M. Delort, qui était sur le point de retourner à Dublin après avoir réglé à Bordeaux quelques intérêts de famille. Nommé chanoine titulaire de Saint-André le 30 juin 1803, puis secrétaire de l'Archevêché, M. Delort dut résigner cette dernière fonction en 1809, parce qu'il avait déplu à l'Empereur, ainsi que nous l'avons raconté au troisième chapitre de ce livre. Il fut alors chargé de professer la morale aux séminaristes; mais « cet enseignement, dit M. Rigagnon, lui convenait peu. Quand les questions étaient difficiles, il se contentait souvent d'exposer les diverses opinions des auteurs sans oser prendre parti. C'était un livre vivant bien plus qu'un professeur apprenant à ses élèves et les aidant à se former une opinion. Heureusement pour lui et pour nous, ajoute M. Rigagnon, il ne conserva pas longtemps cette spécialité. » M. Delort fut, en effet, avant la fin de l'année scolaire 1809-1810, nommé à la chaire d'Histoire et de Discipline ecclésiastique dans la Faculté de Théologie que l'on venait d'instituer à Bordeaux, et dont il faut bien que nous parlions, puisqu'elle fut établie dans le séminaire même, et que ses professeurs et ses cours furent d'abord les cours et

(1) Plasse, *Le Clergé français réfugié en Angleterre,* t. II, p. 343, 344, 350-352.

les professeurs du séminaire. Mais auparavant, nous devons parler d'une recrudescence de ferveur gallicane qui se manifesta chez l'Empereur à cette époque, et dire les actes qui en furent la conséquence.

Afin sans doute de mieux assurer l'exécution de l'article 24 de la loi du 18 germinal an X, Napoléon donna, le 25 février 1810, un décret par lequel il déclara loi générale de l'Empire l'édit de Louis XIV du mois de mars 1682 concernant la Déclaration du Clergé de France. Dès le 2 mars suivant, le Ministre des cultes, Bigot de Préameneu, en transmit deux exemplaires à Mgr D'Aviau, avec prière d'en remettre un au directeur de son séminaire, de « faire inscrire le décret, l'Édit et la Déclaration du Clergé sur le registre de son secrétariat et sur celui du séminaire, et de transmettre au Ministre avis de la réception et de l'exécution donnée à ce décret ». Mgr D'Aviau n'ayant rien répondu, le Ministre insista par une seconde lettre, le 16 juin. Cette fois, l'archevêque de Bordeaux prit enfin la plume et parla au Ministre en ces termes :

« Bordeaux, 23 juin 1810;

» Monseigneur; J'ai reçu votre lettre du 16 de ce mois, dans laquelle Votre Excellence me fait observer que je ne lui ai point accusé réception de l'envoi qu'elle m'avait fait, le 2 mars, de deux exemplaires du décret rendu le 25 du mois précédent concernant l'Édit de mars 1682, relatif à la Déclaration du Clergé. J'y supplée aujourd'hui, vous priant, Monseigneur, de n'attribuer ce délai qu'à des vues pures. Quant à l'exécution dont me parle aussi Votre Excellence, je dirai d'abord que nous nous sommes maintenus dans la liberté de soutenir, avec M. Bossuet, les anciennes opinions de nos écoles françaises; mais pour la Déclaration elle-même, qui a occasionné de si longs et si pénibles débats, j'ai espéré, et je veux espérer encore de la bonté du Ciel, le retour à cette heureuse pacification de 1693 que Louis XIV se fit gloire d'entretenir pendant toutes les

vingt-deux dernières années de son règne. Que ce retour seroit consolant pour l'Empire! qu'il seroit digne de son auguste chef! et que le ministère de Votre Excellence en seroit illustré! »

L' « Excellence » qui administrait les cultes ne tenait pas beaucoup, paraît-il, à voir son « ministère illustré » de la sorte : Elle répliqua presque aussitôt, le 3 juillet 1810, par une lettre qu'il faut bien encore citer en entier pour donner une idée exacte des prétentions exorbitantes de l'Empereur et de ses Ministres en matière d'enseignement et de doctrine.

« Monsieur l'Archevêque; J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 23 juin dernier en réponse à la mienne du 2 mars, relative à la Déclaration du Clergé de France de 1682. Les divers archevêques et évêques de l'Empire se sont empressés de se conformer aux dispositions de l'Édit de Louis XIV concernant cette Déclaration. Les sentiments qui vous animent sont sans doute une garantie que vous emploierez vous-même votre autorité pour faire enseigner dans toute l'étendue de votre diocèse la doctrine qu'elle contient. Mais il est dans l'ordre de l'administration que le Gouvernement ait la certitude que vos ordres à cet égard auront été exécutés. Conformément aux articles 3, 4 et 5 de cet édit, je vous demande de vous faire remettre une copie des écrits que les professeurs dicteront, et que, suivant l'article 4, ils sont tenus de vous représenter lorsque vous le leur ordonnerez.

» Le même article exigeant que ces écrits soient adressés aux Procureurs-généraux lorsque ceux-ci le requerront, il devient encore plus nécessaire que le Ministre des cultes soit, sur cette partie de l'enseignement, tenu au courant de ce que vous aurez fait à cet égard. L'article 3 de l'édit qui doit s'appliquer à votre séminaire fait une distinction entre les collèges où il y a plusieurs professeurs et ceux où il n'y en a qu'un. Dans les premiers, l'exposition de la doctrine dont il s'agit doit être faite tous les ans par l'un des professeurs; dans les autres, il suffit de l'enseigner l'une des trois années consécutives. Dans les circonstances actuelles, toute fausse idée que la malveillance aurait cherché ou chercherait à répandre doit être promptement dissipée ou prévenue : ainsi, vos professeurs pourront, à l'avenir, faire à telle ou telle époque du cours des études cette exposition de doctrines; mais il faut que, pour cette fois-ci, ce devoir soit rempli dans le cours d'études de la présente année, sauf à répéter ou à développer encore plus ces

leçons à l'époque ordinaire. Je rendrai compte successivement à Sa Majesté du zèle que vous aurez mis à faire exécuter ses intentions. »

« Ainsi, voilà ce qu'on pouvait souhaiter après avoir lu les *Opuscules* de Fleury et ce qu'on y cite » : cette ligne, extraite d'une lettre de Mgr D'Aviau à un de ses confidents au sujet de celle du Ministre, fait suffisamment entendre ce qu'il en pensait, aussi bien que du décret impérial objet de cette correspondance (1).

Passons à un autre.

Celui du 17 mars 1808, qui organisait l'Université impériale, établissait aussi dans chaque église métropolitaine une Faculté de Théologie composée au moins de trois professeurs (art. 8), dont l'un enseignerait l'Histoire ecclésiastique, l'autre le Dogme, le troisième, enfin, la Morale évangélique (art. 9) (2). Un des trois aurait, en outre, à remplir les fonctions de doyen (art. 10). D'après l'article 5 d'un autre décret sur cette même matière, daté du 17 septembre 1808, le métropolitain devait, avant le 1er décembre 1809, présenter au

(1) A des lecteurs instruits, il est plus que superflu de rappeler que le Concile du Vatican, par sa définition de l'infaillibilité du Pape parlant *ex cathedrâ,* a porté un coup mortel au IVe article de la célèbre Déclaration. Quant aux autres, il y a beau temps qu'ils ne sont plus soutenus dans le clergé français, en sorte que des fameuses et fâcheuses disputes d'autrefois, encore plus fâcheuses que fameuses, on peut dire aujourd'hui comme l'auteur des *Géorgiques* (IV, 86, 87) :

Hi motus animorum atque hæc certamina tanta,

ou si l'on veut, en d'autres termes moins poétiques :

Hæc fiducia Gallorum et jactatio tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.

(2) Une ordonnance du 9 janvier 1838 créa la chaire d'*Écriture-sainte et d'Éloquence sacrée* réunies. Le 18 février 1842, l'*Écriture-sainte* fut disjointe de l'*Éloquence sacrée,* et le 21 mai 1847, la *Discipline ecclésiastique* l'était de l'*Histoire.* C'est ainsi que, tantôt par addition, tantôt par dédoublement, le nombre des chaires fut enfin porté à six.

Grand-Maître de l'Université les sujets éligibles au titre de professeurs et de doyen.

Quels « sujets » Mgr D'Aviau présentera-t-il au Grand-Maître? L'objet de l'enseignement — et l'auditoire — devant être le même à la Faculté de Théologie qu'au séminaire, les professeurs de la Faculté seront-ils aussi ceux du séminaire, ou bien les premiers seront-ils distincts des seconds? Avant de prendre parti sur cette grave question, l'archevêque de Bordeaux consulta le Supérieur de Saint-Sulpice : M. Émery répondit par la lettre suivante :

« Monseigneur;

» Vous êtes bien bon de me demander mon avis sur la nomination des trois professeurs de la Faculté de Théologie. Il seroit avantageux sous un rapport que ces professeurs fussent en même temps les professeurs du séminaire, ou du moins qu'ils y enseignassent, afin que les élèves du séminaire ne fussent point obligés de sortir pour entendre leurs leçons. Mais j'y vois bien des inconvénients d'un autre côté : inconvénients du côté des évêques, inconvénients du côté des directeurs du séminaire. Si les professeurs du séminaire sont en même temps professeurs de l'Université, l'école sera censée l'école de l'Université, et dès lors elle est soumise à l'inspection de l'Université : celle-ci enverra tous les ans des inspecteurs pour lui rendre compte ; elle voudra, ou du moins elle pourra régler la forme et le fonds des études. Cette Université sera composée dans sa très grande majorité de laïcs; dans ce moment, le Grand-Maitre est un fort honnête homme et bien intentionné (1); mais peu s'en est fallu qu'elle n'ait eu dès ce moment à sa tête un personnage tout différent. Il ne faut pas voir seulement la composition actuelle, mais ce qu'elle peut être dans la suite. Je croirois donc qu'il est du plus grand intérêt des évêques et de leur autorité de demeurer entièrement les maîtres de l'enseignement dans leurs séminaires, dans ce sens qu'ils puissent destituer à leur gré les professeurs et régler seuls les objets de l'enseignement. Un évêque est le docteur aussi bien que le pasteur de son diocèse : l'école du Séminaire est proprement son école; c'est en son nom, pour lui et à sa place qu'on y enseigne.

» Les inconvénients du côté de Saint-Sulpice sont que les pro-

(1) Fontanes, né à Niort en 1751, mort à Paris en 1821.

fesseurs auroient les appointements de professeurs qui ne sont pas encore réglés, mais qui seront considérables. Un point fondamental, à Saint-Sulpice, c'est que les supérieurs et directeurs ne tirent du séminaire que le *victum et vestitum*. J'entends bien que les professeurs seroient assujettis par l'esprit de leur état à mettre en commun leurs appointements; mais n'est-ce point pour eux une tentation, et ne seroit-on pas exposé à voir de tems en tems des professeurs qui ne s'assujettiroient pas à cette règle?

» Avez-vous fait attention, Monseigneur, que le professeur une fois nommé ne peut plus être destitué que par le Grand-Maître, et même que les pouvoirs du Grand-Maître à cet égard sont limités; mais surtout qu'après la première nomination, les places seront données au concours?

» Rien ne marche encore : les trente conseillers ne sont pas encore nommés. Il paroît certain que M. Fontanes a proposé pour conseillers à vie deux évêques, celui de Nantes (1) et celui d'Alais (2); et je crois savoir que ce dernier ayant déclaré qu'il ne vouloit faire aucune résidence à Paris, on lui a dit qu'on avoit besoin de son nom, qu'il ne résideroit pas s'il vouloit, et qu'il suffiroit qu'il donnât son avis quand on le demanderoit. Ces deux choix seroient fort bons. Le chancelier évêque de Cazal (3), est arrivé depuis quelques jours : c'est encore un bon choix. Je dirai, en passant, que nous avons aussi l'archevêque de Malines qui a réellement donné sa démission et reçu un canonicat de Saint-Denis (4). Il se porte à merveille, n'a point été malade, et il est tel que vous l'avez vu autrefois : il retourne pour mettre le dernier ordre à ses affaires et donner les Ordres.

» Je ne sais point encore quels seront les privilèges de ceux qui auront pris des degrés dans cette Université; ce sera peut-être de

(1) Jean-Baptiste Duvoisin, né à Langres en 1744, mort à Nantes en 1813.

(2) C'est le cardinal de Bausset, l'illustre auteur des *Histoires* de Fénelon et de Bossuet.

(3) Jean-Chrysostôme Villaret, né à Rodez en 1739, nommé évêque d'Amiens en 1802, transféré en 1804 à l'évêché d'Alexandrie en Piémont, dont le siège épiscopal fut lui-même porté à Casale, démissionnaire après que le Piémont eut été rendu au roi de Sardaigne, mort à Paris en 1824. Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. XL, p. 24, 25. — *L'Église d'Amiens de 1731 à 1856, ou simples notes pour servir à la continuation du* Gallia Christiana, *par l'abbé J.-B.-M. Roze*; Amiens, 1871, in-8°, p. 164-184.

(4) Jean-Armand de Roquelaure, né dans le diocèse de Rodez en 1721, évêque de Senlis en 1754, premier aumônier en 1764, conseiller d'État ordinaire en 1767, reçu à l'Académie française en 1771, fut nommé en 1802 à l'archevêché de Malines, et mourut le 24 avril 1818. Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. XV, p. 344-346.

pouvoir seuls être chanoines, curés de première classe, grands-vicaires. Il ne peut y avoir rien de plus. Je crains que tout cela ne serve qu'à gêner les évêques dans la distribution des places, et que les épreuves ne se réduisent à bien peu de chose. Personne n'auroit été plus propre que vous à rédiger ce plan d'études. Dieu veuille tourner tout à sa plus grande gloire !

» Vous connoissez, Monseigneur, mon profond respect et mon dévouement absolu pour votre personne. — ÉMERY.

» Je sors des obsèques de M. l'évêque de Saint-Flour, mort à l'âge de 53 ans dans la paroisse de Saint-Sulpice (1), et qui est enterré dans le cimetière de la paroisse de Vaugirard, où est déjà le dernier évêque de Vannes (2), et où je me rendrai bientôt.

» 4 mai (1808). »

(1) Jean-Éléonore Montanier de Belmont, né à Seyssel, département de l'Ain, le 10 mars 1756, vicaire général de Nîmes avant la Révolution, sacré évêque de Saint-Flour le 18 juillet 1802, mourut le 1er mai 1808, rue de Madame, à Paris, où il était retenu par la maladie depuis quelques mois. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Sulpice, sa paroisse, le mercredi 4 mai, au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques et de fidèles. En remettant la dépouille mortelle du défunt au curé de Vaugirard dans le cimetière de cette paroisse, M. Abeil, vicaire de Saint-Sulpice et prêtre du diocèse de Saint-Flour, prononça un discours dans lequel il retraça les vertus du prélat et les principaux traits de sa conduite. Ce discours fut reproduit par le *Journal des curés, ou Memorial de l'Église gallicane*, numéro du lundi 8 mai 1808. Voir aussi le numéro du jeudi précédent, 5 mai.

(2) Antoine-François-Xavier Maynaud de Pancemont naquit à Digoin le 6 août 1756. Il fit ses études avec un si grand succès, qu'après sa licence, n'ayant encore que vingt-huit ans, il fut nommé grand vicaire de Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun. Le 14 août 1784, il devenait, en outre, chanoine-théologal, et s'acquittait de ces fonctions avec beaucoup d'éloquence et de zèle. Agrégé ensuite au diocèse de Paris, il était nommé, en 1788, curé de la paroisse de Saint-Sulpice, où il se distingua tout de suite par une admirable charité envers les pauvres. En 1791, M. de Pancemont refusa courageusement, malgré les injures et les menaces, le serment civique, continua en secret l'exercice de son ministère, et, en 1797, recherché et poursuivi, se réfugia en Allemagne, d'où il ne revint qu'à la fin de l'année 1800. Après avoir été mêlé activement aux négociations pour le concordat, il fut nommé par le premier consul, qui l'aimait et admirait son mérite, évêque de Vannes, et sacré en cette qualité, le 11 avril 1802, par le cardinal-légat. Son épiscopat ne dura que cinq ans, car, le 13 mars 1807, une attaque d'apoplexie l'emportait, à l'âge de cinquante et un ans. A la nouvelle de sa mort, Napoléon Ier écrivit de Finkenstein (5 mai 1807) à M. Portalis : « Nous avons appris avec une profonde douleur la mort de notre bien-aimé évêque de Vannes, Mayneaud-Pancemont..... Les services qu'il a rendus à notre sainte religion, *à notre couronne,* à nos peuples, se sont présentés à notre esprit. Nous voulons que vous fassiez placer sa statue en marbre dans la cathédrale de Vannes. Elle excitera ses successeurs à suivre l'exemple qu'il leur a tracé. Elle fera

Soit impuissance de faire autrement, soit élection pleinement libre, Mgr D'Aviau présenta MM. Moutardier, Delort et Breluque comme professeurs de la nouvelle Faculté de Théologie. Il n'y eut de difficulté que pour le troisième. Le Ministre des cultes manda à l'archevêque de Bordeaux, que « d'après les renseignements » qui lui étaient fournis, M. Breluque s'était, « à différentes époques, montré très opposé au Concordat et même au Gouvernement; qu'il avoit cherché à diffamer M. l'Archevêque de Besançon et à contrarier ses opérations; qu'il avoit été arrêté deux fois par ordre du Ministre de la police, et que les papiers trouvés chez lui ne laissoient aucun doute sur ses mauvaises intentions, soit à l'égard du Concordat, soit à l'égard de M. l'Archevêque de Besançon, soit enfin à l'égard de l'Empereur ».

La faible santé de M. Breluque ne lui permettant pas « d'accepter une place dans la Faculté de Théologie », ainsi qu'il le déclarait lui-même par lettre à Mgr D'Aviau, ce prélat, sans prendre l'inutile peine de réfuter ces vaines accusations, substitua à M. Breluque le P. Conne, et le présenta au Ministre pour enseigner la morale dans la nouvelle Faculté (1).

connaître tout le cas que nous faisons des vertus évangéliques d'un véritable évêque, *et couvrira de confusion ces faux pasteurs qui ont vendu leur foi aux ennemis éternels de la France et de la religion catholique,* apostolique et romaine, et dont toutes les paroles appellent l'anarchie, le désordre et la rébellion » (*Correspondance de Napoléon Ier;* Paris, 1864, in-4°, t. XV, p. 236, 237). La statue, commandée au sculpteur Deseine, ne fut achevée que sous la Restauration. On la voit aujourd'hui dans la chapelle mortuaire du château de Génelard, qui appartient à Mme la comtesse de Croix, petite-nièce, par sa mère, de Mgr de Pancemont, et héritière des traditions de large bienfaisance de ses aïeux. Cfr. *Vie de M. Émery;* Paris, 1862, 2 in-8°, *passim. Semaine religieuse d'Autun, de Chalon et de Mâcon*, numéro du 4 mars 1893, p. 152, 153.

(1) Il parait cependant que M. Breluque fut nommé professeur de morale le 19 septembre 1809, en même temps que MM. Moutardier et Delort. La nomination de M. Conne est du 7 juin 1810, antérieure par conséquent de quelques semaines à l'installation de la Faculté. Sabatier, *Nouveaux Mélanges;* Bordeaux, 1866, in-8°, p. 328.

Jean-Baptiste Conne était un ancien religieux cordelier, né à Bordeaux le 7 décembre 1742, de Jacques Conne et de Jeanne Malbec. Il reçut la tonsure cléricale, étant déjà religieux, le 16 juin 1764, en même temps que M. Noël Lacroix, et le sous-diaconat le samedi 1er juin de l'année 1765. Il avait été professeur de philosophie au collège des Cordeliers de Montauban, puis professeur de théologie à Bordeaux, dans le couvent du même ordre, en 1767, enfin bibliothécaire au grand couvent de Toulouse et ensuite dans celui de Bordeaux. Avant la Révolution, « il travailla beaucoup, dit on, comme vicaire et comme desservant de la maison de Force ». C'était d'ailleurs un bon religieux, très instruit, extrêmement docile, ayant beaucoup d'aménité dans l'esprit et le caractère, mais jouissant d'une chétive santé. Au mois de juillet 1803, on l'avait nommé vicaire de Sainte-Croix de Bordeaux, paroisse sur laquelle il était né.

Tout le personnel de la Faculté étant agréé du Gouvernement, M. De Sèze (1), recteur de l'Académie de Bordeaux, arrêta, le 6 juillet 1810, que l'installation solennelle aurait lieu le 10 du même mois. Au jour fixé, les inspecteurs et le secrétaire de l'Académie, les professeurs de la Faculté de Théologie et de la Faculté des Lettres, le proviseur et le censeur du Lycée de Bordeaux, adjoints à la Faculté des Lettres, se rendirent

(1) Paul-Victor Desèze, frère du défenseur de Louis XVI, né à Saint-Émilion (l'acte de sa sépulture le dit né à Bordeaux) en 1754, docteur en médecine, député du Tiers-État, etc., mort à Bordeaux le 2 avril 1830, âgé de 77 ans. Il fut nommé doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux le 20 juillet 1809, et recteur de l'Académie le 24 août suivant. V. *Essai sur la vie et les écrits de Victor Desèze*, par le docteur Léon Marchant, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, année 1830, p. 89-111. L'auteur dit que « le discours de M. Desèze qui a laissé la plus longue impression est celui qu'il prononça en 1810 pour l'installation de la Faculté de Théologie ». — Léon Cosme, *Un universitaire, Notice sur Philippe Roux.*

chez le Recteur, en grand costume, à neuf heures et demie du matin. A dix heures, ils partirent ensemble pour se rendre au Séminaire. Le Directeur de cette maison les accueillit à la porte d'entrée et les conduisit dans la salle destinée à les recevoir. Ils y trouvèrent réunis les membres de l'Académie invités à la cérémonie. On annonça bientôt l'arrivée de Mgr l'Archevêque à M. le Recteur. Celui ci, accompagné des inspecteurs, l'accueillit à la porte de la salle, et lui témoigna, au nom de l'Académie, « toute sa *sensibilité* pour l'honneur qu'il voulait bien lui faire ». Puis le prélat et son clergé se retirèrent dans la sacristie, pendant que le Recteur et son cortège se dirigeaient vers la chapelle, où étaient déjà assemblées un grand nombre de personnes choisies. Ils marchaient dans l'ordre suivant : — les chefs d'institution et maîtres de pension ; — les professeurs du Lycée ; — la Faculté des Lettres ; — la Faculté de Théologie ; — les inspecteurs de l'Académie ; — le Recteur, accompagné du secrétaire.

Chacun ayant pris la place à lui assignée, M. Boyer, grand vicaire diocésain, célébra la messe du Saint-Esprit en présence de l'archevêque. Cent séminaristes y assistèrent, et tout le public fut enchanté de leur tenue noble et édifiante. Après la messe, on porta le Saint-Sacrement dans la sacristie, et l'église fut convertie en salle des actes. Le Recteur fit d'abord lecture de l'arrêté de Son Excellence le Sénateur Grand-Maître, qui nommait les professeurs de la Faculté de Théologie à Bordeaux. Après cette lecture, M. De Sèze prononça un discours trop long pour être rapporté ici, mais qu'on trouvera à la fin de ce chapitre, ainsi que la réponse de M. Moutardier, doyen : ce ne sont guère, à la vérité, que des compliments, adressés surtout aux pouvoirs établis, mais il est des compliments qui appartiennent à l'histoire.

Ces discours achevés, le Recteur donna connais-

sance aux professeurs de la Faculté de Théologie des articles 39 et suivants du décret du 17 mars 1808, qui déterminent les obligations imposées aux fonctionnaires de l'Université impériale, et il reçut leur serment individuel. Ensuite, les membres de la Faculté des Lettres se joignirent à ceux de la Faculté de Théologie pour demander à M. le Recteur l'impression de son discours. Il déféra à leurs instances, et leur dit qu'il serait imprimé avec celui du doyen de la Faculté de Théologie, et le procès-verbal de la séance : nous venons d'en reproduire les propres termes (1). Enfin, le Recteur fut reconduit de la même manière qu'il avait été reçu à son arrivée.

Dès le lendemain de leur installation, les professeurs de la Faculté ouvrirent leur cours. Ils le firent d'abord dans la chapelle actuelle des philosophes, laquelle, avant la division du séminaire en deux communautés, avait servi de salle d'école aux Frères des Écoles chrétiennes. Mais comme les leçons des cours publics étaient rares, et qu'alors, comme dans la suite, au moins pendant plusieurs années, elles n'avaient d'autres auditeurs que les séminaristes, les professeurs continuèrent à enseigner dans le Grand Séminaire lui-même, et jusqu'en 1815, il n'eut d'autres professeurs de théologie que ceux de la Faculté (2). On nomma cependant des répétiteurs ou conférenciers

(1) *Université impériale; Académie de Bordeaux; Procès-verbal de l'installation de la Faculté de Théologie;* Bordeaux, chez Pinard, imprimeur de l'Académie; juillet 1810, in-4º de 13 pages.

(2) Elle continua jusqu'en 1839 à faire ses cours au Grand Séminaire, bien que, à partir de 1817, il eût ses cours et ses professeurs à lui. En 1839, elle fut transférée à l'Hôtel de Ville, dans le local affecté à la Faculté des Lettres. On avait aussi réservé dans le nouveau palais des Facultés construit en 1882 des salles spéciales pour celle de Théologie; mais le traitement des professeurs ayant été supprimé par les Chambres à l'époque où le monument allait être terminé, les salles ont reçu une autre destination.

chargés de développer et d'expliquer les leçons données par les maîtres.

Afin d'encourager les études et de stimuler l'émulation des élèves, on établit des examens publics : ils avaient lieu deux fois l'an. Pour les élèves du Petit Séminaire, celui de fin d'année était suivi de la distribution solennelle des prix : Mgr D'Aviau la présidait, et y prononçait une de ces allocutions élevées et pratiques qui étaient toujours écoutées avec intérêt et profit.

Quoique les théologiens et les philosophes n'eussent pas à concourir pour gagner des prix, ils n'étaient pas pour cela dispensés de faire publiquement preuve de leur travail durant l'année et de leur avancement dans les sciences ecclésiastiques. Les plus capables soutenaient des *thèses* dont l'énoncé était imprimé d'avance et envoyé aux argumentateurs, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans plusieurs Grands Séminaires de province. Au jour fixé, la première séance s'ouvrait par un discours latin qu'avait composé et que lisait un des soutenants thèse (1) : Mgr D'Aviau répondait dans

(1) Plus d'une fois cet honneur fut déféré à M. Duburg, curé de Saint-Michel de Bordeaux, pendant son séjour au séminaire. « Quand venait l'époque des thèses publiques, dit son panégyriste, et que le vénérable archevêque, Mgr Charles-François D'Aviau, paraissait au milieu des élèves pour juger et couronner leurs travaux, c'était toujours l'abbé Duburg qui haranguait le prélat. Hélas! ces courtes harangues que relèvent un style élégant et une latinité pure, ces courtes harangues ont gardé la trace des événements de l'époque : tantôt tristes, tantôt joyeuses, écho d'allégresse ou de douleur, selon que le temps était calme ou le ciel orageux. L'une chante et redit les transports de l'église gallicane restaurée et reflorissante ; l'autre pleure, et dans les malheurs présents voit l'annonce de calamités nouvelles. Le regard vers l'avenir, le jeune orateur prédisait de nouveaux combats au vieil athlète, et d'accord avec la postérité, le nommait d'avance l'espoir et le soutien de l'Église de France, *spem et columen Ecclesiæ gallicanæ.* C'était en 1810. L'année suivante, au Concile de Paris, l'archevêque de Bordeaux

la même langue, et il argumentait le premier contre lui : ainsi faisait-on revivre quelques souvenirs des anciennes Universités d'Angers et de Bordeaux. C'était ensuite le tour des curés et autres ecclésiastiques capables de la ville : « Presque toujours, dit-on, l'élève répondait à la satisfaction de l'auditoire ». On vit même quelquefois de savants laïques prendre part à ces joutes théologiques et philosophiques, rappelant ainsi le grand Condé assistant aux argumentations de l'antique Sorbonne ou du collège de Navarre (1).

justifiait noblement ce titre. » (*Éloges, Oraisons funèbres et Discours académiques,* par M. l'abbé Gaussens; 2e édition, Bordeaux, 1878, t. I. p. 229.) — Nous avons eu aussi entre les mains une de ces *Orationes,* un discours latin prononcé au début d'une de ces argumentations par un élève de philosophie. Le sujet choisi est le retour en France, le rétablissement sur son trône de Louis XVIII, dit le Désiré, et l'éloge de ce roi ami de la philosophie (et des *philosophes,* hélas !) et des Sciences et Belles-Lettres. Comme échantillon du style de ce morceau, voici la péroraison : — « Superest ut jàm ad vos orationem convertam, qui, non tàm confodiendi quàm tentandi gratiâ, tela contrà nos, semper tamen tela, dirigetis. Fateor certamen hoc omni ex parte esse inæquale, ut non de palmâ obtinendâ, verùm de impetu pro virili sustinendo cogitandum nobis esse videatur. Attamen viribus inferiori animum habere paratum ad ineundam cum fortissimo pugnam, præclarum ; certamen inire, gloriosum ; non cedere in prælio, plus quàm humanum ; victoriam reportare, dixerim propemodùm divinum. »

(1) « Le grand Condé lui-même ne dédaigna pas, un jour, de descendre dans cette arène, d'assister avec son état-major à ces brillants tournois de la parole, où venaient guerroyer avec l'arme redoutable du syllogisme des hommes qui ne pouvaient pas combattre avec l'épée sur d'autres champs de bataille. » (Méric, *Le Clergé sous l'ancien régime ;* Paris, 1890, in-12, p. 172, 173). — Le duc d'Aumale semble moins affirmatif : « Dans la soirée du 24 janvier 1648, dit-il, un jeune théologien, neveu du maire de Dijon, soutenait sa première thèse, sa *tentative,* au collège de Navarre ; la discussion fut brillante. Un personnage qui venait d'arriver accompagné de flambeaux et d'un cortège de gentilshommes suivait le débat avec un vif intérêt et parut même sur le point d'y prendre part. Le *candidat* s'appelait Jacques-Bénigne

Aux élèves moins forts et moins exercés, on se contentait de poser des questions ou de proposer des objections plus faciles à résoudre. Mgr D'Aviau, assisté de ses vicaires généraux, honorait également ces examens de sa présence : il faisait de même pour les examens canoniques avant les ordinations (1). Or, parmi ces divers *répondants,* il en était plusieurs qui, ayant très tard commencé leurs études, les avaient aussi faites très sommairement. On en cite quatre entre autres qui sans passer par la rhétorique ou même par la philosophie, allèrent d'emblée de *seconde* en théologie : comme ils étaient âgés, leurs condisciples plus jeunes les avaient surnommés les *quatre pères de l'Église.* Ceux-là, on le pense bien, étaient peu familiarisés avec la langue latine : aussi répondaient-ils ordinairement en français aux questions qui, même alors, leur étaient toujours adressées en latin.

Bossuet : cet auditeur qui avait failli se jeter dans la mêlée des docteurs était le général désigné de l'armée de Flandre, Louis de Bourbon, prince de Condé » (*Histoire des princes de Condé pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles;* Paris, 1889, t. V, p. 188, 189). — Né le 7 décembre 1621, Louis de Bourbon, deuxième du nom, quatrième prince de Condé, mourut le 8 décembre 1686.

(1) C'est devant ce respectable et docte jury que, le 17 décembre 1809, M. Caduc, candidat à la tonsure, répondait « d'une manière très satisfaisante », tandis que le bon M. Joffre, plus âgé et moins bien doué, vit ajourner son ordination au sous-diaconat à cause de la « faiblesse de son examen ». On voit par ce dernier trait que, malgré le besoin urgent qu'il avait de prêtres, Mgr D'Aviau ne transigeait pas sur l'article de la science compétente. Il devait cependant, puisqu'il était du diocèse de Poitiers, connaître le mot prononcé dans une circonstance semblable par le successeur de Mgr de La Poype de Vertrieu. « Une fois, dit l'historien de ce dernier, Mgr de Foudras, examinant de jeunes séminaristes, son indulgence étonnait les professeurs qui l'assistaient : *Que voulez-vous,* leur dit-il, *il vaut encore mieux que la vigne du Seigneur soit labourée par des ânes que de la laisser en friche* ». — (*Un évêque de Poitiers au* XVIIe *siècle ; Mgr Jean-Claude de La Poype de Vertrieu...* Poitiers, 1889, p. 350.)

Mgr D'Aviau, personne ne l'ignore, aimait la plaisanterie et même ne craignait pas de descendre quelquefois jusqu'au calembourg : aussi dit-il un jour agréablement en parlant de ces *français :* « Ce sont des *Pa-latins !* » — Quoique les esprits soient généralement aujourd'hui beaucoup plus cultivés et les programmes plus *exigeants* qu'ils ne l'étaient alors, la nation, la race *palatine* n'est cependant pas éteinte : elle compte même dans son sein plus d'un *électeur*...

DISCOURS PRONONCÉS LORS DE L'INSTALLATION DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE, EN 1810

I. — *Discours de M. Desèze, recteur de l'Académie.*

Messieurs,

Si j'ai cru devoir donner à la cérémonie de l'installation de la Faculté de théologie une solennité que je n'ai pas donnée (1) à celle de la Faculté des lettres, ce n'est pas uniquement parce que l'enseignement de la religion est le plus important de tous ; mais c'est surtout parce qu'un des grands bienfaits de ce règne de gloire et d'immortalité est d'avoir relevé de dessous leurs ruines un genre d'écoles qu'on y avait cru pour toujours ensevelies.

L'ignorance, armée de la force, n'avait pu éteindre le flambeau des lettres ; elle avait même désespéré, au milieu de ses excès, d'obscurcir la renommée des beaux monumens de notre littérature, devenue dès longtemps celle de l'Europe. Mais elle s'était flattée d'avoir porté à la religion des coups plus sûrs. Elle en avait abattu les autels, dispersé les ministres, profané les cérémonies, jeté au loin, sur des terres étrangères, ceux qui avaient conservé le dépôt de nos antiques traditions. Il semblait désormais impossible que l'éternelle vérité ne s'altérât pas par le défaut de concert entre ceux qui en étaient les docteurs ; que la base de l'édifice restât immuable, quand l'édifice n'était plus debout ; et que la perte de tant de confesseurs de la foi la laissât encore entière parmi les hommes. Une doctrine qu'on n'enseignait plus, qu'on ne propageait plus, devait naturellement, d'après

(1) Les lettres et les sciences ont entre elles un rapport si étroit, qu'il m'a paru convenable d'attendre l'organisation de la Faculté des sciences pour faire l'installation publique de ces deux Facultés à la fois.

tous les calculs humains, se perdre dans un éternel oubli. Qu'eût importé alors la divinité de son origine? Tous les canaux de la tradition une fois corrompus, comment en retrouver la source?

Ainsi on s'essayait sur la religion révélée, pour triompher ensuite avec moins de peine de la religion naturelle qui lui sert de base. C'était surtout les dogmes consolateurs de cette loi naturelle qu'on voulait effacer de tous les esprits. L'insensé avait dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu; et il ne fallait pas qu'il y en eût.

Mais une religion née au sein des persécutions ne peut pas en être étouffée. Une religion qui n'est pas l'ouvrage des hommes ne peut pas périr par eux. On a tenté tout ce que l'athéisme peut tenter pour qu'il n'en restât plus de traces; et cependant, pas une de ses sublimes pensées ne s'est perdue; ses doctrines sont les mêmes, ses pratiques sont les mêmes; et, au grand étonnement de ses ennemis, ses ministres sont encore les mêmes. Une voix puissante, une voix devant laquelle la terre se tait, les a appelés du fond des retraites qu'ils s'étaient choisies; elle leur a rouvert les portes du sanctuaire pour y pratiquer leur culte; elle leur rouvre aujourd'hui les écoles pour l'enseigner.

Et remarquez, Messieurs, sous quels favorables auspices cet enseignement renaît.

L'Église de France ramenée, par la persécution et le malheur, à l'unité d'esprit, d'opinions et de vues, n'est plus agitée de ces interminables querelles qui fatiguèrent la vieillesse de Louis XIV. Ceux même qui avaient nourri avec le plus de bonne foi ces longs sujets de dissension en ont reconnu le danger. Ils ont vu qu'ils avaient prêté des armes à des opinions bien plus audacieuses, qui n'avaient pour but que d'anéantir toute moralité humaine. Ils ont reculé devant des conséquences qui, sans tenir directement à leurs principes, ne paraissaient cependant qu'une extension de la liberté de discussion qu'ils s'étaient donnée. Ainsi se sont éteintes, au sein des tempêtes publiques, de malheureuses divisions qui ont longtemps aigri les théologiens les uns contre les autres, et porté le trouble dans le Gouvernement.

Les nouvelles écoles de théologie n'auront pas même à combattre les systèmes bien plus funestes qui leur avaient succédé vers la fin du dernier siècle, et avaient pris un si déplorable ascendant. L'explosion de ces systèmes a été terrible; mais aussi il a suffi de la première expérience pour en désabuser. On est revenu en tout aux idées saines, aux idées modérées, avec l'intime conviction qu'elles seules étaient protectrices de l'ordre social, et que l'esprit de contention et de dispute en était essentiellement ennemi.

En même temps que la paix des esprits a été achetée par des sacrifices dont le retour des affections sociales éteint chaque jour le souvenir, sous l'aile de la victoire s'est élevé un homme visiblement créé pour faire le destin des Empires, dont la volonté forte comprime tout ce qui voudrait troubler cette paix. Dans sa pensée prévoyante, usant des leçons du passé, ce héros, aussi habile dans l'art de gouverner que dans l'art de vaincre, ne veut plus laisser à l'opinion que la puissance qui conserve et non celle qui détruit.

C'est pour cela qu'il a créé un vaste corps qui, embrassant toutes les branches de l'instruction, d'un bout de l'Empire à l'autre, ne permet à aucune d'être isolée et indépendante, ramène à un centre commun tout l'enseignement ; mais le ramène sous l'empire de la modération et de la sagesse, et sans gêner l'essor de l'esprit humain, sans arrêter aucune de ces pensées profondes que le génie enfante quelquefois pour le bonheur des peuples, n'enchaîne que l'indiscrète témérité des novateurs, celle qui agite sans fruit les élémens de la société, les pousse à des chocs mutuels et les précipite vers leur ruine.

C'est pour cela qu'à la tête de ce corps, qui renferme tant d'hommes distingués dans les lettres et dans les sciences, il a placé un homme d'une éminente sagesse d'esprit, qui n'a jamais soumis ses principes aux vicissitudes de la fortune, et qui, dans les hautes fonctions qu'il a remplies avec tant d'éclat, s'est fait surtout remarquer par la noble élévation de son caractère et par le respect hautement professé de ce qui doit être éternellement sacré parmi les hommes : la vertu, la gloire et le malheur.

Sous la surveillance tutélaire de cet illustre chef, les écoles françaises vont reprendre une nouvelle vie ; on verra renaître dans les lettres le goût pur de l'antiquité, dont il est lui-même un si excellent modèle. Quand, dès l'enfance, on se sera nourri l'esprit des grands écrivains qu'elle nous a laissés dans l'éloquence, dans la poésie, dans presque toutes les branches de la littérature, et qu'on se sera accoutumé à sentir vivement ce qu'ils offrent d'admirable dans l'expression des pensées et des sentimens, on ne prendra plus le dédain des règles pour une noble audace, les écarts de l'imagination pour les élans du génie, et on reviendra à penser que l'imitation des beautés antiques est, sinon la seule, du moins la plus abondante source des beautés originales.

Avec la délicatesse du goût dans les arts de l'esprit, renaîtra la délicatesse du goût dans les mœurs sociales. Il y a un lien secret entre ces deux choses. Elles tiennent à un sentiment fin et rapide de toutes les convenances, de toutes les harmonies, sentiment qui se communique

aux actions et qui fait que, sans que les principes soient pour cela plus sévères, les actions sont néanmoins plus honnêtes; sentiment qui, dans les beaux-arts, exclut les expressions forcées, et dans la société les passions violentes; sentiment enfin qui, s'il ne rend pas l'homme meilleur dans ses penchans, le rend meilleur dans ses habitudes.

Plus de hardiesse sera inspirée aux esprits dans l'étude des sciences. Là, il ne faut plus, comme dans les lettres, revenir en arrière pour chercher ses modèles. Il faut, au contraire, abandonner le passé pour en profiter. Les progrès des sciences ne pouvant guère être le fruit de l'inspiration, mais de la patience et de la sagacité dans les recherches, elles ne s'avancent que d'un mouvement lent et continu, par les travaux accumulés des générations successives. On fait chaque jour des pas dans cette route qui s'agrandit à mesure qu'on y marche; mais le terme s'éloigne par les efforts même qu'on fait pour l'atteindre. Ce que les siècles ont entassé de vérités et de découvertes ne nous fait apercevoir qu'un champ plus vaste encore à parcourir, parce que la nature est aussi variée dans ses lois qu'inépuisable dans ses phénomènes. Pourquoi arrêterait-on dans son essor le génie qui voudrait tout à coup en franchir les bornes? Qu'aurait-on à craindre de ses erreurs? S'il s'égare, il sert à marquer l'écueil. Les erreurs de Descartes ont affermi la marche de Newton. Liberté donc, liberté entière dans leurs recherches aux infatigables scrutateurs de la nature; et si quelques règles doivent leur être tracées, c'est seulement dans l'art d'en transmettre les résultats.

Il n'en peut être de même, Messieurs, de l'enseignement religieux. L'Université, en le recréant, a dû penser que la perte de cet enseignement serait de le laisser sans règle et sans mesure. Elle vous a fixé pour bases les préceptes de la religion catholique. En vous resserrant dans ces bases, elle n'impose à votre esprit qu'une contrainte dont vous avez à vous féliciter; car vous savez dès longtemps qu'il ne vous est pas libre de les changer; que la science de la religion n'invente ni ne perfectionne; qu'invariable dans son étendue comme dans ses limites, elle n'a ni progrès ni découvertes. Vous savez que l'exposition des dogmes fondamentaux de la foi catholique doit être aujourd'hui ce qu'elle était du temps des Conciles. Plus heureuse que les sciences humaines, la science de la religion marche à la lueur d'un flambeau qui n'a point pâli en traversant les siècles; elle s'appuie sur des paroles qui ne sont pas sorties de la bouche des hommes. On peut, on doit même faire un choix dans les preuves qui l'établissent; on n'en peut faire un dans les vérités qu'elle expose : toutes sont de cet ordre relevé qui sur-

passe la raison humaine, mais qui ne la blesse pas. Celui qui est appelé à les développer n'a besoin ni d'efforts ni de recherches. Une autorité toujours visible le guide : il n'a qu'à en écouter et en suivre les oracles.

Il n'a besoin non plus ni d'efforts ni de recherches, celui qui doit développer la morale. Quelle morale, en effet, doit-il professer? N'est-ce pas celle de l'Évangile, c'est-à-dire celle d'un livre que les hommes n'ont point écrit? Tous ses préceptes ne nous viennent-ils pas de Dieu même? Sans doute, ils ne sont que la sanction et le complément de la morale naturelle, dont les principes sont gravés dans le cœur de tous les hommes, même de ceux qui sont le plus éloignés de reconnaître ou de suivre la religion chrétienne; mais cette sanction divine n'était-elle pas nécessaire pour dissiper tous les doutes, éteindre toutes les discussions auxquelles a si souvent donné lieu la morale des Socrate et des Cicéron? N'y a-t-il pas d'ailleurs dans la morale de l'Évangile des maximes capables de développer dans le cœur humain une force et une grandeur inconnues? Ne respire-t-elle pas un caractère de bonté, d'intérêt pour le pauvre, de compassion pour le malheur et la faiblesse, de consolation et d'appui contre toutes les injustices du monde, qui va bien au delà de toutes les morales païennes? On ne peut imaginer une vertu, un sentiment qui n'y soit pas. Il n'y a rien à y ajouter, rien à y changer. C'est dans la simplicité du cœur qu'on doit l'enseigner. Il ne faut que faire connaître aux hommes ce beau présent que Dieu leur a fait.

Les bases de notre croyance une fois posées, les vertus que nous devons pratiquer une fois enseignées, il semble que l'enseignement de la religion est terminé. Du moins les anciennes écoles n'allaient pas plus loin; et sans doute, si notre raison superbe se fût toujours abaissée, comme elle le devait, devant ses augustes mystères; si nous eussions honoré Dieu, comme il le demandait lui-même, du culte des simples, qu'aurions-nous besoin de rechercher péniblement dans l'histoire de la religion les preuves de la divinité de son origine? Mais, Messieurs, quand l'Université a créé une chaire d'histoire ecclésiastique, c'est qu'elle a pensé que vous aviez à élever dans la science de Dieu des hommes destinés un jour à la répandre; et que s'il suffisait, pour se conduire soi-même, d'un cœur pur et d'une foi vive, ce n'était pas assez pour diriger les autres.

Elle a pensé que, quoique les dogmes et la morale constituent l'essence de la religion catholique, il n'en était pas moins important de la faire connaître dans son histoire, parce que c'est là qu'on voit les moyens qui l'ont établie et qui l'ont conservée. C'est là qu'on voit, en

effet, que la constance inébranlables des premiers prédicateurs de l'Évangile, la force divine dont ils ont paru revêtus au milieu des mépris, des opprobres et des supplices, est le véritable, le grand miracle de sa propagation. Le doigt de Dieu est visible dans cette foule d'hommes de tout rang, de tout âge, de tout sexe, qui se précipitent sur les échafauds et sur les bûchers, dès la naissance du Christianisme, pour en confesser les dogmes; et si l'incrédule pouvait ne voir dans ce miraculeux dévouement que les effets du fanatisme d'une secte nouvelle qui veut renverser les autels du paganisme, dans les annales de la religion, continuées jusqu'à nos jours, ne retrouverait-il pas un zèle toujours aussi ardent, une conviction toujours aussi vive et aussi courageuse, bravant également la mort pour confesser la foi, et ne craignant rien que sa perte?

On voit également dans la discipline de l'Église un de ses grands moyens de conservation. Comme société, l'Église a besoin d'un gouvernement, et la connaissance des règles de ce gouvernement ne saurait être étrangère à ses ministres. Moins fixes que les dogmes, les règles de la discipline ecclésiastique ont varié selon les mœurs et selon les temps; elles se sont accommodées aux sévérités ou aux faiblesses humaines; mais toujours changées ou adoucies dans l'intérêt de la religion par la même autorité qui les avait établies, elles présentent la seule législation peut-être où rien n'ait été donné au hasard ou au caprice, où la fin soit toujours évidente, les moyens préparés pour la fin, et où la sanction émane de ceux même qui doivent être les premiers à s'y soumettre.

Comme société, l'Église se gouverne par elle-même; mais elle a aussi des rapports avec l'État qui la protège; et sans doute, je n'ai pas besoin de rappeler à des prêtres français les maximes tutélaires qui, dans ces rapports, maintiennent l'indépendance des Souverainetés temporelles. Consacrées dans l'Assemblée du Clergé de 1682, devenues depuis cette époque loi de l'État, par l'édit de Louis XIV, et l'un des objets de l'enseignement public, ces maximes, qu'on a appelées des *libertés*, ne sont que des droits que l'imprescriptible raison avoue; elles furent toujours dans l'esprit humble du fondateur du Christianisme, qui ne propose que les grandeurs du Ciel; et si leur déclaration solennelle parut nécessaire pour calmer les alarmes d'un prince très religieux, mais justement jaloux de son autorité, les principes développés alors par le grand Bossuet n'en étaient pas moins l'expression de ceux qui dès longtemps étaient dans le cœur des évêques de France, plus attachés à maintenir la pureté du culte que les prétentions de la politique.

Enfin, Messieurs, il s'est élevé de siècle en siècle des erreurs dont les écrivains de l'histoire ecclésiastique nous ont conservé le souvenir; et l'Université désire que vous en entreteniez les élèves qui se destinent au sacerdoce, pour en prévenir le retour. Vous aurez à développer les sources de ces erreurs, les progrès qu'elles ont pu faire à l'aide des opinions philosophiques du temps dont elles se rapprochaient, et le terme auquel elles ont abouti; et vous les développerez avec la profondeur qu'une telle discussion mérite. Les passions humaines n'ont pas manqué de lumière pour attaquer la vraie doctrine, la renverser ou la corrompre. La défense de cette doctrine contre les sophismes des novateurs exige donc aussi des lumières. Eh! si dans les jours de la désolation du sanctuaire, elles nous eussent manqué; si l'Église de France n'eût pas opposé alors à ses ennemis une masse d'hommes aussi éminens en savoir qu'en piété, transmettrions-nous aujourd'hui à nos descendants nos saintes lois exemptes de toute souillure étrangère?

Mais si cette défense exige des lumières étendues, à qui pouvait-elle être mieux confiée qu'à des hommes éprouvés dans la même carrière, et sur qui la piété, non moins éclairée que scrupuleuse, du respectable prélat qui gouverne ce diocèse avec tant d'édification, s'en était déjà reposée du soin d'instruire ceux que leur vocation appelle au saint ministère? Quels guides plus sûrs, quels modèles plus précieux pour ces jeunes élèves pouvaient être présentés au choix de S. Exc. le Grand-Maître de l'Université impériale, par un prélat d'une vertu si exemplaire, que des docteurs, fermes dans leur foi, gardiens incorruptibles du dépôt de la tradition, qui, dans les temps orageux, s'étaient constamment éloignés des sentiers *faux* et *tortus* dont parle Isaïe (LX, 8), où celui qui y marche *ignorera toujours la paix;* que des docteurs, dont les mœurs indulgentes et douces leur feront aimer la doctrine qu'ils leur enseigneront, et leur apprendront à la faire aimer de même; car la science de la Religion doit pénétrer à la fois dans l'esprit et dans le cœur, régler les œuvres comme les pensées, et nous conduire autant que nous éclairer. Qu'il m'est doux, Messieurs, quand je rends ici à vos vertus et à vos talens un hommage qui ne sera pas contesté, de joindre à l'estime et à la confiance qu'ils m'inspirent l'intime persuasion que, dans les rapports que mes fonctions vont me donner avec vous, je trouverai en vous la même aménité de caractère, le même abandon dont je m'empresserai toujours de vous donner l'exemple!

II. — *Réponse de M. Moutardier.*

Monsieur le Recteur et Messieurs,

La Faculté de Théologie, dont je m'honore d'être en ce moment l'organe auprès de vous, ne pouvait renaître à ses fonctions dans une ère plus mémorable. Un Monarque, dont le génie de l'histoire contemple dans le silence de l'admiration l'irrésistible influence sur toutes les institutions politiques de son siècle et de l'Europe; un Monarque auquel aucune des passions des grandes âmes ne saurait demeurer étrangère, du haut du trône le plus illustré par la victoire, le mieux affermi par les savantes combinaisons de la politique la plus profonde et la plus vaste, a voulu jeter sur les rameaux épars de l'instruction publique un de ces regards qui, sous les Auguste, les Charlemagne, les Léon X, les Louis XIV, appelèrent, fécondèrent, naturalisèrent toutes les espèces de gloire, tous les genres de talens dans les terres hospitalières de leurs augustes protecteurs. Créée par ce regard vivifiant, et presque aussitôt honorée de l'adoption la plus glorieuse sous le beau titre de *fille aînée de Napoléon le Grand,* l'Université impériale a pu bientôt, par la place qu'elle tient dans la pensée comme dans les affections de son illustre fondateur, pressentir, avec un noble orgueil, quel rang sera le sien dans nos institutions. Aurait-elle donc pu se méprendre sur les hautes destinées qui lui sont réservées, quand elle a vu la même main qui la créait poser les fondemens de son immortalité, en lui donnant pour régulateur, pour premier guide dans les sentiers de la gloire, l'homme de son siècle qui s'y montra le plus constamment fidèle, l'homme qui, placé par l'estime et la confiance de ses collègues au sommet d'un des premiers corps de l'État, sut le mieux imprimer le sceau de la dignité nationale à l'expression souvent renouvelée de l'admiration et de la gratitude d'un peuple bon et magnanime dont il parut le plus éloquent interprète auprès de son Souverain, l'homme enfin dont les écrits, patrimoine glorieux et inaliénable de l'Université impériale, serviront dans tous les temps de modèle à la sage sévérité du style, à la noblesse des pensées, et aux accens de cette mâle indépendance qui ne connaît, qui n'avoue d'autre esclavage que celui de ses devoirs?

Et combien ont été justifiées les espérances de notre Souverain! Que de nouveaux droits lui demeurent acquis à la reconnaissance publique pour cette réunion de talens et de mérite dont l'Université impériale peut déjà justement s'enorgueillir dans toutes les parties de l'Empire

français, et dont chacun s'honore d'avoir eu dans le chef suprême de l'Université, pour protecteur ou pour juge, l'arbitre intègre du mérite et des talens!

Et cependant, Messieurs, quel difficile ministère que celui de mettre en harmonie les hommes, les talens, les intérêts, les devoirs dans un corps aussi vaste qu'imposant par l'objet même de ses travaux! Quel tact, quelle profonde connaissance des hommes ne faut-il pas pour distinguer les prétentions du vrai mérite! Quelle inaltérable fermeté pour écarter l'intrigue et ses protecteurs abusés, lui préférer le talent qui s'ignore et qu'il faut presque toujours forcer dans les retranchemens d'une impénétrable modestie! Quelle sagesse, enfin, pour inviter à se plier sous l'honorable joug d'une obéissance commune, le talent, le génie, tous les genres de prétentions avouées sans les avilir ni les décourager!

C'est cependant, et j'aime à le proclamer ici, c'est par toutes ces difficultés habilement vaincues que le chef suprême de l'Université impériale s'est montré digne d'être le confident de la haute pensée de Napoléon le Grand pour la restauration de l'instruction publique.

Et cet hommage que réclame de nous, à tant de titres, la sage intégrité du fidèle dépositaire de la confiance de son Souverain, qui doit plus justement le lui rendre que l'Académie de Bordeaux, quand elle voit le premier soin de sa gloire et de ses intérêts mis dans les mêmes mains auxquelles cette importante cité ne crut pouvoir mieux confier et les siens et ceux de la France entière, à cette époque mémorable où l'honneur a marqué de son sceau le nom du digne chef de cette Académie?

Et si du chef nous passons aux membres appelés à vivre sous les lois de son aimable et paternelle autorité, le spectacle des talens les plus vrais, réunis à l'aménité la plus douce, n'achèvera-t-il pas l'éloge de celui qui sut, par un concours si sagement ordonné, préparer, assurer dans nos murs le succès de l'instruction publique?

C'est à l'aspect si consolant de tant de faveurs accordées jusqu'à ce jour à l'instruction publique par notre auguste Souverain, c'est au milieu de tant d'espérances flatteuses que promet de réaliser l'avenir pour la gloire de l'illustre corps dépositaire de cette instruction, que la Faculté de Théologie de Bordeaux voit s'ouvrir devant elle la carrière de ses honorables fonctions. Associée par son institution à la grande œuvre de la régénération des études dans l'Empire français, elle sent tout le prix des liens intimes qui vont l'unir tant à l'estimable chef qu'à tous les membres de l'Académie qui la reçoit dans son sein.

Elle ne se dissimule pas combien est importante par son objet, combien se lie au bonheur public et domestique, au repos des États, la portion qui lui est confiée dans l'enseignement commun.

Continuer la chaîne de la tradition de ces vérités capitales sur lesquelles repose l'unité de la foi catholique, assurer le dépôt de la saine doctrine et de la morale évangélique, en asseoir les fondemens sur les grandes et incontestables époques de l'histoire de l'Église depuis son divin fondateur jusqu'à nos jours; poser entre les deux puissances, le Sacerdoce et l'Empire, les limites qu'établirent si sagement nos pères *pour faire rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César*, tel est en peu de mots le vaste champ de l'enseignement catholique remis aux écoles des Facultés de Théologie; enseignement qui se glorifiera toujours de n'avouer pour sa source, de ne reconnaître pour sa règle que l'autorité sacrée de nos maîtres dans la foi, des premiers pasteurs de cette Église gallicane que tant de saints et savans pontifes, successeurs à la chaire de Pierre, honorèrent si souvent des témoignages les plus éclatans rendus à l'immobile intégrité de sa foi. Et cette autorité, appui si tutélaire de l'unité, combien la Faculté de Théologie de Bordeaux en sent les avantages, combien elle en apprécie les douceurs, quand elle lui rend hommage dans la personne du premier pasteur de ce diocèse, d'un prélat aussi modeste que savant. la consolation et la gloire du ministère pastoral!

Et vous, jeunes lévites, appelés à profiter du bienfait de l'instruction publique, les sources de l'émulation, des talens, vont se rouvrir pour vous dans ces mêmes écoles où l'Église de France vit autrefois se former, dans tous les degrés de sa hiérarchie, des ministres de nos autels non moins chers aux lettres, non moins précieux à l'État que recommandables aux yeux de la Religion dont ils furent les éloquens péfenseurs et les savans oracles. La longue et douloureuse plaie qui, parmi nous, a si profondément affligé le ministère catholique vous fera sans doute sentir, aussi vivement que nous le sentons nous-mêmes, la perte de tant de respectables docteurs qui nous précédèrent dans ces mêmes chaires, dont ils firent la gloire par l'étendue et par la profondeur de leur savoir; mais croyez, jeunes lévites, que dans nous comme dans eux, vous retrouverez un zèle actif, un zèle infatigable qui, pour assurer auprès de vous le succès de notre enseignement, ne connaîtra d'autres limites que celles de nos propres talens. Dans le poste important qui nous est confié, dans votre intérêt comme dans celui de la Religion, le devoir, la reconnaissance nous rappelleront sans cesse qu'une grande tâche nous est imposée, c'est de justifier

l'honorable suffrage du vénérable prélat dont la bienveillance a fixé sur chacun de nous les regards et la confiance du Chef suprême de l'instruction publique. Heureux si, pour prix de nos travaux et de nos veilles, nous nous voyons un jour, dignes ministres de l'Église dont vous êtes dans ce diocèse l'unique espoir, faire honorer, faire aimer votre ministère par la sagesse de votre doctrine, par le charme de vos indulgentes vertus, et transmettre après vous, tel que vous le recevrez de nos mains, le précieux, l'inséparable héritage de notre attachement inviolable à la foi de nos Pères, et de notre amour non moins fidèle que reconnaissant pour le Souverain de cet Empire, dont la main protectrice rouvrit nos temples, releva nos autels, et permet en ce jour à notre enseignement d'aspirer à son ancien éclat!

CHAPITRE SIXIÈME

DE QUELQUES USAGES (1805-1814)

Les offices du dimanche. — Les cérémonies. — Le plain-chant et les cantiques. — Fêtes de la Sainte-Vierge, de Saint Vincent de Paul et de Saint François de Sales. — Le lundi et le mardi gras. — Les Ordinations. — Le costume ecclésiastique. — Récréations et promenades. — Le P. Garnier, chartreux. — Les PP. Barat et Enfantin, de la Société des Pères de la Foi. — Lettres de Mgr D'Aviau au P. Enfantin.

De quelques usages! Sous ce titre, — qu'on dirait emprunté aux *Caractères* de Labruyère, — je me propose, en effet, d'exposer quelques *us* et coutumes propres aux premières années du séminaire, et quelques menus faits qui n'ont pu commodément trouver place dans les chapitres précédents.

Tous les dimanches et jours de fêtes chômées, à sept heures du matin, on se rendait à la chapelle pour entendre la sainte messe. Au temps de M. Lacroix, elle était toujours précédée de la récitation des Petites-Heures de l'Office divin, que l'on psalmodiait avec

beaucoup de gravité et de piété. « Jamais, écrit M. Rigagnon, je n'ai été plus impressionné que lorsque j'assistai pour la première fois à cette récitation de l'Office. » La messe quotidienne était servie par chacun à tour de rôle et en surplis : ceux qui ne devaient pas communier y assistaient en simple soutane.

Les cérémonies du culte étaient l'objet d'un cours spécial : un séminariste très versé dans cette partie, M. Duchon (1), les enseignait et exerçait à les bien faire. Chaque dimanche, on allait à la cathédrale en nombre suffisant pour remplir les fonctions liturgiques à la grand'messe : il en était de même pour les vêpres, mais seulement aux grandes solennités. On envoyait également un diacre et un sous-diacre pour officier à la messe chantée de l'église Sainte-Croix, paroisse du séminaire. A la procession générale du Saint-Sacrement, douze séminaristes faisaient l'office de thuriféraires, revêtus d'aubes et de ceintures blanches ou bleues : après 1820, les douze fleuristes furent pris parmi les élèves de la Petite Communauté de Sainte-Croix. Pour la procession du second dimanche après la Fête-Dieu, les séminaristes étaient répartis en diverses paroisses de la ville, comme cela se pratiquait encore il y a quelques années.

Une fois par semaine, il y avait classe de plain-chant : on y préparait l'office du dimanche suivant. M. Lacroix se délectait au chant des cantiques : « Aussi, dit M. Rigagnon, ceux qui ont été composés sur les grands mystères et pour les grandes fêtes de l'Église n'étaient-ils jamais omis. Je me rappelle, ajoute-t-il, le refrain que composa M. Lacroix pour le cantique de l'Épi-

(1) Jean-Baptiste Duchon, fils de Louis-Gabriel Duchon, instituteur à Bordeaux, et de Pétronille Dupuch, habitant la paroisse Saint-Éloi de Bordeaux, né le 8 février 1782, avait 23 ans lorsqu'il entra au séminaire, le 29 octobre 1804. Il reçut la tonsure la veille de la fête de la Trinité, en 1805, la prêtrise le 23 mai 1812, et mourut le 28 juillet suivant.

phanie qui commence par les mots, *Nous sommes trois souverains princes* (1) : ce refrain disait :

« Allons offrir avec les Mages
Au Dieu Sauveur
Les sentiments et les hommages
De notre cœur :
C'est le plus riche des présents,
S'il est sincère ;
Mieux que l'or, la myrrhe et l'encens,
Notre amour le révère ».

Le culte de la Très Sainte-Vierge était en grand honneur au séminaire. On avait d'abord adopté pour fête patronale celle de la Nativité ; mais comme elle ne tombait plus dans le cours de l'année classique lorsque les vacances eurent été avancées au 1er septembre, Mgr D'Aviau, sur la demande qu'en fit M. Lacroix, décida, le 11 décembre 1809, que désormais, la fête patronale du séminaire serait l'Immaculée-Conception de la Très Sainte-Vierge, et que la solennité en serait toujours célébrée le dimanche qui suit le 8 décembre, quand ce jour-là ne serait pas lui-même un dimanche.

M. Vlechmans, disciple et enfant de Saint Vincent de Paul, devait naturellement porter les séminaristes à honorer et imiter ce beau modèle du clergé. Aussi célébrait-on avec beaucoup de pompe la fête du 19 juillet. Pendant toute l'octave, on chantait, le soir, les litanies de Saint Vincent de Paul : ensuite, on donnait la bénédiction du Très Saint-Sacrement. En 1810, Mgr D'Aviau

(1) Nous sommes trois souverains princes
De l'Orient,
Qui voyageons de nos provinces
En Occident,
Pour honorer le roi des rois
Dans sa naissance
Et recevoir les douces lois
Que donne son enfance.

officia pontificalement le matin, et le soir, aux vêpres, il prononça un panégyrique qui excita l'admiration des auditeurs. Il loua surtout la simplicité du saint fondateur de la Mission, et montra : 1° que cette vertu le guida dans ses glorieux travaux pour l'utilité du prochain, qu'elle en assura le succès ; 2° que, par cette vertu, il assura son propre salut et s'éleva même à une haute perfection. Comme les Lazaristes avaient pendant plus d'un siècle dirigé le séminaire des Ordinands à Bordeaux, l'orateur mêla l'éloge des enfants à celui de leur père. « La noble ardeur qui le consuma, dit-il, devoit en quelque sorte lui survivre. Il sut la perpétuer, il l'a même fait croître avec les siècles, en formant des hommes apostoliques qui pussent suivre ses traces et rester les dépositaires de ses sentiments, ainsi qu'hériter des grâces dont il fut si abondamment pourvu. C'est par eux que le saint fondateur évangélisa les campagnes ; c'est par eux qu'il sanctifia les grands et les rois ; c'est par eux qu'il a si heureusement instruit la jeunesse ecclésiastique à honorer le ministère et soutenir la majesté du culte. A quel point il avait trouvé le sacerdoce avili par les profanations de ceux qui en étoient revêtus ! Au lieu de pasteurs, on ne voyoit presque plus que des mercenaires ; et cet état d'une sublimité toute divine n'étoit désormais qu'une dignité mondaine pour les uns, et pour d'autres, le dirai-je ? qu'une sorte de métier plus ou moins lucratif. Or, cette réforme qu'il avoit introduite, cette réforme également difficile et nécessaire, avec combien de succès et d'édification il l'a entretenue, tant par les exemples que par le travail de ses enfants ! Aussi avons-nous vu déployer contre eux et tous les artifices et toutes les violences de ces hommes pervers, qui dans leurs sacrilèges et audacieux complots s'imaginaient renverser l'édifice à jamais durable de l'Église. »

Il est peu de Bordelais qui ne sachent que la paroisse Notre-Dame possède une précieuse relique de Saint

François de Sales (1). Afin d'augmenter la dévotion au bienheureux évêque de Genève, et aussi dans le but de procurer au séminaire des ressources dont il avait grand besoin, M. Jaubert, curé de cette paroisse, nommé en 1809 évêque de Saint-Flour (2), conçut un dessein qu'il expose en ces termes dans une lettre à M. Lacroix, datée du 16 janvier 1808 :

« Monsieur le Supérieur ;

» J'ai été vivement affecté du tableau que vous m'avez présenté de la détresse du séminaire. Comme curé, je dois avoir toujours cet établissement dans mon cœur ; aussi, dès que j'eus déposé dans vos mains tout ce que mes facultés pouvaient me permettre de soustraire à mes autres obligations, je cherchai à imaginer quelque moyen de concourir plus efficacement, et surtout d'une manière permanente, à l'entretien d'une maison qui doit passer avant toutes celles que la religion recommande.

(1) Sur les reliques de Saint François de Sales conservées dans l'église Notre-Dame de Bordeaux, voir *L'Aquitaine* du 14 novembre 1874, p. 255-258.

(2) Guillaume-Auguste Jaubert, né à Condom le 9 janvier 1762, était frère de M. Jaubert qui fut, sous le régime impérial, conseiller d'État et gouverneur de la Banque. L'abbé Jaubert fut nommé curé de Notre-Dame de Bordeaux le 29 juin 1803, et donna sa démission le 21 mars 1809, ayant été, le 25 février précédent, nommé évêque de Saint-Flour à la place de l'abbé De Voisins, mort avant d'avoir reçu ses bulles. L'abbé Jaubert attendit longtemps les siennes, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à Saint-Flour et de prendre en main l'administration du diocèse. Toutefois, en 1811, le pape consentit, dit-on, à donner des bulles à M. Jaubert, mais comme il n'y était pas parlé de sa nomination par l'Empereur, elles restèrent dans les cartons du Ministère. Ni pendant les Cent-Jours, ni après, l'abbé Jaubert ne put réussir à se faire sacrer. Il consentit enfin, en 1816, à se désister de ses prétentions sur l'évêché de Saint-Flour, et se contenta d'une pension qui lui fut assurée par le roi. Il mourut à Condom en 1825, au mois de mars. (*L'Ami de la Religion* du 2 avril 1825, t. XLIII, p. 229, 230.) M. Gardère, bibliothécaire de Condom, prépare sur M. Jaubert une notice biographique.

» Voici, Monsieur le Supérieur, une idée que je me suis empressé de communiquer à Mgr l'Archevêque, et à laquelle ce respectable fondateur du séminaire a daigné applaudir.

» L'église de Notre-Dame a le bonheur de posséder des reliques insignes et authentiques du grand et saint évêque de Genève. Sa fête y est célébrée tous les ans, le 29 janvier, avec exposition du Très Saint-Sacrement à la messe et à vêpres. Son É. le Cardinal-Légat a accordé pour ce jour l'indulgence plénière. Je désire que le séminaire regarde cette fête comme la sienne, à l'avenir. Les vertus de Saint François de Sales et surtout son admirable douceur vous paraîtront, j'en suis sûr, un des bons modèles à proposer à nos jeunes lévites.

» Ce jour-là, je ferai la quête pour le séminaire. La moitié du prix des chaises y sera ajoutée, et le séminaire sera désormais chargé du sermon. J'ai la confiance que cet arrangement sera adopté par mes respectables collègues dans l'administration temporelle de l'église. Vous trouverez convenable, je l'espère, que les séminaristes concourent tous par leur présence à la pompe de cette solennité. Agréez, etc. »

M. Lacroix ne pouvait qu'accepter avec reconnaissance une offre aussi gracieuse. Il répondit par cette lettre, la seule que nous ayons rencontrée de ce vénérable supérieur : — « Je vous rends grâce de l'intérêt que vous prenez à notre séminaire. J'adopte avec reconnaissance le projet qu'il vous a inspiré. En m'annonçant que votre vénérable prélat lui a donné son assentiment, c'est lever pour moi toutes les difficultés, et me faire un devoir d'y souscrire; et en me développant, comme vous faites, vos intentions et vos motifs, c'est commander à mon zèle pour l'entretien de cette maison. Nous y trouverons un double avantage : celui d'honorer publiquement un saint si propre à nous servir de modèle, et de recueillIr les fruits de la

charité de vos généreux paroissiens. Il ne s'agira que de convenir ensemble du mode de célébrer cette fête. J'aurai l'honneur de vous voir au premier jour, et de vous offrir de vive voix les sentiments de retour et de respect avec lesquels je suis, etc. Au Séminaire, le 17 janvier 1808. »

Convoqués extraordinairement deux jours après, les fabriciens de Notre-Dame, « après lecture des deux lettres ci-dessus, décidèrent d'adhérer à la proposition faite par M. le Curé et acceptée par M. le Supérieur » (1).

Le séminaire assista donc à la solennité de Saint François de Sales dans l'église Notre-Dame; M. Lacroix fit le sermon, et M. le Curé fit la quête; mais celle-ci ne fut pas aussi abondante qu'on l'avait espéré, et la même expérience ayant été répétée l'année suivante avec aussi peu de succès, le séminaire s'abstint d'assister aux offices de Notre-Dame le 29 janvier.

Rien de plus édifiant que la manière dont on sanctifiait les jours du carnaval au séminaire. Dès le matin, le Saint-Sacrement était exposé dans la chapelle, où le public pouvait venir l'adorer. On chantait avec beaucoup de solennité la messe de la Fête-Dieu. Deux séminaristes étaient en adoration au pied de l'autel, quand la communauté n'était pas au chœur. Le soir, au lieu des vêpres, on chantait des prières expiatoires. « Qu'il était touchant, s'écriait M. Rigagnon bien des années plus tard, qu'il était touchant d'entendre chanter, avec gravité et onction, les sept psaumes de la pénitence! On changeait de posture au commencement de chacun, pour éviter la trop grande fatigue. Ainsi, on chantait le premier psaume à genoux; le second, debout; le troisième, assis; le quatrième, à genoux; le cinquième, debout; le sixième, assis; et enfin le septième, à genoux. L'officiant ter

(1) Registre des délibérations de la Fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame; Archives de la paroisse.

minait en chantant les oraisons qui sont à la suite des litanies des saints. »

Après que l'on s'était un peu récréé, on retournait à l'église pour la bénédiction du Saint-Sacrement. Elle était précédée du chant de cantiques propres à émouvoir. Entre tous, M. Lacroix préférait celui de Fénelon, *Tout me confond dans ce charmant asile,* ou bien, *Mon doux Jésus, enfin voici le temps,* ou enfin, *Contemple en silence, chrétien, ton Sauveur,* etc. Ordinairement, M. Lacroix adressait ensuite aux séminaristes une chaude allocution, propre à leur inspirer une vive horreur du péché et une profonde compassion pour les mondains. Sa voix, son aspect, tout en lui contribuait à donner à ses paroles une grande force accompagnée d'une suave onction.

On serait dans l'erreur, cependant, si l'on s'imaginait que le mardi gras ne laissât absolument que des impressions pénibles à la nature. M. Bouny ayant, un jour, exposé au curé de Libourne et à M. Lasserre, curé de Bergerac (1), l'état de pauvreté où se trouvait le sé-

(1) Deux frères du nom de Lasserre, l'un et l'autre, avant la Révolution, membres de la Société des Missionnaires de Périgueux, et par conséquent confrères de M. Drivet et de M. Bouny, se succédèrent, à Bergerac, dans la cure de Saint-Jacques. Le premier, Martin Lasserre-Bournazel, né le 25 septembre 1755, mourut en 1812, victime de son zèle envers les pauvres espagnols internés à Bergerac et malades du typhus. Jean-Baptiste, son frère, était né en 1751. Durant la tourmente révolutionnaire, il resta dans le Périgord, résidant d'ordinaire à Périgueux même, dans une cachette située près du Pont-Vieux : c'est là qu'il répondait aux doutes des prêtres fidèles qui avaient recours à ses lumières dans ces temps difficiles ; car M. Lasserre était réputé bon théologien, canoniste habile, et même orateur éloquent, malgré son accent défectueux : on parle encore avec éloge du panégyrique de la Très Sainte-Vierge qu'il prononça en présence de Mgr Gousset, au mois d'avril 1838, lors de la bénédiction du Petit Séminaire actuel de Bergerac. Après le concordat, l'évêque d'Angoulême, Mgr Lacombe, lui offrit la cure de sa cathédrale. M. Lasserre refusa, préférant se livrer au travail des missions et surtout à la conversion des prêtres asser-

minaire, ces messieurs essayaient, une fois l'an, d'en adoucir les rigueurs. Pendant plusieurs années consécutives, ils envoyèrent des dindes ou des oies en nombre égal à celui des tables, ainsi que du meilleur vin de Bergerac : de la sorte, on terminait agréablement et joyeusement une journée dont la plus grande et meilleure partie avait été consacrée à la prière et à l'amende honorable pour les crimes des hommes.

Comme les ordinands étaient peu nombreux dans ces premières années, les ordinations étaient ordinairement célébrées dans l'église du séminaire ; d'autres fois, elles avaient lieu dans la cathédrale, ou même dans la chapelle de l'archevêché, suffisante, malgré son exiguïté, pour l'exécution de cette cérémonie, à laquelle on donnait alors peu d'éclat. Ces jours-là, néanmoins, étaient vraiment les *Grands-jours* du séminaire : le visage de Mgr D'Aviau rayonnait alors d'une joie toute céleste : que ne faisait-il pas, que n'eût-il pas fait pour doubler ou quadrupler, s'il l'avait pu, le nombre de ceux auxquels il imposait les mains ! (1).

mentés. En même temps, il dirigeait la maison d'éducation que son oncle, M. Gontier, curé de Bergerac, avait établie dans son presbytère sous le titre de *La Mission*. Cependant, M. Lasserre la quitta en 1809 pour aller relever le collège de Périgueux ; puis, il revint exercer à Bergerac les fonctions de curé, en 1812. Quand le siège épiscopal de Périgueux eut été rétabli et que Mgr de Lostanges en eut pris possession, en 1821, M. Lasserre fut nommé vicaire général et supérieur des Missions diocésaines. Il fut élu vicaire capitulaire à la mort du prélat, mais ne fut pas continué dans ces fonctions par Mgr Gousset. Il devint alors doyen du Chapitre de Périgueux, dignité qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1848. Mgr Georges Massonnais, successeur de Mgr Gousset sur le siège de Saint-Front, appelait M. Lasserre son Mentor, et il lui avait remis la direction de sa conscience. On conserve, au Petit Séminaire de Bergerac, le portrait de M. Jean-Baptiste Lasserre.

(1) Combien ce nombre était petit et avec quelle affligeante lenteur se recrutait le sacerdoce dans le diocèse aux premières années de ce siècle, on va le voir par la statistique exacte des *prêtres* qu'ordonna

Mais on eût dit que le Ciel lui enviait son bonheur : plusieurs nouveaux prêtres n'eurent pas le temps de rendre au diocèse les services que l'on était en droit d'en attendre. M. Tapy, par exemple, mourut après sa première messe; M. Duchon, dont nous avons parlé plus haut, avait célébré seulement cinq ou six fois, quand il succomba à une maladie de poitrine. Ses condisciples étant allés le voir avant de partir pour les

Mgr D'Aviau durant son épiscopat à Bordeaux. En suivant de près le *Registre des ordinations* de cette époque, nous voyons : — *un* prêtre ordonné le 24 septembre 1803 : il se nommait Jean-Joseph-Eustache de Guyonnet et avait obtenu son excorporation de l'évêque d'Agen. Il mourut chanoine titulaire de Saint-André le 13 septembre 1846, âgé de 76 ans et 6 mois. Le jour où il lui imposa les mains, Mgr D'Aviau fit encore un tonsuré, deux minorés et un sous-diacre : et ces *cinq ordinands* se composaient de *deux personnes :* Isaac-Simon-Pierre Labory, né sur la paroisse Saint-Rémi de Bordeaux; et Jacques-Louis Lestang-Foissac, excorporé du diocèse de Cahors. Tous *deux* ayant été ordonnés prêtres le 17 décembre de la même année 1803, le premier fut longtemps vicaire de la paroisse Saint-Louis, à Bordeaux, ensuite aumônier des Aliénés, puis simple chanoine honoraire, et mourut le 18 janvier 1846, âgé de 74 ans; le second mourut curé de Preignac le 16 avril 1836, âgé de 69 ans. — Année 1804, *néant.* — Année 1805, 21 décembre, *un prêtre.* — Années 1806, 1807, *néant.* — Année 1808 : *un* le 11 juin, *deux* le 17 décembre. Celui du 11 juin mérite une mention à cause de son âge, car il était né le 16 octobre 1761 ; il devint bientôt curé de Guîtres, sa paroisse natale, et il y mourut démissionnaire depuis quelques années, le 11 avril 1846, âgé de 85 ans. — Année 1809, encore *néant.* — Puis *un* le 22 septembre et *un* le 22 décembre 1810. — *Trois* le 11 mars 1811. — *Un* le 22 février 1812, *quatre* le 23 mai, et *trois* le 19 décembre. — *Trois* le 12 juin, et *trois* le 18 décembre 1813. — *Deux* le 4 juin, et *deux* le 17 décembre 1814. — *Deux* le 18 février 1815. — *Sept* en 1816; *trois* le 8 juin, et *quatre* le 21 septembre. Parmi les dix tonsurés du 8 juin, six étaient originaires du diocèse de Saint-Flour. — En 1817, 31 mai, *deux* prêtres, *six* le 20 décembre. — A partir de cette année, le nombre annuel fut supérieur à dix. On compta *onze* prêtres à l'ordination du 16 mai, et *cinq* à celle du 19 décembre 1818; — *neuf* à celle du 6 juin, et *cinq* à celle du 19 décembre 1819. — Le plus beau chiffre est celui de l'année 1820 :

vacances et lui exprimant leurs vœux pour le rétablissement de sa santé, le malade, vivement touché de cette visite inattendue, leur adressa ces paroles, que plusieurs n'oublièrent jamais : « Messieurs, je vous vois avec plaisir, mais je crains fort que vous ne me retrouviez pas au retour des vacances : je vais prendre, moi aussi — et là-dessus, je ne me fais pas illusion — je vais prendre mes vacances éternelles ; ne m'oubliez

dix-neuf le 27 mai, *deux* le 23 septembre, et *huit* le 23 décembre. — Les 11 du 17 mars 1821 ajoutés aux 6 du 21 décembre font un total de *dix-sept*. — Ce dernier chiffre fut porté à *dix-neuf* en 1822, — retomba à *dix-sept* en 1823, — s'éleva à *vingt-quatre* en 1824, et descendit à *dix-huit* en 1825. — Enfin, le 20 mai 1826, quelques semaines avant la mort de Mgr D'Aviau, *quatre* diacres reçurent l'imposition des mains de Mgr Antonin Pezzoni, vicaire apostolique du Thibet. — En additionnant ces chiffres, on arrive ainsi, pour 23 années d'épiscopat, à 200 prêtres environ ; ce qui donne une moyenne d'un peu moins de 9 prêtres par an : c'était bien peu pour un si vaste diocèse, surtout si, en regard de ces acquisitions annuelles, on place le tableau des pertes, annuelles aussi, que faisait à cette époque le clergé bordelais. Nous n'avons pas le nécrologe sacerdotal des années antérieures à 1809, mais en cette année-là, nous comptons 24 prêtres défunts ; — 14 en 1810 ; — 13 en 1811 ; — 17 en 1812 ; — 13 en 1813 ; — 29 en 1814 ; — 16 en 1815 ; — 16 en 1816 ; — 11 en 1817 ; — 14 en 1818 ; — 17 en 1819 ; — 18 en 1820 ; — 11 en 1821 ; — 10 en 1822 ; — 20 en 1823 ; — 21 en 1824 ; — et 15 en 1825. Ainsi, durant l'espace de 17 années, 1° pour les *neuf* premières, de 1809 inclusivement à 1817 aussi inclusivement, nous avons 153 prêtres défunts contre 40 ordonnés ; différence *en moins* : 113 ; 2° pour les *huit* dernières années, au contraire, de 1818 inclusivement à 1825 inclusivement, la différence est *en plus* pour les ordonnés (soit 154 ordonnés contre 126 défunts), mais cette différence n'est que de 28, ce qui n'empêche pas que, en 17 ans, l'excédant du côté des défunts n'ait été de 85. Sans doute, parmi ceux que la mort enlevait, quelques-uns n'exerçaient pas un ministère actif, mais ils étaient relativement très peu nombreux, tandis que, en 1808, par exemple, le chiffre des prêtres disponibles était notablement inférieur à celui des postes à remplir. Qu'on veuille bien se rappeler ou relire (p. 65 de ce volume) ce que Mgr D'Aviau écrivait là-dessus le 14 août 1807.

pas dans vos prières ; de mon côté, quand je serai dans l'autre vie, je ne vous oublierai pas ! » La mort de M. Duchon suivit en effet de très près, peut-être même précéda-t-elle l'entrée en vacances : il décéda le 28 juillet 1812, âgé de 31 ans.

Les ordinations étaient précédées d'une retraite, même pour ceux qui devaient recevoir la simple tonsure. Pendant ce temps, ils apprenaient par cœur le *Catéchisme, ou instructions pour ceux qui se présentent à la tonsure* (1), excellent opuscule où sont exposées, par demandes et par réponses, les cérémonies et les obligations de la première entrée dans le sanctuaire. Les futurs sous-diacres s'exerçaient à bien réciter le bréviaire : ils avaient soin, en outre, de se pourvoir à l'avance d'une calotte qu'ils déposaient sur leur lit, le matin, avant de se rendre à l'église où ils devaient être ordonnés. En rentrant dans sa chambre, après la cérémonie de l'ordination, le nouveau sous-diacre mettait sa calotte sur la tête, et selon un usage ancien qui, apparemment, datait d'avant la Révolution, il ne la quittait plus ! C'était en quelque sorte l'attribut distinctif du séminariste qui avait reçu les ordres sacrés. M. Cartal, supérieur du Grand Séminaire en 1814, n'attacha pas à cet *insigne* la même importance que ses prédécesseurs, et depuis longtemps, l'usage dont nous parlons est complètement tombé en désuétude (2).

On exigeait aussi une grande propreté et une grande

(1) Paris, 1788, in-12. Il existe aussi un *Abrégé du catéchisme de la tonsure à l'usage des jeunes ecclésiastiques,* in-12 de 28 pages, réimprimé à la suite de la *Retraite pour les ordinands,* par M. de La Chétardie, dans l'édition de cet ouvrage donnée à Clermont-Ferrand en 1834.

(2) En certains séminaires, quelques-uns désignent leur qualité de sous-diacre par l'ornement, duquel l'évêque, en le leur conférant, dit qu'il signifie les fruits des bonnes œuvres, *per quem designantur fructus bonorum operum.* Dieu veuille que le nom de ce noble insigne n'ait jamais d'autre sens sur leurs lèvres et dans leur conduite !

modestie dans les habits. M. Lacroix ne pouvait souffrir les soutanes traînantes : il ne cessait de répéter le mot *vestis talaris*, TALARIS. Sous son administration, les ceintures de soie étaient pareillement interdites. Sur ce point, comme sur tout ce qu'il prescrivait, le vénéré supérieur prêchait d'exemple. La mise de M. Vlechmans paraissait un peu plus recherchée : il toléra les ceintures de soie ainsi que les queues aux soutanes. M. Cartal prescrivit l'usage de poudrer les cheveux et de porter des boucles aux souliers, ainsi que le pratiquait le clergé de l'ancien régime; mais ces prescriptions ne furent généralement pas observées dans le séminaire de Bordeaux, au moins parmi les anciens. Il est douteux qu'elles eussent obtenu l'approbation entière de M. Émery (1).

On ne peut pas toujours travailler, prier, lire, a dit le législateur français du Parnasse : de là, les récréations. Dans les grands séminaires, elles ne sont pas seulement une distraction nécessaire à l'esprit, elles sont encore un moyen naturel et tout trouvé de se former à l'art de la conversation et à la politesse indispensable au prêtre dans ses rapports nécessaires avec le monde. Au séminaire, pendant ce premier âge, — au point de vue de la richesse, ce n'était pas l'âge d'*or*, on l'a bien vu, — la franchise la plus cordiale et la gaieté la plus aimable régnaient partout dans les récréations. Jamais de paroles injurieuses, pas même de contestation, tout au plus des discussions sur quelque point de théologie ou de philosophie, toujours réglées par l'esprit de charité, éclairant et aiguisant l'esprit sans altérer l'union des cœurs.

Après les repas, on se promenait sur la terrasse, ou bien sous les cloîtres quand il pleuvait (2). Les jeux

(1) « On ne défend pas absolument la poudre, disait-il aux séminaristes de Saint-Sulpice; on recommande seulement d'en user avec modération » (*Vie de M. Émery;* Paris, 1861, t. I, p. 166).

(2) Le cloître n'avait alors que deux côtés sur quatre : il s'étendait,

d'échecs et même de tric-trac étaient prohibés : on permettait seulement le jeu de dames et celui de loto, que M. Lacroix appelait le jeu des *Sotos*. Sachant les abus qu'entraîne le jeu de cartes pour les ecclésiastiques, ce respectable supérieur détermina plusieurs prêtres à y renoncer pour toujours. Ils le firent, et ils n'eurent pas lieu de s'en repentir.

Pendant que les uns se livraient à des exercices corporels, d'autres, surtout les jours de promenade, vaquaient à une lecture ou à quelque étude intéressante, ou bien apprenaient par cœur un chapitre du Nouveau-Testament, suivant la méthode que M. Rigagnon appelle la méthode d' « enseignement mutuel ». Voici en quoi elle consistait. Cinq ou six séminaristes se réunissaient ensemble : celui qui avait en main le *Novum* lisait d'abord un verset, récité aussitôt de mémoire par un second qui, s'il commettait quelque faute, était corrigé par le premier; le troisième, le quatrième, le cinquième répétaient le verset successivement à tour de rôle. On faisait de même pour le verset suivant, auquel on ajoutait la récitation du précédent, et ainsi des autres jusqu'à la fin du chapitre. De la sorte, il était appris parfaitement sans trop de peine, « et je connais quelqu'un, ajoute M. Rigagnon, qui n'a pu apprendre que par ce procédé une grande partie des Épîtres de Saint Paul ». Parmi les membres de cette Société, — qui aurait pu déjà s'intituler la *Compagnie de Saint Jérôme,* — on distinguait M. Bernard Caduc, né à Bordeaux le 4 août 1791, entré au séminaire le 8 novembre 1808, au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en 1814, à la Solitude (noviciat de la Compagnie de Saint-Sulpice) en 1816, professeur de dogme au grand séminaire de Saint-Flour en 1817, rentré en 1820 à Paris.

le long de la chapelle, depuis la porte d'entrée jusqu'au vestibule qui précède la salle actuelle des exercices. et de ce vestibule à la porte de la cuisine.

où il est mort après une vie sanctifiée par de longues souffrances physiques et morales.

Le séminaire ne possédant pas encore de maison de campagne, on allait en promenade aux environs de Bordeaux, dans quelque endroit solitaire, assez souvent au *Petit-Bois*, situé sur la commune de Talence. On était conduit par le P. Garnier, qui exerçait aussi les fonctions de surveillant en *étude*. C'était un excellent *professeur de silence*, car il en avait en quelque sorte fait profession par son entrée dans l'ordre des Chartreux. Il y rentra dès que cela lui fut possible, c'est-à-dire après 1814 (1).

D'autres religieux rendirent également au séminaire d'utiles services. Quand, au mois de novembre 1807, l'Empereur, circonvenu par Fouché, ministre de la police, eut dissous et dispersé la Société des Pères de la Foi, plusieurs d'entre eux demandèrent à Mgr D'Aviau asile dans son diocèse. De leur nombre étaient les PP. Enfantin et Barat. Envoyés au séminaire, où leur arrivée fut saluée de tous comme une bénédiction, ils se prêtèrent volontiers à tout ce qu'on demanda d'eux, discours de retraite, exhortations, surveillance, enseignement. Le P. Barat professa quelque temps la philosophie, à la place de M. Bouny, dont la santé commençait dès lors à décliner. Les discours du P. Barat étaient aussi très goûtés du jeune auditoire. « Il nous donnait des sermons toujours attrayants, dit M. Rigagnon, malgré leur longueur, qui était quelquefois de plus d'une heure, et quoiqu'il ne fît aucun geste ni aucun mouvement. Il se contentait de regarder son

(1) C'est du moins ce qu'écrit M. Rigagnon ; mais le R. P. scribe du P. Général de la Grande-Chartreuse m'écrit à son tour qu'il n'a trouvé le nom de ce Père Garnier « ni dans l'obituaire ni dans aucun autre document ». Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'il n'a que le nom de commun avec D. Louis Garnier, bien connu des gourmets d'une certaine liqueur plus connue encore.

petit doigt, qui semblait lui inspirer ce qu'il avait à dire. Malgré cela, il était bien supérieur à un certain M. Lartigaut, prêtre du diocèse de Bayonne, qui nous donna une retraite composée de discours écrits en hémistiches souvent rimés, de sorte qu'on eût dit qu'il n'avait jamais parlé qu'en rime et en cadence. C'est lui qui nous disait un jour :

« Mes frères, écoutez les discours des Apôtres,
Du grand Saint Augustin, d'un bien grand nombre d'autres! » (1).

Écrivant à un de ses anciens compagnons d'apostolat dans les montagnes du Forez et du Vivarais, Mgr D'Aviau disait du P. Enfantin et de quelques autres de ses confrères : « J'aime l'éloquence démosthénique du P. Lambert, l'abondance cicéronienne du P. Thomas, la dissertation élevée du P. Gloriot, l'homélie du P. Desmarres; mais rien n'égale les *ô mon Dieu! ô Jésus! ô Marie!* et autres exclamations du P. Enfantin. Il n'y a pas jusqu'à ses *hélas!* qui ne soient enlevants; quand on les entend, on est ému jusqu'au fond de l'âme » (2). Né dans le diocèse de Valence le 24 août 1776, Barthélemi-Louis Enfantin avait, en effet, le tempérament physique et moral d'un missionnaire. Durant la mission donnée en 1806 à la paroisse Saint-André de Bordeaux, lui et les PP. Thomas et Gloriot attirèrent une foule immense autour de la chaire de la métropole. « Le P. Enfantin, dit le *Mémorial des curés de la paroisse Saint-André*, était d'une simplicité telle que longtemps on put croire que son nom véritable n'était qu'un sobriquet; mais on vit bien que Dieu aime à choisir ce qu'il y a de plus

(1) M. Rigagnon ajoute : « Le bon M. Chaminade vint aussi nous donner, mais un peu plus tard, un enseignement difficile à suivre, avec un langage et des mutations de voix incroyables, tellement que l'on ne pouvait s'empêcher de rire ».

(2) *Histoire de Mgr D'Aviau*, t. II, p. 530.

faible pour renverser ce qu'il y a de plus fort. Sans vrai talent, sans éloquence, mais apôtre saint et zélé, il opéra des prodiges ».

La vie calme et paisible du séminaire ne pouvait convenir à un homme de cette trempe. Aussi M[gr] D'Aviau voulut-il ouvrir un champ plus vaste à son zèle, en le chargeant d'évangéliser la paroisse de Castelnau en Médoc. Cette cure étant vacante en 1810 par la nomination de M. Rouquet à celle de Libourne, le P. Enfantin fut proposé pour remplir sa place, et, chose qui paraîtra surprenante, la nomination fut agréée du Gouvernement. Le P. Enfantin prit donc possession le 26 juillet 1810; mais il ne resta dans cette paroisse que quelques mois, ayant employé pour opérer des conversions un moyen trop... efficace. Un dimanche matin, à la messe, il annonça pour le soir, aux vêpres, un grand prédicateur. On accourut en foule. Quand l'église fut pleine, le P. Enfantin monta en chaire, et exhiba subitement aux regards des nombreux assistants le cadavre d'un homme qu'on devait enterrer le lendemain. A cette vue, le peuple s'écrie qu'on l'a indignement trompé; il entre en fureur, et il eût certainement fait un mauvais parti au P. Enfantin, s'il n'avait réussi à s'esquiver : depuis, on ne le revit plus... Il adressa pourtant à M[gr] D'Aviau sa démission de curé par un billet conçu en ces termes :

« Je soussigné déclare avec un profond respect à Monseigneur Charles-François D'Aviau Dubois de Sanzai, archevêque de Bordeaux, mon légitime prélat, que je me démets purement et simplement de la cure de Saint-Jacques de Castelnau dont je suis titulaire, pour que mondit seigneur en dispose comme il lui plaira. En foi de quoi, à Bordeaux, le 1[er] décembre 1810. — B.-L. ENFANTIN, *prêtre* » (1).

(1) Le successeur du P. Enfantin dans la cure de Castelnau fut M. Antoine-Jean-Baptiste Bonneau : il fut installé le 13 décembre 1810 par M. Pierre Drivet, curé de Saint-Martial.

Rentré dans son diocèse, l'abbé Enfantin se rendit utile en prêchant des missions et des retraites. En 1822, il voulut, comme il le disait dans une lettre à Mgr D'Aviau, « essayer du régime des pères jésuites »; mais il en résulta pour lui un tel surcroît d'infirmités, qu'il dut se retirer et « continuer à remplir son ministère isolé ». Après la mort du duc de Berry, il avait improvisé dans l'église Saint-Roch, à Paris, et ensuite publié l'*oraison funèbre* du prince (1). Il publia également sous divers titres et en différents volumes les *notes* qui lui avaient servi dans ses prédications. Ainsi vit-on paraître, en 1821, *Les Preuves de la Religion* (2), la *Dévotion à la Sainte-Vierge* (3), et L'*Orgueil* (4), auquel il ajouta en 1822 l'*Avarice* (5), et la *Luxure* (6) en 1823.

L'abbé Enfantin appelait Mgr D'Aviau son « père dans

(1) *Oraison funèbre de S. A. R. Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, improvisée par M. l'abbé Enfantin, missionnaire, dans l'église de Saint-Roch, à Paris;* Valence, in-8° de 58 pages.

(2) *Les Preuves de la Religion, ou Recueil des notes qui ont servi de bases aux différens sujets sur cette matière dans le cours des missions, retraites,* etc.; Valence, 1821, in-12.

(3) *Dévotion à la Sainte-Vierge, ou Recueil des notes qui ont servi de bases aux différens sujets traités sur cette matière dans le cours des missions, retraites,* etc., *par M. l'abbé B.-L. Enfantin, chef de Missions;* Valence, 1821, in-12 de VII-415 pages. — *Supplément de la* DÉVOTION A LA SAINTE-VIERGE : *Paraphrases de quelques-unes des prières que l'Église a consacrées à Marie, suivies d'un Recueil d'indulgences attachées aux différentes confréries établies en son honneur, et de la manière de recevoir dans chacune de ses confréries :* Valence, 1821, in-12 de II-128 pages.

(4) *Les sept péchés capitaux, ou Recueil des notes qui ont servi de bases aux différens sujets traités sur cette matière dans les missions; Livre premier,* L'ORGUEIL; Valence, 1821, in-12.

(5) *Les sept péchés capitaux..... Livre second,* L'AVARICE; Caen, 1822, in-12.

(6) *Les sept péchés capitaux..... Livre troisième,* LA LUXURE; Angers, 1823, in-12. — L'abbé Enfantin publia encore en 1828 des *Cantiques,* à Rouen, chez Mégard, in-12.

l'ordre sacerdotal », et il se disait son « pauvre enfant ». Il lui envoya donc ses trois ouvrages publiés en 1821, priant l'aimable prélat de lui en dire son sentiment. Une première fois, le 14 novembre 1821, Mgr D'Aviau répondit :

« Ils me doivent être précieux, cher et vénéré supérieur des Missions de Valence, les témoignages de vos charitables souvenirs auprès de Dieu ; et de mon côté, je ne saurois mettre en oubli celui qui travailloit déjà avec distinction et avec fruit en faveur de mes diocésains, quand il n'étoit encore que le *père Enfantin*, mais duquel, ce me semble, *on* disoit parfois, au sortir de l'église : « Non ; tel de ses *ô mon Dieu !* est préférable à des sermons entiers du P. Lambert ou de tout autre ».

» Maintenant, il s'agit d'œuvres imprimées du *missionnaire apostolique*... Observons d'abord que, selon ce qui m'étoit prescrit, j'ai parlé à la bonne sœur Julienne de souscriptions, d'envoi de malle, etc. Par diverses raisons, elle y répugne absolument. Resterait donc ce qui me concerne. Au premier coup d'œil, j'y ai moi-même trouvé des difficultés assez grandes, et j'en conviens. Ayant néanmoins à me tenir en garde contre certaines préventions, ainsi qu'à me défier du trop peu de lumières, hélas ! de plus en plus obscurcies par les infirmités du vieil âge, j'ai sagement appelé à mon secours... Or, je transmettrai, sans compliment ni autre préambule, la note que je reçois d'un vertueux et docte théologien. »

M. Carbon, alors supérieur du Grand Séminaire, était ce théologien docte et vertueux. On retrouve tout le fonds de sa critique dans une seconde lettre de Mgr D'Aviau à l'abbé Enfantin. Car celui-ci, — comme trop souvent les auteurs, hélas ! — ayant opposé au jugement du *vertueux théologien* le témoignage plus élogieux — ou plus complaisant — de « personnes fortes dans la foi », Mgr D'Aviau répliqua le 28 décembre 1821 :

« C'est de Caen que vous m'écrivez et vous y prêchez l'Avent, révérendissime apôtre. Cette réponse, bien que tardive, doit vous y trouver; car telles stations n'ont point coutume de se terminer auparavant les Rois. Mais remplissant celle-ci en Basse-Normandie, comment datez-vous de *Paris le 4 décembre?* C'est peut-être simple erreur de chiffres. Maintenant, j'ajoute : Celui qui, épuisé par de longs et opiniâtres travaux, s'est vu contraint d'abdiquer la chaire évangélique, ne s'en montre pas moins prédicateur stationnaire : autre énigme pour moi; et de cette énigme, où en chercher ailleurs le mot que dans un effort, un excès de zèle?

» J'ai osé, je le confesse, attribuer à tel de ces pieux excès, mais d'entre ceux dont les résultats offrent peu d'utilité, la rédaction et publication de certains volumes qu'on me faisoit l'honneur de soumettre à ma révision, afin de les répandre davantage. Ai-je à changer d'avis à cet égard et de conduite, comme le sembleroit prescrire ce qui m'est cité? Je cours, hélas! grand risque de mourir dans l'impénitence. Ce que j'entends de différentes bouches autour de moi, par exemple sur le style tantôt peu simple et peu naturel, tantôt trop négligé, sur des expressions manquant de la noblesse exigée par le sujet, sur ce qu'il ne se trouve ni ordre, ni plan dans tel ouvrage, sur des exemples mal choisis ou peu assurés, sur la fréquence des miracles et desquels plusieurs ne sont vrais miracles, etc., etc.; oui, tout cela, que je ne trouve moyen de réfuter, contribue à m'endurcir; endurcissement, au reste, d'autant plus incurable qu'il vient en grande partie de mon attachement, de mon estime, de ma vénération pour le cher auteur. En donnant à l'imprimeur nombre d'articles que je présume n'avoir pas été prononcés à la tribune sainte, puis assemblant diverses choses en soi plus ou moins bonnes à la vérité, mais dont le rapprochement, dont l'union répugne, il

a, pour ainsi dire, compromis la brillante réputation du missionnaire apostolique.

» J'ignore si la bonne sœur Julienne, qui m'a communiqué sa lettre reçue aussi de Caen, s'est excusée de son côté; mais il sera moins désagréable à elle et à moi de refuser des souscriptions, puisqu'en tels endroits, par exemple à Fécamp, elles surabondent... Demeurons-en là. — J'espère de mon fils selon le sacerdoce qu'il pardonnera ce qui l'auroit pu contrarier de ma part, qu'il continuera ses ferventes prières pour moi et les miens, qu'enfin il ne cessera point de me regarder comme son très humble et très dévoué serviteur » (1).

Voilà avec qu'elle aimable finesse Mgr D'Aviau châtiait un auteur dont il admirait le zèle et chérissait la personne : c'est ainsi que, chez l'éminent archevêque, le critique perspicace et courageux s'alliait au père affectueux et délicat.

CHAPITRE SEPTIÈME

LE PETIT SÉMINAIRE DE BORDEAUX SOUS LA DIRECTION DES PRÊTRES DU DIOCÈSE (1810-1814)

Correspondance entre Mgr D'Aviau et le ministre Fontanes touchant l'établissement à Bordeaux d'une école secondaire ecclésiastique, l'assistance des élèves aux classes du lycée, et la rétribution du vingtième. — L'archevêque cherche un supérieur pour la nouvelle maison : il fait sonder M. Pélicié et nomme enfin M. Mélac. — Circulaire du prélat aux curés du diocèse leur annonçant l'ouverture et donnant communication des règlements de l'école secondaire ecclésiastique. — Autre règlement supplémentaire. — Comment le Grand et le Petit Séminaires se partagent l'ancien couvent des Capucins. — M. Antoine-Alexis Auber et sa succession. — Belle conduite de Mgr D'Aviau dans le concile de 1811 : dispositions malveillantes de l'Empereur à son endroit. — Per-

(1) Archives de l'Archevêché; *Correspondance de Mgr D'Aviau.*

sonnel du Petit Séminaire en décembre 1811. — M. François Losse succède à M. Mélac : son caractère. — Règlement donné par Mgr D'Aviau aux professeurs de l'école secondaire ecclésiastique. — M. Des Garets, de la Compagnie de Saint-Sulpice. — M. Timothée Lacombe : il publie le Via crucis : *ce qu'il fait pour le Petit Séminaire de Bordeaux. — État de cette maison en 1814.*

C'est au mois de novembre 1810 que le Petit Séminaire de Bordeaux forma, sous un directeur ou supérieur particulier, une communauté distincte du Grand Séminaire, avec lequel il avait été jusque-là mêlé et confondu. Depuis un an, Mgr D'Aviau préparait cette importante mesure. Conformément aux décrets impériaux touchant les maisons d'éducation cléricale, il avait communiqué son dessein au Ministre de l'instruction publique, Grand-Maître de l'Université. En même temps, il traitait de deux points par lesquels, suivant l'expression de M. Taine, Napoléon « perçait des jours laïques dans la clôture cléricale »; c'étaient l'assistance de leurs élèves aux classes du lycée, et la rétribution du vingtième comme honoraire des professeurs.

« Persuadé » — Mgr D'Aviau était toujours poli — « persuadé de l'influence heureuse que le Grand-Maître exercera sur l'Instruction publique », le pieux archevêque s'est décidé « à faire partager aux jeunes élèves » de son séminaire « les bienfaits du genre d'instruction qui se donne au lycée de la ville (1). Les inspecteurs

(1) Quoique « dépourvu de professeurs depuis les hautes classes jusqu'aux infimes », ainsi qu'il l'écrivait à M. Cartal le 30 septembre 1809, Mgr D'Aviau ne prit cependant cette grave résolution qu'après avoir consulté son Conseil. Le 1er septembre 1809, il fut décidé que, dans le cas où l'Université serait organisée à la rentrée des classes, les élèves du séminaire seraient conduits au lycée pour y suivre le cours des études ; et qu'il en serait de même si l'Académie n'était pas encore établie, le séminaire manquant de professeurs ; mais on demanderait pour eux au Grand-Maître l'exemption de la rétribution payée par les externes. — On arrêta encore que les *répétiteurs* pour le séminaire

généraux de l'Université ont, dans le cours de leur visite à Bordeaux, témoigné combien la présence des jeunes séminaristes pourroit devenir utile au lycée en relevant la confiance des familles. » Néanmoins, avant de réaliser son dessein, l'archevêque de Bordeaux juge nécessaire de soumettre au Grand-Maître deux observations.

D'abord, en vertu de l'article 25 du décret porté le 17 septembre 1808, et relatif à l'organisation des lycées, l'externe qui veut profiter des leçons données aux élèves du lycée est tenu à une rétribution du vingtième — ou 5 pour 100 — du prix de la pension payée par chaque élève, en sorte que si la pension de l'interne était, par exemple, de 1,000 fr., l'externe devait en payer 50. « Si cet arrêté demeure applicable aux élèves de mon séminaire, disait le prélat, c'est une dépense bien onéreuse pour cette maison. »

« De plus, ajoute-t-il, je ne dois pas vous taire que les circonstances dans lesquelles les lycées ont été organisés n'ont pas permis de s'occuper assez de régler la police de l'intérieur des classes, et que les règlements actuels ne suffisent pas à rassurer l'évêque qui veut envoyer à ces écoles les élèves appelés à l'état ecclésiastique. Dans les anciens collèges, les habitudes d'une religion dominante et la profession même des instituteurs, attachés la plupart à des corporations ecclésiastiques séculières ou régulières, portoient avec elles des garanties naturelles. A présent, quel moyen

seraient pris parmi les élèves de théologie, et qu'on reconnaîtrait leurs services en leur accordant un rabais sur la pension ; et pour ne pas causer au séminaire une dépense inutile, il fut dit qu'on n'y admettrait que ceux sur lesquels on pourrait fonder de bonnes espérances, et qu'on excluerait ceux qui seraient d'un âge trop avancé et n'auraient que les premiers principes de la langue latine. — Au mois de septembre 1810, on décida même que, « l'école secondaire ecclésiastique de Bordeaux ne pouvant se soutenir que par les pensions des élèves, il ne serait plus accordé aucune place gratuite ».

de mettre les jeunes clercs d'un séminaire à l'abri des scandales que peut rencontrer leur innocence, soit de la part de professeurs plus ou moins imprudents dans leurs discours, soit de la part de condisciples peu contenus par la surveillance de pareils maîtres ? »

Arrivant enfin à la question de son Petit Séminaire, Mgr D'Aviau s'exprime ainsi : « Par un décret subséquent, il est permis aux évêques d'établir des écoles secondaires pour favoriser la vocation des enfants à l'état ecclésiastique. Le local de mon séminaire diocésain m'a paru dès ce moment même offrir des ressources pour y commencer au moins cet établissement si nécessaire. J'ose espérer de votre Excellence qu'elle voudra bien m'éclairer par une instruction précise, tant sur les formalités à employer pour solliciter auprès d'elle l'établissement de cette école secondaire que sur le mode de présentation du directeur de cette école, dont je me propose aussi d'envoyer les élèves prendre les leçons au lycée. »

Le ministre Fontanes répondit à l'archevêque de Bordeaux le 14 octobre 1809 :

« Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 11 de ce mois, vous témoignez le désir que les élèves de votre séminaire diocésain et ceux de l'école secondaire ecclésiastique que vous vous proposez d'établir soient admis sans rétribution à suivre les cours du lycée. Je regrette, Monseigneur, de ne pouvoir faire ce que vous désirez ; la rétribution des externes forme en partie le traitement des professeurs, et je ne puis accorder de préférence à cet égard aux élèves ecclésiastiques sans porter atteinte à la justice et aux intérêts du lycée. — Loin de voir aucun inconvénient à craindre pour les jeunes séminaristes dans leurs rapports avec les élèves du lycée, vous devez, Monseigneur, attendre pour ceux-ci les plus heureux effets de cette réunion et du bon exemple qui leur sera donné par les élèves du séminaire. — Lorsque vous aurez désigné le local destiné à l'établissement que vous avez le projet de former, vous voudrez bien me présenter le sujet sur lequel vous aurez jeté les yeux pour le diriger. Il ne pourra manquer d'avoir mon approbation, lorsqu'il aura obtenu votre suffrage. Croyez, Monseigneur, que je suis disposé à seconder de tout mon

pouvoir votre sollicitude pour le progrès des études ecclésiastiques, et que je me prêterai avec empressement à tout ce qui pourra tendre à ce but. Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage de ma profonde vénération. (Signé) FONTANES. — *P. S.* Vous savez, Monseigneur, que tous ceux des élèves de votre séminaire que vous me présenterez comme indigents seront exempts de la rétribution. »

Ainsi parlait le Ministre de l'instruction publique. Les élèves de l'école secondaire ecclésiastique de Bordeaux suivirent donc les cours du lycée, jusqu'à ce que cette prescription eût été abrogée par Louis XVIII, le 5 octobre 1814 (1); mais il y eut dans l'école des professeurs chargés de répéter les leçons du lycée. Or, veut-on savoir quels furent « les heureux effets de cette réunion ? » Au bas d'une liste de trente rhétoriciens et humanistes allant en classe au lycée de Bordeaux, le supérieur du petit séminaire ajoutait, le 30 janvier 1811, la note suivante : « En général, tous ceux qui vont au lycée sont un peu plus dissipés qu'ils ne l'étaient au commencement de l'année. On remarque chez eux moins de souplesse et de docilité, ainsi que certaines tournures et manières peu convenables chez des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Ceux qui prennent leurs leçons dans la maison sont en général plus soumis et plus réguliers ».

Il était aussi statué par un décret impérial concernant les séminaires, daté du Palais des Tuileries le 9 avril 1809 : — « Art. 4. Le Grand-Maître de notre Université impériale et son conseil accorderont un intérêt spécial aux écoles secondaires que les évêques voudront établir pour être consacrées plus spécialement aux élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique. — Art. 5. La *permission de porter l'habit ecclésiastique pourra être accordée* aux élèves desdites écoles dont les règlemens seront approuvés par le Grand-Maître et

(1) « Les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques seront dispensés de fréquenter les leçons des lycées et des collèges ».

le Conseil de l'Université, toutes les fois qu'ils ne contiendront rien de contraire aux principes généraux de l'institution. » En conséquence de ce décret, le Ministre des cultes — afin de pouvoir accorder aux séminaristes « la permission de porter l'habit ecclésiastique »! — invita, le 24 du même mois d'avril 1809, les évêques de France à lui faire parvenir les règlements destinés à leurs petits séminaires. Mgr D'Aviau ayant, pour diverses raisons, différé de répondre, M. Bigot de Préameneu lui rappela sa circulaire du 24 avril par une lettre datée du 1er juillet 1809. L'archevêque de Bordeaux envoya donc, au mois de septembre suivant, le règlement qu'on lira plus loin, et qui devait être observé pareillement dans l'école secondaire ecclésiastique établie dès lors à Bazas.

Ce règlement ayant été approuvé par le Conseil de l'Université, le Grand-Maître en autorisa l'exécution, « à charge par le chef de l'école de prendre du Grand-Maître le diplôme de bachelier ès lettres, conformément aux décrets impériaux des 17 mars et 17 septembre 1808 ». L'autorisation, signée *Fontanes*, fut donnée, « au chef-lieu de l'Université, le 19 décembre 1809 ». Déjà, le 30 novembre précédent, Fontanes avait prévenu Mgr D'Aviau que « MM. Joseph Momus et Guillaume Guyon, destinés » par le prélat « pour diriger ces établissements, recevraient incessamment leur diplôme de bachelier ».

M. Momus devait être placé à la tête de l'école secondaire de Bazas, tandis que M. Guyon gouvernerait celle de Bordeaux; mais celui-ci déclina le fardeau qu'on voulait lui imposer, « parce que, disait-il humblement dans la suite, je craignais de montrer la corde » (1). Mgr D'Aviau dut donc chercher ailleurs.

(1) Guillaume Guyon, fils de François Guyon, notaire royal, et de Marie Terrasson, naquit sur la paroisse Saint-Romain de Cessac, en Bazadais, le 15 juin 1765, et fut baptisé le jour suivant. Durant la Révolution, il émigra en Portugal. Il fut nommé curé de la paroisse

A Tartas, chef-lieu de canton du département des Landes, alors du diocèse de Bayonne, — celui d'Aire n'ayant été rétabli qu'en 1823, — il existait alors un digne curé, M. Jean-Marie Pélicié, qui avait fait de sa maison presbytérale une sorte de séminaire, et préparait aux ordres quelques jeunes gens par l'enseignement même de la théologie. Né le 10 octobre 1759, au Houga, commune du canton de Nogaro, au diocèse d'Auch, il avait fait ses études dans l'ancienne Université de Toulouse, et à la fin de sa troisième année de philosophie, il avait soutenu en public une thèse générale sur cette matière. Il fréquenta ensuite l'Université de Bordeaux, se fit recevoir bachelier en théologie et remporta le premier prix dans un concours théologique institué par Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Rappelé à Auch par son évêque, M. Pélicié fit des conférences de philosophie dans le séminaire de cette ville; de là, il fut envoyé au sé-

Notre-Dame de Gensac le 6 juillet 1803, mais il n'en prit possession que le 19 août 1804. Le 1er octobre 1815, Mgr D'Aviau le présenta au Gouvernement pour la cure de Castelnau-en-Médoc. Écrivant à ce sujet au Préfet de la Gironde le 12 novembre suivant, le *sous-préfet* de l'arrondissement de Bordeaux disait de M. Guyon : « C'est un ecclésiastique de premier mérite, que Mgr l'Archevêque a désiré à plusieurs reprises d'employer dans les fonctions qui exigent le plus de talent et d'instruction, *à la tête du séminaire,* par exemple. Mais M. Guyon tenait beaucoup à ses ouailles et n'aurait jamais quitté la cure de Gensac, où il est chéri tant des catholiques que des protestants, qui y sont très nombreux, si ses besoins, auxquels il était trop médiocrement pourvu, et sa santé surtout, à laquelle un air trop vif est contraire, ne lui eussent fait une loi de déférer au vœu de son supérieur en acceptant la cure de Castelnau-en-Médoc, à laquelle un traitement fixe est attaché, et où peut-être il jouira d'une température plus favorable à sa constitution. » En l'envoyant à Castelnau, Mgr D'Aviau lui dit : « Je vous donne, non pas des protestants à convertir, mais de mauvais chrétiens à ramener ». C'est à quoi M. Guyon s'employa avec zèle depuis le jour où il fut installé, 25 novembre 1815, jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 1er janvier 1852. Il avait alors 86 ans.

minaire de Dax, où il enseigna la théologie l'espace de quatre ans.

Pendant qu'il étudiait à Bordeaux, il avait éprouvé les heureux effets du zèle de M. Lacroix et s'était lié d'amitié avec M. Filhol, devenu en 1809 secrétaire de l'Archevêché, à la place de M. Delort. Selon toute apparence, M. Filhol parla de M. Pélicié à Mgr D'Aviau comme d'un homme capable de gouverner son petit séminaire, et le saint prélat chargea son secrétaire de sonder sur ce point les dispositions de son ami. La réponse de celui-ci est du 28 décembre 1809. Avant d'accepter la place qui lui est offerte, il veut connaître les obligations qu'elle impose, l'organisation de cette école ecclésiastique et le rôle qu'il doit y remplir, parce qu'il ne veut ni s'exposer à des regrets ni en donner à l'archevêque de Bordeaux. Au reste, si, pour occuper cette place, il faut une permission de l'évêque de Bayonne, il est inutile d'en parler, car jamais ce prélat ne donnera son agrément.

Et en effet, il ne le donna pas; et M. Pélicié demeura curé de Tartas jusqu'en 1820, année où mourut Mgr Jean-Jacques Loyson. Mais peu de temps après, le 26 mars 1820, il fut présenté en première ligne par Mgr D'Aviau pour remplacer M. Moutardier à la Faculté de Bordeaux, puis, au mois d'avril suivant, agréé par le Grand-Maître de l'Université. Ce ne fut pas sans quelque peine, ni sans avoir éloquemment plaidé pour son diocèse, que Mgr d'Astros, successeur de Mgr Loyson, vit s'éloigner un prêtre attaché depuis trente ans au diocèse de Bayonne, et que le prélat pensait alors à nommer supérieur du séminaire de sa ville épiscopale. M. Pélicié vint donc enseigner la théologie dogmatique à Bordeaux, mais sa santé l'obligea, au mois de septembre 1824, de demander un suppléant, et il mourut deux ou trois ans après, probablement hors du diocèse de Bordeaux.

Déçu dans l'espoir qu'il avait un moment nourri de

mettre M. Pélicié à la tête de son petit séminaire, Mgr D'Aviau se résolut à y placer M. Mélac, malgré ses fréquentes indispositions et sa faible santé. Jean-Guillaume Mélac naquit dans le diocèse de Rodez au mois de juillet 1762. Avant la Révolution française, il était aumônier de l'Hôpital, à Bordeaux. Il resta dans cette ville durant cette époque néfaste, et courut les plus grands dangers sans que son zèle en fût ralenti. « On le disait bien capable », écrit M. Gachet, et on avait raison. « Très bon sujet, selon les *Notes sur le clergé de Bordeaux en communion avec l'archevêque* (juillet 1802), plein de zèle et de piété, travaillant et étudiant beaucoup. Les instructions qu'il fait sont très solides sans être brillantes. Il possède bien sa morale. Nous ne pouvons trop appuyer sur les grands services qu'il a rendus à l'Hôpital. » Il n'en rendait pas de moindres aux Ursulines dont il était aumônier, lorsque, en 1810, Mgr D'Aviau, avec l'agrément du Grand-Maître de l'Université, le nomma supérieur du petit séminaire de Bordeaux.

Quand tout eut été ainsi préparé et disposé, Mgr D'Aviau annonça ses résolutions par une circulaire adressée à « Messieurs les Curés et desservants de » son « diocèse ».

« Messieurs, disait le prélat, en arrivant dans ce diocèse, l'un des plus pressans objets de ma sollicitude pastorale a dû être de rétablir sur ses vraies bases l'enseignement ecclésiastique, entièrement désorganisé par l'effet des temps malheureux qui venaient de se passer. La munificence du Gouvernement ayant mis à ma disposition un local propre à remplir ce but intéressant, je me suis empressé d'y accueillir tous les jeunes gens et les enfans qui ont paru donner quelque espérance, et j'ai pourvu, autant que les circonstances l'ont permis, au moyen de procurer leur avancement dans les études; mais à mesure que les élèves ont fait des progrès et se sont mis à même d'acquérir les connaissances qui les devaient disposer plus prochainement au sacerdoce, un état de choses qui comprenait, dans le même local et sous les mêmes règles, des élèves déjà fixés dans leur vocation et des enfans qui ne pouvaient l'être encore, a cessé de convenir à nos besoins; il

en a résulté l'indispensable nécessité de former, en des lieux séparés, divers établissemens où l'on pût adopter une marche analogue à la portée des diverses classes. Nous avons espéré y parvenir en réservant une partie du local de Bordeaux pour le séminaire proprement dit, et en érigeant pour les premières études des écoles secondaires, soit dans l'autre partie de ce même local, soit à Bazas, où nous avons acquis l'ancien séminaire. Ces établissemens, organisés d'après les sages règlemens de l'Université et les vues particulières que nous nous sommes proposées, pourront recevoir pour l'année prochaine les élèves qui s'y présenteront ; et le Règlement ci-joint fixera suffisamment sur les moyens d'éducation qu'on doit y employer. Favorisés de la protection spéciale du Gouvernement, encouragés et soutenus par les dispositions bienfaisantes de S. Exc. le Grand-Maître de l'Université, quels succès ne nous font-ils pas espérer ; et combien, avec des avantages aussi précieux, nous aimerons à y exercer la surveillance immédiate qui nous est réservée !

» En vous informant, Messieurs, de ces nouvelles dispositions, je vous prie de vouloir bien en faire part aux pères de famille de vos paroisses ; ils y verront sans doute tout ce qu'on peut souhaiter pour une éducation solide et chrétienne, quelles que soient les fonctions que leurs enfans seraient appelés dans la suite à remplir dans la société ; mais surtout une préparation éloignée aux vertus de notre saint état, si la Providence daigne les y destiner.

» J'ai l'honneur de vous saluer, Messieurs, avec un dévouement entier et bien sincère.

» A Bordeaux, le 22 août 1810. — † Ch.-Fr., Archevêque de Bordeaux. »

Règlement pour les Écoles secondaires Ecclésiastiques établies à Bazas et dans l'enceinte du Séminaire diocésain de Bordeaux ; soumis à l'approbation de Son Excellence le Grand-Maître de l'Université impériale.

Article premier. — *Directeur et Professeurs.*

1° Il y a un Directeur prêtre dont le choix, fait par M. l'Archevêque, est soumis à l'approbation de Son Exc. le Grand-Maître de l'Université.

2° Un professeur pour chaque classe, si le nombre des élèves est suffisant.

3° Deux maîtres d'études.

ART. II. — *Enseignement et exercices relatifs à la religion.*

1° L'instruction religieuse se fera le dimanche et le jeudi ; elle sera plus fréquente lors de la préparation à la première communion.

2° Les exercices pour la sanctification des dimanches et fêtes chômées se feront dans la chapelle de la maison.

3° Les prières du matin et du soir seront communes.

4° Tous les exercices d'étude s'ouvriront par la prière *Veni Sancte Spiritus,* et se termineront par le *Sub tuum præsidium.*

5° Il y aura un quart d'heure de lecture de piété avant dîner.

6° On assistera sur semaine à la messe au moins tous les jeudis.

7° On se confessera dans le cours ordinaire tous les mois.

ART. III. — *Enseignement des lettres.*

1° On enseignera dans la maison la latinité, les humanités et la rhétorique.

2° A mesure que les élèves avanceront dans ces connaissances, on leur fera suivre des cours d'histoire sacrée et profane, de géographie, de mythologie et de mathématiques élémentaires.

3° On se servira, pour livres classiques, de ceux adoptés par S. Exc. le Grand-Maître de l'Université.

4° Il sera nécessaire qu'on sache lire et écrire pour être admis dans la maison.

5° Les classes ouvriront et fermeront aux époques qui auront été déterminées pour le Lycée de Bordeaux, par M. le Recteur et son conseil.

ART. IV. — *Ordre d'étude et classes.*

1° Il y aura deux heures de classe le matin et autant le soir.

2° Le reste du temps se passera en salle d'étude, sauf celui réservé pour les autres exercices particuliers.

3° Aux jours de congé, il y aura une heure d'étude le matin et autant le soir en remplacement des classes.

4° La salle d'étude sera toujours présidée par l'un des maîtres d'étude.

ART. V. — *Surveillance et discipline.*

1° Nul élève ne sortira de la maison sans la permission du Directeur ou de celui qui, en son absence, le remplacera.

2° Nul élève ne s'absentera d'aucun exercice sans la permission de celui qui est chargé de présider l'exercice, lequel sera tenu d'en rendre compte au Directeur.

3° Les élèves seront suivis et présidés dans tous les exercices.

4° Soit de nuit, soit de jour, on se tiendra toujours à portée de surveiller les élèves; on prendra toutes sortes de précautions pour qu'ils ne soient jamais livrés à eux-mêmes ni seuls avec des domestiques ou des étrangers qu'on ne connaîtrait pas pour mériter toute confiance; on prendra également un grand soin pour que les sorties des élèves ne les exposent à rien qui puisse leur être préjudiciable.

Art. IV. — *Repos et récréation.*

1° On vaquera les jours de dimanche et fêtes chômées, les jeudis et autres jours désignés par le règlement de l'Université impériale.

2° Il y aura une heure de récréation après dîner et autant le soir après souper.

3° Promenade tous les jeudis.

Art. VII. — *Santé et propreté des élèves.*

1° On portera la plus grande attention sur la santé des élèves. Le Directeur veillera à ce que les alimens qui leur seront servis soient sains et suffisans.

2° Si quelqu'un des élèves tombe malade, on en préviendra ses parens afin qu'ils le retirent chez eux, s'ils sont du lieu; sinon, on le mettra à l'infirmerie, où il sera soigné aux frais des parens, qu'on aura soin d'avertir.

3° Il y aura une personne de confiance chargée de surveiller la propreté et la tenue des habits des élèves.

Art. VIII. — *Encouragemens.*

Les élèves qui se distingueront soit par leur sagesse, soit par leurs progrès dans les études, seront encouragés et récompensés soit par des marques de distinction dans le cours de l'année, soit par des prix qui leur seront distribués à la fin de l'année.

Art. IX. — *Demi-pensionnaires et externes.*

1° Des demi-pensionnaires et externes pourront être reçus dans la maison par le Directeur, auquel seul toutes les demandes des parens, comme pour les pensionnaires, devront être adressées.

2° Les exercices religieux qui se feront dans la chapelle seront communs aux demi-pensionnaires et aux externes.

Art. X. — *Prix des pensions pour l'année scolastique.*

1° Le prix de la pension pour l'année scolastique sera de cinq cents francs.

2° Les élèves dont le linge sera blanchi, les habits raccommodés aux frais de la maison, et à qui on fournira le papier, l'encre et les plumes, payeront soixante francs en sus de la pension.

3° Le prix de la demi-pension sera de trois cents francs.

4° On payera trimestre par trimestre et d'avance.

5° Les externes payeront soixante-douze francs pour l'année.

Art. XI. — *Rapports à entretenir par le Directeur avec S. Exc. le Grand-Maître de l'Université, M. le Recteur et M. l'Archevêque.*

1° Le Directeur sera scrupuleusement exact à entretenir les relations qui lui sont prescrites, soit avec S. Exc. le Grand-Maître de l'Université, soit avec M. le Recteur.

2° Le Directeur rendra compte tous les deux mois à M. l'Archevêque de l'état de la maison, relativement aux progrès de chaque élève nominativement, sous les rapports de la sagesse et des progrès dans les sciences; et tous les six mois, pour le temporel.

Le présent Règlement sera présenté incessamment à l'approbation de S. Exc. le Grand-Maître de l'Université impériale.

Arrêté à Bordeaux, le 14 novembre 1809.

Signé † Ch.-Fr., Archevêque de Bordeaux.

Le grand séminaire et l'école secondaire ecclésiastique de Bordeaux devaient donc se partager l'ancien couvent des Capucins, dont les bâtiments, — on ne saurait trop le redire, — n'avaient alors qu'un seul étage. Plusieurs pièces, par conséquent, l'église, le réfectoire, la cuisine, devaient être et furent, en effet, communs aux deux établissements. De là aussi ce *Règlement supplémentaire pour le* (grand) *séminaire et l'école secondaire ecclésiastique de Bordeaux :*

« Art. 1er. — Les deux établissements formés dans le local du séminaire de Bordeaux ont chacun leur régime. Ils sont tous les deux sous la dépendance immédiate de Mgr l'Archevêque, et rien ne peut y être fait que sous sa direction et son autorité.

» Art. 2. — En attendant que les circonstances permettent de prendre des dispositions qui les isolent entièrement l'un de l'autre, toutes les ressources pour le temporel seront communes aux deux établissements.

» En conséquence, il y aura : 1° une caisse commune déposée à

l'Archevêché entre les mains et sous la sauvegarde de Mgr l'Archevêque; 2° un magasin établi dans le local du séminaire.

» Dans la *caisse* seront versés les fonds actuellement dans les mains du syndic du séminaire, le prix des pensions des deux établissements, des bourses et demi-bourses, les sommes accordées par le Gouvernement et le Conseil général, les legs, les aumônes pour le séminaire, le produit accordé par Mgr l'Archevêque sur les dispenses et concessoires des chapelles, et généralement tous les secours pécuniaires quelconques qui intéressent le séminaire, soit qu'ils soient adressés directement à MM. les Directeurs des deux établissements, soit qu'ils parviennent à l'Archevêché.

» Dans le *magasin* seront déposés les effets comestibles, vin et autres objets quelconques qui seroient donnés au séminaire, ou pour suppléer les pensions, ou pour don purement gratuit.

» A l'égard de la *caisse*, il y sera joint : 1° un registre de recette dans lequel seront inscrites les sommes qui y entreront avec la date de la réception et mention de leur origine ; 2° un registre de dépense, qui mentionnera les versements partiels de ladite caisse dans les mains du syndic du séminaire avec la date desdits versements.

» A l'égard du *magasin*, il y aura : 1° un double registre de recette, lequel mentionnera les objets reçus ainsi que leur quantité et la date de la réception ; l'un sera déposé entre les mains de Mgr l'Archevêque, et l'autre restera dans les mains du syndic ; 2° un double registre de dépense, qui détaillera l'emploi desdits objets ; l'un restera dans les mains du syndic, et l'autre sera pour l'Archevêché.

» Indépendamment des registres qui concernent le magasin, le syndic tiendra un double registre, dont l'un de recette, qui contiendra les versements avec leur date faits par la caisse de l'Archevêché; l'autre de dépense desdits versements.

» A dater du commencement de l'année, tous les registres susdits seront ouverts ; ceux qui doivent être fournis à l'Archevêché le seront tous les six mois ; les comptes seront rendus aux mêmes époques par le syndic, après avoir été souscrits par MM. les Directeurs des deux établissements, qui pourront y joindre leurs observations par écrit, s'il y a lieu, et ils seront vérifiés et arrêtés par Mgr l'Archevêque, ou telle autre personne qu'il aurait commise à cet effet.

» Art. 3. — 1° Le *syndic* sera commun aux deux établissements.

» 2° Il est chargé de pourvoir à tous les besoins de la vie alimentaire pour les deux établissements.

» 3° Pour ce qui concerne les besoins personnels et les petites ai-

sances de MM. les Directeurs, il se conformera à leurs intentions, ainsi que pour pareils besoins des professeurs, des élèves et des employés au service de la maison.

» 4° Le syndic acquittera, moyennant quittances, les honoraires de MM. les Directeurs et Professeurs, les gages de tous les employés et généralement tout ce qui sera dû par la maison pour fournitures, dépenses et ouvrages quelconques.

» 5° Il proposera, après s'être concerté avec MM. les Directeurs, ses vues à Mgr l'Archevêque sur le nombre des domestiques ou autres employés nécessaires aux deux établissements, ainsi que sur les gages, et arrêtera ses dispositions à cet égard d'après l'autorisation de Sa Grandeur.

» 6° Il fera exécuter les intentions de MM. les Directeurs relativement au soin des malades.

» 7° Il surveillera les travaux et le service relatifs aux besoins des élèves, la tenue et la propreté des deux établissements, le tout conformément aux règlements généraux et aux intentions de MM. les Directeurs.

» 8° Lorsque l'un des directeurs croira qu'il y auroit quelque changement à faire dans le régime alimentaire ou dans tout autre objet, il en réfèrera à Mgr l'Archevêque, qui statuera ce qui conviendra (1).

» Art. 4. — 1° Il ne pourra être fait dans aucun des deux établissements aucune dépense extraordinaire que de l'autorisation de Mgr l'Archevêque.

» 2° On ne recevra aucun élève dans les deux établissements à titre gratuit, en tout ou en partie, que du consentement exprès de Mgr l'Archevêque; toutes les demandes en ce genre, adressées à MM. les Directeurs, seront soumises par eux à Sa Grandeur, qui statuera ce qui conviendra.

» 3° On ne renverra aucun élève des deux établissements qu'après l'acquiescement de Mgr l'Archevêque.

» 4° Mgr l'Archevêque sera consulté sur les punitions à infliger pour les fautes graves.

» Art. 5. — 1° Le réfectoire du *séminaire* sera *provisoirement* commun aux deux établissements. Les élèves du *séminaire* y occu-

(1) En 1820, Mgr D'Aviau compléta ces règlements touchant la gestion du temporel par une ordonnance qui établissait et organisait un bureau d'administration des revenus du Grand Séminaire. M. Durieu, prêtre de Saint-Sulpice, l'a imprimée en entier dans son *Traité d'administration temporelle des Grands et des Petits Séminaires* (Paris et Lyon, 1890, in-8°, p. 55-58).

peront la place des deux côtés en entrant, jusqu'à la chaire. Les élèves de l'*École secondaire* occuperont l'autre partie. Les directeurs et professeurs se placeront à la tête de leurs élèves respectifs.

» 2° Le régime alimentaire sera absolument le même pour les deux établissements. Il consistera, pour le déjeuner et le goûter, en un morceau de pain et un verre d'eau et de vin ; pour le dîner, en deux plats, non compris le potage, avec dessert de fromage ou fruit ; et pour le souper, en un plat qui sera plus fort les jours de promenade, avec salade ou fruit.

» 3° Les élèves du *séminaire* se serviront entre eux, ainsi que c'est l'usage, et les élèves de l'*École secondaire* seront servis par des domestiques.

» 4° Les élèves de l'*École secondaire* n'entreront dans le réfectoire ou n'en sortiront qu'après ceux du *séminaire*. Ils n'arriveront qu'au moment du repas, et se retireront sur-le-champ, après le repas, dans leur maison.

» Art. 6. — 1° Tous les dimanches et fêtes chômées, à huit heures du matin, il sera célébré au maître-autel une messe basse pour les élèves de l'*École secondaire*. Cette messe sera à la charge du Directeur de ladite école. Pour cet exercice seulement, les élèves se placeront dans le chœur, dans l'ordre indiqué par ledit Directeur.

» 2° L'un des bas-côtés, au choix du Directeur de l'*École secondaire*, sera réservé et disposé pour les élèves, pour les vêpres ou autre office auquel ils devront assister sous la surveillance des préfets. On dira à l'autel du même bas-côté, et à la même heure, la messe les jours ouvriers.

» 3° Le Directeur de l'*École secondaire*, quand il assistera à l'Office, occupera la première place à gauche dans le chœur. Ses collaborateurs se placeront à droite ou à gauche, immédiatement après le syndic et autres prêtres employés dans le séminaire.

» 4° Les instructions religieuses, pour l'*École secondaire*, se feront dans l'intérieur de la maison.

» 5° Le Directeur de l'*École secondaire* sera chanoine honoraire et en portera le costume dans les cérémonies religieuses du séminaire.

» Art. 7. — Indépendamment de ce qu'on sera logé, nourri, éclairé, blanchi et chauffé dans les deux établissements, les *Directeurs* auront un traitement de 1,000 fr., le *syndic* et les *préfets d'études* de 800 fr., et chaque *professeur* de 600 fr. au plus, et de 400 fr. au moins, selon ce qui aura été réglé par Mgr l'Archevêque d'après la demande des Directeurs.

» Art. 8. — Le Directeur du *séminaire* remettra tous les trois mois à Mgr l'Archevêque un état signé et daté des progrès de ses élèves dans la piété et dans la science. Ledit état fera mention de l'âge de chaque élève, du tems depuis lequel il est au séminaire, et s'il y est à titre gratuit ou non.

» Le présent règlement sera déposé dans les archives du secrétariat ; copie en sera délivrée à chacun des Directeurs des deux établissements de Bordeaux.

» Fait à Bordeaux, le 15 octobre 1810.

» CH.-FR., archevêque de Bordeaux.

» Par mandement :

» FILHOL, secrétaire. »

A ce réglement supplémentaire, Mgr D'Aviau ajouta encore un supplément le 17 décembre 1810 :

« I. — *Service de l'église.*

» L'officiant, quel qu'il soit, se placera désormais sur un siège, en arrière des chantres, vis-à-vis le lutrin.

» Pour éviter la concurrence de la messe de l'*École secondaire* avec celle du *séminaire*, la messe de l'*École secondaire* sera célébrée à 7 heures 1/2 précises, et celle du *séminaire* ne commencera qu'à 8 heures.

» Une porte latérale sera ouverte, afin que les élèves de l'*École secondaire* puissent aller à l'église sans passer dans les cours. Le bas-côté affecté à ses élèves sera fermé au public par une balustrade avec une porte.

» L'église sera fermée à midi les jours d'œuvre, et après les offices les dimanches et fêtes.

» II. — *Service de la cathédrale.*

» 1° Pour le service ordinaire des dimanches et fêtes chômées, le *séminaire* enverra un diacre ou un sous-diacre et un maître de cérémonies ; l'*École secondaire*, deux acolythes et un thuriféraire.

» 2° Pour les jours de procession du Saint-Sacrement à vêpres, le *séminaire* enverra quatre élèves, l'*École secondaire* dix.

» 3° Pour les jours où Mgr l'Archevêque pontifie, il sera envoyé quatorze élèves pour les premières vêpres, tous du *séminaire*, à cause des classes de l'*École secondaire ;* vingt-deux élèves pour la messe et

les secondes vêpres, dont sept du *séminaire* et quinze de l'*École secondaire.*

» Les élèves des deux établissements se réuniront pour le départ et le retour.

» III. — *Service des deux maisons.*

» Il y aura un domestique pour le *séminaire ;* il sera donné un adjoint au portier qui sera principalement attaché au service du séminaire.

» Il y aura deux domestiques pour l'*École secondaire,* le portier, le jardinier; le cuisinier et l'aide de cuisine seront communs aux deux maisons.

» Le linge appartenant aux deux établissements, ainsi que celui de Messieurs du Séminaire, sera blanchi par les personnes accoutumées.

» Le linge de corps de MM. les Directeurs, professeurs et élèves de l'*École secondaire* sera blanchi par des personnes au choix de M. le Directeur; les mêmes seront chargées de peigner les enfants; il sera pourvu à leur logement, à leur nourriture et à leurs gages.

» Un tour sera établi pour l'École secondaire à l'instar de celui déjà établi pour le séminaire.

IV. — *Régime alimentaire.*

» Pour les jours gras, le bouilli se composera de 55 grammes pesant de bœuf.

» On observera toujours à la lettre ce qui est porté dans le règlement pour le régime alimentaire, et afin qu'il n'y ait aucune déviation, on exécutera ledit règlement ainsi qu'il suit :

» Le dimanche, à dîner, le bouilli, et pour entrée du gras-double jusqû'à Pâques, et après Pâques du ventre d'agneau ou de veau; à souper, 50 grammes de viande pour le rôti, avec salade.

» Le lundi, à dîner, le bouilli, et pour entrée une saucisse; à souper, un plat de carottes en sauce.

» Le mardi, à dîner, le bouilli, et pour entrée du foie en sauce; à souper, le rôti et la salade.

» Le mercredi, à dîner, le bouilli, et pour entrée un boudin; à souper, des betteraves en sauce.

» Le jeudi, à dîner, le bouilli, et pour entrée du mouton en sauce; à souper, le rôti et la salade.

» Le vendredi, à dîner, un plat d'œufs à la tripe et un plat de haricots; à souper, une omelette.

» Le samedi, à dîner, morue et légumes; à souper, des œufs en casse-museau.

» Dessert composé de fromage ou fruit, à tous les repas, excepté lorsqu'il y a la salade.

» Les deux tables de MM. les Directeurs et Professeurs des deux maisons seront rigoureusement servies de la même manière.

» Dans le cas où les élèves trouveraient le plat qui leur est servi insuffisant, il leur sera loisible de le faire présenter à M. le Directeur respectif pour qu'il ordonne de l'augmenter, s'il le juge à propos; à cet effet, il sera toujours réservé à la cuisine de quoi fournir à ce besoin. »

On partagea la maison entre les deux communautés de manière à les isoler l'une de l'autre autant que possible, ce qui conduisit à faire certaines modifications à quelques points des règlements que nous venons de rapporter. La chapelle principale, ancienne église des Capucins, resta commune pour les offices chantés les jours de dimanches et de fêtes. Pendant la semaine. le Petit Séminaire avait l'usage exclusif de la chapelle appelée plus tard chapelle de la Mission, depuis longtemps et aujourd'hui encore chapelle des philosophes. Il occupa le bâtiment et la cour affectés actuellement aux mêmes philosophes, ainsi que la moitié du corps de logis du milieu, au centre duquel on établit une séparation. Enfin, l'école secondaire eut la jouissance, exclusive aussi, du grand réfectoire et de la cuisine qui lui est contiguë. Celle du séminaire fut installée au rez-de-chaussée de la maison habitée aujourd'hui par les domestiques : cette maison fut construite sur un terrain occupé par une petite échoppe que Mgr D'Aviau acheta, avec un emplacement adjacent, le 12 octobre 1811, pour la somme de 1,550 fr. (1). La

(1) Le 29 juillet 1813, Mgr D'Aviau acheta encore, au prix de 6,150 fr., une maison et un emplacement situés rue Marbotin. Quand le Petit Séminaire eut été transféré au cours Saint-Jean, en 1817, cette maison fut donnée aux Missionnaires du diocèse établis cette même année par Mgr D'Aviau; mais comme elle n'était pas assez vaste, il en fit bâtir une autre, dépendante de la première, dans la cour des philosophes. — Les missionnaires diocésains eurent pour premier supérieur M. Bar-

salle actuelle des exercices, ancien chœur de l'église, servait de réfectoire aux théologiens et aux philosophes, et la salle actuelle des conférences de théologie était leur salle d'exercices. Ils habitaient le premier et unique étage du bâtiment est, qui a, nous l'avons dit, une façade sur le jardin. Enfin, on éleva d'un étage l'aile ouest, où était logée l'école secondaire.

La générosité d'un bon prêtre fournit à Mgr D'Aviau les moyens d'exécuter cette dernière œuvre. M. Antoine-Alexis Auber appartenait à la famille Journu-Auber, bien connue à Bordeaux. Né dans le diocèse de Boulogne, baptisé le 18 avril 1726, tonsuré le 5 mars 1742, ordonné prêtre le 23 mai 1750, promu à un cano-

thélemi Maurel, chanoine titulaire de Bordeaux, né en 1758 dans le diocèse d'Alby; mais se croyant appelé de Dieu à l'œuvre des retraites pastorales, il donna sa démission et fut remplacé, le 7 juin 1824, par M. Goudelin, chanoine de Saint-André, né à Bordeaux le 19 octobre 1778 (Cfr. *Notice sur M. Maurel,* en tête de sa *Retraite ecclésiastique, ou choix d'instructions sur les principaux devoirs des prêtres;* Toulouse, 1832, t. 1, p. LIII-LXIII). La maison des missions de Bordeaux, associée, le 15 juin 1819, à celle des missions de France fondée à Paris par le P. Rauzan, fut soumise, par conséquent, au même supérieur et aux mêmes règlements, autorisée à porter le même habit et à partager les mêmes travaux. Au mois de juillet 1819, l'établissement de Bordeaux fut aussi approuvé par Sa Majesté : elle lui accorda en outre des secours répondant au traitement de dix succursalistes, c'est-à-dire 7,500 fr. Une ordonnance du cardinal de Cheverus en date du 31 mai 1830 transféra les missionnaires de Bordeaux à Verdelais, dans l'ancien couvent des Célestins : il avait été acheté, le 21 août 1821, pour la somme de 14,000 fr., par Mgr D'Aviau, qui se proposait d'en faire une maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse. Mais à la révolution de 1830, la Société fut dissoute : M. Goudelin entra ensuite dans la Compagnie de Jésus le 31 juillet 1832, et mourut à Toulouse le 10 mai 1863. Les RR. Pères Maristes s'établirent à Verdelais au mois de juin 1838, et M. Chanut, leur supérieur, fut installé curé le 1er novembre suivant. Ces dignes religieux desservent encore aujourd'hui cette paroisse, toujours fréquentée par de nombreux pèlerins.

nicat de Saint-Seurin-lès-Bordeaux le 2 octobre 1752, à la place de M. Guyonnet de Monbalen, qui avait résigné en sa faveur, reçu le 20 du même mois *in fratrem et canonicum*, M. Auber fut nommé trésorier du Chapitre de Saint-Seurin le 11 juillet 1759. Il eut, en cette qualité, à féliciter Mgr Champion de Cicé lorsque Louis XVI le nomma garde des sceaux, en 1789. M. Auber parlait alors au nom du Chapitre collégial : dans la lettre qu'il écrivit en son propre et privé nom, il ne craignit pas de dire hardiment au prélat : « Vous ne permettrez pas qu'on écrase le clergé par l'anéantissement total de ses privilèges et de ses immunités. Soutien de la religion, vous en protégerez les ministres et leurs propriétés. Les particuliers ont lieu d'espérer que vous serez leur refuge contre l'injustice. » L'âge avancé de M. Auber en 1803 ne permit pas à Mgr D'Aviau de lui conférer d'autre distinction que celle de chanoine honoraire. Il mourut le 24 décembre 1809, âgé de 84 ans. Les séminaristes assistèrent à ses funérailles : un service solennel pour le repos de son âme fut aussi célébré dans la chapelle du séminaire. Le défunt avait institué Mgr D'Aviau son légataire universel (1), et le pieux archevêque consacra à payer la construction dont nous avons parlé 20,000 fr. de cette succession. Nous devions à la mémoire de M. Auber ce tribut de reconnaissance, le premier peut-être, au moins public, qu'il ait reçu jusqu'à présent.

Ces ressources providentielles étaient, en ce temps-là, d'autant plus nécessaires à Mgr D'Aviau, que les dispositions de l'Empereur envers lui et ses séminaristes étaient alors loin d'être bienveillantes. Tout le monde connaît les tristes détails du triste concile de 1811, convoqué par l'Empereur pour apprendre de ses membres

(1) Les revenus de M. Auber avant la Révolution s'élevaient à 9,697 livres. Il possédait cinq chapelles en sus de sa prébende, qui lui rapportait 3,800 livres, et de sa trésorerie, qui en valait 2,673.

le moyen de se passer du Souverain Pontife dans l'institution des évêques : tout le monde aussi connaît la noble, l'héroïque conduite de Mgr D'Aviau en cette circonstance difficile, et comment, plus que personne, il contribua, avec quelques-uns de ses collègues, à sauver d'un naufrage universel l'honneur de l'épiscopat. Aussi, quand on eut arrêté les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, qui avaient courageusement marché à sa suite, le public s'attendait-il — et Mgr D'Aviau plus encore que le public — à le voir également conduit au donjon de Vincennes. Mais l'Empereur, alors mieux conseillé par son entourage qu'il ne l'était ordinairement, lui épargna cet outrage. « On regarde l'archevêque de Bordeaux comme une vieille relique, disait M. De Pradt, archevêque de Malines, à M. de Moussac, vicaire général de Poitiers ; relique, ajoutait l'archevêque, sans pouvoir, il est vrai, mais à laquelle on ne pourrait toucher sans soulever une imbécile populace ». Le Ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, « entreprit de convertir l'invincible prélat, et entre autres choses, lui dit ces étonnantes paroles : « Mais, Monsieur l'Archevêque, je connais tout aussi bien que vous les lois canoniques sur l'institution des évêques ! — C'est possible, Monsieur, et je le crois, répondit le noble prélat : mais il vous manque pour entendre ces lois la *grâce d'état* qu'ont reçue les évêques » (1).

La colère de Napoléon ne s'apaisa que pour faire place à la rancune. Au mois d'octobre, le Ministre des cultes lui ayant envoyé l'*état* des séminaristes pour lesquels les évêques de France demandaient l'exemption du service militaire et la nomination aux bourses fondées par le Gouvernement, l'Empereur répondit :

(1) Archives de l'Archevêché ; *Lettre de M. de Moussac à MM. les Vicaires généraux capitulaires de Bordeaux,* datée de Montmorillon le 31 août 1826.

« 22 octobre 1811.

» Monsieur le Comte de Préameneu,

» J'ai vu dans votre dernier travail des demandes pour exempter du service militaire deux cent trente-neuf étudiants qui se destinent à l'état ecclésiastique, et pour la nomination à cent quarante-huit bourses dans les séminaires. J'ai rayé parmi ces demandes toutes celles qui étaient relatives aux évêchés de Saint-Brieuc, *Bordeaux*, Gand, Tournay, Troyes et des Alpes-Maritimes, parce que je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses. Mon intention est que vous ne me proposiez pour ces arrondissements aucune exemption de service pour des conscrits, aucune nomination à des bourses, à des cures, à des canonicats. Vous me ferez un rapport sur les diocèsés qu'il conviendrait de frapper de cette interdiction. Cette manière d'opérer doit être tenue très secrète. Quand les évêques insisteront sur les nominations, vous leur ferez connaître que j'ai refusé mon approbation. Désormais, vous serez responsable, si vous me présentez soit une bourse à donner, soit un conscrit à exempter dans un séminaire où les principes de l'église gallicane ne soient pas soigneusement enseignés. Prenez des mesures pour en être bien informé, et commencez par vous assurer de ce qui se passe auprès de vous dans le diocèse de Paris » (1).

Inutile de rien ajouter : tout commentaire ne ferait qu'affaiblir l'expression de cette tyrannie basse et odieuse, de ce despotisme qui a honte de lui-même et a peur d'être connu : « Cette manière d'opérer doit être tenue très secrète ». Pauvre grand homme!

(1) Citée par M. le comte d'Haussonville, *L'Église et le premier Empire;* 3e édition, Paris, 1870, t. V, p. 433, 434. Cette lettre n'a pas été insérée dans la correspondance de Napoléon Ier publiée sous le règne de Napoléon III.

Voici, cependant, l'état du Petit Séminaire de Bordeaux à la seconde année de son existence, le 6 décembre 1811 : — MM. Mélac, supérieur; — Martial Lacombe, de Bordeaux, âgé de 36 ans, surveillant; — Bessière, de Mende, âgé de 34 ans, chargé de la dépense; — Léonard Loumeau, professeur de troisième (on se rappelle que les rhétoriciens et les humanistes suivaient les classes du Lycée); — Pierre-Germain Fontet, né le 5 avril 1790, à Aurillac (Cantal), professeur de quatrième; — François Bureau-Dulorié, de Bazas, né en 1794, âgé de 18 ans, professeur de cinquième (il mourut curé de Notre-Dame de Bordeaux, le 25 octobre 1871, âgé de 78 ans); — Antoine Valette, né à Bordeaux le 25 mars 1794, professeur de sixième; — Pierre Peyron, de Montussan, âgé de 20 ans, professeur de septième; — Pierre Laforêt, de L'Arche (Corrèze), âgé de 17 ans, professeur de huitième. — Les élèves, au nombre de 109, étaient répartis de la manière suivante : — rhétoriciens, 18; — humanistes, 4; — troisièmes, 18, dont 3 externes; — quatrièmes, 17, dont 3 externes; — cinquièmes, 13, dont 2 externes; — sixièmes, 9, dont 1 externe; — septièmes, 11, dont 3 externes; — huitièmes, 19, dont 5 externes. Total : 92 internes et 17 externes.

M. Mélac figure encore comme directeur de l'école secondaire dans une liste du personnel enseignant que Mgr D'Aviau adressa au Recteur de l'Académie le 28 octobre 1812; mais s'il commença l'année scolaire 1812-1813 avec ses élèves, M. Mélac ne l'acheva pas; l'état de sa santé l'obligea à se démettre de ses fonctions, et il mourut âgé de 52 ans, le 27 mars 1814 (1) : le 25 avril suivant, le Séminaire recueillit une somme de 1,000 fr. qui provenait de sa succession.

Pour remplir sa place, Mgr D'Aviau présenta au

(1) Il est dit dans *Une nouvelle page au martyrologe de 1793* que M. Mélac « mourut en 1804 » : c'est sans doute une faute d'impression.

Recteur, le 30 décembre 1812, M. François Losse, né le 18 mai 1759, à Goualade, aujourd'hui annexe du canton de Captieux rattachée à Lerm, paroisse du canton de Grignols. M. Losse avait été d'abord vicaire de Saint-Cibard de Coutures, paroisse maintenant unie à Sainte-Anne du Puy, dans le canton de Monségur ; puis il fut nommé desservant de Montclaris, aujourd'hui dans la paroisse de Sigalens, canton d'Auros : il y joignit, durant quelques mois de l'année 1792, la desserte de Cauvignac, rattachée aujourd'hui à la succursale de Sendets. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, M. Losse fut condamné à la déportation. Il resta néanmoins longtemps caché à Goualade, tantôt chez un ami, tantôt chez un autre. On finit cependant par le découvrir, et les agents de la force publique furent envoyés pour le prendre ; mais comme il était doué d'une taille et d'une force herculéennes, il leur résista, et ceux-ci durent se retirer sans avoir pu se saisir de sa personne. Après la Révolution, celui qui administrait alors le diocèse de Bazas le présenta à Mgr D'Aviau comme un « prêtre régulier, possédant une santé robuste, des talents plus qu'ordinaires, beaucoup de jugement et de prudence, ayant de l'esprit et de l'instruction, d'excellentes mœurs et un zèle bien entendu, étant resté bien pensant et s'étant toujours bien comporté durant la Révolution, en un mot, jouissant, ainsi que son frère cadet, d'une bonne réputation » (1). Nommé à la cure de Pujols lors de l'or-

(1) Archives de l'Archevêché ; *État des ecclésiastiques de la partie du diocèse de Bazas réunie à l'archevêché de Bordeaux.* Ce frère, nommé Jean, vint au monde le 26 mars 1763, reçut des lettres de vicaire pour la paroisse de Préchac le 3 avril 1786, fut nommé le 19 juin 1789 à la cure de Masseille, aujourd'hui annexe de Grignols, et prit possession le 26 du même mois. En 1791, il desservait à la fois la paroisse de Thil, maintenant section de la commune de Masseille, et autre annexe de Grignols. M. Jean Losse ayant prêté serment à la Constitution civile du Clergé, l'assemblée électorale du district de

ganisation du diocèse, il fut mis en possession le 19 août 1803 et chargé en même temps des paroisses de Mouliez et Villemartin. Ayant été, sept ans après, appelé à diriger l'école ecclésiastique secondaire de Bazas, M. Losse se démit purement et simplement de sa cure le 16 octobre 1810, et fut remplacé par M. François Mauréac, lequel, quoique agréé par le Gouvernement dès le 18 janvier 1811, ne prit cependant possession que le 19 décembre de la même année. M. Losse ne gouverna que l'espace de deux ans l'école secondaire de Bazas : elle fut, en effet, fermée le 1er juillet 1812.

Bordeaux tenue au mois de mars 1791 le choisit pour la cure de Caillau : il n'accepta pas, rétracta de « bonne heure » son serment et resta à Masseille jusqu'au mois de septembre 1792. Il émigra alors en Espagne, où il passa dix ans. Le 18 messidor an II (dimanche 6 juillet 1794), l'administration du district de Bazas vendit pour la somme de 51 livres 10 sols le « mobilier de Losse, déporté, ci-devant curé de Masseille, consistant principalement en 3 coffres, 1/4 de barrique de vin, 4 douzaines de planches et 2 volières » (Archives départementales de la Gironde, *L, Révolution*). A son retour en France, M. Losse exerça le saint ministère à Captieux avant la réorganisation du diocèse, et il y fit tant de bien que le sous-préfet de Bazas pria Mgr D'Aviau de lui en conférer le titre. Cette demande ne fut pas exaucée, bien qu'elle fût conforme aux désirs de tous les habitants de Captieux, qui, à cette fin, députèrent deux de leurs plus notables auprès de l'archevêque de Bordeaux. M. Losse fut nommé curé de Saint-Symphorien, paroisse à laquelle étaient jointes celles de Saint-Léger, Orignes et Le Tuzan : il prit possession le 25 janvier 1804. Au mois de septembre 1823, Mgr D'Aviau offrit à M. Losse la cure de Pessac : il remercia, motivant son refus sur des raisons de santé : toutefois, il ajouta qu'il accepterait volontiers la cure de Grignols, alors vacante, afin de retrouver son « ancienne paroisse de Masseille, à laquelle, disait-il, j'ai tenu, tiens et tiendrai toute ma vie ». Mais les mesures déjà prises par l'administration concernant la cure de Pessac ne permirent pas de déférer à ce désir, et M. Losse mourut dans sa cure de Saint-Symphorien le 17 septembre 1830, âgé de 67 ans et demi. La nomination de son successeur, M. Jean Gallerand, fut agréée par le Gouvernement le 23 novembre suivant.

« On a eu à se louer de M. Losse pendant qu'il a gouverné cette école », écrivait Mgr D'Aviau au Recteur de l'Académie. C'est possible; mais le charitable prélat n'eût peut-être pas parlé de la sorte après avoir vu M. Losse à l'œuvre au Petit Séminaire de Bordeaux. « C'était, dit M. Rigagnon, l'homme du monde le moins propre à une pareille direction, qui cependant ne lui déplaisait pas. Il n'y eût pas été destiné s'il eût été mieux connu, non sous le rapport du cœur et de la piété, mais sous celui du talent et des habitudes. » Un autre prêtre vénérable, qui a également connu M. Losse, nous a dit qu'il ne conservait pas toujours assez de dignité dans la jovialité qui faisait le fond de son caractère. Il voulait néanmoins l'observation du règlement, surtout la pratique du silence; mais il s'arrangeait de façon à ne jamais prendre les élèves en faute. Par exemple, avant d'ouvrir la porte du dortoir dont il allait faire la visite, il toussait une ou deux fois : sa voix sonore et retentissante avertissait de son approche la gent tapageuse, et quand il était entré, il avait la satisfaction de la trouver silencieuse et recueillie. « Heureusement, dit encore M. Rigagnon, M. Losse n'occupa pas longtemps son emploi. » Il ne fut, en effet, supérieur qu'un an et demi environ : le 1er novembre 1814, il remplaça comme secrétaire de l'Archevêché M. Filhol, décédé le 24 du mois précédent; le 6 juin 1823, il succéda comme chanoine titulaire de Saint-André à M. Thierry, aussi décédé, puis il fut nommé chanoine pénitencier par Mgr de Cheverus au mois d'août 1828; enfin, il mourut, à son tour, le 24 mai 1849, âgé de 90 ans (1).

En ce temps-là, nos écoles secondaires ecclésias-

(1) On raconte que, depuis la nomination de M. Losse au canonicat, le chantre ne manquait jamais, le jour de la Sainte-Trinité, de porter à M. Losse la seconde antienne des vêpres, *LAUS et perennis gloria*, ou la quatrième, *LAUS Deo Patri*.

tiques n'avaient pas encore ce degré de perfection qui permet aux astres chargés de les féconder par leur influence d'y apparaître à de rares intervalles pour y porter les bénédictions du ciel; après avoir créé, il fallait conserver et maintenir; il fallait régler la conduite des maîtres, afin d'assurer plus efficacement la régularité des élèves. C'est encore au zèle vigilant de Mgr D'Aviau pour son petit séminaire, c'est à la profonde sagesse qui inspire et dicte tous ses actes, que nous devons le règlement que nous allons reproduire intégralement, malgré son étendue : rien mieux que les règles d'une maison ne fait connaître en même temps son organisation et son esprit.

Règlement fait par Monseigneur l'Archevêque pour MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude de l'École secondaire ecclésiastique de Bordeaux.

« Art. 1er. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maitres d'étude étant tous ecclésiastiques ou censés se destiner à cet état, se regarderont dans l'école ecclésiastique comme y faisant leur séminaire. En conséquence, ainsi qu'on le pratique au Grand Séminaire, ils ne pourront ni sortir de la maison, ni entrer dans les chambres les uns des autres, ni s'absenter des récréations ou des repas avec la communauté, ni même de leurs propres chambres aux heures libres pour leurs études personnelles, sans en avoir obtenu la permission de M. le Directeur ou, en son absence, de celui qui le remplace. Obligés d'assister aux exercices religieux de la communauté, sauf permission, ou le cas où leurs fonctions les appelleraient ailleurs, ils s'efforceront d'y donner aux élèves l'exemple de cette solide piété et de ce zèle à fréquenter les sacrements, qui doivent toujours distinguer de vrais aspirants à l'état ecclésiastique. Ayant à suivre les mêmes cours d'étude pour leur propre avancement que leurs condisciples du Grand Séminaire, ils ne pourront s'absenter de leur classe sans une permission expresse de M. le Directeur ou, en son absence, de celui qui tient sa place; et ils seront toujours prêts à répondre dans leur classe et ailleurs aux mêmes leçons et aux mêmes examens.

» Art. 2. — Deux de MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maitres d'étude seront levés un quart d'heure avant la communauté, pour

veiller à ce que les élèves se lèvent à l'heure prescrite, fassent leur lit et balayent leur cellule.

» Art. 3. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude se rendront tous, au son de la cloche, en silence, avec les élèves de leur dortoir, à la chapelle pour la prière du matin, et ne se retireront qu'après la méditation qui aura lieu pour les élèves de philosophie.

» Art. 4. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude étant tenus, comme il a été dit, d'assister à tous les exercices religieux et aux lectures de la communauté, se distribueront parmi les élèves pour être à portée de veiller à ce qu'ils y soient dans l'attention, le recueillement et le maintien convenables. Il en sera de même pour les récréations, où leur présence devra faire éviter les disputes entre les élèves, les jeux et amusements déplacés, et surtout les colloques et entretiens particuliers qui pourraient être suspects pour les mœurs.

» Art. 5. — Avant ou après les repas, comme avant ou après les récréations, MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude accompagneront les élèves dans l'ordre qui sera fixé par M. le Directeur.

» Art. 6. — En cas d'absence de MM. les Directeur et Sous-Directeur, le plus ancien d'âge parmi MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude présidera les exercices, et fera en cette qualité ce qui est d'usage.

» Art. 7. — MM. les Maîtres d'étude maintiendront avec le plus grand soin le silence le plus parfait dans la salle pendant les études des élèves. Ils veilleront à ce que chacun, sans jamais détourner ses voisins, y emploie tout son temps et ne s'y livre à des lectures, quoique d'ailleurs utiles, qu'autant qu'il aura satisfait à tous ses devoirs avec l'application qu'ils exigent. A cet effet, MM. les Maîtres d'étude s'abstiendront eux-mêmes de tout travail qui pourroit les distraire jusqu'à un certain point de cette surveillance, et laisser croire aux élèves qu'ils ne sont pas observés.

» Art. 8. — MM. les Répétiteurs ou autres qui seront chargés d'accompagner au Lycée auront soin que les élèves ne partent de la maison que décemment habillés, qu'ils marchent deux à deux, avec le maintien convenable, et ils ne se sépareront d'eux qu'après qu'ils seront entrés dans leur classe et au moment où ils pourront être sous les yeux de leur professeur. En observant d'être rendus au Lycée avant la fin de la classe, ils garderont le même ordre pour le retour. Ils n'autoriseront aucun élève à se détacher pour aller ailleurs, que cet élève n'en ait obtenu la permission de M. le Directeur ou Sous-Directeur avant de sortir de la maison.

» Art. 9. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude devront se trouver à toutes les promenades avec les élèves, se distribueront dans la marche de manière à tenir la tête, le milieu et la queue; ils les feront aller deux à deux jusqu'à ce qu'on soit tout à fait hors ville. Rendus dans la campagne, ils ne permettront point que les élèves s'éloignent de leur présence, ni qu'ils entrent dans aucun endroit sans l'agrément du propriétaire, et veilleront à ce qu'ils ne commettent aucun dégât, ainsi que sous tous les autres rapports, comme il a été déjà dit pour les récréations. Le même ordre devra être observé pour le retour de la promenade.

» Art. 10. — MM. les Professeurs des classes élémentaires auront soin que les externes n'entrent en classe qu'après les pensionnaires, et ils ne ramèneront ceux-ci à la salle d'étude, après la classe, que lorsque les externes se seront retirés. Ils empêcheront entre les uns et les autres toute espèce de rapport et de communications pour colloques, commissions ou services réciproques; mais les soins et le zèle seront les mêmes pour tous. Ils ne pourront, d'ailleurs, suivre d'autre marche pour l'enseignement que celle qui aura été prescrite par M. le Directeur ou celui qui tient sa place.

» Art. 11. — MM. les Répétiteurs se rendront exactement auprès des élèves qui leur sont confiés à l'heure prescrite par le règlement général de la maison pour la révision des devoirs. Dans chaque séance, ils examineront avec soin le travail de chaque élève. Si le temps le permet, ils en feront remarquer les fautes et exposeront avec clarté les règles qu'il auroit fallu suivre pour s'en mieux acquitter.

» Art. 12. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude tiendront une note exacte : 1° des dispositions pour les sciences, de l'application et des progrès des élèves qui leur seront confiés; 2° de ce qu'ils remarqueront en eux relativement au caractère et à la moralité; 3° des fautes graves qu'ils commettroient, spécialement celles qui intéressent les mœurs, la subordination et le respect pour la religion, même les habitudes quoique en matière moins importante; et ils en feront la remise à M. le Sous-Directeur, qui la transmettra lui-même à M. le Directeur pour être statué ce qu'il conviendra.

» Art. 13. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude ne sont autorisés dans aucun cas à infliger une punition quelconque aux élèves. Ils ne pourront que la provoquer par le rapport qu'ils auront à faire à M. le Directeur ou, en son absence, à celui qui tient sa place.

» Art. 14. — MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude s'appliqueront d'une manière particulière, par leurs exemples et par

leurs avis, à établir et à faire régner parmi les élèves, soit dans les paroles, soit dans le maintien, ce ton de décence et de politesse qui doit être l'un des fruits d'une bonne éducation, et surtout d'une éducation religieuse et ecclésiastique.

» Art. 15. — Les détails d'exécution du présent règlement sont laissés à la sagesse de M. le Directeur, et MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude seront tenus de se conformer à ses dispositions à cet égard. Nul ne sera admis à exercer les fonctions dont il s'agit que sous la promesse formelle d'observer ce règlement. M. le Directeur, ou, en son absence, celui qui le remplace, demeurent chargés de le rappeler et de le lire tous les trois mois à MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude réunis, et d'y joindre les observations qu'ils croiront les plus utiles pour sa plus parfaite exécution. Dans le cas où M. le Directeur auroit à se plaindre de quelque infraction grave audit règlement, de la part de quelqu'un de MM. les Professeurs, Répétiteurs et Maîtres d'étude, il nous en sera référé dans le plus bref délai. Seront jugées comme telles toutes atteintes portées par eux au respect pour les mœurs et la religion, toute insubordination, notamment en présence des élèves, et toute sortie furtive de la maison.

» Art. 16. — Le présent règlement restera aux archives de notre secrétariat, et copie en sera adressée à M. le Directeur de notre école secondaire ecclésiastique.

» Bordeaux, le 10 novembre 1813.

» CH.-FR., *Archevêque de Bordeaux.* »

A cette époque, l'École secondaire possédait comme hôte habituel un prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice que Mgr D'Aviau aurait sans doute bien volontiers placé à la tête de son séminaire si l'Empereur lui en eût laissé le pouvoir (1). Nous voulons parler de M. Antoine-François Garnier Des Garets, né à Mars, dans l'ancien diocèse de Mâcon, le 30 janvier 1773. Il

(1) M. Richard, autre prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, « travailla dans la ville de Bordeaux depuis 1792 » jusqu'en 1803 : « il est instruit, disent les *Notes sur le clergé du diocèse de Bordeaux*, il est zélé, mais son défaut d'organe l'empêche de prêcher et de faire des instructions publiques ». M. Jean-Joseph Richard, né à Saint-Germain, au diocèse de Viviers, fut autorisé, le 1er août 1802, à « exercer les fonctions du saint ministère dans le diocèse de Bordeaux ».

avait fait ses premières études à l'école royale de Beaumont-en-Auge (Calvados), sous la direction des Bénédictins. Il suivait les cours de philosophie au séminaire Saint-Irénée de Lyon, quand la Révolution le contraignit à quitter la France. Après un séjour sur les bords du Lac-Majeur, il se retira en Suisse, puis en Souabe. MM. Bouillaud et Morel, prêtres de Saint-Sulpice, avaient établi à la Walsau, dans le diocèse de Wurtzbourg en Franconie, un séminaire pour les Français qui ne trouvaient plus dans leur pays les ressources nécessaires à leur éducation ecclésiastique. M. Des Garets acheva dans cette maison de se préparer aux Ordres, et il fut ordonné prêtre en 1800 par Mgr Asseline, évêque de Boulogne. Il revint ensuite en France, fut aggrégé par M. Émery à la Compagnie de Saint-Sulpice, et employé d'abord à l'exercice du saint ministère dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. En 1804, M. Émery l'envoya au séminaire d'Angers. Lorsque les prêtres de Saint-Sulpice furent éloignés des séminaires, en 1811, M. Des Garets s'adonna quelque temps au saint ministère dans le diocèse d'Angers : puis il se rendit à Bordeaux avec le dessein de passer au Canada (1). La guerre avec l'Angleterre fermant alors les passages, Mgr D'Aviau retint auprès

(1) C'est ce que dit la notice nécrologique : cependant, les lettres de Mgr D'Aviau à M. Cartal, autre membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, semblent indiquer que M. Des Garets, en venant à Bordeaux, n'avait pas l'intention d'aller plus loin. « Pour vous, Messieurs, vous voilà prodigieusement dispersés, et jusqu'à quand ? J'espère que l'angevin Des Garets me viendra bientôt : S. A. R. a donné son consentement. J'aurois grand besoin d'autres recrues, et particulièrement pour mon séminaire » (1er juin 1812). — « Je compte que votre jeune confrère Des Garets ne tardera pas à venir joindre : il sera utile à notre unique école secondaire ecclésiastique. En vertu des nouveaux règlements, celle de Bazas se ferme aujourd'hui. Si elle eût été bien montée et organisée, mes regrets seraient plus sensibles » (1er juillet 1812).

de lui M. Des Garets et l'employa dans le séminaire, où il édifia beaucoup par son humilité, sa modestie et sa douceur. Il avait toute la confiance des séminaristes, mais n'ayant pas autorité sur eux, le bien qu'il pouvait faire était forcément très restreint. « Jusqu'ici, écrivait-il à Mgr D'Aviau le 15 avril 1814, j'ai dû me regarder comme tout à fait étranger à ce qui concerne le gouvernement de l'école secondaire, et ma conscience me rend témoignage que j'ai été exact à remplir ce devoir ». Puis, à la fin de cette lettre, ouvrant au saint prélat le fond de son âme, M. Des Garets ajoutait : « Me permettrai-je, Monseigneur, de déposer dans le sein vraiment paternel de Votre Grandeur un sentiment qui me fait quelquefois bien souffrir? J'ai toujours attaché un grand prix à l'avantage d'être soumis à votre autorité, et je suis pénétré de reconnaissance pour la bonté que Votre Grandeur a daigné me témoigner. Mais j'ajoute que le régime absolu, et j'ose dire impérieux, de MM. les Supérieurs de l'un et l'autre séminaire fait pour moi un étrange contraste avec celui auquel je suis accoutumé. J'ose donc espérer que Votre Grandeur ne mettra point d'obstacle à mon retour dans une Société à laquelle je tiens uniquement, et dont la porte va, j'espère, bientôt m'être ouverte. » M. Des Garets retourna, en effet, au séminaire d'Angers en cette même année 1814 : il y enseigna la morale, puis il en fut nommé supérieur en 1831, et y mourut au mois de février 1848.

Un autre prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice rendit aussi au Petit et au Grand Séminaire de très importants services. M. Jean-Baptiste-Timothée Lacombe, né à Bordeaux le 24 janvier 1779, était fils de Bernard Lacombe et de Jeanne-Angélique Eyrard, et cousin de M. Lacombe, supérieur du Petit Séminaire de Bazas (1). Un esprit droit, une mémoire facile, une

(1) « Le mercredi 27 janvier 1779, a été baptisé » (dans l'église Saint-

aptitude réelle pour les affaires, semblaient indiquer en M. Timothée Lacombe la vocation à la carrière du commerce. Il fut, en effet, attaché à une des principales maisons de Bordeaux, et on lui en confia bientôt les plus précieux intérêts. On voulut même l'y fixer irrévocablement par une alliance honorable; mais il abandonna tout pour se consacrer à Dieu. Il reçut en un seul jour, le 15 septembre 1807, la tonsure et les Ordres-moindres : il professait alors une classe élémentaire au séminaire de Bordeaux, dont il suivit le cours de philosophie l'année suivante.

M. Timothée Lacombe entra au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en octobre 1809, et fut de ceux qui, chaque année, sont choisis pour enseigner le catéchisme aux enfants de la paroisse. Lorsqu'un décret impérial eut supprimé, en 1811, la Compagnie de Saint-Sulpice, à cause de son attachement au Souverain-Pontife, M. Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, fut installé supérieur du séminaire, et les professeurs furent pris parmi les élèves eux-mêmes, surtout parmi ceux qui projetaient d'entrer dans la Société supprimée. M. Timothée Lacombe était du nombre : il fut chargé de l'économat.

Pendant son séjour à Paris, il publia, sous le voile de l'anonyme, un petit volume intitulé : *Via Crucis, ou Méthode pratique du Chemin de la Croix.* « La première édition, dit-il, échappée avec peine, en 1813, à une inquisition ombrageuse, fut honorée d'une attention singulièrement bienveillante par le Souverain-Pontife Pie VII, que la violence retenoit alors à Fontaine-

André de Bordeaux) « Jean-Baptiste-Timothée, fils légitime de s[r] Bernard Lacombe, marchand, et de d[lle] Jeanne-Angélique Eyrard, paroisse Saint-Siméon; parrain, s[r] Jean-Baptiste Sarrazin; marraine, d[lle] Jeanne-Aimée Eyrard, tante du baptisé, né le 24 du courant, à dix heures et demie du matin. — Signé : B. Lacombe, père; Jean Sarrin *(sic)*; Jeanne-Aimée Eyrard ». (Archives municipales de Bordeaux; *Registres des baptêmes de Saint-André*).

bleau (1). Les illustres Éminences qui partageaient cette glorieuse captivité l'accueillirent aussi avec les témoignages d'une satisfaction marquée. Le cardinal di Pietro donna même le conseil de se servir, pour une édition subséquente, de l'ouvrage du bienheureux Léonard de Port-Maurice » sur le même sujet (2). M. Lacombe suivit ce conseil dans la deuxième édition, fort augmentée, qu'il donna en 1826; d'un autre côté, Pie VII, par un bref daté du 20 août 1822, et adressé à l'archevêque de Bordeaux, accorda à tous les fidèles l'insigne faveur de gagner les indulgences en se servant de ce recueil. L'auteur publia encore, en 1828, une troisième édition, où l'on trouve le bref de Pie VII et les approbations de quarante-cinq archevêques ou évêques (3) : comme dans les deux éditions précédentes, l'auteur ne mit pas son nom à la tête de l'ouvrage.

Aux vacances de 1812, Mgr D'Aviau rappela de Paris ou retint à Bordeaux M. Timothée Lacombe, et le nomma directeur-syndic au Petit Séminaire. Il y fit tout le bien que son autorité subordonnée lui permit de faire. « C'est alors, dit M. Taillefer, que j'entrai dans ce qu'on appelait l'*école secondaire ecclésiastique*. Nous étions dix-sept, nous destinant, plus ou moins, à l'état ecclésiastique; plus une cinquantaine de laïques qui ne contribuaient guère au bon esprit de la maison (4). Depuis la troisième exclusivement jusqu'à la philo-

(1) Pie VII arriva le 20 juin 1812 à Fontainebleau, et en partit au mois de janvier 1813.

(2) *Via crucis,* etc., préface de la troisième édition.

(3) VIA CRUCIS, *ou méthode pratique du chemin de la Croix d'après l'ouvrage du bienheureux Léonard de Port-Maurice;* 3e édition, augmentée de l'histoire des persécutions de J.-C., de la Description des Lieux-Saints, et de notes; Paris, 1828, in-18 de VII-364 pages.

(4) Trente ans après, M. Cadue, qui avait été professeur dans cette maison à cette époque, frémissait encore à la seule pensée de tout ce qu'il y avait vu et entendu.

sophie inclusivement, nous allions aux classes du lycée; ce qui continua jusqu'au mois de mars 1814. Au Grand Séminaire, on comptait en tout treize théologiens; ils suivaient uniquement les cours de la Faculté de Théologie, dont les professeurs, MM. Moutardier et Delort, et le P. Conne, se rendaient au séminaire au jour et à l'heure de leur classe. — M. Timothée Lacombe comprit bientôt que, pour remédier au mal, il fallait une réforme radicale dans la direction de ces deux communautés. Il passa l'année 1813-1814 à observer, à négocier pour assurer le succès des desseins qu'il avait conçus d'accord avec Mgr D'Aviau, gardant sur toutes ses démarches le plus profond secret. Enfin, au commencement des vacances de 1814, il partit pour Paris, et il en rapporta l'assurance que MM. de Saint-Sulpice se chargeraient du Grand Séminaire, et que les RR. PP. Jésuites prendraient la direction de l'école secondaire ecclésiastique. Ce n'était là que la première partie des plans de M. Timothée Lacombe : il se mit, aussitôt après son retour de Paris, en devoir de réaliser l'autre. Il partit pour le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze, la Haute-Loire, etc., et il en ramena une nombreuse colonie de théologiens et de philosophes qu'il suivit au Grand Séminaire, où il entra avec les Sulpiciens, en qualité d'économe. »

Voilà comment, après dix années écoulées depuis son rétablissement, le Séminaire de Bordeaux, partagé depuis quatre ans en deux communautés, passa tout entier et à la fois sous la direction des deux Compagnies vouées chacune à l'œuvre que lui confiait l'archevêque de Bordeaux. Ces dix années avaient été laborieuses et difficiles : les suivantes eurent aussi leurs épreuves : on le verra par la suite de cette histoire.

CHAPITRE HUITIÈME

LE PETIT SÉMINAIRE SOUS LES RR. PP. JÉSUITES (1814-1828)

Le P. Nectoux : sa prophétie concernant Mgr D'Aviau. — Le prélat donne aux jésuites la direction du Petit Séminaire de Bordeaux : sa lettre au P. de Clorivière. — Le P. Debrosse, premier supérieur. — La première année scolaire sous le nouveau régime. — Lettre du P. Varin à l'archevêque de Bordeaux. — Premiers directeurs et professeurs : les PP. Barat, Maillard, Cahier, Gault, Barrelle. — Nécessité de transférer ailleurs le Petit ou le Grand Séminaire. — On projette de placer celui-ci dans l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame : objections de M. Cartal. — Correspondance de Mgr D'Aviau avec le Préfet de la Gironde et le Ministre des cultes concernant la translation du Petit Séminaire. — La rentrée de 1816. — L'ancien Dépôt de Mendicité. — Supplique au roi pour en obtenir la cession. — Le Conseil départemental y consent, moyennant certaines conditions. — Acte en est enfin passé devant notaire. — Élèves de vertu précoce moissonnés par la mort. — Successeurs du P. Debrosse : les PP. Timothée Chauchon et Pierre Varlet. — Les PP. Chaignon et Marcet. — Les événements *d'un petit séminaire. — Le pèlerinage de 1825 à Verdelais : un cantique du P. Barrelle. — La fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge en 1820. — Les* Académies *et leurs exercices publics. — Les distributions de prix : la duchesse d'Angoulême assiste à celle de 1823 : M.* de *Bouffartigue; les distributions de 1824, 1826, 1827, 1828. — La duchesse de Berry visite le Petit Séminaire : compliment qui lui est adressé. — La Commission des Écoles secondaires ecclésiastiques instituée par le roi :* ses questions *concernant le Petit Séminaire de Bordeaux : les* Réponses. *— Un séminaire-collège : lettre du P. Simpson aux Pères de Bordeaux : ce qu'on disait déjà en 1816 et 1818. — L'Ordonnance du 16 juin 1828 : douleur publique; protestations des anciens élèves. — Le collège du Passage. — La Sauve et Tivoli.*

Dieu parle quelquefois en vision à ses saints : c'est ce qu'il semble avoir fait à l'égard du P. Charles-Auguste-Lazare Nectoux, jésuite, né à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée) le 30 novembre 1698, et dernier pro

vincial des jésuites d'Aquitaine au XVIIIe siècle (1). Il fit ses premiers vœux à Bordeaux le 15 août 1718 (2). En 1742, il y était recteur du noviciat ; il fut ensuite vice-recteur du collège de Fontenay, directeur au séminaire de Luçon, et de 1754 à 1756, recteur du collège de Poitiers. En cette dernière année 1756, M. de Verthamon, évêque de Luçon, ayant réédité et recommandé dans une longue Instruction pastorale le *Catéchisme* appelé *des trois Henris,* lequel avait soulevé de vives oppositions dans le diocèse, le P. Nectoux écrivit au P. Biroteau, procureur du séminaire de Luçon, alors dirigé par les RR. PP. Jésuites, une lettre fort énergique pour l'exhorter à faire des remontrances respectueuses, mais fermes (3). De la direction du collège de Poitiers, le

(1) Le P. Terrien cite une lettre écrite par le P. Nectoux, « provincial de la province d'Aquitaine », au général de la Compagnie de Jésus, datée de Bordeaux le 26 janvier 1762. Cfr. *Histoire du R. P. de Clorivière, de la Compagnie de Jésus,* par le P. Jacques Terrien, de la même Compagnie ; Paris, 1892, in-8°, p. 34, 35.

(2) Voici la formule de son vœu, qui est celle de tous les scolastiques de la Compagnie de Jésus. « Omnipotens sempiterne Deus, Ego Carolus Lazarus Nectoux, licet undecumque divino tuo conspectu indignissimus, fretus tamen pietate ac misericordiâ tuâ infinitâ, et impulsus tibi serviendi desiderio voveo, corâm sacratissimâ Virgine Mariâ et curiâ tuâ cœlesti universâ, divinæ Majestati tuæ, paupertatem, castitatem et obedientiam perpetuam in Societate Jesu ; et promitto eamdem societatem me ingressurum ut vitam in eâ perpetuò degam, omnia intelligendo juxtà ipsius societatis constitutiones. A tuâ ergò immensâ bonitate et clementiâ per Jesu Christi sanguinem peto suppliciter, ut hoc holocaustum in odorem suavitatis admittere digneris, et ut largitus es ad hoc desiderandum et offerendum, sic etiam ad explendum gratiam uberem largiaris. — Burdigalæ, 15° augusti 1718. Carolus Lazarus Nectoux. »

(3) « *Nunc animis opus est, nunc pectore firmo.* C'est à présent qu'il faut avoir du courage, et de la fermeté dans le cœur. Le temps du ménagement est passé. Les procédures doivent être respectueuses, mais fermes, mais vives. Tout ce que les lois, la religion, l'équité permettent, il faut hardiment (je dis, *il faut*), c'est un devoir de l'employer dans les circonstances présentes. Le silence a été de saison,

P. Nectoux passa à celle de la Congrégation des gentilshommes, et en 1760 au gouvernement de la province d'Aquitaine. Après la dispersion de la Compagnie, en 1762, il se retira à Avignon, puis à Saint-Sébastien, en Espagne; mais il revint en France et habita, en 1767, le Petit Séminaire de Dax, où il mourut probablement en l'année 1773.

Au sujet de ce saint religieux, M. Rigagnon a écrit les lignes suivantes, qui méritent d'être citées et conservées. — « M. Berreterot (1), ancien curé de Saint-

mais il cesse de l'être. Être interdits, bannis, c'est ce qu'on ne doit pas craindre. Ce que l'on doit craindre, c'est de demeurer dans un lieu dont on veut bannir la foi, et de ne pas faire tout ce que l'on peut pour la conserver, cette foi, dans un diocèse qui s'est toujours attendu que nous nous sacrifierions nous-mêmes pour la lui conserver. Il faut donc aujourd'hui se défendre, poussés à l'extrémité. Personne en France, ni dans tout l'Univers, ne désapprouvera que vous tourniez face. Les tempéramens, les hommes les blâmeroient; Dieu les puniroit. On dit depuis longtemps et de toutes parts : *La foi est perdue dans le diocèse, si le Catéchisme s'enseigne.* Eh quoi! le danger de la foi nous permettra de ne pas tout perdre, sacrifier, du moins hasarder! Dieu aide ceux qui osent pour son amour. Osons tout, et tout nous sera donné pour nous soutenir en cette vie. On ne répond aux éclats que par des éclats. En toute autre chose que la Foi, souffrir et se taire : en matière de foi, parler et mourir » (*Nouvelles ecclésiastiques* du 19 novembre 1756, p. 191). Cette même lettre est reproduite dans la *Relation de l'affaire de M. l'évêque de Luçon avec les jésuites au sujet de son séminaire;* sans lieu et sans nom d'imprimeur, 1758, in-12, p. 36. L'auteur de cette relation est plus que partial contre les jésuites : il va jusqu'à insinuer qu'ils ont fait mourir Mgr de Verthamon et incendié son palais quelques mois avant sa mort; de quoi n'est pas capable un... janséniste! — La lettre du P. Nectoux fut écrite après que Mgr de Verthamon eut interdit les jésuites de Luçon et leur eut enlevé la chaire de théologie. Il y a aussi une lettre du P. Nectoux, datée de Luçon, 3 février 1746, dans la *Vie du P. Cayron* par le P. Émile Bouniol.

(1) Pierre-Martin Berreterot de Bidegarray, né au Saint-Esprit de Bayonne le 10 novembre 1748, fut envoyé à Dax pour y faire ses premières études. De là, il vint étudier la théologie dans l'Université de

15

Louis de Bordeaux, qui avait été supérieur du Petit Séminaire de Dax, se souvenait d'y avoir connu le P. Nectoux, dont il ne parlait qu'avec admiration. Il m'a souvent répété que sa vie était une oraison continuelle. Le P. Nectoux passait au pied des autels plus de quatorze heures par jour. On ne le vit jamais s'approcher du feu en hiver, ni se plaindre de la chaleur en été. Son recueillement pénétrait ceux qui le voyaient; son air était on ne peut plus gracieux et affable. Mgr Lequien de La Neufville, évêque de Dax, lui ayant confié l'instruction d'un jeune homme extrêmement borné que l'on désirait faire parvenir au sacerdoce, le P. Nectoux lui donna des soins assidus et lui enseigna le latin avec une édifiante patience. On remarqua que, quelque temps avant sa mort, le P. Nectoux donnait à son élève des thèmes dont le sujet le plus ordinaire était sa fin prochaine, ou bien Dieu objet de ses désirs. La veille de sa mort, le sujet du thème était cette phrase : *Nous mourrons demain.* En effet, le lendemain, s'étant

Bordeaux, où il reçut les leçons de l'abbé Langoiran, vicaire général et professeur des plus distingués de cette époque. A l'âge de vingt et un ans, M. Berreterot fut placé par l'évêque de Bayonne à la tête de son Petit Séminaire, et il le gouverna avec talent et sagesse. Sa santé l'ayant obligé de quitter cet emploi, deux cures importantes lui furent successivement confiées. Souvent, son évêque le prenait avec lui quand il allait dans les cantons habités par les Basques, dont M. Berreterot connaissait parfaitement la langue. Lors de la Révolution, il suivit son évêque jusqu'à Léon, en Espagne, et il y résida avec le titre de grand vicaire de Dax jusqu'en 1799; alors, il revint à Bordeaux, rendant des services aux fidèles, peu rassurés encore contre la persécution. — A l'époque du Concordat, Mgr Lequien de La Neufville ayant été nommé évêque de Poitiers, M. Berreterot devait l'y accompagner. Mais ce prélat n'ayant pu se rendre à son nouveau siège, M. Berreterot fut nommé curé de la paroisse Saint-Louis-des-Chartrons, à Bordeaux, et il prit possession le 30 juin 1803. Doué de vastes connaissances et d'une grande ardeur, il y fit beaucoup de bien. Il mourut frappé d'apoplexie le 3 juillet 1835. Cfr. *L'Ami de la Religion,* numéro du 30 juillet 1835, t. LXXXVI, p. 294, 295.

levé à trois heures du matin et voulant, selon son habitude, célébrer la sainte messe à quatre heures, le P. Nectoux tomba sur ses genoux à la porte même de la chapelle, et on le trouva quelques moments après dans cette position, inanimé et sans vie. »

On ne sera pas surpris, après cela, qu'un tel homme ait été favorisé du don de prophétie, et qu'il ait prédit que Mgr D'Aviau, environ un demi-siècle plus tard, contribuerait efficacement au rétablissement de la Compagnie de Jésus. *Selon le P. Guidée*, voici *en quels termes* (?) Mgr D'Aviau « se plaisait à raconter » (?) la chose « aux Pères de la maison de Bordeaux ». — « Lorsque, disait-il, j'étais très jeune encore, au collège de vos Pères, à La Flèche, le P. Nectoux, provincial d'Aquitaine, y vint faire une visite. Il me distingua parmi une foule d'autres élèves, et demanda qu'on me conduisît dans sa chambre. Quand je fus seul avec lui, il se jeta à mes pieds et me baisa respectueusement la main. — *Que faites-vous, mon Révérend Père provincial?* lui dis-je, surpris et confus, *comment! vous baisez la main à un enfant!* — *Mon enfant*, répondit le Père, *Dieu m'a fait connaître que notre Compagnie sera bientôt détruite, et qu'étant devenu archevêque d'un des plus grands diocèses de France, vous contribuerez beaucoup à son rétablissement* (1). Pie VII, ajoute le

(1) *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus, pour faire suite à la Vie du R. P. Joseph Varin, par le P. Achille Guidée;* Paris, 1860, t. I, p. 334. Après avoir paru faire nôtres le texte et la version du P. Guidée, il nous sera bien permis de remarquer qu'il fait ici commettre à Mgr D'Aviau un grave anachronisme? Le P. Nectoux, on l'a vu, ne fut « provincial d'Aquitaine », et par conséquent ne put en cette qualité « faire une visite » au collège de La Flèche, qu'en l'année 1760. Or, à cette date, l' « enfant » nommé D'Aviau avait depuis longtemps quitté ce premier théâtre de ses succès, car il terminait sa *quatrième* le 2 septembre 1748, comme le prouve un certificat de premier prix d'explication française collé sur la garde d'un exemplaire

P. Guidée, dans sa bulle du 7 août 1814, dit qu'un grand nombre d'évêques et d'archevêques l'ont supplié de rétablir la Compagnie : on ne peut douter que Mgr D'Aviau n'ait été l'un de ces prélats ».

de l'*Opus catechisticum* de Canisius (*Coloniæ*, 1577, in-fol.) que nous avons sous les yeux. — De son côté, l'abbé Lyonnet (*Histoire de Mgr D'Aviau*, t. I, p. 110-112) place la scène de la prédiction, non à La Flèche et lorsque Charles-François D'Aviau était étudiant, mais à Poitiers, où, d'après cet auteur, le P. Nectoux se retira après le décret qui frappait son ordre, par conséquent lorsque l'élève de La Flèche était devenu « l'abbé D'Aviau ». Notons encore que, suivant l'abbé Lyonnet comme selon le P. Guidée, la prédiction fut faite à Mgr D'Aviau par le P. Nectoux lui-même, chose qui n'est pourtant rien moins qu'assurée ; en outre, le biographe du prélat met dans la bouche du jésuite une sorte de discours sous forme d'énigme visant au style prophétique, sans en avoir ni l'élévation ni même la clarté, discours cependant qu'adopte l'historien du P. de Clorivière (p. 482, 483). — Et voilà comment on *écrit* l'histoire ! Voilà comment, avec de la rhétorique ou des humanités, on transforme en *mythe*, pour parler comme Strauss, un fait très historique et très réel. Citons donc simplement le *texte* qui, médiatement ou immédiatement, a, nous le savons très pertinemment, servi de *matière* à toutes ces *amplifications*, à ces mises en scène plus ou moins dramatiques. — « Le P. Nectoux, dit M. Rigagnon, prédit que Mgr D'Aviau donnerait un jour à la Compagnie de Jésus des marques puissantes d'un tendre amour, lorsque, renaissant de ses cendres, elle reparaîtrait dans le monde après de longues calamités. Il ne put renfermer dans son âme ce que Dieu lui faisait savoir là-dessus. *Il en parla a un de ses confrères qui en fit plus tard le récit à celui qui en était l'objet.* Lorsque, dans la suite, le fait ayant été divulgué, on demanda à Mgr D'Aviau s'il était vrai, le prélat répondit affirmativement, et déclara se souvenir parfaitement du moment où cette annonce lui fut faite, à cause d'une circonstance singulière qui l'avait accompagnée. *Le jésuite qui venait de lui révéler la prédiction du P. Nectoux*, et qui s'appelait Druault (*sic*), étant dans les rues de Poitiers avec M. D'Aviau, *alors grand vicaire*, une bonne femme, étonnée de voir ce Père avec la soutane des prêtres séculiers, s'était écriée : « Qu'ont donc besoin ces gens-là de défaire des jésuites, pour en faire des prêtres ? » (*Précis de la vie et du pontificat de Mgr Charles-François D'Aviau, écrit d'après de seuls souvenirs personnels ou*

Nul, du moins, ne contestera qu'il fut un des premiers, avec trois ou quatre autres, à donner aux jésuites la direction de son petit séminaire, aussitôt après le rétablissement de la Compagnie (1). Après avoir fait négocier cette importante affaire à Paris par M. Timothée Lacombe, ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, Mgr D'Aviau écrivit au P. Picot de Clorivière (2), supérieur pour toute la France, le billet suivant, daté du mois d'octobre 1814 : — « Votre famille, mon Révérend Père, se forme et s'accroît merveilleusement, assure-t-on. Plaise au Ciel la multiplier comme la postérité d'Abraham! Mais que je ne sois pas des derniers, je vous prie, à profiter de son zèle. Je n'ai pas besoin de m'étendre là-dessus pour exciter le vôtre. Je me borne donc à vous assurer, mon Révérend Père, comme je vais le redire à M. B(arat), que ceux qui nous viendront de votre part régleront et dirigeront l'établissement selon vos principes; tous les autres dont ils pourront avoir besoin d'abord ne seront que

recueillis de la tradition orale; Bordeaux, 1844, 1re partie, chapitre 2e, *Prédiction sur M. D'Aviau;* manuscrit in-4° de la main de M. Rigagnon). Le P. Charles Drouauld dont il est ici parlé était né à Poitiers le 17 février 1737, avait été condisciple de M. D'Aviau au collège de La Flèche, et était entré dans la Compagnie de Jésus le 20 août 1754.

(1) « Versùs Nov. anni 1814, quinque simul prodière *collegia* (*sic*) inchoata seu convictus *sub titulo minorum seminariorum,* Burdigalæ, S. Acheoli, S. Annæ, Suessione et Folcaquerii » (*Litteræ annuæ Societatis Jesu in Galliâ* MDCCCXIV-MDCCCXXXV, *adjectis in appendice sociorum nominibus;* Pictavii, 1865, in-4°, p. 2). Le Petit Séminaire ou *collège* de Soissons fut supprimé dès 1817 : quatre autres furent établis dans la suite : celui de Montmorillon en 1815, celui de Dôle en 1823, celui d'Aix en 1824, et celui de Billom en 1826.

(2) Pierre-Joseph Picot de Clorivière, né à Saint-Malo le 29 juin 1735, mourut à Paris le 9 janvier 1820. Cfr. *Notices historiques...* par le P. Guidée, t. I, p. 291-327. *Histoire du R. P. De Clorivière, de la Compagnie de Jésus,* par le P. J. Terrien; Paris, 1892, in-8° de VIII-725 pages.

leurs auxiliaires. MM. Barat, Thomas et Gloriot sont avantageusement connus ici et y seroient bien utiles. Je suis, etc. » (1).

Des trois jésuites désignés ici par Mgr D'Aviau, le P. Barat seul fit partie du nouvel établissement : il était d'ailleurs déjà sur les lieux, car il enseignait la philosophie au Grand Séminaire, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. On lui adjoignit comme ministre et procureur le P. Ladavière, qui était en 1808 au séminaire de Bazas, et comme professeur de quatrième le P. Charles Fressencourt, qui vint à Bordeaux au mois de février 1815. MM. Loumeau et Maillard, qui entrèrent tous deux plus tard dans la Compagnie, professèrent, le premier la rhétorique, le second les humanités. Les autres classes furent faites par des auxiliaires. A la tête de tous, avec le titre de supérieur ou de recteur, le P. de Clorivière plaça le P. Debrosse.

« Robert Debrosse naquit le 26 mars 1768 à Chatel, département des Ardennes. Il étudiait la théologie quand la Révolution vint à éclater et força les jeunes lévites d'abandonner le séminaire. Condamné à la prison, en haine de la foi, il trouva bientôt l'occasion de s'échapper, et se rendit en Allemagne, où il reçut le sacerdoce.

» De retour en France, Debrosse s'enrôla, en 1801, dans la Société de la Foi, et peu de temps après, il fut employé à l'enseignement dans un pensionnat formé

(1) Mgr D'Aviau donna plus tard à la Compagnie un autre gage de son affection pour elle en envoyant son portrait au noviciat de Montrouge avec ces paroles écrites de sa main : « Sur le point d'achever ma longue et pénible course, je me recommande aux dignes élèves d'une Société que je souhaite ne mourir jamais ». Les novices remercièrent l'aimable prélat par une lettre collective, datée du 24 septembre 1824, qu'ils signèrent au nombre de 63. Entre ces signatures, toutes autographes, on distingue celles des PP. Ravignan, Gautrelet, Félix Fressencourt, Bazin aîné, Bazin, Marquet, Pillon, Deplace, Cahier, Th. Fressencourt, Raulin, Moigno, J. Gury, P. Gury.

à Lyon par le P. Roger. Ce pensionnat ayant été supprimé par ordre de la police après une existence de six mois, les habitants de Belley s'empressèrent d'offrir aux Pères le collège de leur ville. Ce fut le P. Debrosse que le P. Varin chargea de présider, avec un autre de ses confrères, aux réparations nécessaires pour rendre habitable cette maison, qui était dans un état complet de délabrement. On put enfin ouvrir les classes au mois de janvier 1803. Quelque temps après, le P. Debrosse fut nommé supérieur de ce collège.

» Lorsque, en 1808, les Pères de la Foi furent obligés de se disperser et de rentrer dans leurs diocèses, le P. Debrosse se rendit à Metz, où il accepta les fonctions d'aumônier à l'hôpital Saint-Nicolas. » De concert avec un ancien officier retiré à Metz et livré à la pratique des bonnes œuvres, il fonda une bibliothèque de bons livres que l'on prêtait gratuitement; et, selon le P. Guidée, « ce fut encore à son zèle pour cette sorte d'œuvres, que, plus tard, la ville de Bordeaux fut redevable de la formation d'une bibliothèque de bons livres, qui, organisée dans la suite sur une plus vaste échelle, s'étendit à tout le diocèse ».

Lorsque la Compagnie de Jésus eut été rétablie en France, « le P. Debrosse s'empressa d'y entrer et d'y rejoindre ses anciens confrères de la Société de la Foi ». De 1814 à 1824, il gouverna le Petit Séminaire de Bordeaux (1); ensuite celui de Sainte-Anne d'Auray

(1) Pendant son séjour à Bordeaux, le P. Debrosse publia les deux premières éditions de son ouvrage, *Le mois angélique, ou la Dévotion à la Reine et aux neuf chœurs des Anges* (*et en particulier aux saints Anges gardiens, avec un recueil de petits offices, litanies et autres prières, à l'usage des associés de cette dévotion*), *dédié et présenté à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême*, in-18. Les mots placés entre parenthèses ont été ajoutés dans le titre de la seconde édition, qui parut en 1817 (in-18 de VI-367 pages); la première fut imprimée en 1815 : il y en eut une troisième à Lyon en 1820. L'auteur ne prend, à la fin de la dédicace, d'autres titres que ceux de « prêtre,

pendant deux ans, et enfin, de 1826 à 1828, le Petit Séminaire de Billom, en Auvergne. Après 1828, il fut nommé supérieur de la résidence de Paray-le-Monial, puis de la maison de Laval, où il mourut le 18 février 1848. Tous ces détails sont extraits de la notice que lui a consacrée le P. Achille Guidée (1).

De la première année (1814-1815) qui inaugura le nouveau régime, nous savons fort peu de chose. La rentrée n'eut lieu que le 15 novembre (2), et probablement, les exercices, comme ceux du Grand Séminaire et pour les mêmes raisons, furent suspendus pendant et après les Cent-Jours. Le P. de Clorivière n'ayant pu, faute de sujets, donner au P. Debrosse des collaborateurs en nombre suffisant pour enseigner toutes les classes, beaucoup d'anciens professeurs avaient été maintenus dans leur fonction. Comme cet état de choses pouvait nuire à l'unité de direction,

supérieur du Petit Séminaire de Bordeaux ». Il a aussi composé *L'heure sainte, Méthodes pour faire cet exercice avec fruit,* et une *Retraite spirituelle, selon la méthode de Saint Ignace, à l'usage des ecclésiastiques, des religieux et des séculiers.* Cfr. De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* art. *Debrosse.* Enfin, l'abbé Noailles, fondateur de la Sainte-Famille de Bordeaux, ayant rédigé les constitutions qu'il voulait donner aux Filles de Lorette, et ayant soumis son travail au P. Debrosse, celui-ci, après avoir enjoint à ses confrères « les plus en état de juger de ces sortes de matières » de lui faire « part de leurs réflexions », daigna « refaire les règles, expliquer les endroits dont le sens n'était pas assez clair, et écrire le tout de sa propre main ». C'est ce que nous apprend la lettre par laquelle M. Noailles prie Mgr D'Aviau d'examiner lui-même ces règles et de les revêtir ensuite de son approbation (25 avril 1822). Imprimées d'abord en 1844, les *Règles de la Sainte-Famille* l'ont été de nouveau en 1849 (Bordeaux, imprimerie de Th. Lafargue, in-18 de XVI-160 pages).

(1) *Notices historiques...* t. II, p. 1-10.

(2) Le P. Terrien dit « le jour de la Toussaint, 1er novembre » (*Histoire du P. de Clorivière*, p. 481, 483) ; mais le *Mémorial bordelais,* quelques jours *après le 1er novembre,* annonçait la rentrée pour le 15 du même mois.

Mgr D'Aviau, au mois de septembre 1815, fit instance pour qu'on le fît cesser dans la mesure du possible : le prélat reçut alors du P. Varin la réponse suivante :

« Paris, 19 septembre 1815 ;

» Monseigneur ; Il est bien consolant de recevoir de la part de Votre Grandeur un témoignage aussi flatteur que celui qu'elle rend à M. Debrosse et à ses confrères. M. de Clorivière me charge de vous exprimer le plaisir qu'il éprouve en voyant qu'ils ont fait tout ce qui dépendoit d'eux pour vous satisfaire. Il fera bien aussi, de son côté, tout ce qui sera en son pouvoir pour augmenter les moyens de travailler avec succès dans la partie que vous leur avez confiée; aussi M. Debrosse mènera-t-il avec lui de nouveaux collaborateurs. Nous ne doutons pas non plus de la bonne volonté de Votre Grandeur pour lever les obstacles qui pourroient s'opposer au bien de l'œuvre; mais nous savons aussi que, dans le siècle où nous vivons, il faut s'attendre à rencontrer de toutes parts bien des difficultés ; mais on les affronte avec confiance quand, pleins de confiance dans le Seigneur, on est si puissamment aidé par les bontés et le zèle de Votre Grandeur. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur. — Varin, *prêtre.* »

Presque en même temps (16 septembre 1815), le P. Debrosse écrivait d'Amiens à l'archevêque de Bordeaux : « Le P. Varin prendra en considération le désir que Votre Grandeur lui a exprimé, et déjà il m'en a donné une preuve en m'accordant un professeur de rhétorique tel que je pouvais le désirer » (1).

(1) Une phrase de cette lettre explique peut-être la nature de ces « obstacles qui pourroient s'opposer au bien de l'œuvre », dont parlait tout à l'heure le P. Varin. Le P. Debrosse dit : « J'ajouterai que le P. Varin ayant désiré que, pour nous conformer aux règles de notre institut, nous ayons pour les nôtres un réfectoire particulier, ce sera une raison à ajouter à celle que j'ai déjà exposée à Votre Grandeur, pour partager en deux le réfectoire des élèves ; car je ne vois pas d'autre local à portée de la cuisine qui pourroit nous convenir ». Chaque institut a ses règles et ses usages, également respectables, surtout quand ils viennent des premiers fondateurs : on ne saurait donc blâmer les maisons dans lesquelles, entre séminaristes et directeurs, tout est commun, réfectoire et cuisine.

Apparemment, le P. Varin ne put donner à Bordeaux ce professeur désiré, car en 1815-1816 comme en 1814-1815, la rhétorique fut enseignée par M. Loumeau. Mais dès cette seconde année (1815-1816), on put compter dans le séminaire jusqu'à dix membres, actuels ou futurs, de la Compagnie, et ce nombre augmenta encore les années suivantes. On trouvera leur nom, leurs fonctions et leur notice à la fin de ce chapitre. Pour le moment, nous parlerons seulement de ceux qui, au temps du P. Debrosse, jetèrent sur la maison un éclat particulier, ou sur lesquels nous possédons plus de renseignements : ce sont les PP. Barat, Maillard, Cahier, Gault et Barrelle.

« Louis Barat naquit à Joigny, diocèse de Sens, le 30 mars 1768, de parents vertueux, mais peu favorisés des dons de la fortune ». Il fut admis dans la Société des Pères de la Foi par le P. Varin, leur supérieur, peu de temps après leur arrivée à Paris, et dans la Compagnie de Jésus par le P. Picot de Clorivière, le 20 août 1814. Au Petit Séminaire de Bordeaux, il eut successivement les titres de préfet des études (1816-1817), père spirituel (1817-1818), confesseur (1818-1819), ministre (1819-1820), ministre et préfet des études (1820-1821). « Il en sortit au mois d'octobre 1821, pour commencer au noviciat de Montrouge sa troisième année de probation, remplir en même temps les fonctions de compagnon du maître des novices, et se préparer à la profession des quatre vœux, à laquelle il fut admis le 25 mars 1825. Depuis cette époque, il ne quitta plus la capitale. Employé à l'instruction de ses jeunes confrères, il leur enseigna pendant plusieurs années la langue hébraïque et l'Écriture-Sainte, et ne laissa pas cependant de se livrer avec zèle à l'exercice du ministère » (1). Il mourut le 20 juin 1845.

(1) Guidée, *Notices historiques...* t. 1, p. 329-346. Voir aussi *Histoire de Madame Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de*

Louis-Victor Maillard, né le 3 janvier 1793, est un enfant de la Gironde. Il était fils de Gervais Maillard, marchand de denrées coloniales, et de Jeanne Maître, habitant sur la paroisse Saint-Sauveur de Blaye. Entré le 9 novembre 1805 au Petit Séminaire de Bordeaux, il y fit sa première communion avec beaucoup de ferveur. Il y « poursuivoit paisiblement le cours de ses études, lorsque Mgr De La Porte, ancien grand vicaire de Bordeaux, alors évêque de Carcassonne, vint visiter l'établissement. Il demanda, nous ne savons à quel propos, s'il y avait des enfants de Blaye. — *Monseigneur*, lui répondit-on, *il en vient quelques-uns, mais ils ne restent pas.* — M. Boyer, devenu plus tard chanoine de Saint-André, montrant alors son protégé Louis Maillard, lui dit : *En voici un, Monseigneur, imposez-lui d'avance les mains pour qu'il n'échappe pas :* ce qui valut à l'enfant des paroles d'encouragement de la part du prélat, et une bénédiction qui ne tomba pas en vain. » Mgr D'Aviau lui avait, d'ailleurs, conféré la tonsure le 8 septembre 1806, alors que le jeune adolescent n'avait pas encore quatorze ans accomplis.

« Il en donna quatre seulement à la langue latine, et un an à la rhétorique. Comme tout annonçoit en lui un sujet distingué, il fut envoyé à Paris répéter la rhétorique au pensionnat de M. Liautard, et fit ensuite une année de philosophie », après laquelle « le sage directeur de l'établissement lui offrit l'emploi de professeur de basses classes à la succursale de Gentilly. Mais les vocations étaient rares à Bordeaux et les besoins étaient grands. Il fut donc rappelé au Petit Séminaire de cette ville », et il y professa les humanités de 1813 à 1817.

« Au mois de septembre 1815, le P. de Clorivière, premier provincial de la Compagnie en France, étant venu

Jésus, par M. l'abbé Baunard ; Paris, 1876, t. I, livre I, chap. 1 et 2, *passim*.

visiter l'établissement de Bordeaux, Louis Maillard profita de l'occasion pour se présenter à lui et demander à être reçu parmi les novices ». Mgr D'Aviau ayant donné son consentement, Louis fut admis le 14 septembre 1815, et il fit son noviciat au Petit Séminaire même, sous la conduite du P. Barat. Il était préfet des classes en 1818-1819, et préfet des études en 1819-1820. L'année suivante, il alla professer la rhétorique à Sainte-Anne d'Auray, et il y devint une seconde fois préfet des études en 1822-1823. Il avait été ordonné prêtre le 30 mars 1822. Ensuite, il passa deux années à Rome pour y étudier la scolastique, et soutint au Collège romain le grand acte de théologie (1).

» A son retour de Rome, dans l'automne de 1825, le P. Maillard fut dirigé vers Bordeaux, et il y reprit son ancienne fonction de préfet des classes. A Rome, il avoit été l'heureux témoin de la béatification du B. Alphonse Rodriguez, religieux coadjuteur de la Compagnie. Le P. Maillard avoit été ému, électrisé, transporté par ce spectacle. Aussi, de retour à Bordeaux, accepta-t-il sans hésiter l'offre qui lui fut faite de prêcher le panégyrique du nouveau Bienheureux, dont on devoit, selon l'usage, célébrer le triomphe dans l'année qui suivoit la fête de Rome. Sous l'impression toute récente de ce qu'il a vu et entendu, il compose son discours avec soin et l'apprend de son mieux. On eût dit que la Providence vouloit, en cette circonstance, lui révéler son talent et la méthode qu'il devoit suivre dans la suite de son apostolat. Monté en chaire, il veut donner ce qu'il a préparé à grands frais, et voilà que la mémoire lui fait défaut; il éprouve un embarras dont l'auditoire s'aperçoit et se préoccupe avec une certaine anxiété. Mais l'orateur a bientôt pris son parti » : — il

(1) *Biographie du P. Louis Maillard, de la Compagnie de Jésus*, par le P. Pouget, de la même Compagnie; Lyon, 1867, in-12, p. 1, 2, 11, 12, 15, 16, 20-22, 24, 25, 27, 41.

frappe un coup de poing sur la chaire, nous a dit un vénérable prêtre qui assistoit à ce sermon comme élève du Petit Séminaire; — « il laisse là son discours écrit, et se bornant à la substance des choses que son esprit saisit et classe habilement, il se livre à l'inspiration, au sentiment religieux qui déborde de son cœur. L'auditoire n'y perdit rien; au lieu d'un discours brillant, écrit selon les règles de l'art, il entendit une improvisation vive, chaleureuse, qui lui fit éprouver les plus pieuses émotions et le remplit tout à la fois d'admiration et de confiance envers le B. Alphonse » (1).

Au mois de juillet 1826, le P. Maillard eut un autre triomphe oratoire. Mgr D'Aviau étant mort le 8 de ce même mois, « le P. Maillard fut prié de prononcer une première oraison funèbre. Il ne put donner à la préparation voulue qu'une seule nuit, et, se défiant de lui-même, il eut recours à l'habileté et à l'obligeance du P. Bellefroid, qui lui prêta son concours de bonne grâce. Ils s'enfermèrent donc tous les deux dans une chambre, et se communiquant leurs idées, ils écrivirent, dans une seule nuit, le discours demandé. Le P. Maillard l'apprit on ne sait comment, et, le moment venu, il le débita avec la hardiesse et le naturel qui l'accompagnaient toujours en chaire. On fut content de ce qu'on regardoit comme une improvisation, et l'oraison funèbre prêchée neuf jours après par le P. Varlet, quoique écrite à tête reposée et avec beaucoup de soin, fit moins d'impression que celle qui n'avoit coûté au P. Maillard et à son confrère que le travail d'une nuit » (2).

Cette année 1825-1826 fut la dernière que le P. Maillard passa au Petit Séminaire de Bordeaux. Nous ne le suivrons pas dans ses travaux apostoliques ni dans

(1) *Biographie du P. Louis Maillard, de la Compagnie de Jésus*, par le P. Pouget, de la même Compagnie; Lyon, 1867, in-12, p. 58, 59.

(2) Ibid., p. 62, 63.

son administration, renvoyant nos lecteurs à la biographie étendue qu'a donnée de cet éminent religieux le R. P. Pouget, auquel nous avons emprunté ce que nous venons d'en dire : le P. Maillard mourut à Toulouse le 13 mai 1855.

« Né à Soissons le 25 octobre 1773, le P. Louis-Edmond-Crépin Cahier achevait ses humanités au collège Louis-le-Grand, à Paris, et dès lors se destinait à l'état ecclésiastique, quand la Révolution vint interrompre le cours régulier de ses études. Appelé sous les drapeaux par la levée en masse qui enrôla toute la jeunesse française, il servit pendant quatre ans dans la marine. Il consacra ensuite quatre autres années à l'éducation de plusieurs enfants de familles distinguées de Bordeaux, et entra, en 1801, dans la Société des Pères de la Foi, où il enseigna la grammaire et les belles-lettres. Après la suppression de cette Société, il fut promu au sacerdoce dans son diocèse, et y remplit successivement et avec zèle les fonctions de vicaire et de curé. En 1814, il s'empressa de solliciter son admission dans la Compagnie de Jésus, et il exerça avec fruit les fonctions de professeur, de missionnaire et de prédicateur » (1). Préfet des études à Bordeaux en 1815-1816, professeur de rhétorique avec M. Loumeau en 1816-1817, préfet des études en 1817-1818, il fut ensuite père spirituel à Forcalquier en 1819-1820, revint à Bordeaux remplir la même fonction de 1820 à 1827, et la continua en 1827-1828 à Dôle, où il devint, en 1830, directeur de la congrégation. Cette même année, il est de nouveau nommé père spirituel et envoyé à Chambéry, où il reste jusqu'en 1833 : il va, en 1834, à Avignon, et de là, en 1835, *operarius* à Laval, où il meurt d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, le 13 octobre 1838, à l'âge de 65 ans.

Jean-Baptiste Gault naquit à Dôle le 10 juillet 1788, et

(1) *Vie du R. P. Joseph Varin,* par le P. A. Guidée, p. 82.

entra dans la Compagnie le 26 novembre 1814. Après avoir été ministre et procureur à Bordeaux de 1815 à 1817, il y enseigna les mathématiques et la physique de 1819 à 1824, puis à Sainte-Anne d'Auray de 1826 à 1829. Il fut ensuite *operarius* à Saint-Acheul en 1830, en Suisse en 1832, à Paris en 1833; redevint professeur de mathématiques à Chambéry en 1834, et enfin fut nommé bibliothécaire à Lyon en 1840. On nous saura gré de reproduire ici le portrait qu'a tracé de ce religieux le P. Pouget dans sa *Biographie* du P. Maillard, dont le P. Gault était l'ami et aussi la distraction, quand ils étaient ensemble à la résidence de Lyon.

« Le P. Jean-Baptiste Gault étoit certainement une des âmes les plus candides de son siècle. Originaire de Dôle, en Franche-Comté, assez petit de taille, grêle de corps, d'un extérieur grave et sérieux, il avoit naturellement dans le langage quelque chose de piquant qui faisoit assez souvent sourire ses confrères. Mais le bon Franc-Comtois ne se décourageoit pas pour cela; il poussoit sa pointe avec esprit, allant d'hyperbole en hyperbole, jusqu'à ce qu'enfin une explosion de rires l'avertissoit qu'il avoit atteint son but. Ce qui le rendoit cher à tout le monde, au P. Maillard en particulier, c'étoit, outre cette originalité de caractère, sa grande charité, qui ne lui permettoit jamais de blesser le moins du monde qui que ce fût. Il entendoit bien la plaisanterie, ne s'offensoit nullement des petites malices dont il étoit l'objet, ne répondoit jamais de manière à froisser la susceptibilité de personne, se mettoit volontiers en scène lui-même, racontant ses prouesses avec un mélange de naïf et de grandiose qui offroit le contraste le plus piquant. Quelqu'un s'avisoit-il d'élever une difficulté sur son récit? il renchérissoit sur ce qu'il venoit de dire avec un sérieux et un aplomb qui déconcertoient son contradicteur. Ses reparties étoient pour l'ordinaire très heureuses, et elles venoient avec un naturel et un à-propos qui en doubloient le mérite. On

feroit un volume de ses bons mots, de ses joyeusetés innocentes, de ses histoires hyperboliques... D'ailleurs, il voyoit bien qu'on ne prenoit jamais à la lettre ce qu'il disoit pour égayer ses confrères; il étoit comme convenu que, quand il donnoit un nombre, on pouvoit mettre une virgule avant le dernier chiffre, ou ne prendre que le dixième..... Avare de son temps, il en mettoit à profit tous les instants, dressant le catalogue de la bibliothèque dont il étoit chargé, étiquetant, classant tout avec une rare sagacité et une patience inépuisable. Comme, un jour, on lui disoit qu'avec la peine qu'il se donnoit, il verroit bientôt la fin de sa tâche, il répondit avec son sérieux ordinaire : « Vous le croyez ? Eh bien ! moi je vous assure que j'ai de l'ouvrage pour dix ans après ma mort ». — Lorsque le P. Maillard fut nommé provincial de Lyon, le P. Gault étoit professeur de mathématiques au collège de Chambéry; il dit aussitôt : « Je vais être appelé à Lyon; le P. Maillard a besoin de moi, d'un homme qui le fasse rire ». Et, en effet, le provincial, pour une raison plus grave, ne tarda pas à le faire venir à Lyon. Ce brave Père, avec la science requise, n'avoit point le talent de tenir les élèves. Les emplois qu'on lui fit exercer à Lyon étoient plus dans ses aptitudes... Le bon P. Gault n'a survécu que quelques années au P. Maillard, qu'il aimoit autant qu'il en étoit aimé » (1). Il mourut à Lyon le 30 octobre 1859.

Joseph Barrelle était né à La Ciotat (Var) le 26 août 1794. Entré au noviciat de la Compagnie, à Paris, le 16 mars 1816, il fut, environ sept mois après, envoyé au Petit Séminaire de Bordeaux. Nous allons glaner quelques traits de sa vie à cette époque dans son panégyrique en deux volumes dont le P. Léon de Chazournes est l'auteur.

« A Bordeaux, dit-il, l'infatigable maître unissait au

(1) *Biographie du P. Louis Maillard ;* Lyon, 1867, p. 264-267.

travail du professorat les sollicitudes de la surveillance. La classe finie, on le retrouvait toujours auprès des élèves, durant les études, à l'infirmerie, pendant les repas et même pendant le repos de la nuit... Telle était la nécessité de ces années exceptionnelles, qui, n'ayant de leurs devancières hérité que des ruines, rencontraient le difficile devoir de tout réorganiser...

» En cette année 1816, Louis Maillard et Joseph Barrelle, trop jeunes pour le sacerdoce, ne parurent pas trop jeunes au supérieur du séminaire pour prêcher aux élèves les exercices de la retraite. Joseph se fit remarquer par l'entraînement de sa parole, par je ne sais quel feu céleste qui enflammait son regard, étincelait sur ses lèvres et pénétrait les auditeurs. Le résultat de la retraite fut le renouvellement complet de cette jeunesse...

» Déjà, comme tous ceux qui l'approchaient, nos élèves de Bordeaux voyaient briller au front de Joseph l'auréole des saints... Aussi l'appelait-on communément l'angélique Barrelle, ou Louis de Gonzague, ou simplement le saint. Paraissait-il dans la ville, sa vue frappait tout le monde d'un pieux étonnement. On n'a point oublié à Bordeaux l'impression universelle que produisit son air céleste lorsque, au milieu de ses élèves, il suivait la procession générale de la Fête-Dieu.

» Professeur, il enseignait d'une manière nette, vive, imagée, qui portait la doctrine jusqu'au fond des esprits, sans fatigue et sans ennui... Au surplus, il n'était point ennemi d'une légitime gaieté.

» Citons à l'appui un de ces incidents futiles, une de ces bonnes fortunes d'écolier qui provoquent au milieu du travail un moment de gaieté tumultueuse, et dont le saint professeur sut, comme toujours, tirer bon parti. Tandis qu'il commentait Virgile, une souris s'était égarée dans la classe. Parmi les élèves, grande révolution, remplie de rires et d'éclats de joie. La souris périt victime de son étourderie. Joseph était

poète, tout le collège connaissait sa verve intarissable. Mise à contribution sans cesse et en toute occasion, elle produisait par enchantement mille poésies fugitives, tantôt pour animer les réunions littéraires, tantôt pour égayer les jours de réjouissances. Cette fois encore, il fallut céder aux impétueuses supplications de ses élèves. Il promit donc pour le lendemain le récit versifié d'un si important événement. Le jour suivant, dans un poème héroï-comique intitulé *La Souriade*, sa muse badine célébrait en huit cents vers les péripéties du combat. Mais le prologue renfermait la moralité chrétienne, et la récréation poétique accordée par l'aimable professeur servait ainsi son zèle industrieux.,...

» Quatre années d'un professorat laborieux s'étaient écoulées de la sorte. Joseph Barrelle avait professé la cinquième une année (1816-1817); la quatrième pendant deux ans (1817-1818 et 1818-1819); il était depuis un an régent de troisième, lorsque, au mois de septembre 1820, le P. Simpson, son provincial, l'envoya à Saint-Acheul pour y enseigner les humanités » (1).

Après y avoir été régent et directeur de la Congrégation, le P. Barrelle fut ensuite *socius* du maître des novices à Avignon, directeur de la Congrégation et préfet des études au Petit Séminaire de Billom, directeur spirituel au collège du Passage, en Espagne, missionnaire en Portugal, préfet spirituel au collège romain, préfet des études au collège de Fribourg, en Suisse, directeur de retraites ecclésiastiques à Lyon et à Marseille, recteur du noviciat d'Avignon, recteur du collège Saint-Joseph de la même ville, et enfin recteur du noviciat fondé par lui à Clermont, en Auvergne. C'est là qu'il rendit à Dieu sa belle âme, le 17 octobre

(1) *Vie du R. P. Joseph Barrelle,* par le P. Léon de Chazournes; Paris, 1870, t. I, p. 47-61. — *Livre d'or des élèves du pensionnat de Fribourg-en-Suisse;* nouvelle édition, in-8°, p. LII-LIII.

1863. Le P. Barrelle a composé plusieurs petits ouvrages dont on peut voir la liste dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, édition donnée par le R. P. Sommervogel.

Les exploits littéraires et oratoires racontés tout à l'heure n'eurent pas tous pour théâtre l'étroite enceinte de l'ancien couvent des Capucins, mais bien les vastes bâtiments du cours Saint-Jean où le Petit Séminaire fut transféré en 1817 : cette translation, avec ses antécédents et ses conséquents, doit maintenant faire l'objet de notre récit.

Rappelons encore une fois que les deux séminaires, en 1814, se partageaient plus ou moins également la maison des Capucins, dont les deux tiers alors n'avaient qu'un seul étage. Ajouter que ces établissements se gênaient l'un l'autre et qu'ils étaient dans l'impossibilité de se développer autant que l'exigeaient les besoins du diocèse, serait dire qu'il fait jour quand on est en plein midi. A la fin de juillet 1815, un mois après la seconde restauration des Bourbons sur le trône de France, M. Jourdan, conseiller d'État, administrateur général des cultes, réclama de Mgr D'Aviau comme ayant été demandé le 8 mai précédent par M. Bigot de Préameneu, ex-ministre de l'ex-empereur : 1° l'état sommaire et par semestre des ecclésiastiques du diocèse ; 2° l'état des élèves qui ont commencé les études ecclésiastiques pendant la dernière année classique ; 3° enfin, l'état des sous-diacres ordonnés depuis et y compris le mois de mars 1814. « Les motifs de cette demande, ajoutait le Ministre, existent avec plus de force que jamais ; car qui pourrait prendre un plus puissant intérêt que le roi à la prospérité de la Religion et au renouvellement de ses ministres ? C'est à Sa Majesté surtout qu'il importe de connaître si les moyens de renouvellement sont en proportion avec les pertes. Elle seule peut suppléer aux ressources qui manqueraient. »

Profitant d'une circonstance si favorable pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de transférer ailleurs un des deux établissements qui préparaient au sacerdoce la jeunesse cléricale du diocèse, Mgr D'Aviau répondit le 5 août 1815 :

« Malgré l'énorme réduction dans le nombre des paroisses du diocèse de Bordeaux en suite du Concordat, il m'en reste *quatre-vingt-quinze*, c'est-à-dire à peu près le tiers, absolument vacantes ; et une portion très considérable des deux autres tiers ne reçoit presque aucun secours de ses titulaires, accablés par les infirmités ou par l'âge. Les aumôniers d'hospices ou autres établissements manquent à proportion. Pour remplacer vingt prêtres enlevés par la mort, à peine en ordonnerai-je trois ou quatre.

» De belles maisons destinées aux éducations ecclésiastiques nous ont été soustraites ; et nous n'avons pour grand et petit séminaire qu'un couvent de Capucins, où les ordinands et autres candidats se trouvent incommodément entassés, quelque médiocre et insuffisant qu'en soit le nombre.

» D'après cet aperçu, jugez, Monsieur le Conseiller d'État, si j'ai dû même essayer de remplir les colonnes si multipliées des états sommaires envoyés par M. Bigot de Préameneu et rappelés dans votre lettre. Nous espérons que, sous le nouveau régime, de si importants besoins seront autrement pris en considération, et que, comme vous le dites si bien, le Roi prendra un plus puissant intérêt à la prospérité de la Religion et au renouvellement de ses ministres. Je réclame votre influence, en vous priant d'agréer l'hommage des sentiments respectueux dans lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

La réponse du Ministre est très bienveillante. Il reconnaît que les « observations affligeantes » du vénérable archevêque sont « malheureusement trop fondées » ; que le dernier état du personnel fourni pour le second semestre de 1813 portait comme vacants 150 vicariats et 87 cures, en tout 237 ; que le diocèse de Bordeaux est celui de France où il y a « le plus de vacances et le moins d'élèves ecclésiastiques » (1) ; que

(1) M. Vlechmans écrivait aussi le 1er avril 1816 au supérieur général de Saint-Lazare : « Il n'y a peut-être pas en France un autre diocèse

l'archevêque de Bordeaux n'a, pendant les dix dernières années, « demandé l'autorisation de conférer le sous-diaconat que pour dix élèves ecclésiastiques », c'est-à-dire quatre de moins que le diocèse de Bourges, qui pourtant, après celui de Bordeaux, « est celui qui en a le moins », et dans lequel on ne compte « que 110 vacances »; qu'enfin, il fallait aviser aux moyens de favoriser les vocations ecclésiastiques, et qu'un des premiers était « de procurer au grand et au petit séminaires, aujourd'hui resserrés dans un même local étroit et incommode, des bâtiments plus étendus et plus convenables à cette destination ». M. Jourdan concluait en priant Mgr D'Aviau d'examiner et faire examiner sur les lieux, de concert avec le préfet, et de lui indiquer

où la pénurie des prêtres soit si alarmante et aussi déplorable que dans celui de Bordeaux : des pays immenses sans pasteurs, quelquefois cinq et six communes pour un seul desservant; les campagnes croupissent dans la plus monstrueuse ignorance et dans tous les vices qui en sont la suite. Comment en serait-il autrement? Chaque année, il meurt 15, 20, 25 prêtres, et depuis mon entrée au séminaire (avril 1809) jusqu'à ce jour (1er avril 1816), nous en avons fait 16 ou 17 pour remplir le vide de plus de 200! » — Le 3 novembre suivant, il écrit encore : « En cinq ans et demi de séminaire, j'ai donné à l'église de Bordeaux 16 à 18 prêtres, tandis qu'il en est mort depuis notre entrée plus de 250! » Voir notre note du chapitre sixième, page 175 : elle servira de rectification à quelques-uns de ces chiffres. — Si maintenant l'on continue la statistique des prêtres ordonnés pour le diocèse depuis le jour où M. Hamon, succédant à M. Carbon, devint supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux, jusqu'à celui où M. Delmas cessa de l'être, voici les résultats que l'on obtient : 1. Sous M. Hamon (1826-1833), 7 ans : 133; — 2. sous M. Laloux (1833-1837), 4 ans : 73; — 3. sous M. Hamon (1837-1843), 6 ans : 101; — 4. sous M. Combes (1843-1845), 2 ans : 32; — 5. sous M. Rony (1845-1847), 2 ans : 43; — 6. sous M. Hamon (1847-1851), 4 ans : 78; — 7. sous M. Chapt (1851-1862), 11 ans : 97; — 8. sous M. Larrieu (1862-1876), 15 ans : 302; — 9. sous M. Delmas (1876-1883), 7 ans : 112. — On a ainsi pour 58 années scolaires, de 1826 à 1883, une somme de 971 prêtres, ce qui fait une moyenne de 16 par an.

ensuite « ceux des édifices dont le Gouvernement pourrait disposer à cette fin sans gêner aucune autre partie du service public ».

On projeta d'abord — ce fut du moins l'avis du préfet — de laisser l'école secondaire ecclésiastique où elle était, et de transférer le Grand Séminaire, c'est-à-dire élèves de philosophie et de théologie, dans l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame, rue du Hâ et rue de Ségur, aujourd'hui de Cursol. Instruit de ce dessein, M. Cartal, supérieur du Grand Séminaire, visita la maison, et, le 2 octobre 1815, soumit au préfet de la Gironde « quelques observations ». — Ce couvent, disait M. Cartal, est une vraie prison; il n'y a point d'église, puisque l'ancienne a été donnée aux protestants; on n'y trouve ni arbre pour s'y mettre à l'ombre, ni jardin pour s'y promener. L'air qu'on y respire en été est si malsain et si infect, à cause des égouts de la ville, que les religieuses étoient forcées de renvoyer leurs pensionnaires durant les chaleurs. Enfin, la maison est dans un état de délabrement tel, que 100,000 fr., a-t-on dit, suffiroient à peine pour la rendre habitable. — Au contraire, la maison des Capucins que nous habitons actuellement est très saine; il y a un bon air, d'excellentes eaux, un jardin, des promenades agréables, et une église très commode pour le séminaire et pour le public. Il faudra infiniment moins de dépense pour y loger convenablement deux établissements faits l'un pour l'autre, que pour transférer ailleurs le Grand Séminaire, qui n'a jamais eu et n'aura jamais plus de 50 à 55 élèves. Car, en élevant d'un étage la partie du bâtiment que nous occupons, nous aurons au moins 70 chambres; et d'après le devis estimatif fait en divers temps, les frais ne monteront qu'à 36,000 fr. — D'ailleurs, n'y aurait-il pas inconvenance choquante à rapprocher ainsi le Grand Séminaire du temple des Protestants? Quelle idée le public ignorant aurait il de la sainteté de nos cérémonies, quand il verroit les

protestants, à côté de nous et sous le même toit, faire leur office dans une église, et nous réduits à célébrer nos divins mystères dans l'obscurité d'une chambre, comme au temps de la persécution ? » — M. Cartal terminait sa lettre en disant qu'il avait fait part de ses observations à Monseigneur, et que sa réponse était « *qu'il n'y avoit encore rien de fait et qu'on ne feroit rien* ».

En effet, on ne fit rien : le Grand Séminaire resta et il est encore aujourd'hui là où il était en 1815 : tout le soin de Mgr D'Aviau fut donc de chercher et de trouver un local pour l'école secondaire ecclésiastique. Les vues du prélat sur ce sujet. sont parfaitement bien exposées dans cette lettre qu'il écrivit au préfet de la Gironde le 21 octobre de cette même année 1815 :

« Quand j'ai eu l'honneur de vous entretenir sur les besoins du diocèse de Bordeaux pour les éducations ecclésiastiques, vous avez reconnu aisément qu'un couvent de Capucins, la seule maison qui y soit aujourd'hui destinée, étoit loin de suffire ; et vous m'avez en même temps promis d'accueillir et protéger mes demandes à cet égard. Elles n'ont pu, l'ancien *Grand Séminaire* étant occupé par la Monnoie, se porter d'abord que sur celui nommé *Saint-Raphaël*, qui désormais ne devroit plus être hôpital militaire ou caserne. Ces demandes, trouvez bon que je les renouvelle.

» Mais si les difficultés que vous m'avez fait entrevoir, Monsieur le Préfet, vous paroissent toujours de nature à entraîner de longs délais, qui deviendroient si préjudiciables au bien que nous devons avoir en vue, j'adopterai ce que vous avez vous-même proposé ; et le vieux monastère des Filles Notre-Dame serviroit d'école secondaire ecclésiastique, ou Petit Séminaire, après les réparations ; ce qui laisseroit le Grand tout à fait libre.

» Hâtez-vous donc, je vous en supplie, Monsieur le Préfet, de nous prêter assistance ; mes empressemens ne vous étonneront pas, quand vous saurez que, vérification faite, le Conseiller d'État, administrateur-général des Cultes, me déclare que de tous les diocèses du royaume, celui de Bordeaux est le plus dépourvu de prêtres en exercice du saint ministère » (1).

(1) Archives départementales de la Gironde, V. *Cultes* ; Petit Séminaire de Bordeaux.

Conformément au désir du saint archevêque, le préfet se hâta, et dès le 27 du même mois d'octobre, il adressait ses observations à l'Administrateur-général des cultes. Suivant l'Administrateur du département de la Gironde, la translation de l'école secondaire ecclésiastique dans un autre local est chose absolument nécessaire; mais ce local ne peut être l'ancien Séminaire Saint-Raphaël, car celui-ci est d'une étendue plus considérable que ne l'exige un tel établissement, et pour l'approprier à sa nouvelle destination, il faudrait des sommes considérables. En outre, la Ville a besoin de ces bâtiments pour le casernement des soldats, et alors même qu'elle pourrait les loger ailleurs, elle réclamerait encore cet emplacement pour y construire le grand hôpital, celui de Saint-André étant à la fois trop petit et trop mal placé. Au contraire, le couvent de Notre-Dame est vaste, en bon état, situé à portée de la cathédrale et de l'archevêché, et il faudra peu de frais pour le rendre « susceptible de recevoir des élèves ». Il est vrai que, présentement, il sert de caserne; mais les autres maisons de ce genre qui sont à Bordeaux sont plus que suffisantes pour l'état militaire actuel. Le Ministre est donc prié de solliciter du roi une ordonnance qui mette à la disposition de l'archevêque de Bordeaux le bâtiment des Filles Notre-Dame pour y établir son école secondaire ecclésiastique.

Bien qu'en écrivant au préfet, Mgr D'Aviau eût semblé partager cet avis, ses préférences, cependant, étaient toujours pour le Séminaire Saint-Raphaël, ancienne propriété diocésaine, anciennement construit précisément pour servir de petit séminaire. Quant au couvent des Filles Notre-Dame, dans une lettre au Ministre datée du 7 janvier 1816 comme dans une note remise à Son Altesse Royale le duc d'Angoulême, Mgr D'Aviau témoignait qu'il lui serait pénible de l'accepter : le digne prélat craignait, en effet, de contrarier

les anciennes religieuses de ce couvent, qui, par suite de cette acceptation, ne pourraient peut-être se réunir de nouveau en communauté, dans le cas où elles parviendraient à en obtenir l'autorisation.

Ces fidèles religieuses, au nombre de treize, avaient alors leur domicile chez une dame Lambert, rue Maucoudinat, n° 7. Eurent-elles connaissance des projets formés sur leur ancien couvent? Toujours est-il que, au mois de février 1816, elles adressèrent au Ministre une supplique à l'effet de rentrer en jouissance d'une maison que Mme de Lestonnac, leur fondatrice, avait acquise de ses deniers et qui n'avait pas été vendue (1). Interrogé sur ce qu'il y avait à faire, le préfet répondit au Ministre, le 1er mars, que « si la ville de Bordeaux possédait assez de bâtiments pour y placer ses établissements publics, on ferait bien d'accéder à la demande de ces dames, qui, réunies en communauté, peuvent rendre des services à la Religion et aux familles; mais que le Séminaire étant un établissement plus indispensable, c'est à lui que devaient être, de préférence, adjugés les bâtiments de Notre-Dame ».

L'archevêque de Bordeaux adopta ce sentiment, et renonça à postuler le Séminaire Saint-Raphaël; c'est le prélat lui-même qui nous l'apprend dans une lettre adressée le 20 mars 1816 au Conseiller d'État, administrateur-général des cultes.

(1) Confisqué par l'État à l'époque de la Révolution, le couvent de Notre-Dame fut cédé au département de la Gironde pour y caserner les troupes, par arrêté du représentant Ysabeau en date du 2 fructidor an II (19 août 1794), et cette maison avait depuis constamment servi à cet usage. L'église du couvent fut d'abord changée en magasin de fourrage; un arrêté du Ministre, daté du 18 pluviôse an XII (8 février 1804), la céda ensuite au Consistoire protestant, à la charge de faire transporter le fourrage dans un autre local. Enfin, par décret du 25 avril 1808, la maison des Filles de Notre-Dame devint une propriété communale, avec obligation d'y maintenir les troupes jusqu'à ce que la ville de Bordeaux pût exécuter son projet d'y établir un grand hôpital.

« Les raisons qui me faisoient demander pour le diocèse la rentrée en possession du Séminaire Saint-Raphaël, et que le couvent de Notre-Dame fût rendu aux anciennes religieuses, vous ont été plusieurs fois exposées ; et je dois être reconnoissant de la manière dont vous les avez toujours prises en considération. Jusqu'ici, néanmoins, aucuns résultats favorables ; et M. le Préfet continue de croire que, m'en tenant là, on ne les peut guères espérer. En même temps, il estime que cette maison de Notre-Dame n'étant plus nécessaire au casernement, la concession pour servir de séminaire nous en seroit faite presque sans délais. N'y eût-il que ces délais prolongés à craindre, ils sont par eux-mêmes infiniment préjudiciables. Réunis dans un espace insuffisant, les établissements du Grand et du Petit Séminaire, loin de prendre le moindre développement, se nuisent l'un à l'autre et s'étouffent. Ainsi nos éducations ecclésiastiques achèveroient-elles de se perdre. Je crois donc, malgré les inconvénients qu'il seroit inutile de rappeler, devoir aujourd'hui, Monsieur le Conseiller d'État, me réduire à demander l'ancien monastère de Notre-Dame. Celles d'entre les religieuses qui vivent et y prétendent devront sentir qu'elles ne sauroient elles-mêmes avoir d'existence à Bordeaux sans clergé ; et peut-être y auroit-il moyen de leur y procurer quelque maison proportionnée à leur très petit nombre. Les bâtimens de Notre-Dame ne manqueront pas d'exiger beaucoup de réparations plus ou moins urgentes, et voici la saison d'y travailler avec succès : nouveau et important motif de souhaiter qu'ils soient mis prochainement à notre disposition. En ces circonstances décisives, nous comptons absolument sur vos soins religieux et votre crédit. De son côté, M. le Préfet de la Gironde nous a promis de ne rien négliger en ce qui le concerne. »

Enfin, la difficulté *militaire* fut levée, au moins conditionnellement, par le duc de Feltre, ministre de la guerre. Sur les instances de M. Laîné, président de la Chambre des Députés, et à la prière des autres membres de la députation de la Gironde, il consentit, le 16 avril 1816, « à la cession du bâtiment militaire communal de la caserne de Notre-Dame, à Bordeaux, dans lequel M. l'Archevêque se propose de transférer le Petit Séminaire, en subordonnant toutefois l'effet de cette décision à quelques conditions de remplacement que la Ville devra remplir pour concentrer, par la suite, le casernement de sa garnison dans les bâtiments du

Château-Trompette; ce qui lui offriroit, sans surcroît de dépenses, l'avantage de n'avoir plus d'établissements militaires à sa charge ».

L'accord paraissant fait entre les diverses autorités, civiles, militaires et ecclésiastiques, Louis XVIII signa, le 25 avril 1816, une Ordonnance autorisant le préfet de la Gironde à « mettre l'archevêque de Bordeaux en possession de l'ancien couvent de Notre-Dame de cette ville pour y transférer son école ecclésiastique ».

« Surpris de cette mesure inattendue », le maire de Bordeaux en appela au Ministre de l'intérieur et au Roi lui-même, mieux informés; car, selon le magistrat municipal, la ville était alors dans l'impuissance de loger les troupes, soit dans le Château-Trompette, soit ailleurs, condition indispensable, cependant, pour que la cession de la caserne de Notre-Dame devînt efficace et absolue. Les espérances de Mgr D'Aviau s'évanouirent donc au moment où il les croyait enfin réalisées, et après huit mois de négociations et de correspondances — mois qui parurent certainement plus longs même que le récit que nous venons d'en faire — le zélé prélat n'était pas plus avancé qu'au début.

Cependant, le jour de la rentrée (1816) approchait. Grâce aux heureux recrutements opérés dans quelques diocèses par M. Timothée Lacombe, les prévisions de M. Cartal allaient être notablement dépassées : ce n'étaient plus seulement 50 à 55, c'étaient 84 jeunes gens qui s'annonçaient comme devant entrer ou rentrer en philosophie ou en théologie. Or, c'est à peine si le Grand Séminaire avait des chambres pour 30 ou 40! Que faire? Où transporter, où placer l'une des deux maisons?

Sur un point de la rue — aujourd'hui cours — Saint-Jean, non loin de l'ancien couvent des Capucins, l'Administration départementale de la Gironde, en exécution d'un décret de l'Empereur daté du 25 août 1808, avait élevé à ses frais, en 1809, une vaste construction

qui devait servir à cette sorte d'établissement que dans le vocabulaire peu chrétien de notre siècle, on appelle *Dépôt de Mendicité.* Les pauvres y furent, en effet, *déposés* le 15 novembre 1811; mais faute de fonds pour les nourrir, ils furent, l'année suivante, répartis entre les différents hospices de Bordeaux. La maison déserte devint, en 1813, un hôpital civil, puis une caserne espagnole et portugaise, ensuite un hôpital anglais (1814); après quoi, les pauvres y ayant été renfermés de nouveau en 1815, ils furent bientôt congédiés pour la même raison qu'en 1812. Depuis deux ans, ces bâtiments, « construits avec plus de dépense que de réflexion », demeuraient inhabités, et la double expérience faite à quelques années d'intervalle autorisait à penser qu'ils le seraient longtemps encore. Cependant, ils convenaient très bien à l'établissement d'un petit séminaire : il y avait de vastes cours, d'élégants portiques, de beaux jardins. Par une lettre datée du 26 août 1816, Mgr D'Aviau pria donc le Ministre de l'intérieur de l'autoriser « à y placer comme dans un asile *provisoire* les élèves de l'école secondaire ou Petit Séminaire, ne fût-ce que pour une année, et fallût-il convenir avec l'Administration départementale d'un prix de location ».

Nous ne savons pas ce que répondit le Ministre; mais après sa lettre comme auparavant, Mgr D'Aviau resta dans la même « pénible et fâcheuse perplexité ». On logea bien les philosophes dans l'école secondaire, ce qui ne se fit pas sans quelque inconvénient; toutefois, ce n'était-là qu'une partie du problème à résoudre. On acheva la solution en construisant à la hâte des chambres mal aérées, dans lesquelles, même avant que le plâtre fût sec, on entassa deux et jusqu'à trois séminaristes, au grand péril de leur santé. Bientôt, en effet, des maladies se déclarèrent parmi eux. Consterné, M. Cartal, supérieur, écrivait « du séminaire », le 5 avril 1817, à Mgr D'Aviau : « Depuis la lettre que nous avons

eu l'honneur de vous écrire hier, Monseigneur, il y eut environ deux ou même trois malades de plus, et nous ne savons pas quand finiront les maladies au séminaire. Voici ce que M. Duclaux m'écrit à cette occasion : — « Je vous plains de tout mon cœur d'avoir un si grand nombre de malades : il est comme impossible qu'il y ait une grande régularité dans votre séminaire ; la piété et les études doivent beaucoup souffrir. Cela est d'autant plus surprenant qu'on m'a dit qu'il n'y avoit pas de malades au Petit Séminaire, qui n'est pas mieux logé que vous. Voyez si la nourriture est saine et suffisante. Si c'est la petitesse du local qui occasionne toutes ces maladies, c'est assurément une raison bien forte et plus que suffisante pour vous procurer une maison plus vaste et plus saine ». — « La situation de votre Grand Séminaire, ajoute M. Cartal, déjà si affligeante, semble s'aggraver chaque jour. »

Elle s'aggrava encore, en effet : le nombre des malades augmenta ; l'épouvante devint générale ; il fallut durant quelque temps licencier le Grand Séminaire, et ceux des élèves qui étaient étrangers au diocèse reçurent l'hospitalité chez quelques bons propriétaires et chez des curés de paroisse. La nécessité d'éloigner l'école secondaire pour laisser au Grand Séminaire un espace suffisant était plus évidente et plus urgente que jamais. Mgr D'Aviau fit donc une nouvelle tentative afin d'obtenir le Dépôt de Mendicité, mais cette fois, il s'adressa directement au roi lui-même.

« Sire,

» Les religieuses intentions de Votre Majesté sont connues ; à ce titre, permettez que je sollicite votre bienveillante attention en faveur de mon Église ; je ne saurais mieux le faire qu'en lui exposant avec simplicité la situation vraiment déplorable dans laquelle elle se trouve.

» Oserai-je, Sire, l'avouer ? Dans le diocèse de Bordeaux, l'exercice du ministère sacré tend à une prochaine et presque totale extinction ; déjà plus de la moitié des paroisses demeurent vacantes, faute d'ouvriers évangéliques pour remplacer ceux que la mort nous enlève tous

les jours; parmi les autres, un grand nombre n'est administré que par des prêtres âgés ou valétudinaires qui ont de la peine à remplir les fonctions les plus essentielles de leur ministère; de là, en certains endroits, plus de catéchismes, plus d'instructions religieuses, plus de messes, plus de sacrements; et par suite, les peuples, livrés à eux-mêmes, tombent dans une ignorance profonde de leurs devoirs qui les conduit peu à peu à un état voisin de la barbarie.

» Après de tels bouleversements, Sire, il ne faudrait pas moins qu'un nombre considérable de nouveaux ouvriers évangéliques pour le service ordinaire des paroisses; une fois ce chiffre obtenu, il faudrait encore, pour l'entretenir, au moins vingt à vingt-cinq ordinands chaque année; or, comment, avec nos ressources actuelles, songer à réparer nos pertes et à nous précautionner contre les chances de l'avenir? C'est à peine si je puis me promettre, tous les ans, cinq ou six sujets pour les ordinations; d'où il résulte que, si nous n'y prenons garde, nous sommes prochainement menacés, dans le diocèse de Bordeaux, d'une affreuse disette sacerdotale.

» Un des moyens, Sire, qui me paraissent les plus propres à prévenir de semblables malheurs, ce serait de séparer des théologiens les jeunes aspirants à l'état ecclésiastique qui sont encore dans les classes inférieures. Réunis tous ensemble dans l'étroit espace d'un ancien couvent de Capucins, ils se gênent et se froissent mutuellement; ces derniers, plus pétulants et plus jeunes, ont besoin, à raison de leur âge et de leurs études, de plus d'air, de plus de soleil, de plus de liberté.

» Ces sortes d'établissements avaient bien, avant la Révolution, de beaux bâtiments; mais, au jour de la spoliation, le Gouvernement révolutionnaire s'en empara. Nous les réclamâmes inutilement, lorsque l'ordre commença à renaître en France; on nous répondit qu'ils étaient affectés à des services publics dont on ne pouvait pas les distraire. Il appartenait à Votre Majesté, lorsque Dieu l'eut rendue à son peuple, de nous dédommager, autant qu'elle le pût, en ordonnant qu'on mît à notre disposition pour le Petit Séminaire de Bordeaux un ancien monastère de religieuses de cette ville. Des embarras de casernement ont empêché jusqu'ici qu'on mît cette ordonnance à exécution, et, dans le fond, nous n'en sommes pas trop fâchés; car, dussions-nous en obtenir sans de nouveaux délais la remise, ce serait dans un état de dégradation et de dépérissement qui ferait peut-être tourner le bienfait royal à notre ruine entière.

» Il vous sera certainement agréable, Sire, d'apprendre que, sans rien déranger ni troubler dans les administrations, sans préjudicier à

personne, vous pouvez d'un seul mot rendre l'espoir au clergé et par là même aux fidèles de ce diocèse. Des spéculations irréfléchies avaient élevé ici, et à grands frais, un hospice de mendicité, bien reconnu aujourd'hui pour n'être aucunement propre à remplir son objet, et dont le maintien, s'il avait lieu, serait au département une surcharge aussi inutile qu'accablante. Les logements restent depuis deux ans inhabités, et doivent en souffrir. Daignez, Sire, les accorder, ne fût-ce qu'en asile provisoire, aux élèves de notre Petit Séminaire ; ils s'y trouveront placés convenablement, tandis que le Grand Séminaire, devenu libre, recevra les étudiants de *théologie* et de *philosophie,* soit nés dans le diocèse, soit appelés et obtenus d'ailleurs. Soutenus par cette flatteuse espérance, nous redoublons nos vœux pour la conservation et la félicité de notre roi très chrétien. Et qui en avait formé pour son retour de plus vifs, de plus constants? Aussi, et il a bien voulu le dire, *C'est chez nous que son heur a commencé* » (1).

L'asile « provisoire » demandé par l'archevêque de Bordeaux lui fut, en effet, accordé, aussi *à titre provisoire,* parce que l'on doutait alors si le Dépôt de Mendicité était propriété de l'État ou propriété du département. On ne laissa pas cependant que d'y transporter le Petit Séminaire aux vacances de 1817, et depuis lors, il n'a cessé d'occuper cette maison. Car lorsque l'on eut acquis la preuve qu'elle appartenait au département, Mgr D'Aviau demanda pour son école secondaire de Bordeaux la mise en possession définitive, « en compensation, disait-il, du couvent de Notre-Dame que m'assurait l'ordonnance du 25 avril 1816 ». La lettre du prélat au préfet de la Gironde était datée du 4 mai 1821, et le 20 août suivant, le Conseil général de la Gironde, — à la persuasion de son président, M. de Marans, et de M. Duffort, son secrétaire, — décida que cession définitive serait faite à l'archevêque de Bordeaux, « à la charge, dit le Conseil, que vingt élèves seront constamment et gratuitement reçus, nourris et éduqués dans ladite école secondaire ; lesquels élèves seront nommés par le Conseil général

(1) *Histoire de Mgr D'Aviau,* t. II, p. 640-642.

du département, sur la proposition du Conseil d'arrondissement ».

Le 25 du même mois (août 1821), Mgr D'Aviau accepta la cession, ainsi que les clauses et charges portées par la délibération du 20 août. Il pria toutefois le préfet et le Conseil général du département « de ne présenter pour les bourses que des jeunes gens ayant une vocation prononcée ou présumée pour l'état ecclésiastique, et justifiant de leur bonne conduite religieuse et morale par des certificats de MM. les curés de leur paroisse. Comme aussi, ajoutait le prélat, le privilège des bourses ne peut rien ôter au droit naturel et essentiel du supérieur de la maison, de pouvoir renvoyer, sans être tenu d'en rendre compte, l'élève qui manqueroit à ses devoirs en matière grave ».

Par autre concession du Conseil général, l'hospice des aliénés contigu au Petit Séminaire avait à sa disposition une cour dominée par les dortoirs, la cuisine et la chapelle de ce dernier établissement. On devine aisément quels inconvénients résultaient de ce voisinage. Pour les supprimer, il fallait mettre le Petit Séminaire en possession de cette cour. Mgr D'Aviau désirait qu'elle lui fût cédée gratuitement; mais toutes ses instances à cette fin demeurèrent inefficaces : il ne put rien obtenir ni du Conseil général, ni du Préfet, ni du Ministre, auprès duquel, cependant, il employa l'intercession de la duchesse d'Angoulême lors du séjour que cette princesse fit à Bordeaux en 1823. Enfin, la Commission administrative des Hospices civils de Bordeaux fit savoir au préfet de la Gironde, le 24 juin 1823, qu'elle consentait « à céder à Monseigneur l'archevêque la seconde cour comprise dans la donation faite par le Conseil général, et dans laquelle est situé le puits, sans le bâtiment qui entoure la première cour, à la condition convenue entre le préfet et Monseigneur l'archevêque, qu'il sera payé à l'hôpital des aliénés, par Monseigneur ou par l'administration du Petit Séminaire, une somme

de 25,000 fr. payable en trois années, ou plus tôt s'il est possible; le premier tiers payé aussitôt après l'Ordonnance rendue. »

L'acquisition de la cour fut donc faite et le contrat passé le 9 juillet 1823; mais l'archevêque de Bordeaux ne pouvant alors disposer même du tiers de 25,000 fr., M. Godinot (1) prêta 8,333 fr. 34 c. Le second tiers du prix d'achat fut avancé par M. Valantin, « prêtre » de la Compagnie de Jésus. On devait encore le troisième tiers, quand l'ordonnance du 16 juin 1828 obligea les RR. PP. Jésuites à se retirer. « Cette ordonnance ayant changé le contrat, disait le préfet de la Gironde au Ministre (21 novembre 1828), la position respective des parties contractantes change aussi; et je pense que, puisque le Gouvernement a remis à Monseigneur l'archevêque l'ancien Dépôt de Mendicité pour y former le Petit Séminaire créé par suite de l'Ordonnance royale du 29 septembre dernier, c'est au Gouvernement à mettre Monseigneur l'archevêque à même de payer les charges dont cet établissement est grevé, et à fournir à Monseigneur une somme de 25,000 fr., soit pour rembourser aux sieurs Godinot et Valantin les payements par eux faits, soit pour payer les 8,333 fr. 33 c. qui restent dus aux hospices ». Nous n'avons pas trouvé de document qui nous autorise à affirmer que le Ministre des affaires ecclésiastiques ait réglé celle-ci à la satisfaction de tous.

Quant à l'achat même, il avait été approuvé par une Ordonnance royale du 28 avril 1824, ainsi que les actes de cession qui l'avaient précédé : en même temps, le

(1) Il est probable que les jésuites du Petit Séminaire de Bordeaux avancèrent la somme sous le nom de leur père provincial, et qu'il s'agit ici du P. Nicolas Godinot, né à Reims le 5 février 1761, entré pendant la Révolution dans la Société des Pères de la Foi, et dans la Compagnie de Jésus après son rétablissement, mort le 26 mai 1841. Voir sa vie parmi les *Notices historiques* du P. Guidée, t. II, p. 157-182.

roi autorisait le préfet de la Gironde à faire cession définitive de l'ancien Dépôt de Mendicité. Le contrat en fut donc passé par-devant Me Mathieu, notaire à Bordeaux, le 30 juillet 1824, sous les conditions suivantes : — « 1° L'école secondaire ecclésiastique actuellement établie dans le local cédé y sera maintenue et conservée ; et dans le cas où elle viendrait à cesser ou à être supprimée pour quelque cause ou motif que ce soit, ledit local avec toutes ses appartenances et dépendances fera retour en propriété et en usufruit au département de la Gironde dans l'état où il se trouvera alors, mais franc et quitte de tous privilèges et hypothèques ; — 2° Monseigneur l'archevêque et ses successeurs entretiendront constamment et gratuitement dans ladite école secondaire vingt élèves qui seront désignés par le Conseil général du département de la Gironde, d'après un concours et un examen propres à constater leur aptitude à profiter de ce bienfait, et dont l'admission n'aura lieu qu'après l'agrément du roi ». — Aujourd'hui, — cela va sans dire — on se passe de « l'agrément du roi » ; en outre, le « concours » qui décide des boursiers est celui-là même qui a lieu pour l'admission aux bourses vacantes du Lycée : les premiers parmi ceux qui n'ont pu conquérir celles-ci — c'est-à-dire les premiers parmi les derniers — sont présentés par le Conseil général pour jouir des bourses qui se trouvent vaquer au Petit Séminaire.

Ainsi installé dans des bâtiments spacieux, le Petit Séminaire de Bordeaux, sous l'habile direction des RR. Pères, devint chaque année plus nombreux et plus florissant. Les meilleures familles de la ville et de la contrée y envoyaient leurs enfants. En novembre 1818, le chiffre total des élèves était de 240 ; il fut de 281 en 1819, et de 274 au 30 novembre 1820. En cette dernière année, une mort précoce enleva deux enfants d'une vertu plus précoce encore. Le premier, nommé Léon de Lastours, était né à Castres et mourut le 4 janvier 1820,

âgé de 10 ans ; le second décéda le 27 avril suivant, dans la onzième année de son âge : il avait nom Eugène de Matha, et était issu de la famille du saint fondateur des Trinitaires, institués pour la rédemption des captifs. L'auteur des *Souvenirs de Saint-Acheul, Sainte-Anne, Aix, Bordeaux,* a concentré dans quelques pages suaves (p. 35-46) le parfum, si l'on peut ainsi parler, qu'exhalent ces deux tendres fleurs.

Au mois de mars 1823, le P. Debrosse « quitta la ville de Bordeaux par ordre de son provincial ». Depuis trois mois, il exorcisait sans aucun succès une femme qui se croyait ou se disait possédée du démon. Comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, le clergé était divisé de sentiment, les uns avec le P. Debrosse tenant pour, les autres se prononçant contre la réalité de la possession ; et comme d'ordinaire aussi, surtout dans les temps et les pays de peu de foi, l'incrédulité railleuse déversait le ridicule sur les exorcismes de l'Église et sur les exorcistes : de là l'éloignement, provisoire d'abord, puis définitif, du P. Debrosse. Il fut remplacé dans le périlleux ministère de chasseur du démon par l'abbé Dasvin, vicaire de Saint-Michel, à Bordeaux, lequel continua pendant douze mois encore à exorciser la possédée vraie ou prétendue telle. Enfin, Mgr D'Aviau voulant soumettre la chose à un examen plus approfondi, nomma une Commission composée de quatre membres, du nombre desquels était M. Carbon, supérieur du Grand Séminaire. Ceux-ci, « tout en reconnaissant qu'il y avait dans cette femme des choses extraordinaires inexplicables », déclarèrent « n'avoir trouvé en elle aucun signe évident de possession ». En apprenant cette conclusion, Mgr D'Aviau fit cette réponse : « Oui, dit-il, maintenant, je commence à croire que, durant les exorcismes, cette femme était plus *obsédée* que possédée » (1).

(1) *Mémorial des curés de la paroisse Saint-André, église primatiale de Bordeaux.*

Le P. Timothée Chauchon, qui succéda au P. Debrosse, naquit le 9 mars 1792 à Saint-Jean-la-Chalm (Haute-Loire), et entra au noviciat le 9 mars 1807. Professeur de philosophie au Petit Séminaire de Bordeaux en 1819-1820 et 1820-1821, préfet des études en 1821-1822, 1822-1823 et 1823-1824, il fut *vice-recteur* de mars 1823 au 1er septembre 1825. Il fut ensuite ministre à Dôle en 1828, devint supérieur de Vals, près de la ville du Puy-en-Velay, et c'est là qu'il mourut, le 12 janvier 1829. Le P. Chauchon avait été chargé de fonder cette résidence avec trois de ses confrères et quelques frères coadjuteurs. Ils y arrivèrent le 10 octobre 1828, et durant les premières semaines, ils reçurent dans les deux séminaires du Puy une charitable hospitalité. Telle était la vénération des fidèles pour le P. Chauchon après sa mort, qu'ils brisaient et emportaient dans leur maison des fragments de sa tombe, et les conservaient ensuite comme des reliques (1). Il était bon, nous a dit un de ses élèves, mais porté aux idées sombres et parlait souvent de la mort, depuis qu'un de ses élèves périt misérablement sur une rivière par suite d'un accident arrivé au bateau qui le portait.

Pierre Varlet, né à Reims le 13 mars 1769, entra en 1800 ou 1801 dans la Société des Pères de la Foi, puis au noviciat de la Compagnie le 1er août 1814. Il était *operarius* à Paris en 1820 et préfet des études à Saint-Acheul en 1822 et 1824 : il fut vice-recteur à Bordeaux depuis le 8 septembre 1825 jusqu'en juillet 1828. Le P. Godinot, s'excusant auprès de Mgr D'Aviau de ne pouvoir lui fournir des missionnaires pour prêcher le jubilé dans son diocèse, écrivait au prélat le 17 février 1826 : « J'ai une légère consolation dans le choix qui a été fait du supérieur actuel du Petit Séminaire. Je ne crains pas de dire que la considération de quelques services qu'il pouvoit rendre à votre diocèse par l'ha-

(1) *Litteræ annuæ societatis Jesu*, éd. cit., p. 34.

bitude qu'il a d'instruire est entrée pour beaucoup dans la détermination prise à son sujet. » Au mois d'août de la même année (1826), le P. Varlet fut invité à prononcer l'oraison funèbre de Mgr D'Aviau, et il s'en acquitta à la satisfaction des *auditeurs* (1). Cependant, les vicaires généraux capitulaires ayant manifesté le désir qu'elle fût imprimée, les supérieurs du P. Varlet en jugèrent autrement, et lui-même notifia leur réponse avec beaucoup d'humilité : « L'oraison funèbre examinée par les censeurs a été jugée *claire, simple, édifiante, mais trop foible, sans couleurs, sans grands mouvemens, peu propre à faire honneur au diocèse et à l'auteur :* on ne lui accorde pas, même par indulgence, le privilège *imprimatur :* elle est restée à Paris. *Bonum mihi, Domine, quia humiliâsti me* » (2). Le 1er septembre 1828, le P. Varlet fut nommé vice-recteur du collège du Passage, près Saint-Sébastien, en Espagne; le 16 décembre 1831, supérieur de la résidence de Vannes; le 5 avril 1837, supérieur de celle de Nantes. En 1840, il fut envoyé à Laval comme *operarius* et prédicateur dans l'église des PP. Jésuites de cette ville, et à la fin de 1842 à Poitiers, comme père spirituel. Il était devenu aveugle vers la fin de sa vie et ne pouvait plus célébrer la sainte messe. Il est mort à Poitiers le 26 avril 1854.

Parmi les collaborateurs du P. Chauchon en 1822-

(1) « Le 24 août 1826, service solennel pour le repos de l'âme du saint prélat dans l'église de Saint-André en présence du clergé et de toutes les autorités de la ville. Après l'Évangile, le P. Varlet prononça l'oraison funèbre. Il prit pour texte ces paroles de l'Apôtre : *Justus ex fide vivit.* Son style parut noble et simple tout à la fois. Sa péroraison chaleureuse s'étendit avec quelque succès sur ce texte, *defunctus adhùc loquitur.* Toutefois, ce discours fut faible en comparaison du beau mandement que le cœur et la reconnaissance avaient dicté à la plume éloquente de l'abbé Barrès » (*Mémorial des curés de la paroisse Saint-André*).

(2) Lettre à M. Barrès, vicaire général, du 23 octobre 1826.

1823, nous en remarquons deux qui devinrent dans la suite bien diversement célèbres. Le premier est l'auteur du *Nouveau cours de méditations sacerdotales,* plusieurs fois réimprimé et traduit en plusieurs langues (1). Pierre Chaignon, né le 8 octobre 1791, à Saint-Pierre-La-Cour, appelé aussi Saint-Pierre-sur-Orthe, dans le diocèse du Mans, fit son cours de philosophie en 1810 dans l'institution de M. Liautard, à Paris, et y remplit ensuite les fonctions de surveillant et de professeur. Il y eut pour confrère M. Jean-Baptiste Lacombe, que nous verrons supérieur du Petit Séminaire de Bazas, et en un sens successeur du P. Varlet à Bordeaux. Pierre entra au Grand Séminaire de Saint-Sulpice le 26 octobre 1816, et au noviciat de Montrouge, à Paris, le 14 août 1819. Deux ans après, on l'envoya au Petit Séminaire de Bordeaux. Il y resta de 1821 à 1825, d'abord sous-ministre de la maison, puis successivement professeur de troisième, de seconde, et préfet des études. « Pour donner un aliment de plus à son zèle, on le chargea en même temps de diriger la Congrégation de la Sainte-Vierge. Mais déjà il se sentait comme à l'étroit dans l'enceinte d'un collège » : aussi, après un petit nombre d'années passées encore dans les collèges ou petits séminaires d'Aix, de Sainte-Anne-d'Auray, de Fribourg (octobre 1830 à août 1831), il fut appliqué au ministère de la prédication, et il fit de très grands fruits, principalement dans les retraites pastorales. Il en prêcha plus de trois cents, notamment celle qui se fit à Bordeaux au mois d'août 1845. Il mourut à Angers, le 20 septembre 1883, âgé de 92 ans. Sa *Vie* par le P. Séjourné a été publiée en 1888 (2).

(1) Cfr. *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* par les PP. De Backer et Sommervogel, art. *Chaignon,* t. II, col. 1030-1035.

(2) *Vie du R. P. Pierre Chaignon, de la Compagnie de Jésus;* Paris, 1888, in-12 de III-418 pages.

L'autre jésuite dont nous voulons parler est le trop fameux Martial Marcet qui, après sa sortie de la Société, trouvant son nom trop court, s'appela Marcet de La Roche-Arnaud. Il était né au Puy le 17 février 1801. Entré le 6 mai 1818 dans la Compagnie de Jésus, il était en 1820 au noviciat de Montrouge, à Paris, d'où il fut envoyé, en 1821, comme surveillant à Aix-en-Provence. De là, il vint en 1822 à Bordeaux pour y être second préfet de discipline. Mais avant la fin de l'année scolaire, le 24 mars 1823, il quitta le Petit Séminaire et la Compagnie elle-même (1). Trois ans après, il commença la série de ces pamphlets qui devaient donner de l'éclat à son nom. On vit paraître successivement : *Les jésuites modernes, pour faire suite au mémoire de M. le Comte de Montlosier*, 1826; — *Mémoires d'un jeune jésuite, ou conjuration de Montrouge*, 1828; — *Nouveau mémoire du jeune jésuite sur l'état actuel des jésuites en France, suivi de la pétition à la Chambre des Députés*, 1829; — *Les sept bêtes de Montrouge*, 1829; — *Mémoire à consulter sur le rétablissement légal des jésuites en France*, 1845. Au reste, tout en calomniant les jésuites, l'auteur ne laisse pas que de médire un peu des sulpiciens qui, dans sa détresse, lui avaient fait quelque bien. D'après lui, *pour être un grand homme à Saint-Sulpice, il suffit d'être un radoteur ou un absurde théologien.* — Et voilà sans doute pourquoi les *grands hommes* sont si rares dans la *petite Compagnie!* — Ajoutons cependant que, le 27 avril 1845, Marcet rétracta tout ce qu'il avait écrit contre les jésuites (2) :

(1) Il fut *dimissus* suivant la formule usitée en pareil cas dans la Compagnie et rapportée par Marcet lui-même en tête de ses *Mémoires d'un jeune jésuite. Datâ mihi facultate à R. P. Desiderio Richardot, provinciali Societatis Jesu in Galliâ, ob graves et urgentes causas dimittimus Martialem Marcet, et cum à votis simplicibus, quæ in societate emisit, solvimus, et liberum esse declaramus.* Burdigalæ, 24ª martii 1823. T. Chauchon.

(2) Le texte de cette rétractation est rapporté par Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus;* Paris, 1846, t. VI, p. 178.

heureuse rétractation, trop explicite et trop précise pour n'être pas sincère, et qui ôtera aux partisans de l'article 7 l'envie de lui ériger une statue en face du Petit Séminaire de Bordeaux (1).

On a tant écrit sur l'organisation et l'enseignement des collèges tenus par les RR. PP. Jésuites, autrefois et aujourd'hui, qu'il serait oiseux de se livrer là-dessus à de nouvelles recherches. A Bordeaux, les choses se passaient très probablement comme à Sainte-Anne-d'Auray, par exemple : ce devaient être de part et d'autre, à cette époque, le même règlement, les mêmes études, les mêmes moyens d'émulation, comme c'était la même direction et le même esprit. Il suffira donc à nos lecteurs que nous les renvoyions à l'histoire de ce dernier collège publiée en 1890 : la matière y est exposée avec toute l'étendue désirable (2).

Il n'est pas malaisé de compter — tant ils sont rares ! — les divers *événements* qui, de temps à autre, viennent rompre la monotonie habituelle et l'uniformité dans un petit séminaire ou un collège ecclésiastique : ce ne sont guères que des pèlerinages ou cérémonies extraordinaires, des séances littéraires à certains jours solennels, des visites de personnages occupant une position élevée dans la société : encore même faut-il réputer fortuné l'historien qui, n'ayant pas à sa disposition les archives de l'établissement dont il raconte l'histoire, réussit, au prix de nombreuses investigations, à trouver et à ramasser çà et là sur ce sujet

(1) Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. XLIX, p. 357-361, et p. 385-391.

(2) *L'éducation des jésuites autrefois et aujourd'hui; Un collège breton,* par Fernand Butel; Paris, 1890, p. 72-78, et tout le *Livre troisième,* p. 373-483. A la page 66, note 2, l'auteur confond Mgr de Bausset-Roquefort, nommé en 1808 évêque de Vannes et en 1817 archevêque d'Aix, avec son cousin Louis-François de Bausset, évêque d'Alais avant la Révolution et sans siège épiscopal après le Concordat. C'est celui-ci, non le premier, qui fut « cardinal, et auteur des célèbres *Vies de Bossuet et de Fénelon* ».

assez de fragments pour pouvoir en remplir quelques pages.

Chaque année, le Petit Séminaire de Bordeaux, au moins les congréganistes, faisaient le pèlerinage de Verdelais. Celui de 1825 a été raconté par un des Pères qui en faisaient partie dans une lettre à un de ses confrères : nous la citerons en entier, et par ce qui se passa dans ce pèlerinage, on pourra juger des autres.

« Bordeaux, août 1825;

» Mon Révérend Père,

» Vers le milieu du mois de juillet, les congréganistes de la Sainte-Vierge et des SS. Anges (1) ont fait à Verdelais le pèlerinage accoutumé. Le jeudi 14 juillet, jour fixé pour ce pèlerinage, à une heure du matin, on éveilla les enfants congréganistes, ou plutôt on leur permit de quitter le lit. On se rendit de suite à la chapelle de la congrégation de la Sainte-Vierge : on fit au pied de son autel la prière du matin; on récita l'Itinéraire, et l'on entonna le cantique du départ tiré d'un recueil composé *ad hoc : J'entends la voix de notre tendre mère,* etc. A deux heures, on se mit en marche dans le silence le plus profond. Le bateau nous attendait. Le temps du trajet fut partagé entre le chant des cantiques et autres exercices de piété.

» Monseigneur, à peine remis d'une longue maladie qui avoit fait désespérer de le conserver, avoit voulu prendre part à ce pèlerinage, malgré les représentations du P. Recteur, des grands vicaires et des médecins. Il paraît qu'il vouloit remplir dans ce pèlerinage le vœu qu'il avoit fait à Verdelais si Dieu lui rendoit la santé. La veille, il partit et alla coucher chez une dame pieuse, à deux lieues de Verdelais. Le matin, à six heures, il se trouva sur notre passage et profita du bateau pour le reste du chemin. Il étoit dans une litière bien conforme à l'esprit de pauvreté dont il faisoit profession. M. Barrès, son vicaire

(1) Le 2 février 1825, Mgr D'Aviau daigna accorder aux congréganistes des SS. Anges du Petit Séminaire de Bordeaux, 1° 40 jours d'indulgence pour la récitation du Petit Office des SS. Anges; 2° 40 jours d'indulgence pour la récitation des litanies de l'Ange gardien; 3° 40 jours d'indulgence à tous ceux qui visiteront la chapelle des SS. Anges du Petit Séminaire de Bordeaux, le jour de sa bénédiction (2 février), pendant l'octave, et le jour anniversaire, à perpétuité. — Il accorda aussi, le 28 avril 1826, à la récitation de l'Office de Saint Joseph et des litanies du même saint, les indulgences accordées, l'année précédente, à la récitation du Petit Office et des litanies des SS. Anges.

général, M. Carbon, supérieur du Grand Séminaire, et le P. Recteur avec toutes les autorités du village, formoient son cortège.

» Vers sept heures, on débarqua à une lieue de Verdelais. Monseigneur prit les devants pour dire la messe avant celle des élèves ; ses forces ne lui permettoient point d'offrir le saint sacrifice au milieu d'eux. De la statue qui est à un quart de lieue de Verdelais (1), on se rendit en procession dans le plus grand ordre jusqu'à la sainte chapelle, dans laquelle on entra à huit heures et demie. Les élèves entendirent la messe de Monseigneur presque entièrement, ainsi que la grand'messe qui suivit. Elle fut chantée avec grand orchestre par M. Duburg, curé de Saint-Michel de Bordeaux (2). Cent cinquante jeunes gens y communièrent avec ferveur. Avant la sainte communion, le célébrant leur adressa quelques mots tirés des circonstances et inspirés par un zèle tout apostolique. Après la sainte communion, le curé fit encore un petit discours et fit passer dans l'âme de ses auditeurs les beaux sentiments dont la sienne étoit pénétrée. Mgr D'Aviau resta à genoux tout le temps de l'office, au milieu du sanctuaire, priant avec la dévotion la plus tendre. On ne pouvoit se lasser d'admirer la constance de ce saint prélat. Il ne sortit de la chapelle qu'avec les enfants, et alors seulement il consentit à prendre un peu de nourriture.

» Le soir, l'infatigable prélat présida encore aux vêpres. Les élèves y assistèrent avec une piété qui ne se ressentoit point de la fatigue du matin. Elle fut mise à l'épreuve par un long sermon d'une heure, d'ailleurs assez froid, prêché par un vicaire de la ville. On a beaucoup regretté le P. Druilhet (3), qui, l'année précédente, en pareille cir-

(1) La statue de Notre-Dame indicatrice fut élevée peu avant 1820 par les soins d'un prêtre de Bordeaux guéri subitement, à Verdelais, d'une paralysie et d'une surdité absolue. Nous pensons que ce prêtre, qu'on ne désigne pas autrement, est M. Guillaume Soupre, curé de Sainte-Croix, à Bordeaux. Ce digne pasteur, en effet, atteint, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1819, d'une surdité complète et d'une paralysie au bras gauche qui lui avait crocheté tous les doigts de la main, fut subitement guéri, dans l'église Notre-Dame de Verdelais, le 15 septembre de la même année. Les dépositions des témoins de ce miracle sont conservées aux archives de l'Archevêché.

(2) Charles Duburg, né à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Pierre, le 13 novembre 1789, ordonné prêtre le 21 décembre 1813, d'abord vicaire de Saint-Michel de Bordeaux, en fut nommé curé le 15 février 1825, installé le 17 avril suivant, et mourut le 6 août 1850. Cfr. *Vie de l'abbé Charles Duburg*, par M. Justin Dupuy ; Bordeaux, 1851, in-18. — *Éloges, Oraisons funèbres et Discours académiques*, par M. l'abbé Gaussens ; 2e édit., Bordeaux, 1878, t. I, p. 225-254.

(3) Julien Druilhet, né à Orléans le 8 janvier 1768, entra dans la Compagnie après la Restauration, devint en 1821 recteur de la maison de Saint-Acheul, et

constance, avoit parlé aux enfants avec tant d'éloquence et d'onction. Après les vêpres, on se hâta de dîner pour revenir assister au salut qui fut encore donné par Mgr D'Aviau, et faire à la Sainte-Vierge les derniers adieux. Ce ne fut pas sans bien des soupirs et des larmes que les enfants s'arrachèrent de ce doux sanctuaire. Ils se levoient les uns après les autres avec effort : ils s'avançoient lentement vers la porte; ils se retournoient de temps en temps pour jeter un regard vers la sainte chapelle. Cependant, on chantoit le beau cantique du départ, dont le refrain étoit :

Adieu, tendre Marie,
Adieu, champs fortunés,
Adieu, terre chérie.

On se rendit ainsi en chantant des cantiques jusqu'au lieu où avoit commencé la procession. On y adressa un dernier *Sub tuum* à Marie, et l'on se dirigea vers le bateau : Monseigneur suivoit derrière avec sa voiture.

» Il étoit sept heures environ quand on se mit en marche pour Bordeaux. Monseigneur renvoya sa voiture et fit toute la route avec nous. Les enfants, sur le bateau, étoient séparés : les petits étoient d'un côté, et les grands de l'autre. Alors s'engagea une contestation : les petits vouloient avoir Monseigneur avec eux, les grands pensoient que ce privilège étoit dû à leur âge plus avancé. Le préfet des classes prononça en faveur des derniers. Durant tout le trajet, Monseigneur se tint sur le pont, assis dans un fauteuil, entouré d'ecclésiastiques et de nos enfants, qui ne pouvoient se lasser de l'admirer. A huit heures, on se disposa à faire la prière du soir. Tout le monde tomba à genoux dans le silence le plus imposant. La prière finie, Monseigneur nous donna sa bénédiction. Un peu plus tard, on récita le chapelet avec la même ferveur.

» Nous étions loin de Verdelais, et à deux lieues seulement de Bordeaux. On se remit à chanter des cantiques; à leur défaut, quand la nuit empêcha de lire, on chanta les plus beaux psaumes. On suspendit le chant à l'approche de Bordeaux, que l'on ne revit qu'avec peine, après les joies toutes célestes de cette sainte journée. »

Le trait suivant, qu'on lit dans la *Vie du P. Barrelle,*

en 1830 provincial de France. Il mourut à Toulouse le 30 août 1845, recteur du noviciat et supérieur de la résidence. Cfr. Guidée, *Notices historiques,* t. II, p. 119-156. De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* art. *Druilhet.*

se rapporte à un pèlerinage semblable, mais antérieur de quelques années :

« C'était, dit le biographe du P. Barrelle, c'était un jour de pieux pèlerinage pour le Petit Séminaire de Bordeaux. Par une belle matinée du mois d'août, dans l'octave de l'Assomption, nos élèves allaient faire leur visite d'adieu à Notre-Dame de Verdelais. Avant d'aller goûter au sein de leur famille le repos désiré des vacances, ils remettaient à la garde de Marie leur innocence et leurs joies. Déjà donc tous étaient en marche, quand le préfet de la congrégation, Louis Ribeaux (1), qui fut plus tard supérieur de la résidence des jésuites, à Bordeaux, accourt auprès de Joseph Barrelle. Une chose manquerait à leur fête s'ils n'avaient un chant pieux composé pour la circonstance. Joseph s'exécute de la meilleure grâce ; un hommage à Marie souriait à sa piété A l'instant, un crayon à la main, il trace d'une seule haleine le cantique, aujourd'hui bien connu, qui commence par ce couplet :

Où va ma Mère bien-aimée ?
Pourquoi fuit-elle nos déserts ?
De pures flammes consumée,
Elle s'élève dans les airs.
A son aspect, tout fait silence ;
Le ciel entier forme sa cour ;
Le roi de Majesté s'avance :
Salut à la mère d'amour !

» Lorsque ce chant nouveau retentit sous les voûtes du sanctuaire, ce fut un redoublement de ferveur et de joie. Au retour, un filial enthousiasme mit encore dans toutes les bouches les paroles du pieux cantique. Et chaque année, quand, au jour de l'Assomption, le Petit Séminaire, revenant de la procession générale, rapportait en triomphe la statue de Marie, il aimait à répéter le cantique :

Où va ma Mère bien-aimée ? » (2).

(1) Louis Ribeaux, né à Lamarque (Gironde) le 27 juillet 1802, entré le 4 septembre 1823. En 1826, surveillant à Aix ; — en 1830, au Passage ; — en 1831, en théologie à Madrid ; — 1834, surveillant au Passage ; — 1835, *operarius* à Aix ; — 1836, père spirituel à Chambéry ; — 1838, *operarius* à Bordeaux jusqu'en 1845 ; — puis à Avignon, où il fut vice-recteur du noviciat à partir du 14 septembre 1845, recteur du 14 septembre 1846 au 18 octobre 1849 ; il y resta ensuite comme *operarius* et ministre ; — 1853, *operarius* à Bordeaux, où il fut supérieur du 6 septembre 1856 au 27 août 1866 ; il y résida comme *operarius*, et y mourut le 22 septembre 1874.

(2) *Vie du R. P. Barrelle*, t. I, p. 52, 53.

Cette belle fête de l'Assomption, si chère à tous les vrais enfants de Marie, semble l'avoir été tout particulièrement au Petit Séminaire de Bordeaux. Nous en avons la preuve dans une relation de la manière dont cette fête fut célébrée en 1820, relation écrite par un élève sous forme de lettre à un ami, et à laquelle nous ferons encore quelques emprunts pour l'édification de nos lecteurs.

« Le zèle industrieux du supérieur lui avait fait trouver un moyen d'exciter notre piété. Il avait fait faire un très beau cœur en vermeil d'où sortaient des flammes artistement travaillées. Ce cœur était soutenu par une chaîne en argent au milieu de laquelle était une large plaque de même métal, avec cette inscription : *Hommage de reconnaissance et d'amour filial du Petit Séminaire de Bordeaux, le 15 août 1820.* Dans ce cœur devaient être inscrits les noms de tous les maîtres de la maison et de tous les congréganistes, avec la demande d'une grâce spéciale pour eux, pour leurs parents ou leurs amis. Monseigneur voulut aussi que son nom fût mis dans le cœur : on le fit graver sur une lame d'argent, et on l'y plaça ainsi que celui de son grand vicaire. Une députation nombreuse de la congrégation fut chargée de porter ce cœur à Verdelais et d'en orner la statue de la Sainte-Vierge. On se prépara au pèlerinage par une neuvaine. Le sixième jour, le préfet et les deux assistants de la Congrégation portèrent le cœur à l'Archevêché pour le faire bénir par Monseigneur. La cérémonie fut faite dans une maison religieuse, sur un autel que Monseigneur venait de dédier á Marie. Après la bénédiction, Monseigneur baisa le cœur avec respect et le fit baiser aux assistants. Il fut ensuite porté à Verdelais le dernier jour de la neuvaine. Nous ne raconterons pas les détails de ce pèlerinage, parce qu'il ressembla aux autres ; mais nous dirons ce qui se passa à la procession du jour de l'Assomption.

» Le soir, pendant que toutes les paroisses se rendaient à la cathédrale, notre procession y arriva, attirant tous les regards tant par la modestie de ceux qui la composaient que par les richesses dont elle était ornée. A la tête, flottait l'oriflamme, bannière de la Congrégation, portée par un des maîtres de la maison. Elle était semée de fleurs de lis, et on y lisait en lettres d'or : *Marie protectrice de la France.* Au bout de deux longues files d'ecclésiastiques en surplis, s'élevait un temple porté par quatre de nos Pères revêtus de dalmatiques en drap d'argent. Le dôme de ce temple était surmonté de cinq beaux panaches

blancs que l'air agitait, et soutenu par quatre colonnes d'un travail achevé. Au-dessous pendaient de riches broderies. A la base de chaque colonne étaient attachées des guirlandes de fleurs soutenues à une longue distance par des enfants revêtus de fin lin et de ceintures d'azur. Enfin, au milieu du temple, on voyait une belle statue de Marie portant l'Enfant Jésus qui semblait tendre au peuple des bras de miséricorde. Au-devant, était un enfant habillé en archange qui portait sur un riche coussin le Sacré Cœur de Marie. A côté, marchaient huit autres enfants revêtus comme les premiers, dont quatre portaient des flambeaux, et quatre autres des étendards où flottaient écrits en lettres d'or les plus beaux titres de la Reine des Cieux. Notre procession s'étant jointe à celle de la cathédrale, dont on peut dire avec vérité qu'elle faisait le plus bel ornement, on traversa la ville entre deux haies de soldats que précédait toute la musique militaire. De retour à la cathédrale, nous nous préparâmes à partir, et alors se présenta le spectacle le plus édifiant.

» Notre procession s'étant organisée de nouveau, nous partîmes, emportant avec nous le temple de notre Reine, à qui nous préparions un nouveau triomphe. La nuit était arrivée : nous avancions sous un ciel semé d'étoiles; devant nous s'avançait l'oriflamme, que suivaient les élèves en uniforme noir, rangés sur deux lignes et portant à la main des flambeaux. On voyait flotter tous les étendards de la Congrégation de la Sainte-Vierge et des SS. Anges. Au milieu de nous était un chœur composé de jeunes enfants dont les voix douces et flexibles faisaient entendre les litanies de la Sainte-Vierge sur des airs qui attiraient le peuple tant par leur nouveauté que par leur harmonie. Les élèves répondaient, accompagnés du serpent, dont les sons retentissaient au loin. Nous avançons ainsi sans tumulte, n'ayant pour garde que la piété des fidèles qui se prosternaient en foule aux pieds de la statue en s'écriant : *Ah! la voilà!* Derrière nous retentissaient les instruments des troupes qui se retiraient, et le tumulte d'une ville agitée. Avec nous marchait l'arche du Très-Haut : devant nous, une longue file de reverbères formait, par la pente de la rue, une colonne de feu qui nous conduisit jusqu'à notre terre promise.

» Arrivés à ce séjour heureux, on en ouvrit les portes, et le plus magnifique tableau se déroula devant nous. Au fond d'une vaste cour, entre deux allées d'arbres, on apercevait une clarté éblouissante qui s'élevait de l'autel jusqu'à la voûte de la chapelle. Cette clarté, formée par une multitude de lustres et de flambeaux, était réfléchie de tous côtés par de riches candélabres, par un tabernacle doré et par des

draperies d'or et d'argent. En avançant, nous chantions par intervalle le cantique *Magnificat,* et du fond de la chapelle, les petits enfants qui n'avaient pu nous accompagner faisaient retentir l'enceinte de ce chant d'allégresse : *Triomphez, Reine des Cieux.* Enfin nous arrivons, et le char de triomphe de la Mère est placé devant l'autel de son Fils. La foule qui suivait eut bientôt rempli l'église et une partie de la cour. Alors commença le salut du Saint-Sacrement, pendant lequel on chanta le beau cantique qui nous avait ravis, le matin où nous l'avions entendu pour la première fois. Ainsi finit cette heureuse journée : la foule se retira, regrettant de ne pouvoir jouir plus longtemps d'un si ravissant spectacle » (1).

La *narration* qu'on vient de lire est vraisemblablement une composition donnée par le régent d'humanités ou de rhétorique, ou bien écrite par un membre de l'Académie : c'est ainsi que, le 6 août 1825, un *académicien* de *seconde* célébra en vers le pèlerinage de Verdelais raconté plus haut. Car il y avait au Petit Séminaire de Bordeaux une académie : il y en avait même deux, ayant chacune son règlement : une pour les élèves de troisième, et une autre pour ceux de seconde et de rhétorique. Outre leurs séances privées, elles avaient, comme les grandes académies, leurs séances publiques. Trois des lectures qu'on y entendit ont passé sous nos yeux. La première avait pour titre : *Les jeux de la Grèce ; séance de l'Académie d'émulation du Petit Séminaire de Bordeaux pour la fête de M. le Supérieur,* 6 juin 1819. La seconde lecture faite le 11 mai 1820 par un élève nommé Albert de Selle, et terminée par le cri de *Vive le roi* (2), était intitulée : *Discours sur*

(1) *Relation* (manuscrite) *de la fête de l'Assomption célébrée par les congréganistes du Petit Séminaire de Bordeaux en l'année 1820, écrite sous forme de lettre à un ami,* par J.-M.-R. D***. En 1823, la duchesse d'Angoulême assista à la procession générale du 15 août. « C'était, dit le *Mémorial des curés de la paroisse Saint-André,* c'était le *collège* (sic) des jésuites qui faisait le beau de cette procession. On rapportait chez eux, à la lueur de mille flambeaux, la statue vénérée. La façade et la coupole du collège étaient illuminées : une foule immense se rendait au salut solennel qui terminait dans la chapelle des jésuites ce jour de triomphe pour la mère de Dieu. »

(2) Il y a loin de ce cri proféré alors au mot dit en mars 1892 à

la philosophie; La philosophie est un fléau plus redoutable que la guerre, que la peste et que la famine. Ce *Discours* n'empêcha pas « l'Académie d'émulation » de faire encore entendre « le 6 juin » suivant, « pour la fête de M. le Supérieur », une autre composition dont le sujet était, *L'autel de la Reconnaissance.*

C'est surtout à la solennité de la distribution des prix que professeurs et élèves, académiciens surtout, déployaient leurs ressources. En 1820, le public fut régalé d'un *Discours en faveur de la poésie, prononcé par un élève le jour de la distribution des prix, 11 septembre 1820.* Tel est le titre sous lequel il fut imprimé ensuite, et forma une plaquette grand in-8° de 10 pages.

L'année qui suivit celle de la naissance du duc de Bordeaux, on entendit quatre avocats plaider successivement dans une cause dont le *rapporteur* exposa le sujet en ces termes :

« A peine le duc de Bordeaux, ce tendre rejeton du beau lis déraciné, est-il venu consoler la France, que pleines d'amour pour une si précieuse dynastie, jalouses de partager le privilège qu'a obtenu Bordeaux, après avoir partagé sa fidélité et son héroïsme, les autres provinces se hâtent de prévenir un second choix, de solliciter l'inestimable honneur de nommer le premier fils de France que le Ciel accordera à nos vœux. Le Béarn s'appuie sur son bon Henri; Poitiers se présente avec tous ses Vendéens, pleine de confiance en son dévouement pour la cause du roi, en ce grand nombre de héros qu'elle a vu moissonnés dans ses champs par le fer du républicain; Paris, fière de l'avantage de posséder nos rois depuis tant de siècles, se montre avide de resserrer les nœuds qui l'attachent à nos Bourbons; et Bordeaux, alarmée par ces prétentions, craignant de voir s'évanouir le précieux avantage dont elle

un évêque d'Italie par celui des anciens aumôniers d'Henri V qui passe pour avoir été l'un des instigateurs de la célèbre lettre à M. Chesnelong. Comme le prélat, étonné d'entendre son interlocuteur déclarer la monarchie désormais impossible en France, faisait observer que l'on ne parlait pas ainsi du vivant du comte de Chambord, il lui fut répondu d'un ton dédaigneux : « Ah ! oui, le comte de Chambord ! il eût été un roi accompli... il y a 400 ans ! »

jouit, et que ses illustres habitants espéroient transmettre à leurs neveux, se plaint auprès de nous, réclame ses droits, appelle la justice à son secours. De leur côté, les Béarnais, les Poitevins et les Parisiens s'offrent volontiers à soutenir leur cause, à faire valoir eux-mêmes leurs titres. — Telle est, Messieurs, l'affaire portée à votre tribunal : elle est intéressante pour la France entière et pour la monarchie : elle est glorieuse pour les provinces qu'une si noble ambition a rendues pour la première fois rivales. »

Pendant que le duc d'Angoulême travaillait en Espagne à soumettre les Espagnols à leur roi Ferdinand VII, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, qui, durant ce temps-là, séjournait à Bordeaux, fut priée par Mgr D'Aviau d'assister à la solennité qui termine chaque année scolaire. « On savait, dit le *Mémorial bordelais* des 25 et 26 août 1823, on savait que S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, devait honorer de sa présence la distribution des prix des élèves du Petit Séminaire. Une assemblée aussi nombreuse que choisie remplissait le local destiné à cette cérémonie. Mgr D'Aviau, accompagné d'un clergé nombreux, M. de Breteuil, préfet de la Gironde, M. de Marcellus et M. Drouilhet de Sigalas, député de Lot-et-Garonne, avaient précédé de quelques instants l'arrivée de Son Altesse Royale.

» Vers quatre heures trois quarts, les acclamations les plus unanimes ont annoncé la présence de l'auguste princesse, qui n'a pu arriver à la place qui lui était réservée qu'après avoir recueilli sur son passage les expressions les plus vraies de respect, d'amour et de dévouement. Mais cette jeunesse studieuse qu'on élève si chrétiennement et si monarchiquement dans le Petit Séminaire, cette jeunesse destinée à faire un jour l'ornement de la société, n'a pu retenir les nobles sentiments dont elle était animée. Mille cris de VIVE MADAME sont partis à la fois, et jamais on n'a vu plus d'enthousiasme et plus de bonheur.

» Son Altesse Royale était à peine assise, que M. de

Combeguilles, de Castres (Tarn), président de l'Académie d'émulation, a lu d'un ton assuré et plein de vérité un beau discours, dans lequel il a montré l'*Influence de l'honneur sur les cœurs français*. Après avoir prouvé que, dans les siècles les plus reculés de la monarchie comme de nos jours, l'honneur a toujours été un sentiment profondément gravé dans le cœur des Français, le jeune orateur, par une transition habile, retraça en peu de mots les victoires nombreuses et rapides que nos soldats venaient de remporter en Espagne. Il n'a pas oublié de citer quelques traits remarquables où l'honneur a eu la principale part, et naturellement, il a été amené à faire l'éloge de Son Altesse Royale le prince Généralissime.

» Un autre élève, M. de La Perrine, de Carcassonne, lut ensuite un charmant discours en vers français, dans lequel, en parlant aussi de l'honneur, il a fait le panégyrique des héros qui ont immortalisé le nom français. Saint Louis, François Ier, Henri IV, Louis XIV, le grand Condé, ont été successivement nommés par l'orateur, qui a su, en terminant, faire à son tour un nouvel éloge du prince à qui Sa Majesté avait commis le soin de pacifier l'Espagne et de délivrer le malheureux Ferdinand.

» La distribution des récompenses vint bientôt après. Son Altesse se retira à cinq heures et demie, après avoir entendu proclamer les vainqueurs dans toutes les classes, jusqu'à la quatrième inclusivement... Madame parut extrêmement satisfaite de tout ce qu'elle avait vu au Petit Séminaire; elle remarqua surtout de très grandes cartes géographiques, de la composition des élèves. Comme l'auguste princesse allait monter en voiture, elle eut la bonté de dire à M. Chauchon, supérieur de l'établissement : « Comment se porte M. Debrosse? Il doit être maintenant rétabli de ses blessures : vous le reverrez bientôt ».

» Enfin, pour terminer la cérémonie, un jeune élève,

M. de Castelper, chanta en l'honneur de MADAME une très jolie cantate, sur l'air : *Vive le roi! Vive la France!* »

Quelque détaillée que soit cette chronique, il y manque pourtant le récit d'un incident resté sans doute inaperçu du public, mais que nous tenons d'un témoin alors assis sur les bancs, tout près du héros de l'aventure. Ce héros était M. Bouffartigue, mort il y a quelques années, et bien connu à Bordeaux, où il dirigea longtemps avec beaucoup de succès l'institution Saint-Pierre. En général, au rapport du témoin que je cite, le jour de la distribution des prix, les lauréats, quand ils n'étaient pas de famille noble, étaient souvent nobilisés, et leur nom était précédé de la particule dans l'impression ou au moins dans la lecture du palmarès. En 1823, la présence de la duchesse d'Angoulême était un nouveau motif de ne pas déroger à cette habitude. Or, pour je ne sais quel premier prix, on appelle M. *de* Bouffartigue !... Voyant qu'il ne bougeait pas de sa place, ses voisins répètent à leur tour : — « Bouffartigue, Bouffartigue, on t'a nommé! Lève-toi, la princesse t'attend pour te couronner »... — Je ne m'appelle pas *de* Bouffartigue... — Ce fut toute sa réponse, et il resta immobile sur son banc. Voilà un amour de la roture qui n'est pas sans quelque noblesse!

Le lundi 30 août 1824, dans l'après-midi, eut lieu la distribution des prix présidée par Mgr D'Aviau : elle fut précédée par une séance dont l'Académie d'émulation fit tous les frais. « Le discours d'ouverture, prononcé par M. P. Chabannes (1), de Pauillac, élève de physique, rappela aux assistants que le jour des triomphes littéraires de cette maison était l'heureux anniversaire de

(1) Pierre Chabannes, frère aîné du curé de Saint-André de Bordeaux, qui portait le même nom, mourut archiprêtre de Libourne le 25 janvier 1875, âgé de 70 ans et 4 mois. D'abord vicaire de Pauillac, puis curé de Saint-Julien en Médoc. et ensuite de Saint-Émilion, il avait été nommé à la cure de Libourne en 1845.

celui où les armes victorieuses de la France renversèrent, aux confins de l'Espagne, un des plus formidables boulevards de la rébellion (le Trocadéro). — M. L. de Calvimont, de Bordeaux, élève de la même classe, dans un discours où étaient exposés l'ordre et l'objet de la séance publique, paya un juste tribut de respects et d'hommage au vénérable Prélat, au Préfet et au Maire. — L'objet de la séance était de décider quel était le héros de la fête du jour. Trois membres de l'Académie d'émulation parlèrent tour à tour. M. Jean-Baptiste Arnaud démontra avec beaucoup d'âme et de talent que ce héros était le *professeur ;* M. Dussol, de Bordeaux, plaida très éloquemment la cause de l'*écolier ;* enfin, M. Charles de La Perrine, de Carcassonne, élève de philosophie, soutint que les *mères* étaient les véritables héroïnes. Adoptant les conclusions de ce dernier, le président de l'Académie proclama les *mères* les héroïnes de la fête. La distribution des prix qui eut lieu ensuite fut terminée par une cérémonie toute nouvelle. Les élèves couronnés, précédés de la musique, qui jouait une marche majestueuse, se rendirent à la chapelle, après avoir passé sous un arc de triomphe, et allèrent déposer au pied des autels les couronnes qu'ils venaient de recevoir » (1).

Que se passa-t-il à pareille fête en 1825? Nous ne le savons pas. En août 1826, Mgr D'Aviau venait de mourir : vraisemblablement, à l'imitation de l'Académie française en semblable circonstance, l'Académie d'émulation *leva la séance en signe de deuil.* Le palmarès de cette année ne fournit là-dessus aucune indication. Toutefois, comme c'est le seul qui soit venu à notre connaissance, nous en dirons deux mots. Donnons d'abord le titre de cet in-8o de 26 pages : *D. O. M. In minori Seminario Burdigalensi*, *solemnis præmiorum*

(1) *Mémorial bordelais* des 1er et 6 septembre 1824.

distributio, die vigesima octava Augusti, MDCCCXXVI; *Burdigalæ, typis Castillon, ejusdem minoris seminarii typographi.* Puis, à la page 3, on lit en forme d'inscription :

D. O. M.

QUOD FELIX, FAUSTUM
FORTUNATUMQUE SIT RELIGIONI
CHRISTIANISSIMI REGIS IMPERIO TOTIQUE ADEO REI
LITTERARIÆ, ET OMNIBUS GYMNASII NOSTRI ALUMNIS,
Anno reparatæ Salutis millesimo octengentesimo vigesimo sexto, die verò octogesima Augusti,
IN MINORI SEMINARIO BURDIGALENSI,
SOLEMNIS PRÆMIORUM DISTRIBUTIO.

Toutes les classes y figurent depuis la physique inclusivement jusqu'à la « classe élémentaire ». Parmi les lauréats, nous remarquons : — en physique, Félix de Capdeville, d'Aire (Landes) ; — en seconde, Édouard de Marcellus, de Marcellus (Lot-et-Garonne), et Edmond de Carayon ; — en troisième, Adolphe Charlot et Auguste de Noaillan ; — en quatrième, Albert Cirot (1), d'Ancône (Italie) ; — en sixième, Henri Bézy, de Saint-Nicolas (Tarn-et-Garonne), et Jean-Baptiste Chavoix, de Bordeaux ; — en septième, Alfred et Stanislas d'Hautpoul, de Toulouse. Comme ses six confrères, membres de l'Académie d'émulation, Gilbert Chabannes eut une médaille d'argent (2).

Le lundi 27 août, Mgr De Cheverus présida la distribution des prix de 1827. La séance fut ouverte par trois discours sur les avantages de l'éducation par-

(1) Albert-Jean-Baptiste Cirot naquit le 22 mars 1814. Son père se nommait *Cirot*, et sa mère *De La Ville*.

(2) Après avoir été successivement curé de Bégadan en Médoc, de Pessac et de Saint-Nicolas de Bordeaux, Jacques-Gilbert Chabannes fut curé de la primatiale Saint-André, et mourut le 11 mai 1873, âgé de 67 ans et 2 mois. Cfr. *L'Aquitaine* du 17 mai 1873, p. 660-664.

ticulière et de l'éducation de collège, et sur la préférence que doit obtenir cette dernière. Les orateurs, membres de l'Académie d'émulation, furent écoutés avec la plus grande attention. Un autre de leurs condisciples lut sur les *Vacances* une romance qu'un jeune enfant chanta ensuite avec beaucoup de goût (1).

Au milieu du mois de juillet 1828, la cité du 12 mars (1814), comme elle s'appelait alors (2), reçut dans ses murs la mère du duc de Bordeaux. Le jeudi 17 juillet, vers huit heures du matin, elle se rendit à l'église Saint-Michel, où la confrérie des Montuzets faisait célébrer une messe solennelle. Après y avoir fait son offrande, elle visita successivement le collège royal, le Grand Séminaire et l'école secondaire ecclésiastique (3). Dans ce dernier établissement, la duchesse de Berri fut reçue à l'entrée de la chapelle par le supérieur

(1) *Mémorial bordelais* du 30 août 1827.

(2) Le 12 mars 1814, jour où Napoléon triomphait encore en face de Reims, la ville de Bordeaux ouvrit ses portes au duc d'Angoulême et aux avant-gardes anglo-espagnoles. M. Lynch, maire de la ville, donnant l'exemple, la population arbora la cocarde blanche et proclama la restauration de Louis XVIII. D'Hartwel, où il était alors, le roi écrivit, le 31, à M. Lynch, une lettre de reconnaissance dans laquelle il lui dit : « J'exprime foiblement ce que je sens vivement; mais j'espère qu'avant peu, rendu moi-même dans vos murs, *où,* pour me servir du langage du bon Henri, *mon heur a pris commencement,* je pourrai peindre mieux les sentiments dont je suis pénétré ». Cfr. Lynch, *Correspondance relative aux événemens qui ont eu lieu à Bordeaux en 1814*; Bordeaux, 1814, in-8°. — *Considérations historiques sur la journée du 12 mars 1814,* dans *La Ruche d'Aquitaine,* année 1819, p. 181-188.

(3) *Mémorial bordelais,* 18 juillet 1828. Parmi les opuscules auxquels ce voyage donna occasion, nous citerons : *Relation de l'arrivée et du séjour de Son Altesse Royale Madame, duchesse de Berri, dans la ville de Bordeaux;* in-4° de 27 pages. — *Bouquet* (en vers) *pour S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, mère de* NOTRE *Duc de Bordeaux,* par Romain Dupérier de Larsan; in-8°. Il n'était pas républicain, celui-là.

de la maison, lequel lui adressa un compliment où étaient exprimés les vœux les plus ardents pour la princesse, pour son auguste fils et pour la prospérité de la France. Les élèves chantèrent avec enthousiasme le *Domine, salvum fac Regem*. Au sortir de l'église, la princesse fut conduite sous un pavillon dressé au milieu de la cour. Là, un élève de philosophie, nommé Marcellin Mazas, de Lavaur (Tarn), complimenta la duchesse au nom de ses condisciples. Sa composition, remplie des plus honorables sentiments, fit éclater, entre autres, l'attachement des élèves pour leurs maîtres et leur dévouement pour le roi. Son Altesse Royale parut sensible à ce double témoignage de la bonne éducation de ces jeunes gens; elle exprima sa satisfaction au supérieur, et se retira comblée des bénédictions des élèves et des parents, qui étaient accourus pour jouir de cet instant de bonheur (1). Nous donnons ici la pièce de vers qui fut lue par M. Mazas : elle est, croyons-nous, entièrement inédite.

A Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry.

Réjouis-toi, cité fidèle,
Jusqu'au ciel fais monter tes chants,
Dans tes murs la femme immortelle
A porté ses pas triomphants.
Tes accents ont droit de lui plaire,
O ville de l'enfant chéri;
La mère de ton jeune Henri
De tout Bordelais est la mère.

Princesse auguste, quand la France
Pleuroit la perte de ses lys,
Dans ta sublime confiance,
Déjà tu lui donnois ton fils.
Dans ce jour où la France entière
Célèbre cet enfant d'amour,

(1) *L'Ami de la Religion*, n° du 2 août 1828, t. LVI, p. 375. 376.

Notre Henri lui-même à son tour
A voulu lui donner sa mère.

Affranchi des lois de l'enfance,
Un jour en ces climats heureux,
Brillant d'amour et d'espérance,
Il viendra combler tous nos vœux.
O ciel, hâte ce jour prospère
Où le fidèle Bordelais,
De l'enfant contemplant les traits,
Croira revoir ceux de sa mère.

Loin de la maison paternelle,
Ainsi sous ce toit protecteur,
Tout un jeune peuple fidèle
Devant toi chante son bonheur.
Reçois leur hommage sincère,
Excuse leur naïf amour,
Tous aujourd'hui dans ce séjour
N'ont-ils pas retrouvé leur mère?

Mais quoi ? ce fortuné rivage
Où s'écoulèrent nos beaux jours,
Enfans destinés à l'orage,
Faut-il le quitter pour toujours ?
Ah ! dans cette fête si chère,
Oublions nos tristes destins ;
Si nous devenons orphelins,
Nous avons encore une mère.

On sent que dans ces derniers vers il y a des larmes, et il dut y en avoir dans la voix de celui qui les lut en public. Il y en eut bien davantage de versées réellement quelques jours après, quand il fallut « quitter » ou voir des maîtres aimés « quitter pour toujours ce fortuné rivage ». D'après les instructions données le 7 août 1828 aux recteurs des collèges par le P. Godinot, supérieur de la province de France, la distribution des prix, cette année-là, devait « être faite sans éclat et sans discours qui tendît à faire des allusions ou à exciter

des regrets » (1). Il était cependant bien difficile au P. Varlet de ne pas adresser quelques paroles d'adieu à ses chers élèves, et de remerciement à la nombreuse assistance qui se pressait dans l'enceinte du séminaire, afin de voir ses directeurs pour la dernière fois. Les adieux furent très touchants, nous a dit un élève de ce temps-là : tout le monde fondait en larmes, et c'est en sanglotant que l'on se sépara, quelques-uns pour ne plus se revoir.

Que s'était-il passé? quelle cause éloignait donc les RR. PP. Jésuites d'une maison qu'ils dirigeaient, au grand contentement des familles, depuis quatorze ans? Tout le monde le sait, parce que tout le monde a entendu parler des célèbres Ordonnances de juin 1828, ainsi que de ce qui les avait précédées et préparées. Sous le spécieux prétexte d'assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume, le roi avait chargé de constater les faits une Commission composée de sept laïcs sur neuf membres. Une série de questions formulées par cette Commission et transmises aux évêques, le 13 février 1828, par Mgr Frayssinous, encore ministre, laissa entrevoir qu'elle portait ses investigations sur certains établissements où l'on supposait que l'éducation avait autant pour but de former des chrétiens destinés au monde que des clercs destinés à l'Église. Nous citerons ces questions et les réponses qui y furent faites (2). Ce document, en effet, appartient à cette histoire : il est, si l'on veut bien nous passer cette expression, il est l'*inventaire* avant la *liquidation*.

(1) Guidée, *Notices historiques,* t. I, p. 171.

(2) Le texte de ces réponses que nous imprimons en caractères romains est, dans le manuscrit, de la main du P. Varlet ; ce qui est imprimé en caractères italiques a été écrit par M. Barrès, vicaire général, et a été adopté par Mgr D'Aviau, qui a fait siennes ces *observations.*

« MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

» *Diocèse de Bordeaux. — Département de la Gironde. — École secondaire ecclésiastique établie à Bordeaux.*

» 1. *Combien d'élèves payants?* — 201. Payant en tout ou en partie.

» 2. *Combien d'élèves admis gratuitement?* — 31. Parmi ces 31 élèves admis gratuitement, 20 sont des boursiers imposés par le département; les 11 autres sont purement gratuits par la concession libre du supérieur.

» 3. *Quel est le taux* MAXIMUM *de la pension?* — 660 fr.: 120 élèves payent ce *maximum*.

» 4. *Quel est le taux* MINIMUM? — Point de *minimum* fixe; mais un *minimum* de fait et variable par les remises accordées aux familles honnêtes et indigentes. 80 élèves de ce genre, payant pension les uns plus, les autres moins. — Il existe 26,000 fr. de remises de cette nature, ce qui, joint aux boursiers et pensions gratuites, fait un total de 46,460 fr.

» 5. *Reçoit-on des externes?* — On n'en reçoit pas.

» 6. *Combien y a-t-il d'externes?* — Il n'y en a aucun.

» 7. *En quelle classe les élèves sont-ils admis?* — Ils sont admis dès les premières classes élémentaires.

» 8. *En reçoit-on à tout âge?* — D'après la réponse ci-dessus, on voit que c'est moins l'âge que le développement des forces physiques et des facultés intellectuelles qui détermine l'admission, laquelle peut avoir lieu depuis les classes élémentaires jusqu'aux cours de Physique et de Mathématiques qui terminent les études.

» 9. *Conservent-ils les vêtements ordinaires?* — Oui, les jours ordinaires.

» 10. *Portent-ils un vêtement uniforme?* — Les élèves ont un uniforme qui est l'habillement noir complet.

» 11. *Est-ce la soutane?* — La soutane n'est portée que par ceux dont l'âge et les dispositions garantissent suffisamment la vocation. Vingt élèves portent la soutane : il en est, en outre, un grand nombre dont la vocation est justement présumée, plusieurs en qui elle est clairement manifestée et qui porteroient volontiers dès aujourd'hui la soutane.

» 12. *La direction de l'établissement et de l'enseignement est-elle confiée à des prêtres séculiers?* — Les directeurs n'ont rien qui les distingue à l'extérieur des prêtres séculiers; — *et aux yeux de la loi,*

ils sont absolument prêtres séculiers, dépendant entièrement de moi, et n'exerçant aucune fonction qu'en vertu de mon autorisation et de mes pouvoirs, soit dans le confessionnal, soit dans les chaires évangéliques qu'ils édifient par leur zèle, leur sagesse et leur complaisance rare à se multiplier pour tous les besoins.

» 13. *L'enseignement est-il confié aussi à des laïques?* — Il n'y a de laïques que les maîtres du dehors qui viennent enseigner l'écriture, le dessin et la musique.

» 14. *La direction de l'établissement et de l'enseignement est-elle confiée à des ecclésiastiques faisant partie d'une congrégation?* — Aucun acte extérieur n'annonce qu'ils fassent partie d'une congrégation. *Aux yeux de la loi, non, puisqu'ils ne forment pas un corps indépendant de l'autorité épiscopale et qui se produise au dehors par des actes extérieurs et avérés, mais bien une simple association spirituelle d'individus qui veulent vivre ensemble sous une règle commune, laquelle entend ne les diriger que dans leur intérieur.*

» 15. *Dans ce dernier cas, quelle est la congrégation à laquelle appartiennent ces ecclésiastiques?* — La notoriété *les regarde comme jésuites, mais des divers noms qu'on leur a donnés,* Pères de la Foi, Jésuites, *ils n'en ont adopté aucun* ostensiblement, paraissant *de simples ecclésiastiques, suivant, pour leur conduite intérieure, la règle de saint Ignace, et vivant sous l'autorité des évêques* (1).

» 16. *Quel est le nombre des directeurs et professeurs de l'établissement?* — 10 directeurs prêtres, dont 3 sont professeurs ; 5 autres professeurs, ecclésiastiques non encore prêtres ; 5 préfets de mœurs, ecclésiastiques non encore prêtres ; en outre, 10 auxiliaires, jeunes ecclésiastiques appartenant à d'autres diocèses, dont 3 sont professeurs de classes élémentaires.

» 17. *Quelle est la nature de l'enseignement?* — La Religion en est la base. Dix classes, dont chacune a son professeur, divisent le cours des études. Les langues française, latine et grecque y font jusqu'en rhétorique l'objet principal de l'enseignement ; on y joint à l'étude des lettres celle de la Géographie, de l'Histoire et de l'Arithmétique. Les

(1) A la suite du texte de la lettre officielle envoyée le 13 février 1828 à tous les évêques de France et accompagnant ce *questionnaire*, l'exemplaire adressé à l'archevêque de Bordeaux contient ce *post-scriptum* paraphé par l'évêque d'Hermopolis : « Comme il est de *notoriété publique* que l'école secondaire ecclésiastique de Bordeaux est dirigée par des prêtres français, approuvés par vous, qui suivent pour le spirituel la règle de saint Ignace et connus sous le nom de *jésuites,* qu'ils ne déguisent point, vous ne verrez sans doute aucune difficulté à les désigner avec cette explication ».

hautes mathématiques sont réservées aux deux années de philosophie. La physique, ou seconde année de philosophie, termine le cours des études. — *Ces cours ont mérité la grande confiance des parents dans tous les départements voisins de celui de Bordeaux; des académies y entretiennent une émulation louable, et l'entrée dans leur sein est la récompense la plus ambitionnée; des travaux couronnés de succès, des exercices publics tous les trois mois, attirent et satisfont l'intérêt de toutes les classes de la société.*

» 18. *Quel est le nombre et la division des classes, tant pour les lettres que pour les sciences?* — Répondu par l'article ci-dessus.

» 19. *Fait-on des études telles que les élèves puissent immédiatement obtenir des grades dans l'Université?* — Oui, si l'on suit le cours des études tel qu'il est établi dans la maison; — *et chaque année, à la fin du cours complet, plusieurs élèves se présentent à l'Université, et reçoivent le baccalauréat.*

» 20. *La musique, la danse ou l'escrime sont-ils enseignés?* — Les maîtres étrangers donnent des leçons de dessin et de musique, mais non de danse, d'escrime, etc.

» 21. *Quels sont les revenus fixes de l'établissement?* — Aucun.

» 22. *Quelles sont les ressources éventuelles?* — Aucune, sous aucune forme quelconque. Les directeurs et collaborateurs ne subsistent que par les produits des pensions, d'où ils ne tirent pour eux-mêmes que le strict nécessaire, *victum et vestitum.*

» 23. *Combien d'élèves sortis de ladite école secondaire et qui ont passé au Grand Séminaire en 1823, 1824, 1825, 1826, 1827?* — En 1821, 13 élèves. En 1822, 8 élèves. En 1823, 7 élèves. En 1824, 8 élèves. En 1825, 4 élèves. En 1826. 5 élèves. Sans compter ceux qui sont entrés au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, au collège Stanislas de la même ville pour y enseigner ou pour y continuer leur théologie, et aussi ceux qui sont entrés dans leur séminaire diocésain. — Le nombre des élèves pour le Grand Séminaire serait plus grand si le département ne nommait pour boursiers que des jeunes gens qui ont vocation pour l'état ecclésiastique, ainsi qu'il devrait être. — Le supérieur du Petit Séminaire avait proposé de recevoir 50 ou 60 jeunes ecclésiastiques pour décharger le Petit Séminaire de Bazas. Cette mesure, qui n'a encore pu être mise à exécution, doit l'être l'année prochaine. »

Précédemment, dans un *État sommaire des élèves* ECCLÉSIASTIQUES *du Petit Séminaire de Bordeaux pré-*

senté à Monseigneur l'archevêque le 1er décembre 1825, sur 260 élèves, on comptait 57 aspirants à l'état ecclésiastique, et l'on ajoutait cette *observation :* « Le Petit Séminaire de Bordeaux contient des élèves qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique : on n'a porté sur ce tableau que le nombre de ceux qui ont une vocation reconnue ou suffisamment présumée ».

De ces chiffres officiels, fournis par le recteur même du Petit Séminaire de Bordeaux, il résulte assez clairement, ce semble, que le brillant établissement du cours Saint-Jean était un séminaire-collège, beaucoup plus *collège* que *séminaire*. C'est d'ailleurs ce qu'affirment tous ses élèves de ce temps-là qui vivent encore : c'est ce qui a été avoué, et on peut dire voulu par les supérieurs eux-mêmes. Écrivant aux Pères du Petit Séminaire de Bordeaux le 1er juillet 1818, le P. Simpson, provincial de France, leur disait : « Que la piété que vous devez inspirer à vos élèves soit une piété solide, fondée sur des principes sûrs, incontestables, et dont ils n'aient jamais à rougir. Cette piété doit donc être dégagée d'observances *minutieuses*, capables de provoquer les railleries de ceux avec qui ils vivront un jour hors du *collège*. Il faut, en conséquence, qu'ils n'entendent et ne lisent rien qui puisse seulement exalter leur imagination, mais que, par vos soins, ils deviennent de vrais et de solides chrétiens; et c'est par là qu'ils seront armés suffisamment pour soutenir les assauts auxquels Dieu permettra qu'ils soient un jour exposés » (1). — Sans nous arrêter au mot *collège* écrit ici en toutes lettres, remarquons seulement que le conseil de « dégager » la piété « d'observances minutieuses » serait bien extraordinaire sous la plume d'un saint religieux, s'il visait des « chrétiens » appelés à l'état ecclésiastique, destinés par conséquent, une

(1) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*; Paris, 1846, t. VI, p. 117.

fois « hors du collège », à passer encore quelques années dans un grand séminaire; car quoi de plus *minutieux* que les *observances* de ces maisons, si ce n'est les observances des ordres religieux eux-mêmes, de ceux surtout qu'on appelle religions *étroites* ou plus parfaites, *religio strictior, strictior observantia?* Faudrait-il donc aussi, comme le font certains, qualifier de *gens minutieux* (1), *d'esprits étroits*, ceux qui estiment ces règles et les pratiquent fidèlement en vue de Dieu?

En remontant deux années plus haut (1816), quand le Séminaire de Cadillac, transféré plus tard à Bazas, n'avait pas encore un an d'existence, alors, par conséquent, qu'il n'existait dans le diocèse d'autre petit séminaire que celui de Bordeaux, nous voyons un ancien Père de la Foi constater déjà avec douleur l'état de choses dont nous parlons. « Il semble, disait en 1816 le P. Lambert à M. Cartal, il semble que le malheureux diocèse de Bordeaux soit frappé de stérilité, et que le saint prélat qui le gouverne soit condamné à assister aux funérailles du dernier prêtre de son église. Les petits séminaires, qui se multiplient ailleurs, se changent ici en simples collèges, d'où l'on ne verra bientôt plus sortir d'ecclésiastiques » (2).

(1) C'est ce que Napoléon Ier se permit un jour, — il s'en permettait bien d'autres, — mais mal lui en prit cette fois-là. Comme il visitait la ville de Nantes, l'évêque lui présenta les prêtres de Saint-Sulpice qui dirigeaient son séminaire. — « Les sulpiciens, dit l'Empereur, les sulpiciens, ce sont des gens qui s'attachent à des minuties. — Sire, répliqua l'évêque avec autant d'à-propos que de justesse, il y a dans tous les états, même dans l'état militaire, des petites choses d'où dépend le succès des grandes. Si, à la guerre, vos officiers n'observaient pas les plus minces détails de la tactique militaire, Votre Majesté ne remporterait pas tant de brillantes victoires ». Il n'y avait rien à répondre, et l'Empereur ne répondit rien. Cfr. *Vie de M. Émery*; Paris, 1862, t. II, p. 257.

(2) Archives du Séminaire de Saint-Sulpice; Lettre de M. Cartal à M. Duclaux.

Aussi, M. Laîné, ministre de l'intérieur, écrivait-il, mais avec de tout autres sentiments, à Mgr D'Aviau, le 19 novembre 1818, quelques mois seulement après la lettre du P. Simpson citée plus haut, et un an après que le Petit Séminaire eut quitté l'ancien couvent des Capucins :

« Je suis informé que le Petit Séminaire de Bordeaux, provisoirement placé dans le bâtiment qui avait été affecté au Dépôt de Mendicité, sort des limites et des règles prescrites pour ces sortes d'établissements. Il est dirigé, dit-on, par des ecclésiastiques appartenant à une société appelée des *Pères de la Foi*, qui a généralement la réputation de vouloir diriger ses établissements d'instruction par des principes particuliers, et en les dérobant aux règlements de l'Instruction publique, comme à la surveillance de ses agents seuls reconnus.

» On porte le nombre des élèves de 300 à 400; on assure qu'il s'en faut de beaucoup que tous se destinent à l'état ecclésiastique et en prennent l'habit après deux ans d'études, comme il est prescrit; que des externes y sont admis, contre les dispositions formelles des Ordonnances royales.

» Je vous prie, Monseigneur, de me donner à ce sujet des renseignements très positifs; et je vous engage à réduire votre petit séminaire aux seuls élèves ecclésiastiques, et à y faire observer les règlements. J'ai été obligé de donner à cet égard les ordres les plus précis à M. le Préfet. »

L'archevêque répondit au Ministre par une lettre qui est d'un vrai mais bon diplomate, car sans dire toute la vérité demandée, elle ne dit cependant rien qui ne soit vrai. — « 26 novembre 1818 : Monseigneur; Tous les élèves de mon petit séminaire, placé provisoirement dans les bâtiments affectés d'abord au Dépôt de Mendicité, *reçoivent une éducation ecclésiastique*. Ceux qui, après les épreuves convenables, ne demeurent point

attachés à cet état, laissent au moins l'espérance qu'ayant profité des soins donnés en cette maison et à l'instruction religieuse et à la conservation des mœurs, ils seront pour la suite et vrais chrétiens et citoyens fidèles. Leur nombre est 240, et quand on dit à Votre Excellence de 300 à 400, c'est exagération. A l'égard du reste des rapports, c'est autre chose : pas un seul externe ni demi-pensionnaire. Tous, sans la moindre exception, tous ceux qui ont deux ans d'études portent l'habit clérical. »

L'orage de 1818 se calma pour un temps : mais lorsque, dix ans plus tard, il eut été de nouveau soulevé par les Montlosier et les Marcet, par toutes les passions universitaires et antireligieuses coalisées, alors le faible Charles X n'eut pas le courage de résister et de lui tenir tête : il céda, et le 16 juin 1828, il signa l'Ordonnance qui fermait aux jésuites les huit petits séminaires qu'ils dirigeaient en France ; et cela, notons-le bien, sous le prétexte, — allégué dans le premier considérant, — sous le prétexte, disons-nous, du petit nombre de sujets formés par ces établissements en vue de l'état ecclésiastique. Quoique cette Ordonnance soit aussi célèbre que celle rendue le même jour concernant les écoles secondaires ecclésiastiques du royaume, le texte en est beaucoup moins connu : il n'a pas même été inséré dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* publiée sous le nom de M. Crétineau-Joly : le voici donc tel qu'il est imprimé dans le *Bulletin des Lois :*

« Charles, etc. Sur le compte qui nous a été rendu, 1° que, parmi les établissements connus sous le nom d'*écoles secondaires ecclésiastiques,* il en existe huit qui se sont écartés du but de leur institution, en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destine pas à l'état ecclésiastique ; 2° que ces huit établissements sont dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France ;

» Voulant pourvoir à l'exécution des lois du royaume ;

» De l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1. — A dater du 1er octobre prochain, les établissements connus sous le nom d'*écoles secondaires ecclésiastiques,* dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, et actuellement existants à Aix, Billom, *Bordeaux,* Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Sainte-Anne d'Auray, seront soumis au régime de l'Université.

» Art. 2. — A dater de la même époque, nul ne pourra être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des maisons dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

Bien douloureuse au cœur de tous les vrais amis de la religion devait être et fut, en effet, l'impression produite par cette ordonnance. « Un estimable ecclésiastique » de Bordeaux, « vivement affecté de la fatale mesure », écrivait, peu de jours après, que cette impression fut « profondément ressentie dans cette ville. Les élèves de l'établissement, ajoutait-il, ont été consternés en apprenant qu'on allait les priver des soins de leurs vertueux maîtres. Grands et petits, tous ont fait éclater l'affliction la plus vive. Ils conjuraient leurs vénérables instituteurs de ne pas se séparer d'eux, et de leur permettre de les suivre en quelque lieu que ce fût. Le jour où on reçut la nouvelle fatale fut véritablement un jour de deuil et de larmes. On ne saurait rendre tous les regrets qui ont été exprimés par des personnes de toutes les classes aux prêtres pieux et zélés que l'Ordonnance atteint. Tout ce que Bordeaux possède de familles chrétiennes leur a porté le tribut de leur estime et de leur sensibilité. Le clergé de Bordeaux et celui de tout le diocèse partage ces sentiments » (1).

Les protestations d'anciens élèves en faveur de leurs anciens maîtres affluèrent aussi de toutes parts. Parmi celles que publièrent les journaux catholiques,

(1) *L'Ami de la Religion,* numéro du 5 juillet 1828, t. LVI, p. 248.

nous noterons seulement la déclaration signée à Paris le 8 juillet 1828 par 149 « anciens élèves des petits séminaires confiés à la direction des jésuites », et imprimée dans *L'Ami de la Religion* (1) : celui de Bordeaux y est représenté par les deux frères Chabannes et leur parent Alfred Chabannes, par Michel Pelletan, Gustave Pratz, Saint-Sardos, Félix de Capdeville, etc.

Forcés de s'exiler (2), le Recteur et les professeurs de Bordeaux se transportèrent, avec le mobilier de la maison, au bourg du Passage, à 8 kilomètres de Saint-Sébastien, et avec l'autorisation du roi d'Espagne, ils y fondèrent un nouveau collège. Ils y furent suivis d'une centaine d'élèves accourus de tous les points de

(1) Numéro du 12 juillet 1828, t. LVI, p. 287, 288.

(2) Un ou deux pères, cependant, restèrent à Bordeaux et y établirent une sorte de *résidence;* mais son existence fut brève et traversée de beaucoup d'épreuves. L'auteur des *Litteræ annuæ Societatis Jesu* cité plus haut la raconte en ces termes :

« Anno 1828, collapsum cum cœteris Burdigalense collegium excepit in eâdem urbe, minimè tamen in iisdem ædibus, *residentia* quædam quæ per biennium satis floruit. tùm cœteris Societatis operibus, tùm maximè puerorum catechismis. Per decem et octo scilicet menses, pueros ex omnibus parœciis in duas turmas divisos, unam trecentorum. alteram quingentorum, unus aut alter nostrorum, adjuvantibus Fratribus Scholarum Christianarum, bis in hebdomadâ instruebat, non sinè splendore cantuum ac præmiorum, populi concursu, fructu multo. Triennio verò ità claudicavit hæc sedes, ut vix *residentiæ* nomen mereretur, cùm duo tantùm patres operarentur, et quidem latentissimè. propter timores, sive veros, sive falsos, non tàm nostrorum quidem quàm Ordinarii; nec iidem stabili aut communi semper uterentur domo. Non inaniter tamen posita opera in iis quæ nostri in umbrâ præstare solent, et quæ si minùs splendoris habent, non continuo minùs, quæ votorum ac laborum summa denique est, animabus prosunt. Unus pro suâ virili parte ferè omnes exercitiis recreavit religiosas è diœcesi familias. Audiebat prætereà assiduè tùm multos ex urbe juvenes, tùm plures convictus, sive adolescentularum, sive sequioris sexûs, tùm pœnitentes puellas de *Misericordiâ* dictas. Archiepiscopus, cùm nostros sincerè, ut videbatur, diligeret. non tamen consultum arbitrabatur

la France. A part le sol et le ciel, qui étaient espagnols, tout y était français, dit l'auteur des *Litteræ annuæ*, les directeurs, les maîtres, les étudiants, la langue, les meubles et les usages particuliers. L'ouverture des classes se fit le 16 novembre 1828. Le nombre des élèves ne dépassa jamais 180 : il était même tombé à 80 en 1833-1834. Cette année fut la dernière de cet établissement; car, après la mort de Ferdinand VII, il fut persécuté en Espagne comme il l'avait été en France, et il fut enfin fermé par ordre du général Rodil, le 14 juillet 1834 (1).

Lorsque la loi de 1850 eut enfin rendu à l'Église de France la liberté d'enseignement, les jésuites enseignants furent aussi rendus au diocèse de Bordeaux. Ils s'établirent d'abord dans le collège déjà existant de La Sauve (2); puis, en 1857, ils créèrent, à l'extrémité de Bordeaux, dans la belle propriété dite de *Tivoli*, une

veram in suâ diœcesi jàm existere residentiam, nostrosque plures simul convivere; nonnullos tamen permanere cupiebat, qui viam pluribus, si quandò tempora sinerent, introducendis pararent. Quæ tempora, cùm moram longiorem traherent, visum tandem superioribus finem ponere truncæ illi residentiæ, et ejus membris alias augere sedes. Omninò abscessêre nostri versùs junium mensem anni 1833, magno, ut apparuit, archiepiscopi desiderio, novisque in meliora tempora promissis. »

(1) *Litteræ annuæ*, éd. cit., p. 113-136 et 253-261.

(2) M. Martial, supérieur de l'Institution libre de Bazas, écrivait le 6 juin 1850 à M. de Pichard : — « Les Jésuites ont dû prendre possession de La Sauve le 1er juin pour y avoir leur maison au mois de novembre prochain. Et nous aussi, nous bâtissons à force et nous agrandissons. Pourquoi ? Voici tout le mystère. Nous avions gardé La Sauve sur l'invitation de Monseigneur, avec la pensée que nous en aurions peut-être besoin plus tard. Cependant, comme le temps de cette occupation paraissait très éloigné, Monseigneur a proposé à diverses Sociétés de le faire; Maristes, Marianites, Frères des Écoles-Chrétiennes, etc., tous ont refusé. Les Jésuites eux-mêmes ont refusé trois fois, parce qu'ils avaient l'intention d'établir un externat à Bordeaux. Plusieurs de leurs amis les en sollicitaient. Monseigneur ayant appris cette détermination de leur part, les a pressés d'accepter La Sauve, et enfin, après bien des

succursale pour les classes des commençants; enfin, en 1859, ils y transportèrent celles de La Sauve, afin de ne former qu'un seul collège sous un seul recteur, et d'être ainsi plus à portée d'instruire et d'élever chrétiennement pour le monde un plus grand nombre d'enfants de la grande ville : c'est là, on le sait, une des vocations spéciales des disciples de saint Ignace, ce grand zélateur de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Bernardus valles, colles Benedictus amabat;
Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DU PETIT SÉMINAIRE DE BORDEAUX DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1828

Année 1814-1815 (1). — P. Robert Debrosse, *supérieur;* P. Pierre Ladavière, *ministre et procureur;* P. Louis Barat, *professeur de philosophie* (au Grand Séminaire). — Léonard Loumeau, *professeur de rhétorique;* Louis Maillard, *professeur de seconde* (2). — P. Charles Fressencourt, *professeur de quatrième* à partir de février 1815. — *Auxiliaires* (3).

hésitations, ils l'ont fait. Mais déjà nous étions en train de bâtir; les matériaux nous arrivaient de toutes parts; les directeurs des travaux étaient à leurs pièces. Nous n'avons pas cru qu'il fût sage de revenir sur nos pas, et peut-être ne l'aurions-nous pas pu, vu les progrès des travaux. Nous bâtissons donc, et les Jésuites bâtissent aussi : la Providence fera ce qu'elle jugera à propos de faire. Si notre maison en éprouve du dommage, c'est qu'il y aura d'un autre côté un plus grand bien à espérer. Il ne faut pas nous plaindre des moyens que la Providence emploie pour renouveler le siècle présent. »

(1) C'est grâce au R. P. Viviez, de la Compagnie de Jésus, que ces *listes* sont à peu près complètes. Les *notices* qui viennent ensuite nous ont été envoyées non moins gracieusement par le R. P. Sommervogel, dont le nom est synonyme de *bibliographe*.

(2) Le P. Pouget (*Vie du P. Maillard*, p. 20) dit autre chose : on s'en tient au texte de 1828, qui a été sans doute fourni par le P. Maillard lui-même.

(3) Le R. P. de Clorivière, supérieur de la Compagnie de Jésus en France, écrivait

Année 1815-1816. — P. Robert Debrosse, *supérieur;* P. Jean-Baptiste Gault, *ministre, procureur* (depuis décembre 1815); P. Edmond Cahier, *préfet des études;* P. Louis Barat, *philosophie;* Léonard Loumeau, *rhétorique;* Louis Maillard, *seconde;* Michel Mansion, *troisième;* Charles Fressencourt, *cinquième* ou *sixième,* surveillant; Jules Valantin, *septième;* Alexandre Reulos, *huitième,* surveillant; Nicolas Nivet, *surveillant* depuis février 1816.

Année 1816-1817. — R. Debrosse, *supérieur;* J.-B. Gault, *ministre, procureur;* L. Barat, *préfet des études;* Edmond Cahier et Léonard Loumeau, *rhétorique;* L. Maillard et M. Mansion, *seconde;* Louis Dussaussoy, *troisième* (?); Nicolas Nivet, *quatrième;* Joseph Barrelle, *cinquième;* J. Valantin, *sixième;* Ch. Fressencourt, *grammaire inférieure,* surveillant; Alexandre Reulos, *septième,* surveillant.

Année 1817-1818. — Debrosse, *supérieur;* J.-B. Gault, ou mieux Clément Barret, *procureur;* L. Barat, *père spirituel;* Edmond Cahier, *préfet des études,* remplacé par le P. Maillard durant une mission de trois à quatre mois; Ch. Fressencourt, *surveillant* et professeur de *basse grammaire;* J. Valantin, *sixième;* L. Maillard, *surveillant;* Loumeau, *rhétorique;* Mansion, *seconde;* L. Dussaussoy, *troisième;* N. Nivet, *quatrième* ou *cinquième;* J. Barrelle, *cinquième* ou *quatrième;* Alexandre Reulos, surveillant et professeur de *septième* ou de *sixième;* Jean Vetu, *huitième* (le P. Reulos a dû lui succéder).

Année 1818-1819. — Debrosse, *supérieur;* Marc Folloppe, *ministre;* Jules Valantin, *sous-ministre,* surveillant; L. Barat, *confesseur;* Clément Barret, *économe;* N. Nivet, *maître d'études;* Vrindts, *philosophie;* L. Loumeau, *rhétorique;* L. Dussaussoy, *seconde;* M. Mansion, *troisième;* Jos. Barrelle, *quatrième;* Alexandre Reulos, *cinquième;* Ch. Fressencourt, *sixième;* Robin, auxiliaire, *septième;* Donat Gury, *huitième;* L. Maillard, *préfet des classes;* 4 surveillants auxiliaires.

Année 1819-1820. — Debrosse, *supérieur;* L. Barat, *ministre;*

de Paris le 28 novembre 1815, au Père général Thaddée Brzozowski, qui habitait Polotsk, dans la Russie-Blanche : « Les deux maisons de Bordeaux et de Montmorillon sont actuellement bien organisées. Elles ont rendu au diocèse les sujets auxiliaires qu'il leur avait prêtés pour la première année, et ils sont remplacés par les nôtres, qui presque tous ont fait sous moi les exercices de la retraite. Ces deux établissements prospèrent de jour en jour et jouissent de toute la confiance du public. » — Il ne faut pas cependant conclure de cette lettre qu'il n'y avait plus à Bordeaux *d'auxiliaires* étrangers à la Compagnie, mais seulement qu'il y en avait moins que la première année. En 1818, le P. Simpson, successeur du R. P. de Clorivière, écrit au P. Vice-Général à Rome, qu'il y a des *auxiliaires* dans *tous les colleges* que dirige la Compagnie : on y en trouve les années suivantes, à Bordeaux comme ailleurs.

Barret, *économe;* Jules Valantin, *sous-ministre;* Marc Folloppe, *père spirituel;* L. Maillard, *préfet des études;* Gault, *physique et mathématiques;* Timothée Chauchon, *philosophie;* Loumeau, *rhétorique;* Pierre Rouvelet, *seconde;* Barrelle, *troisième;* Reulos, *quatrième;* Ramond, auxiliaire, *cinquième;* Donat Gury, *sixième;* Laforêt, auxiliaire, *septième;* Sébastien Fouillot, *surveillant* avec 5 auxiliaires.

Année 1820-1821. — Debrosse, *supérieur;* Barat, *ministre et préfet des études;* Edmond Cahier, *père spirituel des élèves* (1); Jules Valantin, *procureur;* Marc Folloppe, *père spirituel des Pères;* Pierre Chaignon, *sous-ministre;* Étienne Pelletier (Zaleski), *mathématiques élémentaires;* Gault, *physique et mathématiques;* Chauchon, *philosophie;* Alphonse Valantin, *rhétorique;* Desbouillons, *seconde;* Pernet, *troisième;* François Leclaire, *quatrième;* Fouillot, *cinquième;* Alexandre Pourcelet, *sixième;* Bauxio, auxiliaire, *septième.* — *Surveillants :* Reulos, Félix Kirkov, Jacques Margerit, J.-B. Verret, Vincent Bertrand, Théofroi Richard, 4 auxiliaires.

Année 1821-1822. — Debrosse, *supérieur;* Jules Valantin, *procureur;* Marc Folloppe, *père spirituel;* Chaignon, *sous-ministre;* Chauchon, *préfet des études;* Edmond Cahier, *ministre, père spirituel des élèves;* Gault, *physique et mathématiques;* Louis Brenot, *logique;* Charles Phelipon, *rhétorique;* Joseph Desbouillons, *seconde;* Hippolyte Ruelle, *troisième;* De Coisy, auxiliaire, *quatrième;* Verret, *cinquième;* Richard, *sixième;* Deveze, auxiliaire, *septième;* Chauchard, auxiliaire, *huitième;* Alexandre Martin, *surveillant;* Mathurin Dufleyk, *surveillant.*

Année 1822-1823. — Timothée Chauchon, *vice-recteur* (de mars 1823 au 1er septembre 1825), *préfet des études;* Edmond Cahier, *ministre, préfet spirituel;* Ch. Phelipon, *rhétorique;* François Gavot, *père spirituel des Pères;* Joseph Chevalier (Bukacinski), *logique;* Jules Valantin, *procureur, sous-ministre;* Pierre Chaignon, *troisième;* Xavier Noiret (Czarnocki), *physique et mathématiques;* Hippolyte Ruelle, *seconde;* J.-B. Verret, *quatrième;* Théofroi Richard, *cinquième;* Alexandre Martin, *sixième;* Mathurin Dufleyk, *huitième* — il devait être auxiliaire, car il est sorti de la Compagnie en août 1820; — *classe élémentaire :* un auxiliaire. — *Surveillants :* Paul Luiset, François Soller, Martial Marcet; 2 auxiliaires.

(1) D'après une lettre du P. Debrosse à Mgr D'Aviau, datée du 16 novembre 1820, le P. Cahier, « missionnaire dont la santé était presque ruinée par les fatigues », fut « envoyé » à Bordeaux « pour se reposer pendant cette année, avec défense de l'employer à aucun ministère ».

Année 1823-1824. — Timothée Chauchon, *vice-recteur, préfet des études;* Edmond Cahier, *ministre, préfet spirituel;* François Gavot, *père spirituel des religieux;* J.-B. Gault, *physique et mathématiques;* Joseph Chevalier, *logique;* Jules Valantin, *procureur, sous-ministre;* Pierre Chaignon, *seconde;* Albin Leroux, *rhétorique;* Mathurin Le Délaizir, *troisième;* Théodore Cotel, *quatrième;* Alexandre Martin, *cinquième: sixième et classe élémentaire*, 2 auxiliaires. *Surveillants:* Désiré Bourdin, François Soller et Théofroi Richard; 4 auxiliaires.

Année 1824-1825. — Chauchon, *vice-recteur;* Charles Gentil, *ministre;* Pierre Chaignon, *préfet des études et père spirituel des Pères;* Jules Valantin, *économe;* Auguste Ceston, *sous-économe, sous-ministre et surveillant;* Nizard, *père spirituel des élèves;* Désiré Bourdin, *physique et mathématiques;* Chevalier, *logique;* Éloi Solente, *rhétorique;* Desbouillons, *seconde;* Sévère Brad, *troisième;* Alexandre Martin, *quatrième;* Jean-Baptiste Trabucco, *cinquième;* Guarin Philippe, *sixième;* Goulard, *septième;* il y avait au moins deux auxiliaires pour les classes élémentaires. *Surveillants:* Léopold Pitron, professeur de mathématiques élémentaires: Louis Delacroix, Yves Bazin, Félix Fressencourt; plusieurs auxiliaires.

Année 1825-1826. — Pierre Varlet, *supérieur;* Maillard, *préfet des études;* Gentil, *ministre;* Jules Valantin, *procureur;* Brenot, *père spirituel des Pères;* Edmond Cahier, *père spirituel des élèves;* Charles Depréfontaine, *père de résidence;* Voilier (Joseph Zegliuski), tonsuré, *physique et mathématiques;* Ducerceau (Basile Arciszewski), prêtre, *philosophie;* Solente, minoré, *rhétorique;* Claude Dordé, tonsuré, *seconde;* Alexandre Martin, tonsuré, *troisième;* Yves Bazin, tonsuré, *quatrième;* Philipe, tonsuré, *cinquième;* Claude Charil, tonsuré, *sixième;* Plé, auxiliaire, *septième;* Paul, tonsuré, *huitième;* François Ponce, tonsuré, *neuvième* (1). *Surveillants:* François Leclaire, Léopold Pitron, professeur de mathématiques élémentaires; Auguste Carpentier, Emmanuel Mazas, Hippolyte Moré; 6 auxiliaires.

Année 1826-1827. — Varlet, *supérieur;* Gentil, *ministre;* Étienne Deplace, *préfet des classes;* Depréfontaine, *économe;* Cahier, *père*

(1) On sera sans doute étonné de voir que tous les régents des classes, même les plus élevées, sont de simples clercs. C'est que, d'après les règles de la Compagnie de Jésus, avant d'être promu aux Ordres sacrés, le disciple de saint Ignace doit avoir fait les trois vœux simples et avoir passé cinq ans au moins dans la Société: *Ut consueta societatis vota emiserit et quinquennium saltem in societate exegerit, atque in vocatione sua stabilis ac firmus sit.* (*Institutum Societatis Jesu;* Pragæ, in-fol., p. 137.)

spirituel des Pères; Victor Oudet, *père spirituel des élèves;* Jean-Baptiste Cailleux, *père spirituel des élèves;* Palmain (Georges Kulak), *physique et mathématiques;* Ducerceau, *philosophie;* Théodore Bellefroid, *rhétorique;* Alexandre Martin, *seconde;* Yves Bazin, *troisième;* Pitron, *quatrième;* Carpentier, *cinquième;* Charil, *sixième;* Chabanne, auxiliaire, *septième;* Pelletan, auxiliaire, *huitième :* il y avait 3 auxiliaires pour les classes élémentaires. *Surveillants :* Eugène Maguire, Hippolyte Moré, Solente, Jean Rousseau, Pierre Boulongue, Ponce, et 4 auxiliaires.

Année 1827-1828. — Varlet, *supérieur;* Deplace, *préfet des classes;* Cailleux, *père spirituel des Pères;* Phelipon, *père spirituel des élèves;* Simon, *ministre;* Depréfontaine, *économe;* François Leclaire et Emmanuel Mazas, *physique et mathématiques;* Joseph Chevalier, *philosophie;* Mansion, *seconde;* Louis Soimié, *sixième;* Louis Marquet, *rhétorique;* Pitron, *troisième;* Ambroise Neyraguet, *quatrième;* Hippolyte Moré, *cinquième;* Pater, auxiliaire, *septième;* Perrier et Rey, auxiliaires, *classe élémentaire.* — *Surveillants :* Solente, Eugène Lapeyre, Henri de Saint-Angel, Jean Rousseau, Marcel Bouix; 6 auxiliaires.

Barret (Clément), né à Lyon le 27 septembre 1775, entré dans la Compagnie le 18 septembre 1814, mort à Grenoble le 15 avril 1848.

Bazin* (Yves), né à Dinan le 25 novembre 1803, entré le 20 septembre 1822 : professeur, à Bordeaux, de quatrième en 1825-1826, et de troisième en 1826-1827; a passé tout le reste de sa vie dans le saint ministère à Paris, et y vivait encore en septembre 1893.

Bazire (Raymond), né à Crollon (Manche) le 9 septembre 1790, entra dans la Société le 10 octobre 1815.

Bellefroid (Théodore), né à Liège le 25 novembre 1802, entré sous-diacre le 2 octobre 1819 à Montrouge; professeur de rhétorique à Saint-Anne-d'Auray en 1821-1822, à Bordeaux en 1826-1827, à Saint-Acheul en 1827-1828; prédicateur à Fribourg en Suisse (1833-1835); en résidence à Laval (1838-1840), à Angers (1841-1847), à Lille (1848), à Angers (1849) jusqu'à sa mort, le 20 janvier 1867.

Bertrand (Vincent-Félix), né à Saulx-Lure (Haute-Saône), le 22 janvier 1795, entré le 12 novembre 1818, surveillant à Bordeaux en 1820-1821, professeur de troisième à Forcalquier en 1821-1822, de seconde à Saint-Acheul en 1822-1823, sortit de la Compagnie en 1824.

Bouix (Marcel), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 25 juin 1806, entra au noviciat le 13 septembre 1815, fut surveillant à Bor-

deaux en 1827-1828, professa la grammaire au collège du Passage et la rhétorique à Fribourg en Suisse. Il mourut à Paris le 28 décembre 1889. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* par le P. Sommervogel, t. I, col. 1921-1928.

Bourdin (Désiré), né à Dommartin (Doubs) le 20 novembre 1797, entré le 1er novembre 1817, surveillant à Montmorillon en 1820-1821, surveillant et professeur de mathématiques élémentaires à Bordeaux en 1823-1824; sorti de la Compagnie en 1826.

Brad (Sévère), né à Paris le 15 avril 1797, entré le 24 octobre 1818, novice à Montrouge en 1820, professeur de *troisième* à Forcalquier en 1823-1824 et à Bordeaux en 1824-1825, ministre à Aix en 1830-1833, préfet des études à Chambéry en 1834-1838, ministre à Brugelette en 1839, puis dans d'autres maisons, meurt à Laval le 9 février 1871. On lui attribue : *Eucologe romain à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus,* mais le P. Sommervogel pense que l'ouvrage est du P. Lauras.

Brenot (Louis-Maximin), né à Flangebouche (Doubs) le 10 décembre 1788, entré le 10 octobre 1815; 1820, professeur de philosophie à Saint-Acheul; 1821-1822, *id.* à Bordeaux; 1824, professeur de théologie à Saint-Acheul; 1825-1826, admoniteur et père spirituel à Bordeaux; 1828, 1830, missionnaire à Laval; 1831, *id.* dans le diocèse de Besançon; 1832, missionnaire à Chambéry; 1833-1834, *operarius* à Laval; 1835-1836, *id.* à Vannes; 1837-1838, *id.* à Lyon; 1839, père spirituel à Vals; 1840, *id.* à Dôle; 1841, *id.* à Grenoble, où il meurt le 13 janvier 1846.

Cailleux (Jean-Baptiste), né à Falvy (Somme) le 14 mai 1784, entré prêtre le 18 octobre 1814, directeur à Bordeaux en 1826-1827 et 1827-1828, passa le reste de sa vie dans les fonctions du saint ministère, et mourut à Angers le 21 septembre 1851.

Carpentier (Auguste), né à Dieppe le 8 novembre 1804, entré le 19 septembre 1823, professeur de cinquième à Bordeaux en 1826-1827, professeur de quatrième à Aix en 1827-1828, professeur de troisième à Chambéry en 1829-1830, fit ensuite sa théologie à Brigg (Valais) et au Puy, où il mourut le 9 septembre 1835.

Charil (Claude), né à Lorient le 2 août 1802, entra le 27 septembre 1823, fut professeur de septième à Vannes en 1824-1825, de sixième à Bordeaux en 1825-1826 et 1826-1827, surveillant à Fribourg en Suisse d'octobre 1831 à août 1834, ensuite missionnaire en France, et mourut à Laval le 3 septembre 1887. « Vétéran de l'enseignement élémentaire, dit M. Fernand Butel, dont bien des enfants ont connu et pratiqué les

ingénieux *Tableaux* de grammaire, et dont le cœur, malgré les années, ne se détacha jamais de Vannes » (1).

CHEVALIER (Joseph), dont le vrai nom est *Bukacinski*, né en Pologne le 21 février 1792, entra le 9 août 1809 : 1818, professeur d'humanités et de rhétorique à Uzwald ; 1819, en théologie à Polock ; 1822, achève sa théologie à Saint-Acheul ; 1822-1823 et 1823-1824, professeur de philosophie à Bordeaux ; 1826, fait son troisième an ; 1827-1828, professeur de philosophie à Bordeaux ; 1830-1834, *operarius* à Lisbonne ; 1835, *socius* du provincial de Turin jusqu'en 1843 ; 1844. maître des novices à Melan ; 1846, père spirituel à Chieri ; 1847, ministre à Sassari, et recteur, 1848 ; 1849 jusqu'en 1865, *operarius* à Marseille ; 1866, à Lisbonne, confesseur de l'Infant ou de l'Infante, jusqu'à sa mort, le 10 novembre 1873.

COTEL (Théodore), né à Hangest (Somme) le 23 décembre 1798, entré le 29 septembre 1820, professe la quatrième à Bordeaux en 1823-1824, la troisième à Forcalquier en 1825-1826, et la seconde en 1827-1828 ; fait sa théologie à Rome en 1828-1831 ; est envoyé en Portugal, 1832-1834 ; fait son troisième an à Saint-Acheul, 1834-1835 ; professe la troisième à Brugelette, 1835-1836 ; la quatrième à Alost (Belgique), 1836-1837, et la troisième, *ibid.*, 1837-1839 ; la quatrième à Liège, 1839-1841 ; père spirituel, confesseur, sous-préfet à Liège, 1841-1842, et professeur de troisième, 1842-1843 ; en résidence à Rouen, 1843-1845 ; ministre à Saint-Acheul, 1845-1846 ; *operarius*, 1846-1850 ; admoniteur et père spirituel au collège d'Amiens. 1850-1859, préfet d'église et confesseur, 1859-1870 ; y meurt le 5 avril 1870. Voir *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 1539.

DELACROIX (Louis), né à Metz le 15 avril 1795, entré le 29 septembre 1822 ; surveillant à Bordeaux en 1824-1825, catéchiste des élèves à Saint-Acheul en 1827-1828. *operarius* à Clermont-Ferrand en 1829-1830 ; fait son troisième an à Estavayer (Suisse) en 1830-1831 ; ministre au collège du Passage en 1831-1834 ; *operarius* à Toulouse en 1834-1835 ; ministre et *operarius* à Paris en 1835-1836 ; ministre à Saint-Acheul en 1836-1840 ; *operarius* à Laval en 1840-1842 ; *operarius* à Angers en 1842-1844 ; mort à Luçon le 31 mars 1844.

DEPLACE (Étienne), né à Roanne le 19 juillet 1785, était entré chez les Pères de la Foi avant d'être prêtre. Après la dissolution de cette Société, il professa la grammaire et les humanités au petit séminaire de l'Argentière, fit sa théologie à Lyon, fut ordonné prêtre le 14 juin 1812,

(1) Fernand Butel, *L'éducation des jesuites autrefois et aujourd'hui ; Un collège Breton ;* Paris, 1890, p. 157.

envoyé vicaire à Belley, puis chapelain à l'hospice de Tournus, et enfin vicaire à Mornant. Entré au noviciat le 4 novembre 1815, il fut successivement préfet à Montmorillon en 1820, professeur de rhétorique à Saint-Acheul en 1822, préfet à Dôle en 1824, faisant son troisième an à Montrouge en 1826, préfet des classes à Bordeaux en 1826-1827 et en 1827-1828, chargé de fonder le collège du Passage en 1828, *operarius* à Paris en 1830, envoyé à Prague en 1833 avec le P. Druilhet pour l'éducation du duc de Bordeaux, résidant à Toulouse, puis à Aix, supérieur de la résidence de Lyon en 1839, *operarius* à Marseille, et mourut à Avignon le 17 octobre 1846 (1).

DESBOUILLONS (Joseph), né à Rennes le 18 décembre 1791, entré le 15 septembre 1816, étant prêtre; novice à Montrouge en 1820; professeur de seconde à Bordeaux en 1820-1821 et 1821-1822, à Aix en 1823, à Forcalquier en 1825; préfet des études à Forcalquier en 1828; supérieur à Aix de 1829 à 1833; supérieur à Laval de 1836 à 1842, à Metz de 1849 à 1852. Il résida ensuite à Nantes, où il mourut le 31 octobre 1869.

DORDÉ (Claude), né à Bordeaux le 8 janvier 1799, tonsuré le 18 décembre 1813, entré le 13 décembre 1818, novice à Montrouge en 1820, professeur de seconde à Bordeaux en 1825-1826, mourut au collège du Passage le 12 septembre 1832.

DUCERCEAU (Émile); son vrai nom est Arciszewski; né en Pologne le 1er janvier 1795, entré le 12 août 1811, dans la Russie-Blanche; 1818, enseigne le français à Polotzk; 1819, *id.* à Vitepsk; 1820, professe les humanités à Mscislaw; 1822, étudie la théologie à Saint-Acheul; 1824, *id.* à Paris; 1825-1826, professe la philosophie à Bordeaux; 1828, fait son troisième an à Montrouge; 1830 et 1831, professeur de logique à Chambéry; 1832, retourne en Galicie; 1833-1835, professe la religion (?) à Tarnopol; 1837, professe la rhétorique aux « *nôtres* » à Staraviev; 1840-1842 et 1845-1846, prédicateur à Lemberg; 1843-1844, professeur de philologie et de français à Lemberg, jusqu'en 1848; il meurt à Staniatki le 13 janvier 1856.

DUSSAUSSOY (Louis), né à Joigny le 13 mars 1794, entré le 20 septembre 1814; professeur, à Bordeaux, de troisième en 1816-1817 et 1817-1818, et de seconde en 1818-1819; entre ensuite au noviciat de Montrouge, et sort de la Société en 1820.

FOLLOPPE (Marc), né le 25 avril 1763 à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), entré le 23 août 1805, vint en janvier 1819 à Bordeaux, et

(1) Cfr. *Notices historiques*... par le P. Guidée, t. II, p. 265-273.

il y fut successivement ministre, père spirituel de la communauté et des élèves, et préfet d'infirmerie. Il partit de Bordeaux en mai 1822 et arriva le 18 du même mois à Laval, pour y mourir dix jours après, le 28 mai 1822 (1).

Fouillot (Sébastien), né à Passavant (Haute-Saône) le 5 novembre 1798, entré le 23 octobre 1816, surveillant à Bordeaux en 1819-1820, professeur de cinquième *ibid.* en 1820-1821, étudie les mathématiques et la physiqne à Paris en 1821-1823, professe la cinquième à Dôle en 1823-1824, étudie la théologie à Paris en 1824-1827 et à Dôle en 1827-1828; *operarius* à Montrouge en 1829-1830; *id.* à Paris en 1830-1832; *id.* à Besançon en 1832-1833; supérieur à Dôle en 1833-1834; supérieur et instructeur de troisième an à Saint-Acheul en 1834-1836; recteur du troisième an de noviciat à Avignon en 1836-1839; instructeur du troisième an à La Louvesc en 1839-1842; *scriptor* à Mongré en 1842-1843; instructeur du troisième an et supérieur à Notre-Dame d'Ay en 1843-1850; recteur et instructeur du troisième an à Notre-Dame de Liesse en 1850-1857; *id.* à Fourvière en 1857-1858; de nouveau à Notre-Dame de Liesse en 1859-1860; à Laon en 1860-1870; père spirituel et confesseur à Dôle en 1870-1871; à Aix en 1871-1877, et y meurt le 20 février 1877.

Fressencourt (Charles), né à Chaumont le 24 août 1779, entré le 14 octobre 1814, professeur ensuite, à Bordeaux, de quatrième en 1815; préfet de discipline et professeur de basse classe en 1815-1816, 1816-1817, 1817-1818; de sixième en 1818-1819; sorti en 1820.

Fressencourt (Félix), né à Chaumont le 9 mars 1802, entré le 29 septembre 1822, surveillant à Bordeaux en 1824-1825, vivait encore en 1889.

Gavot (François), né à Mattaincourt (Vosges) le 22 août 1766, entré au noviciat dans la Russie-Blanche le 18 janvier 1812, est professeur de français à Polotzk de 1813 à 1820, confesseur et *operarius* à Saint-Acheul de 1821 à 1822, admoniteur, père spirituel et confesseur à Bordeaux de 1822 à 1824, ministre et *operarius* à Laval de 1826 à 1829; il y meurt le 1er janvier 1830.

Gentil (Charles), né à Cany (Seine-Inférieure) le 20 juillet 1777, entré le 21 juin 1805; 1821-1824, procureur à Saint-Acheul; 1824-1827, directeur à Bordeaux; 1828, ministre à Billom; 1830, *id.* à Paris;

(1) Cfr. *Vie du P. Marc Folloppe*, par le P. Gagarin; Paris, 1877, in-12. Voir surtout le chapitre VIII, intitulé *Bordeaux et Laval*, où l'auteur raconte quelques traits qui peignent bien les belles qualités d'âme et de cœur du R. P. Folloppe.

1831, *id.* à Brigg (Valais) : 1832, *id.* à Estavayer (Fribourg, Suisse); 1834, meurt à Lyon le 10 octobre.

Gury (Donat), né à Mailleroncourt (Haute-Saône) le 26 août 1795, entra au noviciat le 10 octobre 1815, vint à Bordeaux, où il enseigna la huitième en 1818-1819, et la sixième en 1819-1820; sortit de la Compagnie en 1826, n'étant que scolastique.

Lapeyre (Eugène), né à Béziers le 25 novembre 1807, entré le 27 septembre 1825; surveillant à Bordeaux en 1827-1828; professe les mathématiques au Passage (1829-1831); fait sa théologie à Madrid (1831-1833); la continue au Puy (1833-1835); professe les mathématiques et la physique à Alost, en Belgique (1835-1837); fait son troisième an à Avignon (1837-1838); *operarius* à Vals, près Le Puy (1838-1842); procureur et *operarius* à Marseille (1842-1846); ministre, procureur, *operarius* à Castres (1846-1847); procureur et *operarius* à Bordeaux (1847-1851); missionnaire à Saint-Étienne (1851-1852); procureur et missionnaire à Dôle (1852-1853); *operarius* à Toulouse (1853-1856); ministre, procureur, *operarius* à Montpellier (1856-1858); ministre, procureur au collège de La Sauve (1858-1859); *operarius* à la résidence de Bordeaux (1859-1862); procureur au petit séminaire de Montauban (1862-1863); ministre, procureur, *operarius* à Montpellier (1863-1881), et y meurt le 1er août 1881.

Leclair (François), né à Nantes le 6 octobre 1791, entré le 13 octobre 1815; 1822, en théologie à Saint-Acheul; 1827-1828, professeur de mathématiques à Bordeaux; quitte la Compagnie en 1829.

Le Délaisir (Mathurin), né à Pontivy le 15 avril 1795, entré le 21 décembre 1817; en 1820, professeur de sixième à Forcalquier; en 1821-1823, de quatrième; en 1823-1824, professeur de troisième à Bordeaux; en 1826, en théologie à Paris; en 1831-1832, professeur de sixième à Fribourg (Suisse); en 1833 et suivantes, *operarius* au Puy, à Saint-Acheul, à Laval et à Quimper; en 1841, à Brugelette (Belgique), où il reste pendant quatre ans, puis à Liesse (Aisne), où il reste pendant six ans; revient à Quimper, où il meurt le 18 février 1889.

Lejariel (Julien), né à Saint-Denis (Mayenne) le 21 août 1799, entré le 13 septembre 1819. En 1821-1822, surveillant à Bordeaux; 1824, à Dôle; 1826, étudie les mathématiques à Paris; 1829, en théologie; 1833, professeur de mathématiques et physique au Passage (Espagne); 1835, ministre à Fribourg; 1836, *operarius* à Saint-Acheul; 1837, professeur de théologie morale et dogmatique, *ibidem*; 1838, professeur d'astronomie et de mathématiques à Paris; 1842, ministre, *ibid.*; 1843, professeur de théologie dogmatique à Vals; 1844, professeur d'Écri-

ture-Sainte et de Droit canonique à Laval ; 1846, professeur de morale *ibid.*, jusqu'à sa mort, 13 avril 1871.

Leroux (Albin), né le 1er novembre 1798 à Amiens, entré le 27 septembre 1820 ; 1823-1824, professeur de rhétorique à Bordeaux ; 1826, professeur de seconde à Saint-Acheul ; 1828, en théologie à Dôle ; 1833, *operarius* à Saint-Acheul ; puis à Paris jusqu'à sa mort, arrivée le 28 septembre 1869. Il fut de bonne heure atteint de surdité, et pendant presque toute sa vie chargé d'écrire l'histoire de sa province. On a de lui : 1° une pièce de vers latins, *L'oiseau en étude,* dans l'*Hermes Romanus*. 2° Préface de la nouvelle édition de : *Emmanuelis Alvari S. J. Grammatica ;* Paris, 1859, in-4°. 3° *Litteræ annuæ Societatis Jesu in Galliâ* MDCCCXIV-MDCCCXXXV, *adjectis in appendice sociorum nominibus ;* Pictavii, 1865, in-4° de VII-493 pages. Il écrivit encore celles de 1836 à 1852 et de 1856 à 1864. Il laissa inédits des morceaux de musique religieuse.

Loumeau (Léonard), né le 2 janvier 1796 à Rochefort (Charente-Inférieure), entra dans la Compagnie le 1er avril 1816. Il enseignait alors la rhétorique au Petit Séminaire de Bordeaux, ce qu'il continua de faire jusqu'en l'année 1820. Il professa ensuite cette même classe à Aix en Provence en 1822-1823, puis il fut envoyé à Rome pour y faire son cours de théologie, et en 1827-1828, il enseigna de nouveau la rhétorique dans le collège de Billom. Il mourut à Aix le 19 décembre de l'année 1829, laissant en manuscrits : *La joie des Béarnais à la naissance d'Henri IV,* drame en trois actes, Aix, 1823 ; *Constantin, ou le Triomphe de la Religion*, 1823 ; *S. Eustache,* tragédie ; et une traduction en vers de l'*Agapitus,* tragédie du P. Porée.

Luiset (Paul), né à Lille le 6 juin 1788, entré le 12 août 1821, étant déjà prêtre ; 1822-1823, préfet de discipline à Bordeaux ; 1824, directeur de la Congrégation à Aix ; 1830, père spirituel au Passage ; 1831, *operarius* à Bordeaux, où il fut supérieur en 1833 ; 1834, père spirituel au Passage ; 1835, *operarius* à Paris ; 1839, ministre à Bourges ; en 1843, il part pour le Canada, où il est fait maître des novices à Montréal. Il mourut au Sault-au-Récollet le 1er mai 1855.

Maguire (Eugène), né à Slane (Irlande) le 23 juin 1800, entré le 8 janvier 1825 ; surveillant à Bordeaux en 1826-1827 ; étudie les mathématiques à Paris en 1827-1828 ; professe les mathématiques et la physique à Nice en 1829-1831, à Ferrare en 1831-1832 ; part pour le Kentucky (États-Unis) et y meurt au collège de Sainte-Marie le 11 juin 1833.

Mansion (Michel-François), né à Saint-Germain-en-Laye le 7 août

1794, entré le 11 septembre 1815 ; professeur, à Bordeaux, de troisième en 1815-1816, de seconde en 1816-1817 et 1817-1818, de troisième en 1818-1819 ; professeur, à Montmorillon, de seconde en 1820, et de rhétorique en 1822 ; en 1824, fait sa théologie ; en 1827-1828, professe la seconde à Bordeaux ; en 1830, professe l'hébreu à Saint-Acheul ; en 1831, enseigne la même langue à Madrid, et en plus, en 1832, la théologie morale ; en 1833, est en Portugal, au collège de Coïmbre ; en 1836, à Melan (Savoie), professeur de rhétorique ; en 1837 et 1838, professeur d'Écriture-Sainte et d'hébreu à Saint-Acheul ; puis il y devient *operarius*, va ensuite à Rouen, revient à Saint-Acheul, retourne à Rouen, où il meurt le 3 mars 1888. Il est auteur de : *Manuel de prononciation française ;* Paris, 1858, in-12 de 68 pages.

MARGERIT (Jacques), né à Touzelle (Haute-Loire) le 27 août 1792, entré le 24 décembre 1815 ; professeur de troisième à Sainte-Anne d'Auray en 1819-1820 ; surveillant à Bordeaux en 1820-1821 ; professeur de mathématiques et de physique à Forcalquier en 1821-1823 ; de philosophie à Sainte-Anne en 1823-1824 ; père spirituel à Sainte-Anne de 1826 à 1829 ; malade à Saint-Acheul en 1830, et sort de la Compagnie en la même année.

MARQUET (Louis), né à Port-Louis le 9 mars 1803, entré le 12 octobre 1822, professa la troisième à Saint-Acheul en 1825-1826, et la rhétorique à Bordeaux en 1827-1828. Il fut ensuite appliqué à la prédication, et longtemps supérieur à Nantes, où il mourut le 21 avril 1880. On a de lui : 1° *Grand recueil de cantiques*, 1873 ; 2° *Manuel abrégé du Grand recueil de cantiques*, 1874 ; 3° *Essais poétiques*, 1883. Cfr. *Le Père Louis Marquet, de la Compagnie de Jésus ; Choix de ses divers écrits et de sa correspondance ; précédé d'une notice biographique,* par le P. V. Alet ; Paris, 1881, in-12.

MARTIN (Alexandre), né à Nîmes le 15 décembre 1799, entra le 26 octobre 1819, vint ensuite à Bordeaux, où il fut préfet de discipline en 1821-1822, professeur de sixième en 1822-1823, professeur de cinquième en 1823-1824, professeur de quatrième en 1824-1825, professeur de troisième en 1825-1826, professeur de seconde en 1826-1827 ; partit en 1837 pour le Maduré, et y mourut le 30 mai 1840. Il y a de lui une lettre dans les *Annales de la propagation de la foi,* t. XIII, p. 226.

MAZAS (Emmanuel), né à Lavaur le 12 juillet 1803, entré le 3 septembre 1823, professeur de rhétorique à Bordeaux en 1827-1828, sortit de la Compagnie en 1830.

MORÉ (Hippolyte), né à Mazères (Ariège) le 23 mars 1800, entra le

4 septembre 1823, est surveillant à Bordeaux en 1825-1826; est envoyé à Brigg (Valais) en 1832, en Portugal en 1833, ministre à Stonyhurst (Angleterre) en 1834, part pour Calcutta en 1834, et y meurt le 29 octobre 1843.

Neyraguet (Ambroise), né à Espalion le 7 décembre 1799, entré le 10 novembre 1821, surveillant à Sainte-Anne d'Auray (1823-1824), professeur de sixième à Aix (1825-1826), professeur de quatrième à Bordeaux (1827-1828), surveillant à Fribourg (1832), appliqué aux fonctions du ministère au Puy (1833), à La Louvesc (1834), et autres villes, partit pour l'Ile-Bourbon et Madagascar en 1845, revint en France, et mourut à Toulouse le 28 janvier 1861. Il composa un catéchisme en malgache.

Nivet (Nicolas), né à Lyon le 4 octobre 1793, entré le 23 novembre 1815, mort à Lyon le 14 septembre 1854 : en 1817-1818, professeur de cinquième à Bordeaux; en 1822, professeur de seconde à Montmorillon, et de rhétorique, *ibid.* en 1824; en 1826, père spirituel à Dôle; en 1828, *operarius* à *Avignon*, puis à Clermont; en 1831, professeur de rhétorique à Brigg (Valais); en 1833, *operarius* à Lyon et autres villes.

Nizard (Maurice), né à Arras le 4 février 1790, entré le 26 septembre 1810 dans la Russie-Blanche; 1818, surveillant à Mohilew; 1822, en quatrième an de théologie à Saint-Acheul; 1824, surveillant à Saint-Acheul; 1824-1825, directeur à Bordeaux; 1826 à 1830, *operarius* à Paris; 1830 à 1831, sous-ministre à Fribourg (Suisse); 1832, professeur à Tarnopol (Gallicie), puis ministre à Lemberg et préfet, revient en France en 1848, est en résidence à Strasbourg en 1849, puis à Angers, où il meurt le 21 septembre 1865.

Noiret (Xavier), se nommait Czarnocki et était né en Pologne le 16 mai 1793. Il fut admis dans la Russie-Blanche le 12 août 1810, fit sa troisième année de théologie à Saint-Acheul en 1821-1822, professa les mathématiques et la physique à Bordeaux en 1822-1823, et mourut à Paris le 25 juin 1823.

Oudet (Victor), né en Franche-Comté le 27 mars 1787, entra le 26 novembre 1814, étant déjà prêtre : directeur de la Congrégation à Sainte-Anne d'Auray en 1821-1823; directeur à Bordeaux en 1826-1827; père spirituel à Sainte-Anne en 1828; appliqué au saint ministère à Dôle en 1830, jusqu'à sa mort, le 21 mars 1838.

Palmain (Georges) : *Kulak* est son véritable nom, qu'il changea lorsqu'il fut en France. Né à Mscislaw (Lithuanie-russe) le 29 novembre 1797, entra au noviciat de la Russie-Blanche le 16 juillet 1813. En 1819-1820, il professa la grammaire et le russe à Orsa (Pologne).

A l'expulsion des jésuites de Russie, en 1820, il vint en France, professa les mathématiques et la physique à Aix en 1822-1823, la physique à Bordeaux en 1826-1827; fut envoyé en Portugal en 1835; professa ensuite le Droit canon et la théologie au Puy, la théologie morale à Brugelette, et fut maître des novices à Laval. En 1843, il se rendit dans la Galicie autrichienne, et fut maître des novices à Staravies. En 1853, il fut père spirituel à Louvain (Belgique), sous le nom de *Palmain*, retourna en 1856 en Galicie, fut envoyé à Schriman (Silésie), et y mourut le 14 octobre 1870.

Paul (Louis), dont le vrai nom était Jean-Paul, naquit à Bordeaux le 16 mai 1804, professa la huitième à Bordeaux en 1825-1826, entra dans la Compagnie le 18 octobre 1826, en sortit, fut ordonné prêtre en 1831, remplit d'abord les fonctions de vicaire à Lesparre, puis gouverna avec beaucoup de zèle les paroisses de Saint-Christoly en Médoc (1839-1872) et de Samonac (1873-1887). En 1887, il se retira du ministère, et mourut à Bordeaux le 10 janvier 1891.

Pelletier (Étienne), se nommait *Zaleski*, né en Pologne le 5 décembre 1794, entré le 9 août 1809, professe le français à Polock en 1817-1818, à Mscislaw en 1818-1820, est chassé de Russie en 1820, prend le nom de *Pelletier* et vient en France. Il est professeur de mathématiques élémentaires à Bordeaux en 1820-1821, en première année de théologie à Paris en 1822-1823, professe les mathématiques et la physique à Aix en 1825-1826, fait sa seconde année de théologie à Dôle en 1827-1828, retourne en Pologne et professe la physique à Tarnopol en 1833-1836, y est supérieur du pensionnat et professe les mathématiques en 1836-1840, supérieur seulement en 1840-1841, prédicateur en 1841-1842, prédicateur et *operarius* dans les missions du diocèse de Lemberg en 1842-1846, professe la physique et les mathématiques à Neu-Sandec en 1846-1847, la physique et le français à Tarnopol en 1847-1848, missionnaire à Petrikow, Obra, Schrim, Sandec, Cracovie, Staniatki, de 1848 à 1870; disparaît du catalogue de Galicie en 1870, et n'est pas dans le nécrologe de 1869.

Pernet (Alexis), né à Salins le 1er novembre 1787, entré le 26 novembre 1814; professe la quatrième à Forcalquier en 1816-1818, la troisième à Montmorillon en 1819-1820 et à Bordeaux en 1820-1821, et la seconde à Forcalquier en 1821-1822; admoniteur, père spirituel, *operarius* à Montmorillon en 1823-1828; *operarius* à Bordeaux en 1830-1832; à Toulouse en 1832-1845, et y meurt le 26 décembre 1845.

Phelipon (Charles), né à Paris le 19 mai 1786, entré le 4 octobre 1815 : 1820, professeur de rhétorique à Montmorillon; 1822-1823,

rhétorique à Bordeaux; 1823-1826, rhétorique à Aix; 1827-1828, père spirituel, directeur de la Congrégation à Bordeaux; 1828-1833, *id.* à Fribourg (Suisse); 1834, *operarius* à Avignon; 1838, à Saint-Acheul; 1843, à Brugelette, père spirituel, directeur de Congrégation; 1844, *operarius* à Lille; 1849, à Paris; 1852, à Lille, et y meurt le 2 mars 1852. Il a publié : 1° *Auguste et Victorine, ou Notices sur la vie et la mort d'Auguste-Ignace L*** et de Victorine-Marie, sa sœur;* Paris, 1832, in-18 de XI — 240 pages. Il est l'auteur de la notice sur Auguste L***, c'est-à-dire Le Segrétain; celle de la sœur a été écrite par la mère Xavier, religieuse du couvent des Oiseaux, à Paris. 2° *Preuves de la propagation de la révélation primitive parmi les Gentils avant la naissance de Jésus-Christ;* traduit de Brunati et augmenté par P. P.; dans les *Annales de philosophie chrétienne,* 1843, p. 200-215, et 1844, p. 7-17. Il doit y avoir encore d'autres articles signés aussi P. P. 3° *La pieuse paysanne, ou Vie de Louise Deschamps;* Lyon, 1822, in-18, souvent réimprimé. 4° De 1836 à 1847, des articles de journaux : par exemple, dans *la France,* contre M. Isambert; dans l'*Univers,* trois ou quatre sur la liberté d'enseignement, et deux feuilletons sur les bévues des auteurs modernes.

Philippe (Guérin), né le 31 décembre 1802, entré le 8 septembre 1822; en 1824-1825, professe la sixième à Bordeaux, la cinquième *ibid.* en 1825-1826, fait sa première année de théologie à Dôle en 1828, puis disparaît du catalogue.

Pitron (Léopold), né à Voghera (Piémont) le 30 mars 1801, entré le 10 novembre 1820; surveillant à Bordeaux (1824-1826); professeur de quatrième, *ibid.* (1826-1827); de troisième, *ibid.* (1827-1828); professeur de quatrième et de troisième à Brigg (1833); de seconde et de rhétorique à Estavayer (Fribourg en Suisse) (1834); de seconde à Fribourg (1836); ministre à Aix (1837-1839); supérieur à Marseille (1839-1848); *id.* à Bordeaux (1851-1859); *id.* à Montpellier (1859-1869), où il mourut le 24 décembre 1885.

Pourcelet (Alexandre), né à Paris le 8 septembre 1797, entré le 7 décembre 1818. En 1820-1821, professe la sixième à Bordeaux; en 1821-1822, étudie les mathématiques à Paris; en 1823, professeur de physique à Sainte-Anne d'Auray; en 1825, *id.* à Saint-Acheul; en 1828, professeur de seconde à Saint-Acheul; en 1829-1831, fait sa théologie; en 1830-1831, répétiteur et surveillant à Fribourg en Suisse; en 1832-1835, *operarius* et bibliothécaire à Saint-Acheul; en 1836-1845, mêmes fonctions à Paris; 1846-1848, *id.* à Laval; en 1849, *operarius* à Toulouse; en 1850, *operarius* et bibliothécaire à Lille; en 1851, *operarius*

à Paris; en 1852, bibliothécaire et *operarius* à Saint-Acheul; en 1853-1856, *id.* à Paris; en 1857-1859, seulement *operarius* à Paris; en 1860, *operarius* à Quimper; en 1861-1872, bibliothécaire et *operarius* à Amiens. Il mourut à Saint-Acheul le 20 avril 1872. Dans plusieurs de ces maisons, il est *scriptor historiæ domûs.* 1° Il a donné l'édition des *Sermons* du P. de Mac Carthy; Paris, 1834-1836, 4 vol. in-8°, réimprimés. 2° *Méthode de classement et d'organisation d'une bibliothèque considérable, spécialement dans un établissement religieux;* Paris, 1853, in-8° de IV-76 pages (extrait du tome X de la *Bibliographie catholique*). *Guide du bibliothécaire dans les collèges et les communautés, ou Méthode de classement.....* seconde édition (de l'ouvrage précédent); Paris, 1856, in-8° de 114 pages. 3° Il est probable qu'il a fait la première des *Tables générales* de la *Bibliographie catholique.*

Préfontaine (Charles de), né à Amiens le 24 octobre 1790, entré le 8 octobre 1815; 1822, surveillant à Sainte-Anne d'Auray; 1824, *concionator* à Montmorillon; 1825, directeur de la Congrégation des SS. Anges à Bordeaux; 1826-1827 et 1827-1828, procureur à Bordeaux; 1830, *operarius* à Montrouge; 1831-1833, missionnaire dans le diocèse de Rouen; 1834, *operarius* à Metz; 1835-1840, *operarius* à Vannes; mort à Laval le 8 octobre 1840.

Reulos (Alexandre), né à Marcey (Manche) le 24 mars 1792, entré le 6 septembre 1815 : de 1815 à 1820, il est à Bordeaux, successivement professeur de huitième, de septième, de sixième, de cinquième et de quatrième; 1828, sous-ministre à Dôle; pauvre santé; il fit un peu de ministère en plusieurs villes, et mourut à Nantes le 1er janvier 1865. Il fonda dans cette ville l'Œuvre des Bons-Livres, laquelle a depuis 1859, fait de merveilleux progrès. Il a publié : 1° *Notice sur l'association de Notre-Dame des Bons-Livres;* Nantes, 1852. 2° *Règlement de l'association;* Nantes, 1855. 3° *Avis spirituels, ou Maximes et instructions sur les points les plus importants de la vie chrétienne;* Nantes, 1859, in-18 de IV-208 pages.

Rey (Xavier), né à Moirans (Isère) le 28 décembre 1801, entré le 28 août 1824; professeur de classe élémentaire à Bordeaux en 1827-1828, sortit de la Compagnie en 1828.

Richard (Théofroi), né à Abriès (Hautes-Alpes) le 3 octobre 1794, entré le 11 septembre 1818, fut à Bordeaux professeur de sixième en 1821-1822, de cinquième en 1822-1823, préfet de discipline et répétiteur de physique en 1823-1824; en 1826, fit sa théologie à Paris; en 1830, fut *operarius* au Puy, ensuite à Aix en 1832; supérieur à Aix,

du 13 novembre 1833 au 20 octobre 1839; vice-recteur à Dôle le 20 octobre 1839; supérieur à La Louvesc le 15 août 1842; à Aix le 4 octobre 1846; vice-recteur à Sarlat le 30 octobre 1850; en 1851, ministre à Notre-Dame d'Ay, où il meurt le 5 décembre 1865.

Robin (Claude), né à Pruiles (Haute-Loire) le 4 janvier 1796, entra le 31 octobre 1819. Durant l'année scolaire précédente (1818-1819), il avait professé la septième à Bordeaux. En 1826, il est sous-ministre à Aix; *operarius* à Liesse de 1828 à 1832; puis, en 1834, à La Louvesc, où il passa presque toute sa vie. Il mourut à Lyon le 1er avril 1874. Le P. Claude Defour a publié sous le voile de l'anonyme : *Le Père Claude Robin, missionnaire de La Louvesc;* Lyon, 1874, in-18 de IX-72 pages.

Rouvelet (Pierre), né à Les Fonds-Saint-Georges le 27 juillet 1789, entré le 4 janvier 1815, mort à Toulouse le 19 février 1851 : en 1819-1820, professeur de seconde à Bordeaux; en 1824, *id.* à Sainte-Anne; en 1828, professeur de rhétorique à Fréjus; en 1830, *operarius ibid.*; puis à Gênes, puis à Chambéry, puis en résidence en plusieurs villes.

Ruelle (Hippolyte), né à Aubenas le 5 avril 1799, entré le 11 mai 1817; en 1821, surveillant à Saint-Acheul; en 1822-1823, professeur de seconde à Bordeaux; en 1824, professeur de seconde à Montmorillon; en 1826, professeur de rhétorique à Dôle; sort en 1827.

Saint-Angel (Henri de), né à Lignan (Gironde) le 25 avril 1807, admis le 20 novembre 1825; surveillant à Bordeaux en 1827-1828. Qu'est-il devenu après, jusqu'en 1840? On le trouve alors professeur de français à Naples, au collège des Nobles, et auprès du fils du roi, et prédicateur français, mais appartenant à la province de Lyon; il l'est encore en 1841; *operarius* à Bordeaux (1841-1842), à La Louvesc (1842-1843), à Dôle (1843-1851), à Notre-Dame d'Ay (1851-1853), bibliothécaire à Castres (1853-1858), *operarius* à Toulouse (1858-1863), professe la septième au Petit Séminaire de Sarlat (1863-1864), bibliothécaire et directeur de congrégation à Sarlat (1864-1865), et y reste de 1865 à 1881 comme suppléant de professeurs ou de surveillants. Il mourut à Bordeaux le 18 janvier 1899.

Simon (Dominique), né à Colmar le 26 juillet 1787, entré le 26 juillet 1817 : 1820, sous-ministre à Saint-Acheul et fait sa théologie; 1824-1826, professeur de philosophie *ibid.*; 1827-1828, ministre à Bordeaux; 1830, *operarius* à Paray-le-Monial; 1831, à Fribourg, professeur de droit civil; 1832, *operarius* à Avignon; 1834, supérieur à Notre-Dame de Liesse; puis en résidence en diverses villes; meurt à Paris le 27 mai 1869.

Soimié (Louis), né à Rennes le 15 mai 1800, entré le 20 septembre

1826 : en 1827-1828, professeur de sixième à Bordeaux; en 1833, en Portugal; en 1835, *operarius* à Avignon; en 1836, ministre à Aix, puis prédicateur, surtout à Paris, où il passe de longues années, et meurt le 10 janvier 1882.

Solente (Éloi), né à Mametz (Somme) le 5 octobre 1796, entra au noviciat le 16 septembre 1820; professeur de rhétorique à Bordeaux en 1824-1825 et 1825-1826, puis recteur à Saint-Acheul et supérieur à Bourges; il mourut à Strasbourg le 18 mars 1868.

Soller (François-Joseph), né à Sansheim (Alsace) le 12 octobre 1798, entré le 5 mai 1821; surveillant à Bordeaux en 1822-1824, professe la sixième à Forcalquier en 1825-1826, fait sa première année de théologie à Dôle en 1827-1828, surveillant à Fribourg en Suisse en 1829-1831, professeur d'allemand *ibid.* en 1831-1833, ministre à Brigg (Valais) en 1833-1834, *operarius* à Sion (Valais) en 1834-1835, professeur d'allemand et *operarius* à Brugelette en 1835-1836, part en 1836 pour la Louisiane, où il fut *operarius* au collège du Grand-Coteau, préfet au collège (Missouri), supérieur du collège, revint en France en 1846, fut *operarius* à Metz, repartit pour l'Amérique la même année, fut *operarius* à la Nouvelle-Orléans, et y mourut le 14 février 1851. Il y a une lettre de lui datée du 23 mai 1840 dans les *Annales de la propagation de la Foi*, t. XIII, p. 134-136.

Testou (Augustin), né à Saint-Jean (Drôme) le 6 avril 1799, entré le 25 novembre 1820; surveillant à Montmorillon en 1823-1824, sous-économe à Bordeaux en 1824-1825, sorti en 1830.

Valantin (Alphonse), né à Mende le 15 mars 1787, entré le 5 octobre 1814, étant déjà prêtre; professe la seconde à Montmorillon en 1816-1818, la rhétorique à Notre-Dame d'Auray en 1819-1820, et à Bordeaux en 1820-1821, fait son troisième an à Montrouge en 1822-1823, est suppléant des professeurs et bibliothécaire à Forcalquier en 1823-1824, *operarius* à Forcalquier en 1826-1828, *operarius* au Puy en 1832-1834, à Dôle en 1834-1839, à Vals en 1839-1858, et y meurt le 21 mars 1858.

Valantin (Pierre-Jules), né à Mende (Lozère) le 26 février 1789, entré le 4 octobre 1814; à Bordeaux, professeur de septième en 1815-1816, de sixième en 1816-1817 et 1817-1818, surveillant et sous-ministre en 1818-1819, sous-ministre seulement en 1819-1820, procureur en 1820-1821, 1821-1822, procureur et sous-ministre en 1822-1823 et 1823-1824, économe en 1824-1825; procureur en 1825-1826; en 1828, fait son troisième an à Montrouge; en 1830, *operarius* à Bordeaux; en 1832, ministre à Saint-Acheul; en 1833, ministre à La

Louvesc; en 1834, ministre à Saint-Acheul; en 1835, procureur au même lieu; en 1837 et 1838, ministre à Toulouse; en 1839, ministre à Bordeaux; en 1840, procureur à Bordeaux, où il fut *operarius* jusqu'à sa mort, arrivée le 18 décembre 1851.

Verret (Jean-Baptiste), né à Avrigney (Haute-Saône) le 19 mars 1796, entré le 26 septembre 1816 : à Bordeaux, il enseigne la sixième en 1820-1821, la cinquième en 1821-1822, la quatrième en 1822-1823; en 1823-1824, la quatrième encore, mais à Dôle; en 1825, fait sa théologie à Saint-Acheul; en 1830, surveillant au Passage; en 1833, *operarius* à Avignon; en 1834, à Toulouse et dans d'autres villes; mort à Moulins le 28 mai 1868.

Voilier (Joseph), se nommait Zeglinski, né en Pologne le 10 avril 1797, entré le 18 août 1814 en Russie-Blanche, vint en France à la fin de 1820; 1822, professeur de mathématiques à Sainte-Anne d'Auray; 1824, professeur de mathématiques et de physique à Montmorillon; 1825-1826, professeur de physique à Bordeaux; puis il disparaît du catalogue.

Vrindts (Jean-Pierre), né à Anvers le 6 février 1781, entré le 7 août 1814, sorti en 1826. En 1818-1819, il est professeur de philosophie à Bordeaux; en 1820, il est à Paris, préparant son examen *ad gradum*; en 1822, missionnaire à Saint-Acheul; en 1824, ministre et directeur de congrégation à Fréjus. On a de l'abbé Vrindts : 1° *Du Mal, à l'occasion du jubilé;* Paris, 1826, in-8°, réimprimé l'année suivante en deux volumes sous ce titre : *Du Mal sur la terre, et de sa conciliation avec la bonté et les autres perfections de Dieu.* 2° *Nouvel Essai sur la Certitude;* Paris, 1828, in-8°. Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. XLIX, p. 209; L, p. 334; LV, p. 382.

CHAPITRE NEUVIÈME

PETITES COMMUNAUTÉS DE CLERCS

Un mot de Napoléon Ier. — Ce que sont les Petites Communautés de clercs. — Leurs avantages. — Zèle de Mgr D'Aviau à en établir dans son diocèse. — Ordonnance du prélat sur ce sujet. — Supérieur et trésoriers de l'œuvre. — Mgr de Cheverus s'en fait le continuateur. — La Petite Communauté de Sainte-Croix de Bordeaux : *ses premiers commencements. — M. Timothée Lacombe lui donne deux maisons. — Le supérieur, M. Jean-Marie Lacroix. —*

Les professeurs : leur Règlement. — Les élèves. — La Petite Communauté de Notre-Dame de Bordeaux : *charte de sa fondation.* — *Ses principaux* directeurs. — *Elle est soumise à l'impôt du vingtième. — Elle se divise en deux maisons, et meurt. — Élèves remarquables qui en sont sortis.* — La Petite Communauté de Libourne. — *Mgr D'Aviau projette d'y fonder un petit séminaire en 1816 : pourquoi ce projet n'eut pas de suite : établissement du collège de Libourne. — M. Guy-Étienne Bouquet. — Il établit une Petite Communauté. — Cri d'alarme poussé par le Bureau d'administration du collège : lettre de M. Bouquet au Recteur de l'Académie. — Nouvel orage : nouvelle lettre du curé de Libourne au Recteur. — Les élèves et les professeurs de cette Petite Communauté.* — Autres établissements semblables : *les psallettes de Saint-Éloi et de Saint-Louis de Bordeaux.*

On raconte que, parlant du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, l'Empereur Napoléon Ier dit, un jour, familièrement à ceux qui l'entouraient : « Mon oncle, qu'on le mette à l'alambic ; il n'en sortira que des séminaires ; ces écoles secondaires ecclésiastiques entrent dans l'élément de sa constitution ». Le mot aurait pu tout aussi justement, croyons-nous, être appliqué à Mgr D'Aviau. Les séminaires de son diocèse semblaient bien être un « élément de sa constitution ». Tout ce que nous lui avons vu et lui verrons encore, surtout au livre suivant, déployer de zèle, d'activité, de constance, de patience souvent plus méritoire et plus efficace que le zèle même, tout cela n'a qu'un but : augmenter et accroître, multiplier et faire de plus en plus prospérer ses écoles secondaires ecclésiastiques. Telle est, en particulier, la fin que se proposait l'éminent prélat en encourageant, en soutenant de toutes manières les Petites Communautés de clercs qui font le sujet de ce chapitre.

Disons d'abord ce que sont ces Petites Communautés, et en quoi elles diffèrent des écoles secondaires ecclésiastiques.

Les Petites Communautés de clercs sont des écoles composées d'enfants attachés au service religieux d'une

église paroissiale, en qui on croit reconnaître les indices de la vocation ecclésiastique, et auxquels on enseigne les premiers éléments de la langue latine. Elles sont aux petits séminaires ce que ceux-ci sont au grand séminaire : elles forment la troisième catégorie de ces maisons préparatoires au sacerdoce, désignées ou pouvant être désignées en latin par les mots de *Seminarium majus*, *Seminarium minus*, *Seminarium* MINIMUM : en un mot, la *Petite Communauté de clercs* pourrait être définie aussi simplement que justement : le séminaire, ou la *Communauté des petits clercs*...

Contribuer à la décence et à la pompe du culte en formant ces enfants à bien chanter et à bien faire les cérémonies ; assurer au sanctuaire quantité de vocations qui, autrement, seraient perdues, soit parce que certains parents ne peuvent se résoudre à se séparer si tôt de leurs enfants, soit parce qu'ils ne peuvent s'imposer les sacrifices qu'exigeraient huit années passées dans un petit séminaire ; préparer ainsi à ces maisons une population plus stable parce qu'elle a déjà subi une première épreuve et reçu une première formation, l'expérience apprenant que de tous ceux qui entrent en huitième dans une maison d'éducation, très peu arrivent jusqu'à la *troisième*, presque aucun n'atteint la *rhétorique :* tels sont les précieux avantages des Petites Communautés, et tels sont, aujourd'hui encore, les heureux résultats qu'elles produisent partout où elles sont établies, sous les noms divers de *psallettes*, de *manécanteries*, *d'écoles cléricales* (1).

(1) « Le diocèse de Lyon est aujourd'hui presque le seul qui possède des écoles cléricales. On en compte une trentaine qui envoient leurs élèves dans les classes supérieures des Petits Séminaires de Verrières, Montbrison, Saint-Jodard, L'Argentière, Saint-Jean. Elles sont une précieuse ressource pour le recrutement du clergé » (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, numéro du 11 septembre 1891, p. 1187). Leur histoire, fort intéressante, a été racontée avec beaucoup de détails par M. l'abbé J.-M. Chausse dans son ouvrage intitulé, *Vie de M. l'abbé*

Cette sorte d'institution ne pouvait être ignorée de Mgr D'Aviau. Il connaissait certainement la *Petite Communauté des clercs de Saint-Sulpice* de Paris, dont une succursale, établie à Issy vers la fin de l'année 1788 pour les classes de septième, sixième et cinquième, avait eu pour supérieur M. Dubourg, plus tard évêque de la Louisiane, et qui, en 1816, séjourna durant quelques jours à Bordeaux. Dispersée par la Révolution française, à laquelle elle fournit trois victimes (1), la Petite

Jean-Louis Duplay, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du Grand Séminaire de Lyon ; Notes, souvenirs et monographies sur le diocèse de Lyon ; Lyon, 1887, t. II, p. 88-127. C'est principalement au zèle et à la générosité de ce vénérable supérieur que le diocèse de Lyon doit ces précieux établissements (voir *ibid.*, p. 79-87). « Loin d'y perdre, ainsi qu'on le craignait tout d'abord, les Petits Séminaires gagnent à la fondation des écoles cléricales. Les enfants qui y terminent leurs études classiques n'auraient, pour la plupart, jamais commencé leurs classes, s'ils n'avaient eu la facilité de ces écoles. Entrés en *quatrième* ou en *cinquième* dans les Petits Séminaires, ils augmentent considérablement les classes supérieures de ces établissements » (*Ibid.*, p. 85). A Lyon, « en 1864, le nombre des élèves de *première* année de théologie, au Séminaire Saint-Irénée, s'élevait à *quatre-vingt-dix*. Des recherches que l'on fit permirent de constater d'une manière sûre que, sur ces quatre-vingt-dix étudiants, *vingt-neuf* avaient reçu leurs *premières* leçons de latin du curé ou du vicaire ; QUARANTE-TROIS dans les *écoles cléricales ; huit* dans des établissements tenus par des religieux ou des laïques ; *dix* seulement dans des *petits séminaires* » (*Ibid.*, p. 81, 82). Voir aussi, *De l'œuvre des vocations ecclésiastiques, ou de l'importance de procurer à l'Église de nouveaux et dignes ministres,* par M. l'abbé Vincent, directeur au Grand Séminaire de Saint-Irénée de Lyon ; Lyon, 1867, in-8° de 100 pages.

(1) M. de Savine, supérieur ; M. Boubert, économe, et M. Néjel, simple tonsuré : tous trois furent compris dans l'horrible massacre qui eut lieu aux Carmes le 2 septembre 1792. « La Compagnie de Saint-Sulpice, écrivait M. Émery au pape Pie VI le 14 octobre 1792, a eu le glorieux avantage que, dans une si grande défection, il n'est pas un seul de ses membres qui n'ait été fidèle, et qui n'ait rejeté avec horreur la Constitution civile ; il y a plus, quoique la moins nombreuse de

Communauté des clercs de Saint-Sulpice avait été rétablie le 2 février 1814 par M. Teysseyrre, d'abord condisciple et ensuite confrère, au Séminaire Saint-Sulpice de Paris, de M. Timothée Lacombe : peut-être même est-ce auprès de M. Teysserre que ce dernier puisa le zèle que nous lui verrons bientôt déployer à Bordeaux pour l'établissement d'institutions semblables (1).

Encore une fois, Mgr D'Aviau ne pouvait pas ne pas savoir et pouvait encore bien moins ne pas approuver tout cela : aussi travailla-t-il de tout son pouvoir à « favoriser et multiplier les Petites Communautés », bien loin de s'y montrer hostile ou même indifférent; le judicieux prélat estimait, non sans quelque apparence de raison, que les ruisseaux grossissent les rivières comme les rivières grossissent les fleuves, au lieu d'en tarir ou même d'en diminuer la source. Et de fait, grâce à ces divers affluents, à la fin du mois d'octobre 1822, on comptait « dans les différents établissements du diocèse près de cinq cents jeunes gens portant la soutane » : c'est ce qu'écrivait au supérieur

toutes les congrégations, elle a donné plus de sang à la Révolution que toutes les autres ensemble : dix-huit ont péri victimes de leur attachement au Saint-Siège et à l'Église » (*Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800,* publiés par le R. P. Theiner; Paris, 1857, t. I, p. 442). On dit que, pour recruter des adhérents à la Constitution civile du Clergé, le *Moniteur* annonça un jour que la Compagnie de Saint-Sulpice, ou au moins la plus grande partie de ses membres, avait prêté le serment schismatique : ce qui est plus étonnant, c'est que, de nos jours, il se soit rencontré des hommes intelligents assez naïfs — ou assez méchants — pour croire et tâcher d'accréditer cet effronté mensonge : *Tantæne animis cœlestibus!.....*

(1) Cfr. *Notice sur la Petite Communauté des clercs de Saint-Sulpice,* à la suite de l'ouvrage intitulé : *Monsieur Teysseyrre... Sa vie — Son œuvre — Ses lettres,* par l'abbé Paguelle de Follenay; Paris, 1882, in-12, p. 453-497. — *Notice sur l'Œuvre du Cœur miséricordieux de Jésus : Petite Communauté des clercs de Saint-Sulpice* (à) *Issy-sur-Seine, près l'église;* in-12 de 36 pages.

de la Compagnie de Saint-Sulpice un témoin qui était sur les lieux, M. Picard, alors économe au Grand Séminaire de Bordeaux.

Depuis longtemps, nous désespérions de trouver jamais l'ordonnance par laquelle Mgr D'Aviau établit dans son diocèse les Petites Communautés de clercs, quand, par une de ces bonnes fortunes dont l'aimable Providence récompense quelquefois les chercheurs consciencieux, une copie de cet acte est tombée entre nos mains, en un lieu fort éloigné de la ville et du diocèse de Bordeaux. Peut-être bien aussi n'avons-nous là qu'un projet d'ordonnance envoyé probablement à M. Cartal pour avoir son avis ; car, outre que le document n'est pas daté, — il doit être de 1820, — il contient plusieurs dispositions qui n'ont pas été exécutées dans la suite. Quoi qu'il en soit, la pièce est curieuse, et, à notre tour, nous la *copions* textuellement :

« Nous Charles-François D'Aviau Dubois de Sanzai, archevêque de Bordeaux ; — A ce moment où la divine Providence ayant répandu ses bénédictions les plus abondantes sur notre Petit Séminaire de Bazas, a tellement multiplié les vocations à l'état ecclésiastique dans notre diocèse, où jusqu'ici, de temps immémorial, elles avaient été très rares, que cet établissement ne peut plus recevoir les sujets qui y sollicitent leur admission ; — Ayant ardemment à cœur de correspondre aux vues que Dieu a pu se former sur ce diocèse et sur les peuples qu'il nous a confiés, en ouvrant à tous ceux qui se présentent de nouveaux asiles, où, imbus des meilleures doctrines, ils puissent se préparer longtemps à l'avance, dans la retraite, à devenir un jour des prêtres accomplis ; mais n'ayant pas moins à cœur de prendre des moyens sûrs et efficaces pour discerner, autant qu'il est en nous, des vocations que forme la grâce, celles que la nature suggère, et par là de nous précautionner contre bien des dépenses prématurées qui amèneraient la dissipation des aumônes des fidèles, versées pour cet objet dans notre caisse diocésaine ; — Considérant que ce but paraîtrait devoir être plus facilement atteint en formant et multipliant des Petites Communautés de clercs, qui serviraient comme d'écoles préparatoires au Petit Séminaire, et dans lesquelles les élèves subiraient différentes épreuves selon que

le requerrait le besoin ; — Considérant que, s'il est important d'éloigner les vocations équivoques, il n'est pas moins conforme aux désirs de l'Église de favoriser et d'encourager les vocations véritables, par une distribution sage et mesurée des grâces que l'Église elle-même met à notre disposition ; — Notre Conseil entendu, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

» 1° Le nombre des élèves pour le Petit Séminaire de Bazas est fixé à deux cents.

» 2° On n'y tiendra de classes pour le latin qu'à partir de la *quatrième* jusqu'à la rhétorique inclusivement. Pour parvenir insensiblement à ce but, il sera chaque année retranché une des classes inférieures à la *quatrième*, en commençant par la plus éloignée, jusqu'à ce que les élèves les moins avancés soient ceux de cette classe de *quatrième*.

» 3° Les Petites Communautés de clercs seront composées de cinquante élèves au moins et de cent au plus, soumis au régime interne

» 4° On y enseignera la langue latine depuis les éléments jusqu'à la *quatrième* exclusivement.

» 5° A chacune de ces Petites Communautés de clercs sera attachée une classe dite *d'épreuves*, parce qu'elles serviront à faire subir aux enfants qui se présenteront des épreuves plus ou moins longues avant de les admettre dans la communauté.

» 6° Le prix de la pension purement alimentaire, soit pour le Petit Séminaire, soit pour les Petites Communautés de clercs, est fixé à quatre cents francs. Les supérieurs de ces différents établissements pourront, suivant la gravité des motifs, le modifier jusqu'à cent cinquante francs, pourvu qu'ils nous fassent connaître ces motifs dans la reddition de leurs comptes, à la fin de chaque année. Il ne sera accordé de réduction au-dessous de cette dernière somme, que par Nous seul ; et nous n'accorderons cette réduction que sur le rapport écrit qui nous en sera fait par les supérieurs respectifs de ces établissements.

» 7° Il sera payé sur les fonds de notre caisse diocésaine une pension alimentaire de cinq cents francs par an pour chacun des professeurs.

» 8° Les élèves, en entrant dans les Petites Communautés de clercs, prendront le costume noir ; — vers la fin de la classe de *huitième*, ils pourront porter au chœur et aux offices divins de la Communauté la soutane rouge et l'aube ; — vers la fin de la *septième*, ils pourront porter la soutane noire, le surplis et le bonnet carré ; — vers la fin de la

sixième, ils seront admis à la première communion; — vers la fin de la *cinquième,* ils recevront le sacrement de la confirmation.

» 9° Les élèves du Petit Séminaire pourront recevoir la tonsure vers la fin de la *quatrième;* — l'ordre de Portier vers la fin de la *troisième;* — celui de Lecteur vers la fin de la *seconde;* — celui d'Exorciste vers la fin de la *rhétorique.*

» 10° Les supérieurs, en nous proposant les sujets pour leur conférer ces différentes grâces, auront encore plus d'égard à leur mérite, sous le rapport de la piété, du talent et de l'aptitude, qu'à leur ancienneté dans l'établissement.

» 11° Un seul jour dans l'année sera fixé pour chaque établissement, où nous accorderons ces différentes faveurs aux élèves qui le composent.

» 12° L'admission de ceux qui devront entrer, l'année d'après, au Grand ou au Petit Séminaire, sera proclamée à la distribution des prix de la fin de l'année.

» 13° Les autres règlements nécessaires pour le maintien du bon ordre et les progrès des études dans ces établissements sont confiés aux soins et à l'expérience des ecclésiastiques dont nous avons autorisé la réunion (1) par notre arrêté du..., Nous réservant de les munir en temps et lieu de notre approbation.

» Donné dans notre palais archiépiscopal de Bordeaux. »

Comme les séminaires dont elles étaient le vestibule, les Petites Communautés vivaient principalement d'aumônes, même des aumônes du clergé, si pauvre lui-même. Aussi, chaque année, Mgr D'Aviau félicitait-il ses prêtres de leur empressement à soutenir cette œuvre importante, en même temps qu'il leur demandait la continuation de leur assistance, nécessaire pour maintenir, consolider et accroître ces premiers établissements. On s'engageait à verser une somme d'argent, ou bien à acquitter des messes dont l'honoraire était laissé entre les mains de Mgr D'Aviau; et, grâce à la vigilance du prélat, le dépôt des intentions était toujours entretenu de façon à faire face aux souscriptions

(1) Au chapitre sixième du livre cinquième de cette *Histoire,* il sera plus amplement parlé de ce projet de réunion entre les professeurs du Petit Séminaire de Bazas et ceux des Petites Communautés.

de toute l'année. Afin de centraliser les dons, M. Soupre, curé de Sainte-Croix de Bordeaux (1), fut nommé supérieur général et trésorier des Petites Communautés. L'ordonnance du prélat, datée du 28 octobre 1822, modifie des règlements antérieurs qu'elle laisse deviner, et qui étaient probablement contenus dans un registre aujourd'hui malheureusement perdu.

« Bénissant la divine Providence de l'heureux accroissement et du succès religieux qu'elle a daigné accorder à nos Petites Communautés de jeunes clercs du diocèse, et désirant conserver et étendre autant qu'il sera en nous ce précieux établissement ; Instruit, par l'expérience,

(1) Guillaume Soupre, fils de Guillaume Soupre, maître de chai, et de Marguerite Faure, naquit à Bordeaux, le 25 août 1766, sur la paroisse Sainte-Croix, et fut baptisé dans cette église le lendemain 26, par M. Monremy, curé. Le 26 août 1787, il fit profession sous le nom de P. Dominique dans le couvent des Grands-Carmes de Bordeaux, et fut ordonné diacre le 11 décembre 1788. On sait comment, de concert avec le P. Pannetier, son confrère, il réussit à soustraire aux profanations des révolutionnaires le corps de Saint Simon Stock, aujourd'hui vénéré dans la cathédrale de Bordeaux (Cfr. Chauliac, *Vie et mort du R. P. Pannetier;* Paris, 1887, in-8°, p. 80, 81). Il émigra en 1793 et rentra en France après le Concordat. Il fut envoyé d'abord comme vicaire à Saint-Jean de Libourne en 1803, puis nommé vicaire de Saint-Martial, à Bordeaux, le 26 février 1806, vicaire de Saint-Michel le 13 mai 1809, et enfin, curé de Sainte-Croix, après la démission de M. Pierre Perrier, en janvier ou février 1816. Il devint chanoine titulaire de Saint-André en 1830, et mourut à Bordeaux le 17 décembre 1853, âgé de 87 ans et 4 mois. Pendant la dernière année de son vicariat à Saint-Michel, en 1815, il fonda la Congrégation des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, qui eut pour première supérieure Mlle Marie-Catherine Grenier, et pour premier supérieur le fondateur lui-même. Mais étant accablé d'infirmités lorsqu'il fut promu au canonicat, il se démit de son titre de supérieur en faveur de M. Duburg, curé de Saint-Michel depuis 1815. Celui-ci, à son tour, « débordé par les travaux incessants d'une paroisse considérable, résigna ses fonctions à M. Timothée Lacombe, qui avait témoigné le désir d'en être chargé, et qui, devenu lui-même chanoine de la primatiale, cessa ses fonctions en 1846 ». Cfr. *Calendrier ecclésiastique pour l'année 1871,* p. 221-227 : Notice sur la Congrégation de la Doctrine Chrétienne.

de ce que nous pouvons attendre, pour cette bonne œuvre, du désintéressement et de la générosité des prêtres de notre diocèse et de leur religieuse sollicitude pour la perpétuité du sacerdoce; Voulant régulariser l'offrande annuelle de chacun, de manière à établir plus d'unité dans l'ensemble des dons et plus de simplicité dans les recouvrements; — 1. Nommons M. Soupre, curé de Sainte-Croix, supérieur et directeur général de l'œuvre des Petites Communautés du diocèse. — 2. Toutes les opérations confiées jusqu'à ce jour à la Commission des Douze lui sont uniquement et exclusivement attribuées. — 3. Il nous présentera dans le plus court délai un règlement d'ordre et d'exécution, tant pour la réception des souscriptions que pour leur rentrée, emploi et liquidation. — 4. Chaque année, le compte des souscriptions et de leur emploi sera rendu immédiatement avant la retraite ecclésiastique du diocèse. — 5. Notre présente ordonnance sera transmise à M. Soupre pour lui servir de titre et de pouvoir, et à MM. les Commissaires et adjoints d'arrondissement, avec remercîments et reconnaissance des soins attentifs et généreux qu'ils ont donnés à l'œuvre naissante des Petites Communautés. »

Les occupations multipliées du ministère paroissial ne permirent pas à M. Soupre de garder plus d'un an la charge de cette intéressante administration. « Voulant » alors « donner aux jeunes lévites un témoignage particulier de son affection pour eux en confiant leurs intérêts à ceux qui devaient être un jour leurs supérieurs et leurs pères », Mgr D'Aviau attribua la gestion financière des Petites Communautés à MM. Gassendy de Tartonne et Albouys, prêtres de Saint-Sulpice et directeurs au Grand Séminaire de Bordeaux. Le prélat donna cette nouvelle ordonnance le 27 septembre 1823. Ainsi qu'il l'avait déjà fait l'année précédente, Mgr D'Aviau y bénit « le Seigneur des nouvelles grâces qu'il a daigné répandre sur son diocèse par l'établissement des Petites Communautés et l'esprit ecclésiastique qui les anime », et il se dit « jaloux de conserver et de transmettre à » ses « successeurs cet héritage précieux ». Il donna ensuite connaissance de cet acte à son clergé par la lettre suivante :

« Monsieur; Le zèle que le clergé de mon diocèse a montré pour l'œuvre des Petites Communautés n'a pas été sans succès. Dieu a daigné la bénir : nous en avons la preuve dans le nombre des sujets qu'elle a procurés à nos petits séminaires. Mais cette œuvre si utile ne pourrait pas subsister si elle n'était soutenue par les mêmes moyens qui l'ont maintenue jusqu'ici. Je compte assez sur votre charité pour penser que vous voudrez bien encore y concourir en renouvelant et augmentant même, s'il est possible, votre souscription annuelle. Les occupations de M. Soupre, curé de Sainte-Croix, ne lui permettant plus de se charger de la comptabilité, vous voudrez bien adresser votre souscription à MM. Gassendy de Tartonne et Albouys, directeurs de mon Grand Séminaire, le plus tôt qu'il vous sera possible ». Ils furent, dans la suite, remplacés par M. Picard, économe au même séminaire.

Les sentiments de Mgr de Cheverus à l'égard des Petites Communautés furent ceux de son prédécesseur : comme lui, il encouragea les souscriptions volontaires faites en vue de venir à leur secours. Peu de mois après son installation sur le siège archiépiscopal de Bordeaux, il adressa une « invitation » de ce genre « à MM. les Vicaires généraux, Chanoines, Curés, Vicaires, Supérieurs, Directeurs et Professeurs-prêtres de tous les séminaires, collèges, pensions; Aumôniers des hospices, prisons, communautés religieuses; Prêtres habitués des paroisses, célébrant les Saints-Mystères ». Nous reproduisons cette circulaire d'autant plus volontiers qu'elle renferme — et que nous n'avons rencontré que là — les dernières lignes écrites par Mgr D'Aviau en faveur de « cette œuvre qui lui était si chère ».

« Bordeaux, le 23 janvier 1827.

» Monsieur,

» En sollicitant votre zèle et votre charité en faveur des Petites Communautés, je ne suis que l'écho (et je me glorifie de l'être) du saint et vénérable prélat qui vous écrivait, dans sa dernière circulaire,

que ces Petites Communautés étaient votre ouvrage comme le sien. Il parle encore après sa mort : *per fidem defunctus adhuc loquitur,* et vous conjure de maintenir cette œuvre qui lui était si chère, et qui l'a suivi au Ciel avec tant d'autres. Qu'elle est glorieuse et consolante cette œuvre qui rend les membres du clergé respectable de ce diocèse les pères nourriciers de la jeune tribu de Lévi qui doit hériter de leur ministère! Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous recommander une charité si religieuse dans ses motifs, si noble dans son objet, si utile dans ses effets; ou plutôt je ne puis mieux vous la recommander qu'en vous répétant ce que vous adressait mon prédécesseur, d'heureuse mémoire, en vous disant comme lui :

« Je ne changerai rien à une organisation qui, par sa marche simple, » m'a déjà donné tant de preuves de sa bonté.

» Les offrandes doivent être essentiellement libres et volontaires : » c'est au sentiment de zèle et de piété qui les a dirigées jusqu'à ce » jour que j'en attribue particulièrement le succès et le mérite.

» Je ne veux pas qu'elles soient gênantes pour personne. L'obole ou » le talent sont d'un même prix devant celui qui ne regarde ni le don, » ni la main, mais le cœur de celui qui offre.

» Elles peuvent être en espèces pécuniaires ou en intentions de » messe. Seulement, je demande que cette dernière disposition nous » soit assez tôt connue, pour que les intentions remplies accompagnent » toujours les fonds qui leur sont affectés.

» Elles appartiennent à la masse de la Communauté, et non à un ou » plusieurs élèves en particulier, à moins que l'offrande ne se porte au- » dessus de 200 fr.; dans lequel cas, l'élève qui en serait l'objet doit » être particulièrement désigné.

» M. Picard, économe de mon Grand Séminaire, veut bien toujours » donner ses soins empressés et délicats à cette comptabilité, et c'est » avec lui que vous devez correspondre directement pour tout ce qui » regarde cette bonne œuvre.

» Je m'en réserve la partie la moins difficile, celle de recommander » au bon Dieu nos communs efforts, et de vous assurer de tous mes » sentimens de gratitude et d'affectueux dévouement.

» † Jean, *archevêque de Bordeaux.* »

Jusqu'ici, nous n'avons parlé qu'en général des Petites Communautés de clercs : il faut maintenant venir à chacune en particulier. On en établit, dit-on, sur divers points du diocèse; mais les plus florissantes, quoique

à des degrés divers, furent celles de Libourne, de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Bordeaux.

Cette dernière, la première en date, commença en l'année 1819. Ce ne fut d'abord qu'un externat (1) : les enfants se rendaient le matin dans un local qui leur était assigné, et y passaient la journée : elle était interrompue par des récréations, cela va sans dire, et aussi par un petit repas. Au rapport de M. Larrieu, élève de cette maison et mort supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux, chacun apportait sa saucisse et la faisait lui-même cuire sur des pincettes : nul doute qu'elle ne fût ensuite croquée de fort bon appétit. Mais bientôt, M. Timothée Lacombe, qui, de concert avec M. Soupre, avait fondé cette œuvre si intéressante, songea à lui procurer un logement pour en faire un internat. Au moyen de quelques sommes données à cette fin et de celles qu'il puisa dans sa propre bourse, M. Timothée Lacombe acheta, en 1820 et 1821, dans la rue du Noviciat, près de l'église Sainte-Croix, les deux maisons qui portaient les nos 2 et 3 : elles lui coûtèrent 12,700 fr. Dans la suite, voulant assurer la stabilité de son établissement, il fit par-devant notaire, le 16 janvier 1826, donation de ces deux maisons à l'Archevêché de Bordeaux, avec la clause expresse qu'elles seraient à l'usage de la Petite Communauté des clercs de Sainte-Croix. Mgr D'Aviau ratifia l'acceptation de cette donation par un acte daté du 15 avril 1826 (2), et le roi Charles

(1) D'après M. Gaussens, la Petite Communauté de Sainte-Croix ne fut que le « germe d'un petit séminaire central qu'on avait l'intention de fonder à Bordeaux ». Elle fut établie « d'abord rue Saint-Antoine, puis rue du Noviciat, sous la direction de MM. Raynal frères, et ensuite sous celle de M. Lacroix » (*Éloges, Oraisons funèbres*, etc., 2e édition. t. II, p. 247). Antoine-Marie et Simon-Delphin Reynal, nés à Bordeaux, furent ordonnés prêtres le 19 décembre 1819, et le 23 décembre 1820.

(2) Voici le texte de cet acte :

« Vu l'acte de donation en date du 16 janvier 1826 consentie à nous et à nos successeurs par M. Timothée Lacombe, prêtre missionnaire

l'autorisa par une ordonnance datée du 11 juin de la même année. Mais la Petite Communauté de Sainte-Croix ayant été transportée à Bazas, le 4 novembre 1828, pour former le nouveau collège, et n'ayant pas d'ailleurs été remplacée à Bordeaux, M. Timothée Lacombe exprima le désir de rentrer en possession des immeubles qu'il avait donnés pour un établissement qui n'existait plus. La demande était juste, et il y fut satisfait : du consentement de M[gr] de Cheverus, les deux maisons furent rendues à M. Timothée Lacombe en l'année 1830. Il avait alors la pensée de les céder gratuitement au Petit Séminaire de Bordeaux, mais il n'exécuta pas ce projet. Depuis, une des deux maisons a été démolie; l'autre, celle qui porte le n° 3, appartient aujourd'hui à la Ville de Bordeaux, et sert de local à une classe enfantine.

Presque tout le temps que dura la Petite Communauté de Sainte-Croix, c'est-à-dire l'espace d'environ neuf ans, elle fut dirigée par M. Jean-Marie Lacroix,

du Saint-Esprit; ladite donation ayant pour objet deux maisons situées à Bordeaux, rue du Noviciat, et occupées par la communauté des jeunes clercs de Sainte-Croix;

» Considérant que la volonté du donateur, exprimée formellement dans l'acte précité, est que les deux maisons soient affectées à perpétuité au précieux établissement dont il est lui-même le fondateur;

» Considérant que cet établissement garantit les ressources les plus avantageuses à notre diocèse; qu'il nous est impossible de pourvoir à l'achat des maisons qu'il occupe, et qu'ainsi le don si généreusement consenti par M. Timothée Lacombe est un bienfait très précieux que nous devons accepter avec autant d'empressement que de reconnaissance :

» 1° Nous déclarons de nouveau, en tant que de besoin, accepter pour nous et nos successeurs, dans l'intérêt de notre diocèse, les deux maisons susdites, aux charges et conditions assignées par le donateur; 2° Sommes d'avis qu'il y a lieu à ce que cette acceptation soit confirmée par la sanction royale; 3° Prions M. le Préfet de vouloir bien solliciter l'ordonnance royale à cet effet, auprès de Son Excellence le Ministre des affaires ecclésiastiques. »

sous l'autorité de M. Soupre, curé de la paroisse. « La piété la plus douce, le visage le plus gracieux, les manières les plus aimables, semblaient désigner M. Lacroix pour cet emploi : aussi y fit-il beaucoup de bien ». Il était né à Bordeaux le 24 avril 1797. Tonsuré le 20 mai 1815 avec Pierre-Joseph Buchou, mort vicaire général honoraire de Bordeaux, et Jean Glaire, bien connu par ses travaux sur l'Écriture-Sainte; minoré le 20 décembre 1817 avec Georges-Guillaume Berrouet, mort curé de Sainte-Croix de Bordeaux; diacre le 19 décembre 1819; M. Lacroix reçut enfin la prêtrise le 27 mai 1820, en même temps que Jean-François Souiry, mort curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux et auteur d'*Études sur Saint Paulin*, Joseph-Gaston de Laborie, longtemps professeur d'histoire au Petit Séminaire de Bordeaux, et Pierre-André-Bienvenu Noailles, supérieur et fondateur de la Sainte-Famille de Bordeaux.

Voici maintenant la liste des professeurs, et en même temps l'indication des classes enseignées dans la Petite Communauté de Sainte-Croix pendant les quatre dernières années : — 1824-1825 : MM. Biga, diacre, professeur de *sixième;* Videau, tonsuré, *cinquième;* Larcade, tonsuré, *septième;* Cassy, tonsuré, *classe élémentaire;* — 1825-1826 : Biga, prêtre, *économe;* Soupre (François), diacre, *cinquième* (1); Arraud, tonsuré, *sixième;*

(1) François Soupre, cousin germain du curé de Sainte-Croix, naquit à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Michel, le 22 septembre 1802. « Ordonné prêtre le 17 décembre 1825, il fut employé pendant trois ans à la Petite Communauté de Sainte-Croix » ; en 1828, il suivit M. Lacroix à Bazas, où il fut, pendant six ans, préfet de discipline dans le nouveau collège. Successivement curé de Sainte-Eulalie d'Ambarès (1834-1839), puis d'Hure (1839-1848), il fut, en 1848, nommé curé-doyen d'Audenge. Sa santé ayant été notablement altérée par l'insalubrité de ce pays, situé sur les bords du bassin d'Arcachon, M. Soupre alla habiter la paroisse de Marcamps. Quand il eut à peu près recouvré ses forces, il fut nommé curé-doyen de Grignols le 24 avril 1862. C'est dans cette dernière pa-

Boutin, tonsuré, *septième;* Sentey, *classe élémentaire;* — 1826-1827 : Soupre, prêtre, directeur et professeur de *sixième;* Roche, diacre, *cinquième;* Cassy, tonsuré, *quatrième;* Girard, tonsuré, *septième;* Nardon, tonsuré, *huitième;* — 1827-1828 : Soupre, *directeur;* Cassy, tonsuré, *cinquième;* Girard, tonsuré, *sixième;* Nardon, tonsuré, *septième;* Dausse, tonsuré, *huitième.*

On aura certainement remarqué que, à part le supérieur et le directeur, tous les professeurs de Sainte-Croix sont des jeunes gens sortis du Grand Séminaire et devant y rentrer. A cette spécialité de professeurs, il fallait aussi un règlement spécial : M[gr] D'Aviau leur en donna un, préparé d'avance et de concert avec le saint prélat par le supérieur du Grand Séminaire.

Règlement de MM. les Professeurs séminaristes de la Petite Communauté de Sainte-Croix à Bordeaux, extrait du règlement général de Saint-Sulpice pour les Grands Séminaires.

« *Avant-propos.* — Comme MM. les Professeurs séminaristes de la Petite Communauté sont confiés à M. le Supérieur par celui du Grand Séminaire ; comme, d'ailleurs, ils continuent à faire partie du Grand Séminaire, où ils conservent leurs droits, rang et prérogatives, il convient qu'ils soient soumis au règlement général autant qu'il sera conforme à leurs devoirs et occupations. A cette fin, nous en avons extrait les articles suivants, pour en former leur règlement personnel :

» Art. 1. — Ils se lèveront avec la Communauté, ou à cinq heures s'ils le veulent, mais autant qu'ils pourront le faire sans troubler le repos de la Communauté : ils ne se lèveront pas plus tôt, au moins habituellement, sans en avoir obtenu la permission.

» Art. 2. — Ils feront au moins une demi-heure d'oraison, autant qu'il sera possible avec la Communauté.

» Art. 3. — Ils entendront la messe de communauté, à moins que

roisse que le pieux pasteur termina sa féconde carrière, le 25 décembre 1870, profondément regretté de toutes ses ouailles. Cfr. *L'Aquitaine* du 21 janvier 1871, p. 388, 389.

M. le Supérieur ne juge convenable qu'ils en entendent une autre qui se dirait avant l'oraison ou avant celle de la Communauté.

» Art. 4. — Comme ils doivent, pour la plupart du moins, rentrer au Grand Séminaire et en conserver les habitudes, il est à propos que, pour le déjeuner, ils ne s'éloignent pas trop du règlement général.

» Art. 5. — Ils feront l'examen particulier immédiatement avant le dîner.

» Art. 6. — Ils prendront les récréations avec la Communauté, et surtout ils ne les passeront point deux ou plusieurs ensemble dans une chambre particulière. Ils se trouveront également aux promenades de la Communauté.

» Art. 7. — Ils feront une demi-heure de lecture spirituelle, ou assisteront à celle de la Communauté, et réciteront le chapelet en entier chaque jour.

» Art 8. — Ils se coucheront à neuf heures, à moins qu'ils n'aient besoin de veiller plus tard, ce qu'ils pourront faire avec permission jusqu'à neuf heures et demie, mais seulement s'ils sont obligés au bréviaire.

» Art. 9. — Ils n'iront point dans les chambres les uns des autres entre la prière du soir et celle du matin de la Communauté.

» Art. 10. — Comme M. le Supérieur de l'établissement représente pour eux celui du Grand Séminaire, ils pourront sortir en ville avec sa permission ; mais ils ne découcheront point sans celle du supérieur du Grand Séminaire.

» Art. 11. — Ils n'accepteront point d'emploi habituel hors de la maison sans la permission du supérieur du Grand Séminaire. Ils pourront cependant exercer dehors les fonctions ecclésiastiques avec la permission de M. le Supérieur de la Petite Communauté ; mais ils n'accepteront point sans la permission du supérieur du Grand Séminaire la fonction habituelle de diacre ou sous-diacre hors de l'église paroissiale.

» Art. 12. — Pour ce qui regarde les confessions, communions, l'habit ecclésiastique, et tout le reste de la conduite, ils se conformeront au règlement général du Grand Séminaire. »

Quoique nous n'en ayons pas de preuve positive, il y a tout lieu de conjecturer que ce règlement fut aussi, et pour les mêmes motifs, imposé aux professeurs-*séminaristes* des autres Petites Communautés.

Quant aux élèves de Sainte-Croix, on en comptait 74

le 1er décembre 1824. Au 1er décembre de l'année 1825, ils étaient au nombre de 79, ainsi répartis : 19 *cinquièmes,* 10 *sixièmes,* 25 *septièmes* et 25 dans la *classe élémentaire.* — Quatre jeunes gens de cette maison reçurent la tonsure cléricale le 1er juin 1822. Parmi les élèves sortis de la Petite Communauté de Sainte-Croix qui vivent encore, nous pouvons citer M. l'abbé Charlot, chanoine honoraire et professeur de Droit canonique à la Faculté de théologie.

Mgr de Cheverus eut pour l'œuvre de M. Lacroix en particulier la même bienveillance que Mgr D'Aviau. Ayant fait imprimer une nouvelle édition du *Rituel* de Bordeaux, et ayant constaté qu'en vendant l'ouvrage 9 fr. l'exemplaire, on couvrirait les frais d'impression de 500, Mgr de Cheverus décida, le 4 février 1828, que l'édition serait tirée à 1,000 exemplaires, que la propriété n'en serait pas cédée à un éditeur, et que les profits de la vente appartiendraient à la Petite Communauté de Sainte-Croix ; mais elle ne profita pas, ou du moins ne profita pas à ce titre de la prévoyante bienveillance de Mgr de Cheverus ; car, cette année-là même, la Petite Communauté de Sainte-Croix cessa d'exister pour devenir, ainsi que nous l'avons déjà dit, le premier noyau du collège actuel de Bazas.

Elle eut à Bordeaux une sœur et une digne émule dans la Petite Communauté de la paroisse Notre-Dame. Son curé, M. Jean-Baptiste-Joseph Namin, né à Verdun le 16 mai 1764, était vicaire de Rions avant la Révolution française. Ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, il quitta cette paroisse et entra chez un habitant de Bordeaux, M. Albespy, en qualité d'instituteur de son fils. Comme il était sur le point de s'embarquer pour se rendre à Bilbao avec son élève, il fut dénoncé au Conseil général du département de la Gironde par le capitaine du navire, le 29 août 1792. Interrogé, il fut mis provisoirement en état d'arrestation. Dix ans plus tard, en 1802, on le signalait à

l'attention de Mgr D'Aviau comme un « prêtre excellent, ayant des vertus et des talents distingués ». Récemment, nous en parlions à un vénérable prêtre qui l'a beaucoup connu : — « Quel homme ! nous dit-il, quel homme ! » et cette exclamation plusieurs fois répétée fut toute sa réponse. D'abord desservant de Sainte-Eulalie d'Ambarès le 7 septembre 1803, il reçut, le 10 septembre 1806, une commission provisoire pour desservir la paroisse de Saint-Macaire, puis il fut nommé curé de Notre-Dame, à Bordeaux, le 1er juillet 1814 (1).

A la prière de ce digne pasteur, une généreuse paroissienne de Notre-Dame, Mme la marquise de Verthamon, voulut bien fonder pour l'église Notre-Dame une Petite Communauté de clercs semblable à celle qui existait sur la paroisse Sainte-Croix. Nous avons la

(1) Il mourut chanoine titulaire de Saint-André le 19 février 1850. M. Namin donna à M. Rigagnon, sur un personnage célèbre du Parlement de Bordeaux, une note contenant un fragment de biographie que nous recueillons ici, *ne pereat*. Il s'agit de M. Dudon, procureur général au Parlement de Guyenne et auteur du *Compte rendu des Constitutions des Jésuites,* à la suite duquel la Compagnie de Jésus fut supprimée dans le ressort de Bordeaux. « M. Dudon, écrit M. Namin, fut entraîné par les préventions de l'esprit parlementaire. C'était un des plus savants, des plus intègres et surtout un des plus religieux magistrats de France. Il a gémi longtemps, et bien amèrement, de la part hostile qu'il avait prise dans cette conjuration pour le renversement de la célèbre et vénérable Société. Il est mort après avoir reçu tous les sacrements avec les plus beaux sentiments de foi et de piété. Son fils aîné, procureur général en survivance, périt à Bordeaux sur l'échafaud. Le plus jeune, Jean-Baptiste-Pierre Dudon, né le 2 août 1765, avait été élevé au Séminaire Saint-Raphaël : il servit quelque temps dans les gardes du corps du roi, puis dans l'armée des princes, en Allemagne. » Son épitaphe porte qu'il avait été officier de Saint-Louis et chef d'escadron. Après son retour de l'émigration, il entra au séminaire de Bordeaux et fut ordonné prêtre à Agen le 31 mai 1828. Il est mort curé des Esseintes, près La Réole, le 27 février 1836.

charte de cette fondation, c'est-à-dire le texte même de la donation faite par la pieuse marquise, et de l'acceptation qu'en fit Mgr D'Aviau.

« Nous Charles-François D'Aviau du Bois de Sanzay, par la grâce » de Dieu et l'autorité du Saint-Siége apostolique, Archevêque de » Bordeaux, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit,

» Ma volonté est de fonder une école destinée à donner la première » éducation aux enfans attachés au service de la paroisse de Notre-» Dame du Chappelet, et comme dans mon intention cette école doit » être préparatoire au séminaire, on n'y recevra que des enfans qui » ayent déjà donné quelques espérances d'entrer dans l'état ecclé-» siastique.

» M. le Curé de Notre-Dame choisira les enfans qu'il aura jugés » propres à être admis ; il consultera sur ce choix la fondatrice ou son » successeur, et après avoir obtenu son agrément, il proposera le » sujet à Mgr l'Archevêque, à qui il appartiendra de nommer défini-» tivement. Les sujets que M. le Curé croiroit devoir éliminer pour » quelque raison que ce soit ne seront renvoyés qu'après avoir exposé » à Mgr l'Archevêque les causes de cette détermination.

» Je donne pour fonder cette œuvre,

» 1o Dix mille francs qui seront payés dans cette année 1823,

» 2o Mille francs qui seront payés dans le mois de février 1823,

» 3o Mille francs payables à la même époque pendant les quatorze années suivantes.

» M. le Curé de Notre-Dame administrera en chef cette œuvre, dont » il ne sera comptable qu'à Mgr l'Archevêque.

» Si, par quelque événement que je ne puis prévoir, la destination des » fonds ci-dessus énumérés cessait d'avoir lieu, je me tiens pour quitte » de tout engagement, ainsi que mes ayants cause ; cependant, si, après » une interruption plus ou moins longue, l'œuvre pouvait être reprise » et continuée, mes engagemens continueraient et auraient leur exé-» cution, et mon successeur serait tenu à la remplir entièrement.

» Les versemens ne seront faits qu'entre les mains de Mgr l'Arche-» vêque. Fait à Bordeaux, le dix-sept janvier de l'année mil huit cent » vingt-trois.

» Signé, *Mesplez de Verthamon* approuvant l'écriture.

» Vu l'acte en forme authentique, et sous la date du 17 janvier de cette année, qui nous a été communiqué de la part de Mme la marquise de Verthamon, née de Mesplex, habitante de la ville de Bordeaux,

» Contenant les dispositions bienveillantes de Mme la Marquise pour fondation et érection d'une école dans la paroisse de Notre-Dame de cette ville, en faveur des enfans attachés au service de ladite paroisse, et particulièrement de ceux se destinant à l'état ecclésiastique, ou annonçant une vocation prononcée pour cet état;

» Vu les charges, clauses et conditions annexées audit acte, stipulant les règles d'admission de ces élèves et déterminant les fonds affectés à cette œuvre, ainsi que leur mode de payement;

» Bénissant la divine Providence, qui veut bien ménager à notre diocèse une nouvelle ressource d'école ecclésiastique préparatoire, et à notre paroisse de Notre-Dame un secours si précieux pour le culte et le service de son église;

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. — Nous acceptons avec reconnaissance la donation faite à notre paroisse de Notre-Dame, dite *du Chapelet,* par Mme la marquise de Verthamon, pour la fondation d'une école ecclésiastique préparatoire attachée à la paroisse de Notre-Dame, et ce sous les charges et conditions prescrites par l'acte de création.

» Art. 2. — En reconnaissance dudit bienfait, Nous Ordonnons et voulons qu'il soit célébré tous les ans dans l'église de Notre-Damet une messe pour la bienfaitrice et ses ayants cause, à laquelle assisteron, les professeurs et les élèves de ladite école.

» Art. 3. — Le nom de Mme de Verthamon sera inscrit sur le tableau des bienfaiteurs de l'église de Notre-Dame, pour entrer en participation de toutes les prières et bonnes œuvres de la paroisse.

» Notre présente Ordonnance portée à la suite de l'acte de fondation sera transmise à Mme la marquise de Verthamon.

» A Bordeaux, le 29 janvier 1823.

» Ch.-Fr., *Archevêque de Bordeaux.* »

La promesse faite par Mme de Verthamon fut exécutée sans délai, car, le 18 février 1823, M. Namin certifie avoir reçu la somme de 11,000 fr. comptés à Mgr D'Aviau par la pieuse marquise (1). Comme on l'a vu, le curé

(1) Une autre fois, Mme de Verthamon, malade, envoya une somme de 1,000 fr. à Mgr D'Aviau, le priant de l'offrir en son nom « à la sainte mère de Dieu, soit pour le Séminaire, soit pour toute autre œuvre » qu'il jugeroit à propos « de joindre à celle-là, dans l'intention. ajoute-t-elle, d'obtenir de la Sainte-Vierge que Dieu me conserve la vie

de Notre-Dame était *supérieur* de la maison : aussi, quand, après les Ordonnances de 1828, M. Namin demanda au Gouvernement l'autorisation de garder son école cléricale, le Ministre de l'instruction publique lui donna-t-il le titre de maître de pension, et par collation le diplôme de bachelier.

Les principaux *directeurs* de cette maison furent successivement : en 1824-1825 et 1825-1826, M. Dumas, né à Saint-Maixent, curé de Saint-Maixent le 14 août 1826, et mort curé de Saint-Maixent le 5 septembre 1865; — en 1826-1827 et 1827-1828, M. Pradel; puis, sans que nous puissions préciser les dates, MM. Ginesté, mort curé-doyen de Montségur le 7 décembre 1870; Pié, nommé ensuite curé de Montagoudin; Dejean, mort curé de Saint-Bruno, à Bordeaux; Martial, supérieur ensuite du collège de Bazas; Petiteau, qui, après plusieurs années passées au Petit Séminaire à Bazas et à Bordeaux, devint curé de Saint-Paul et mourut le 17 mai 1855; Bordes, curé de Saint-Médard-de-Guizières (1); Cluzan,

si c'est sa volonté, et que si sa volonté n'est pas telle, il lui plaise de m'accorder la grâce de mourir dans de bonnes dispositions. »

(1) Thomas Bordes naquit en juillet 1813, au Pizou, commune du canton de Montpont, département de la Dordogne. Après ses classes faites au Petit Séminaire de Bordeaux et quelque temps passé au Grand Séminaire, il alla achever ses études théologiques au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. « Reçu bachelier ès lettres en 1839, et ordonné prêtre à Bordeaux, il fut prêté provisoirement par l'autorité diocésaine au diocèse d'Aire pour aider à diriger un collège ; mais bientôt rappelé dans le diocèse, M. Bordes fut successivement vicaire à Saint-Louis, directeur de la Petite Communauté de Notre-Dame, collaborateur d'un journal, professeur de philosophie et aumônier au collège de Blaye. Renonçant à l'enseignement en 1850, il fut nommé desservant de Cantenac en Médoc, et enfin, en 1857, curé de Saint-Médard-de-Guizières, où il mourut âgé de 52 ans, le dimanche 25 juin 1865, frappé d'apoplexie au pied même de l'autel dont il allait gravir les degrés pour exposer son Dieu aux adorations des fidèles et commencer la procession du Très Saint-Sacrement ». Cfr. *L'Aquitaine* du 9 juillet 1865, p. 775-777.

né à La Réole le 25 décembre 1805, ordonné prêtre le 6 juin 1833, nommé vicaire de Bègles au mois de juillet suivant, desservant de Faleyras en décembre 1834, deuxième aumônier du lycée en mars 1842, supérieur du collège Sainte-Marie de Saint-André-de-Cubzac en septembre 1851, aumônier des Carmélites de Bordeaux en 1860, desservant de Cissac en mars 1863, retraité en janvier 1860, mort à Bègles le 8 mars 1883, âgé de 77 ans et 4 mois.

A Notre-Dame, on suivait le même règlement à peu près qu'au Petit Séminaire : les études y étaient également sérieuses et même fortes : les classes n'y dépassèrent jamais la *quatrième :* on achevait ses études au Petit Séminaire de Bordeaux ou dans celui de Bazas. L'établissement était soumis à la rétribution universitaire du vingtième, impôt auquel la loi assujettissait tous les élèves des collèges royaux et communaux, ainsi que ceux des institutions et des pensions. En 1838, Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, ayant prié M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, d'exempter de cet impôt les élèves ecclésiastiques de M. Namin, la réponse du Grand-Maître fut qu' « aucune exception ne saurait être faite ». Néanmoins, pour seconder les intentions de Sa Grandeur « sans enfreindre les prescriptions de la loi », le Conseil Royal de l'instruction publique émit l'avis que, « jusqu'à ce qu'un second Petit Séminaire eut été autorisé dans le diocèse de Bordeaux, la remise de l'impôt pourrait être accordée à tous les élèves ecclésiastiques du pensionnat de Notre-Dame qui auraient 14 ans révolus et seraient présentés par l'archevêque de Bordeaux ». En conséquence, M. de Salvandy demanda, le 3 avril 1838, la liste des élèves qui avaient 14 ans accomplis. « Ils continueront d'être assujettis à la rétribution, écrivait le Ministre ; mais les remises qui leur seront accordées par une décision spéciale seront ordonnancées sur les fonds alloués au budget de

mon Ministère et remboursées tous les trois mois à M. Namin » (1).

La Petite Communauté de Notre-Dame fut d'abord établie dans un immeuble de la rue Porte-Dijeaux, puis transférée dans la rue du Réservoir, et enfin, en 1835, dans la rue du Colysée, près des ruines du Palais Gallien. Pour relever l'état financier de l'œuvre, qui avait souffert quelque déchet sous son prédécesseur (M. Bordes), M. Cluzan fit dans la suite deux maisons : l'une était une sorte de pensionnat mixte; l'autre resta plus spécialement école cléricale. « La Petite Communauté de Notre-Dame, écrivait-il le 25 mai 1847, est une pension et une école : une pension pour les enfants bourgeois, et une école où nous recrutons trente élèves pour desservir le chœur et le sanctuaire de Notre-Dame. Ces deux établissements ont deux sous-chefs qui les dirigent sous la direction de M. Cluzan. Elles sont distinctes, séparées même de local et de paroisse, quoique voisines l'une de l'autre. » C'était alors l'époque du déclin, qui fut bientôt suivi de la mort; nous ne pouvons, toutefois, en dire la date précise.

Au reste, cette école a fourni au diocèse plusieurs prêtres d'un mérite distingué : nous pouvons citer 1° parmi les *morts :* MM. Buche, vicaire général du diocèse; Pardiac, chanoine honoraire, auteur de plusieurs ouvrages; Faure, curé-doyen de Guîtres; Hugon, curé des Esseintes; Ricaud, curé de Saint-Jean-de-Blagnac; Goudineau, curé de Graillan; Latour, curé de Camblanes; Denis et Mabile, curés de Rauzan; Belmont, chanoine de la Guadeloupe; 2° parmi les *vivants,* MM. Guiraud, chanoine honoraire, curé de Cadillac, qui professa trois ans dans la maison lorsque M. Martial en était directeur; Feytit, ancien curé de Saint-Palais; Lafaye, ancien curé de Maransin;

(1) Archives de la paroisse Notre-Dame de Bordeaux.

Brousse, curé de La Brède; les deux frères jumeaux, MM. Typhon, etc.

Moins illustre et d'une durée moins longue, quoique d'une date antérieure, fut la Petite Communauté des clercs de Libourne. Dès l'année 1816, Mgr D'Aviau avait sérieusement songé à établir un séminaire dans ce centre important. Il en fit même exprimer le vœu au roi par l'intermédiaire du comte Decazes. Nous avons et nous donnons sa réponse, écrite et rédigée par un secrétaire de bureau, mais revêtue de la signature autographe du Ministre de la police générale :

« Monseigneur; Je me suis empressé de porter aux pieds du Roi le vœu de la ville de Libourne et les vôtres pour l'achat du couvent des Récollets (1) et l'établissement d'un séminaire dans l'hôpital actuel. Sa Majesté, à laquelle tout ce qui tend à l'avantage de notre sainte Religion inspire tant d'intérêt, a daigné me faire espérer qu'elle serait favorable à votre demande, qu'elle m'a autorisé à adresser à mon collègue le Ministre de l'intérieur, dans les attributions duquel cet objet rentre, et à qui je viens d'écrire de la manière la plus pressante. Je mettrai bien du prix à voir mes efforts et les vôtres couronnés de succès. J'en attache beaucoup surtout, Monseigneur, au souvenir de Votre Grandeur et à la marque de bienveillance qu'Elle m'a donnée, en voulant bien m'associer dans cette circonstance au bien qu'Elle ne cesse de faire à son diocèse. Croyez, Monseigneur, que je saisirai avec le plus vif empressement toutes les occasions de seconder vos pieux efforts, et de vous prouver la profonde vénération et le dévouement respectueux avec lesquels je suis, etc. *Le comte Decazes.* — Paris, le 24 avril 1816. »

Si les « efforts » du comte Decazes et les vœux de

(1) Sur l'ancien couvent des Récollets de Libourne (1611-1789), cfr. Burgade, *Histoire de l'hôpital de Libourne;* Bordeaux, 1867, in-8°, p. 237-241.

Mgr D'Aviau ne furent pas « couronnés de succès », il n'est peut-être pas impossible d'en deviner la cause. Pour obéir aux décrets de l'Empereur, la ville de Libourne devait posséder dans ses murs un collège communal. Après en avoir longtemps cherché les moyens, surtout en essayant d'obtenir la transformation d'un établissement d'éducation tenu par M. Bousquet, la Municipalité parvint enfin à trouver des ressources qui lui permissent d'exécuter une prescription pesant sur elle depuis environ sept ans. Un Bureau composé de sept membres, choisis pour la plupart parmi les conseillers municipaux, fut chargé de pourvoir, d'abord à l'organisation, puis aux intérêts du nouvel établissement. Il fut confié à M. Bras, homme estimable sous tous les rapports; « la pension était pour son compte particulier. La Ville se réservait la distribution des externes ». Libourne avait enfin son collège : il fut ouvert pour la première fois le 2 novembre 1819. — Or, ce qui se passa depuis l'année 1819, et que nous ne tarderons pas à exposer, n'expliquerait-il pas pourquoi un séminaire, une maison complète d'instruction et d'éducation, même exclusivement ecclésiastique, ne put se fonder à Libourne en 1816?

Qui ne peut avoir le tout, tâche au moins d'obtenir la partie : ne pouvant fonder à Libourne un Petit Séminaire, Mgr D'Aviau se contenta d'y avoir une Petite Communauté. Elle fut surtout l'œuvre du pasteur donné à cette ville le 18 avril 1810, pasteur généreux entre tous, lequel, dit-on, « distribua aux familles malheureuses de sa paroisse plus de 200.000 fr. de sa fortune personnelle » (1). Guy-Étienne Rouquet — c'était son nom — était fils d'Étienne Rouquet et de Marie-Colombe Beyriès, et était né à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Siméon, le 9 janvier (2) 1762. Son père, qui

(1) Burgade, *Histoire de l'hôpital de Libourne*, p. 285.

(2) Et non le *26 décembre*, comme on lit dans l'*Histoire de l'hôpital de Libourne*, p. 285.

était secrétaire du premier président du Parlement et greffier de la Grand'Chambre de la Cour, possédait dans la rue du Petit-Cancera une maison contiguë, par un de ses côtés, à la maison de Monadey, appartenant aux prêtres de la Mission. Guy-Étienne fut tonsuré par Mgr Lequien de La Neufville, évêque de Dax, le 27 février 1779, partit pour l'Espagne en 1791, fut nommé curé de Castelnau (Médoc) le 14 décembre 1803 et prit possession le 14 février 1804.

A Libourne, M. Rouquet voyait avec douleur les belles et majestueuses cérémonies du culte catholique « scandaleusement défigurées par la dissipation des clercs » que l'on se procurait « au moyen d'une légère rétribution ». Afin d'obtenir « une plus grande régularité dans le service divin », il réunit quelques enfants choisis, et confia leur instruction et leur formation à un prêtre qui exerçait en même temps les fonctions de vicaire (1). Telle fut l'origine de la Petite Communauté de Libourne. « En 1820, écrivait M. Rouquet, Mgr D'Aviau m'engagea à chercher dans la classe pauvre et industrielle des artisans ceux de leurs enfants qui annonceroient des dispositions pour la piété, afin qu'en les attachant au service des autels et les faisant instruire des premiers principes de la latinité, on pût trouver dans la suite quelques ressources pour perpétuer le sacerdoce, l'expérience ayant appris qu'il n'y avoit rien ou que très peu à espérer à cet égard de la classe élevée ou seulement aisée de la société. Je me rendis à ses vœux : je reçus un professeur chez moi, et des enfants, au nombre de douze, commencèrent leurs études et le service de la paroisse. »

N'était-ce pas là un établissement rival du collège qui s'élevait à ses côtés ? Cette appréhension fut celle du Bureau d'administration de ce jeune établissement, et

(1) M. Petiteau quitta le Petit Séminaire de Bazas pour remplir cet emploi à la Petite Communauté de Libourne

il en écrivit au Recteur de l'Académie de Bordeaux le 6 juillet 1821 : toutefois, ni le Bureau ni le Recteur ne poussèrent la chose plus loin. Mais quand le nombre des élèves de la Petite Communauté se fut élevé au chiffre de 19, quand surtout un demi-pensionnaire du collège l'eut quitté pour aller continuer ses études dans la nouvelle école, alors le Bureau d'administration poussa le cri d'alarme, le Recteur de l'Académie se plaignit à Mgr D'Aviau, et dans une lettre datée du 31 janvier 1822, rappela M. Rouquet à la stricte observation de la loi, ou de ce qu'il croyait être la loi.

La question de l'existence légale d'écoles semblables à celle de Libourne fut, en effet, longuement et vivement débattue devant les tribunaux en 1832, 1833 et 1834, principalement lors du procès que l'Université intenta à la manécanterie établie en 1820 dans la paroisse Saint-André de Tarare, au diocèse de Lyon. Si, à deux reprises, la Cour de Cassation se prononça en faveur de l'Université, par contre, non seulement le Tribunal de Villefranche (Rhône), jugeant en première instance, mais trois Cours royales, celle de Lyon d'abord, puis celle de Riom, devant laquelle l'affaire fut renvoyée après cassation, enfin, celle de Dijon, dont l'arrêt fut définitif et mit fin aux débats, donnèrent unanimement gain de cause au curé de Tarare et à son école cléricale. D'après les considérants de ces divers tribunaux, les établissements dont il s'agit sont affranchis du régime de l'Université, et elle ne peut se prévaloir contre eux ni du décret du 17 mars 1808, ni de celui du 15 novembre 1811, ni enfin de l'Ordonnance royale du 27 février 1821. Bien plus, les manécanteries sont positivement reconnues par le décret du 30 décembre 1809 sur l'organisation des fabriques ; car, en autorisant le curé de chaque paroisse à avoir pour le service du culte un certain nombre de jeunes gens désignés sous le nom d'*enfants de chœur*, l'article 30 de ce décret autorise par là même le curé à expliquer ou faire expliquer

à ces enfants les premiers éléments du latin, pour qu'ils puissent le lire et le chanter d'une manière convenable et décente (1).

Sans entrer dans l'examen de la question au point de vue juridique, le curé de Libourne répondit le 4 février, à M. Desèze, que toutes les paroisses de Paris possédaient une communauté de clercs placée sous la direction d'un ecclésiastique, et que ces sortes d'établissements n'étaient pas inquiétés par l'Université (2); que les alarmes du Bureau d'administration étaient loin d'être partagées par tous ses membres, notamment par le principal du collège; que le chiffre de ses pensionnaires étant alors de 38, celui des externes de 32, et celui des demi-pensionnaires de 19, le nombre total de ses élèves était supérieur à celui qu'il avait lorsque la Petite Communauté fut établie; qu'enfin, tout le monde, à Libourne, savait et pouvait témoigner que, parmi les élèves-clercs, il n'en était pas un dont les parents eussent assez de ressources pour payer les 130 fr. exigés des externes. « Au reste, ajoutait le vénérable curé, je suis si peu disposé à nuire au collège de Libourne, que j'y ai fait placer comme pensionnaire un de mes proches parents, parce que je ne voyais pas en lui des dispositions au sacerdoce; comme aussi, j'ai refusé plusieurs enfants que leurs parents désiraient placer dans cette école, afin qu'ils fussent plus retenus,

(1) Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. LXXIII, p. 392, 393; — t. LXXVI, p. 361, 362; — t. LXVIII, p. 423, 424; — t. LXXX, p. 231, 232.

(2) Dans l'affaire de Tarare, la Cour de Riom conclut d'une lettre écrite, le 30 avril 1831, par le Ministre des cultes à l'Archevêque de Lyon, que des écoles cléricales existaient dans chaque paroisse de Lyon sans avoir été assujetties à se munir de l'autorisation universitaire, et que cette lettre écrite officiellement à ce sujet devait être considérée non comme attributive d'un droit, mais comme reconnaissance d'un fait qui met les manécanteries, par leur propre nature, en dehors des écoles publiques et des établissements d'instruction. *L'Ami de la Religion,* t. LXXVI, p. 361, 362.

et pour lesquels ils offraient une rétribution. Je n'étais pas du tout d'avis qu'on reçût le demi-pensionnaire dont vous parlez; d'ailleurs, il fut renvoyé presque aussitôt, comme n'ayant aucune aptitude : il avait quitté le collège par dégoût de l'étude, et ne pouvait convenir à aucune école. Je ne peux donc, Monsieur le Recteur, obtempérer à votre invitation sans consulter Monseigneur l'Archevêque, qui désire que cette institution se soutienne, et qui ne m'a accordé un vicaire de plus que pour la faciliter. J'attendrai sa décision à cet égard, et tout en regrettant de ne me pas rendre spontanément à vos désirs, j'oserai vous assurer que la chute de cet établissement vous attirerait bien du blâme de la part de la grande majorité des habitants de Libourne. »

L'archevêque de Bordeaux eut le don d'apaiser les vents irrités : le calme succéda à l'orage : le directeur de la Petite Communauté de Libourne put même impunément, et sans avoir à craindre de tracasserie, déclarer 24 élèves au 1er décembre 1824, et 20 au 1er décembre 1825. Mais une circonstance toute particulière fit naître une nouvelle tempête quelques mois après la mort de Mgr D'Aviau. Comme c'est par le curé de Libourne que nous connaissons ce nouvel incident, c'est lui aussi que nous laisserons le raconter en citant son mémoire au Recteur de l'Académie :

« Une Société de prêtres, dit-il, de prêtres qui se qualifient *pauvres* et qui le sont en effet, s'est établie à Libourne. Leur but est d'instruire les pauvres, et par des missions principalement de venir au secours des campagnes abandonnées (1). Ils avoient d'abord cru

(1) L'Institut des *pauvres prêtres* eut pour fondateur l'abbé Noailles, le même qui, en 1820, fonda à Bordeaux la Congrégation de la Sainte-Famille et ses sept branches. Il reçut, le 5 octobre 1823, de Mgr D'Aviau une lettre où le prélat louait son dessein et encourageait cet essai d'association. M. Charriez, plus tard curé de Libourne, fut un de ceux qui s'attachèrent au vénérable fondateur : tous deux se lièrent même à

pouvoir se charger eux-mêmes de la Petite Communauté, et loger et nourrir pauvrement ceux des enfants de la campagne qui, pour en suivre les classes, se retiroient chez des ouvriers. Par ce moyen, j'étois dispensé d'avoir chez moi un professeur. Ce projet fut très bien accueilli à l'Archevêché, mais très mal compris par l'opinion publique. On crut et l'on répandit le bruit qu'il devoit y avoir aux Récollets une pension tenue par ces Messieurs, et on cria à l'usurpation et à l'envahissement du Clergé! Aujourd'hui, Monsieur le Recteur, ces Messieurs renoncent à faire le bien pour apaiser la tempête : ils ont renvoyé les enfants qu'ils avoient chez eux. Au reste, ajoute M. Rouquet, c'étoit toujours à la *sixième* que devoient s'arrêter les classes, quoique parmi ces prêtres, il y en ait un capable de professer la rhétorique; car, licencié ès lettres et attaché, il n'y a que peu de mois, à l'école préparatoire polytechnique, il est possesseur d'un diplôme qui l'autoriseroit à tenir une institution libre, s'il le désiroit. »

De ce « mémoire », adressé au Recteur de l'Académie

l'œuvre naissante par des vœux perpétuels. On cite encore parmi leurs associés MM. Pebvre, Égand et Armand Noailles, frère du fondateur. Celui-ci rédigea des statuts, et Mgr D'Aviau les approuva de vive voix après trois ans d'essai. En 1826, M. Noailles sollicita du prélat une approbation écrite et définitive, avec l'autorisation de faire prendre à ses associés les derniers engagements. Le titre de *pauvres prêtres* adopté par la nouvelle Société donna lieu, paraît-il, à quelques objections. Pour que chacun restât libre de les appeler comme bon lui semblerait, M. Noailles proposa de donner à ses constitutions le titre suivant : *Statuts des prêtres de l'Institut de Lorette, ou de la Sainte-Famille, appelés* PAUVRES PRÊTRES. L'Institut cessa d'exister en 1827. Ce que nous en disons ici est tiré d'une lettre de M. Noailles à M. Barrès, grand vicaire de Bordeaux : il n'est pas même fait allusion à cet essai de communauté dans l'*Oraison funèbre de M. l'abbé Noailles* prononcée par M. l'abbé Sabatier, et insérée dans le tome I de ses *Premiers Mélanges* (Bordeaux, 1863, p. 295-334).

le 1er octobre 1826, nous extrayons encore quelques passages, parce qu'ils ont pour nous un intérêt historique plus encore qu'apologétique :

« Nous avions reçu ordre de n'admettre que des enfants qui joindroient à la sagesse dont cet âge est susceptible le désir de se vouer à l'état ecclésiastique. Nous avons fidèlement suivi cette prescription, et refusé des enfants dont les parents ne cherchoient qu'à les faire élever économiquement. Dans le nombre assez considérable de ceux qui ont été reçus, et qui pour la plupart sont à Bazas ou même au Grand Séminaire, on n'en pourroit citer que deux dont les parents eussent eu la faculté de payer simultanément la rétribution d'externe et celle de l'Université ; mais très certainement, aucun n'auroit pu payer même la demi-pension du collège.

» Mais, dira-t-on, des jeunes gens de la campagne se mettoient en pension en ville pour aller à cette école? Cela est vrai ; mais 1° ils avoient la vocation à l'état ecclésiastique ; 2° c'étoient des fils de paysans demi-aisés, de meuniers, etc., qui payoient la nourriture de leurs enfants en ville, chez des gens de leur condition, par échange de denrées, et qui les faisoient ainsi vivre avec de la soupe et un peu de lard, comme font les pauvres artisans, et coucher sur la dure dans un coin du galetas. Ajoutez à cela que la mise de ces enfants en bure noire ou brune les dispensait de la dépense qu'exige l'*uniforme* d'un collège.

» Permettez-moi encore, Monsieur le Recteur, de répondre à une *pièce de conviction* que les ennemis de la Petite Communauté ont fait valoir auprès de vous, et qu'ils jugent capable de me terrasser. C'est un imprimé de la distribution des prix faite cette année à la Petite Communauté de Libourne. Il a été fait sans que j'en aie été prévenu ; je l'ai désapprouvé ; c'est une étourderie du professeur Mais enfin, qu'y avez-vous vu, Monsieur le Recteur? Que le *maximum* de l'instruction donnée est la *sixième* : c'est à cette classe que l'on s'arrête. Hé bien! quelle rivalité peut redouter le collège d'un établissement qui ne dépasse pas la sixième? Et si les enfants qui y sont n'ont réellement pas la volonté de se vouer au service des autels, auront-ils en sortant de là assez d'instruction pour suivre une carrière dans le monde? S'ils veulent continuer leurs études, le collège de Libourne sera là, qui les recevra légèrement dégrossis...; mais auront-ils les moyens de payer? Non.

» Enfin, Monsieur le Recteur, est-ce la Petite Communauté, est-ce

son influence qui pousse plusieurs habitants de cette ville à envoyer leurs enfants s'instruire, les uns à Bordeaux, les autres à Saint-Jean-d'Angély, à Vendôme, à Périgueux, à Bergerac, à Aire, etc., comme cela se voit tous les jours? Ce n'est pas la faute de la Petite Communauté, puisque ce n'est pas à elle que ces parents donnent la préférence; d'ailleurs, elle ne la demande pas, puisqu'elle n'accueille que les pauvres, pourvu qu'ils apportent de la piété et de la bonne volonté. »

Ces arguments paraissent triomphants; grâce à Dieu, ils triomphèrent. La Petite Communauté de Libourne vécut encore deux ou trois ans, mais il paraît qu'elle ne dépassa pas ce terme. Un de ses meilleurs élèves, M. le docteur Bonneval, qui habite Libourne, pense que cet établissement prit fin à l'époque où le Petit Séminaire de Bazas fut transféré à Bordeaux, c'est-à-dire en 1828 ou 1829.

Parmi les élèves sortis du modeste établissement libournais, on distingue encore M. Beyteau, mort curé-archiprêtre de Libourne; M. Augrand, mort curé-doyen de Pujols; M. de la Crompe de la Boissière, ancien curé des Billaux, mort en juin 1893; M. Gallot, chanoine titulaire de la métropole de Bordeaux. M. Brousse, mort curé de Galgon, y professa au moins l'espace de trois ans (1824-1825, 1825-1826, 1826-1827). Quant au vénérable curé qui en fut le fondateur, le soutien et le défenseur, il se démit de sa cure en 1836, mais il ne quitta pas la ville qui, pendant vingt-six ans, avait été le théâtre de son zèle. Il y mourut le 5 mars 1842, âgé de 80 ans 1 mois et 26 jours.

C'est là tout ce que nous avons pu savoir, au moyen de documents écrits ou de témoignages oraux, concernant la Petite Communauté des clercs de Libourne. On dit qu'il y en eut aussi d'autres établies ou projetées à Saint-Laurent de Médoc, à La Réole, à Bazas; mais leur sort paraît avoir été celui des avortons... ou des peuples heureux : elles n'ont pas d'histoire. Les psallettes des paroisses Saint-Éloi et Saint-Louis de

Bordeaux, au contraire, ont laissé de leur existence ou de leurs épreuves quelques traces dans les archives administratives, ce qui nous permettra d'en dire quelques mots.

Frappé, comme tant d'autres l'avaient été avant lui, des difficultés qu'il rencontrait à se procurer « des enfants de chœur sages et constants », et mu aussi par le désir de procurer peut-être quelques prêtres de plus au diocèse, « dans un temps, disait-il, où nous sommes forcés d'avouer que les vocations ecclésiastiques nous manquent », M. Allary, curé de Saint-Éloi, conçut à son tour le projet d'établir dans sa paroisse une école cléricale ou psallette. Il exposa à Mgr de Cheverus son plan et les moyens qu'il avait de l'exécuter, le 5 janvier 1836; mais, le même jour, il lui fut répondu que l'on n'avait « aucun prêtre disponible pour cette œuvre, sans parler des formalités qu'il faudrait remplir auprès de l'Université et du diplôme de bachelier qui serait de rigueur ». M. Allary ne se laissa pas rebuter par les difficultés de tout genre qu'il rencontra, et le 29 avril 1837, il put écrire à MM. les Vicaires généraux : « Les obstacles se sont présentés en foule : ils m'ont souvent affligé, je l'avoue; mais ils ne m'ont jamais découragé. Dieu m'a soutenu dans la lutte, et avec son secours, le succès a été si grand, que je puis assurer qu'il a été plus loin que mes désirs. L'établissement est formé et marche fort bien depuis quatre mois, sous la direction d'un prêtre pieux et plein d'instruction, formé depuis longtemps dans les établissements de M. Chaminade (c'était M. Curot, prêtre du diocèse de Besançon). Il est secondé par deux professeurs internes, qui ont parfaitement répondu au choix que nous en avons fait, et se sont affectionnés à l'établissement et aux *trente* jeunes élèves qui nous donnent déjà de douces espérances. » Voilà tout ce que nous savons sur cette Petite Communauté; peut-être elle ne survécut pas, ou survécut peu de temps à son fondateur. Dans la suite, elle a été res-

suscitée sous une autre forme, sur une moins grande échelle, mais avec des succès non moins consolants, grâce au zèle des successeurs de M. Allary dans la cure de Saint-Éloi, grâce surtout au dévouement d'un excellent prêtre qui fut longtemps vicaire de cette paroisse.

Peut-être la maison de M. Allary fut-elle renversée par le vent qui, en 1839, ébranla, ou du moins agita l'établissement semblable de la paroisse Saint-Louis. Le coup, on le devine bien, partit de l'Université. Un jour, le Recteur de l'Académie de Bordeaux crut s'apercevoir que la psallette établie par M. Collineau, curé de Saint-Louis, « dans un local appartenant à la fabrique de son église », n'avait pas d'existence légale, c'est-à-dire que le curé n'avait pas obtenu du Gouvernement l'autorisation d'y faire apprendre aux enfants de chœur les cérémonies de l'Église et quelques règles de syntaxe latine. Vainement le Recteur pressait-il M. Collineau « de faire régulariser la position de son petit établissement secondaire » : le curé répondait qu'il n'en avait pas besoin. Le Recteur en écrivit à l'Archevêque de Bordeaux le 6 février 1839, ajoutant qu'il se verrait « contraint à réclamer l'intervention de l'autorité judiciaire, si, dans un délai de huit jours, les prescriptions réglementaires n'étaient pas remplies ». Mgr Donnet répondit que le curé de Saint-Louis ne voulait « ni élever un pensionnat, ni ouvrir une école », mais seulement « réunir des enfants de chœur, auxquels, disait le prélat, il fait donner des leçons par un séminariste qui demain peut lui être enlevé pour prendre les Ordres, et être remplacé par un autre, qui n'aura pas plus que son prédécesseur les conditions voulues pour devenir, soit chef de pension, soit instituteur primaire. D'ailleurs, ajoutait encore le prélat, MM. les Curés de Saint-Roch, de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache, à Paris, de Saint-Vivien, de Saint-François, d'Ainay, de Saint-Pierre et de Saint-Louis,

à Lyon, ont aussi des enfants de chœur en bien plus grand nombre que M. le Curé de Saint-Louis, et cependant, ils ne sont pas inquiétés. »

Nonobstant cette réponse, le Recteur de l'Académie persista à juger « la position de M. le Curé de Saint-Louis complètement illégale » et à se dire résolu à « réclamer des tribunaux l'exécution de la loi ». Effectivement, au bout de deux mois environ, M. Collineau dut comparaître devant la justice. Laissons-le raconter lui-même cet incident, qui fut, croyons-nous, le dernier acte de ce petit drame : — « Bordeaux, le 25 avril 1839; Monseigneur; Je viens de subir mon interrogatoire sur le fait de la réunion de nos enfants de chœur, sur cette affaire qui n'est pas la mienne. Votre contre-avis arriva trop tard pour prévenir l'assignation. Cette variante aux habitudes de ma vie n'a pas laissé que d'avoir son petit moment plaisant, et je ne veux aucun mal à qui m'a procuré de connaître les formes judiciaires. Un juge doit être nécessairement moins minutieux qu'un maître d'école, et je dois dire que je trouve les gens de la justice plus académiciens que l'Académie ».

Restons sur ce trait : nous ne saurions mieux finir.

CHAPITRE DIXIÈME

LE GRAND SÉMINAIRE SOUS M. CARTAL (1814-1817)

Sentiments de Mgr D'Aviau à l'égard de la Compagnie de Saint-Sulpice : combien vivement il désirait lui confier son Grand Séminaire : ses vœux sont enfin accomplis. — Notice sur M. Cartal. — État du Grand Séminaire. — Il est licencié pendant les Cent-Jours. — M. Roux, professeur de morale. — Pas encore de concordat avec le diocèse : rareté des ordinands. — Suppression des quêtes que les séminaristes faisaient aux portes des églises. — Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane, visite le Séminaire. — M. de Andreis, lazariste, y prêche une retraite. — Arrivée de M. Gassendy de Tartonne. — Mauvaise santé de M. Cartal. — Il se retire à Paris. — Sa mort. — Analyse des sermons du P. Beauregard.

Après une longue excursion à travers le Petit Séminaire de Bordeaux et les écoles cléricales du diocèse, nous rentrons enfin dans l'ancien couvent des Capucins, dans la partie, du moins, qui est affectée au Grand Séminaire. Mgr D'Aviau vient d'y appeler les prêtres de Saint-Sulpice, car nous sommes en l'année 1814; mais nous savons que son estime et son affection pour la petite Société remontent à une date bien plus ancienne. Nous avons vu avec quelle obstinée persévérance, de 1802 à 1804, il poursuivit le dessein de les avoir à la tête de son séminaire. C'étaient, chez l'aimable prélat, les mêmes sentiments en 1808. « J'admire, écrivait-il le 6 juillet à M. Cartal, directeur au Séminaire Saint-Irénée, à Lyon, j'admire avec une sorte d'envie la situation de votre diocèse. Les ressources du ministère y surabondent, et quelquefois, peut-être, s'enrichit-on aux dépens de son prochain. Ici, un grand nombre de paroisses sans pasteur : un fort petit nombre d'ordinands, et qui sont déjà infirmes. La plupart des autres ne sont que commençants : encore allons-nous manquer de directeurs et professeurs. Là où l'on est si

riche, ne pourroit-on nous céder — ce seroit le mieux — ou au moins nous prêter de jeunes instituteurs qui, à l'âge et au temps convenu, retourneroient à leur diocèse? Notre estimable supérieur (M. Drivet) est mort. *J'ai fait auprès de M. Émery de nouvelles tentatives;* il continue d'alléguer l'impuissance. » — Et le 7 décembre 1809 : « Il seroit bien triste que les supérieurs et directeurs de votre beau séminaire fussent dispersés. Plût à Dieu qu'ils se fortifiassent et multipliassent pour en gouverner d'autres! Sur quatre-vingt-dix à cent élèves, je n'ai ici qu'une vingtaine de médiocres théologiens. »

Il y eut pourtant un jour où le prélat, sulpicien de cœur, se félicita de ne posséder pas des prêtres de Saint-Sulpice : ce fut le jour où leur attachement inébranlable au Saint-Siège les fit supprimer par le despotique empereur. Écoutons encore notre saint prélat parlant à son fidèle ami M. Cartal, le 10 décembre 1811 : « On m'a écrit que l'arrêt qui dissout définitivement et entièrement la Congrégation de Saint-Sulpice s'exécutoit à Lyon comme à Paris. Où en êtes-vous, Messieurs, soit en corps, soit individuellement? Et à Viviers, à Saint-Flour, à Avignon, à Angers, etc., etc.? Voilà le premier moment où j'aie à me féliciter de n'avoir rien obtenu en ce genre pour mon séminaire. Je m'estimerois encore heureux de recueillir dans cette dispersion quelques débris : mais aujourd'hui, comment en faire usage? Le décret du 15 novembre (1811) qui concourt avec cela aggrave le mal et le rend plus universel (1). Les trois départements dans votre diocèse présentent une ressource qui, jointe aux moyens extraordinaires de M. le Cardinal, ne sera pas vaine... Et du côté de Savone, je ne vois rien de tranquillisant. *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum* ».

(1) C'est le célèbre décret concernant le régime de l'Université. Au titre IV, article 27, il est dit qu' « il ne pourra pas y avoir plus d'une école secondaire ecclésiastique par *département* ».

Ces témoignages de confiance et d'estime, émanés d'un saint et éminent prélat, font trop d'honneur à la Compagnie de Saint-Sulpice pour qu'il nous fût possible de les supprimer ou même de les abréger, et nous ne songerons même pas à nous en excuser, de peur qu'on ne soupçonne notre sincérité.

Enfin arriva l'époque appelée de la Restauration : ce fut du moins celle de la restauration de la Compagnie (avril 1814). M. Duclaux (1), qui la dirigeait depuis

(1) Antoine Du Pouget Duclaux, né le 8 novembre 1749 à Cieurac, canton de Lalbenque, arrondissement de Cahors, fit ses études dans cette dernière ville et partit pour Paris à l'âge de vingt ans. Il fut reçu en 1770 à la Petite Communauté dite des *Robertins,* y redoubla sa philosophie, et à la fin de son *quinquennium,* fut fait maître de conférences au Séminaire Saint-Sulpice. Il eut la quatrième place en licence, et prit le bonnet de docteur en 1778. Admis dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il professa la théologie à Nantes et ensuite à la Solitude. M. Émery, devenu supérieur général, l'envoya gouverner à sa place le Séminaire d'Angers ; mais il fallut bientôt le rappeler à la Solitude, parce que l'excès du travail avait altéré sa santé. Pendant la Révolution, il demeura assez longtemps à la maison d'Issy, et ne fut arrêté qu'à la fin de 1793. Enfermé dans la prison de Saint-Lazare, il vit la mort de près. On lui rendit la liberté après le 9 thermidor, et il se joignit à M. Émery dès qu'il y eut un peu de calme. Élu en 1814 supérieur général, il se démit en septembre 1826, et mourut à Paris le 5 décembre 1827, à une heure et demie du matin. « Tous ceux qui l'ont connu, dit M. Picot, admiroient en lui une humilité rare, une bonté parfaite, un calme inaltérable. Il ne parloit jamais de lui-même, et ne disoit jamais de mal de personne. A ces vertus, le sage supérieur joignoit une instruction peu commune. Personne ne parloit avec plus d'abondance et plus d'onction sur les matières spirituelles ; personne ne décidoit les cas de conscience avec plus de prudence et plus de maturité » (*L'Ami de la Religion* du 8 décembre 1827, t. LIV, p. 118, 132). On possède quelque chose de sa doctrine spirituelle dans l'ouvrage suivant : *Traité théorique et pratique de l'Oraison mentale, à l'usage des personnes pieuses, rédigé d'après l'enseignement doctrinal de M. l'abbé* Duclaux Du Pouget, *dernier supérieur-général de la Congrégation de Saint-Sulpice, vicaire général du diocèse de Paris,*

la mort de M. Émery, en fut élu supérieur général. Mgr D'Aviau réitéra ses instantes prières, et cette fois, elles furent exaucées. Son ancien, son fidèle ami M. Cartal fut naturellement désigné pour remplir la charge de supérieur. Mais la santé chancelante de ce dernier lui faisait appréhender, non sans raison, qu'il ne lui fût pas possible de s'en acquitter convenablement, si on ne lui adjoignait en même temps quelques collaborateurs plus robustes. C'est afin d'en obtenir du nouveau supérieur général, que, peu de jours après son élection, Mgr D'Aviau lui adressa la lettre qu'on va lire : elle fut portée à Paris par un prêtre de Bordeaux qui s'y rendait pour s'aggréger à la Compagnie de Saint-Sulpice :

« Bordeaux, 17 octobre 1814 ;

» J'offre mon hommage à M. le Supérieur général, en félicitant la Congrégation d'avoir fait un choix digne d'elle. Il seroit digne aussi de l'un et de l'autre de se rendre enfin à mes sollicitations. Mon ambassadeur les renouvellera de vive voix ; et il me semble que j'acquiers plus de droits quand je le sacrifie. M. Cartal m'écrit et me témoigne une bonne volonté qui me touche ; mais il me fait observer, comme je le prévoyais, que seul il ne pourroit commencer de manière avantageuse. Peut-être ai-je déjà obtenu davantage sans être instruit authentiquement ; car on me fait, soit de Paris, soit d'ailleurs, des compliments qui le supposent. Peut-être encore y a-t-il eu pour moi des commissions mal remplies, ainsi qu'il est arrivé à quelques-unes des miennes. On a parlé d'un supérieur venant d'Allemagne. M. Cartal lui-même indique à Roanne un aumônier d'hôpital (M. Montagnier). Je n'entends, au reste, désigner personne : je ne prétends pas faire de choix ; mais je voudrois persuader et à M. le Supérieur, et à M. Bouillaud, et à M. Vernet, et à M. Garnier, à d'autres encore, qu'il ne seroit point si malaisé d'en faire un du moins provisoire,

docteur de la Société de Sorbonne; précédé d'une notice biographique sur la vie du même, ainsi que du texte littéral et sommaire de la Méthode de l'Oraison mentale; ouvrage ascétique, dédié au Clergé de France, par M. l'abbé De Lestang, vicaire général de Viviers ; Paris, Pillet aîné, 1838, in-12 de XIV-180 pages.

et qui nous mît ici en état d'attendre que M. Montaigne nous eût préparé, à la *Solitude,* de quoi achever... Il y a telles difficultés subalternes que mon chargé d'affaires pourra bien résoudre. Je me recommande, Messieurs, à vos Saints Sacrifices, et vous conjure de prendre quelque pitié de votre dévoué serviteur. »

Le lendemain, Mgr D'Aviau écrivit dans le même sens à M. Cartal lui-même.

« Bordeaux, le 18 octobre 1814;

» Il me seroit effectivement, Monsieur, et avantageux et agréable de me retrouver à Bordeaux avec mon ancien collaborateur du Dauphiné et du Vivarais : cependant, ce que j'éprouve moi-même des injures de l'âge contribue à me rendre sensible aux incommodités dont vous vous plaignez dans votre lettre ; et je ne voudrois pas que vous fussiez chargé seul d'une administration qui vous deviendroit trop pénible, quoiqu'elle soit moins étendue que nous aurions à le souhaiter. J'en ai écrit à M. Duclaux pour apprécier ce que vous me dites lui avoir observé vous-même, et j'espère qu'il fera un généreux effort pour nous aider. Un de mes prêtres, qui doit entrer lui-même dans la Société de Saint-Sulpice, vient de partir pour lui porter mes nouvelles et instantes supplications. Ainsi, Monsieur, ne renoncez point encore à la sainte entreprise. J'espère que Dieu vous donnera, et des forces personnelles et des secours propres à vous rendre capable de former ici un établissement dont la nécessité est bien reconnue : ce seroit une douce consolation pour mes vieux ans. J'ajoute, pour satisfaire à votre demande, que vous trouveriez dans notre séminaire une bibliothèque assez nombreuse. Je me recommande à vos Saints Sacrifices, en vous priant d'agréer toujours les sentimens que vous a voués votre très humble et affectionné serviteur. »

Dans l'impuissance où l'on était de remplir tous les vœux du vénéré prélat, on se borna à lui envoyer un supérieur pour diriger son Grand Séminaire, et M. Duclaux fit savoir à l'ancien archevêque de Vienne que son ancien vicaire général, M. Cartal, était chargé d'organiser et de conduire cette maison d'après les règlements de Saint-Sulpice. Satisfait dans la partie principale et la plus urgente de ses désirs, le pieux archevêque se hâta de remercier par cette nouvelle lettre :

« Bordeaux, le 3 novembre 1814;

» Monsieur le Supérieur;

» Sans attendre l'arrivée de M. Cartal, je profite d'une occasion annoncée pour vous adresser les premiers témoignages de ma reconnaissance. « Vous souhaitez, me dites-vous, que Saint-Sulpice se charge de votre séminaire; eh bien! Saint-Sulpice est tout à vous. » Voilà une excellente phrase. A présent, Messieurs, gouvernez, disposez. Avec le supérieur prochainement attendu et ses deux adjoints, nous ferons de notre mieux jusqu'aux secours ultérieurs promis, Monsieur le Supérieur, dans votre lettre. Je dis *deux adjoints,* car cette lettre, je l'ai communiquée au vénérable M. Bouny, ancien directeur à Périgueux, et il est fort satisfait de ce qui le concerne. M. Timothée Lacombe est allé à la campagne passer quelques jours dans sa famille; la rentrée, remise au 15, selon la demande, lui en donne facilité. Nous rendrons compte des premières opérations. Je reçois déjà des compliments et félicitations sur l'heureuse réussite. Je recommande le succès complet, en me recommandant moi-même à M. le Général et à sa sainte Compagnie. — ✝ CH.-FR., *archevêque de Bordeaux.* »

En reconnaissance de cette « heureuse réussite », dont il se croyait redevable à la Très Sainte-Vierge, Mgr D'Aviau donna à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy, un cœur en vermeil qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le successeur de M. Vlechmans dans le Grand Séminaire de Bordeaux, M. Jean-Jacques Cartal, était né le 3 février 1756 à Saint-Martin-de-Polignac, commune de l'arrondissement du Puy-en-Velay, située à 6 kilomètres de cette ville. Il fut baptisé le lendemain. Son père se nommait André, et sa mère Laurence Bérard : c'est de ce dernier nom qu'il se faisait appeler pendant la Terreur. Étant entré au Séminaire du Puy, il y reçut la tonsure, le 29 mai 1779, des mains de Mgr Marie-Joseph de Galard de Terraube; ce fut encore le même prélat qui fit M. Cartal minoré et sous-diacre le 9 juin 1781. Aux vacances de cette même année, il alla au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et le 25 mai 1782, il y fut ordonné diacre par Mgr de Juigné. L'année suivante (1782-1783) fut celle de sa *solitude,* durant laquelle il fut promu au

sacerdoce (5 avril 1783). Il avait été reçu maître ès arts dans l'Université de Valence dès le 19 septembre 1779, étant encore simple clerc : dix ans après, jour pour jour, c'est-à-dire le 19 septembre 1789, il était fait docteur de la même Université. Aux vacances de 1783, on l'envoya professer la théologie au Séminaire d'Angers. Quelques semaines après son arrivée, le 21 novembre de cette année 1783, M. Richard (1), supérieur de la Solitude, écrivait à M. Duclaux, alors supérieur du Séminaire d'Angers : « Je suis ravi que M. Cartal, que j'estime et aime tendrement, ait bien pris. Je n'ai pas besoin de vous le recommander; son caractère, sa vertu et ses talents vous le rendront toujours bien cher. » M. Richard exprimait les mêmes sentiments à M. Cartal lui-même en répondant, le 1er janvier 1784, à quelques difficultés dont le nouveau professeur avait demandé la solution. « Je vous ai vu partir avec regret, lui disait-il, et où que vous soyez, nous serons toujours unis d'esprit et de cœur. Je suis ravi que vous soyez aussi content à Angers comme on l'est de vous avoir. Je vous recommande instamment, malgré la multiplicité de vos occupations, de ne jamais veiller. Vous les remplirez bien mieux, sans altérer votre santé, en employant bien la journée, et vous levant, si vous voulez, bien matin. »

M. Cartal ne passa que deux ans à Angers, une petite difficulté qu'il eut avec quelques-uns de ses élèves ayant engagé les supérieurs à le retirer de ce sémi-

(1) Jean-Simon Richard, né le 26 mai 1722 à Saint-Germain en Vivarais, canton de Villeneuve-de-Berg, entra laïc au Grand Séminaire de Viviers et mourut au Séminaire de Saint-Sulpice le 10 octobre 1790. On a de lui, en manuscrits, des Traités *De Justitiâ, De Contractibus, De Matrimonio,* que le vénéré M. Carrière dit avoir *explorés* — ils ressemblent un peu, paraît-il, à une forêt de broussailles — *cum majori lectorum (suorum) lucro.* Cfr. Carrière, *Prælectiones Majores; De Matrimonio,* t. I, p. XV; *De Justitiâ,* t. I, p. XVII; *De Contractibus,* t. I, p. VIII.

naire. Il fut envoyé à Lyon comme deuxième directeur des philosophes, aux vacances de 1785. On jugera de la bonne impression qu'il produisit sur les Lyonnais par le souvenir qu'en avait gardé bien longtemps après un de ses anciens élèves. M. Revolat, né à Vienne (Isère), et médecin en chef de l'hôpital militaire et de l'hospice des aliénés de Bordeaux, écrivait, le 6 juin 1846, à M. de Cambis, qui, depuis quelques mois, avait quitté le Grand Séminaire de Bordeaux : « Parmi mes connaissances les plus remarquables et les plus intimes, était le jeune directeur des philosophes, M. Cartal, fort aimable et spirituel, dont l'aménité et bonté de cœur se reflétaient sur sa figure colorée et angélique, et se manifestaient dans la douceur de son regard. M. Cartal, surtout dans ses savantes et pieuses instructions, savait allier une éloquence persuasive à la simplicité du langage pour satisfaire tous ses auditeurs, comme à ses entretiens particuliers beaucoup d'affabilité ». Son séjour à Lyon ne fut que de trois ou quatre ans.

M. Cartal reçut, en effet, probablement aux vacances de 1789, après la mort de M. Cache, professeur au Séminaire d'Orléans, la mission de le remplacer dans l'enseignement de la scolastique. Au nombre de ses élèves était le célèbre M. Picot, fondateur et rédacteur du journal *L'Ami de la Religion*, et auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique en France pendant le dix-huitième siècle*. Les deux années qu'il passa à Orléans, et que la Révolution ne lui permit pas d'achever, suffirent pour établir entre M. Cartal et le clergé du diocèse d'Orléans des liens intimes qui ne se rompirent plus. Lors de la dispersion du séminaire, un honorable particulier d'Orléans, M. Miron-Larneau, l'accueillit dans sa maison et lui confia l'éducation de son fils. M. Cartal se rendit ensuite dans le diocèse de Lyon, et il s'y tint caché pendant les jours mauvais. Cependant, il trouva le moyen de rendre des services

à l'Église et aux fidèles. Le 30 mai 1785, Mgr D'Aviau lui envoya de Rome, où il s'était retiré, des lettres de vicaire général pour le diocèse de Viviers, et quand l'archevêque de Vienne fut rentré en France, en 1796, M. Cartal l'accompagna dans plusieurs de ses tournées pastorales. Il fut quelque temps caché à Lyon, soit avec le prélat, soit seul, tantôt chez M. Rusand, libraire, mort le 15 décembre 1839; tantôt chez M. Girard, autre libraire aussi fort religieux et fort dévoué (1). Après le Concordat, en 1803, M. Cartal fut de nouveau envoyé au Séminaire de Lyon et chargé d'y enseigner le dogme à la place de M. Vuillerme : ce séminaire était alors installé dans les bâtiments dits de la Providence, à la montée Saint-Barthélemy. On a de M. Cartal, durant son second séjour à Lyon, une lettre qu'il écrivait à M. Émery le 26 mars 1805. Il voulait savoir s'il méritait le reproche de *rigorisme*, comme on l'en accusait, parce qu'il avait cru devoir *éprouver* la vocation d'un jeune homme dont il était le directeur. Il dit dans cette lettre qu'il a « travaillé dix ans dans les séminaires, et douze dans le ministère extérieur. » Il continua à *travailler* dans le Séminaire de Lyon jusqu'à la suppression de la Compagnie de Saint-Sulpice par l'empereur Napoléon, c'est-à-dire jusqu'en 1811.

Le nouveau supérieur de Bordeaux y arriva le 21 novembre 1814. Après avoir pris de l'état des lieux et des personnes une connaissance sommaire, il écrivit au supérieur de Saint-Sulpice la lettre suivante, qui est pour nous une pièce historique :

« Bordeaux, le 24 novembre 1814;

» Monsieur et Très Honoré Père;

» Je suis arrivé ici le dimanche 21 du courant. Je me présentai le soir même chez Mgr l'Archevêque, qui me reçut avec beaucoup d'empressement, et me donna des témoignages de son attachement à Saint-Sulpice. J'ai déjà fait mes visites à MM. les Vicaires généraux, à MM. les

(1) *L'Ami de la Religion*, 16 mai 1840. p. 309.

Chanoines et à MM. les Curés de la ville. En général, le clergé paraît avoir de l'estime pour la Compagnie, et tous ceux qui ont été élevés à Saint-Sulpice sont très contents de nous voir à la tête du Grand Séminaire. Il ne compte que 26 théologiens et 9 philosophes. Sur ce petit nombre, plusieurs viennent de diocèses étrangers : il y en a du Puy, de Saint-Flour, de Rodez, et vous pensez bien que ce ne sont pas les bons sujets à qui on donne des excorporations dans ce moment.

» Les Pères de la Foi occupent la moitié de la maison ; ils ont déjà beaucoup de pensionnaires. Nous allons faire la retraite en commun pour cette année, et j'ai permis à nos séminaristes de s'adresser aux directeurs du Petit Séminaire, s'ils avaient de la répugnance à s'adresser à ceux du Grand Séminaire. M. Bouny est un bon prêtre, mais il ne confesse ni ne prêche ; toute la besogne roulera sur M. Timothée Lacombe et sur moi. Je suis bien aise d'avoir ici M. Lacombe : c'est un excellent confrère, plein de zèle et de piété, et rempli de l'esprit de Saint-Sulpice. Mais pour le ménager et moi aussi, nous faisons lire les sujets d'oraison pour cette année. Il m'a demandé s'il pourrait continuer à confesser quelques jeunes gens de la ville qui s'adressaient à lui. Je lui ai répondu que je vous en parlerai : il est parfaitement disposé à se conformer à votre volonté sur ce point comme sur tous les autres. A Lyon, nous étions dans l'usage de confesser les laïcs qui venaient nous trouver au Séminaire : verriez-vous de l'inconvénient à ce qu'il en fût de même ici, où les confesseurs sont si rares ?

» Nos théologiens n'ont que trois classes de morale par semaine ; il y a, en outre, une foule d'autres jours où cette classe vaque par l'indisposition du professeur (le P. Conne), qui est extrêmement âgé. Je serai forcé d'y suppléer durant la moitié de l'année, si vous ne m'envoyez pas un professeur de morale. De plus, je suis résolu à faire des instructions particulières aux diacres : Mgr l'Archevêque m'en a prié. Je ne réponds pas que je puisse suffire longtemps à ce travail ; mais je vais essayer aussitôt après la retraite. M. Montagnier ne pourrait-il pas venir à mon secours ? Qu'est-ce qui le retient encore à Roanne ? Je vais lui écrire. J'ai vu Mgr l'Évêque de Montpellier (Marie-Nicolas Fournier), qui a dû vous offrir aussi son Séminaire. J'ai fait connaissance à Toulouse avec M. Cornac, qui est encore très vert et qui n'a plus la goutte qui l'avait obligé de quitter le Séminaire ; il n'est pas éloigné d'y rentrer. J'ai eu beaucoup de plaisir à revoir M. Boix et M. d'Arbou, que j'avais connu à Lyon. Le voyage ne m'a pas fatigué autant que je l'aurais cru.

» Mgr l'Archevêque ne m'a point communiqué votre lettre ; j'ignore absolument sur quel pied nous sommes ici. Nous n'avons aucune es-

pèce d'administration temporelle. C'est Monseigneur qui fournit à la dépense, et M. l'Économe est ici comme un simple maître d'hôtel. Nous sommes exactement sur le pied où l'on aurait voulu nous mettre à Lyon : mêmes plaintes de ce qu'on dépense trop ; et cependant, les jeunes gens n'ont de la viande le soir que trois fois par semaine. J'en ai déjà dit un mot au vénérable prélat, qui n'entend pas qu'on fasse mourir de faim les séminaristes. Mais il a dans son conseil quelqu'un qui ne nous aime pas, et qui s'est opposé tant qu'il a pu à notre introduction dans le diocèse. Nous avons rétabli ici le règlement de Saint-Sulpice. Nous aurions besoin de la *Prière du matin,* que je vous prie de nous envoyer avec un exemplaire de nos *Constitutions,* si vous n'y trouvez pas d'inconvénient.

» Je suis avec le plus profond respect, Monsieur et Très Honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur. — CARTAL, *prêtre de S.-S.* »

La suite répondit à ces pénibles commencements. On fit la retraite comme l'on put, « en empruntant le secours de M. Maurel, prédicateur de l'Avent, qui voulut bien se prêter à la bonne œuvre »; car, disait M. Cartal, « on ne peut compter sur aucun secours de la part du clergé, auquel il manque 150 prêtres ».

M. Bouny rendait fort peu de services. « C'est un saint prêtre, écrivait M. Cartal à M. Duclaux le 22 décembre 1814, c'est un homme très édifiant, mais tourmenté par les scrupules. Il a des maux de nerfs qui le mettent, à ce qu'il dit, hors d'état de prêcher, de confesser, et même d'assister à la récitation du chapelet. Il est chargé de l'économie, mais il ne s'en mêle pas : les domestiques font ce qu'ils veulent et nous traitent comme ils veulent. Il croit être aggrégé à la Compagnie de Saint-Sulpice : on le croit aussi à l'archevêché. » La vérité est qu'il ne le fut jamais. Il continua cependant à demeurer au séminaire, avec la qualité de procureur-syndic, édifiant les jeunes clercs par ses vertus, et contribuant aussi quelquefois par ses infirmités de tout genre à la sanctification des directeurs. Néanmoins, par une grâce que Dieu accorde ordinairement à ceux que les scrupules éprouvent durant leur vie, les der-

niers moments de M. Bouny furent tranquilles; il rendit paisiblement son âme à Dieu, le 13 mai 1827, à l'âge de 81 ans. Son corps fut inhumé dans le cimetière de la campagne du Grand Séminaire : Mgr D'Aviau l'avait fait membre honoraire de son Chapitre en 1823.

Le dogme et la discipline ecclésiastique étaient enseignés par MM. Moutardier et Delort, tous deux, comme nous l'avons vu au chapitre V de ce quatrième livre, membres de la Faculté de théologie : il n'y avait alors au séminaire, et il n'y eut durant presque toute cette année 1814-1815, d'autres cours ni d'autres professeurs de *théologie* que ceux de la Faculté. Cette même année, la *philosophie* fut enseignée dans le Grand Séminaire par le P. Barat, jésuite habitant le Petit Séminaire, où il remplissait en même temps d'autres fonctions.

Vers la fin du mois de décembre 1814, le P. Conne, professeur de morale, tomba malade. On prévit dès lors que la guérison de ce « vieillard caduc », alors dans sa 73e année, se ferait attendre longtemps. « Les jeunes gens, disait M. Cartal en annonçant cette nouvelle à M. Duclaux, les jeunes gens n'ont donc plus de classe de morale, et quoiqu'ils n'y fissent absolument rien, elle avait du moins l'avantage de les tirer de leur chambre durant une heure et demie. On ne peut cependant pas les y laisser depuis deux heures jusqu'à six heures et demie du soir. » Aussi, malgré la faiblesse de sa santé, M. Cartal se détermina-t-il à leur faire une classe tous les jours.

Sur ces entrefaites, Napoléon, exilé, rentre en France; le 20 mars 1815, il couche au palais des Tuileries, que Louis XVIII avait abandonné la nuit précédente. A la suite de cet événement, on licencie le Grand Séminaire. Cependant, le 7 avril suivant, « le gouverneur Clauzel et le préfet sont arrivés à Bordeaux, et leur présence a calmé les alarmes. Monseigneur et les grands vicaires, ainsi que plusieurs prêtres qui avaient cru devoir se

cacher dans le premier moment, ont reparu, à la demande des autorités civiles et militaires, et jusqu'à présent, tout est fort tranquille. Monseigneur est venu au séminaire, ajoute M. Cartal, et il m'a dit qu'il ne fallait pas faire rentrer les séminaristes, parce qu'il n'avait plus de fonds ni espérance d'en avoir; qu'ainsi, il fallait attendre jusqu'à l'année prochaine. Me voilà donc condamné à un long repos » (1).

Cependant, au mois de juin 1815, le supérieur de Saint-Sulpice envoya, pour faire le cours de morale à Bordeaux, M. Jean-Georges Roux, né au Puy-en-Velay le 20 mars 1790 (2). Après d'excellentes études faites dans sa ville natale, il alla étudier la théologie au Grand Séminaire de Saint-Flour, celui du Puy n'étant pas encore rétabli. Là, il éprouva le désir de s'aggréger à la Compagnie de Saint-Sulpice, et il entra effectivement au Séminaire de Paris en 1811. Trop jeune pour être ordonné prêtre, il alla professer la philosophie à Nantes. Il fit sa solitude en 1814-1815, année où ce noviciat fut rétabli et placé sous la direction de M. Montaigne (3). M. Roux fut très utile au Séminaire

(1) Lettre de M. Cartal à M. Duclaux du 7 avril 1815.

(2) Le 15 juin 1815, il fut compté à M. Roux pour son voyage de Paris à Bordeaux : 203 fr. 85 c.

(3) Jean Montaigne, né le 28 septembre 1759, à Goujounac, canton de Cazals, arrondissement de Cahors, alla à Paris en 1774 et entra en philosophie à la Petite Communauté appelée des *Robertins*. « Dans sa licence, il disputa le premier rang et obtint une place honorable. S'étant attaché à la Congrégation de Saint-Sulpice, il fut chargé de professer la théologie successivement à Toulouse et à Lyon; puis rappelé à Paris, où il fut maître des études au Grand Séminaire. Pendant la Révolution, M. Montaigne se tint caché; il fut pourtant arrêté, mais il resta peu de temps en prison. Lorsque M. Émery réunit, en 1800, les membres épars de sa Congrégation, M. Montaigne se joignit à lui, et recommença l'enseignement de la théologie » (*L'Ami de la Religion* du 17 mars 1821, t. XXVII, p. 153). Depuis le mois de juillet 1808 jusqu'à sa mort, arrivée à Issy le 14 mars 1821, M. Montaigne fut le directeur et le

de Bordeaux dans ces premiers commencements : il faisait jusqu'à sept classes par semaine et remplissait les fonctions de deux directeurs. On le disait particulièrement versé dans la science théologique, et s'exprimant en latin avec une facilité et une pureté rares. Il enseigna la morale au séminaire l'espace de deux ans. Une chute qu'il fit pendant qu'il était à Issy le

conseil de Mme Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur. Elle l'appelait le « grand-père de la Société », et écrivait le 22 mars 1821 à Mme Em. Giraud : « Nous venons de perdre le Père Montaigne : c'est un protecteur de plus pour nous au Ciel. Il est le seul ami qui ait connu le fond de mon âme. Je sentirai longtemps le vide de sa direction. » (*Histoire de Madame Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus,* par M. l'abbé Baunard; Paris, 1876, t. I, p. 216, 233, 234, 438). M. Montaigne est un des trois théologiens — les deux autres sont MM. Garnier et Boyer, aussi de la Compagnie de Saint-Sulpice, — qui ont revu l'édition de la *Philosophie* dite *de Lyon,* donnée à Paris en 1808 et souvent réimprimée depuis. En la comparant attentivement avec l'édition de 1782, on voit que l'ouvrage n'a pas été seulement revu sous le rapport de l'orthodoxie, mais qu'il a reçu dans toutes ses parties de nombreuses et importantes améliorations. On doit encore à M. Montaigne la publication du traité de M. Legrand intitulé, *De existentiâ Dei* (Lutetiæ-Parisiorum, 1812, in-8o de XVI-660 pages) : il a composé la préface ou notice sur l'auteur qui est en tête du volume. — Il ne faut pas confondre M. Jean Montaigne dont nous venons de parler avec M. Claude-Louis de Montaigne, membre aussi de la Compagnie de Saint-Sulpice. Celui-ci était né à Grenoble le 17 avril 1689, et mourut à Paris le 30 avril 1767. Il est auteur de quelques traités théologiques publiés à Paris dans le format in-12 sous le nom d'Honoré Tournely et dédiés au cardinal de Fleury, savoir : *Prælectiones theologicæ de Sacramentis,* 1729, 1732, 1737, 1742, 2 vol.; — *De Opere sex dierum; Accessit Appendix instar supplementi ad Loca theologica,* 1732, 1743, 1765, 1 vol.; — *De Gratiâ Christi,* 1735, 1738, 1748, 1755, 2 vol.; — *De Mysterio Sanctissimæ Trinitatis et de Angelis,* 1732, 1741, 1750, 1 vol. — *La Semaine religieuse du diocèse de Grenoble* (des 10 et 24 juillet 1867, p. 766, 767, 798-800) lui a consacré une notice fort exacte et fort intéressante empruntée aux manuscrits de M. Gosselin qui sont conservés au Séminaire de Saint-Sulpice.

priva de l'usage de ses jambes et le condamna au repos durant une bonne partie de l'année 1817. Sa famille ayant ensuite éprouvé des malheurs et réclamant de lui des secours qu'il ne pouvait lui donner en restant directeur du Séminaire, il fut autorisé, en 1818, à sortir provisoirement de la Compagnie, et il la quitta définitivement au mois de juin 1819. Il fut alors incorporé au diocèse de Bordeaux, devint d'abord vicaire de la paroisse Saint-Michel, où il arriva le 24 octobre, prêcha dans la cathédrale Saint-André l'Avent de 1819, et en 1822 fut nommé aumônier de l'hospice des Incurables : en même temps, sa prudence et sa piété le faisaient choisir comme directeur des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Tout en remplissant les fonctions de vicaire à Saint-Michel, M. Roux, à partir du 13 décembre 1819, suppléait, à la Faculté de théologie, le P. Conne, qui mourut le 29 juillet 1825 (1). Nommé titulaire à sa place le 13 décembre de la même année, M. Roux fut encore promu doyen de la Faculté de théologie le 15 octobre 1835. Il mourut le 12 février 1851, âgé de 61 ans. La cérémonie de ses funérailles eut lieu, le surlendemain 14, dans l'église paroissiale Sainte-Croix de Bordeaux. Avant de mourir, M. Roux avait fondé deux bourses au Grand Séminaire où il commença d'enseigner la théologie.

L'année 1815-1816 apporta aussi ses épreuves aux

(1) Par testament daté du 26 octobre 1824, le P. Conne légua au Grand Séminaire de Bordeaux une somme de 500 fr. — Avant d'être *suppléé* dans sa chaire par M. Roux, le P. Conne l'avait été par M. Barrès, nommé en cette qualité le 10 novembre 1817. Celui-ci, deux ans après (1819), fut appelé par Mgr D'Aviau à occuper la place de grand vicaire laissée vacante par la mort de M. Boyer (24 mars 1819), et mourut à son tour le dimanche 29 avril 1838, investi des mêmes fonctions, dans lesquelles il avait été maintenu par Mgr de Cheverus et par Mgr Donnet. M. Boyer était né en 1767 à Blesle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire). *L'Ami de la Religion* (t. XCVII, p. 277, 278) lui a consacré un bon article.

directeurs du Grand Séminaire de Bordeaux. Avant d'en accepter la conduite, le supérieur de Saint-Sulpice, confiant dans les sentiments bien connus de l'archevêque pour la Compagnie, n'avait pas fait de concordat avec le diocèse. Au commencement de cette seconde année, rien n'était donc encore réglé, ni quant aux honoraires des directeurs, ni quant au chiffre de la pension des séminaristes. Sur les instances de M. Cartal, M. Duclaux envoya, le 30 novembre 1815, à Mgr D'Aviau un projet de concordat, avec prière de le lire, de l'examiner, et de « terminer lui-même ce qui concernait l'établissement du Séminaire, les fondateurs ayant une grâce particulière pour consolider les fruits de leur zèle ». M. Duclaux renouvela, sans plus de succès, la même prière, le 25 février 1816 : ce n'est que neuf ans plus tard, en 1824, que l'accord fut enfin conclu et signé entre l'archevêché de Bordeaux et la Compagnie de Saint-Sulpice, ainsi que nous le dirons au chapitre suivant.

Mgr D'Aviau était pourtant très attaché à cette Société : il en donnait des preuves en maintes occasions : tout eût été bien, s'il avait voulu agir par lui-même et suivre les inspirations de son cœur ; mais il était trop esclave de son Conseil, et la Compagnie de Saint-Sulpice n'était pas sympathique à quelques-uns de ses membres (1). « Je n'en excepterai pas même votre ancien ami » (M. Thierry, vicaire général), écrivait M. Cartal à M. Duclaux. « Quant à nos honoraires.

(1) Il faut sans doute mettre de ce nombre celui qui, à l'archevêché, tenait la caisse et le livre des comptes du Séminaire. Si, *le 7 décembre 1814,* un mois environ après l'arrivée de M. Cartal à Bordeaux, il lui donna 326 fr. 60 c. « pour frais de voyage », ce n'est que le *7 octobre 1815* qu'il lui compta 600 fr. « pour ses honoraires » ; et pourtant, trois semaines seulement après, *le 1er novembre 1815*, il lui restait en caisse : 17,480 fr. 90 c. Aussi y a-t-il lieu de se demander si Mgr D'Aviau était bien exactement renseigné lorsqu'il disait « qu'il n'avait plus de fonds ni espérance d'en avoir ».

écrit-il encore le 3 février 1816, nous sommes résolus à ne rien demander (1) : ils ne nous ont encore rien offert (2), et peut-être ne nous offriront-ils rien. J'ai emprunté 25 louis pour le vestiaire, et j'en emprunterai autant à la fin du mois pour pouvoir faire face aux dépenses communes, qui sont ici très considérables. » Et le 3 mars suivant : « Vous voyez, par la conduite qu'on tient à notre égard, qu'on ne nous rend pas justice, et qu'on nous voit même de mauvais œil. On semble nous faire grâce en nous admettant dans le diocèse, et vouloir nous traiter comme Bonaparte traitait les administrateurs du lycée. Tout cela n'est pas fait pour nous accoutumer dans un diocèse où nous travaillons sans autre ambition que le simple et strict nécessaire qu'on peut avoir partout ailleurs. »

Le supérieur et les directeurs du Grand Séminaire avaient-ils au moins quelque consolation du côté des élèves ? Quant au nombre, ils n'étaient que trente en théologie; encore ce chiffre médiocre baissa-t-il considérablement dans le cours de l'année. Du 1er novembre 1815 au 1er mars 1816, sept jeunes gens venus de diocèses étrangers furent renvoyés par défaut de capacité ou défaut de conduite; d'autres, quoique élevés aux frais du diocèse, sortirent du Séminaire dès qu'ils eurent trouvé ailleurs une position lucrative. On devine dès lors ce qu'étaient les ordinations sous le rapport du nombre. « Monseigneur, écrivait M. Cartal le 11 mars 1816, a ordonné samedi dernier deux diacres, trois

(1) Ce n'est pas la seule fois, grâce à Dieu, que la Compagnie de Saint-Sulpice a pratiqué envers le diocèse de Bordeaux la patience et même le désintéressement effectif : *Thesaurizate vobis thesauros in cœlis; Quæ parâsti, cujus erunt,* dira Notre-Seigneur au riche qui n'aura pas été *in Deum dives* (Luc. XII, 20, 21)... Mais cette *Histoire* finit à l'année 1826; elle ne doit donc pas dépasser l'année 1836.

(2) Entendez, *pour l'année courante 1815-1816,* car on a vu dans une note précédente que M. Cartal avait reçu 600 fr. pour l'année 1814-1815.

sous-diacres, pas un prêtre. L'année prochaine, il n'y aura que quatre à cinq philosophes : les petits séminaires qu'on forme aujourd'hui ne nous donneront pas de sujets avant sept ou huit ans. »

Ces sombres pressentiments, que l'avenir ne réalisa qu'en partie, devaient rendre attentif à éloigner des jeunes gens tout ce qui pouvait les détourner de leur vocation, ou les empêcher de correspondre aux grâces de leur vocation. Nous avons dit ailleurs que, pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, les séminaristes, à tour de rôle, quêtaient pour le séminaire aux portes des églises de Bordeaux. Cette pratique, imposée peut-être au début par la nécessité des circonstances, était néanmoins sujette à bien des inconvénients. Le supérieur de Saint-Sulpice en écrivit à l'archevêque de Bordeaux. « Je vous supplie, lui dit-il, de prendre au plus tôt des mesures pour que les séminaristes ne soient plus obligés de faire, comme par le passé, la quête pour le séminaire, les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, aux portes des églises. Je vous avoue que cet usage me paraît si contraire au bon ordre du séminaire et au bien spirituel des séminaristes, que je ne crois pas pouvoir me dispenser de vous conjurer de le changer dès cette année. Des ecclésiastiques de Bordeaux m'ont assuré que bien des gens étaient scandalisés de voir ces séminaristes faire ces quêtes d'un côté des portes des églises, en même temps que deux jeunes demoiselles en font une de l'autre côté pour les pauvres » (1).

(1) Pour justifier ce sentiment délicat, il n'était pas nécessaire que ces « demoiselles » ressemblassent à celles dont parle Desnoyers dans sa *Satyre contre l'indécence des quêteuses* :

« Que vois-je, ô Dieu ! que vois-je en ce jour solennel,
Où chacun vient au temple adorer l'Éternel ?
Quel démon envieux du salut de nos âmes
Souffle en de foibles cœurs de détestables flâmes !

Mgr D'Aviau répondit le 23 mars (1816) : « Je vous l'ai dit, Monsieur le supérieur, et j'aime à le répéter : *Comme la Congrégation de Saint-Sulpice est à nous, Nous sommes à elle.* L'article particulier dont parle votre dernière lettre, et dont elle nous fait sentir de plus en plus l'importance, se règle actuellement selon vos vues. Pour que nos séminaristes ne soient point mêlés avec les quêteurs et quêteuses aux portes des églises les derniers jours de la prochaine Semaine-Sainte, ni dans la suite, MM. les Curés de la ville sont engagés à anticiper sur cette époque accoutumée, et après en

Une quêteuse ornée en suppôt de Satan,
Fière de sa beauté comme un superbe pan (*sic*),
De vains ajustemens indécemment parée,
Et d'un air tout profane en la maison sacrée...
Hé quoi ! de tels objets dans l'église ! en un lieu
Où tout nous doit parler de ton amour, grand Dieu !
Où tout doit être pur d'une pureté d'ange !
O détestable abus ! renversement étrange !... »

(*Poesies chrestiennes, contenant la traduction des hymnes et des proses non traduites dans les Heures de Port-Royal, avec une petite satyre contre l'indécence des quêteuses,* par le sieur D*** (Desnoyers) ; Paris, chez Guillaume Valleyre, 1710. in-12).

A propos de quêteuses, voici encore un petit document qui pourra servir à faire connaître un côté des mœurs religieuses à Bordeaux au commencement du XVIIe siècle :

« *A MM. les Maire et Jurats gouverneurs de Bordeaux.* — Supplie très humblement le prieur des Feuillans (Clément de Saint-Bernard), disant que, leur pauvreté continuant, ils sont contraints de mettre des filles par les paroisses de la ville pour ramasser quelques aumônes ces prochaines fêtes pour les aider à vivre. C'est pourquoi, Messieurs, ils vous en demandent la licence, et ils continueront de prier Dieu pour votre santé et prospérité. — Les maire et jurats gouverneurs de Bordeaux permettent audit suppliant de faire ramasser par toutes les paroisses de la présente ville pendant les fêtes de Noël prochain, et y employer deux filles en chaque paroisse. Fait à Bourdeaux, en l'Hôtel de Ville, le XXIII décembre 1605. Signé Darnal » (Archives départementales de la Gironde, G. *Feuillants*).

avoir prévenu leurs paroissiens, à recueillir par eux-mêmes, ou s'ils en sont empêchés par un de leurs vicaires, les dons des fidèles, tant à la messe qu'aux vêpres du dimanche des Rameaux. Peut-être ce nouveau mode, en rendant la quête plus décente, la rendra-t-elle aussi plus fructueuse. »

Le jour de la Pentecôte 1816, un ancien élève de M. Noël Lacroix, Mgr Valentin Dubourg (1), alors évêque de la Louisiane et des Florides, officia pontificalement au Grand Séminaire. Il revenait de Rome, où il avait reçu l'onction épiscopale des mains du Souverain Pontife Pie VII, qui, en outre, lui avait accordé plusieurs prêtres italiens pour le suivre au delà des mers. Parmi eux se trouvait M. Félix de Andreis, né le 13 décembre à Demonte, au diocèse de Cunéo, en Piémont, entré en 1797 dans la Société des prêtres de la Mission, et appelé en 1806 dans leur maison de Monte-Citorio. Son arrivée à Bordeaux, vers la fin de janvier 1816, précéda de quatre mois celle de Mgr Dubourg. Le zélé missionnaire employa ce temps à prêcher des retraites aux prisonniers et aux filles de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi qu'à établir la dévotion pratiquée d'abord dans l'Amérique du Sud, puis introduite en Italie sous

(1) Louis-Guillaume-Valentin Dubourg, né le 14 février 1766, au Cap-Français, île Saint-Domingue, sacré à Rome évêque de la Louisiane le 14 septembre 1815, s'embarqua à Bordeaux pour sa mission le 28 juin 1817, arriva à Saint-Louis le 5 janvier 1818, revint en France et fut nommé évêque de Montauban en 1826, enfin archevêque de Besançon en 1833, et mourut le 12 décembre de cette année. Avant d'être élevé à l'épiscopat, il avait été membre de la Compagnie de Saint-Sulpice : c'est donc par erreur que Gams le dit *Congregationis S. Lazari* (Gams, *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ ;* Ratisbonæ, 1873, in-4o, p. 174). Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. LXXVIII, p. 323, 535. — *Éloge de Mgr L.-G.-Valentin Dubourg... prononcé à la distribution solennelle des prix du Petit Séminaire de Bordeaux le 23 août 1847,* par M. l'abbé Gaussens, t. I des *Éloges,* 2e édit., p. 125-150.

le nom des trois heures de l'agonie de Notre-Seigneur. Sachant quelle expérience le missionnaire italien avait du clergé, Mgr D'Aviau le pria de prêcher au Grand Séminaire la retraite préparatoire à l'ordination. L'étranger refusa d'abord, alléguant qu'il était trop peu familiarisé avec la langue française pour parler à des jeunes gens instruits. Il céda enfin aux instances de l'archevêque, et les italianismes du prédicateur ne l'empêchèrent pas de produire sur les aspirants au sacerdoce une profonde et salutaire impression. M. de Andreis mourut à Saint-Louis, dans la Louisiane, en l'année 1822 (1).

Aux vacances de 1816, M. Duclaux résolut d'établir au Grand Séminaire de Bordeaux un cours d'Écriture sainte, et pour le professer, il envoya M. Joseph-Louis

(1) D'une lettre écrite de Saint-Louis, le 4 avril 1820, par M. de Andreis à Mme veuve Fournier, sœur de Mgr Dubourg, demeurant à Bordeaux, rue de l'Église-Saint-Seurin, nous extrayons quelques passages qu'on lira avec plaisir. « La bénédiction de Dieu est bien visible sur cette mission et sur ce vaste diocèse... L'ennemi le plus terrible à vaincre est l'indifférence pour la Religion. Le dimanche après l'Épiphanie, nous fîmes l'entrée solennelle dans la nouvelle cathédrale. Monseigneur votre frère y célébra pontificalement, assisté par un nombre considérable de prêtres et d'ecclésiastiques, et par environ 26 enfants de chœur magnifiquement habillés... Il est question maintenant d'un établissement de lazaristes pour l'instruction des sauvages à la Prairie du Chien, c'est-à-dire à 700 milles d'ici, du côté du Nord. C'est le Gouvernement lui-même qui doit se charger de la bâtisse de la maison et de l'entretien des missionnaires. Je soupire après le moment d'y voler, si Monseigneur votre frère veut bien me le permettre. Nous sommes ici déjà 10 lazaristes, six profès et quatre novices qui, dans peu de mois, feront aussi leurs vœux... Pour moi, je suis au comble de mes désirs, parce que je trouve ici ce que j'ai si longtemps cherché, *une chartreuse apostolique,* où sans quitter les affaires de Marthe, on peut jouir du doux repos de Marie ; où sans éclat et sans beaucoup de responsabilité, on peut se livrer aux fonctions du ministère dans tous les genres de sanctification dont il est susceptible. — Je suis charmé des succès heureux de l'établissement de M. Vincent (Vlechmans), et je vous prie de lui témoigner l'intérêt que j'y prends. »

Gassendy de Tartonne. C'était un membre de la famille du célèbre théologal de Digne, le biographe et l'apologiste d'Épicure, et ce qui vaut infiniment mieux, le biographe et l'ami de l'illustre Peiresc. M. de Tartonne avait été successivement directeur au Séminaire de Lyon, où il s'était rencontré avec M. Cartal, directeur au Séminaire d'Aix, en Provence, et enfin supérieur du Séminaire de Bourges, qu'il quittait à cause de ses infirmités. L'annonce de son arrivée combla de joie le supérieur du Séminaire de Bordeaux. « Je suis charmé, écrivait-il le 23 septembre 1816 à M. Duclaux, je suis charmé d'apprendre que M. de Tartonne vient se joindre à nous; mais j'espère que ce sera en qualité de supérieur, car il est mon ancien et mon supérieur sous tous les rapports ».

L'humilité n'était pas seule à inspirer un tel langage au vénérable M. Cartal. Dans sa lettre à M. Duclaux du 3 février 1816, lettre que nous avons déjà citée, il disait : « C'est aujourd'hui que j'ai 60 ans accomplis, mais j'en ai 70 pour les infirmités. Les forces physiques et morales m'abandonnent. Je sens que je ne suis plus capable de rien. Je vous prie de vouloir bien penser à me décharger d'un fardeau qui est au-dessus de mes forces. » M. Cartal le porta néanmoins avec courage et résignation jusqu'à la fin de cette année 1816, et même durant l'année suivante 1816-1817.

Se trouvant à Lyon pendant les vacances de 1817, il consulta un médecin sur l'état de sa santé. L'avis du docteur fut qu'on ne pouvait prudemment continuer M. Cartal dans ses fonctions, et qu'une année au moins de repos lui était absolument nécessaire. Il fut donc rappelé à Paris, et enseigna quelque temps aux *Solitaires* la théologie, science dans laquelle il n'excellait pas moins que dans l'art de la prédication (1). Mais

(1) Mgr D'Aviau lui écrivait le 5 février 1818 : « On fera bien, mon cher et ancien coadjuteur, de ne vous laisser en repos qu'autant que

bientôt ses infirmités continuelles le condamnèrent à un repos absolu qui dura près de vingt ans. Il les employa à se préparer à la mort, conservant toujours au milieu de ses souffrances l'amabilité et la gaieté qui étaient le fonds de son caractère. Une chute qu'il fit dans sa chambre lui ayant brisé le col du fémur, cet accident l'obligea à garder jour et nuit la même position, ce qui détermina une autre maladie à laquelle il succomba le 14 mai 1840, âgé de 84 ans, laissant « une mémoire précieuse à ses confrères et à ses amis, par ses qualités attachantes, par son excellent esprit et par la sagesse de ses conseils. »

En 1820, il avait publié l'*Analyse des sermons du P. Beauregard*, célèbre jésuite du siècle dernier (1). *L'Ami de la Religion* rendit compte de l'ouvrage en ces termes : « Ce petit volume offre une analyse des sermons du P. Beauregard tracée par un ecclésias-

l'exigera votre santé ; et j'espère qu'avec vos connaissances et vos sentimens, vous soutiendrez la tradition du vénérable M. Richard dont vous exercez les importantes fonctions, muni de ses cahiers ».

(1) Paris, Beaucé-Rusand, 1820, in-12 de 297 pages ; Lyon, Rusand, 1825, in-12 de VIII-242 pages ; Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, 1835, in-12 de 242 pages ; Collection des orateurs sacrés publiée par M. Migne, t. LXXI, p. 1083-1172. — Le P. Charles Daniel a publié sur le P. Beauregard une longue et excellente notice intitulée, *Le P. Beauregard, sa vie et ses travaux*, dans les *Études de Théologie, de philosophie et d'histoire* rédigées par les Pères de la Compagnie de Jésus (1re série, t. III, p. 327-463). On me permettra d'y ajouter deux petits détails qui ont pour nous un intérêt local. En 1786, le P. Beauregard « prêcha le carême avec applaudissement à Saint-Projet de Bordeaux » (Bernadau, *Annales de Bordeaux ;* Bordeaux, 1803, in-4o, p. 256). L'année suivante, 1787, il prêcha, dans la chapelle de l'Archevêché, aux curés et vicaires du diocèse de Bordeaux, une retraite qui fit beaucoup de bien et détermina Mgr De Cicé à prier le saint prédicateur de revenir l'année suivante faire entendre à son clergé l'importance et les devoirs du ministère ecclésiastique (*Archives de l'archevêché de Bordeaux ; Assemblées des vicaires forains,* tenues en 1787 et 1788. II, 2).

tique qui l'a suivi autrefois avec assiduité, et qui, doué d'autant de sagacité que de mémoire, savait se rendre compte de ce qu'il venait d'entendre. En sortant de l'auditoire, il avait pour habitude de faire un extrait du discours; méthode usitée par les jeunes gens soigneux de s'instruire, et qui est très propre à leur former l'esprit et le goût... Le volume contient les analyses de vingt discours : il y a plusieurs de ces analyses qui sont assez étendues » (1).

Jusqu'ici, aucun des biographes du P. Beauregard ne paraît avoir connu l'auteur de cette *Analyse*. Ce petit détail bibliographique nous a été révélé par une lettre non datée de M. Cartal à M[gr] D'Aviau. « M. Beaucé-Rusand, dit-il, vient d'imprimer les analyses d'un certain nombre de sermons du P. Beauregard, qui étoient en ma disposition depuis longtemps. Je le prierai d'en faire passer un exemplaire à Votre Grandeur dès qu'il aura mis en vente ce petit volume de près de 300 pages. Je suis persuadé que vous y reconnaîtrez la touche du célèbre prédicateur que vous aviez entendu autrefois avec tant de plaisir. »

Le P. De Backer dit simplement de ce volume : « C'est l'analyse froide et sèche de quelques-uns des sermons du P. Beauregard » (2). Toute *analyse* est condamnée, par sa nature même, à être *sèche et froide*. M. Cartal a fait ce qui était en son pouvoir pour la gloire du célèbre orateur : pourquoi ses confrères n'ont-ils pas fait davantage? D'après le P. De Backer lui-même, depuis plus de 80 ans, ils conservent dans leur bibliothèque de Paris les sermons manuscrits du P. Beauregard : d'où vient qu'ils ne les ont pas encore publiés? Et sans « l'analyse froide et sèche » de M. Cartal, le P. De

(1) *L'Ami de la Religion,* n° du 26 février 1820, t. XXIII, p. 65, 66.

(2) *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* art. *Beauregard.*

Backer lui-même eût-il pu faire figurer dans sa *Bibliothèque* le nom du P. Beauregard? (1).

CHAPITRE ONZIÈME

LE GRAND SÉMINAIRE SOUS M. CARBON (1817-1826)

Lettre de M. Duclaux à Mgr D'Aviau touchant la retraite de M. Cartal et le choix de son successeur. — Réponse du prélat. — Nouvelle lettre de M. Duclaux. — Notices sur MM. Carbon, Albouys et Géry. — La question de la philosophie *au Petit Séminaire : les antécédents ; une lettre du P. Barat. — Trois lettres de M. Duclaux sur ce sujet. — Ordonnance de Mgr D'Aviau : comment elle est accueillie par le P. Debrosse. — Conclusion de fait : deux* philosophies. *— Régularité du Séminaire. — Décadence de la Faculté de théologie : mort de M. Moutardier ; M. Delort et ses* Institutiones disciplinæ ecclesiasticæ *: sa mort et son éloge. — M. de Genoude à Bordeaux : sa discussion avec M. Carbon touchant le système de Lamennais. — M. Timothée Lacombe quitte le Séminaire : il lui cède la campagne dite de Saint-Paulin : sa vie après être sorti de la Compagnie ; ses écrits sur la prophétie d'Orval. — Examen par M. Carbon du livr intitulé* Vie et Révélations de la sœur Nativité. *— Concordat avec la Compagnie de Saint-Sulpice. — Mgr D'Aviau veut nommer M. Carbon vicaire général titulaire : Saint-Sulpice refuse son consentement. — Mort de Mgr D'Aviau : inscription gravée à sa mémoire dans l'ancienne chapelle du Grand Séminaire. — Lettres de M. Garnier aux vicaires capitulaires concernant d'abord le maintien à Bordeaux, puis le rappel à Paris de M. Carbon. — Il y remplit les fonctions de* Directeur. *— Portrait de son successeur, M. Hamon. — Conclusion.*

Voici en quels termes, le 2 octobre 1817, M. Duclaux, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, annonçait à Mgr D'Aviau la retraite de M. Cartal et le choix de son successeur :

(1) L'article *Beauregard* est enrichi de plusieurs additions dans l'édition de la *Bibliothèque* donnée par le R. P. Sommervogel, l'incomparable bibliographe.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et de me faire remettre par M. Lacombe, ce prêtre si zélé pour la conservation de vos petits séminaires. J'espère que ses travaux et ses démarches ne seront pas sans succès, et que, d'une manière ou d'une autre, vos maisons d'éducation pour les jeunes clercs seront maintenues.

» Je dois, Monseigneur, vous parler de votre grand séminaire. M. Cartal m'a souvent fait part de ses infirmités et de l'impuissance où il est de travailler autant que sa place le demande. Dans sa dernière lettre, il m'écrit qu'il a la fièvre et qu'il a un besoin absolu d'une année de repos. Pour satisfaire aux devoirs de ma conscience, et n'avoir pas à me reprocher d'avoir peut-être accéléré sa mort en le laissant dans un emploi qui est évidemment au-dessus de ses forces, j'ai cherché parmi mes confrères un directeur qui joignît à une forte santé toutes les qualités propres à un supérieur, c'est-à-dire un homme rempli de piété, de talents, de connaissances, et qui fût très zélé pour l'observance des règles. J'ai eu le bonheur de rencontrer toutes ces qualités dans un des directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice. Je lui ai parlé et proposé la place de supérieur dans votre séminaire : il l'a acceptée par obéissance, et m'a dit qu'il espéroit toute sorte de succès dans ses fonctions, en travaillant sous les yeux et étant soutenu par les conseils d'un archevêque aussi vénérable et aussi éclairé que Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux. « Je ne ferai rien, m'a-t-il dit, sans le consulter ; je lui rendrai compte de tout, et il n'aura pas dans son diocèse de prêtre plus soumis et plus obéissant que moi. » Je vous supplie, Monseigneur, de l'agréer pour être le supérieur de votre séminaire. Je crois pouvoir assurer qu'il remplira sa charge avec une grande édification pour vos jeunes ecclésiastiques et même pour tout votre diocèse. J'espère qu'il sera par sa simplicité, son humilité, sa charité et son exactitude à ses devoirs le modèle des prêtres ; en un mot, qu'il sera ce que doivent être tous les directeurs de séminaire, un vrai prêtre et un ministre qui ne cherche qu'à honorer la Religion par ses vertus, et la consoler de tous ses malheurs. Il s'appelle *Carbon ;* il est âgé de trente et quelques années ; il est très connu de M. Lacombe ; il a une santé robuste qui lui permettra de s'appliquer infatigablement au travail et d'être toujours à la tête de ses élèves. J'enverrai avec lui un autre directeur dont on sera aussi très satisfait : il est rempli de piété et de talents; il a surtout un jugement et un caractère qui le feront respecter et aimer de tous : il s'appelle *Albouys*. Tous deux partiront dès que vous aurez daigné les agréer, car je ne veux rien faire sans votre aveu. »

Quoiqu'il en coûtât à Mgr D'Aviau de se séparer d'un ancien ami tel que M. Cartal, il se soumit néanmoins aux ordres manifestes de la Providence, et répondit le 7 octobre à M. Duclaux :

« Pour ne pas manquer l'ordinaire de ce jour, je réponds sur-le-champ et brièvement à votre intéressante lettre. J'avoue d'abord que je ne perdrai point sans regrets et sensibilité mon ancien compagnon de sollicitudes, de travaux et de fatigues; mais si, d'après son exposé et vos propres considérations, il doit avoir dès la prochaine rentrée un remplaçant dans mon séminaire, celui que vous avez choisi et que vous me désignez comblera mes espérances, surtout s'il vient accompagné du directeur que vous me proposez en même temps. Je vous prie donc de ne point tarder à leur donner mission; nous les recevrons de notre mieux. Je ferai en sorte que notre économe, M. Timothée Lacombe, soit prévenu : il est actuellement à la campagne. Je me recommande à vos saints sacrifices et à ceux de ces Messieurs. »

M. Jean-Baptiste Lacombe, qui était alors à Paris pour obtenir du Gouvernement le maintien du Petit Séminaire de Cadillac, écrivit de son côté à Mgr D'Aviau le 8 octobre : « M. Duclaux m'a parlé des changements qu'il opère dans le Grand Séminaire de Bordeaux. Je connais depuis dix ans le supérieur qu'il envoie. C'est un homme de trente-deux ans, qui a professé successivement la rhétorique, la philosophie, la théologie; enfin, c'est l'un des meilleurs directeurs du Séminaire de Paris pour le talent, la piété, la simplicité et l'esprit ecclésiastique. Oh! Monseigneur, Dieu va enfin exaucer vos prières : vous aurez un séminaire plein de ferveur et de science! Je ferai ma retraite avec le séminaire, et je partirai le 21 avec le nouveau supérieur et un directeur. »

Avant de quitter Paris, M. Carbon reçut encore de M. Duclaux, pour la remettre à Mgr D'Aviau, une nouvelle lettre datée du 14 octobre.

« Monseigneur,

» Ma lettre vous sera présentée par M. Carbon, que vous avez eu la bonté d'agréer pour être le supérieur de votre séminaire. Je vous avoue que je me félicite, et que je remercie le bon Dieu de tout mon cœur, d'avoir pu vous procurer un prêtre si pieux, si éclairé et d'un caractère si propre à se faire aimer, estimer et respecter des jeunes gens. On verra bientôt que, dans un âge peu avancé, il a la sagesse et la maturité de ceux qui ont plus d'expérience. Vous aurez en lui un prêtre tout dévoué à ses devoirs. Je l'ai conjuré de mettre votre séminaire dans l'état et dans l'esprit des plus excellents Séminaires de Saint-Sulpice. Comme il a de la santé et du zèle, il sera toujours à la tête de tous les exercices, et suivra les séminaristes partout, dans les récréations, dans les promenades : il fera même plus : il se propose de faire lui-même la classe de morale, et j'en suis charmé, parce que, comme il a un grand usage de l'enseignement et beaucoup de facilité pour exprimer ses idées, il enseignera avec beaucoup de succès ; sa classe sera parfaitement tenue, et la manière dont il la fera contribuera à l'accréditer parmi ses élèves.

» J'ai singulièrement à cœur qu'il y ait dans votre séminaire, comme dans tous les autres, deux professeurs de théologie, l'un de dogme et l'autre de morale, afin que vos ecclésiastiques puissent voir toute leur théologie pendant leur séjour dans le séminaire. J'ai désigné à M. Carbon le temps où les classes du séminaire pourront avoir lieu, de façon que ceux qui pourroient et voudroient suivre les classes de l'Université puissent profiter des unes et des autres. Je vous supplie, Monseigneur, de régler : 1° que chaque élève du séminaire ne suivra qu'un des cours de l'Université ; 2° qu'on choisira les sujets les plus forts pour assister à ces différents cours. Les esprits faibles, et même les médiocres, ne profiteroient pas de tant de classes. Si tous les élèves vouloient suivre tous les cours, ils auroient à étudier cinq traités en même temps : les deux du séminaire et les trois de l'Université. Les meilleurs esprits eux-mêmes doivent se borner à suivre les deux classes qui ont lieu par jour au séminaire, et choisir parmi les trois cours de la Faculté de théologie celui que M. le Supérieur jugera devoir leur être plus utile. Il est impossible de profiter d'une classe si on ne la prépare pas, et les élèves ne peuvent avoir le temps de la préparer qu'en se bornant chacun à un cours parmi ceux de l'Université. Par cet ordre qu'on mettra dans les études, MM. les professeurs de l'Université auront toujours pour auditeurs des esprits capables de les entendre et de profiter de leurs instructions, et les sujets médiocres

auront le temps et la facilité de voir et d'apprendre leur théologie.

» Avec M. Carbon, supérieur de votre séminaire, et M. Albouys, j'ai cru devoir encore vous envoyer un autre directeur, nommé *M. Géry*. Ses fonctions seront : 1° de suppléer celui de MM. les professeurs qui seroit incommodé; 2° d'exercer les jeunes gens à bien faire les cérémonies; 3° d'expliquer l'Écriture-Sainte et d'en faire des conférences lorsque M. de Tartonne ne pourra s'en acquitter, ce qui malheureusement arrivera peut-être souvent, parce que sa santé est si chancelante qu'elle varie presque continuellement. *Sa maladie est celle du temps présent, c'est-à-dire que ses nerfs sont attaqués et par conséquent d'une grande sensibilité.* Ce qui m'a encore déterminé à vous envoyer un autre directeur, c'est qu'on m'a dit qu'il y auroit 80 ou 100 séminaristes dans votre séminaire. La direction d'un si grand nombre d'élèves demande de grands soins, et trois ou même quatre directeurs, qui sont en même temps supérieur et professeurs, seroient dans l'impossibilité de donner à leurs pénitents tout le temps que demande leur parfaite éducation. Dieu veuille bénir vos travaux et les nôtres! Mais il ne tiendra pas à moi qu'on ne fasse de vos ecclésiastiques de vrais prêtres, car ce sont ceux-là seuls que l'Église doit se féliciter de compter parmi ses ministres. M. Géry, que je fais partir avec M. Carbon, est un excellent prêtre, zélé pour tous ses devoirs : il édifiera beaucoup, et il est capable de faire une classe. »

Une ère nouvelle s'ouvrait donc pour le Grand Séminaire avec un personnel nouveau : bien qu'il nous soit déjà suffisamment connu par les lettres que nous venons de citer, nous devons cependant ajouter encore quelques détails, en commençant par celui qui avait le titre et la charge de supérieur.

Étienne-Laurent Carbon, né à Compiègne, alors du diocèse d'Amiens, le 18 février 1785, fit ses premières études à Paris. Il était sur le point d'entrer au Séminaire Saint-Sulpice, lorsqu'on l'invita à professer dans l'institution formée par les soins de M. Duclaux, rue Notre-Dame-des-Champs (1), institution dirigée alors

(1) Sur la part considérable qu'eut M. Duclaux dans l'établissement de la pension Liautard, voir *Vie de M. Hamon, curé de Saint-Sulpice*, par L. Branchereau; Paris, 1877, in-12. p. 29, 30.

par M. Liautard, et devenue depuis le collège Stanislas : c'était en 1805. M. Carbon y enseigna successivement les diverses classes jusqu'aux plus élevées, avec un succès qui lui acquit l'estime et l'affection des vénérables ecclésiastiques qui dirigeaient alors cette maison. Ils eussent bien voulu se l'associer, mais le 10 octobre 1811, M. Carbon entra au Séminaire de Saint-Sulpice, dont il avait déjà pendant quelque temps suivi les cours, et où il avait reçu la tonsure cléricale. En même temps qu'il complétait ses études de théologie, il professait aussi la philosophie. Au mois d'octobre 1813, il fut chargé d'enseigner la théologie dogmatique. Il reçut la prêtrise le 18 décembre de cette même année, et s'agrégea alors au diocèse de Paris. Lorsque, au mois d'avril 1814, les prêtres de Saint-Sulpice rentrèrent au séminaire dont ils avaient été brutalement expulsés, M. Carbon, qui y professait, s'adjoignit à eux, fut admis dans la Compagnie, et continua d'enseigner le dogme jusqu'à la fin de l'année 1816-1817.

Jean-Georges Albouys, issu d'une famille honorable du barreau de Cahors, naquit le 29 avril 1793, à Paris, où son père faisait alors sa résidence. Après ses premières études, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, le 30 novembre 1811, à l'époque même où les anciens directeurs de cette maison en étaient chassés. A leur retour, en 1814, il obtint d'être reçu dans leur société, et quoiqu'il ne fût encore que sous-diacre, on l'envoya au Séminaire de Nantes pour y enseigner la philosophie. En 1815, il retourna à Paris faire son année de *Solitude*, après laquelle il fut nommé professeur de théologie au Séminaire de Saint-Flour, que la Compagnie dirigeait alors. Mais en 1817, les prêtres de la Mission ayant désiré reprendre la direction de ce séminaire, qu'ils possédaient avant la Révolution, et dont la Compagnie de Saint-Sulpice ne s'était chargée qu'après leur refus, M. Albouys se trouva disponible et vint à Bordeaux, où il resta jusqu'en 1824. On l'envoya alors enseigner la

théologie morale au Grand Séminaire de Viviers. Il en fut nommé supérieur en l'année 1843, et mourut le 14 août 1857, estimé et regretté de tout le diocèse.

Jean-Claude Géry appartenait à ce même diocèse de Viviers, étant né à Vanosc, dans le canton d'Annonay, le 18 mars 1793. Il était déjà tonsuré lorsqu'il entra au Séminaire de Viviers, en 1811. Il passa un peu plus de neuf ans à Bordeaux. Parti de cette ville le 1er janvier 1837 pour se retirer à Issy, afin de rétablir sa santé, il quitta la Compagnie bientôt après, devint supérieur des Frères de La Blachère, dans le diocèse de Viviers, et mourut enfin à Vanosc en 1879, âgé de 86 ans.

Dès les premiers jours de son arrivée à Bordeaux, M. Carbon se trouva en face d'une affaire délicate, dont l'exposé, pour être clair et exact, exige que nous rappelions en les complétant certains détails disséminés dans ce quatrième livre.

Lorsque Mgr D'Aviau, en 1810, partagea le séminaire en deux communautés distinctes, il réunit les élèves de *philosophie* à ceux de théologie pour en former le Grand Séminaire, et établit que, dans l'autre maison, les classes ne dépasseraient pas la rhétorique. Accepté sans contestation par les religieux qui prirent, en 1814, la direction du Petit Séminaire, cet ordre de choses durait encore en l'année 1815-1816; car la philosophie était alors enseignée au *Grand Séminaire* par M. Dordé, auxiliaire, qui reçut à titre d'honoraire une somme de 500 fr., *le 27 juillet 1816* (1).

Les théologiens et les philosophes attendus pour la rentrée de cette année-là ne pouvant, vu leur nombre, être convenablement logés dans la partie du couvent des Capucins affectée au Grand Séminaire, — laquelle, redisons-le pour la vingtième fois, n'avait alors qu'un

(1) Il était de Bordeaux et entra en 1818 dans la Compagnie de Jésus. Voir page 292 la liste du personnel dirigeant et enseignant du Petit Séminaire de Bordeaux depuis 1814 jusqu'en 1828.

étage, — les directeurs demandèrent à Mgr D'Aviau, pour y placer les *philosophes*, le second étage de l'aile ouest occupée par le Petit Séminaire. En retour, ils offraient l'usage de la grande chapelle aux Révérends Pères Jésuites qui se proposaient d'en établir une à la place de l'un des quatre dortoirs, « celui, disait le P. Debrosse dans une lettre à Mgr D'Aviau, qui est au premier étage, à gauche en montant ». Cette proposition ne fut pas agréée. Le 11 octobre 1816, le P. Barat écrivit à Mgr D'Aviau une lettre où il disait, entre autres choses : « La chapelle est pour nous la première pièce à consacrer dans la maison, et nous la regardons comme le moyen essentiel du bien que nous désirons procurer au pensionnat. L'église du Grand Séminaire ne peut remplir cet objet : la communication en est impraticable pour les élèves; car, pour y parvenir de l'intérieur de la maison, il y a, matin et soir, en hiver, *cinq (sic)* portes à passer, sans compter la cour d'entrée. »

Donc, selon le P. Barat, pas « d'autre parti possible à prendre » que de « faire passer la philosophie et les philosophes au Petit Séminaire ». « Ces Messieurs du Grand Séminaire, ajoute-t-il, auront ensuite assurément assez de place pour la théologie. Nous convenons que nous en serons beaucoup gênés, parce que cette surcharge entraînera plus de travail de notre part; mais nous ne refusons pas la peine pour nous rendre utiles. Les élèves ne recevront peut-être pas chez nous une éducation ecclésiastique aussi soignée; mais *il faut espérer que leur retour au Grand Séminaire ne tardera pas beaucoup, et nous verrons avec plaisir le moment où la philosophie lui sera rendue.* Au reste, nous protestons que nous nous intéressons aussi vivement que ces Messieurs au plus grand avantage de leur établissement, non seulement par le désir du bien réel du diocèse, mais par l'effet d'une singulière estime et d'un sincère attachement pour la

Congrégation entière et pour chacun de ses membres... Je n'ai pas été chargé par notre supérieur de proposer cet arrangement ; mais quelque onéreux qu'il soit pour nous, comme il est absolument possible, nos Messieurs ne prétendent pas se refuser à aucune espèce de gêne pour aider le Grand Séminaire à recevoir tous les sujets qu'on pourra faire venir. Mais je sais que notre supérieur, qui a appris que l'on avait des vues sur le second étage, a vu, comme moi, l'impossibilité de l'accorder. — J'ai lieu d'espérer, conclut le P. Barat, que Votre Grandeur trouvera notre proposition très raisonnable, et que je ne serai pas dans la nécessité de causer à notre vénérable vieillard, M. de Clorivière, une nouvelle peine ; car il souffre d'apprendre que nous n'ayons pas pu jouir d'un peu plus de paix » (!). Le P. Picot de Clorivière, supérieur des jésuites de France était alors âgé de quatre-vingts ans : Mgr D'Aviau ne voulut pas s'exposer au risque d'abréger ses jours en lui causant « une nouvelle peine » : provisoirement, il attacha les philosophes à la communauté du Petit Séminaire.

L'année suivante, elle fut, comme on sait, transportée au cours Saint-Jean, et le Grand Séminaire put jouir intégralement de l'ancien couvent des Capucins. Le moment de lui *rendre* les philosophes était, ce semble, venu, ce moment que, l'année précédente, le P. Barat *espérait ne pas tarder beaucoup*, qu'il déclarait même voir arriver « avec plaisir », ainsi que ses confrères. Mais s'il en coûte toujours de rendre, c'est bien surtout lorsque, même avec ce *couronnement* jugé nécessaire, l'établissement que l'on dirige n'est encore qu'une image incomplète de cet ancien et célèbre collège de la Madeleine, où l'on enseignait non seulement la grammaire et les humanités, mais la philosophie, mais la théologie scolastique et la théologie morale. Aussi le P. Debrosse exprima-t-il son dessein de garder toujours ce qui lui avait été confié pour un temps : Mgr D'Aviau en fit part au supérieur de son Grand

Séminaire, et celui-ci ayant, à son tour, communiqué la chose au supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, il en reçut la réponse suivante, datée du 5 novembre 1817 :

« Je viens à la lettre de M. Debrosse. Je vous prie de communiquer ma réponse premièrement à Monseigneur l'Archevêque et ensuite à M. Debrosse.

» La demande qui vous a été faite ne me surprend pas : il est naturel que M. le Supérieur du Petit Séminaire désire conserver le plus longtemps qu'il pourra des sujets qu'il connoît, qu'il a élevés, et qui par leur piété et leur zèle peuvent influer sur le bon ordre de la maison. Mais je le prie d'observer : 1° qu'il est infiniment plus utile à ces jeunes ecclésiastiques de demeurer pendant leur philosophie au Grand Séminaire qu'au Petit; 2° qu'il est très incertain s'ils feront dans le Petit Séminaire tout le bien qu'il en attend.

» 1° *Il est infiniment plus utile à ces jeunes eleves d'être dans le Grand Séminaire qu'au Petit.* Les évêques de France l'avoient bien compris lorsque, avant la Révolution, ils avoient formé dans leurs diocèses une communauté particulière pour les *philosophes,* quoique alors la plupart des collèges fussent dirigés par les jésuites. Ils avoient pensé que, avant d'introduire les jeunes clercs dans le Grand Séminaire, il falloit les accoutumer à un régime différent de celui des collèges, et leur procurer une éducation qui les sevrât de l'esprit des collèges et commençât à les familiariser avec cet esprit de régularité, de recueillement et de travail qui doit caractériser les élèves des Grands Séminaires. Il y avoit de ces communautés de philosophes à Paris, à Orléans, à Bourges, à Angers, à Toulouse, à Viviers, à Clermont, à Lyon, à Autun, etc. (1). Dans d'autres diocèses où on n'avoit pas la facilité de se procurer une communauté particulière, on les plaçoit au Grand Séminaire, comme au Puy et ailleurs. L'expérience de chaque année me prouve qu'il résulte les plus grands avantages pour ces jeunes gens d'entrer au Grand Séminaire. La multitude des bons exemples qu'ils y voient, l'abondance des instructions qu'ils y reçoivent, l'esprit

(1) Dans plusieurs de ces séminaires, par exemple à Paris, à Toulouse, à Bourges, les élèves suivaient les cours publics de philosophie de quelque université ou de quelque grand collège : ailleurs, les cours de philosophie se faisaient au séminaire. Partout, cependant, les jeunes gens étaient exercés à l'intérieur du séminaire sur l'objet de leurs études, au moyen de *conférences,* c'est-à-dire de répétitions quotidiennes, où ils pouvaient être interrogés souvent, n'étant jamais plus de quinze ni moins de dix élèves dans chaque conférence.

de piété, de régularité qu'ils y remarquent, font sur eux la plus salutaire impression, et dans très peu de temps on les voit tout changés et transformés en des hommes nouveaux. Nous en sommes, cette année même, les témoins. Nous avons appelé au Grand Séminaire plusieurs jeunes philosophes qu'on auroit eu de la peine à conserver au Petit Séminaire : ils sont maintenant aussi exacts, aussi réguliers que les anciens élèves du Séminaire. Je mets donc en principe que, lorsqu'un Séminaire est régulier, on ne sauroit y faire entrer trop promptement les aspirans au sacerdoce.

» 2o *Je dis que, à moins que ces jeunes philosophes ne soient des hommes* OMNI EXCEPTIONE MAJORES, *ils seront peu utiles au Petit Séminaire.* L'exemple des anciens est toujours très dangereux pour les nouveaux, surtout dans les maisons où il y a beaucoup de petits enfants. Les rapports des grands avec les petits, les habitudes qu'ils ont contractées ensemble en se voyant continuellement, en assistant aux mêmes exercices, en se trouvant aux mêmes récréations et promenades, les rendent peu propres à leur en imposer. Il n'arrive même que trop souvent qu'ils se forment des amitiés particulières très nuisibles aux uns et aux autres. Ce mélange des grands et des petits a paru demander de sérieuses réflexions à plusieurs supérieurs et maîtres de pension que je connois, et pour obvier aux inconvénients qui en résultent, ils ont formé une communauté pour les petits et une communauté pour les plus avancés.

» Si M. Debrosse avoit besoin de quelque philosophe pour faire une classe, pour être régent dans sa maison, il seroit très juste de le lui laisser : ces jeunes gens ayant été élevés et instruits dans le Petit Séminaire, ils doivent se prêter volontiers à concourir à ce qui peut le soutenir. Mais, hors ce cas de nécessité, il me semble que l'intérêt des jeunes clercs et celui de l'Église demandent qu'ils entrent au Grand Séminaire, pour s'y former au plus tôt à l'esprit et aux vertus du sacerdoce. J'ai consulté sur cette matière plusieurs personnes très expérimentées : elles sont absolument du même avis. »

Une lettre si convaincante n'eut pas le don de persuader. Eut-on recours alors au moyen dont on avait usé l'année précédente (1)?... Ce qui est certain, c'est

(1) « Toutes les fois que les jésuites ont dit qu'ils s'en iraient si... ils ont obtenu ce qu'ils voulaient » (Lettre de M. Roux à M. Duclaux, octobre 1816).

que si, d'après un « *État sommaire des élèves ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux certifié véritable le 31 décembre 1817* », il y a dans le « Grand Séminaire » 24 philosophes enseignés par un clerc-minoré nommé Haumet (1), d'après ce même *État* déposé aux archives de l'archevêché, il y a pareillement au « Petit Séminaire « un laïque » nommé « Loumeau, professeur de philosophie » (2). Il en est de même en 1818-1819, si ce n'est que M. Loumeau est remplacé par le P. Vrindtz. D'où l'on peut, ce semble, conclure que Mgr D'Aviau laissa aux élèves la liberté de faire leur cours de philosophie soit au Grand, soit au Petit Séminaire.

Consulté de nouveau en 1819 comme il l'avait été en 1817, et même, parait-il, en 1818, M. Duclaux répondit encore à M. Carbon le 19 septembre : « Je ne peux que vous répéter ce que je vous ai écrit l'année dernière.

(1) Pierre-Joseph Haumet reçut le diaconat le 20 mai 1820 et la prêtrise le 16 juin 1821. Il avait été envoyé de Paris par M. Duclaux. Après avoir professé la philosophie à Bordeaux pendant quatre ans, il fut rappelé à Paris et devint successivement vicaire, puis curé de la paroisse Sainte-Colombe, ensuite de Saint-Gervais, et enfin de Sainte-Marguerite, à Paris, après l'élévation de M. Lemercier au siège épiscopal de Beauvais. Des œuvres de charité et de miséricorde, telles que la fondation des écoles de Sœurs et des écoles de Frères, de l'Association pour les pauvres Allemands, de la Société de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, signalèrent la vie de ce pieux et digne prêtre. Il mourut au mois de septembre 1851, âgé de 53 ans, après une courte et douloureuse maladie, dans le département du Jura, à Montmorot. chez un de ses parents, où il était allé chercher quelque adoucissement à de longues et nombreuses infirmités. Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. CLIII, p. 797, 798, et t. CLIV, p. 12.

(2) Nous nous en tenons à l'*état* authentique qui est sous nos yeux ; mais la liste des professeurs du Petit Séminaire qu'on a trouvée à la page 292 de ce volume, et que nous avons reçue du R. P. Viviez, marque M. Loumeau comme professeur de *rhétorique* en 1817-1818, et l'on n'y voit figurer aucun professeur de *philosophie* non plus qu'en 1816-1817. En cette dernière année, le cours du Grand Séminaire fut fait par M. Dordé.

Si les Messieurs du Petit Séminaire ont besoin de quelqu'un de leurs élèves pour faire des classes, il est très juste de les leur laisser; la reconnaissance et la religion l'exigent. Mais si ce n'est pas pour cela ou pour quelque autre besoin urgent et indispensable de leur maison, le bien de l'Église, du diocèse, et l'intérêt personnel des jeunes gens, est qu'ils se rendent au plus tôt au Séminaire, qu'ils y fassent leur philosophie et leur théologie, et y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient prêtres, afin de se remplir de l'esprit ecclésiastique et de la science nécessaire à leur état. Je vous supplie de communiquer ma lettre à Monseigneur l'Archevêque, et de lui dire que je suis plus que jamais convaincu que la Religion ne se soutiendra en France qu'à force de vertu et de sainteté dans les prêtres, et que ce n'est qu'en les retenant longtemps dans un excellent séminaire qu'on parviendra à former de saints prêtres. » En finissant, M. Duclaux autorise le professeur de philosophie du Grand Séminaire à intercaler dans son cours des leçons d'arithmétique et quelques notions de physique générale et particulière. « C'est tout ce qu'il leur faut, ajoute-t-il; ce sont des théologiens et des saints que l'Église vous demande, et non des mathématiciens et des physiciens (1).

Peu content d'avoir fait « communiquer » sa lettre à Mgr D'Aviau, le supérieur de Saint-Sulpice lui écrivit directement le 28 du même mois : si parfois il répète les mêmes considérations, il en ajoute aussi de nouvelles.

« Monseigneur;

» J'ai déjà prié M. Carbon de vous communiquer ma manière de penser sur la question, *si les philosophes qui se destinent à l'état*

(1) Aujourd'hui, ce programme est bien plus étendu. Depuis l'an 1827, un professeur est chargé spécialement et exclusivement d'enseigner les sciences. Le partage en deux années des cours parallèles de *sciences* et de *philosophie* date du mois d'octobre 1833.

ecclésiastique doivent faire leur philosophie dans votre Petit Séminaire, ou dans votre Grand Séminaire. Je lui ai marqué que si ces Messieurs vous étoient nécessaires pour faire des classes, il étoit dans l'ordre qu'ils rendissent ce service à la maison qui les a élevés ; mais si c'est uniquement pour faire voir qu'il se forme des ecclésiastiques dans votre Petit Séminaire, ou dans l'espérance qu'étant ecclésiastiques, ils contribueront à maintenir la piété dans la maison, je suis convaincu qu'alors leur bien particulier et celui du diocèse exigent qu'ils fassent leur philosophie dans votre Grand Séminaire ; voici mes raisons :

« 1° Si l'Université veut tracasser le Petit Séminaire, elle le fera également, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas ces jeunes ecclésiastiques : elle objectera toujours que le très grand nombre des élèves n'est pas et ne veut pas être ecclésiastique, et qu'ainsi c'est un Petit Séminaire de nom, mais que, dans la réalité, c'est un collège, puisqu'il n'y a que très peu d'ecclésiastiques, et que tous les autres ne veulent pas embrasser cet état, mais se destinent à vivre dans le monde.

» 2° Quelque régulier que soit votre Petit Séminaire, la vocation des jeunes clercs ou aspirants à l'être y est toujours exposée à se perdre par le mélange et les rapports nécessaires que les clercs ont avec les laïcs. Les conversations ne peuvent y être aussi saintes, aussi relatives au sacerdoce, que dans une maison où tous aspirent au même état.

» 3° Il est impossible de donner à une maison presque toute composée de laïcs qui ne veulent pas être ecclésiastiques, la même direction, les mêmes instructions, les mêmes exercices de piété qui ont lieu dans un grand séminaire : tout doit nécessairement être subordonné à la majorité des élèves.

» 4° Il n'est pas nécessaire, et peut-être même il n'est pas utile pour le bien du diocèse qu'on fasse faire aux clercs une philosophie aussi brillante qu'on la fera dans votre Petit Séminaire. Ils emploieront au moins deux ans à faire leur cours de philosophie : la seconde année sera employée à l'étude des mathématiques et de la physique. L'expérience a appris que cette seconde année ainsi employée est très peu utile à la plupart des clercs, et même qu'elle a été funeste à plusieurs ; parce que, ou ils réussiront dans leurs études, ou ils ne réussiront pas ; s'ils ne réussissent pas, ils perdent leur temps ; s'ils réussissent, ils s'attacheront aux Mathématiques et à la Physique, et prendront ensuite volontiers des places dans les lycées ; ou s'ils les cultivent chez eux, ils préfèreront cette étude à celle de l'Écriture-Sainte, de la Théologie et des sciences ecclésiastiques.

» Voilà, Monseigneur, quelques-uns des motifs qui me font ar-

demment désirer que vos jeunes clercs aillent le plus tôt qu'ils pourront dans votre Séminaire; qu'ils s'y appliquent à connaître leur état, les devoirs qu'il impose, les vertus qu'il exige; qu'ils s'y pénètrent de la nécessité d'être des saints et des moyens d'acquérir cette sainteté, et de la conserver lorsqu'ils seront sortis du Séminaire après qu'ils auront été ordonnés prêtres.

» Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Duclaux*. — Issy, 28 septembre 1819. »

Ni ces nouvelles instances, ni ces nouvelles concessions ne modifièrent ce qui existait, et l'*État* du *Petit Séminaire de Bordeaux* en l'année 1819-1820, certifié véritable le 8 mai 1820, nous présente encore, avec un professeur de *physique*, le P. Gault, un professeur de philosophie, le P. Timothée Chauchon.

Enfin, le 13 novembre de cette même année 1820, l'archevêque de Bordeaux trancha le différend par une ordonnance adressée aux supérieurs du Grand et du Petit Séminaire : en voici le texte d'après l'exemplaire que conserve le Grand Séminaire de Bordeaux : cet exemplaire porte la signature autographe du vénérable Mgr D'Aviau.

« Monsieur le Supérieur ;

» Pour régler définitivement les rapports du Grand et du Petit Séminaire à l'égard du cours de philosophie, j'ai arrêté, de l'avis de mon Conseil, les dispositions suivantes :

» 1° La philosophie précédant les études théologiques, elle sera dans le Grand Séminaire.

» 2° Sont exceptés de ces dispositions, *pour le Petit Séminaire de Bordeaux seulement*, 1. tous les jeunes élèves qui désireront entrer dans la Compagnie des Prêtres du Petit Séminaire; 2. tous ceux que M. le Supérieur du Petit Séminaire, de concert avec celui du Grand, jugera nécessaires pour la surveillance des classes, des études, ou autres fonctions du service intérieur de la maison.

» Je ne doute pas que ces dispositions ne contribuent au plus grand bien des deux établissements, et à maintenir la bonne harmonie qui a régné toujours entre eux.

» Agréez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» † Ch.-Fr., *Archevêque de Bordeaux.* »

Le supérieur et les directeurs se soumirent respectueusement et sans observation à cette ordonnance : le supérieur du Petit Séminaire crut devoir y répondre par une lettre que nous transcrivons fidèlement sur l'autographe.

« Monseigneur,

» J'ai reçu l'ordonnance que vous avez rendue pour régler les rapports du Grand et du Petit Séminaire à l'égard des élèves de *philosophie.* Nous remercions Votre Grandeur d'en avoir tempéré la rigueur par des exceptions qui nous sont favorables et que nos besoins présents rendoient nécessaires. Les Enfans d'Ignace ne connoissent que l'obéissance. Vous pouvez donc compter, Monseigneur, que nous nous ferons toujours un devoir, non seulement d'obéir aux ordres de Votre Grandeur, mais encore de déférer à ses volontés toutes les fois qu'Elle daignera nous la faire connaître. — Dans la crainte, cependant, d'aller au delà des attributions de ma charge si j'agissais dans un sens contraire au vœu qu'a manifesté à Votre Grandeur feu Mr Simpson lors de son passage à Bordeaux, permettez, Monseigneur, que nous prenions la liberté de vous supplier de suspendre l'exécution de votre ordonnance jusqu'à l'arrivée de son successeur. Cette indulgence que nous réclamons de votre bienveillance sera pour nous un nouveau bienfait ajouté à tant d'autres qu'elle ne cesse de nous prodiguer.

» Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Debrosse, *supérieur du Petit Séminaire.*

» Bordeaux, le 16 novembre 1820. »

Nous laissons à de plus habiles que nous le soin de concilier ensemble les deux parties de cette lettre... *Indulgent* jusqu'au bout, comme on le *réclamait* si instamment de sa grande « bienveillance », Mgr D'Aviau laissa donc faire, et jusqu'en 1828, la philosophie fut enseignée au Petit Séminaire, au *collège* de Bordeaux, comme l'appelait couramment M. Simpson. On a vu, en effet, au chapitre huitième de ce livre, et les *états* annuels présentés par le supérieur à l'archevêque de Bordeaux démontrent que le second de ces deux titres

convenait à cette maison d'éducation beaucoup mieux que le premier. Ainsi, par exemple, sur 20 philosophes présents au Petit Séminaire les 1er décembre 1824 et 1er novembre 1825, 4 seulement entrèrent au Grand Séminaire en 1825 et 5 en 1826. Et peut-être trouverait-on là l'explication de la divergence de vues et d'opinions qui exista sur ce point entre M. Duclaux et le R. P. Debrosse. Les propositions qu'ils soutenaient l'un et l'autre, quoique l'une fût affirmative et l'autre négative, quoique toutes deux eussent le même attribut, en réalité n'étaient pas contradictoires, parce qu'elles n'avaient pas le même sujet. Ne pouvant, ne devant même pas supposer que le Petit Séminaire de Bordeaux ne justifiait son titre que très imparfaitement, par philosophes qu'il fallait envoyer faire leur philosophie au Grand Séminaire, le supérieur de Saint-Sulpice, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer en soulignant ses paroles, entendait des *philosophes qui se destinaient à l'état ecclésiastique;* au contraire, dans la pensée, sinon dans la bouche du R. P. Debrosse, les philosophes qu'il fallait retenir au Petit Séminaire *étaient des jeunes gens destinés au monde,* et qui ne seraient jamais entrés dans un grand séminaire, même pour y faire simplement leur cours de philosophie. Or, à ceux-là, il pouvait être utile, nécessaire même, de ne quitter leur collège qu'après avoir eu leur esprit nourri et fortifié contre tout vent de doctrine par un enseignement philosophique à la fois orthodoxe et fort, catholique et substantiel, tel en un mot que les révérends pères le distribuent à leurs élèves. Quant à ceux qui, après une philosophie faite sous ces habiles maîtres, venaient ensuite étudier la théologie au Grand Séminaire, il faut supposer — quoi que l'on puisse d'ailleurs alléguer au contraire, — qu'ils étaient dans quelqu'un des cas d'exception prévus et formulés par Mgr D'Aviau lui-même : c'étaient des jeunes gens que l'on avait jugé nécessaire de garder « pour la sur-

veillance des classes, des études, ou pour quelques autres fonctions du service intérieur de la maison »; ou bien, c'étaient des « jeunes élèves » qui, brûlants du zèle de la plus grande gloire de Dieu, avaient un instant conçu le désir « d'entrer dans la Compagnie des Prêtres du Petit Séminaire »; ou peut-être, enfin, c'étaient des esprits incertains, hésitants sur leur vocation au sortir de la rhétorique, et qui, après l'avoir examinée un an ou deux sous la conduite de directeurs éclairés, avaient fini par reconnaître que Dieu les appelait au sacerdoce.

Quoi qu'il en soit, malgré sa durée, malgré son dénouement peu conforme assurément aux désirs de M. Carbon, cet incident n'altéra certainement en rien la sérénité de son âme. Tout entier au présent, sans s'inquiéter de l'avenir non plus que de ce qui se passait hors de son séminaire, il s'appliquait tranquillement aux fonctions de sa charge, et il s'en acquittait avec autant de succès que de zèle. Sous M. Cartal, le Grand Séminaire laissait beaucoup à désirer au point de vue de la régularité, « à cause, dit M. Duclaux, des infirmités du supérieur et de M. de Tartonne », infirmités qui les tenoient souvent éloignés des séminaristes pendant les récréations. La conduite de M. Carbon était toute différente, et dès lors, sans doute, on pouvait dire de lui comme on l'a fait spirituellement plus tard, qu'il avait contracté *une amitié particulière avec la communauté.* Aussi la face du séminaire fut-elle bientôt changée. Le nouveau supérieur en rendait lui-même témoignage dans une lettre à M. Duclaux datée du 14 avril 1818, après avoir été, « le dimanche précédent, installé chanoine honoraire dans le chœur de la cathédrale ». — Le séminaire va toujours très bien, disait M. Carbon; silence, fidélité à la règle, fréquentation des sacrements, docilité de la part des séminaristes, union entre nous, tout s'y maintient. Je bénis Dieu tous les jours des grâces qu'il répand sur cette maison. L'or-

dination de la Trinité sera la plus nombreuse qu'on ait encore vue à Bordeaux : nous comptons sur onze prêtres, tous fort pieux et la plupart distingués par leurs talents. »

Une chose, cependant, était encore et fut toujours en souffrance au Grand Séminaire, où d'ailleurs, à partir au moins de 1817, elle ne fut plus qu'un objet de luxe : c'était l'enseignement donné par la Faculté de théologie (1). Dès 1815, Mgr D'Aviau était bien « convaincu » que les cours de ses professeurs « faisaient perdre le temps aux jeunes gens; mais il n'osait prendre sur lui d'empêcher les séminaristes d'assister à leurs leçons » (2). Elles ne furent pas plus attrayantes, ou du moins ne furent pas plus appréciées les années suivantes. Au dire de témoins oculaires, on ne se rendait pas exactement dans la salle à l'heure du cours : on n'écoutait pas le professeur, souvent désespéré en voyant qu'on prenait si peu d'intérêt à son enseignement. Au mois de février 1821, M. Roux, pro-

(1) Si nous ne disons rien des instances du Gouvernement français pour obtenir des évêques que l'on enseignât aux séminaristes les quatre articles de la Déclaration de 1682, c'est parce que, dans cette affaire, en tant qu'elle regarde le Grand Séminaire de Bordeaux, tout se passa entre les Ministres et l'archevêque : au séminaire, rien ne fut changé à l'enseignement ultramontain que donnaient les prêtres de Saint-Sulpice. Mgr D'Aviau, en effet, écrivait le 11 juin 1824, à M. Corbière, ministre de l'intérieur, lequel, à l'exemple de son prédécesseur M. Lainé, avait à son tour voulu ceindre la tiare : « Monseigneur; Vous témoignez être surpris de ce que, malgré votre demande déjà ancienne, je ne vous ai point envoyé la célèbre Déclaration de 1682 souscrite par les directeurs et professeurs de mon séminaire. Je ne le pouvais faire, ni même tenter, sans transgresser d'essentielles obligations. Si, avec bien d'autres, je me suis trop aisément persuadé qu'en pareilles conjonctures, ne point répondre étoit le plus convenable, la droiture d'intention sera mon excuse auprès de Son Excellence, à laquelle j'ai l'honneur d'offrir l'hommage de mes sentiments respectueux » (*Le Mémorial catholique*, 4e année, t. VII, p. 410, 411).

(2) Lettre de M. Cartal à M. Duclaux du 13 août 1815.

fesseur de morale, avait à son cours 9 ou 10 séminaristes, M. Pélicié 7 ou 8, M. Delort à peu près autant. Il arriva même à celui-ci, professeur pourtant de discipline ecclésiastique, de n'avoir, en 1820, qu'un seul élève. Néanmoins, M. Delort venait fort exactement faire son cours, et quand l'unique auditeur n'était pas rendu à l'heure fixée, le professeur allait le chercher dans sa chambre et lui débitait ensuite sa leçon (1). Ne faut-il pas faire *siens* les fruits de son bénéfice?

M. Pélicié, que nous retrouvons ici, remplaçait dans la chaire de théologie dogmatique M. Moutardier, mort à l'âge de 60 ans, le 4 mars 1820, après une maladie qui avait duré environ six mois (2). Ses obsèques furent célébrées solennellement, le 5 mars, à la cathédrale Saint-André. Chargé par Mgr D'Aviau de recueillir les détails de la mission donnée à Bordeaux en 1817, M. Moutardier avait composé une brochure, que le

(1) Lettres de M. Géry à M. Carrière des 17 mars et 30 septembre 1820, et 19 février 1821.

(2) La nomination de M. Pélicié à la chaire de dogme est du 22 avril 1820. Quelques jours après, il écrivit à Mgr D'Aviau la lettre suivante :

« Tartas, le 11 mai 1820,

» Monseigneur; J'accepte avec une vive et bien respectueuse reconnaissance la place de professeur de dogme en la Faculté de Bordeaux, à laquelle je viens d'être nommé par la protection dont vous m'avez honoré. Pour répondre à l'invitation que vous voulez bien me faire, je me rendrai à Bordeaux, Dieu aidant, dans quinze jours, pour prendre possession de ce poste honorable. Plus j'apprécie, Monseigneur, la bienveillance dont vous m'avez prévenu, plus aussi je redoute la grande responsabilité qu'elle m'impose. Tant de bontés de votre part supposent nécessairement de grandes espérances; et cependant, je ne puis faire hommage à Votre Grandeur que du désir bien sincère de les réaliser. Je vous supplie donc, Monseigneur, d'ajouter aux faveurs dont vous m'avez déjà comblé celle de toute votre indulgence, et d'être bien persuadé que, pour suppléer à mon insuffisance, je profiterai toujours avec zèle de vos leçons et de vos exemples, afin de seconder de tout mon pouvoir les vues de bien qui vous animent. J'ai l'honneur d'être, etc. — PÉLICIÉ, *curé*. »

prélat fit imprimer à ses frais, sous ce titre : *Détails sur la mission donnée à Bordeaux pendant le carême de 1817, par MM. les Missionnaires des Missions de France, auxquels se sont réunis quatre missionnaires de Toulouse* (1).

A la mort de M. Moutardier, le décanat de la Faculté passa à M. Delort. Il venait de faire imprimer le premier volume, c'est-à-dire les trois premiers livres de ses *Institutiones disciplinæ ecclesiasticæ* (2). Le journal *L'Ami de la Religion* lui consacra deux articles. Dans le premier, M. Picot donne une idée du plan de l'ouvrage et un aperçu des matières que contient le tome imprimé : dans le second, il dit ce qu'il pense du livre et de l'auteur :

« Son ouvrage, rédigé avec infiniment de méthode, de précision et de clarté, indique certainement un homme très capable, qui joint un esprit délié à une instruction étendue, qui a étudié la matière avec soin, et qui a le talent assez rare de classer ses idées et de former un système lié dans toutes ses parties. On assure qu'il a les intentions les plus pures. Il a vu avec douleur les débats continuels entre les deux puissances, et son plan de conciliation lui a paru propre à prévenir toute

(1) *Par M. Moutardier, vicaire général et chanoine de la cathédrale;* Bordeaux, in-8° de 68 pages.

(2) *Institutiones disciplinæ ecclesiasticæ, præsertim gallicanæ, ad principia sive theologiæ, sive juris publici comparatæ, auctore Petro-Justino Delort, J. U. D., olim Philosophiæ professore in Regio Aquitaniæ Collegio, et in R. catholico collegio S. Patritii de Maynooth in Hiberniâ, nunc in Regia studiorum Universitate gallicanâ et Academiâ Burdigalensi doctore theologo atque professore historiæ et disciplinæ ecclesiasticæ, necnon in metropolitanâ Burdigalensi ecclesiâ canonico; tomus primus, quo libri tres priores comprehenduntur;* Parisiis, 1819, in-8° de XVI-372 pages. Outre cet ouvrage et celui dont nous avons parlé au chapitre sixième, on cite encore de M. Delort une *Oraison funèbre de Betbeder,* médecin de Bordeaux.

dispute. Mais est-ce un bon moyen de conciliation, que d'accorder presque tout d'un côté, et d'ôter presque tout de l'autre? Or, c'est ce que M. Delort semble faire en plus d'un endroit, et sa prédilection pour les systèmes qui exagèrent les droits de la puissance civile éclate fréquemment dans son volume. » L'auteur de l'article en donne plusieurs preuves, puis il conclut ainsi : « Au reste, M. Delort a recueilli les fruits de sa complaisance : on dit qu'un des derniers Ministres de l'intérieur a pris deux cent cinquante exemplaires de son ouvrage pour les répandre dans les séminaires; on lui devoit bien ce dédommagement. Reste à savoir si les évêques sont aussi contents de son travail : il est permis d'en douter » (1).

Le Ministre de l'intérieur avait, en effet, le 15 décembre 1818, autorisé l'emploi d'une somme de 1,500 fr. en acquisition de 250 exemplaires du volume de M. Delort, afin d'en procurer aux établissements ecclésiastiques. Lorsque l'impression de ce premier volume touchait à sa fin, le duc Decazes autorisa encore, le 26 octobre 1819, l'emploi d'une seconde somme de 1,500 fr. pour pareille acquisition du second volume quand il aurait paru. Mgr D'Aviau n'en fut pas « content », et il sut bien le dire aux Ministres, ainsi qu'il l'écrivit ensuite à M. Duclaux, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice.

M. Delort non plus ne fut pas satisfait de la critique de M. Picot. Elle le piqua au vif, et le professeur de discipline ecclésiastique laissa même entendre aux séminaristes qui suivaient son cours qu'il la croyait d'une autre main, le rédacteur de *L'Ami de la Religion*, disait-il, n'étant pas assez savant pour pouvoir traiter pertinemment de ces matières. On crut même apercevoir qu'il soupçonnait Saint-Sulpice d'avoir au moins fourni

(1) *L'Ami de la Religion*, numéros des 15 et 25 mars 1820, t. XXIII, p. 145-148 et 193-199.

le fond auquel M. Picot aurait donné la forme. M. Delort parla d'abord d'envoyer à son critique une « réponse terrible » : il en fit grand bruit dans sa classe; mais il suivit les conseils d'amis sages et éclairés : il ne réveilla pas le chat qui s'était endormi après son coup de griffe donné. Au reste, M. Delort trouvait un baume à ses blessures dans la haute estime qu'il avait lui-même de son propre livre : il dit un jour à M. Carbon que son ouvrage, à la vérité, ne ferait pas fortune pendant sa vie, mais que vingt ans après sa mort, il serait très goûté et très recherché. *Vingt ans après sa mort...,* c'était en 1855, M. Delort étant décédé le 25 avril 1835, qui alors songea seulement au livre, ou même à son auteur ?

Au reste, tout en blâmant les défauts de l'œuvre, M. Picot sut rendre justice aux bonnes qualités de la personne. A la nouvelle de sa mort, le rédacteur de *L'Ami de la Religion,* rappelant l'ouvrage de M. Delort, redisait qu'il « n'avoit guère tenu la balance égale entre les deux puissances », mais il ajoutait aussitôt : « On ne sait à quoi attribuer cette partialité d'un homme si instruit; peut-être cela tenoit-il aux études de droit qu'il avoit faites dans sa jeunesse, ou aux rapports qu'il avoit conservés avec M. Laîné, lequel avoit été son disciple en philosophie... Mais si M. Delort eut quelques torts dans cette circonstance, tous ceux qui l'ont connu s'accordent à rendre justice à son caractère. Régulier, modeste, ami de la retraite, il avoit toutes les vertus de son état. Nous savons que, dans les derniers temps, il regrettoit d'avoir donné à l'étude un temps qu'il auroit pu mieux employer, disoit-il, à sa propre sanctification. Il laisse parmi tous ses confrères le souvenir d'un bon prêtre, et parmi ses amis la mémoire des qualités les plus heureuses et les plus attachantes. Nous nous félicitons de pouvoir rendre cet hommage à un homme que nous avions peut-être contristé par une critique dont sans doute il aura re-

connu depuis la justesse. Du reste, l'ouvrage n'eut aucun succès » (1).

Il n'en fut pas de même pour le second volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* paru en 1820. Ardents et nombreux furent ses partisans; de leur nombre était M. de Genoude, rédacteur de la *Gazette de France*. Étant venu à Bordeaux au mois de mai 1821, il eut avec M. Carbon, dans le palais (!) de l'Archevêché, une discussion très animée sur l'erreur fondamentale développée par Lamennais dans ce volume. « M. le Supérieur le poussa fort, dit un témoin oculaire du débat; M. de Genoude parla beaucoup, mais il ne répondit rien de solide et de satisfaisant aux diffcultés qu'on lui proposait d'une manière claire et précise. Il composa et fit insérer dans la *Ruche d'Aquitaine* deux articles où il ne faisait que répéter Lamennais sans répondre aux objections de M. Carbon. M. de Genoude, ajoute M. Géry, qui nous fournit ces détails, fit grand tapage à Bordeaux : on le fêta comme un prince; on l'écoutait parler comme un oracle, et il parlait avec toute l'assurance d'un vieux docteur. Mais à force de se donner de l'importance, il finit par se rendre ridicule auprès de ceux qui l'avaient connu et qui pouvaient l'apprécier » (2).

Pendant les vacances de 1820, le Séminaire perdit M. Timothée Lacombe. Les peines inhérentes à son emploi d'économe dans les circonstances difficiles que le Séminaire eut à traverser avaient été encore aggravées par les tracasseries incessantes d'un vicaire général : fatigué, il se retira. Cette perte fut regrettable, et les quelques torts que M. Timothée Lacombe se donna dans la suite envers le Séminaire ne doivent nous rendre à son égard ni injuste ni ingrat : aussi

(1) *L'Ami de la Religion*, numéro du 9 mai 1835, t. LXXXV, p. 119, 120.

(2) Lettre de M. Géry à M. Carrière du 24 mai 1821.

souscrivons-nous sans restriction à cet éloge qu'en a fait M. Taillefer, mort chanoine de la cathédrale, et élève du Petit Séminaire quand M. Lacombe y arriva : « Témoin de toutes les merveilles de son zèle et de son activité, souvent son secrétaire, j'ai toujours regardé M. Timothée Lacombe comme un des ecclésiastiques qui ont rendu au diocèse les plus éminents services » (1).

Il faut assurément mettre de ce nombre et placer en bon rang la belle campagne que possède aujourd'hui le Grand Séminaire sur la paroisse Saint-Delphin, dans la commune de Bègles, et qu'une intelligente piété a placée sous le patronage de Saint Paulin, évêque de Nole et originaire du diocèse de Bordeaux (2). Au moyen de plusieurs aumônes et d'une somme qu'il emprunta à M. de Tartonne, M. Timothée Lacombe acheta successivement, de 1819 à 1822, d'abord le domaine appelé de La Grava, puis quelques pièces de

(1) Mgr D'Aviau reconnaissait aussi ce que le diocèse devait à M. Timothée Lacombe, quand il lui écrivait le billet suivant, daté du 6 août 1821 : « Selon votre demande, mon cher M. Timothée, je vous renvoie les mémoires sur les *Petites Communautés,* ainsi que les lettres de M. Duclaux. La dernière me dispense d'un examen approfondi et détaillé sur les antécédents. Comme nous, M. le Supérieur général reconnaît les grands avantages de ces éducations ecclésiastiques dès le premier âge par de bons maîtres; de concert avec lui, nous bénissons le Ciel des consolants succès qui jusqu'ici ont couronné vos soins à cet égard, et j'en dois être plus touché que nul autre. Quelque part que vous ayez à résider par la suite, rien, mon cher M. Timothée, rien n'altèrera mes sentiments de considération et d'attachement pour vous. »

(2) Semblable don avait été offert au Grand Séminaire en l'année 1816; mais les droits de la donatrice étant litigieux, on ne voulut ni courir les chances d'un procès, ni acquérir à titre gratuit des droits dont la légitimité était contestée. On loua donc, l'année suivante, une maison de campagne avec ses dépendances dans un lieu dont on ne dit pas le nom. (*Registre des assemblées des supérieur et directeurs du Grand Séminaire de Bordeaux,* 8 janvier 1816 et 29 janvier 1817.)

terre qui en dépendaient et appartenaient à différents propriétaires (1). Enfin, le 22 juillet 1822, par acte passé devant notaire, il fit cession de la propriété et jouissance dudit domaine, à charge par le Grand Séminaire : 1° de payer les droits et frais du contrat; 2° de servir, à compter du 1er novembre 1822, deux rentes annuelles de 600 fr. chacune, la première à M. Timothée Lacombe lui-même, la seconde à M. Gassendy de Tartonne. Cette donation fut autorisée par ordonnance de Louis XVIII datée du 6 novembre 1822.

Le 26 janvier de l'année précédente, M. Timothée Lacombe, remerciant M. Duclaux de l'avoir « débarrassé » des ennuis de sa gestion temporelle, ajoutait humblement que, n'entendant rien à la théologie et depuis longtemps n'ayant pas eu le loisir de s'y appliquer, il ne se croyait plus bon à exercer un emploi dans les grands séminaires. « Les Petites Communautés de clercs, ajoutait-il, m'offriront un travail moins relevé : et puis, obligé de les visiter, je trouverai dans cet exercice la vie active que mon tempérament réclame, puisqu'on m'a défendu le travail de cabinet. Je crois que Dieu m'appelle à cette œuvre, qui paraît indispensable pour donner la première éducation ecclésiastique à nos enfants du diocèse. »

Cet intéressant ministère ne suffit bientôt plus au zèle et au besoin de « vie active » que ressentait M. Timothée Lacombe. Vers 1824, il entra chez les Missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres, congrégation fondée par le bienheureux Grignon de Montfort. Mais après dix années environ passées dans les travaux des missions, la santé de M. Lacombe fut si profondément altérée, que la respiration de l'air natal lui fut prescrite pour rétablir ses forces. Afin de les utiliser

(1) M. Timothée Lacombe disait à Mgr D'Aviau que le domaine de Bègles lui avait coûté 65,000 fr. ; selon M. Carbon, il valait de 40 à 50,000 fr. (Lettre de M. Carbon à M. Duclaux, datée du 13 juillet 1821).

encore, Mgr de Cheverus le nomma, en 1835, supérieur des prêtres chargés de desservir la paroisse et le pèlerinage de Verdelais. Grâce à son activité naturelle et à son expérience des affaires, grâce surtout au concours généreux du clergé, auquel il fit appel par une circulaire que Mgr de Cheverus appuya de sa puissante recommandation, M. Lacombe entreprit et avança beaucoup le rétablissement de l'ancien couvent des Célestins et de ses dépendances (1). On le voit aussi, à Bordeaux, aumônier de la maison de détention en 1836, 1837 et 1838. Le canonicat, qui, en 1845, récompensa les services de M. Timothée Lacombe, ne fut pas pour lui prétexte à se livrer au repos. Tout en étant ponctuel à ses devoirs de chanoine, il continuait à diriger quantité de fidèles qui s'adressaient à lui. On dit que « les commotions politiques » de 1848 « l'impressionnèrent vivement : il les regardait comme les avant-coureurs de nouvelles calamités, et l'on peut dire que cette crainte a troublé ses derniers instants. Cependant, plein d'une douce confiance, il s'est endormi (le 28 juin 1856) dans la pensée du Sauveur, dont il avait toujours aimé et recherché la gloire » (2).

L'état d'esprit où l'on nous dépeint M. Timothée Lacombe vers la fin de sa vie eut probablement son principe dans la foi enthousiaste qu'il conçut, peu de temps avant 1848, pour la célèbre prophétie d'Orval, foi qui lui fit *commettre* sur ce sujet tant de fois exploré plusieurs opuscules. Le premier, intitulé *Méfiance et confiance pour les prophéties modernes, par l'auteur du*

(1) Cfr. *Rapport* (par M. Timothée Lacombe) *sur les travaux de Verdelais pendant la première année,* daté du 18 février 1836, in-8° de 14 pages.

(2) *La Guyenne* du 3 juillet 1856, article signé *P. Randon.* On y rencontre plusieurs inexactitudes : par exemple que M. Timothée Lacombe fut « chargé, en 1814, de l'enseignement de la morale et qu'il dicta divers traités théologiques, dont celui des *Contrats* est très beau et digne de remarque. »

VIA CRUCIS, fut bientôt suivi de *La prophétie d'Orval rendue à son authenticité depuis l'an 1793, par des preuves matérielles, logiques et mathématiques, appuyées de nombreux témoignages contemporains déposés à la bibliothèque publique de Bordeaux*, par l'auteur de *Méfiance et confiance pour les prophéties modernes* (1). Ce volume se compose de quatre *Lettres à Mgr l'évêque de Verdun*, qui, dans une lettre adressée le 26 février 1849 à ses collègues dans l'épiscopat, avait cru devoir se prononcer contre l'authenticité de la soi-disant prophétie. M. Lacombe essaie, dans la seconde de ses quatre lettres, de prouver l'*impossibilité* de la supposition; dans la troisième, il expose les *doutes sur son origine*; dans la quatrième, enfin, il apporte les *preuves de son existence depuis 1793*. Aujourd'hui, cet opuscule est encore recherché des croyants à la prophétie d'Orval; car il y en a encore, et sans prétendre au rôle de prophète, on peut prédire qu'il y en aura toujours (2).

Ce n'est pas le judicieux supérieur du Grand Séminaire qui se serait jamais attiré le reproche d'imprudente crédulité : on le voit bien par l'examen qu'il fit, à la prière de Mgr D'Aviau, d'un ouvrage publié en 1817 et réimprimé en 1820, sous ce titre un peu long : *Vie et révélations de la sœur Nativité, religieuse converse au couvent des Urbanistes de Fougères, écrites sous sa dictée; suivies de sa vie intérieure, écrite aussi d'après elle-même par le Rédacteur de ses révélations et pour y servir de suite* (3). Dans ce mémoire très ample et très détaillé, composé vraisemblablement en vue d'une ap-

(1) Bordeaux, 1849, in-18 de 226 pages.

(2) Il y a dans *L'Ami de la Religion* du 1er juillet 1834 (t. LXXX, p. 430-432) une lettre où sont rapportés plusieurs faits intéressants sur Mgr D'Aviau. Elle est signée, *L'auteur du* VIA CRUCIS, et datée du 9 juin 1834. L'ecclésiastique « élevé à Saint-Sulpice » dont il y est parlé, et retournant « en 1813 dans son diocèse... à Bordeaux », cet ecclésiastique, évidemment, c'est M. Timothée Lacombe.

(3) Paris, 1817, 3 vol. in-12.

probation à donner ou à refuser à l'auteur du livre, M. Carbon se montre aussi bon critique que théologien exact et éclairé : mais il nous suffit de mentionner ce travail, et de dire que le manuscrit est dans les cartons de l'Archevêché de Bordeaux; ceux qui désireraient savoir ce qu'il faut penser sur l'authenticité et le caractère des révélations de la sœur Nativité pourront lire la consciencieuse discussion qui en fut faite dans le journal *L'Ami de la Religion* en 1820 et 1822 (1).

Il y avait dix ans révolus que la Compagnie de Saint-Sulpice *travaillait* dans le Grand Séminaire de Bordeaux, et cependant aucun traité, aucun acte écrit ne la liait encore au diocèse. Quoique définitif dans l'esprit et la volonté de Mgr D'Aviau comme dans la pensée et l'intention du supérieur de la Compagnie, l'état du Séminaire envisagé sous ce rapport affectait toujours la forme du provisoire, et par conséquent laissait indéterminés dans le présent, exposés aux discussions possibles dans l'avenir bien des points qu'il importait aux deux parties d'arrêter et de régler par un acte authentique. En 1824, Mgr D'Aviau jugea enfin venu le moment d'apposer sa signature au bas de la formule de concordat proposée aux évêques dont la Compagnie de Saint-Sulpice dirige les séminaires, et de la faire sienne par une approbation en forme. Voici le texte de cette approbation et de cette formule qui ne cache rien de mystérieux, rien qui ne puisse affronter les regards du public :

(1) *L'Ami de la Religion*, t. XXIII, p. 321-326, 385-389; t. XXIV, p. 193-199; t. XXX, p. 321-327. — Pendant que M. Carbon était supérieur, il obtint de Mgr D'Aviau la permission de faire réimprimer à Bordeaux, pour l'usage du séminaire, les *Officia propria seminariorum Sancti Sulpicii ad normam Breviarii romani accommodata* (Burdigalæ, ex typis viduæ J.-B. Cavazza, 1824, in-12 de 83 pages). L'approbation est du 4 juin 1824. Ce sont les anciens offices rédigés dans le style du bréviaire de Paris : ce n'étaient donc pas les premiers, les *plus anciens*.

« Nous, Charles-François D'Aviau du Bois de Sanzay, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, archevêque de Bordeaux, etc.,

» Vu le projet de concordat pour la direction de notre séminaire diocésain, qui nous a été proposé de la part de M. le Supérieur général de Saint-Sulpice ;

» Examen fait de chacun de ses articles, et y ayant reconnu toutes les garanties de stabilité, d'ordre et d'éducation véritablement ecclésiastique que nous pouvons désirer ;

» Nous l'avons adopté et l'adoptons dans toutes ses parties ;

» Voulons que, dès ce moment, il soit obligatoire pour nous, et désirons qu'il le soit toujours pour nos légitimes successeurs ;

» Ordonnons, en conséquence, qu'il soit transcrit sur nos registres à la suite du présent, et déposé en minute dans nos archives, comme témoignage et garantie des engagements pris par nous avec Messieurs de Saint-Sulpice pour le service et les intérêts de notre diocèse.

» A Bordeaux, 4 novembre, fête de Saint Charles, 1824.

» † CHARLES-FR., *archevêque de Bordeaux.* »

« Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Bordeaux, voulant donner de la stabilité à son séminaire diocésain et en assurer l'administration, est convenu de ce qui suit avec M. L. Carbon, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, supérieur actuel du Séminaire, agissant au nom du Supérieur général de la même Compagnie, du consentement duquel il se fait fort, s'engageant néanmoins d'avoir sa ratification et celle de son conseil.

» 1° Monseigneur l'évêque, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, confie pour toujours et irrévocablement à ladite Compagnie de Saint-Sulpice son séminaire diocésain, pour être régi au spirituel et au temporel selon les règles et usages de ladite Compagnie.

» 2° Le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, supérieur général de la Compagnie, accepte cette direction et s'engage, en conséquence, à fournir à perpétuité au moins cinq prêtres de la Compagnie pour le séminaire de Théologie, savoir : un supérieur, un économe, un professeur de théologie morale, un de dogme, un d'Écriture-Sainte chargé en même temps des cérémonies et du chant, et en outre un supérieur de philosophie ; il enverra un sixième directeur, s'il le juge nécessaire.

» 3° Le supérieur des philosophes sera sous la dépendance du supérieur de théologie ; il aura rang parmi les directeurs, en sorte que

les deux maisons, séparées pour les étudiants, n'en fassent qu'une pour l'administration spirituelle et temporelle.

» 4° Le Supérieur et les Directeurs n'auront aucun compte à rendre, ni pour le spirituel ni pour le temporel, à MM. les Vicaires généraux : ils seront sous la dépendance immédiate de l'évêque seul.

» 5° L'économe sera chargé du temporel de la maison : il recevra les pensions des élèves, les rentes et pensions, et les bourses; il administrera les domaines et autres immeubles, et en percevra les revenus; il fera faire les réparations d'entretien, le tout sous la dépendance et direction du supérieur local. Le prix des pensions sera fixé par le supérieur et les directeurs du séminaire, avec l'approbation de Monseigneur l'évêque. Il sera pris pour base le prix ordinaire des denrées dans le pays, et les diverses charges de l'économie.

» 6° Il ne sera point fait de nouvelles constructions, de grosses réparations, d'achats de fonds de terre ou autres immeubles, aliénations ou engagements d'immeubles, ou placements de capitaux sans l'avis et le consentement de Monseigneur l'évêque.

» 7° Le même consentement sera requis pour l'acceptation de tout don ou legs à titre onéreux.

» 8° Il sera présenté tous les ans à Monseigneur l'évêque un compte-résumé par recette et par dépense pour être par lui alloué. Les profits et épargnes seront à la disposition de Monseigneur l'évêque, qui laissera toujours dans les mains de l'économe les fonds suffisants pour faire à propos les achats, les réparations, et pourvoir à tous les besoins de la maison.

» 9° Monseigneur veut bien, pour maintenir l'émulation parmi les élèves et prévenir les brigues, ne nommer aux bourses et demi-bourses que d'après l'état qui lui sera présenté par le supérieur, qui aura pris l'avis des directeurs.

» 10° Quant aux secours diocésains, Monseigneur se repose, pour la distribution qui en sera faite aux élèves, sur la sagesse et impartialité des supérieur et directeurs, sauf le compte qui lui en sera rendu.

» 11° Les supérieur et directeurs seront logés, nourris, chauffés, blanchis, éclairés et traités dans leurs maladies aux dépens du séminaire. Il sera de plus alloué à chaque directeur au moins 600 fr., et au supérieur 800 fr., pour leurs dépenses personnelles. Les surplis, bonnets carrés, manteaux longs, bréviaires, seront fournis par le séminaire. mais ils ne seront pas emportés. Les frais du premier voyage d'un directeur arrivant dans le séminaire pour y travailler sont à la charge de l'Économie.

» 12° Enfin, Monseigneur déclare son séminaire indépendant de la juridiction du curé de la paroisse pour le devoir pascal, la messe de paroisse, l'administration des malades, les sépultures, etc... Cette exemption regarde les directeurs, les élèves, les domestiques et autres commensaux.

» Fait et arrêté à triple original, un pour Monseigneur l'Archevêque, un pour M. le Supérieur général, le troisième pour être déposé aux archives du Séminaire.

» † Ch.-Fr., *archevêque de Bordeaux.* — Carbon, *supérieur du Séminaire de Bordeaux.* — Duclaux.

M. Louis-Pierre Desèze, vicaire général titulaire du diocèse, étant mort le 26 janvier 1826, Mgr D'Aviau songea à le remplacer par M. Carbon, lequel néanmoins serait resté supérieur du Séminaire. Le saint prélat connaissait les règles de la Compagnie de Saint-Sulpice qui, pour de très sages motifs, ne permettent pas ce cumul de fonctions : il en demanda donc dispense au supérieur général. « Incapable, à cause de ses infirmités, d'écrire une lettre et même de signer son nom », M. Duclaux chargea M. Garnier, directeur du Séminaire Saint-Sulpice, de répondre à sa place (1).

(1) Antoine Garnier, né le 18 avril 1762 à Saint-Laurent-de-Villiers-en-Plaine (Deux-Sèvres), alors du diocèse de La Rochelle et aujourd'hui de celui de Poitiers, fit ses premières études au collège des Oratoriens de Niort, entra en 1782 à la Petite Communauté de Saint-Sulpice, dite des *Robertins,* puis dans la Compagnie fondée par M. Olier, partit pour Baltimore en 1791, fut rappelé à Paris en 1803, nommé supérieur général en 1826, et mourut au Séminaire de Saint-Sulpice le 16 mars 1845, dimanche des Rameaux, à dix heures du soir. Il a laissé en manuscrit une *Notice sur M. Émery* suivie de *Traits historiques relatifs aux supérieurs généraux de Saint-Sulpice, depuis M. Tronson jusqu'à M. Duclaux, successeur immédiat de M. Émery :* ces deux écrits ont servi en partie à la composition de la *Vie de M. Émery* (Paris, 1861, 2 in-8°) et de l'*Introduction* qui est en tête de cet ouvrage. Quérard (*France littéraire*, t. XI, p. 151) attribue à M. Garnier la *Bible* publiée par l'abbé de Genoude. Dans la nouvelle édition des *Supercheries littéraires dévoilées* (t. II, p. 154), on se borne à dire, touchant cette publication du célèbre rédacteur de

Après avoir exprimé la « vive peine » qu'il éprouve « d'être obligé de contrister un prélat vénérable, si ami de Saint-Sulpice et qui lui en a donné en tout temps et récemment encore de si touchantes marques », M. Garnier ajoute : « Néanmoins, le bien de la Compagnie de Saint-Sulpice, auquel Votre Grandeur n'est pas indifférente, nous oblige à ne pas consentir que les supérieurs des séminaires que nous dirigeons acceptent l'emploi de vicaires généraux titulaires; car le soin de l'administration générale d'un grand diocèse ne s'accorde guères avec celui de la direction spéciale du séminaire auquel ils se doivent tout entiers. Voilà pourquoi la dernière assemblée générale de Saint-Sulpice a statué qu'on n'accorderait plus de semblables permissions, l'exception faite en faveur d'un évêque conduisant nécessairement à faire la même exception en faveur d'un autre. »

Au reste, M. Carbon eût joui bien peu de temps de cette nouvelle marque d'estime et de confiance que Mgr D'Aviau s'apprêtait à lui donner. Le vénéré prélat mourut en effet, saintement comme il avait vécu (1), le

la *Gazette de France,* que « les *Discours préliminaires* de chacun des livres de la Bible ont été pris, en partie, dans les cahiers de M. l'abbé Garnier, de Saint-Sulpice ». Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. CXXV, p. 101-104. — *Vie de M. Émery, passim.*

(1) Une bienveillante communication de M. Laprie, chanoine honoraire de Bordeaux et ancien professeur d'histoire à la Faculté de théologie, me permet de citer en faveur de la piété du prélat un témoignage inédit très édifiant. Il est tiré d'une lettre écrite le 27 août 1838 par Mlle Louise Bergeron, qui avait quelquefois reçu Mgr D'Aviau dans sa maison de Troplat, paroisse d'Étables, à 16 kilomètres de Tournon, autrefois du diocèse de Vienne, aujourd'hui dans le diocèse de Viviers. — « Il n'y a pas eu, dit-elle, de particularité bien saillante dans les quelques circonstances où notre modeste habitation de Troplat a été honorée de la présence de Mgr D'Aviau. C'était à son retour de l'émigration. Le prélat parcourait en sens divers son diocèse, dont nous faisions partie. Nous eûmes le bonheur, ma belle-sœur et moi, d'être

11 juillet 1826, laissant à la France le souvenir d'un des plus accomplis prélats qu'elle ait possédés au XIX[e] siècle (1). Tout le temps qu'il administra le diocèse

jugées assez isolées et assez discrètes pour qu'il crût trouver chez nous un lieu de repos et un gîte à peu près sûr, quoique momentané, dans ses voyages, qui ont été réitérés plusieurs fois. Nous avons remarqué son extrême bonté, sa simplicité, sa sainteté. Il voyageait à pied. Quand il arrivait chez nous, l'ecclésiastique qui l'accompagnait, jugeant qu'il était fatigué, voulait le faire coucher de bonne heure ; mais au lieu de cela, il voulait attendre minuit, heure à laquelle il récitait le rosaire ; car il était membre de la Confrérie du Rosaire perpétuel établie par lui dans quelques endroits de son diocèse, et il avait pris pour lui l'heure la moins facile à remplir. Sa dévotion à la Sainte-Vierge le rendait partisan de toutes les pieuses institutions en son honneur. Pendant qu'il était chez nous, on aperçut à son bras la chaîne du saint esclavage de Marie. Rien ne paraissait petit à sa ferveur. Il eut l'humilité de se confesser à notre aumônier dans notre chapelle ; puis il se prêta à entendre nos confessions, nous fit une instruction familière, et donna la confirmation à deux personnes. Plus tard, à l'époque où il fit la démission de son siège, il parcourut les plus petites paroisses de son diocèse, y donnant la confirmation, édifiant les peuples par ses touchants adieux et son empressement à se rendre aux vœux du Souverain Pontife pour le plus grand bien de l'Église. — J'oubliais une circonstance de la visite de ce saint prélat. Il bénit nos vers à soie. Il les voyait monter et travailler avec intérêt, et se plaisait à leur donner lui-même de la feuille. Aussi leur succès fut-il merveilleux. Nous les faisions entièrement seules, pour n'avoir pas des *facturiers* indiscrets qui auraient pu compromettre nos prisonniers : temps de bonheur pour nous au milieu des malheurs publics. Voilà, à peu près, ce que j'ai pu me rappeler des courses apostoliques de notre saint archevêque dans notre pays. »

(1) Répondant à M. Barrès, vicaire général de Bordeaux, qui lui avait demandé quelques renseignements sur la vie du vénéré prélat, M. Cartal écrivait le 1[er] octobre 1826 : — « Pendant près de cinq ans que je l'ai suivi dans ses courses apostoliques et dans les retraites où il fut obligé de se cacher après le 18 fructidor, j'ai toujours admiré son courage, sa patience et son zèle. Dépositaire de sa confiance et de ses pensées les plus intimes, j'ai été étonné de la variété de ses connoissances, que sa modestie et son humilité lui faisoient cacher avec tant de

de Bordeaux, il se montra, ainsi qu'il le disait lui-même dans un mémoire adressé au Gouvernement, « plus occupé du soin de former des ministres à la religion que d'assurer leurs intérêts », — nous pouvons bien ajouter : et que d'assurer *les siens propres*. Ce quatrième livre et le suivant ne sont guère, au fond, que l'histoire des peines qu'il prit et des sacrifices qu'il s'imposa pour fonder et entretenir les séminaires de son diocèse (1). Le Grand Séminaire, qui lui doit tant, a

soin. M. Émery, qui le connoissoit parfaitement, m'écrivoit un jour que, dans l'ancien régime, il n'avoit pas connu trois évêques aussi instruits que Mgr D'Aviau. Pendant son séjour à Rome, le prélat Dom Pietro, depuis cardinal, le consultoit sur toutes les affaires de France : je tiens ce fait d'un de ses grands vicaires qui étoit avec lui à Rome. Sa timidité et sa rare modestie faisoient qu'on ne rendoit pas à ses talents distingués l'hommage que tout le monde rendoit à ses rares vertus ; mais lorsqu'on le voyoit de près et qu'il étoit à son aise, on étoit surpris de sa science en histoire ecclésiastique et profane, en théologie positive et morale, en littérature, en poésie, et même en botanique. »

(1) Cette partie de son administration, qui ne fut pourtant pas la plus éclatante, n'a pas été oubliée dans les vers composés à la louange du vénérable prélat.

Ici, le noble essaim des lévites pieux,
L'honneur du sanctuaire et la gloire des cieux,
Sont les dignes objets de sa sollicitude,
Orné par lui des fleurs qui naissent de l'étude.

(*Le Martyre de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, ou le Triomphe du héros chrétien ;* poème composé par J.-Toussaint Depenne jeune (Lot-et-Garonne) ; Bordeaux, juin 1826, in-8°, p. 13).

Et vous, qui dans Bazas lui devez l'existence,
Jeunes lévites, ses enfans,
Pourquoi ces cris, ces transports déchirans ?
Auriez-vous perdu l'espérance ?
D'Aviau reçoit dans les cieux
De son amour pour vous la digne récompense :
Ah ! redoublez pour lui vos cantiques joyeux.
Son triomphe est le prix de sa noble constance ;
Soyez constans : un jour, près de lui radieux,
Vous goûterez le fruit de ses dons précieux.

gravé sur le marbre l'expression de sa reconnaissance dans cette inscription placée à l'entrée de l'ancienne chapelle :

An° Repar. Salutis. 1829

Has Ædes Deo Sacras
Vivus instauravit
Restauravit mortuus
Car. Fr. D'Aviau
Archpus Burdigis...
Par Franciæ, etc...

La mort du saint prélat dut être particulièrement sensible au supérieur et aux directeurs du Grand Séminaire, car il était leur appui et leur consolation dans les épreuves qu'ils eurent plus d'une fois à supporter de la part de quelques personnes associées à l'administration du digne archevêque. Cependant, non seulement elles ne profitèrent pas de la vacance du siège pour provoquer le départ du supérieur, — qui fut d'ailleurs un des vicaires capitulaires, — mais appréhendant, au contraire, que M. Carbon ne fût envoyé gouverner un autre séminaire au nord ou au midi, ils écrivirent à

(*Dithyrambe à l'occasion de la mort de Mgr Ch.-Fr. D'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux;* Bordeaux, juillet 1826, in-8°, p. 6).

Les vicaires généraux capitulaires disaient aussi dans leur mandement donné à l'occasion de la mort du saint prélat : « Voulez-vous, Nos Très chers Frères, connaître tout ce que vous devez à son sage et paternel épiscopat? Reportez-vous à l'état de détresse et d'abandon où était ce diocèse quand il y arriva, et comparez-y les nombreux éléments de prospérité et de juste espérance que son état actuel vous présente! Qui a créé ces séminaires où près de six cents jeunes lévites, presque tous nés sous le même ciel que vous, presque tous élevés à ses frais ou par ses soins, sont formés avec tant de précaution et de succès au ministère auguste qu'ils doivent bientôt remplir au milieu de vous? Qui a appelé ces bons frères des écoles chrétiennes auprès desquels quatre mille de vos enfants trouvent tous les jours une instruction si désintéressée, si religieuse, si solide? N'est-ce pas votre prélat? »

M. Duclaux afin de conjurer plus sûrement ce péril. M. Garnier leur répondit par la lettre suivante :

« Issy, près Paris, 18 août 1826.

» Messieurs les Vicaires généraux,

» Notre supérieur général étant, à cause de ses graves indispositions, incapable de s'occuper d'affaires, je me trouve obligé de répondre en son nom à la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire. Nous sommes pénétrés de reconnaissance pour les sentiments de bienveillance que vous exprimez en faveur de M. Carbon, et un témoignage aussi authentique nous confirme dans l'idée que nous avions conçue de sa piété et de sa prudence. Nous sentons aussi bien que vous la nécessité de sa présence dans le Séminaire de Bordeaux, et nous osons vous assurer qu'aucun déplacement n'aura lieu, qu'autant que l'exigera le bien général de la Compagnie dont il est membre. Dans ce cas, qui est encore bien incertain et qui dépend de circonstances que nous ne pouvons prévoir, nous pourvoirions de notre mieux au plus grand bien du Séminaire de Bordeaux, que la mémoire de votre saint archevêque nous rend si cher, et auquel nous attachent encore plus étroitement le zèle et la bienveillance des dignes administrateurs de son diocèse. Nous savons qu'ils ont hérité du tendre attachement que le saint archevêque avait pour Saint-Sulpice, et que, si le bien de la Compagnie exigeait le rappel de M. Carbon, l'intérêt qu'ils lui portent les ferait consentir à ce douloureux sacrifice. »

Un mois après, jour pour jour (18 septembre 1826), M. Garnier écrivait de nouveau à MM. les Vicaires capitulaires du diocèse :

« Le cas que je regardais comme très incertain, et dans lequel la présence de M. Carbon serait nécessaire à Paris, a eu lieu malheureusement pour moi : c'est celui de mon élection à la place de supérieur général de Saint-Sulpice ; car si tout autre eût été choisi, aucun déplacement n'aurait eu lieu, puisque j'eusse continué l'emploi de directeur du séminaire. Mais me trouvant élevé à cette place et devant m'absenter pour la visite de nos séminaires, j'ai besoin, vous le sentez, d'un directeur expérimenté, qui puisse en mon absence gouverner le séminaire. Or, je n'ai trouvé personne de plus capable que M. Carbon, et l'éloge que vous

m'avez fait de sa sagesse et de ses vertus n'a pu que me confirmer dans cette pensée. Ainsi, il est arrêté qu'il restera à Paris et m'aidera dans le gouvernement du séminaire et de la Compagnie. Je sens bien que M. Carbon était nécessaire au Séminaire de Bordeaux, mais il est encore plus nécessaire au Séminaire de Paris et au bien de toute la Compagnie; or, de deux biens, je dois choisir le plus général et le plus étendu. »

M. Carbon remplit les fonctions de directeur *du* Séminaire Saint-Sulpice jusqu'au mois d'octobre de l'année 1862. Sentant alors ses forces décliner, il obtint d'être déchargé de son emploi, et mourut l'année suivante, le 25 juin, à trois heures de l'après-midi, laissant à tous ceux qui l'ont connu l'idée d'un modèle de bonté, de charité, de simplicité, d'égalité d'âme, de régularité parfaite. Il avait gouverné le Grand Séminaire de Bordeaux l'espace de neuf ans.

Dans la lettre citée plus haut, datée du 18 septembre 1826, M. Garnier ajoutait : « J'ai songé à fermer la plaie que je fais au Séminaire de Bordeaux, et pour cela, j'ai fait une grande plaie à celui de Paris en me séparant d'un directeur qui y faisait le plus grand bien et qui y avait toute ma confiance. C'est M. Hamon, notre professeur de morale, qui était l'âme de la piété dans notre séminaire (1). Il est vrai qu'il est encore jeune, mais M. Carbon a commencé à gouverner à peu près au même âge, et on ne s'est point repenti de lui avoir confié de si bonne heure un poste aussi important.

(1) André-Jean-Marie Hamon, né au bourg appelé Le Pas, aujourd'hui du diocèse de Laval, le 18 mai 1795, entré au collège de Mayenne en 1807, au Petit Séminaire de La Ferté-Macé, du diocèse de Séez, en 1809, à la pension Liautard en 1811, au Séminaire Saint-Sulpice — en théologie — le 10 octobre 1815, à la Solitude en 1819, fut nommé professeur au Séminaire de Saint-Sulpice, d'abord de dogme en 1820, puis de morale en 1825; supérieur à Bordeaux en 1826, à Clermont en 1843, à Bordeaux en 1847, curé de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, en 1851. Il mourut le 16 décembre 1874, à quatre heures et demie du soir.

J'espère qu'il en sera de même de M. Hamon, et qu'on ne tardera pas à apprécier son mérite. Il est instruit, brûlant de zèle, très aimable aux jeunes gens. Il a un talent remarquable pour la parole (1). Il sera, j'espère, accompagné d'un autre directeur, plein comme lui de l'esprit de Saint-Sulpice (2). J'ai toute confiance que, avec ce secours, tout, bien loin de déchoir, prospèrera davantage, et que la piété fleurira dans le Séminaire de Bordeaux. Je recommande instamment ce nouveau supérieur à vos bontés et à votre protection, ainsi qu'à celle de Monseigneur votre futur archevêque, dont il a

(1) « M. Hamon, disait aussi M. Cartal dans la lettre citée plus haut, étoit la perle du Séminaire de Paris, par sa piété, sa douceur et toutes ses qualités aimables. A des talens distingués, surtout pour la prédication, il joint une modestie qui gagne tous les cœurs. Je ne doute pas qu'il ne soit très aimé au Séminaire de Bordeaux. »

(2) Il s'agit de M. Michel Caval, né à Saint-Girons, ville qui aujourd'hui appartient au diocèse de Pamiers. Il fit sa théologie au Séminaire de Toulouse, entra à la Solitude en 1823, professa le dogme à Paris en 1824, vint à Bordeaux en 1826 ; mais dès l'année suivante 1827, il dut se reposer durant quelque temps. Il fut ensuite autorisé à accepter dans son diocèse la double charge de supérieur du Grand Séminaire et de vicaire général. Rappelé au sein de la Compagnie en 1842, il gouverna le Séminaire d'Avignon, qu'il quitta en 1856 pour devenir supérieur de la Solitude. Au mois de juillet 1864, l'assemblée des Assistants le choisit pour être supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Il se démit de cette charge au mois de juillet 1875, et se retira au Séminaire de Toulouse, où il est mort le 8 mai 1882, fête de Saint Michel, son patron. — M. Caval est auteur de l'ouvrage anonyme qui a pour titre : *Examen de la* LETTRE D'UN PASTEUR PROTESTANT A UN MISSIONNAIRE CATHOLIQUE ROMAIN PAR M. LACROIX, *par M****; Pamiers, imprimerie de J. Loze-Madière aîné, 1842, in-8° de X-275 pages. La controverse y roule sur trois points : 1. l'Écriture-Sainte, 2. la foi, 3. les caractères de l'Église. L'exemplaire que j'ai vu porte cette note, émanée d'un homme compétent : « Cet ouvrage est excellent. Il convient, pour le mieux entendre, d'en faire précéder la lecture par celle de l'*Histoire des variations* de Bossuet. On y voit l'état actuel du protestantisme. »

l'honneur d'être connu, étant natif du même lieu » (1).

Compatriote, ami, et ensuite historien (2) de Mgr de Cheverus, M. Hamon réalisa pleinement les espérances exprimées dans cette lettre. Sa *Vie* composée par M. Branchereau, l'éminent supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, en fournira des preuves convaincantes : c'est une excellente biographie (3), à laquelle il ne nous reste plus qu'à renvoyer nos lecteurs (4).

Car c'est ici que nous devons arrêter cette histoire

(1) Mgr de Cheverus était né à Mayenne, dont Le Pas, patrie de M. Hamon, n'est distant que de 18 kilomètres.

(2) On nous permettra, au sujet de la *Vie du cardinal de Cheverus*, de rapporter ici une anecdote que nous tenons d'une personne à qui M. Lacombe l'avait lui-même racontée. Par modestie, M. Hamon publia cet ouvrage sous le nom d'un de ses oncles, M. l'abbé Huen-Dubourg. En lisant ce volume, l'abbé Dassance, ami et élève de M. Hamon, crut reconnaître dans l'auteur son ancien professeur de théologie au Séminaire de Saint-Sulpice : il le dit ouvertement dans le *Journal des Débats* où il rendit compte de l'ouvrage, et par là dénonça en quelque sorte le livre à l'Académie française. Sur ces entrefaites, M. Lacombe, supérieur du Petit Séminaire de Bordeaux, alla à Paris, et visita M. Villemain, qu'il trouva lisant la *Vie du cardinal de Cheverus*. L'illustre secrétaire perpétuel en fit à son visiteur un grand éloge, déclarant qu'il méritait certainement un prix Monthyon de 3.000 fr. « Seulement, ajouta-t-il, j'appréhende que ce nom de Huen-Dubourg ne serve de masque à un jésuite »..! (On sait que M. Villemain se crut quelque temps poursuivi par les jésuites, mais dans les dernières années de sa vieillesse, il se raccommoda avec eux.) — Rassurez-vous, répondit M. Lacombe; je connais très particulièrement l'auteur : il n'est pas membre de la Compagnie de Jésus, mais de la Compagnie de Saint-Sulpice. » M. Villemain fit son rapport, et sur ses conclusions, l'Académie française décerna « aux vertus de Mgr de Cheverus » un prix de 3,000 fr. « en couronnant son historien ». (*L'Ami de la Religion*, t. CXI, p. 6.)

(3) Les bibliographes, race exigeante et heureusement très rare, y voudraient seulement, en ce qui concerne les ouvrages de M. Hamon, un peu plus de *bibliographie*.

(4) Voir spécialement les chapitres IX, XIII, XV de la *première partie*, p. 89-100, 140-152, 185-196.

du Grand Séminaire de Bordeaux. Les temps postérieurs à l'année 1851, époque à laquelle M. Hamon quitta définitivement Bordeaux pour devenir curé de Saint-Sulpice, à Paris, ces temps, disons-nous, sont trop rapprochés de nous pour être *historiques*. Sous certain rapport, quoique pour des raisons diverses, il en est des événements passés comme de certains personnages : il faut les voir de loin; ceux-ci pour en parler toujours avec éloge; ceux-là pour les exposer avec tous leurs détails et les apprécier sans crainte d'offenser personne. On en trouvera d'ailleurs quelque chose dans le chapitre suivant et dans les nombreuses notices qui y sont contenues. Ce sera un fragment d'*annales* en attendant l'*histoire*, si toutefois l'*histoire* doit jamais venir.

CHAPITRE DOUZIÈME

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SUPÉRIEURS, DIRECTEURS ET PROFESSEURS DU GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1894

Année 1814-1815. — MM. Cartal, *supérieur;* Lacombe (Timothée), *économe ;* Bouny, auxiliaire, procureur-syndic. — *Professeurs de théologie,* ceux de la Faculté : Moutardier, *dogme;* Conne, *morale;* Delort, *Discipline ecclésiastique; professeur de philosophie,* le P. Barat, jésuite.

Année 1815-1816. — MM. Cartal, *supérieur;* Lacombe, *économe;* Roux, *morale;* Moutardier, *dogme;* Delort, *Discipline ecclésiastique;* Dordé, auxiliaire, *philosophie ;* Bouny, auxiliaire.

Année 1816-1817. — MM. Cartal, *supérieur;* Lacombe, *économe;* Roux, *morale;* de Tartonne, *Écriture-sainte ;* Moutardier, *dogme;* Delort, *Discipline ecclésiastique;* Bouny, auxiliaire; Dordé, auxiliaire, *philosophie.*

Années 1817-1818, 1818-1819, 1819-1820. — MM. Carbon, *supérieur* et professeur de *morale;* Lacombe, *économe;* Albouys, *dogme;* De Tartonne, *Écriture-Sainte;* Géry, *cérémonies;* Bouny, auxiliaire; Haumet, auxiliaire, *philosophie.*

A partir de novembre 1817, les cours de la Faculté de théologie devinrent surérogatoires pour les élèves du Grand Séminaire.

Année 1820-1821. — MM. Carbon, *supérieur;* Picard, *économe;* Leflambe, *morale;* Albouys, *dogme;* Géry, *Écriture-sainte et cérémonies;* Bouny, auxiliaire; Haumet, auxiliaire, *philosophie.*

A partir de 1820 jusqu'en 1826, l'année scolaire commença le 3 novembre et finit le 1er août. Cette année 1820-1821, M. De Tartonne fut obligé de prendre sa retraite; néanmoins, il resta à Bordeaux, continuant à édifier par sa piété et sa foi vive, aidant ses confrères de ses sages conseils, aimant à consoler ceux qui étaient dans la peine. Il mourut âgé de 79 ans, le 10 août 1831, et fut enterré dans le cimetière de la maison de campagne.

Jean-Louis-Thomas Leflambe, né le 4 janvier 1786, à Vasteville, à 12 kilomètres de Cherbourg, dans le diocèse de Coutances, avait déjà enseigné la théologie dans les Séminaires d'Autun et du Puy lorsqu'il vint l'enseigner à Bordeaux.

Années 1821-1822, 1822-1823, 1823-1824. — Comme en 1820-1821, sauf que M. Molinier est professeur de philosophie pendant les deux premières années, et M. Firminhac pendant la troisième : tous deux étaient de simples auxiliaires.

Année 1824-1825. — MM. Carbon, *supérieur;* Picard, *économe;* Leflambe, *morale;* Sery, *dogme;* Dumas, *Écriture-sainte et cérémonies;* Bouny, auxiliaire; Triaud, auxiliaire, *philosophie.*

M. Germain-Joseph-Philippe Sery, né le 13 avril 1792, à Saint-Père-sous-Vézelay, au diocèse de Troyes, entra diacre au Séminaire de Saint-Sulpice en 1816. Il partit plus tard pour le Canada, où il arriva le 1er août 1828, revint en France en 1840, et sortit ensuite de la Compagnie. Ainsi fit, vers 1832, M. Joseph Dumas, né dans le diocèse de Viviers, et envoyé au Séminaire d'Autun en 1826.

Année 1825-1826. — Les mêmes que l'année précédente. M. Triaud mourut à Roquefort-de-Marsan le 16 août 1826.

Année 1826-1827. — MM. Hamon, *supérieur;* Picard, *économe;* Leflambe, *morale;* Sery, *dogme;* Caval, *Écriture-sainte et cérémonies;* Bouny, auxiliaire; Cazenavette, auxiliaire, *philosophie.*

M. Bouny mourut le 13 mai 1827.

Année 1827-1828. — MM. Hamon, *supérieur;* Caval, *directeur du séminaire;* Picard, *économe;* Leflambe, *morale;* Sery, *dogme;* Géry, *Écriture-sainte et cérémonies;* Blatairou, diacre, auxiliaire, *physique;* Fellonneau, sous-diacre, auxiliaire, *philosophie.*

M. Sery étant parti pour Montréal en Canada, le cours de dogme fut

fait par M. Géry, parce que celui qu'on avait envoyé pour remplacer M. Sery, et qui arriva à Bordeaux le 2 avril 1828, ne put remplir son emploi à cause du déplorable état de sa santé. C'était M. Joseph Augier, né à Bordeaux le 27 novembre 1804, entré diacre à la *Solitude* le 9 novembre 1827. Il mourut d'une maladie de poitrine le 26 mars 1829, à l'âge de 26 ans, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Paulin, campagne du séminaire.

Année 1828-1829. — MM. Hamon, *supérieur;* Caval, *directeur du séminaire* et *professeur d'Écriture-sainte;* Claris, *économe;* Leflambe, *morale;* Géry, *dogme;* Blatairou, prêtre auxiliaire, *physique;* Fellonneau, diacre, auxiliaire, sorti prêtre à la fin de février 1829 et remplacé par M. Laveau, autre auxiliaire, dans la chaire de philosophie.

M. Justin-Joseph Claris, né à Mélac (Aveyron), commença son cours de théologie au Séminaire de Rodez en 1823 et entra diacre à la *Solitude* le 10 octobre 1827. Dans la suite, il fut envoyé au Séminaire de Viviers, puis il se sépara de la Compagnie de Saint-Sulpice. On a de lui : *Trésors d'amour divin cachés dans la Très-Sainte Eucharistie,* par M. l'abbé J.-J. Claris, prêtre, ancien professeur de théologie (Paris, 1847, in-32 de 292 pages). La *Bibliographie catholique* (t. VII, p. 43) en donna un compte rendu favorable.

Année 1829-1830. — MM. Hamon, *supérieur;* Le Louey, *économe;* Leflambe, *morale;* Géry, *dogme;* Claris, *Écriture-sainte et cérémonies;* Caval, *supérieur des philosophes* (jusqu'alors, ils ne formaient avec les théologiens qu'une seule communauté); Laveau, diacre, auxiliaire, *philosophie;* Blatairou, auxiliaire, *physique.*

M. Caval se retira pour raison de santé dès le mois d'octobre 1829.

M. Jean-Alexandre Le Louey, né à Valognes, diocèse de Coutances, le 18 avril 1806, entré laïque au Séminaire d'Issy, pour y faire sa théologie, en 1825, fut ordonné prêtre à Paris en 1829.

Année 1830-1831. — MM. Hamon, *supérieur;* Guitter, *économe;* Leflambe, *morale;* Géry, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte et cérémonies;* Laveau, prêtre, auxiliaire, *philosophie;* Blatairou, auxiliaire, *physique.*

Constant-Vincent-de-Paul Guitter, né à Roche-Servière, diocèse de Luçon, le 3 mars 1798, fit ses études littéraires, philosophiques et théologiques dans les séminaires du diocèse de Nantes, auquel il se fit aggréger en 1818. Il y fut professeur et directeur de 1821 à 1823, fit sa *solitude* en 1823-1824, et de 1824 à 1828 enseigna la théologie dogmatique au Grand Séminaire de Clermont. Trompé par l'ardeur de son

zèle, il fut bientôt à bout de forces et contraint de passer à Roche-Servière les années 1828 et 1829 pour rétablir sa santé.

Année 1831-1832. — MM. Hamon, *supérieur;* Guitter, *économe;* Leflambe, *morale;* Géry, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Bédos, *directeur des philosophes;* Mathis, auxiliaire, *philosophie;* Blatairou, auxiliaire, *physique.*

Adalbert de Cambis, né à Montpellier le 23 février 1803, entré au Séminaire d'Issy en 1820, à la Solitude en 1826, et enseigne l'Écriture-sainte à Issy jusqu'en 1831.

Joseph-François-Jacques Bédos, né à Perpignan le 5 octobre 1805, entré au Séminaire de Paris en 1825, quitta ensuite la Compagnie. Il signe pour la dernière fois les procès-verbaux des assemblées le 23 avril 1832.

Année 1832-1833. — MM. Hamon, *supérieur;* Géry, *directeur;* Guitter, *économe;* Leflambe, *morale;* Morel, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* Géraud de Langalerie (le futur archevêque d'Auch), auxiliaire, *physique.*

Anne-Adrien-Xavier-Pierre Morel venait du Séminaire de Toulouse, où il était chargé de la direction des philosophes depuis l'année 1830. Au sortir de la Solitude, il avait été envoyé à Bourges pour y enseigner l'Écriture-sainte, puis la théologie dogmatique. Il était né à Avignon le 9 septembre 1803, et était entré en théologie au Séminaire d'Issy le 12 octobre 1822.

Année 1833-1834. — MM. Laloux, *supérieur;* Hamon, *supérieur honoraire;* Guitter, *économe;* Leflambe, *morale;* Morel, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* Géry, *directeur, maître de cérémonies;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* de Langalerie, *physique.*

M. Hamon, fatigué du larynx, demeura dans le séminaire jusqu'au mois de mars 1834.

Pierre-Joseph-Antoine Laloux, né à Maubeuge, diocèse de Cambrai, le 30 juin 1797, entré minoré en octobre 1817 au Séminaire de Saint-Sulpice, passe quelque temps à la *Solitude* après son séminaire achevé, remplace ensuite M. Affre comme professeur de théologie à Issy, rentre dans le diocèse de Cambrai, où il est successivement directeur et professeur, supérieur du Grand Séminaire et chanoine titulaire, retourne à la *Solitude* en octobre 1832, est envoyé en avril 1833 au Séminaire de Clermont, puis enfin, supérieur à Bordeaux.

Année 1834-1835. — MM. Laloux, *supérieur;* Géry, *directeur et*

maître de cérémonies; Guitter, *économe;* Leflambe, *morale;* Morel, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* de Langalerie, auxiliaire, *physique.*

Année 1835-1836. — MM. Laloux, *supérieur;* Géry, *directeur;* Guitter, *économe et maître de cérémonies;* Leflambe, *morale;* Morel, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* Larrieu, auxiliaire, *physique.*

Né à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Michel, le 7 décembre 1810. Guillaume Larrieu étudia successivement à la Petite Communauté de Sainte-Croix, au Petit et au Grand Séminaire de Bordeaux, où il entra le 15 octobre 1831, étant déjà tonsuré. Après avoir reçu la prêtrise aux Quatre-Temps de décembre 1834, il alla professer la *quatrième* au Petit Séminaire de Bordeaux.

Au mois de janvier 1835, M. Guitter va se reposer à la Solitude. Il accompagne ensuite M. Hamon dans son voyage à Naples (novembre 1836 à octobre 1837). Appelé à Nantes (octobre 1837), M. Guitter y exerça les fonctions d'économe, de procureur, de maître de cérémonies, etc. D'avril 1849 à juillet 1850, il accompagna en Amérique M. Faillon, envoyé pour visiter les maisons de la Compagnie; puis il revint à Nantes, où il reprit ses fonctions, et après la mort de M. Féret, supérieur, arrivée en février 1863, il fit l'intérim jusqu'aux vacances. Il est mort le mardi 7 janvier 1873.

Année 1836-1837. — MM. Laloux, *supérieur;* Rocher, *économe;* Leflambe, *morale;* Morel, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* Géry, *directeur;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* Larrieu, auxiliaire, *physique.*

Le 1er janvier 1837, M. Géry partit pour Issy, et ne revint pas à Bordeaux.

Jacques-Sauveur Rocher, né à Foy, commune de Bains, canton de Solignac (Haute-Loire), le 19 août 1805, fit sa théologie au Séminaire du Puy, et entra sous-diacre à la *Solitude* le 12 septembre 1835. Il mourut au Séminaire de Bayeux le dimanche 16 mai 1845.

Au mois de septembre 1837, M. Laloux fut appelé à Paris pour professer le *grand cours* de théologie à la place de M. Carrière. En 1848, on le chargea d'un cours d'Écriture-sainte. Il mourut à Issy le 23 septembre 1853, à 7 heures trois quarts du soir. Un de ses élèves a édité — fort mal — son traité des *Actes humains : Tractatus de Actibus humanis Dissertationes novem, quibus accedit Appendix de præci-*

puis casibus difficillioribus ad secundam tabulam Decalogi pertinentibus; Auctore A. Laloux; edente A. Orssaud, presbytero diœcesis Montispessulani; Monspelii et Parisiis, 1862, in-12 de XII-393 pages. On trouve en tête une *Notice sur l'auteur et ses ouvrages.* Cfr. *Revue des sciences ecclésiastiques*, tom. V, p. 409.

M. Morel fut aussi retiré de Bordeaux cette année-là, et envoyé au Séminaire d'Avignon pour y professer la morale. Il fut ensuite chargé successivement des diverses parties de l'enseignement qui se donne dans les Grands Séminaires. Son cours fut très utile aux évêques qui tinrent le Concile provincial d'Avignon en 1849. M. Morel eut aussi une grande part à la rédaction des statuts promulgués dans les synodes de 1850 et de 1851. L'altération de sa santé le contraignit de se retirer dans sa famille environ trois ans avant sa mort, arrivée le 28 février 1858.

Enfin, M. Leflambe reçut sa retraite : il continua cependant à séjourner dans le Grand Séminaire de Bordeaux, et ne mourut que le 25 janvier 1865, âgé de 82 ans. Son corps repose dans le cimetière de Saint-Paulin.

Années 1837-1838, 1838-1839. — MM. Hamon, *supérieur;* de Charbonnel, *directeur;* Rocher, *économe et maître de cérémonies;* de Monclar, *morale;* de Champgrand, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes;* Blatairou, auxiliaire, *philosophie;* Larrieu, auxiliaire, *physique.*

La dignité épiscopale imposée par le Souverain Pontife à M. de Charbonnel l'ayant éloigné de la Compagnie, le vénérable évêque n'a eu de *notice* que dans les journaux et les *semaines religieuses* qu s'intéressent aux choses ecclésiastiques. Nous citons celle que lui a consacrée la *Semaine religieuse du diocèse d'Autun* (numéro du 11 avril 1891, p. 256, 257) :

« Un des plus âgés, des plus connus, des plus saints prélats de l'Église de France, Mgr de Charbonnel, archevêque titulaire de Sozopolis, ancien évêque de Toronto, au Canada, a rendu sa belle âme à Dieu, le jour même de Pâques, 29 mars 1891, à dix heures du matin, dans le couvent des Pères Capucins de Crest (Drôme), où il s'était retiré.

» François, comte de Charbonnel, né en 1802, à Monistrol (Haute-Loire), d'une des familles les plus distinguées du Velay, sacrifia de bonne heure les avantages attachés à sa naissance et à sa position pour se consacrer au salut de ses frères.

» Admis au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en 1819, et ordonné

prêtre en 1825, il refusa tout d'abord une aumônerie à la cour et le titre de grand vicaire de Chartres, et entra dans la célèbre Société de Saint-Sulpice.

» Professeur à Bordeaux, puis à Lyon, il obtint de partir au Canada, en 1839, pour se soustraire aux vives instances qui lui étaient faites en vue de l'épiscopat.

» Lors des ravages du typhus à Montréal, en 1847, le digne Sulpicien faillit succomber victime de son dévouement. Ses supérieurs le rappelèrent en France et lui confièrent une chaire de théologie au Séminaire d'Aix, en Provence.

» Le 15 mars 1850, le pape Pie IX contraignait l'abbé de Charbonnel d'accepter l'évêché de Toronto, et le 26 mai suivant, fête de la Très Sainte Trinité, le Souverain Pontife le sacrait de ses propres mains dans la chapelle Sixtine.

» Véritable missionnaire, le nouvel évêque ne cessa de donner, pendant dix ans, les preuves de son zèle ardent pour la propagation de l'Évangile.

» En 1860, alors que l'archevêque de la Nouvelle-Orléans et ses suffragants le pressaient d'accepter la coadjutorerie de cet archidiocèse, le pieux pontife vint supplier le chef de l'Église de lui permettre de se faire religieux dans l'ordre des Frères Mineurs Capucins.

» Pie IX voulut bien accéder à sa demande. Le 1er octobre, il accepta sa démission et lui conféra le titre d'évêque *in partibus* de Sozopolis.

» Depuis cette époque, Mgr de Charbonnel, tout en se livrant à la prédication, son œuvre de prédilection, rendit les plus grands services à plusieurs évêques, notamment à Son Éminence Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, jusqu'au jour où il lui fallut prendre un repos absolument nécessaire. Il se retira à Crest, au diocèse de Valence, dans une maison de son ordre. »

M. Pierre-Eugène de Monclar, cousin et ami du célèbre économiste Frédéric Bastiat, naquit à Bayonne le 12 septembre 1799. Son père, Henri de Monclar, fut plus tard président du Tribunal civil de cette ville. Le jeune Eugène commença ses études au Lycée de Pau, les interrompit en 1815, et travailla dans la maison de commerce de son oncle Justin Bastiat : il acheva ensuite ses études sous la direction d'un ancien bénédictin et se fit recevoir bachelier. Il étudia le droit à Paris, et en 1823 se fit inscrire au rôle des avocats de Bayonne. Après deux années employées dans l'exercice de cette profession, qu'il honora par ses talents et ses vertus, il se rendit à Issy pour suivre les cours de philosophie et de théologie, passa une année à la Solitude, rentra en-

suite dans son diocèse, et resta deux ans professeur au Petit Séminaire de Larressore, près de Bayonne. Étant retourné à la Solitude en 1834-1835, il fut, au bout de l'année, envoyé au Grand Séminaire de Bourges, d'où il passa à celui d'Angers.

Édouard-Ferdinand-Marie Labbe de Champgrand, né à Bourges le 18 août 1813, entra au Séminaire d'Issy le 12 octobre 1830, et fut reçu à la Solitude en 1836. On trouvera de plus amples détails sur ce vénérable confrère dans la *Revue catholique de Bordeaux*, année 1881, p. 153-156, 185-190, 261-271, 313-326.

Année 1839-1840. — MM. Hamon, *supérieur;* Dumaine, *économe et maître de cérémonies;* de Monclar, *morale;* de Champgrand, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes et professeur de philosophie;* Larrieu, auxiliaire, *physique.*

Au commencement de mars 1840, M. de Champgrand fut chargé des cérémonies, n'ayant pu, à cause du mauvais état de sa santé, continuer l'enseignement du dogme, qui fut confié à M. Dumaine.

Celui-ci, nommé Jean-Baptiste-Louis-Marie à son baptême, était né le 20 janvier 1801, à Saint-Rémi, au diocèse d'Aix (Bouches-du-Rhône). Il entra diacre à la Solitude le 8 octobre 1826, et reçut mission pour le Grand Séminaire de Toulouse. De Bordeaux, il fut envoyé à Viviers, rentra à la Solitude le 8 octobre 1842, la quitta pour aller en vacances le 9 août 1843, et fut nommé professeur d'Écriture-sainte au Séminaire de Lyon. Il sortit de la Compagnie en 1844.

Année 1840-1841. — MM. Hamon, *supérieur;* de Champgrand, *économe;* de Monclar, *morale;* Chapt, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* de Cambis, *supérieur des philosophes et professeur de philosophie;* Larrieu, auxiliaire, *physique.*

M. de Champgrand, absent depuis le commencement de mars 1840, fit alors le voyage d'Italie et de Terre-Sainte, et ne revint à Bordeaux que le 22 février 1841.

M. François Chapt, né le 20 avril 1804, à Aubenas, diocèse de Viviers, admis à la Solitude en 1828, avait été d'abord professeur de dogme, et ensuite, pour raison de santé, économe au Grand Séminaire d'Orléans.

Année 1841-1842. — Les mêmes que l'année précédente, sauf que M. Cazenave, auxiliaire, professa la *physique* à la place de M. Larrieu, qui alla faire sa solitude.

Année 1842-1843. — MM. Hamon, *supérieur;* de Champgrand, *économe;* de Monclar, *morale;* de Cambis, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* Chapt, *supérieur des philosophes;* Larrieu, *physique;* Jullien, *philosophie.*

M. Louis Jullien, né à Charolles le 28 février 1810, était entré au Séminaire d'Autun en 1830, à la Solitude le 16 août 1834, et avait été envoyé au Séminaire de Limoges le 20 avril 1835, puis au Séminaire de Clermont en 1839. Il quitta la Compagnie en quittant le séminaire de Bordeaux.

Année 1843-1844. — MM. Combes, *supérieur;* de Champgrand, *économe;* de Monclar, *morale;* de Cambis, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte*; Chapt, *supérieur des philosophes;* Larrieu, *physique;* Jullien, *philosophie.*

M. Hamon, envoyé au Séminaire de Clermont, fut remplacé par M. Augustin-Joseph Combes, né à Castres le 7 septembre 1799, entré en 1817 au Séminaire de Toulouse. Avant de venir à Bordeaux, il avait professé la morale au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et gouverné le Séminaire de Clermont.

Année 1844-1845. — MM. Combes. *supérieur;* de Champgrand, *professeur de morale et économe* provisoire, en attendant M. de Monclar, qui vint exercer cette dernière fonction en février 1845; de Cambis, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* Chapt, *supérieur des philosophes;* Larrieu, *physique;* Malet, *philosophie.*

M. Joseph-Justin Malet, né à Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron) le 29 mars 1820, entré en théologie au Grand Séminaire de Rodez le 29 octobre 1839, venait de la Solitude, où il avait été admis en 1843.

Appelé en septembre 1845 à diriger le Séminaire d'Issy, M. de Cambis fut nommé supérieur de celui de Bayeux en 1846, et rappelé en 1862 à Paris, pour être directeur de la Communauté et premier vicaire de la paroisse Saint-Sulpice. Il est mort le 7 du mois d'août 1879.

Année 1845-1846. — MM. Rony, *supérieur;* de Monclar, *économe;* de Champgrand, *morale;* Larrieu, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;* Chapt, *supérieur des philosophes;* Malet, *philosophie;* Gramidon, auxiliaire, *physique.*

M. Malet étant trop fatigué pour faire la classe, alla se reposer à la Solitude, et M. Jallat fut envoyé de Rodez, au mois de janvier 1846, pour le remplacer. Cette même année, au mois de septembre, M. Malet fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Rodez, puis, en 1848, professeur de philosophie à Issy, et enfin, professeur de dogme au Séminaire Saint-Sulpice de Paris, en 1849.

Né à Montbrison, diocèse de Lyon, le 8 avril 1803, et entré à la Solitude en juillet 1824, M. Pierre-François-Ennemond Rony avait d'abord enseigné la théologie au Séminaire de Paris, d'où il fut envoyé au Séminaire de Lyon pour y exercer le même emploi. Pendant qu'il était dans cette dernière maison, il fit imprimer les ouvrages suivants :

1. *Nouvelles Heures à l'usage du diocèse de Lyon, contenant un Manuel de piété et les offices des Dimanches et des Fêtes, latin-français, précédés de quelques réflexions pieuses, approuvées et recommandées par S. Ém. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules*, etc.; à Lyon, chez Lambert-Gentot, 1841, in-18 de XXV-846 pages.

2. *Tractatus de Actibus humanis et Conscientiâ, ad usum scholarum accommodatus;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1843, in-12 de 196 pages.

3. *Tractatus de Legibus, ad usum scholarum accommodatus;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1844, in-12 de 175 pages.

4. *Tractatus de Peccatis, ad usum scholarum accommodatus;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1844, in-12 de 107 pages.

5. *Tractatus de triplici virtute theologicâ, Fide, Spe et Caritate, ad usum scholarum accommodatus;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1845, in-12 de 192 pages.

6. *Tractatus de Pœnitentiâ, ad usum scholarum accommodatus;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1845, in-12 de 251 pages.

7. *Appendices ad Tractatum de Pœnitentiâ* (De Purgatorio. De Indulgentiis), *ad usum scholarum accommodatæ;* Lugduni, apud Lambert-Gentot, 1845, in-12 de 72 pages.

8. M. Rony a donné l'édition, assez correcte, de la *Biblia sacra* imprimée à Lyon en 1844, par Lambert-Gentot, in-12.

9. Il a été aussi un des principaux réviseurs du *Breviarium Lugdunense* donné en 1844, par Son Éminence le cardinal de Bonald. M. Cattet, chanoine titulaire de Lyon, écrivit contre cette édition sa *Lettre à M. l'abbé Rony, ou Observations raisonnées sur les inconvénients et les erreurs d'un nouveau bréviaire, par un chanoine, ancien vicaire général du même diocèse;* Lyon, Dumoulin. Ronet et Sibuet, 1843, in-8o de 426 pages. L'auteur de cette lettre fut aussitôt blâmé et réfuté par l'archevêque de Lyon. Cfr. *L'Ami de la Religion*, t. CXIX, p. 481-488.

Aux vacances de 1846, M. de Monclar alla professer l'Écriture-sainte à Avignon. Sa santé étant plus gravement atteinte vers la fin de l'année 1848, il prit du repos en Italie. A son retour, il fut appelé à la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris. Il y arriva au mois d'octobre 1851. Dix ans après, il en fut nommé second vicaire, fonction dont il fut relevé deux ans avant sa mort, arrivée le samedi 28 janvier 1882.

Année 1846-1847. — MM. Rony, *supérieur;* Vidie, *économe;* de Champgrand, *morale;* Larrieu, *dogme;* Le Louey, *Écriture-sainte;*

Chapt, *supérieur des philosophes;* Jallat, *philosophie;* Boude, auxiliaire, *physique.*

M. Rony mourut dans sa famille, à Montbrison, le samedi 11 septembre 1847. Cfr. *L'Ami de la Religion,* t. CXXXV, p. 371, 372.

M. Auguste Vidie, né à Nantes le 2 octobre 1802, entra en 1820 au séminaire de cette ville, où il fit ses cours de philosophie et de théologie. Au mois d'avril 1804, il fut admis à la Solitude, où il passa deux ans. Le supérieur de Saint-Sulpice le plaça d'abord à Limoges (avril 1826), et en 1830 le désigna pour la maison de philosophie de Nantes. Des raisons de santé obligèrent M. Vidie, en 1836, à exercer le saint ministère. Avec la permission du supérieur de la Compagnie, il fut d'abord vicaire, puis curé de Clisson. En 1846, il put reprendre les emplois de sa vocation, et il vint économe à Bordeaux.

Année 1847-1848. — M. Hamon, *supérieur.* — Les autres comme l'année précédente.

Année 1848-1849. — Comme en 1847-1848, si ce n'est que la *physique* est enseignée par M. Roch.

M. Le Louey, professeur d'Écriture-sainte, partit le 19 février 1849, et fut ensuite autorisé à demeurer dans sa famille. Il mourut à Valognes le 9 janvier 1871. Il avait pour l'étude des Saints-Livres une aptitude remarquable dont témoigne sa *Traduction des psaumes sur l'hébreu* (Valognes, imprimerie de Carette-Boudessein, libraire, 1834, in-8º de 211 pages). L'ouvrage ne fut tiré qu'à 30 exemplaires, sauf la feuille première, qui fut envoyée à titre de prospectus. Mais l'auteur ayant fait imprimer son livre sans la permission des supérieurs, tous les exemplaires sont au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. M. Le Louey publia encore sous le voile de l'anonyme : *Manuel de la Confrérie de l'amour de Dieu et du prochain, érigée d'abord par le pape Grégoire XVI, et confirmée par Sa Sainteté* Pie IX (Valognes, sans date, in-8º de 156 pages; 2e édition, in-18 de 72 pages).

Année 1849-1850. — MM. Hamon, *supérieur;* Vidie, *économe;* Couzy, *morale;* Larrieu, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Chapt, *supérieur des philosophes;* Jallat, *philosophie;* Roch, *physique.*

M. Hyacinthe Couzy, né à Montauban le 29 mars 1804, entra en théologie, au Séminaire de Saint-Sulpice, le 9 octobre 1825. Il aurait voulu, son cours achevé, être reçu dans la Compagnie, mais son évêque le rappela et le plaça dans son Grand Séminaire, puis le chargea de diriger quelques communautés religieuses. Il put cependant commencer sa *solitude* le 30 septembre 1848, mais au bout de quelques semaines, il fut envoyé à Bordeaux.

Année 1850-1851. — Comme la précédente. M. Bordès remplace M. Roch dans l'enseignement de la *physique*.

M. Hamon est nommé curé de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris.

Année 1851-1852. — MM. Chapt, *supérieur;* Vidie, *économe;* Couzy, *morale;* Larrieu, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Malet, *supérieur des philosophes;* Jallat, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Aux vacances, M. Couzy fut envoyé à Bourges, et ensuite à Aix, où il enseigna la théologie morale. En 1856, sa santé étant considérablement affaiblie, il se retira dans sa famille pour y prendre du repos. C'est là qu'il mourut le 19 juillet 1857.

Année 1852-1853. — MM. Chapt, *supérieur;* Vidie, *économe;* Jallat, *morale;* Larrieu, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Malet, *supérieur des philosophes;* Flammant, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Alphonse Flammant, né à Paris le 14 août 1824, alla, en octobre 1843, faire à Issy sa philosophie, et après son cours terminé, passa au Séminaire de Paris, pour suivre les cours de théologie. Sa santé et quelques autres obstacles ne lui permettant pas alors de suivre la vocation à laquelle Dieu l'appelait, il consentit à être précepteur d'un enfant dans une respectable famille. Ce ne fut qu'au mois d'octobre 1851 qu'il vit ses vœux accomplis et qu'il entra à la Solitude.

Départ de M. Vidie pour Clermont, où il va de nouveau gérer l'économat. Appelé en 1853 à la communauté de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, il y rendit de précieux services comme prêtre-sacristain. Enfin, ne pouvant plus supporter les travaux réguliers de ce ministère et de la vie de communauté, il fut autorisé, en 1862, à se retirer dans sa ville natale. Il s'y fixa tout proche du séminaire de philosophie, conservant avec ses confrères des rapports intimes. Il mourut le 4 avril 1888.

Années 1853-1854, 1854-1855. — MM. Chapt, *supérieur;* Jallat, *morale;* Larrieu, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Malet, *supérieur des philosophes;* Flammant, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1855-1856. — Le personnel est encore le même; seulement, M. Jallat enseigne le *dogme* et M. Larrieu enseigne la *morale*, bien que le *Calendrier ecclésiastique* pour l'année 1856 dise le contraire.

Sur son désir, M. Flammant reçoit mission pour le Séminaire de Baltimore, où il professe la théologie pendant six ans et la philosophie pendant les deux dernières années de sa vie. Il mourut comme il avait vécu, dans les sentiments de la plus vive piété, le jeudi 19 mai 1864, jour anniversaire de sa première communion.

Année 1856-1857. — MM. Chapt, *supérieur;* Reynaud, *économe;* Larrieu, *morale;* Jallat, *dogme;* Malet, *supérieur des philosophes;* Captier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Jean Reynaud naquit le 3 avril 1820 à Pagnant, commune de Saint-André, dans le canton de Randan, au diocèse de Clermont. Après sa solitude (1845-1846), il enseigna la philosophie au Séminaire de Viviers, puis le dogme, d'abord à Tulle, et ensuite à Coutances. L'état de sa poitrine l'obligea à prendre une année de repos au Séminaire de Saint-Sulpice : de là, il vint à Bordeaux.

Année 1857-1858. — MM. Chapt, *supérieur;* Reynaud, *économe;* Malet, *morale;* Jallat, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Larrieu, *supérieur des philosophes;* Captier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

De 1858 à 1864, M. Malet fut professeur de morale et directeur du Séminaire à Toulouse, supérieur des philosophes à Rodez de 1864 à 1865, supérieur d'Orléans de 1865 à 1870, élu assistant le 12 août 1869, supérieur du Séminaire de Nantes de 1870 à 1877, enfin supérieur de Rodez de 1877 à sa mort, arrivée le 18 avril 1881.

Année 1858-1859. — MM. Chapt, *supérieur;* Reynaud, *économe,* remplacé par M. Captier; Jallat, *morale;* Vassoult, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte;* Larrieu, *supérieur des philosophes;* Achet, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Reynaud mourut à Bordeaux le 14 janvier 1859, âgé de 38 ans, et fut enterré dans le cimetière de la campagne. M. Achet vint, en février 1859, faire la philosophie à la place de M. Captier.

Année 1859-1860. — MM. Chapt, *supérieur;* Captier, *économe;* Jallat, *morale;* Vassoult, *dogme;* de Champgrand, *Écriture-sainte,* remplacé, au mois de février 1860, par M. Chol; Larrieu, *supérieur des philosophes;* Bonnel, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Obligé, pour cause de maladie, de quitter l'enseignement, M. de Champgrand se retira dans sa famille. Mais dès que ses forces le lui permirent, il désira se rendre utile au Séminaire de Bourges, et tout en demeurant encore avec sa sœur, il put pendant quelque temps faire un cours de liturgie et d'éloquence sacrée. En 1865, il fut donné comme *socius* à M. Faillon, alors procureur de Saint-Sulpice à Rome, et quand celui-ci revint en France, M. de Champgrand demeura seul chargé des affaires de la Procure. Mais au bout de quelque temps, il dut lui-même rentrer en France et de nouveau se retirer dans sa famille. C'est là qu'il mourut le mardi matin 18 janvier 1881. Nous avons parlé longuement de ses ouvrages et quelque peu de sa jeunesse et de sa fa-

mille dans nos *Mélanges de biographie et d'histoire* (p. 376-392).

M. Jules Chol naquit à Saint-Étienne, diocèse de Lyon, le 23 novembre 1829. Après avoir terminé ses premières études au Petit Séminaire de Paris, il entra à Issy le 10 novembre 1845, puis au Séminaire de Saint-Sulpice en octobre 1847. Il ne put y rester longtemps, ayant été presque aussitôt appelé par ses supérieurs ecclésiastiques à l'École des Carmes, afin d'y prendre les grades et se préparer ainsi à l'enseignement, pour lequel on lui reconnaissait une aptitude spéciale. Mais ayant depuis longtemps conçu le désir et formé le projet d'entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il en obtint la permission, fit sa théologie et aussitôt après sa solitude. Au mois d'octobre 1854, il fut chargé de professer à Issy le cours de sciences, cours qu'il dut interrompre et reprendre plusieurs fois, à cause de sa santé. Il avait publié en 1850 : *Lectures graduées à l'usage de l'enfance, sur les merveilles de la nature, les événements les plus remarquables de l'histoire de la France et les principales fêtes de la Religion*; Lyon et Paris, Perisse frères, in-12 de IV-200 pages. Cfr. *Bibliographie catholique*, t. XI, p. 324.

M. Louis Bonnel, admis à la Solitude au mois d'octobre 1858, est né le 17 octobre 1832, à Malaucènes, diocèse d'Avignon.

Année 1860-1861. — MM. Chapt, *supérieur;* Chol, *économe;* Jallat, *morale;* Vassoult, *dogme;* Captier, *Écriture-sainte;* Larrieu, *supérieur des philosophes;* Bonnel, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Au mois de janvier 1861, M. Chol fut repris d'un nouveau crachement de sang, à la suite duquel il dut se reposer et enfin passer l'hiver à Pau. Il se disposait à rentrer au Séminaire de Bordeaux pour y vivre en la compagnie de ses confrères, hors de laquelle il se regardait, disait-il, comme un exilé, lorsqu'il fut surpris par un nouvel accident. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il put être transporté à Bordeaux, où il arriva le 27 avril, et mourut le 3 mai 1862, âgé de 32 ans. Son corps repose dans le cimetière de Saint-Paulin.

Année 1861-1862. — MM. Chapt, *supérieur;* Coste, *économe et maître de cérémonies;* Vassoult, *morale;* Jallat, *dogme;* Morel, *Écriture-sainte;* Larrieu, *supérieur des philosophes;* Bonnel, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Jean-Marie Coste, né à Collonges (Corrèze) le 3 août 1837, était entré au Séminaire de Tulle le 13 octobre 1856 et à la Solitude en 1860.

Au mois de septembre 1862, M. Chapt alla gouverner le Grand Séminaire de Bayeux : il y est mort le 23 février 1875.

Année 1862-1863. — MM. Larrieu, *supérieur;* Coste, *économe;*

Vassoult, *morale;* Sergeot, *dogme;* Morel, *Écriture-sainte;* Jallat, *supérieur des philosophes;* Bonnel, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Louis-Jean-Baptiste Sergeot, né à Clermont-Ferrand le 28 avril — ou le 24 août — 1817, entra laïc au grand séminaire de son diocèse en 1838. Après y avoir fait ses cours de philosophie et de théologie, il fut admis à la Solitude au mois d'octobre 1841, et ensuite envoyé dans les Séminaires de Tulle, de Reims, de Lyon, de Bordeaux; il remplit successivement les fonctions de professeur de physique, de philosophie, de dogme, de morale, de maître des cérémonies. Obligé de prendre du repos dans sa famille une première fois en 1861, une seconde fois en 1865, il obtint du supérieur de la Compagnie l'autorisation d'accepter un ministère en dehors des séminaires. L'évêque de Clermont le nomma alors curé des Pradeaux, petite paroisse située à 7 kilomètres d'Issoire. M. Sergeot l'administra, à la grande édification des fidèles, depuis le mois d'avril 1865 jusqu'à sa mort, arrivée le 1er janvier 1893, à deux heures du matin. Il avait publié : *Manuel du catéchiste,* par L.-J.-B. Sergeot, prêtre de Saint-Sulpice, desservant des Pradeaux; Lyon, F. Girard, 1868. 4 in-12 de IV-312, 336, 256, 383 pages. La *bibliographie catholique* (t. XLI, p. 209 et suiv.) en fit un compte rendu élogieux.

Année 1863-1864. — MM. Larrieu, *supérieur;* Lecesne, *économe;* Vassoult, *morale;* Bonnel, *dogme;* Morel, *Écriture-sainte;* Jallat, *supérieur des philosophes;* Coste, *philosophie;* Bordès, *physique.*

A la fin de l'année, M. Coste alla enseigner la philosophie au Séminaire de Sommervieu, diocèse de Bayeux. Il continua cet enseignement à Coutances en 1866, et y fut ensuite chargé du cours de théologie dogmatique. Mais sa santé l'obligea à se borner au cours de Droit canonique depuis 1885 jusqu'à sa mort, arrivée le 21 octobre 1889.

Année 1864-1865. — MM. Larrieu, *supérieur;* Lecesne, *économe;* Bertrand, *morale;* Bonnel, *dogme;* Morel, *Écriture-sainte;* Jallat, *supérieur des philosophes;* Collombert, *philosophie;* Bordès, *physique.*

François-Marie Collombert, né à Fougeray, diocèse de Rennes, le 26 août 1839, s'aggrégea au diocèse de Nantes, et entra à la Solitude en 1863.

Année 1865-1866. — MM. Larrieu, *supérieur;* Lecesne, *économe;* Bertrand, *morale;* Bonnel, *dogme;* Morel, *Écriture-sainte;* Mouflle, *supérieur des philosophes;* Collombert, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Léon-Léonard Mouflle, né à Saint-Paul (Haute-Vienne), dans le diocèse de Limoges, le 14 août 1828, entra en théologie au mois d'octobre 1846. Admis à la Solitude en 1852, il fut envoyé à Bourges

comme économe en 1853, à Aix comme professeur d'*Écriture-sainte* en 1856, à Rodez (maison de philosophie) comme économe, professeur d'Écriture-sainte et maître de cérémonies en 1863.

Année 1866-1867. — MM. Larrieu, *supérieur;* Bonamour, *économe;* Bertrand, *morale;* Bonnel, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Mouffle, *supérieur des philosophes;* Collombert, *philosophie;* Bordès, *physique.*

François-Marie-Henri Bonamour était né à Orange le 8 mai 1838, et était entré à la Solitude en 1865.

François-Amédée Gonsolin, né le 13 février 1838 à Gien, diocèse d'Orléans, admis à la Solitude en octobre 1863, avait enseigné la philosophie à Bourges pendant les deux années qui précédèrent son arrivée à Bordeaux.

Année 1867-1868. — MM. Larrieu, *supérieur;* Adoue, *économe;* Bertrand, *morale;* Bonnel, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Mouffle, *supérieur des philosophes;* Collombert, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1868-1869. — MM. Larrieu, *supérieur;* Adoue, *économe;* Bertrand, *morale;* Collombert, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Mouffle, *supérieur des philosophes;* Charier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Du 12 au 19 janvier 1869, Concile provincial de Bordeaux tenu à Poitiers. M. Larrieu y assista, mais il n'y eut aucune charge. Il fit successivement partie de la Congrégation des études présidée par Mgr Thomas, alors évêque de La Rochelle, et de celle des décrets présidée par l'évêque d'Angoulême.

Aux vacances de l'année précédente, M. Bonnel était devenu vicaire de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris. Dans la suite, sa santé l'obligea à se retirer dans sa famille, et il mourut à Malaucène le 24 juin 1875.

En septembre 1869, M. Mouffle fut continué dans la fonction de supérieur des philosophes, mais au Grand Séminaire de Rodez; il y mourut le 3 mai 1872.

Année 1869-1870. — MM. Larrieu, *supérieur;* Adoue, *économe;* Bertrand, *morale;* Collombert, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Vernhet, *supérieur des philosophes;* Charier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1870-1871. — Les mêmes que l'année précédente. Le séminaire ayant été licencié le 3 janvier 1871 pour faire place aux troupes, M. Adoue se retira dans sa famille, et M. Vernhet remplit provisoirement les fonctions d'économe. Elles furent confiées ensuite à M. Der-

villé : celui-ci les exerça depuis la rentrée, qui eut lieu le 5 août 1871, jusqu'au mois d'octobre suivant.

Année 1871-1872. — MM. Larrieu, *supérieur;* Bourrouet, *économe;* Bertrand, *morale;* Collombert, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Vernhet, *supérieur des philosophes;* Charier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1872-1873. — MM. Larrieu, *supérieur;* Bourrouet, *économe;* Bertrand, *morale;* Collombert, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Dumoulin, *supérieur des philosophes;* Charier, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1873-1874. — Les mêmes. — M. Collombert, après l'année écoulée, alla professer la philosophie au Séminaire de Nantes : il y décéda le 18 novembre 1876.

Année 1874-1875. — MM. Larrieu, *supérieur;* Bourrouet, *économe;* Bertrand, *morale;* Garriguet, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Dumoulin, *supérieur des philosophes;* Goujet, *philosophie;* Bordès, *physique.*

M. Pierre-Virgile Goujet ne resta qu'un an à Bordeaux. Il fut ensuite envoyé à Lyon, où il fut chargé successivement du cours de morale des nouveaux, du cours de dogme des nouveaux, du cours de droit canonique et de prédication. Aux vacances de 1881, on le nomma directeur du séminaire interne de l'institut catholique. Né le 13 avril 1849 à Puits (Côte-d'Or), entré au Séminaire de Dijon le 13 octobre 1868, au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, vers la fin de l'année 1872, admis l'année suivante à la Solitude, il mourut le 26 octobre 1889, au Séminaire d'Issy, où l'état de sa santé l'avait obligé de se retirer, le mois de septembre précédent.

Année 1875-1876. — MM. Larrieu, *supérieur;* Bourrouet, *économe;* Bertrand, *morale;* Garriguet, *dogme;* Gonsolin, *Écriture-sainte;* Dumoulin, *supérieur des philosophes;* Aubonnet, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Le 4 juillet 1876, décès de M. Larrieu. De tous les supérieurs du Grand Séminaire, au XIXe siècle, il est le second qui soit mort supérieur de Bordeaux, et le premier qui soit mort à Bordeaux. Son corps a été inhumé dans la chapelle du Sacré-Cœur de la nouvelle église du Séminaire : on a gravé sur sa tombe l'épitaphe suivante, composée par M. Largeteau :

†

H. J.
Gul. Larrieu
Presb. S. Sulpitii
Diœcesis Burdigal. Vicar. Gener.
Vir zelo Dei flagrans
Eximiæque pietatis et ingenii
Qui prius inter moderatores huj. Semin.
Cooptatus
Dein Superior constitutus
Quadraginta annis Sacerdotalem familiam
Verbis et exemplis pavit in Dno
Qui necdum spiritualis Christi domus ædificationi
Adlaborasse contentus
Mirum huj. sacelli opus
Excogitavit
Adjuvanteque ex animo Clero Burdigalensi
Jamjam moriens
Ad finem perduxit

Hujus Corpus
Intra parietes ab ipso erectos
Flentes deposuerunt Filii et Fratres
Ast animam
Electum vivum lapidem
In cœlesti tandem structura
Dudum a Dno. aptatam confidimus.

Obiit die 4 julii. — Ann. 1876
Annos natus 66.
R. I. P.

†

M. Larrieu a publié dans *L'Aquitaine* quelques articles d'archéologie, la plupart signés de M. Nolibois, directeur de cette revue. En voici la liste exacte et complète :

1. *Caudrot et Cassinogilum :* signé *J. Nolibois.* — 28 août, 4 et 18 septembre 1864. p. 63, 64, 75-78, 110-112.

2. *Inscription sur la croix du cimetière de Verteuil :* signé G. L. S. (Guillaume Larrieu, sulpicien ?). — 7 mai 1865, p. 636.

3 *Inscription à l'église de Pujols :* signé *J. Nolibois.* — 28 mai 1865, p. 686, 687.

4. *Ebromagus* : signé *J. Nolibois.* — 4 et 11 juin 1865, p. 689-694; — 705-708.

5. *Inscription à Sainte-Eulalie de Bordeaux* : signé *J. Nolibois.* — 18 juin 1865, p. 727-729.

6. *Inscription découverte sur la boiserie de l'autel de Notre-Dame du Mont-Carmel à la cathédrale de Bordeaux* : signé *J. Nolibois;* — 25 juin 1865, p. 748-749.

7. *Inscription en vers de l'ancienne abbaye de l'Isle* : signé *J. Nolibois.* — 16 juillet 1865, p. 796, 797.

8. *Inscriptions anciennes* : signé *J. Nolibois.* — 10 septembre 1865, p. 88-92.

9. *Inscriptions antiques* : signé *J. Nolibois.* — 19 novembre 1865, p. 251-256.

10. *Rectifications aux* VARIÉTÉS LITTÉRAIRES DE BORDEAUX : signé *XXX.* — 1er novembre 1868, p. 217.

11. *Un concile de Bordeaux inédit* : signé *l'abbé X...* — 19 et 26 septembre 1869, p. 119-122, 136-140.

A l'occasion de ces derniers articles. M. L. Couture écrivit dans la *Revue de Gascogne* (t. X, p. 455) : « *L'Aquitaine*, excellent recueil religieux et archéologique qui se publie à Bordeaux chaque semaine, nous a révélé dans sa livraison du 19 septembre dernier les précieux *Anecdota* énoncés dans le titre de cet article (*Un Concile inédit de Bordeaux, et neuf évêques inconnus de la province d'Eauze au* VIIe *siècle*). Non seulement cette revue a donné le texte latin du Concile de Bordeaux, avec une traduction aussi exacte qu'on pouvait la désirer de ce texte barbare et çà et là suspect de corruption, mais encore l'éditeur anonyme (l'abbé X..) a publié, dans la livraison suivante de *L'Aquitaine,* des remarques fort savantes, sans vain appareil d'érudition, sur les questions de discipline ecclésiastique, de géographie et d'histoire que soulève ce texte inédit. Nous aurions dû peut-être nous borner à reproduire ce modeste et solide travail. Il nous a semblé préférable de le reprendre à notre point de vue pour donner un peu plus de développement aux faits qui regardent l'histoire ecclésiastique de notre province. Mais nous reconnaissons d'avance, et nous aurons plus d'une occasion de répéter, que presque toutes nos remarques appartiennent pour le fond à l'éditeur inconnu du Concile de Bordeaux. »

Sans rien ôter au mérite de l'éditeur et de son très aimable critique, M. Tamizey de Larroque dut refroidir un peu la joie du premier par sa lettre à M. L. Couture insérée dans le tome XII (p. 425) de la *Revue de Gascogne* : le savant érudit de Gontaud s'exprimait ainsi :

« Vous dites (p. 457 du tome X) : L'abbé X... est remonté non au manuscrit d'Albi, *probablement perdu,* mais à la transcription de Baluze ». Je suis heureux de pouvoir affirmer, continue M. Tamizey de Larroque, que le précieux manuscrit d'Albi existe encore. C'est d'après ce manuscrit, conservé dans la bibliothèque du chef-lieu du département du Tarn, que, *deux ans* avant l'abbé X..., M. le docteur Fr. Maassen a publié le texte du Concile de 673 (*Zwei synoden unter kœnig Childerich II;* Gratz, 1867, in-8°). Comme les archéologues, les déterreurs d'inédit sont quelquefois exposés à des déconvenues.

12. *Une vieille erreur suivie de plusieurs autres :* signé X. — 20 septembre 1873, p. 113-116.

13. *Discours prononcé pour la bénédiction de la première pierre de la nouvelle chapelle du Grand Séminaire, le 21 novembre 1874.* — Année 1874, p. 295. 296.

La chapelle elle-même est de toutes les *œuvres* de M. Larrieu la plus monumentale et la plus belle.

14. Il est pour beaucoup dans la publication du *Cartulaire de La Réole* contenu au tome V des *Archives historiques de la Gironde* (p. 99 et suiv.).

15. Enfin, M. Larrieu est auteur du *Discours* (latin) *prononcé au Concile du Vatican, le 20 juin 1870, sur le bréviaire,* et inséré dans les *Instructions pastorales, Lettres et Discours de Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux* (Mgr Donnet), tome IX, p. 82-87.

M. l'abbé Laprie prononça l'oraison funèbre de M. Larrieu le 28 juillet 1876, dans la chapelle du Grand Séminaire, pendant la retraite pastorale. Cfr. *Oraisons funèbres prononcées de 1862 à 1887,* par l'abbé F. Laprie ; 2e édition, Nantes, 1889. t. I, p. 257-294.

Années 1876-1877, 1877-1878. — MM. Delmas. *supérieur;* Bourrouet, *économe;* Bertrand, *morale;* Garriguet, *dogme;* Largeteau, *Écriture-sainte;* Dumoulin, *supérieur des philosophes;* Aubonnet, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Sur M. Antoine Largeteau, né à Guîtres le 5 janvier 1831, on me permettra de renvoyer à la longue notice que je lui ai consacrée dans mes *Mélanges de biographie et d'histoire* (p. 516-536). M. Gonsolin, que remplaça M. Largeteau, se retira ensuite dans sa famille, et c'est là qu'il rendit son âme à Dieu le 6 du mois de juin 1878.

Années 1878-1879, 1879-1880. — MM. Delmas, *supérieur;* Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Garriguet, *dogme;* Largeteau, *Écriture-sainte;* Dumoulin, *supérieur des philosophes;* Aubonnet, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Aux vacances de 1880, la Compagnie de Saint-Sulpice ayant accepté la direction du Grand Séminaire de Nîmes, M. Dumoulin y fut envoyé en qualité de directeur du séminaire, et chargé des cours de Droit canonique et d'Histoire ecclésiastique. M. Louis Dumoulin était né le 25 mars 1843 à Saint-Germain-de-la-Montagne, département de la Loire. Il entra en 1855 au Petit Séminaire de Semur-en-Brionnais, et en octobre 1863, il commença son cours de théologie au Grand Séminaire d'Autun. Admis à la Solitude en 1866, il fut, vers la fin de 1867, envoyé à Nantes pour y faire un cours de physique. Il n'y passa qu'une année, au bout de laquelle il alla professer à Rodez, d'où il vint à Bordeaux en 1872. Contraint par la maladie, en janvier 1893, de renoncer à faire le cours dont il était chargé au Séminaire de Nîmes, il dut encore, le lundi de Pâques suivant, quitter cette maison elle-même, pour se rendre à Pradines, non loin de Roanne, auprès d'une abbaye de Bénédictines dont l'abbesse est sœur de M. Dumoulin. C'est là qu'il mourut saintement le vendredi 8 juillet 1892. Ses obsèques eurent lieu le surlendemain ; il fut inhumé dans le cimetière du monastère.

Années 1880-1881, 1881-1882. — MM. Delmas, *supérieur;* Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Aubonnet, *dogme;* Largeteau, *Écriture-sainte;* Garriguet, *supérieur des philosophes;* Bridier, auxiliaire, *philosophie;* Bordès, *physique.*

Année 1882-1883. — Les mêmes, mais la *philosophie* est enseignée par M. Roinard. — Au mois de septembre, M. Bordès prend sa retraite : M. Delmas est envoyé supérieur au Grand Séminaire de Toulouse :

Multis ille bonis flebilis... exiit;
Nulli flebilior quàm mihi.

Année 1883-1884. — MM. Garriguet, *supérieur;* Bordès; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Aubonnet, *dogme;* Largeteau, *Écriture-sainte;* Lafuye, *supérieur des philosophes;* Roinard, *physique;* Lelong, auxiliaire, *philosophie.*

Année 1884-1885. — MM. Garriguet, *supérieur ;* Bordès; Durieu, *économe ;* Bertrand, *morale ;* Aubonnet, *dogme ;* Largeteau, *Écriture-sainte ;* Lafuye, *supérieur des philosophes ;* Roinard, *sciences;* Durand, auxiliaire, *philosophie.*

M. Largeteau mourut le 4 janvier 1885. — Jusqu'à la fin de l'année, le cours d'Écriture-sainte fut fait par un auxiliaire envoyé de Paris, M. Ripère, prêtre du diocèse d'Avignon.

Année 1885-1886. — MM. Garriguet, *supérieur ;* Bordès ; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Aubonnet, *dogme;* Méon, *Écriture-*

sainte; Lafuye, *supérieur des philosophes;* Roinard, *sciences;* Durand, auxiliaire, *philosophie.*

Aux vacances de 1886, M. Lafuye est nommé supérieur du Séminaire d'Avignon.

Année 1886-1887. — MM. Garriguet, *supérieur;* Bordès; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Durand, *dogme;* Méon, *Écriture-sainte;* Aubonnet, *supérieur des philosophes;* Chapron, *philosophie;* Roinard, *sciences.*

Année 1887-1888. — Les mêmes. — M. Roinard part ensuite pour Montréal : il y enseigne les sciences au Grand Séminaire.

Années 1888-1889, 1889-1890, 1890-1891. — MM. Garriguet, *supérieur;* Bordès; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Marion, *dogme;* Méon, *Écriture-sainte;* Aubonnet, *supérieur des philosophes;* Chapron, *philosophie;* Serée, *sciences.*

Années 1891-1892, 1892-1893. — MM. Garriguet, *supérieur;* Bordès; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Marion, *dogme;* Méon, *Écriture-sainte;* Aubonnet, *supérieur des philosophes;* Chapron, *philosophie;* Giraud, *sciences.*

Pendant les vacances de 1893, M. Aubonnet est nommé supérieur du Grand Séminaire de Viviers.

Année 1893-1894. — MM. Garriguet, *supérieur;* Bordès; Durieu, *économe;* Bertrand, *morale;* Marion, *dogme;* Méon, *Écriture-sainte;* Chapron, *supérieur des philosophes;* Touzard, *philosophie;* Giraud, *sciences.*

FIN DU LIVRE QUATRIÈME ET DU DEUXIÈME VOLUME

ADDITION

D'après une pièce récemment découverte aux Archives départementales de la Gironde (G. n. 928), M. Noël Lacroix, dont il est parlé aux pages 76-103 de ce volume, aurait été *prieur* du Séminaire Saint-Raphaël : peut-être même est-ce lui que, sans le savoir, nous avons désigné (page 172 du tome I[er]) sous le nom de *Laciou*, trompé en cela par la *France ecclésiastique*, qui pourrait bien avoir imprimé *Laciou* au lieu de *Lacroix*. Quoi qu'il en soit, le 16 mai 1786, Henri Descorps, curé de Saint-Pierre d'Ambarès, considérant que « l'établissement et l'augmentation d'un séminaire proportionné aux besoins multipliés d'un grand diocèse est un sujet des plus intéressants pour la religion », fit « don et cession au *Séminaire Saint-Raphaël* de la somme de 6,000 livres à prendre sur les redevances annuelles de 1,200 livres que me doit, dit-il, en ma qualité de curé d'Ambarès, le bénéfice de Saint-Vincent de Paul, comme démembré de celui d'Ambarès ; laquelle redevance a été affectée aux titulaires du bénéfice d'Ambarès par le décret d'érection de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, faite en août 1771 par le prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux... ; et prie le sieur Descorps, curé, Messieurs *Noël Lacroix, prieur du Séminaire de Saint-Raphaël*, et Pierre Freneau, syndic dudit séminaire, d'accepter ladite somme pour être employée aux besoins les plus urgents dudit séminaire ».

TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Bordeaux — Impr. gén. d'É. Crugy. — Successeur : Mme Ve RIFFAUD, née Crugy. rue et hôtel Saint-Siméon, 16.

